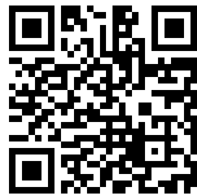
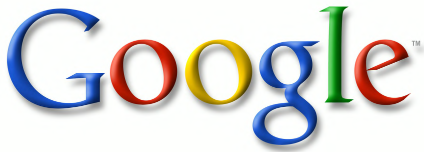
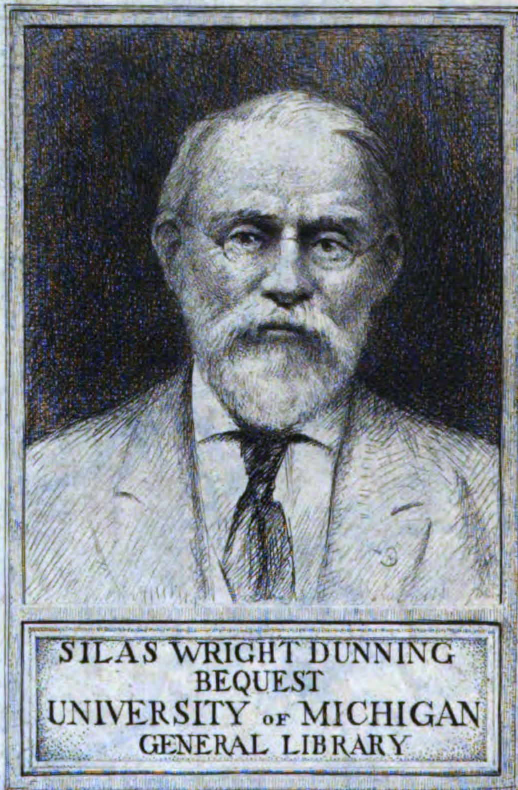




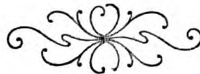

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



7me ANNÉE. — 2me SEMESTRE

REVUE DU MIDI

RELIGION — LITTÉRATURE — HISTOIRE



NIMES

IMPRIMERIE GERVAIS-BEDOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Place de la Cathédrale et rue des Halles

—

1893

LES
LIBERTÉS PUBLIQUES & L'ANCIENNE MONARCHIE

(*Hist. des États généraux* par M. G. PICOT)

La publication, par M. Georges Picot, d'une seconde édition de son histoire magistrale des Etats-Généraux, attire, à nouveau, l'attention sur la constitution coutumière de la vieille France. Au début du xvi[e] siècle, Machiavel en proclamait l'excellence avec l'emphase qui est le propre de ceux de sa nation. Cent cinquante ans après, Mazarin, son compatriote, moins enthousiaste que lui des anciens us et coutumes français, en matière de droit public, déclarait au jeune Louis XIV que jusqu'à lui, la France avait été régie comme une république, qu'il était temps qu'elle le fut comme un royaume ! Quelle était donc la nature de cette constitution qui soulevait l'admiration du célèbre secrétaire de la république Florentine, et excitait toute la dangereuse hostilité du vainqueur de la Fronde ? Madame de Staël a dit qu'en France, c'est la liberté qui était l'ancien régime et le despotisme qui fut le nouveau. La liberté était-elle donc, à la base de nos vieilles coutumes, célébrées par Machiavel, condamnées par Mazarin, et les régimes constitutionnels de l'ère moderne n'auraient-ils été qu'un essai d'adaptation inconsciente aux temps nouveaux d'anciennes pratiques de droit public contemporaines de l'âge mur de la monarchie capétienne, et malheureusement abandonnées dans les derniers siècles de sa vie? La question

est intéressante à examiner à l'aide des diplômes qui sont la source véritable de l'histoire. Il va s'en dire, cependant, qu'il ne s'agit pas ici de rechercher et de mettre à découvert des institutions libérales proprement dites et bien déterminées, bornant le pouvoir royal et assurant à la nation le précieux bienfait d'un contrôle permanent et régulier sur la gestion des affaires publiques. Ce serait peine perdue que de se livrer, à cet égard, à des investigations condamnées d'avance à un échec certain.

I

Mais si les *lois essentielles* précises de l'ancien ordre des choses sont introuvables parce qu'elles n'ont jamais existé, il n'en est pas de même des mœurs et des coutumes qui s'étaient formés, en matière de droit public, sous l'empire de la légitime émancipation à laquelle les principes chrétiens appelèrent les peuples, et aussi sous l'influence particulière du vrai caractère de la monarchie française telle qu'elle s'était établie dans la personne du premier Capétien et de ses successeurs immédiats. Il en est, en effet, de la monarchie française, comme de l'histoire de France. Elles ne commencent, à vrai dire, l'une et l'autre, qu'à l'époque « où il n'y à ni Gaulois, ni Romains, ni Francs, à l'heure où la France, sortant par pièces et morceaux de l'anarchie des IXe et Xe siècles,(1) » cherche à se donner une individualité propre en se dégageant des autres éléments disparates de l'empire d'occident, colosse étrange qui ne pouvait guère survivre au puissant génie qui l'avait restauré. La royauté capétienne, c'est-à-dire la véritable monarchie française, est née, il faut bien le reconnaître à sa gloire, d'un vif et profond sentiment d'autonomie nationale qui s'incarnant

(1) M. Funck-Brentano, *Histoire du pays de France.*

tout-à-coup, au milieu de la décomposition du régime carlovingien, dans les ducs de France, groupa peu à peu autour d'eux, tous les éléments véritablement français, et fit de ces grands seigneurs terriens les chefs de la nation, au moment où elle cherchait à s'affirmer avec son existence propre et personnelle. Cette nation en formation se personnifia, donc, dans Hugues Capet pour se constituer en état de peuple distinct et séparé ayant peu à peu ses coutumes et sa vie particulières.

Le roi capétien, ce n'est plus le chef des tribus ripuaires ou Saliennes, des leudes Neustriens ou Austrasiens, campant dans la Gaule après la victoire, recevant le titre de patrice romain et dont les conquêtes se partageront à sa mort entre ses enfants pour former autant de royaumes distincts et séparés ; ce n'est plus l'héritier de telle ou telle partie de l'empire d'occident relié à ce grand corps par les liens d'une sorte de vassalité. Le roi, c'est la France, s'étant elle-même donné ou ayant accepté un chef, pour se spécialiser et s'individualiser avec son être propre, ses lois et son indépendance, en face des races d'outre Rhin qui débordent encore dans la Lotharingie et de toutes autres races étrangères rivales. Le roi capétien tire donc de la nation, que dis-je ! de ce qu'il y a de plus intime et de plus profond dans la nation (le sentiment et le soin de sa vie et de son intégrité) sa souveraineté et son pouvoir. « Le roi est la *seureté* du royaume » disent les Etats de Tours, en 1484, indiquant par ce mot caractéristique l'essence même de l'institution de la royauté française.

La nation et le gouvernement de la nation n'appartiennent donc pas au roi en vertu d'un droit primordial et sacré. C'est le roi qui appartient à la nation pour la conserver en exerçant sur les divers éléments qui la composent un patronat tutélaire leur donnant les moyens de vivre, en gardant leur individualité « et leur souveraineté

propre, » dans une union, une cohésion et une solidarité nécessaires au maintien et au développement de l'existence commune. Le roi capétien n'est pas le maître de sa couronne; il est purement et simplement, vis-à-vis d'elle, grevé de substitution, chargé de la conserver et de la rendre à son héritier mâle le plus proche en degré, qui devra continuer l'œuvre du patronat royal.

Les documents ne nous manqueraient pas pour établir le sentiment des ancêtres en ce qui regarde l'origine et le vrai caractère du pouvoir royal. Bornons-nous à rappeler les paroles du chancelier de Dormans disant au XIV[e] siècle, en plein palais royal, devant la foule qui s'y était portée pour demander l'abolition des aydes. « Nos rois « auraient beau le nier cent fois, c'est par la volonté du « peuple qu'ils ont régné et qu'ils règnent et c'est là ce « qui les rend redoutables ! ! (1) »

N'oublions pas, d'autre part, le célèbre discours prononcé, dans la réunion des états de 1484, par le sénéchal de Bourgogne, le Seigneur de Laroche, qui se faisant l'écho de la tradition nationale disait :

« Je veux vous exposer ce que j'ai appris des grands « hommes et des sages.... Il est constant que la Royauté « est une *dignité* non la *propriété* du prince.... l'état est « la chose du peuple.... (et j'appelle le peuple, ajoute-t-il « plus loin, non seulement la plèbe et les vilains mais « encore tous les hommes des trois états,..... même les « princes.).... Dès lors quelle est la puissance en France « qui a le droit de *régler la marche des affaires, quand le « Roi est incapable de gouverner ?* ce n'est pas un prince « ni un conseil de princes, c'est LE PEUPLE DONATEUR DU « POUVOIR. » Que si des discours nous passons aux faits, nous constatons aisément que toutes les fois, comme le

(1) Voir le remarquable travail de M. Georges Maurin « l'Esprit parlementaire ».

dit le seigneur de la Roche, *que le Roi était incapable de gouverner*, c'est-à-dire toutes les fois que la raison d'être de la souveraineté et du pouvoir dans la personne du prince, qui est le patronage des divers intérêts de la chose publique, venait à défaillir par le fait de sa minorité, de sa démence ou de sa captivité chez l'ennemi, la nation, quand on l'appelait à se faire représenter, par la réunion des trois ordres, revendiquait comme un droit qui lui revenait de lui-même, « le soin d'establir le conseil pour « le gouvernement. De tout temps, disent les remontran- « ces de la noblesse des baillages de Normandie à l'épo- « que qui suivit la mort de François II, il y a eu deux oc- « casions de convoquer les états, l'une pour les affaires « des sujets du Roi.... soutenir quelques guerre et obte- « nir quelque impôt, l'autre pour les affaires du roi.... « establissement de *conseil pour le gouverncment* laquelle « jusqu'ici a été accoutumé être faite quand le royaume est « tombé entre les mains d'un Roi mineur d'an, ou qu'il est « captif, imbécile d'esprit ou absent du royaume. » Dans la plupart des assemblées primaires qui précédèrent les élections des états généraux tenus quelques temps après à Pontoise, le même principe fut proclamé. A Paris la noblesse déclare qu'il n'y a lieu d'accorder aucune subven- « tion que premièrement il ne soit arresté d'un *gouver-* « *neur* et *regent de France* ». Elle demande dans les baillages qu'en cas de minorité du Roi ou d'autres causes *d'incapacité gouvernementale*, les états soient immédiatement convoqués pour délibérer avec les princes du sang, et qu'à défaut de convocation dans les trois mois, chaque baillage ait le droit de nommer trois députés de chaque ordre qui se réuniront à Paris « pour *procéder au gouvernement* ». Aux états de Pontoise, on proteste contre l'organisation du conseil de régence sans la participation des états ; « les états en pareille occasion, dit-on, *ont ac-* « *coustumé* d'approuver et d'establir avec noz seigneurs

« les princes du sang, ceux qui doivent être du conseil. » Aussi Bodin (1) reconnaissait-il que lorsque le roi était prisonnier ou en enfance, les *états*, c'est-à-dire la nation représentée dans les divers intérêts qui la composaient « *étaient tout puissants.* » Ils étaient tout puissants, comme source première de la souveraineté, et du patronat royal qui ne pouvant résider en fait, avec leurs conséquences essentielles,(la protection de tous,le gouvernement effectif de l'état), dans la personne du prince, faisaient provisoirement retour, quant à leur exercice, au corps de la nation, afin qu'elle en investit immédiatement un régent et un conseil de régence.

Du reste, l'origine éminemment nationale du pouvoir de Hugues Capet et de ses successeurs se réflétait, d'une façon bien frappante, jusque dans les cérémonies du sacre. Le sacre n'ajoutait rien à l'autorité royale, il n'en changeait pas le caractère, ni la source immédiate.

« Loin d'effacer le rôle de la société primitive (2), il le « mettait en relief, par certains rites d'une évidente signi- « fication. »

Non-seulement la couronne était soutenue au-dessus de la tête du prince par les pairs du royaume, comme pour rappeler qu'elle lui avait été conférée par le pays, mais on laissait entrer dans la métropole de Reims les bourgeois et les artisans, et on demandait leur assentiment formel avant l'onction royale, afin de bien établir l'origine purement civile et nationale de la couronne à laquelle l'Eglise, par ses bénédictions, rappelant que *tout pouvoir* vient de Dieu, allait donner une majesté particulière, mais rien de plus.

Voilà le Roi français tel que le voyaient et le comprenaient les ancêtres avant l'erreur de la monarchie abso-

(1) Bodin, République.

(2) M. l'abbé Godard, *les Principes de* 1789 (édition approuvée à Rome).

lue de droit divin, roi national et populaire par excellence, incarnation permanente et toujours vivante de la souveraineté de la nation, « sûreté du royaume, sauvegarde de son unité et de son intégrité. »

Les mœurs publiques s'étaient formées d'après cette conception de l'origine et du rôle de la monarchie, et la race capétienne survivait à toutes les vicissitudes, poursuivait sans cesse l'œuvre si merveilleuse de la fondation et du développement de l'unité française, « parce qu'elle était soutenue, dit M. d'Avenel, par *le sentiment national* (1). » L'attachement des Français pour leur roi, disait le chancelier Guillaume de Rochefort, dans son discours d'ouverture de la session des États-Généraux de Tours, en 1484, « est le *trait le plus saillant* du caractère français. » Et, jetant les yeux sur les pays voisins, et notamment sur l'Angleterre, le chancelier montre cette dernière nation changeant les familles régnantes, reniant les héritiers légitimes, marquant chaque nouveau règne par une révolution nouvelle. « Étrange contraste entre les deux royaumes dit M. Picot, et bien digne de nous impressionner. Le temps en a si profondément modifié le terme, qu'il suffirait de transposer les noms pour leur rendre toute sa vérité ! » (2)

L'Assemblée de Tours, entrant dans les sentiments exprimés par le chancelier, constate l'union du royaume, « le grand amour que tous les États d'iceluy ont au Roy, « pour la défense duquel, si le necessaire survenait, *se* « *vouldraient exposer corps et biens.* » En 1636, après le désastre de Corbie, les sept corps de métier de Paris viennent faire offrande au Roi « de leurs corps et biens avec « une si grande gaieté et affection, que la plupart lui em« brassaient et baisaient les genoux. »

(1) *Richelieu et la Monarchie absolue*, par le comte d'Avenel, t. I, p. 146.

(2) G Picot, *Hist. des États Généraux*.

Fontenoy-Marenil nous parle «des vieilles coutumes qui « subsistaient encore sous le ministère de Luynes, de « cette ancienne manière de vivre des Rois avec leurs su- « jets, par laquelle ils paraissaient plutôt leurs pères que « leurs maîtres ; ils les traitaient bonnement et prenaient « soin de leur faire du bien, ou de leur faire souffrir pa- « tiemment, quand ils ne le faisaient pas. » Les mémoires du temps nous montrent Henri IV dînant chez un Président au Parlement, quand il venait à Paris, soupant chez un seigneur « et *autres gens* de toutes professions « dont il pouvait avoir à faire. » Ces familiarités royales persévérèrent jusqu'aux nouveautés de la monarchie de Louis XIII et Louis XIV. Avant cette époque, il n'y eut guère d'étiquette royale en France. Le roi se disait « *le premier des gentilshommes*, et rien de plus ! » Le premier des gentilshommes, c'est-à-dire le premier des patrons sociaux et territoriaux, et pas davantage. Or, disait Grotius : « De même que le patronage des particuliers ne supprime pas la liberté personnelle, de même le patronat public ne porte aucune atteinte à la liberté civile, qui ne peut se concevoir sans la souveraineté. »

II

La souveraineté du roi Capétien ne fut, en effet, qu'une souveraineté patronale, différant peu, comme le fait observer M. Léopold Delisle, de la suzeraineté du grand feudataire, ou de l'autorité sociale qu'exerçait, dans son mandement le seigneur rural sur ses tenanciers et sur les hommes libres qui lui avaient recommandé leurs personnes et leurs biens, à charge d'être protégés et défendus par lui, dans toutes les circonstances de la vie. Comme il arrive presque toujours, l'état social avait engendré les formes et les constitutions politiques. Partant, les coutumes du contrat féodal durent déterminer

les conditions de l'exercice du patronat royal, à peu près selon les principes qu'elles avaient mis à la base des obligations mutuelles du client et du patron du bail à fief. Mais, le roi était appelé à devenir tout aussi bien le patron d'une corporation de métiers, d'une hanse, d'une compagnie commerciale, d'une communauté d'habitants, d'une ville, d'une province que d'un baron suzerain, ou d'un noble indépendant de moindre qualité (1). De là une variété très grande dans les obligations réciproques du patron royal et de ses clients, variété tenant à la diversité de la qualité et du caractère social de ces derniers, chacun d'eux ayant des intérêts spéciaux, des franchises particulières dont le patron royal avait la protection envers et contre tous, et qu'il devait être le premier, par conséquent, à respecter et à sauvegarder dans ses relations avec les sujets. Mais peu importait ces différences. Il suffisait, et, il aurait dû suffire, au maintien et au développement de la solidarité commune et partant au progrès national que les divers éléments de la clientèle royale fussent fidèles, chacun dans sa sphère, suivant sa hiérarchie et sa fonction sociale, à leurs devoirs vis-à-vis du patron commun et n'hésitassent pas, le cas échéant, à l'ayder et à le soutenir, aux dépens s'il le fallait, « des particularités » dans l'intérêt collectif, grande raison d'être de son auguste et bienfaisante tutelle! Peu importait, d'autre part, du chef du roi, la diversité de ses obligations patronales; il suffisait qu'il ne cherchât pas à s'y soustraire arbitrairement et selon son bon plaisir et qu'il ne manquât pas ainsi, au principe, à la loi essentielle de son autorité, la protection des droits et des libertés de ceux qui s'étaient commis à son patronat, toujours dans l'intérêt supérieur de la collectivité. C'est pourquoi saint Louis mourant sur la terre d'Afrique mettait au premier rang des recomman-

(1) Funck-Brentano, loc. cit... passim.

dations suprêmes qu'il adressait à son fils, relativement à ses devoirs royaux « de garder et maintenir fidèlement « les franchises et libertés ! » Philippe-le-Bel, son petit-fils, le type par excellence du roi autoritaire et absolu, se gardait bien d'essayer de faire finances ès-terres de ses seigneurs et des villes sans leur agrément ; il n'hésitait pas notamment à mander à ses prévôts et baillis dans un de ses rescrits relatifs à l'ost de Flandre.

« Contre la volonté des barons (et des gens des villes) (1) « ne faictes pas finances en leurs terres... Et cela en tou-« tes bonnes manières que pourrez, les menez à ce qu'ils « veuillent souffrir et les menez et traitez par bonnes pa-« roles, et si courtoisement qu'esclandre ne puisse ad-« venir. » Les clients du droit féodal ne devaient, en effet, des aydes qu'autant qu'ils les avait consenties et stipulées. Aussi avait-il été admis qu'on ne pouvait imposer ni lever taille « en France, si urgente nécessité ou évidente « utilité ne le requérait et du libre octroy des gens des « états ! »

Les gens des états étaient, en effet, la représentation exacte et fidèle des éléments divers de la clientèle royale. Ils se définissaient eux-mêmes « une partie du corps de la France. »

L'autre partie, c'était le roi. « En venant vous trouver, disait-on au nom du roi, lors de sa visite aux états généraux de Tours en 1484 « le roi a eu le désir de sanction-« ner les actes de l'assemblée ; *par sa présence, vos pro-« jets vivent...* » En principe, et sauf ce que nous dirons plus loin relativement à l'octroy volontaire des aydes, base fondementale du droit féodal, la volonté des états n'était donc pas considérée « comme bornant le pouvoir royal, « mais bien plutôt comme le complétant. « Bien s'en faut, « dit Bret, que l'assemblée des états affaiblisse ou dimi-

(1) Voir plus loin p. 20.

« nue la puissance des rois : au contraire, elle l'autorise, « elle la fortifie, elle la relève au plus haut point de « gloire et de splendeur. — « C'est... de cette tant « sainte providence (la providence des rois qui a intro- « duit les états), » disent au XVI[e] siècle, les cahiers des états généraux de Pontoise « qu'est procédé la longue « durée et prospérité que le royaume a eu sur toutes les « autres monarchies... les étrangers connaissant le roi « maintenu, conseillé et suivi et aydé de ses sujets le re- « douteront au double, et auront plus de respect d'entre- « prendre contre lui. »

III

La nation, dans la personne des représentants des trois ordres, était d'abord la gardienne et l'interprète suprême des coutumes fondamentales du royaume, bien commun de tous et de chacun dans l'État, et auxquelles ni le roi en son conseil, ni le parlement ne pouvaient, à eux seuls, porter la moindre atteinte. Faut-il rappeler ici l'application qui fut faite par les États, au début du XIV[e] siècle, sur la proposition de Philippe de Valois, de la coûtume pour repousser les prétentions d'Edouard III d'Angleterre à la couronne de France et la maintenir sur la tête de l'héritier mâle de Charles le Bel ?

Aux États de Blois de 1588 et le 17 octobre, le roi fait annoncer aux représentants de la nation que la prestation de serment aura lieu le 18, et qu'on jurera conformément à ce qui vient d'être décidé par arrêt du Conseil.... « de garder et observer toutes *les autres lois fondamen-* « *tales du royaume* concernant l'autorité, la fidélité et « l'obéissance dues à Sa Majesté, lesquelles, à cette fin, « et avant la séparation desdits Estats, seront particu- « lièrement spécifiées. » Il est question de *lois fondamentales du royaume* qui seront spécifiées avant la fin de

la session ! les députés s'émeuvent ! ils veulent savoir à quoi s'en tenir : car la confection des *lois fondamentales du royaume concernant l'autorité, la fidélité et l'obéissance dues au Roi* ne saurait appartenir ni au Roi ni à son Conseil. Les trois ordres ont, en effet, des droits primordiaux et des franchises que le Roi est tenu de respecter et auxquels aucun pouvoir ne peut porter atteinte.

Le Roi les rassure en leur faisant savoir immédiatement « qu'il n'entendait faire des lois fondamentales « en son royaume que par l'advis de ses Estats. » Le pouvoir que la coutume conférait aux États à cet égard était tellement connu non-seulement en France, mais à l'étranger, que sous le régime nouveau de la monarchie absolue, au moment de la renonciation du petit-fils de Louis XIV, le duc d'Anjou, à la couronne de France, les alliés ne se rendant pas compte du changement survenu dans les coutumes du pays, voulaient à tout prix, au grand scandale du Roi, que les États-Généraux fussent assemblés pour sanctionner souverainement cette partie du traité ; tant on considérait que la couronne était le patrimoine de la nation et que nul ne pouvait, sans elle et en dehors d'elle, toucher, en quoique ce fut, aux lois essentielles qui en réglaient la dévolution Les successeurs mâles et français de Hugues-Capet appartenaient au pays en tant qu'appelés au trône, à l'exercice des droits et des devoirs de leur patronat royal et, ils ne pouvaient pas, sans le pays, se détacher de lui pour se donner à une autre nation.

IV

Gardienne de la coutume fondamentale en vertu de laquelle le roi capétien régnait et gouvernait, la nation était gardienne avec le Roi, « seureté du royaume »

de son intégrité territoriale. Qu'y a-t-il de plus remarquable, à cet égard, que la protestation des États de 1467 contre le détachement de la couronne du duché de Normandie que le frère du Roi, le duc de Berry, réclamait comme apanage.... « la Normandie ne peut être détachée de la couronne y est et doit être et demeurer unie, « annexée, conjointe inséparable disent les États.... » Qu'y a-t-il de plus touchant et de plus significatif à la foi, que les scènes qui se passent aux États de Tours en 1506, après le traité de Blois, dans lequel le bon roi Louis XII, trahi par le roi d'Aragon et vaincu à Séminaré et à Cérignoles, avait promis la main de sa fille, Claude de France, au petit-fils de son allié infidèle, au prince qui fut depuis Charles-Quint, avec la Bretagne et la Normandie pour dot !... La tristesse fut générale dans tout le royaume, disent les historiens. Les États s'assemblent ; ils supplient le Roi, « de marier Madame Claude de « France à Monsieur François (François d'Angoulême, « qui fut depuis François Ier). Les États de Bretagne envoient une ambassade pour joindre leurs instances à celle des États-Généraux. Le 19 mai, le Roi annonce à la représentation nationale que sa fille est accordée à Monsieur François, et la session se termine par les fêtes des fiançailles et par le serment que prêtent les députés « de faire exécuter de tout leur pouvoir jusqu'à « exposer leurs corps et leurs biens..., le mariage conclu « *par leur commun advis*. »

C'est ainsi que le pays avait été appelé à pourvoir à la sauvegarde de son indépendance et de son unité en faisant entendre et prévaloir « son advis » dans la question du mariage d'une fille de France.

V

Mais, là où DE PAR LA COUTUME FONDAMENTALE DU PATRONAT FEODAL, LA SOUVERAINETÉ DES ETATS devait ÊTRE

COMPLÈTE ET ABSOLUE, c'était quand il s'agissait de frapper de nouveaux impôts « pour ayder le Roi à subvenir aux « affaires de ses sujets, » ou de proroger, dans le même but, des subsides extraordinaires et temporaires.

Dès 1338, les principes avaient été rappelés par les états. « Environ ce temps, disent les annales de France en en- « suyvant le privilège du Roy le Hutin (Louis X, arrière « petit-fils de St-Louis » fut conclu par les gens des états « présens le Roi Philippe, qui si accorda, que l'on ne « pourrait imposer ni lever taille en France sur le peuple « si urgente nécesssité ou évidente utilité ne le reque- « rait, et de *l'octroy des gens des estats.* » Le peuple, en effet, sous la monarchie dira plus tard, Masselin, député du Tiers, à la séance Royale des états de Tours en 1484, « est souverain propriétaire des biens qu'il posséde et il « n'est pas permis de les lui enlever ; il est d'nne condi- « tion libre..... il n'est point esclave mais sujet de la mo- « narchie. »

Etre homme libre et sujet de la monarchie, était donc une seule et même chose pour ces hommes si profondé- ment pénétrés des principes de leurs coutumes et du caractère patronal de la Royauté.

Et ce n'est pas seulement le tiers état qui porte si haut les droits de la nation : les trois ordres sont, à cet égard dans toutes les occasions, d'une unanimité constante. D'après le droit féodal, nulle taxe n'était légitime si elle n'était stipulée et consentie par celui qui la payait. « Les « états n'entendent pas, disent les cahiers des trois ordres « de l'assemblée de Tours, (1484) que dorénavant on mette « sus aucun somme de deniers sans les appeler et que ce « soit de leur vouloir et consentement, *en gardant et ob- « servant les libertés et privilèges du royaume.* » En 1442, une assemblée de noblesse, tenue à Nevers avait reven- diqué pour la nation le droit de voter l'impôt. En 1560 aux états d'Orléans, on affirme encore, comme la noblesse

l'avait fait à Tours, les libertés du pays. « Plaise au Roi, di-
« sent les états, n'imposer aucun nouveau tribut, sans avoir
« au préalable, assemblé les états... *ainsi qu'anciennement*
« *se faisait.* » Telle était la coutume ; trop souvent elle avait été méconnue par le pouvoir royal ; elle n'en existait pas moins.

Et de quels remords étaient pris certains princes, aux derniers moments de leur vie, à l'idée qu'ils avaient violé, sur ce point, la coutume, et chargé leur peuple contrairement au droit national !

Charles V méconnaissant à la fois les franchises féodales et celles des bonnes villes avait établi sous le nom *d'aydes ordinaires*, une sorte de permanence de l'impôt.
« Ah ! disait-il à son lit de mort, de ces aydes du royau-
« me dont les povres gens sont tant travaillés et grevés,
« usez en à votre conscience et les otez au plustôt que
« vous pourrez ; car ce sont choses, quoique je les ai sou-
« tenues, qui moult me grèvent et poisent en couraige. »

Pour se convaincre de la persistance de la coutume, à cet égard, malgré les violations dont elle était l'objet de la part du pouvoir Royal, il n'y a qu'à se reporter aux instances faites par Henri III, auprès des états assemblés pendant son règne, pour obtenir de nouveaux subsides. Il dépeint « sa cuisine sans bois » se dit lui-même « sans
« chandelles. » — La marmite du roy est renversée, di-
« sent les mandataires aux États, « *si vous ne mettez ordre*
« *de la faire bouillir :* » Et le dernier Valois jure, dans une conférence qu'il a avec les délégués des trois ordres « de
« ne vouloir, sans l'avis des Etats, rien mettre, ci-après,
« sur son peuple. Quelques-uns de mon conseil dit-il
« (les légistes) ne sont pas de cet avis, et disent que ce
« serait me régler sur le duc (doge) de Venise et rendre
« *mon état à demi-démocratique*, mais je le ferai. »

On était loin alors des théories de Louis XIV disant dans ses instructions au dauphin : « les rois sont seigneurs

« absolus et ont *naturellement* la possession pleine et en-
« tière de tous les biens qui sont possédés par les gens
« d'église et par les séculiers ; ils sont *nés* pour posséder
« tout et commander à tous : la volonté de Dieu est que
« quiconque est né sujet obéisse sans discernement. »

VI

Quant aux autres intérêts généraux du royaume, le roi se mettant en communication directe, par le moyen des états, avec la nation, étudiait ses divers besoins, ses différents désirs, se renseignait sur les meilleurs moyens de es satisfaire, et rendait, ensuite, en conseil, les édits et ordonnances. La formule exacte du rôle respectif du monarque et des représentants du pays, à cet égard, nous est livrée dans la réponse que les états firent à Mayenne, durant la Ligue, dans une circonstance qu'il serait trop long et d'ailleurs inutile de rapporter ici : « Aux états, « disaient-ils, appartiennent la requête, au Roi la déci- « sion, au parlement l'enregistrement. » Et les états réclamaient pour le parlement, institution fondamentale et permanente, chargée de rendre la justice et d'être la gardienne perpétuelle des coutumes de France, le droit absolu de vérification des édits et ordonnances. « *De tous temps et par l'institution de la France,* disaient-ils « au XVI[e] siècle, nul édit ne doit être reconnu pour édit « au préjudice des anciennes lois et ordonnances, s'il « n'est premièrement vérifié par les cours souveraines.» Les états se plaignent ensuite des « lettres de jussion » par lesquelles le roi enjoignait au parlement d'enregistrer ses édits ; ils demandent que « liberté soit remise « aux cours de parlement d'opiner et délibérer sur la « vérification des édits et patentes sans qu'ils puissent « être contraints de procéder à la vérification d'iceux « de votre puissance absolue, laquelle ne doit vouloir

« que ce qui est juste et bon et *porté aux ordonnances.* »

Mais les ordonnances, dues à l'inspiration des états, émanaient du Roi et de la nation ; elles étaient *la loi,* et les états jugeaient et déclaraient que l'immixtion des parlements était ici inutile et absolument illégale. « Cours souveraines ne pourront y toucher, augmenter, « diminuer, modifier, sauf aux dites cours de pouvoir « user de ces ampliations, modifications, restrictions, « remontrances, èz autres édits et ordonnances qui au- « raient été faits *hors l'advis des Etats !!* »

Quant aux vœux et requêtes présentés d'un commun accord par les trois ordres, les états de Blois se reconnaissant par là même un véritable pouvoir législatif, réclamaient qu'ils fussent inviolablement «gardés pour loi» et que la sanction royale les rendit absolument obligatoires. C'était demander une nouvelle et solennelle consécration d'une coutume de tout temps suivie. « Adviz « des trois états étant conformes entre les trois ordres, on « tient pour maxime certaine devoir être émologuée sous « l'autorité et puissance du roy, gardez et observez com- « me loi générale qui lie indispensablement tous les su- « jets du royaume. »

Lorsqu'on étudie ce qu'était la vieille monarchie française, on s'explique les sentiments que professait Machiavel pour notre constitution coutumière, et on comprend le mot de Mazarin initiant Louis XIV à la théorie du pouvoir absolu : la France *s'est gouvernée jusquà présent comme une république,* il est temps qu'elle le soit *comme un royaume.*

VII

Or, comment peut-on expliquer qu'au lieu de se régulariser et de se développer au fur et à mesure de la marche des temps, ces coutumes aient cédé la place à un

régime et à des pratiques qui en étaient la contradiction flagrante ? Comment se fait-il que de purement patronale et tutélaire, la monarchie soit devenue autocratique, absolue, ait concentré en elle des pouvoirs qu'elle ne tenait pas de sa nature, et se soit dressée, durant les 3 derniers siècles, indépendante et affranchie de toutes limites sur un sol totalement nivelé autour d'elle, qui l'exposait, par conséquent, sans aucune défense, à toute la furieuse intensité de la première tempête qui viendrait l'assaillir ? Question troublante qui divise encore bien des esprits. Les uns ne voient dans l'établissement des nouveautés de la monarchie bourbonienne que le suprême aboutissement de l'effort traditionnel tenté, dès les premiers jours de sa vie, par la royauté capétienne, pour supprimer toutes les influences rivales pouvant contenir son pouvoir, gêner son action souveraine, lui disputer les forces sociales qu'elle entendait absorber. D'autres imputent au génie de Richelieu la destruction définitive des libertés générales et la transformation de la monarchie française. C'est le grand Cardinal qui, *a priori*, a fait table rase autour de la royauté, couvrant tout de sa robe rouge. C'est lui qui, sur les ruines des autorités sociales intermédiaires et des garanties qu'elles assuraient à l'indépendance nationale, a établi un nouveau pouvoir dont le grand Bossuet donnera ainsi la formule « le prince ne doit rendre compte « à personne de ce qu'il ordonne... tout l'état est en lui... « la volonté de tout le peuple est renfermée en la sienne... « toute la puissance des particuliers est réunie en la per- « sonne du prince. »

Quelques autres (et ils ne sont pas les moins nombreux), enthousiastes du rôle libéral de l'aristocratie anglaise, accusent la noblesse française d'être la principale cause du mal. Elle n'a jamais compris son devoir politique. N'entendant rien aux droits de la nation, et s'enfermant dans ses prérogatives héréditaires, qui devenaient de

moins en moins justifiées et, partant, de plus en plus blessantes, le patriciat français s'est montré incapable de contenir le pouvoir royal qu'il n'a jamais su qu'attaquer en factieux ou servir en courtisan. Combien peu ont la pensée de ne pas s'en tenir à ces théories toutes faites, et de rechercher si le résultat funeste de la monarchie absolue n'a pas eu d'autres facteurs que la soif immodérée de la toute-puissance chez les princes et l'infidélité de la noblesse à sa vraie mission sociale. Tout détenteur du souverain pouvoir sera toujours terriblement tenté d'en accroître l'intensité et de se soustraire, par conséquent, à toutes les limitations pouvant venir des autorités intermédiaires et subordonnées. Il est, donc, tout naturel que le roi capétien tenu trop souvent en éveil, à l'égard de sa souveraineté et de l'unité nationale, par les prises d'armes des grands vassaux et leurs regrettables intelligences avec l'étranger, n'ait rien négligé pour dégager sa puissance des bandelettes qui pouvaient la lier et la contenir. Et, cependant, il lui était difficile d'oublier complètement les coutumes qui réglaient l'exercice de son pouvoir et constituaient sa loi essentielle. C'était à la nation à les maintenir, à les adapter à la marche et au progrès des siècles, et à en assurer, de tous temps et de toute manière, le fonctionnement loyal et fécond!.. A-t-elle rempli ce devoir? Les députés des villes, c'est-à-dire les gens du tiers, n'ont-ils pas une large part de responsabilité dans l'avortement des libertés générales et les abus du régime absolu, par l'excès même de leurs droits, de leurs privilèges, de leurs franchises spéciales, et par leur négligence à pourvoir à la revendication pratique et effective des droits nationaux?

VIII

Il est d'abord facile de constater que, malgré ses fautes, la noblesse (je ne parle pas des grands feudataires, mais

de la noblesse de païs, la *gentry*), s'est montrée, à toutes les réunions des États et dans toutes les occasions, toute aussi jalouse que les autres ordres des libertés générales ; mais il faut remarquer que la vieille France présentait, au point de vue politique et social, un aspect tout différent de celui de sa voisine, l'Angleterre. Pays essentiellement agricole, où les villes tenaient jadis une place aussi petite qu'elle est grande aujourd'hui, l'Angleterre vit ses barons, son clergé et ses hommes libres facilement réunis contre les prétentions du prince, dans l'intime solidarité d'intérêts identiques, et quant à leur nature et quant à la satisfaction qu'ils exigeaient. La conception et la rédaction d'une grande charte commune fut chose aisée dès le début du XIIIe siècle (1). Tout autre était le beau et doux pays de France. Couvert de provinces, de villes, de communautés d'habitans dont chacune avait son chartrier bourré de lettres de franchises et d'exemptions les plus diverses, notre sol s'adaptait mal, à priori, au développement régulier et à la défense commune et solidaire, par les divers éléments « de la république, » des libertés générales qui étaient de l'essence de la Monarchie patronale et dont, à certaines heures, chaque ordre, sous l'empire de la coutume, avait la noble et vive clairvoyance. Mais il eut fallu immoler à l'intérêt collectif «les particularités,» les privilèges de païs, » consacrés par des coutumes séculaires ou par des chartes quasi sacrées. Or, la violente amour des gens des villes et des provinces, pour ces droits et ces franchises, devait absorber, chez eux, le soin intelligent et généreux de la chose publique. Il y a plus : les députés des villes, auxquels on demandait des subsides, ne les accordaient, la plupart du temps, qu'en échange de l'octroy, pour l'avenir, de franchises nouvel-

(1) Funck Brentano, *loc. cit.*

les, rendant, le cas échéant, de plus en plus difficile leur coopération au soutien et à l'ayde de l'État (1).

Lors de la guerre de Philippe le Bel contre les Flandres « qui, poussées par le roi d'Angleterre, menaçaient de devenir une Guyenne du Nord, » le prince convoqua les bourgeois des villes. Il voulait savoir « lesquels leur « feroient ayde ou non à aller à l'ost de Flandre. »

S'abritant derrière leurs immunités, et ne voulant pas les enfreindre, quelque intérêt que présentât l'expédition qui avait nettement pour but de sauver les précieuses conquêtes de 1297, et de couvrir la France du Nord contre tout danger venant d'outre-Manche, les gens des villes n'accordent presque rien, ce qui oblige le roi, pour avoir « chevance, à faire la foible monnoie.» Après le désastre de Crécy, les États convoqués protestent de leur dévouement à la cause nationale ; mais, à raison des immunités, n'accordent aucun secours d'argent. Le roi est contraint de s'adresser alors à quelques bonnes villes, par ses commissaires, et l'on stipule, dit M. Funck-Brentaux, comme « fit le Vermandois, par exemple, « que « l'octroy volontaire du droit de six deniers.... ne porte- « roit, pour l'avenir..., aucune atteinte aux libertés, pri- « vilèges et franchises du pays, que les laïcs seroient « exemptés de toute taille, le clergé affranchi de la dîme, « etc., et que l'imposition cesserait, en cas de paix ou de « longue trêve, et que les sommes déjà payées seraient « rendues, pour le profit commun, de l'advis des bonnes « gens ! »

Quand les conspirations et les révoltes de Charles-le-Mauvais mettent le pays à deux doigts de sa perte, les divers états du royaume convoqués pour veiller au salut de la chose publique, ne se préoccupent que d'obtenir des exemptions particulières, des libertés nouvelles, ou

(1) Funck-Brentano, *Histoire du pays de France...*, passim.

de réclamer pour leurs provinces ou leurs villes une bonne part des aydes accordés.

En 1351, les États de la langue d'oïl ne consentent à voter huit deniers par livre sur toutes denrées et gabelles de sel... qu'à la condition par le roy d'instituer une administration émanant d'eux et placée directement sous leurs ordres.

Aux États de Blois, le gouvernement royal proposait l'abolition des aydes, des autres subsides et des gabelles et leur remplacement par une taxe unique dont la perception devait avoir lieu par feux. Cette nouveauté de souveraine importance créait l'unité économique. C'était un premier pas fait par le roi lui-même vers l'organisation normale du régime des États.

En effet, la réforme qui unifiait et régularisait l'impôt aurait certainement entraîné, à brève échéance, la périodicité des états qui avaient à le consentir ; et, en déroutant par l'uniformité de la taxe et le caractère général de son incidence les diverses franchises particulières, inconciliables avec l'intérêt collectif, elle aurait fait disparaître une des principales cause de l'impuissance des États. C'est là précisément ce qui fit son malheur auprès des députés des villes, ils se refusèrent à la voter parce que, disaient-ils, « elle est trop méthodique et partant déraisonnable ! » Ils ne lui pardonnaient pas, en effet, de mettre fin à des exemptions et des privilges locaux, et de substituer désormais à l'égoïste sauvegarde des particularités, l'unique et noble souci de ce que l'on appelait « la république ! »

IX

Les États ainsi paralysés dans le soin de l'intérêt général par la jalouse préoccupation des droits particuliers et des libertés spéciales, l'étaient encore par les scrupu-

les qu'à chaque instant les coutumes pouvaient faire naître, en eux, relativement à l'étendue de leurs pouvoirs. Les députés se considéraient sans mandat pour statuer sur des intérêts qui n'avaient pas été spécifiés dans les lettres de convocation ou qui n'avaient pas fait l'objet des plaintes ou propositions arrêtées dans les cahiers dressés au chef-lieu des bailliages, au sein des réunions des délégués des villages, bourgs, etc. S'il fallait délibérer, de par les propositions royales, sur des objets étrangers aux motifs de la convocation ou aux doléances des électeurs, les gens des états demandaient à être renvoyés devant les assemblées primaires pour y réclamer de nouveaux pouvoirs ! C'était le *Referendum à jet continu !*

Quand les députés en arrivant à Orléans, en 1560, apprennent la mort de François II, ils demandent unanimement à retourner dans les bailliages pour connaître l'opinion de leurs mandants sur la constitution d'un Conseil de régence : de leur chef, ils ne pouvaient ni penser ni agir : faute de charge spéciale, ils auraient encouru le désaveu de ceux qui les avaient nommés. Aux États de Blois, le Roi pressé d'argent demande aux députés leur advis, sur un projet d'aliénation d'une partie du domaine pour pourvoir aux dépenses de la guerre et diminuer d'autant les subsides. Le tiers refuse, malgré les efforts contraires d'Hémar, maire et député de Bordeaux, et de Bigot, député de Normandie, achetés par la Cour, disent les mauvaises langues du temps. Le publiciste Bodin, député de Normandie, soutient « avec les plus « constantes traditions que le Roi n'est *qu'un simple* « *usager du domaine*, que le fonds appartient au peuple... « Que les députés sont sans pouvoir pour en autoriser « actuellement l'aliénation ; *les bailliages auraient dû leur* « *donner une mission expresse à cet égard !* Ce qui n'a « pas été fait..., il est donc impossible de rien statuer !! » Le Roi pleure en apprenant cette réponse « *ils ne me*

« *veulent secourir du leur*, dit-il, ni me permettre que je « *m'ayde du mien ;* voilà une trop énorme cruauté ! »

Je laisse à penser si le jeu si compliqué de telles institutions en rendait le fonctionnement efficace et réellement fécond pour le bien de l'Etat ; et si le gouvernement royal pouvait être très désireux de recourir à une coopération qu'il était si malaisé d'obtenir ! Il se hâtait de se débarrasser d'assemblées qui le gênaient sans servir l'État, et ne les rappelait qu'à la dernière extrémité.

D'autre part, la royauté devina bien vite comment on pouvait s'y prendre pour émousser « ès cœurs des gens « des villes » leur amour de l'indépendance et des libertés parlementaires, et pour prévenir les légitimes résistances que ce sentiment pouvait leur inspirer à l'endroit des empiètements et des exigences de la couronne. Elle les allécha par l'appât de progrès croissants dans la voie de l'égalité avec le second ordre ; elle y joignit l'insidieuse séduction de l'établissement sans cesse répété dans les édits réglementaires qui suivaient les états, de gros offices d'administration, de judicature et de finance soigneusement réservés aux bourgeois bien famés !

En vain, la vieille noblesse rurale appauvrie par les guerres et ruinée d'ailleurs par la transformation économique du XVIme siècle, réclamait-elle, dans ses Cahiers, une part dans les emplois et notamment dans les charges lucratives des Cours souveraines. Elle en était soigneusement écartée, et « les bonnes gens » du tiers de plus en plus associés à la royauté et à ses pouvoirs, cessaient d'être les hommes de la nation pour devenir les hommes du Roi. Suivant une judicieuse remarque, on faisait constamment des fonctionnaires dans le personnel du troisième État afin de n'y pas laisser naître et s'y former des citoyens (1).

(1) M. de Broglie, *Richelieu et la Monarchie absolue*, (*Correspondant* numéro du 10 novembre 1884).

X

Tout s'apprêtait donc pour le prochain établissement d'un nouveau régime incarnant l'Etat tout entier dans le Roi, ses ministres, ses officiers d'administration, de finance et de justice, seuls debout sur les ruines des vieilles institutions parlementaires, incapables de faire triompher, l'intérêt général sur les intérêts particuliers, inhabiles à se dégager des complicationss qui paralysaient leur jeu régulier, et mourant ainsi de faiblesse et d'impuissance au milieu de l'indifférence des gens du tiers gagnés, peu à peu, au pouvoir Royal ! La nation fut donc acculée au régime de la monarchie administrative et bureaucratique ; ce régime vint se substituer logiquement au système de la vieille monarchie patronale qui ne vit, selon Grotius que pour et par la sauvegarde de la liberté, et dont, en France, on n'a jamais su ni concevoir, ni préciser la loi essentielle et le réglement organique. En effet, malgré la magnifique véhémence, la profonde vérité et la haute portée pratique de leur revendications, nos états ne se sont jamais élevés, comme les assemblées anglaises, à l'idée générale d'une grande Charte commune déclarative et régulatrice des libertés et des franchises du pays, résultant des coutumes ! Certes, aux beaux jours parlementaires des xvme et xvime siècle, Masselin, le Seigneur de la Roche, Bazin, Bodin, étaient tous aussi imbus et pénétrés du sens et de l'amour des libertés publiques, qui étaient de l'essence même du régime, qu'Hampden et Pym pouvaient l'être, dans l'Angleterre du xviie siècle. Cependant les grands meneurs des vieilles assemblées françaises n'ont jamais su rédiger ni proclamer *un bill des droits*. (1)

Faut-il être surpris que la royauté n'ait jamais essayé

(1) Voir M. de Broglie, *loc. cit.*

de le leur suggérer ? C'eut été de sa part un désintéressement d'autorité dont on ne rencontre pas beaucoup d'exemples chez les conducteurs de peuple.

La monarchie absolue sortit de cet état des choses comme un fruit de son germe ; elle fut le produit naturel des circonstances et non la création *à priori* de tel ministre ou de tel roi. La gloire impérissable de la race capétienne, son titre éternel à notre reconnaissance sans bornes seront d'avoir employé la toute-puissance qu'elle concentra, ainsi peu à peu, en ses mains, à constituer la plus forte unité nationale de l'Europe, l'unité française , et à lui assurer au-delà de ses frontières une noble et féconde prépondérance qui n'a pu encore céder aux trahisons les plus imméritées de la fortune !

Mais, dit le cardinal de Retz : « Il n'y a que Dieu qui puisse rester seul. » La Royauté courait les plus grands risques, par le fait de sa transformation et du vide que ce changement *essentiel* avait créé autour d'elle. Son isolement au sommet de l'État, les abus, les désordres , les intolérances qui en furent les suites nécessaires, auraient pu, cependant, être conjurés, pour quelque temps, dans leur effet le plus funestes , le bouleversement radical de la chose publique. Il aurait fallu, pour cela, qu'au début du XVIII[e] siècle , après les mauvais exemples de tout genre tombés des hautes régions gouvernementales , la France trouvât , dans la personnification du pouvoir royal, dans ses ministres et les autres autorités du pays , les agents d'une *réforme nationale* analogue à la rénovation de foi et de coutumes chrétiennes inaugurée , en Angleterre , après 1760 , par les bonnes mœurs de Georges III, l'action sociale et les doctrines des Burke et des Jonhson. Ces salutaires influences préservèrent alors nos voisins de l'irrémédiable décadence dont les menaçaient, quoiqu'ils fussent, eux, en possession de la liberté, la vénalité politique et la honteuse immoralité

déchaînées sous les deux premiers rois hanovriens. Malheureusement, au sortir du grand règne, de ses radieuses gloires et de ses lourdes fautes, la France se heurtait à la Régence, à Louis XV, à ses misérables ministres, à des lettrés incroyants et immoraux qui mirent le comble à une irrémédiable corruption de l'État, et l'Assemblée, qui se réunit le 5 mai 1789, près de deux cents ans après la chute définitive du régime de nos bonnes et vieilles coutumes, « porta dans ses flancs le jacobinisme et la « Convention ! »

L. DE CASTELNAU.

Louis VEUILLOT

A PROPOS D'OUVRAGES RÉCENTS

Quelqu'un a fait de Louis Veuillot un « aboyeur des idées de Joseph de Maistre. »

Cet homme avait peut-être senti les crocs du polémiste et ce cri pourrait bien être celui d'une douleur cuisante.

Pour nous qui n'avons pas à gémir de pareil accident, nous accorderons si vous le voulez, que le journaliste fut en quelque sorte l'héritier du philosophe.

Comme de Maistre du haut de son imperturbable philosophie foudroyait les mécréants, L. Veuillot, dans les colonnes de son journal foudroyait les fils de Voltaire.

Le premier, grand philosophe et grand seigneur, fut un général sans soldats ; le second, grand chrétien et point seigneur, fut un général soldat. Derrière lui marchaient des braves dont il accrut le nombre par l'audace qu'il sut déployer ; et son courage passa dans l'âme des timides.

Démocrate, il eut toute l'énergie d'un enfant du peuple ; attiré par l'odeur de la poudre, il se jetait au plus fort de la bataille et poussait volontiers le fer en avant. La fumée des camps, la poussière des combats, les blessures de la lutte ne le rebutaient pas mais plutôt l'échauffaient ; il aimait à se montrer aux yeux des siens dans tout le désordre d'une action périlleuse et voulait être devant eux comme le drapeau de la guerre.

Sa vie ne fut qu'une bataille.

Né pour les luttes de la plume, le goût des lettres le saisit tout jeune encore, et il fut son maître. Commencée au hasard, avec les livres d'un cabinet de lecture qu'il était chargé de porter au domicile des abonnés, son éducation littéraire se continue, menée par le même hasard, chez un avoué. « Les rues de Paris, dit-il lui-même, faisaient l'éducation de mon intelligence; les propos de quelques jeunes gens au milieu desquels j'avais à vivre, celle de mon cœur.

Fort heureusement, l'avoué, frère de Casimir Delavigne, faisait ou laissait faire de son étude un centre littéraire. On y rimait, on y chantait, on y peignait, on y faisait quelquefois de la procédure, souvent tout le reste. Comme les autres, le jeune Veuillot lisait, faisait des vers. Son intelligence fut remarquée. Auguste Barbier vint même lui lire ou lui confier une pièce de vers « qui l'embarrassaient. » C'était *La Curée*.

Cependant, Louis est attiré dans le journalisme par un de ses anciens camarades d'étude. Il part pour Rouen, fait le feuilleton, passe au théâtre et verse dans la politique. Belliqueux par tempérament, il a quelques querelles et deux duels. Un jour une balle effleure son chapeau, une autre fois il a les habits percés.

Bientôt il change de province, non pas de carrière ni d'allure. Il fait encore de la polémique dans le *Mémorial de la Dordogne*, et s'attire un troisième duel. Il est atteint — aux habits, et refuse de tirer lui-même. On ne le verra plus sur le terrain.

Il profite de son séjour à Périgueux pour étudier les classiques et les hommes. Il apprend à aimer les premiers et à connaître les seconds. Double science qui le rapproche de Dieu et le prépare à estimer la religion. « Certain petit journal du lieu, a-t-il écrit, de cette race qui nous a donné *le Siècle*, ne fortifia pas médiocrement ma disposition à respecter l'Église, qu'il attaquait sans

cesse. Malgré mon ignorance, je me révoltais contre ces opinions malhonnêtes et mal rédigées. »

Appelé à Paris, en 1837, pour prendre part à la rédaction de *La Charte de 1830*, Veuillot voit mourir ce journal et entre à *La Paix*, feuille également dévouée à M. Guizot jusqu'au jour où elle se donne à M. Molé. Alors, ne voulant pas servir de nouveaux maîtres, le journaliste se retire. D'autres journalistes cherchent en vain à se l'attacher. Un ami, partant pour un long voyage, entraîne le polémiste en congé volontaire.

Louis Veuillot croyait aller à Constantinople, a dit son frère Eugène, il allait plus loin, il allait à Rome, il allait à l'Eglise.

I

On connaît l'âpreté des débats du grand écrivain. Il a tout dit lui-même en deux lignes : « Hors de la maison paternelle à treize ans, abandonné dans le monde, sans guide, sans conseil, sans amis, pour ainsi dire sans maître, à treize ans et sans Dieu : O destinée amère ! »

Mais ce Dieu qu'il ne connaissait pas, guettait son âme et voulait y entrer ; Veuillot fut saisi par la vérité divine.

Aussitôt, tout agité encore des luttes de sa propre conscience, il pense à ceux qu'il laisse en arrière, à son frère qui est éloigné du Christianisme ; il lui expose sa lutte, ses angoisses, sa torture et il lui écrit d'Ancône, (12 juin 1838) : « Vois, mon ami, si tu peux tirer parti pour ton âme ou ton cœur de ce que je dis là. »

Plus tard, de Toulon, il écrira avec l'accent du triomphe : « Je nage ici dans un océan de satisfactions pures, cependant tout m'y rappelle une époque malheureuse. Je visitai ces pays, il y a trois ans, et je les parcourus ayant sous les yeux ce que l'on appelle le prisme enchanteur de la jeunesse ; mais je ne songeais point à Dieu et que de folies dans mon esprit ! Que de folies dans mon cœur !

Pour quelques éclairs de je ne sais quelle joie furibonde, qui me faisaient honte, combien de noirs ennuis qu'il fallait traîner toujours ! Doutes sur ma destinée en ce monde et dans l'autre, doutes sur les principes les plus sacrés de la morale, mépris des hommes, mépris de moi-même, ténèbres de toutes parts.

« A présent, il me semble que je vogue à pleines voiles dans la lumière, et je m'y sens bien. Tout s'est ouvert à mon esprit. Je connais ma route, et je sais ce que je verrai quand j'aurai atteint les limites de l'horizon. Les hommes sont vraiment mes frères. Je les aime et je les plains, et il ne me reviendrait jamais à la pensée d'en accuser un seul, si je n'espérais par là servir tous les autres et le servir lui-même. Les objets ont d'autres couleurs : ce qui était morne est animé ; là où je voyais le caprice du hasard, je vois un clair témoin de l'existence et de la puissance de Dieu. Il y a dans la nature une voix que j'entends, je sens au fond de mon âme d'inépuisables flots d'amour. Ah ! ce prisme de la jeunesse que je redoutais de voir briser et dont je calculais avec angoisse le graduel affaiblissement, quel triste voile quand je le compare à ce beau jour de la foi qui d'heure en heure et d'instant en instant éclaircit l'espace immense où il m'a conduit ! Je vois se dissiper en vaine fumée les plus ardus problèmes de mon ancienne ignorance. Les portes d'airain, partout fermées sur moi, s'ouvrent d'elles-mêmes et disparaissent. J'ai le mot magique qui renverse les murailles du monde invisible et triomphe des monstres de l'esprit. Cette mer que je regarde, m'offrit la stérile peinture de mon inquiétude éternelle ; aujourd'hui elle est le beau miroir, la sereine image de ma profonde paix : mon âme peut, comme elle, porter sans effort les pesants fardeaux de la vie, et les regarder passer avec cette indifférence qui ne s'émeut ni d'envie ni de colère, une ombre légère peut la traverser un instant,

mais cette ombre ne sera jamais qu'une tâche dans son immensité, qui réfléchit le ciel ; elle sera troublée par l'orage, mais elle retrouvera la paix et il ne restera nulle trace de l'orage, »

Quelle page ! et comme on entend résonner le chant du triomphe ! N'est-ce pas un tressaillement,un transport de la foi ? Veuillot est à jamais saisi dans son âme et dans son cœur. La foi désormais le guidera dans les épreuves du temps à venir, comme elle éclaire maintenant les souvenirs du temps passé.

Ainsi, dix ans après les duels de Rouen, « se trouvant avec son frère et ses jeunes sœurs sur le lieu du combat, il les fit mettre à genoux avec lui pour remercier Dieu de l'avoir préservé et lui demander pardon. »

Dès ce moment le mérite de Louis Veuillot, fut, comme l'a dit M. Ed. Drumont, de montrer à tous, de montrer en plein forum parisien un chrétien vivant de la vie de tout le monde et en même temps absolument fidèle aux devoirs de l'Eglise ; un chrétien, qui de l'aveu de tous, n'était ni un niais, ni un timide, ni un sot, ni un ambitieux, ni un intéressé, ni un hypocrite.

Et savez-vous qu'elle fut la grande ambition du maître journaliste ? Lui-même l'a révélé d'une façon qui est bien sienne : « Je n'ai jamais eu qu'une ambition, encore n'a-t-elle pas été satisfaite,c'était d'être marguillier de ma paroisse. »

Il eût aussi l'ambition d'être un bon mari, et, à ce sujet, certaine anecdote contée par lui ne manque pas de sel. « Je suis allé hier montrer ma tabatière aux jésuites, écrivait-il à sa femme au mois d'août 1850. Ils m'ont demandé d'où me venait cette merveille ; j'ai répondu que c'était le cadeau d'une main souveraine.

— Quel souverain ? Louis-Philippe ? Henri V ? Le Pape ?

— Non, Révérends Pères ; Madame Veuillot. »

Les traits de ce genre abondent dans la vie de cet homme singulier. Il donne à des détails insignifiants un tour piquant et une allure chrétienne. Le voici mesurant le parc de Bonlez, en Brabant, il constate qu'il a « la longueur de six bonnes dizaines de chapelet pas bredouillées. »

Mais il importe surtout de constater son dévouement pour l'*Univers*, non par égoïsme, mais par esprit de foi ; il se dévoue à ce journa parce qu'il le croit utile à la cause de Dieu, et s'il appelle auprès de lui des hommes de science et de talent, c'est encore au nom du ciel.

Ecrivant à l'abbé Morisseau, le 25 juillet 1843, il disait : « exhortez le lent Aubineau à travailler pour l'*Univers* qui commence à pâlir et dites lui bien de se marquer un saint dans le ciel dont il écrira la vie ; il faut que nous nous imposions tous de payer ce tribut, afin que nos plumes d'oies puissent un jour devenir des ailes de bienheureux. »

Quelques mois après, soutenant de sa plume mordante la lutte de l'abbé Combalot contre l'Université, le polémiste se vit intenter un procès. Pour lui, être cité devant le tribunal, c'est être condamné. Frappé de six mille francs d'amende, il se réjouit de n'avoir en fait de prison qu'un tout petit mois qui sera si facile à passer. » Il déclare que le « bon Dieu est bien bon. » Il ajoute : « Dieu m'a fait la grâce de m'accorder au milieu de tout cela beaucoup de tranquillité intérieure. J'ai vu que j'étais humilié et j'en ai béni le bon maître. »

De la Conciergerie il écrit une lettre à son ami, l'abbé Morisseau, avec cet en-tête : Gloire aux Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie !

« Très cher abbé. Louons Dieu, bénissons-le, que chaque instant de notre vie soit employé à le bénir, que chaque battement de notre cœur soit une fervente action de grâces ! Me voici en prison. J'y suis bien, trop bien, ceci

ne ressemble pas du tout au martyre. Avec un peu plus d'air et un peu moins de puces, ma prison ressemblerait à un lieu de plaisance. »

En somme, la prison lui devient un lieu de repos et lui donne plus de temps pour la prière. Mais ce n'est pas qu'il ait jamais oublié de prier, la prière est son arme quotidienne, comme l'amour de l'Église est le foyer de ses œuvres.

Aussi, c'est en chrétien qu'il fête les beaux jours du christianisme, c'est par des pratiques charitables qu'il célèbre les triomphes religieux.

Quand le dogme de l'Immaculée-Conception est proclamé, il envoie aux petits enfants pauvres de l'asile, dirigé par Mme Testas, de quoi mettre un peu de neuf, et il écrit à son amie : « Vous leur direz que c'est la proclamation de l'Immaculée-Conception qui fait pleuvoir des bas et des sabots. Voilà la vérité, et je vous prie que personne n'en sache davantage. »

Avant tout, Louis Veuillot aspirait à servir Dieu par sa personne et par son journal. Il fit si bien que Pie IX dit un jour de lui : « C'est une colonne de l'Église. » Au vaillant lutteur, au vrai croyant, « la grâce et le sens chrétien ont donné une vue supérieure de toutes choses. »

Comme il aimait son journal pour l'Église, il savait aussi le sacrifier pour elle.

On sait que l'Empire avait à sa disposition une série d'avertissements destinés à entraîner la suppression de tout journal gênant. Or, l'*Univers* avait épuisé la série fatale quand une encyclique du Pape, Pie IX, condamnant les derniers attentats commis contre le Saint-Siège, paraissait (28 février 1860). Il fallait la faire connaître à la France malgré les menaces du pouvoir. Louis Veuillot la reçoit ; il la remet à ses collaborateurs en disant : « Voici la mort, le journal sera supprimé demain. » L'en-

cyclique est traduite et publiée sans retard. Le lendemain l'*Univers* était mort.

Cette publication, décrétait le ministre de l'intérieur, Billault, était nuisible aux intérêts de l'Église. Pie IX, lui, bénit cette mort héroïque.

Mais Veuillot avait eu d'autres ennuis. « Mes yeux sont en fourrière, » écrivait-il de Solesme où il se reposait en 1843. Puis, heureux de recevoir la visite de son frère, il disait : « Voilà comment le maître adoucit les épreuves qu'il envoie. Je n'aurais pu choisir un meilleur endroit pour être malade, et l'on ne saurait être malade d'une plus agréable façon. Au lieu d'écrire, je médite ; c'est tout profit pour moi et pour mes lecteurs. Par ainsi, cher abbé, rendons grâces au bon Dieu. Je suis très porté à penser que dans le cas où je deviendrais aveugle, ce serait un coup de fortune qui m'arriverait contre tous mes désirs. » Voilà bien une résignation plaisante et chrétienne ! Entendez-le, d'autre part, dire à son frère : « Mon palais sera celui des Quinze-Vingts, et l'homme qui se proposait de mener les autres, finira par être sous la conduite d'un caniche. Ainsi plaît-il à Dieu ! Ainsi soit-il !... Je n'en suis pas moins résolu à vivre jusqu'au dernier crépuscule pour les combats de Dieu. »

Et jusqu'au dernier crépuscule, le maître a gardé cette énergie et cette résignation. Vers la fin de sa carrière, contraint par la maladie de rester dans l'inaction, il s'humilie sous la main divine et dit en portant la main au front : « Peut-être y avait-il là de l'orgueil. Le bon Dieu m'a frappé, il a bien fait. »

L'homme qui parlait ainsi ne pouvait être qu'un grand chrétien.

Grand chrétien, Veuillot le fut de remarquable manière dans ses deuils. Dieu lui avait fait présent d'une épouse de choix, mais cette femme simple et aimante, chrétiennement chérie, lui fut ravie de bonne heure. Sous le coup

de cette mort, le journaliste écrivait à l'un de ses meilleurs amis, l'abbé Delor : « Je suis soumis à la volonté de Dieu, qui est juste et bonne, et qui n'a pas cessé de me paraître infiniment miséricordieuse.

« Ma chère femme, quoique bien jeune, était mûre pour le ciel ; une sainte vie a été couronnée par une sainte mort ; moi, j'ai tout mérité, et ce coup de foudre est un coup de grâce. Du reste, Notre Père, qui est aux cieux, me donne tous les adoucissements dont j'ai besoin. Mon frère est près de moi ; ma sœur se dévoue pour élever mes cinq pauvres petites orphelines, et, par la grâce de celle qui n'est plus, je suis, non pas consolé, je ne puis ni ne veux l'être, mais fortifié. Il y a dans mon cœur autant de bénédictions que de larmes. Priez Dieu d'accroître mon courage et de me laisser ma douleur. »

Les plus grandes épreuves n'abattent pas de telles âmes, elles les retrempent. Aussi, Veuillot écrivait-il encore à M. de La Tour : « Oui, cher ami, offrez à Dieu, pour notre cause, toutes les peines que je ressens. En songeant que c'est là l'usage que nous en pouvons faire, je voudrais qu'elles fussent plus vives, mais Dieu m'a envoyé ce que je pouvais porter, et ce serait une témérité de demander davantage. »

Est-ce le cri d'une résignation vulgaire? Et ne semble-t-il pas que, sous les coups de la Providence, cette âme s'attendrit dans l'amour divin ? Écoutez cet accent : « Je suis tout à la fois malade, affairé et très affligé. J'ai eu la gloire terrible de rendre à Dieu, ces jours-ci, un petit ange qu'il m'avait prêté et qu'il ne m'a laissé que dix mois. Que sa volonté soit faite et que son saint nom soit béni ! mais quels cruels moments pour le cœur d'un père et d'un époux ! »

L. Veuillot écrivait cela le 24 juillet 1852, et quelques mois plus tard (6 mai 1853), la mort du marquis de Valdegamas renouvelait toutes ses douleurs. Cette perte, di-

sait-il, « est du nombre de celles qui donnent à craindre que Dieu ne veuille plus sauver le monde. M. de Valdegamas était le parrain de la petite fille que j'ai perdue, au mois de juillet dernier. Il n'y a pas dix mois que nous étions tous à la campagne, gais et bien portants, sous les arbres d'un jardin rempli de fleurs. En moins d'un an, j'ai vu mourir, dans mes bras, la fille, la mère et le parrain.

« Vainement, le jardin se parera de fleurs nouvelles, je n'y verrai toujours que ces trois tombeaux. »

Toutes les blessures sont rouvertes, sans provoquer de plaintes.

Ce que le grand chrétien regrette le plus, c'est « l'homme de génie dévoué à l'Église. »

A cette haute résignation, Dieu ne ménagea pas les épreuves. Ce n'est pas une enfant seule, mais trois filles, qu'il ravit à la tendresse du père toujours soumis. Veuillot domine tous ces malheurs de la sérénité de sa foi.

Un jour, épanchant sa douleur dans le cœur de Monseigneur Parisis, il dit : « Monseigneur, tout le monde me plaint ; moi, je plains ma sœur. J'ai trop à faire de m'humilier et de me repentir pour me plaindre. Loin de m'abattre, ces coups me relèvent. Oh ! que la miséricorde de Dieu est grande ! Et quelle évidence j'en ai en ce moment ! Comme il m'avertit ! comme il me presse ! comme il me commande ! et comme je l'entends ! il faut être à lui, n'être qu'à lui, n'avoir rien, ne rien faire que pour lui. »

Lorsque sa seconde fille est frappée, il écrit à sa sœur Elise, à « ce cœur de mère, » qui s'est sacrifiée pour les petites orphelines et pour son frère : « Nous aussi baisons le crucifix (la petite fille de six ans était morte le crucifix aux lèvres), embrassons-le, et en tout aimons la volonté de Dieu.

« Dieu seul ! Nous savons maintenant tout ce que cette

parole renferme. Qu'elle soit le cri de nos cœurs et la règle de notre vie ! »

Quand la volonté de Dieu éprouvant de nouveau l'amour de son serviteur, sa troisième fille part en souriant pour le ciel. Le père, plein de douleur et de reconnaissance, écrit : « Si tu avais vu ce sourire ! Durant sa maladie, je l'avais vingt fois offerte à Dieu pour être Petite Sœur des Pauvres, ou pour mourir tout de suite ; car, la voyant aux portes du ciel, je n'aurais pas voulu la faire redescendre dans la vie, à la triste condition d'en subir les souillures. Nous l'avons mise dans le tombeau de sa mère, à la place que j'avais réservée pour moi. C'était tout ce que je possédais de terre en ce monde ; je ne l'ai plus. Me voilà pauvre jusque là, Dieu merci.

« Prie Dieu que je garde à jamais dans mon cœur tout ce que j'y ai maintenant. »

Avez-vous jamais entendu quelque expression de foi ardente pareille à celle-ci : « Nous sommes vraiment heureux d'être chrétiens ; à nous les belles joies, à nous les belles douleurs. » Et que direz-vous de la sublime espérance de ce chrétien, pour qui les tombes creusées près de lui sont « des jours ouverts pour l'éternité. »

En retour, Dieu lui donnait, au milieu des luttes du dehors, la grande paix intérieure et la consolation des grandes âmes, comme il le dit au comte A. de Pontmartin : « Au milieu de ces épreuves et de ces combats, j'ai trouvé la paix, et la paix la plus profonde, par la miséricorde de Dieu, et même la joie, car je sais que mes morts sont vivants et que Dieu me les rendra. J'ai auprès de moi une sœur et un frère qui n'ont point voulu se marier par bonté et par tendresse pour moi. Nous nous sommes toujours tendrement aimés et nous nous aimons toujours plus.

« Je puis regarder comme des frères tous les hommes de cœur avec qui je travaille. Vous voyez que j'ai sujet de

bénir la Providence et qu'elle est large à mon égard. »

A ce point retranché dans la confiance en Dieu, que craindra cet homme ? Rien, et il le dit : « Depuis que je suis chrétien, je ne sais plus ce que c'est que craindre un événement quelconque. »

Est-il donc insensible ? Non ; mais, pour lui, la volonté divine plane au-dessus de tout. Il faut lire ce qu'il écrit à la plus jeune de ses deux filles survivantes, qui vient d'entrer au couvent de la Visitation. Quel père ! quel chrétien ! quel combat ! quelle page !

« Adieu, mon enfant bien aimée et bénie et amère. Je t'assure que je suis très amoureusement soumis à la volonté du bon Dieu sur toi et sur moi. Rien ne m'a fait plus de peine et plus de joie que ta résolution. Je ne peux m'y habituer en aucun sens. La joie est dans mon âme et ne peut entrer dans mon cœur ; la peine est dans mon cœur et ne peut troubler mon âme. Ces deux sentiments se confondent, et chacun reste entier et distinct, et il me semble que je ne saurai et ne voudrai jamais perdre ni l'un ni l'autre. En vérité, mon enfant, j'ignorais à quel point tu m'es chère. C'est encore une joie et une douleur de le sentir, je suis content et désolé de tout ce que tu me fais donner au bon Dieu. Quand tu étais petite et que tu faisais à quelqu'un présent d'une épingle ou d'une paille, tu disais : « Je vous la donne, mais pas pour tout-à-fait. » J'en suis à peu près là. Je dirais bien au bon Dieu : pas pour tout-à-fait. Cependant, Dieu sait que c'est pour tout-à-fait, s'il le veut, comme toi, et même de bon cœur. »

Plein de ces sentiments, Veuillot se gourmandait : « Je ne suis qu'un bourgeois », disait-il. Et il tournait vers son Dieu tous les mouvements de son âme.

Aussi voulait-il que les siens, comme lui, aimassent l'Église et le Pape. C'était un objet d'insistance particulière. A ses filles Agnès et Luce, pensionnaires au couvent des Oiseaux, il écrivait : « offrez tout ce que vous

ferez de bien pour que Dieu assiste son vicaire et lui envoie les inspirations et le courage qui sauveront l'Église et le monde. Aimez le Pape, aimez l'Église.... »

A son neveu Pierre qui se prépare à sa première communion il donne ces conseils : « Cher enfant, demande au bon Dieu, premièrement de l'aimer toute ta vie ; secondement de lui obéir toute ta vie dans l'état où il lui plaira de t'appeler ; troisièmement de lui donner toute ta vie. Tu obtiendras cela si tu fais le vœu d'écouter toujours la sainte Église et cela est tout.

« Souviens-toi de ce que je te dis là. Le bonheur, le repos, la gloire de la vie, c'est de servir l'Église. »

Louis Veuillot n'a pas voulu d'autre gloire. Il n'a écrit, il n'a travaillé, il n'a combattu, il n'a souffert que pour l'honneur de servir l'Église.

II

Que comptez-vous faire maintenant, dit le P. Rosaven à Veuillot, après l'avoir absous ?

— Je servirai l'Église ; sera-ce comme écrivain, comme prêtre, comme religieux ? Je l'ignore, mais je sais bien que je la servirai.

A quelques jours de là, le nouveau converti quittait Rome et parcourait la Suisse.

Son séjour dans le pays helvétique nous a valu un livre plein de charme et de vie. C'est une œuvre délicate où fleurit dans toute sa fraicheur la pensée catholique maîtresse de cette âme ; il y passe dans un souffle chaud une vigueur de tempérament et de style, une fermeté de ton qui rappelle le XVII[e] siècle. Tantôt l'enthousiasme déborde, tantôt l'ironie, dans des pages historiques, promène ses malicieuses remarques.

Au début de ses *Pèlerinages de Suisse,* l'auteur assiste à Genève, à « la fête de Saint Jean-Jacques Rousseau »

qu'il ne canonise pas. Sur le sol de Calvin, il trace du réformateur un portrait saisissant, et aux hérésies, il oppose les ordres religieux. Défendant l'Église dans son clergé, dans ses pratiques, dans ses moines, dans son passé, il est riche, pittoresque, original, plein de variété. Aux portraits succèdent de riantes peintures, aux légendes naïves se mêlent des réflexions profondes et des prières ardentes. Qui n'a lu la charmante histoire du Père de la Part-Dieu ? Qui n'a souri en lisant l'amusant chapitre sur *les Protestants et les Cloches Catholiques* ? S'il arrive au polémiste de montrer ses griffes, le ton général est doux ; si le style n'est pas encore arrêté, fixé, il est plein de verve et de sel ; on oublie que les digressions rompent l'unité, tant elles sont intéressantes et pétillantes d'esprit. On sent déjà l'écrivain.

On possédait en quelque sorte dans ces récits les impressions d'un converti en pays protestant, voici peut-être dans *Pierre Saintive* l'histoire de ses luttes, de ses préjugés, de ses penchants.

Fils d'émigré, Pierre jouit à peu près de tous les travers de son temps. Il n'a recouvré qu'une partie des biens paternels ; il n'est pas chrétien. Cependant deux jeunes filles le voient prier dans une église ; elles sourient. L'une, Sylvie, est coquette et mondaine ; l'autre, Thérèse, est modeste et pieuse. Sylvie d'Adronne plaît à Saintive, mais M. de Sourzac, intelligence religieuse qui par des entretiens pleins de foi fait entrer dans l'esprit de Pierre les lumières et les beautés de la religion divine, l'en détache. Thérèse Lacroix mieux appréciée sera la femme de Pierre. Mais la vertueuse jeune fille confie au jeune homme un secret qui empêche tout. La mort de la tante de Thérèse qui veillait sur elle n'arrange rien, seulement celle-ci apprend que Pierre est le fils du marquis de Saint-Yves dont M. Lacroix, son père, détenait les biens, et l'invitait à en prendre possession. Le nouveau marquis

offre à la jeune fille sa main et son nom ; Thérèse se réserve pour Dieu. Et Pierre va demander à une maison religieuse d'Italie ce que Dieu veut de lui.

Telle est la trame de ce récit simple et grave, coupé par des analyses fines et pénétrantes, et par des entretiens qui amènent peu à peu le triomphe de la foi. L'expression est colorée, la pensée saillante et lumineuse, comme il convient aux luttes et aux passions que l'homme combat ou discute en lui-même ; il en sort naturellement des sentiments nobles et des résolutions généreuses.

Dans ce livre éclataient les sentiments de l'âme chrétienne récemment reconquise par Dieu. Le même accent retentit daus *Rome et Lorette* où Veuillot raconte avec une virile modestie sa propre conversion. Toutefois la forme est plus intime et la marque plus forte. On s'attache aux émouvants détails de son origine, de son enfance et de son éducation, et l'on suit avec intérêt ses débuts littéraires, les égarements de sa jeunesse, les moyens qu'il a plu à Dieu de prendre pour l'attirer à lui. Quelques-uns n'ont pas goûté certaines confidences, mais tous ont été frappés de la puissance de l'œuvre. Il y a, d'un côté, des sévérités énergiques et justes, de l'autre côté, des élans de douceur et d'affection ; ici, l'esprit l'emporte sur le cœur, là, le cœur sur l'esprit ; et c'est tour à tour, l'intelligence, le sentiment, l'amour qui parlent.

Lisez *l'Anniversaire*, quelle tendre émotion ! lisez les *Derniers Combats*, qui, n'admirerait cette lutte corps à corps, pour ainsi dire, entre Veuillot et Bourdaloue ; et le portrait du célèbre prédicateur n'est-il pas à jamais gravé ? Lisez *Vie errante*, ne sentez-vous pas battre le cœur pour le pays natal ? Voulez-vous respirer des parfums suaves, celui de la fleur, celui de la nature embaumée, allez à la page intitulée *Pax domini sit semper vobiscum* ? Voulez-vous...... mais, il s'est déjà révélé, le rude chrétien plein de zèle et de foi qui va soutenir « avec

toute la vigueur de son esprit et toute la véhémence de son caractère, les croyances intimes et sublimes d'une âme en possession de la première des vérités. »

Tout à l'influence de l'idée chrétienne, il veut répandre ses bienfaits et ses clartés. Les *Français en Algerie*, expriment ce dessein. Fruit d'un séjour en Afrique, auprès du général Bugeaud, ce livre empreint d'originalité est rempli d'observations pratiques et opportunes. L'auteur veut-il la persécution ? Non, il veut que l'on facilite l'action du catholicisme, « sans dire au vaincu : crois ou meurs ; ni même ce qui est moins dur et plus excusable : crois ou va-t-en ; sans lui demander en aucune façon l'abandon de son culte, la simple politique du bon sens conseille de lui faciliter tous les moyens d'y renoncer. » Ce vœu de l'écrivain, n'est que le résultat d'une étude consciencieuse au cours de laquelle il a pu se rendre compte du rôle à jouer par le Christianisme dans la civilisation du pays conquis.

Il montre, d'ailleurs, une sérieuse connaissance des mœurs, de l'histoire et des passions des peuples nouvellement soumis à la France ; cela lui permet de donner à son livre une couleur locale saisissante. On est en présence d'une œuvre littéraire, on sent un maître. Récits, tableaux, combats, anecdotes, tout est clair, vif et illuminé par l'esprit français. A côté d'aperçus judicieux et sagaces, jaillissent de rapides et légères saillies ; aux coups de pinceaux on reconnait l'artiste. Quels épisodes touchants ! Quelle page sur *l'industrie des zouaves* ! Comme Abd-el-Kader est bien pris ! Et *la première garnison de Miliana*, n'est-ce pas de l'héroïsme simple et sublime ? Et que direz-vous de la *Lettre d'un soldat* ? En voulez-vous quelques traits ? Lisez : « Me voilà bientôt au péril de ma vie ! Reviendrai-je ? Je n'en sais rien. Je puis mourir, comme je puis revivre ; vous savez que c'est comme ça dans ces affaires-là. Il y a plutôt le danger de périr....

« Ce qui m'étonne est que les moricauds d'ici, que l'on nomme les Maures, et qui sont les bourgeois de l'Afrique, sont blancs comme vous et moi. Nous sommes sous le commandement du général Bugeaud, un vieux des anciens, connu pour être le père de la troupe, guerrier fini, n'ayant pas froid aux yeux. Tous ses grades ont été recueillis sur le champ de carnage. Ainsi vous voyez que tout le monde n'en meurt pas, car c'est une tête blanche, et il a femme et enfants, à ce que nous ajoute un Limousin qui en est. Nous avons aussi avec nous le brave Changarnier. Pas une affaire où il n'attrape une balle dans son cheval ou dans ses habits, et, avec çà, va toujours ! Ainsi il ne faut pas avoir peur ; soyons Français... Celui qui meurt doit mourir content, mourant pour la chose qu'il meurt... » Et ce joli mot : « Quand la nuit est venue, on se couche dans son pantalon, voilà le logement. » Et le Post-Scriptum ! Mais je regrette ces citations, ces raccourcis, c'est la lettre qu'il faut lire tout entière.

L'esprit observateur qui s'est fait jour dans des écrits si divers, se donne plus large carrière dans *Agnès de Lauwens* ou *Mémoires de sœur Saint-Louis* et dans l'*Honnête Femme*.

Le premier ouvrage nous fait pénétrer dans une maison d'éducation religieuse ; c'est la vie d'une pensionnaire dans un couvent; ce sont les souvenirs des choses qui touchent une jeune fille, ce sont les jugements qu'elle porte sur le monde. Il y a là des trésors de grâce et de gaieté, c'est un délicieux petit livre où se cachent les pensées les plus fines et les sentiments les plus délicats. Trouverez-vous des pages plus intéressantes et plus nuancées que cette lettre où Agnès décrit à la Révérende Mère son premier bal ? N'est-ce pas pris sur le vif.

L'*Honnête femme* nous introduit dans un autre monde, mais c'est toujours la vie réelle. Ce monde a taxé d'immorale l'œuvre de Louis Veuillot. Est-il donc immoral de

mettre en face d'une femme qui manque de moralité un homme qui lui donne des leçons ? Est-il donc immoral de mettre en évidence, par voie de contraste, la supériorité de l'homme qui se confesse, de montrer l'homme à genoux devant le crucifix plus grand que le libre-penseur sans liberté et sans pensée ?

Sainte-Beuve qui s'y connaissait ne trouvait pas qu'il y eut calomnie quand il disait de ce livre : « il est réel au-delà de tout. »

Le romancier pique les travers, les ridicules, les vices administratifs, politiques et parlementaires du temps. Lucile qui a dédaigné Valère pour épouser Cléante a, dans ce monde d'intrigues et de plaisirs, tous les triomphes de la vertu ; elle est l'ornement de Chignac. Or, c'est là même, que son ancien prétendant, entré dans la carrière politique, vient poser sa candidature à la députation. Belle occasion pour la vertueuse femme de reconquérir celui qu'elle a repoussé. Elle cherche à l'enlacer de toute sa vertu extérieure ; elle protège le candidat, fera-t-elle sombrer la vertu de l'homme ? Vrai chrétien, Valère lui donne une leçon bien méritée, mais il a joué son siège, car Lucile change ses batteries et le fait échouer.

Voilà bien l'honnête femme selon le monde en présence de l'honnête homme selon le christianisme. Est-il donc si criminel de faire éclater toute la fausseté et toute la perversité de la vertu mondaine.

Autour de ces deux personnages l'auteur fait mouvoir d'autres êtres ridicules et vicieux et peint malicieusement figures et caractères. C'est l'exposition des vices du *pays légal*, du monde officiel et bourgeois, mais les vices et leurs propriétaires sont prestement flagellés. Ah! c'est que, au milieu de ce beau monde, s'est glissé un « petit garçon », jeune journaliste, persifleur, narquois. Et ce petit garçon, c'est Louis Veuillot.

Les dieux de la critique bourgeoise étaient blessés, mais ils ne purent empêcher le retentissement des coups de fouet. L'étude était sincère, bien observée,un peu vive sans doute, mais honnête ; après cela reprochez au polémiste, si vous le voulez, de n'avoir pas suspendu sa verge dans son cabinet de travail ou de n'avoir pas couvert d'or certains vices, mais n'oubliez pas qu'il faisait une œuvre d'assainissement.

S'il vous plait de ne point voir Veuillot la verge à la main, allez le chercher dans les *Nattes* et la *Petite philosophie*, ou dans les *Historiettes et Fantaisies*. Nulle part vous ne trouverez plus de grâce, nulle part vous ne verrez des perles aussi fines.

Quels modèles de littérature vaudront jamais *Le vol de l'âme*, les *Histoires de Théodore*, l'*Epouse imaginaire*, et cette *Chambre nuptiale* dont Sainte-Beuve écrivit : «rien de mieux n'a jamais été écrit dans notre belle langue française. » Quel charme dans ces récits! Quelle douceur dans cette foi ! Quel esprit dans cette tête ! Et voyez cependant quelle tête il se fait : « J'ai demandé à une dame qui passe pour sincère, dit-il, comment elle me trouvait. Elle m'a répondu : vous avez la voix aimable, vous ne manquez pas d'esprit ; lorsque l'on vous écoute... on peut oublier qu'on vous voit. »

Malgré sa causticité, fût-il jamais conteur plus ému et plus entraînant, moraliste plus pénétré du sentiment chrétien que Veuillot ? Qui le dépasse dans l'art d'écrire la nouvelle ? Avez-vous lu *Ce que c'est qu'un curé* ? n'êtes-vous pas touché de cette vertu isolée,ineffablement douce, aux prises avec toutes les passions, toutes les calomnies ameutées contre elle. Ce bref et simple récit est plus émouvant et plus vrai qu'un roman ; il retrempe l'âme du prêtre auquel il montre tout ce qu'il peut craindre, mais aussi tout ce qu'il peut espérer. On ne surpassera pas l'écrivain et le penseur de la *Chambre nup-*

tiale, ni le narrateur et le chrétien de *Ce que c'est qu'un curé.*

Près des contes, plaçons un petit roman par lettres, pur et fin, digne d'avoir été écrit par la plus spirituelle et la plus chrétienne de toutes les jeunes filles... laquelle vaut bien Shakespeare, j'imagine, a dit un critique de renom ; prenez *Corbin et d'Aubecourt.* Toute l'intrigue se déroule autour de la particule. Stéphanie Corbin ne rechercherait pas les grands noms, mais la riche tante de cette fille pauvre a jeté, pour elle, les yeux sur M. le vicomte Henri de Sauveterre, fils de l'habile comtesse de Caniac de Périgord. Heureusement pour Stéphanie, aux ressources de son intelligence et de son cœur, s'ajoute la diplomatie d'un ami à particule, M. de Tourmagne, puissant auprés de la tante d'Aubecourt. Et la noblesse de l'esprit et de l'âme de Germain Darcet l'emporte enfin sur la noblesse de titre des de Sauveterre.

Ce n'est pas tout à fait sans raison que Veuillot raille ici l'orgueil de la race, mais il raille avec délicatesse et il enveloppe sa raillerie d'un parfum suave et chrétien.

Toutes les couleurs semblent se jouer sous le pinceau de ce maître, tous les tons éclatent ; à son gré, il est doux, il est calme, il est rude, il est charmant ; il sait même être trivial avec génie. De tout cela est sorti un des livres les plus forts, les mieux écrits, les plus vrais de ce siècle, je veux dire *les Libres Penseurs*.

C'est un puissant reflet de la lutte engagée, il y a cinquante ans, entre les idées bourgeoises, les aspirations révolutionnaires et les sentiments religieux. Là résonne toute la gamme littéraire ; la discussion passionnée, l'apostrophe virulente, la fraîcheur de l'âme, la tendresse des sentiments. C'est un tribunal où comparaissent tour à tour poètes, journaux, journalistes politiques, femmes auteurs, tartufes, persécuteurs et public ; et ce n'est point pour absoudre, mais pour fustiger que Veuillot se

fait juge. Pensée et action, tout y passe. « Libres penseurs, dit-il, libres faiseurs ! on n'est l'un que pour devenir l'autre. » Et lui-même se déclare libre diseur pour « arracher le masque du mensonge, balafrer le plus avant possible la face insolente de l'impiété. »

Rude envers ceux qui bafouent l'Église. il est impitoyable envers ceux qui corrompent les mœurs.

Écoutez comme il traite les écrits vides ou les lettrés amuseurs : « Ponce a trente ans, il en a quarante, il passe sa vie à écrire. Ce n'est pas pour porter une idée, pour prouver une chose, pour instruire ou pour consoler ses semblables. Il écrit qu'Arlequin est aimé de Colombine, que Pierrot est jaloux, que Cassandre est contraire aux vœux des amants. Trouver des obstacles nouveaux élevés entre Arlequin et Colombine par Pierrot et par Cassandre, des ruses nouvelles imaginées par Arlequin et par Colombine pour se joindre en dépit de Cassandre et de Pierrot, c'est à quoi cet homme passe sa vie. »

Ponce est un masque, et Veuillot aime assez à frapper sur des masques, mais il faut qu'il sente la chair dessous. Les Galvaudin, les Vespertin, les Lupus, les Fouilloux, les Galapias, etc. reçoivent les coups qui font crier les pauvres diables cachés sous ces figures de carton.

Sur Georges Sand qui s'est fait homme, il fond rondement ; il la prend en compagnie de ses philosophes Rousseau, Diderot, Helvétius, et sans s'effrayer de l'illustre cortège, il s'amuse, il rit, il tempête, il agite sa terrible épée.

Pourtant ces coups destinés à creuser de profondes balafres, n'empêchent pas la voix d'avoir de doux accents. Entendez Veuillot parler de l'amour ; lisez les chapitres consacrés à son frère, aux petites sœurs des pauvres, suivez l'artiste, vous entendrez le son d'une âme émue.

Cette émotion s'aiguise parfois en un piquant badi-

nage, qui peut, en proportion du sujet devenir une sainte colère. Il mord jusqu'au sang les vaincus de février ; les fils de Voltaire crient. Il les a donc atteints. Et certes, ces cris étaient justifiés ; Voltaire n'était plus dans leur camp, Voltaire, artiste d'esprit, voulons-nous dire.

J'appelle un chat, un chat, et Jean-Jacques un coquin, disait Veuillot ; et ce n'est pas Jean-Jacques seul qu'il appelait ainsi, fort justement du reste. Voulant signaler le mal partout, il le faisait sans crainte ; à tous les fruits pourris il mettait l'étiquette vraie, et dans la plaie purulente il passait le fer rouge.

Mille éléments corrupteurs étaient alors en fermentation. On se battait, dans la mêlée il lança plus d'une bombe. Les *Dialogues socialistes* établirent la filiation logique des idées anti sociales les plus effrayantes engendrées par les idées libérales. Un pamphlet, l'*Esclave Vindex*, dialogue d'une poignante éloquence, montre Spartacus, le meneur, l'agitateur de tous les temps, cherchant à calmer le peuple naïf et crédule, *Vindex*, dont il s'est adroitement servi, mais entendant gronder et monter la colère de ce malheureux qui ne croit plus. Avec le *Lendemain de la victoire* paraît le socialisme tel qu'il sera, et un critique, entrainé par l'indomptable logique s'écrie : voilà une prophétie très probable et un livre saisissant de vérité ! Le mot était vrai, seulement la prophétie était aussi un drame.

Intrépide, Veuillot était de toutes les batailles et on le retrouve partout où une grande cause est en jeu.

(A suivre) L. BASCOUL.

L'AMATEUR DE BILLARD

Pour faire suite aux Français peints par eux-mêmes

On ignore généralement de quelle époque date l'invention du billard ; de plus savants s'occuperont de pareille recherche, mais jamais ce noble jeu n'était parvenu à l'éclat et à l'importance dont il brille aujourd'hui. Nos pères le considéraient comme un simple délassement ; ce n'était point alors une profession conduisant à la renommée, quelquefois à la fortune, car si l'on en excepte M. de Chamillard, qui dut à un carambolage heureux la faveur du grand Roi et le portefeuille de la guerre, l'histoire ne nous a transmis le nom d'aucun joueur célèbre.

Des cabarets où il prit naissance, le billard a envahi les salons, les châteaux, les maisons de campagne et il n'est point de pauvre village où, entre des murs enfumés, au centre d'un cercle de tables et tabourets boiteux, il n'étale le luxe discordant de son palissandre et de ses incrustations.

Réduit jadis au simple calcul de la ligne droite, il est devenu une science qui exige des études longues, approfondies et dans laquelle, suivant les dispositions plus ou moins heureuses, reçues de la nature, on obtient les grades d'adepte, d'amateur, puis enfin, d'artiste-professeur.

L'artiste, ainsi que toutes les supériorités incontestées, vit à Paris. Venu de la province (presque toujours du

Midi, plus souvent de Nimes) avec un bagage fort léger et une toilette en retard de maintes années,il s'est glissé, d'abord timide et inaperçu, dans l'un des temples fameux, consacrés au culte de la carambole. Là, les petits verres, les tasses de café, les grammes de tabac, gain laborieux d'innombrables parties, pourvoient à son dîner quotidien. Dans ces temps pénibles de début, il déjeûne d'un cigare ; parfois, faveur inespérée de la fortune, un provincial,peu initié aux mœurs de l'estaminet parisien et joueur présomptueux et entêté, dédaigne comme enjeu la modeste consommation et fournit pour quelques jours une abondante pâture. Mais la race de ces individus,vulgairement désignés sous le nom d'un innocent volatille, est à peu près perdue. Cependant, enhardi par ses premiers succès et brûlant d'abréger ses épreuves, notre héros, jusqu'alors méconnu, ose se mesurer avec les grands maîtres. Dans une séance solennelle, il leur dispute une queue d'honneur, ou une poule au profit de nos Écoles chrétiennes. Sort-il vainqueur? Aussitôt son nom est proclamé par les cent bouches de la renommée ; tous les estaminets retentissent de son triomphe. Dès qu'il paraît autour d'un billard, on se le montre du doigt, on se dispute l'honneur de faire sa partie. La gloire et la fortune le caressent à la fois. Appelé dans les cercles, dans les grandes maisons, au Palais de la Présidence même, pour y donner ses savantes leçons dont avait fort bien profité feu M. Grévy, il applique à la démonstration de son art les règles de la statique et de la géométrie. Il porte des souliers vernis, un chapeau Chambord et sous son mackinsoth, une redingote coupée par les successeurs d'Humann ou de Chevreuil. Son image, lithographiée par M. d'A** et exposée chez Martinet, sur toute la ligne des boulevards, figure parmi les célébrités contemporaines ; il est peint la main gauche armée de la queue ; la droite tenant la craie ; son regard d'aigle plonge sur le

tapis vert, et les badauds Parisiens se pâment d'aise devant une inscription a peu près dans ce style :

Sous le nom de P**, je me suis fait connaître,
Au grand jeu de billard, je devins passé-maître,
Et si de mon talent quelqu'un osait douter,
Je le provoque en seize et même à décompter.

L'amateur de province est âgé de vingt-cinq à cinquante ans ; il est propriétaire aisé, clerc de notaire, d'avoué, ou artisan exerçant *in partibus* une de ces professions non incompatibles avec le séjour habituel du café. Il n'est point rare qu'il ait passé une dizaine d'années dans une ou plusieurs de nos villes, riches d'une Faculté, sous le prétexte d'y faire son droit.

Régulateur souverain des destinées de l'estaminet, il paraît, vers midi, à celui par son choix mis en vogue. Le maître l'accueille par les salutations les plus amicales et en même temps les plus respectueuses; la Dame lui prodigue son sourire le plus gracieux; le garçon empressé lui apporte sa pipe, son pur caporal et la flamboyante allumette. Mais la partie est engagée entre des adeptes. Il suit avec intérêt leurs pas incertains ; il les encourage d'un geste, d'un signe de tête et ne dédaigne pas, dans l'occasion, de les aider d'un conseil : « Prenez votre bille en tête, à droite, vous carambolerez. » L'évènement justifie parfois ses prévisions, il se retourne alors d'un air de triomphe, se rengorgeant dans sa cravate et lachant une énorme bouffée de tabac. Les arrivants le saluent avec respect, il répond à chacun avec une politesse et des égards, gradués selon le rang qu'il occupe parmi les joueurs; ainsi, un carambolage brillant vous vaut son intérêt, un effet de recul, sa bienveillance, une série habilement amenée et conduite, son affection invariable. C'est lui qui préside à l'achat et aux réparations du billard ;

c'est lui qui règle et arrange toutes les parties. Il sait que N... peut rendre tant de points à R...

Dans la ville, il n'a point de rivaux, mais si un audacieux, malgré son infériorité bien constatée, ose le provoquer, il accepte avec dédain le défi, et s'il est vaincu, comme le fut Napoléon par Wellington et Blucher, c'est pour avoir trop compté sur sa force ; il a subi le sort du lièvre de la fable ; en rendant cinq points, il aurait gagné.—Il est certains coups auxquels il a imposé son nom, et toutes les fois qu'ils se présentent, d'adroits flatteurs de s'écrier : carambolage M**.

Cependant, une conférence de M. d'Haussonville a amené à Nimes un étranger, précédé d'une réputation colossale. Le soir, après maintes libations, la lutte solennelle est engagée au café Peloux; la foule avide se presse autour du billard, le silence le plus religieux est observé, le domino, le bruyant trictrac sont sévèrement proscrits, à peine si, à l'extrémité de la salle, on laisse en paix le modeste et savant piquet. A chaque effet mirobolant, les bravos, les applaudissements éclatent avec transport ; mais si deux profanes se permettent d'échanger à voix basse quelques paroles étrangères à la partie, des regards étincelants, une rumeur générale les menacent de la porte. Plus ou moins disputée, la victoire, décidée par l'habitude de la queue et la connaissance du billard, finit par rester à notre ami, et pendant huit jours, elle sert d'aliment aux causeries du café.

Quelquefois l'amateur de province a fait le voyage de Paris ; il a joué avec S*.., avec E*... Il raconte en termes pompeux les parties dont il a été témoin. Rentré dans ses pénates, rien n'est à son gré ; il ne saurait jouer sans table d'ardoise, il maudit les bandes élastiques, le billard trop petit et chaque fois que la bille s'éloigne du but, il s'exclame : *pétrin* ! innocente consolation, bien permise à sa médiocreté.

Parvenu à soixante ans, alors que l'âge a affaibli ses yeux et son bras, notre héros voit sa gloire éclipsée.

Témoin jaloux des triomphes de ses successeurs, il est impitoyablement raillé par eux et plus malheureux encore que Racine et Despréaux, il s'entend de son vivant traiter de perruque et recoco.

MONTEILS-NOUGARÈDE.

Ce 16 juillet 1893.

UZÈS ET LES GUERRES RELIGIEUSES

(1621-1629)

Le renversement, par les protestants, de tout ce que Louis XIII avait rétabli dans le Béarn, obligea ce prince à envoyer des troupes dans ce pays. On leva une armée de quarante mille hommes de pied et de six mille chevaux. Avant d'entreprendre cette guerre, le roi fit assembler son conseil à Fontainebleau, le 16 avril 1621 et ordonna de publier une déclaration, expliquant « qu'il ne prenait les armes que contre les rebelles et non pas pour faire la guerre à la religion réformée ; qu'il s'engageait à garder sous sa protection tous ceux qui se contiendraient dans son obéissance. »

Malgré cette déclaration, une assemblée de calvinistes, réunie à la Rochelle, envoya dans les provinces des instructions pressantes pour lever des troupes, fortifier les villes et battre monnaie. De plus, par un acte du 10 mai 1621, cette assemblée divisa la France protestante en huit départements, ou huit cercles, dont le commandement devait être remis au duc de Bouillon, au duc de Soubise, au duc de la Trémouille, au marquis de la Force, à son fils, au duc de Rohan, au marquis de Chatillon et enfin au duc de Lesdiguières. Mais le duc de Bouillon et la plupart des chefs nommés refusèrent une pareille commission.

Le comte de Chatillon, qui avait été nommé pour commander dans le Bas-Languedoc, ne tarda pas à abandonner le parti des réformés pour embrasser le parti du roi.

Quant au duc de Rohan, il accepta le commandement qu'on lui avait offert dans le Haut-Languedoc.

Vers la fin de l'année précédente le duc d'Uzès avait chargé le sieur d'Espérandieu de se rendre à Nimes, avec mission de faire réparer les fortifications de son château d'Aimargues, situé à 24 kilomètres de cette ville. Ce projet, bien qu'il n'eut aucun caractère d'hostilité, ne laissa pas de déplaire aux réformés, qui prirent de là occasion de s'alarmer. Sur ces entrefaites, une exécution qui se fit dans le Béarn, de quelques religionnaires, pour avoir tenté de s'emparer de Navarrens (1), augmenta considérablement leurs alarmes et provoqua chez eux une exaspération générale.

Dès les premiers jours de l'année 1621, les réformés de Nimes, ne pouvant plus se contenir, se portèrent à toute sorte d'excès contre les catholiques, se procurèrent des armes et des munitions et allèrent ensuite s'emparer du château d'Aimargues, de Lunel et de celui de Tornac, près d'Anduze. De nouveau, les luttes civiles et religieuses recommencèrent et s'étendirent dans tout le Languedoc.

Il y avait alors à Uzès un prédicant d'Allemagne nommé Balthazar, qui s'était fait de nombreux partisans par ses violents discours dirigés contre la noblesse et le clergé.

Un jour qu'il prêchait aux environs de la cathédrale, la cloche sonna l'office des chanoines. Balthazar saisit cette occasion pour lancer ses adeptes, qui, se précipitant dans l'église, en pillèrent les ornements et les décorations, tandis que d'autres s'armant de leviers et de haches, commencèrent la démolition de l'édifice, sous la conduite d'un nommé Ribodeau, jeune étudiant, arrivé depuis peu des écoles de Toulouse.

Ribodeau ne recula, en cette journée de crime, ni de-

(1) Ménard, *Hist. de la Ville de Nimes*, t. V, p. 405.

vant le meurtre de son oncle, curé de la paroisse, ni devant la mort de sa mère qu'un éclat de la cloche frappa mortellement. Tout fut profané, saccagé, détruit. Les tombeaux eux-mêmes furent violés et l'incendie, venant en aide aux démolisseurs, acheva l'œuvre de destruction.

La cathédrale ne fut bientôt plus qu'un monceau de cendres et de ruines. La *tour fenestrale* resta seule debout, mais amoindrie de deux étages. Cette fureur de destruction, après s'être exercée sur la cathédrale, se porta également sur tous les édifices religieux d'Uzès et il ne resta plus aucun lieu pour célébrer le service divin. Les catholiques qui ne s'éloignèrent pas furent obligés, par la force, d'assister au prêche et une année entière s'écoula avant qu'il leur fut possible de restaurer l'église de Saint-Laurent qui avait le moins souffert (1).

Pendant ces désastres, Mgr de Vigne fut contraint de se retirer à Avignon, où il reçut l'hospitalité dans le couvent des Carmes. Son palais épiscopal fut détruit de fond en comble ainsi que le grand cloître des chanoines qui était attenant à l'église cathédrale. La douleur qu'il ressentit à la vue des ravages causés par les hérétiques le porta à renoncer définitivement à l'épiscopat. Il préféra passer le reste de ses jours en simple religieux, comme avant sa promotion. Il mourut, peu d'années après, à Avignon, en 1624.

Paul Antoine Fayn de Pérault, qui était son coadjuteur depuis 1614, devint son successeur dès l'année 1621. Il était né en 1580 de Jean de Pérault, baron de Vézenobre et sénéchal de Beaucaire et de Marie de Montmorency Damville.

L'année suivante, au mois d'avril, le duc de Rohan entra avec une partie des troupes réformées dans le diocèse d'Uzès. Il prit d'assaut le château de Saint-Siffret qui

(1) Goiffon, *Dictionnaire topogr.*, pp 388 et 489.

appartenait au prévôt de la cathédrale et où s'étaient réfugiés une trentaine de catholiques se croyant dans un lieu de sûreté. Ils furent tous passés au fil de l'épée. Le prévôt lui-même et quelques autres qui s'étaient jetés dans une tour n'eurent la vie sauve, qu'après avoir payé une forte rançon.

Rohan prit ensuite les châteaux de Pouzilhac et de la Capelle, qui appartenaient à l'Evêque d'Uzès, et dans le but de conserver la première de ces deux places, il y établit quelques compagnies en garnison, sous les ordres de Beauvoir, son maître de camp. Mais ayant été obligé de se rendre à Nimes et de laisser son armée sous les ordres de Bertichères, ses troupes se débandèrent en grande partie, soit faute de paie, soit à cause des travaux de la maison.

Le marquis de Portes profita de cette circonstance pour se mettre à la tête de 2.000 hommes, avec lesquels il reprit le château de Saint-Siffret, et ensuite, pour se conformer aux instructions du roi, exerça de nombreux dégâts aux environs d'Uzès (1).

Dans le mois de septembre 1622, Louis XIII vint mettre lui-même le siège devant Montpellier. Faute de troupes, il ne put investir complètement la place, ce qui fit qu'elle prolongea la résistance pendant un mois. Elle se rendit enfin le 9 octobre; et, dans le traité de paix conclu au moment de la capitulation, le roi confirma l'édit de Nantes, ordonna le rétablissement de l'exercice des deux religions, donna pour places de sûreté aux religionnaires la Rochelle et Montauban, et exigea que les fortifications des autres places seraient démolies. Il accorda enfin au duc de Rohan, pour le dédommager de la perte de ses emplois, le gouvernement de Nimes, d'Uzès et de Cas-

(1) *Hist. gén. de Languedoc*, t. V, p. 535.

tres, sans garnison ; lui fit compter 200.000 livres et lui conserva sa pension de 45.000 livres.

Le duc de Rohan fit accepter, sans trop de peine, les articles de cette paix aux habitants de Montpellier et aux députés religionnaires, qui s'étaient réunis à Ganges. Le roi donna ensuite, le 19 octobre, un édit de pacification pour tout le royaume, et partit le 27 de Montpellier, laissant le connétable de Lesdiguières et le maréchal de Créqui, son gendre, pour commander le Bas-Languedoc, avec mission de démolir la moitié des fortifications d'Uzès.

Après le départ du roi, le duc de Créqui s'empressa de venir à Uzès, afin d'accomplir la mission qu'il avait reçue. Il descendit au château ducal, où se trouvait alors la duchesse d'Uzès. Celle-ci usa de sa haute influence pour obtenir la conservation de l'un des six bastions qui défendaient la ville, celui de Soubise, construit non loin du duché. La ville s'empressa de l'en remercier, par l'organe de ses consuls (1).

La paix de Montpellier ne dura que deux ans. Ce fut pendant cet intervalle qu'un arrêt, daté de Fontainebleau, termina un second différend qui s'était élevé, depuis plus de quinze ans, entre les deux premiers magistrats d'Uzès, au sujet de leur droit d'entrée aux assemblées de l'assiette du diocèse.

Pendant tout le XVIe siècle, le viguier et le juge avaient assisté simultanément à ces assemblées. Mais, en 1608, un arrêt avait été rendu par le roi, portant règlement pour les vingt deux diocèses du Languedoc, et ce règlement avait établi que le viguier seul assisterait à ces réunions, et qu'en cas d'absence, il y serait remplacé par le juge royal. Malgré ce règlement, Israël de Galepin obtint des lettres-patentes, le 1er février 1612, et plus tard un arrêt,

(1) D'Albiousse, *Hist. des ducs d'Uzès*, p. 123.

le 17 mars, qui l'autorisaient à assister aux assemblées des assiettes, conjointement avec le viguier, ainsi qu'il l'avait fait avant 1608. Le viguier présenta ses remontrances. Les députés du diocèse décidèrent qu'on devait suivre le règlement de 1608. Mais Israël de Galepin n'assista pas moins aux assemblées des 6 et 13 novembre 1612, des 6 et 12 décembre 1613, des 11 et 15 janvier 1614, enfin, du 16 février 1616. Les villes d'Uzès, de Vallabrègues, Saint-Ambroix, Bagnols, les Vans, Montfrin, Aramon, Roquemaure, le Pont-Saint-Esprit délibérèrent que le juge ne devait assister aux assemblées qu'en cas d'absence du viguier.

Enfin, le syndic du diocèse se pourvut, par requête, devant le Conseil du roi, et obtint un arrêt, daté de Paris, le 23 février 1617, portant que le juge de Galepin n'assisterait désormais aux assiettes qu'en l'absence du viguier.

Après la mort d'Israël de Galepin, son office de juge royal passa à son fils Isaac de Galepin, et celui-ci afficha de nouveau la prétention d'assister aux réunions, conjointement avec le viguier. Il gagna à sa cause la plupart des députés aux assiettes, ainsi que le syndic du diocèse. Le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, rendit même une ordonnance en sa faveur. L'affaire fut portée au Conseil du roi. On invoqua « son habileté dans les « questions financières et l'assurance que ce privi- « lège serait personnel et ne passerait pas à ses suc- « cesseurs. »

Le roi, en son Conseil, tenu à Fontainebleau, le 22 avril 1623, décida que le règlement de 1608 serait gardé et observé (1).

Pendant les années 1623 et 1624, rien ne troubla la paix dans la ville d'Uzès. Les consuls de l'année 1624

(1) Archives du viguier Bastide.

s'attachèrent particulièrement à faire respecter les règlements de police, au sujet des mesures de capacité dont se servaient les meuniers.

Dans une visite générale qu'ils firent de tous les moulins, situés sur la rivière d'Alzon, ils reconnurent que les *vestisous*, employées pour mesurer le blé ou la farine, étaient d'une contenance plus considérable que celles des mesures municipales. Ils réunirent le conseil de ville, le 16 juin ; et il fut décidé que tous les meuniers seraient condamnés à l'amende, obligés de recevoir de nouvelles *vestisous* et *demi-vestisous* construites en fer par les soins des consuls, forcés de s'en servir sous peine d'amende et même de contrainte par corps. On prescrivit, dans le même conseil, que les sacs de blé seraient toujours réglés à cinq eymines et cette disposition fut publiée dans toute la ville, afin que personne ne prétendit l'ignorer (1).

Dès le commencement de l'année 1625, Rohan et Soubise reprirent les hostilités, dans le Bas-Languedoc, sous prétexte que le roi n'avait pas retiré la garnison de Montpellier et qu'il avait ordonné la construction de la citadelle de cette ville, contrairement à ce qu'il avait promis dans le traité de paix. Mais la ville d'Uzès et la plupart des villes religionnaires désavouèrent cette nouvelle révolte. De son côté, le roi, par ses lettres du 25 janvier, déclara Soubise et tous ses adhérents criminels de lèse-majesté. Aussi, lorsque Rohan, après une assemblée provinciale tenue à Anduze, le 25 juin, et dans laquelle il avait reçu le titre de général des religionnaires, voulut se présenter devant Uzès, la ville refusa de lui ouvrir ses portes.

Néanmoins, le 25 octobre, grâce aux intrigues de Lecques, du baron d'Aubais et de Saint-Côme, notre ville

(1) Archives de la viguerie.

se décida à envoyer des députés à l'assemblée que Rohan avait fait convoquer à Millaud.

Cette assemblée était composée des religionnaires de la Haute-Guyenne, du Bas-Languedoc et des Cévennes qui lui obéissaient. Elle résolut d'envoyer des députés à la cour, le 1er novembre 1625, pour y négocier la paix, tant au nom du duc de Rohan, qu'au nom des Églises de ces provinces.

On ne parvint à conclure cette paix que le 5 février 1626, encore fut-elle de courte durée.

Les religionnaires se montrèrent bientôt fort mécontent des restrictions et des modifications que le Parlement de Toulouse apporta à l'édit de pacification, lorsqu'il en fit l'enregistrement. Ils résolurent de s'en plaindre au roi et envoyèrent à la cour le baron d'Aubais porter leurs remontrances à Sa Majesté.

Le roi accueillit favorablement toutes les observations. Malgré cela, peu de temps après, les troubles recommencèrent et la guerre civile se ralluma, à cause de l'inexécution des divers articles de cette paix (1).

Le 10 septembre 1627, le duc de Rohan, réunit à Uzès une grande assemblée, composée des députés de Nimes, de Saint-Ambroix, de Saint-Hippolyte, de Saint-Jean-du-Gard, de Sumène et de Lasalle. On y aggrégea de plus ceux de la noblesse qui se trouvaient dans la ville au nombre de trente et on leur attribua voix délibérative.

Après la prière et l'invocation du nom de Dieu, on élut d'Aubais pour président et Noguier, ministre d'Uzès, pour adjoint. Montméjard, avocat du Vigan et Pellet, premier consul d'Anduze, furent élus sécretaires. Rohan prit d'abord la parole et, dans un discours long et véhément, il retraça tous les griefs dont ceux de la religion se plaignaient depuis 1621. Il rappela ce qui s'était passé à

(1) Ménard, *Hist. de la ville de Nimes*, t. V, p. 255.

la conclusion de la dernière paix. Dit que, dans la crainte de voir inexécuter les articles convenus, il avait exigé que l'observation des conditions les plus importantes fut confiée au roi d'Angleterre ; et malgré ce gage, qui aurait dû servir de frein à leurs ennemis, ils n'avaient pas laissé de violer les articles du traité. Que le Parlement de Toulouse en avait le premier donné l'exemple, en ne voulant enregistrer l'édit qu'avec des modifications qui diminuaient ou anéantissaient la plupart des grâces que la paix avait accordées aux réformés. Qu'on recherchait les les crimes abolis ; qu'on persécutait ceux qui avaient témoigné quelque zèle pour la défense de leur parti ; qu'on s'était servi de toute sorte d'artifice pour renverser les villes réformées et nommément celle de Nimes, l'une des principales, qui servait de soutien et d'appui aux églises du royaume, en lui ôtant la liberté des élections consulaires. Que les supplications, faites au roi à ce sujet, n'avaient rien produit. Qu'on s'était vu forcé de recourir au roi d'Angleterre, pour le constituer garant de la paix. Que ce prince avait envoyé, pour les soutenir, une puissante armée navale, mais sous condition que le parti joindrait ses armes aux siennes. Qu'il n'y avait plus maintenant qu'à résoudre ce qu'il y avait à faire pour employer ce secours utilement.

Rohan finit son discours en protestant devant Dieu, qu'il n'avait point recherché cette assistance étrangère pour voir arriver dans l'État un changement qui lui fut personnellement profitable, ni pour les voir déchirer et moins encore pour le soustraire à l'obéissance et fidélité envers le roi ; mais seulement pour garantir les églises réformées du royaume d'une ruine entière (1).

Le discours du duc de Rohan remplit toute la séance de ce jour. Le lendemain, l'assemblée s'étant de nou-

(1) Ménard, *Hist. de la ville de Nimes*, t. V, p. 557 et pr. XCVI, p. 297.

veau réunie, on donna lecture du manifeste publié par le duc pour justifier sa conduite, la déclaration des ambassadeurs du roi d'Angleterre ; et, tous les députés approuvèrent la conduite de Rohan, louèrent sa prudence et son zèle et le supplièrent de reprendre le titre de général en chef des Eglises réformées de la province et des Cévennes. On l'autorisa à faire, en cette qualité, des levées de gens de guerre et tous les exploits qu'il jugerait à propos pour le bien des Eglises. On renouvela le serment d'union et on jura de n'accepter aucune paix, de ne consentir aucun traité sans l'agrément de tous les réformés et des princes avec lesquels ils étaient unis.

Les actes de l'assemblée d'Uzès furent enregistrés à Nimes, le 14 septembre ; et le conseil de cette ville délibéra d'envoyer aussitôt présenter au duc de Rohan des témoignages publics de reconnaissance et de soumission à ses ordres.

Avant de quitter Uzès, le duc de Rohan ordonna aux quatre consuls Roussel, Lejou, Brujas et Poujade, de faire rétablir et augmenter les fortifications de la ville, afin de la mettre à l'abri de toute attaque. Il leur recommanda en même temps de lui envoyer des secours en hommes et en munitions de guerre pour son armée.

Il ne faudrait pas croire que tout le monde, à Uzès, même dans le parti protestant, partageait les idées du duc de Rohan et approuvait ses projets de révolte. On en trouve la preuve dans le résultat des élections consulaires du mois de novembre 1627. Les quatre consuls nommés à cette élection s'étant trouvés du nombre des habitants qui avaient refusé de souscrire aux articles de la grande assemblée du 10 septembre, surtout en ce qui concernait l'union avec les Rochellois et les Anglais, le duc les destitua et en nomma d'autres à leur place, auxquels il adjoignit un conseil de direction ainsi composé :

Bonaventure Bastide, docteur et avocat, premier con-

sul ; sire Jean Taradel, marchand, second consul ; Théodore Simon, troisième consul ; le sieur Manuel, ministre; David de Favan, sieur de Montaren ; Pierre de Roche, docteur et avocat ; Michel Fabre ; Jacques de Boileau de Chateauneuf ; Jean d'Espérandieu; Pierre Ducros ; Pierre Boïer, docteur et avocat ; Jean Folchier et Pierre Dulac, marchands et David Cambade, cordonnier.

Ce conseil confia, dès le 27 décembre 1627, le soin de diriger les travaux de fortification de la ville au sieur Mallet, qui était en même temps chargé de fortifier Anduze, Mons, Florac et les places du colloque de Saint-Germain-de-Calberte.

D'après les plans topographiques qui ont été conservés jusqu'à nos jours, les fortifications d'Uzès s'étendaient très-loin. Avant d'arriver jusqu'à la ville, l'ennemi était obligé de s'emparer d'un certain nombre d'avant-postes, ou de travaux de défense, dont quelques-uns étaient situés à plusieurs kilomètres des remparts de la cité. Ces remparts étaient flanqués de six tours et de six bastions. Il y avait (1) la tour Barrebœuf, la tour Banastière, la tour Martine, la tour Beauregard, la tour Condamine et la tour Saint-Julien. Les six bastions portaient les noms de bastion de Rohan, de Soubise, de Crussol, d'Argencourt, de bastion royal et de bastion de l'Hôpital.

Ces bastions étaient des ouvrages en terre à revêtement de pierres, disposés sur les angles saillants des remparts et présentant deux faces et deux plans. Ils étaient liés ensemble par des lignes droites et défendus par des demi-lunes, sorte de grands rédans, destinés à couvrir les courtines. Un tableau, conservé au duché et représentant le départ de Louis XIII d'Uzès, en 1632, donne une idée assez exacte, sinon complète, de ce système de fortifications qui porte le nom de *méthode bastionnée*.

(1) G. Téraube, *Hist. d'Uzès*, p. 26.

On avait donné au sieur Mallet, pour l'assister dans ses fonctions d'ingénieur, une commission composée des sieurs de Roche, d'Espérandieu, Levesques, Folchier et Taradel. Ces messieurs étaient chargés de désigner aux habitants les endroits où l'on devait mettre les entassements, le nombre d'hommes et de chevaux nécessaires à la bonne et prompte exécution des travaux, le nombre de journées que chaque habitant devait y consacrer, etc. Ces commissaires étaient aidés, à leur tour, par le sieur Veyrun, chargé de tracer les fossés, de les diviser par portions à creuser et ces portions étaient ensuite assignées aux habitants pour leur corvée.

Le travail n'était pas toujours accompli de bonne grâce, ni avec une louable exactitude. Plus d'une fois les consuls furent obligés de protéger les contrôleurs et vérificateurs des travaux contre les menaces de vengeance des mauvais travailleurs qu'ils avaient justement réprimandés. Le duc de Rohan lui-même se plaignit de la lenteur avec laquelle les ouvrages avançaient « surtout pour le creusement du fossé de l'hôpital. »

Dans ses instructions données aux consuls pour le bon gouvernement de la ville, Rohan avait compris l'organisation d'une milice urbaine. Les habitants d'Uzès furent, en conséquence, divisés par quartier et formèrent douze compagnies, commandées chacune par un capitaine, un lieutenant et un enseigne. On voit, par les délibérations consulaires de 1628, que cette milice fonctionnait médiocrement, surtout en ce qui concernait le service de nuit. Les catholiques, peu désireux d'aller à la garde, s'entendaient avec les capitaines de quartier et le caporal et se dispensaient de service, moyennant 2 sols 10 deniers par soir, que ces officiers gardaient pour eux.

Afin d'obtenir plus de régularité dans ce service, on prit une délibération, le 29 mars, par laquelle on supprima les enseignes et on procéda à la nomination de nou-

veaux capitaines. On nomma, pour la première compagnie les sieurs Roques, écuyer, capitaine, et Pierre de Roussy, lieutenant ; pour la deuxième les sieurs Clapie, et Cambade, continués dans leurs charges ; pour la troisième Me Simon Clerc, notaire royal et Laborze ; pour la quatrième Jean Varatier, marchand et Etienne Raymond, praticien ; pour la cinquième David Evesques et Coulom, teinturier ; pour la sixième Jean de Lafont, notaire et Daniel, comptable ; pour la septième Claude Boïer et Bicaras marchand ; pour la huitième Pierre Mathieu et Sodol, tisserand ; pour la neuvième Nicolas Meynier et David Brursac ; pour la dixième les sieurs Roux et Abauzit ; pour la onzième Pierre Borrel, boulanger et Galoffrès, aussi boulanger ; pour la douzième Etienne Pourtal et Pierre Saussine.

Les nouveaux élus prêtèrent serment, choisirent eux-mêmes les caporaux de leur compagnie et s'engagèrent à coucher au corps de garde, sous peine d'être gagés.

Mais, malgré ces changements et malgré ces promesses, le service ne répondit pas à l'attente des consuls. On n'obéissait pas toujours ponctuellement aux ordres des capitaines ; et, quand ceux-ci voulaient sévir, ils rencontraient souvent de vives oppositions. Aussi, le duc de Rohan se méfiait, avec raison, d'une garde montée par la milice bourgeoise ; et, par ses ordres, on avait confié les portes de la ville à une compagnie de soldats, dont les consuls se réservaient le contrôle, auquel on procédait régulièrement de huit jours en huit jours.

La ville d'Uzès avait quatre grandes portes. Celle de la Condamine, au nord ; la porte Saint-Julien, à l'est ; la porte Saint-Etienne, à l'ouest ; la porte de la barrière, au midi. Il existait aussi trois petites portes, mais dans les travaux de fortifications, Mallet en fit fermer deux à chaux et à sable, celle de l'abreuvoir et celle du cimetière. On ne laissa subsister que le « portallou » de la vieille porte de la barrière.

Il était impossible de sortir de la ville, ni d'y entrer, sans avoir justifié au corps de garde de bonnes intentions et seulement après l'exhibition d'un permis délivré par les consuls. Encore arriva-t-il que ceux-ci, par trop de complaisance, les ayant prodigués à l'excès, le sieur Bastide fut chargé de s'en réserver le monopole. Toutefois, ceux qui obtenaient un passeport du duc de Rohan, étaient exempts de la formalité du permis consulaire.

Dans les premiers jours de janvier 1628, le duc de Rohan se rendit à Uzès, accompagné des deux premiers consuls de Nimes. Il méditait un grand projet ; celui d'aller surprendre la ville de Montpellier et s'emparer de sa citadelle.

Pour exécuter ce coup de main, il avait besoin d'un secours considérable d'hommes et de munitions; et il venait s'approvisionner. Le conseil de direction d'Uzès se réunit, le 13 janvier; et, sur la proposition de Rohan, les réformés promirent de trouver 700 hommes armés, 10 quintaux de poudre, pareille quantité de mèches, 5 quintaux de balles, 3 douzaines de grenades, quelques pétards et 6.000 livres de pain. (1) On nomma plusieurs commissaires chargés de réunir ces hommes et ces munitions. On choisit ensuite cinq capitaines chargés de conduire et de commander les troupes, sous les ordres du baron d'Aubais.

Rohan s'avança vers Montpellier, le 19 janvier 1628 ; mais son projet échoua, par suite de la trahison du baron de Meslay, premier capitaine du régiment de Normandie, qui devait l'introduire dans la place. (2)

Le 12 février, le duc de Ventadour étant arrivé dans le Languedoc, apprit à Beaucaire que la cavalerie religion-

(1) Ménard, *Histoire de la ville de Nimes*, t. V p. 566.

(2) Hist. gén. de Languedoc, t. V p. 559.

naire, composée des compagnies de chevaux-légers de Lecques, de Paul Armand, sieur de la Cassagne et d'Aubais, rodait aux environs de Nimes, détacha contr'elle sa compagnie de gendarmes logée à Montfrin. Celle-ci attaqua vigoureusement les troupes des réformés et les défit entièrement.

De son côté, le baron de Pérault attaqua, à la tête de son régiment, un corps de 600 hommes du parti de Rohan, commandé par Mormoirac, le baron d'Alais, de Roques et de Gasquès, qui venait d'arriver à Vézénobre. Les soldats de Rohan furent battus, Mormoirac fut tué avec trois officiers et plus de deux cents hommes (1).

Cependant le duc de Rohan, dans le dessein de conserver le Vivarais et les Cévennes à son parti, se rendit à Alais, au commencement du mois de mars, où il convoqua une assemblée générale des députés du Gévaudan et des Cévennes. Dans cette assemblée, il proposa d'imposer le serment d'union, dans un délai de quinze jours, à tous ceux qui ne l'avaient pas encore prêté ; de lever un régiment de trente compagnies de cent hommes chacune, sous le nom de Rohan et pour la défense du pays ; enfin, de n'accepter aucun traité de paix que conjointement avec le roi d'Angleterre, le duc de Rohan, les Rochellois et toutes les églises réformées du royaume.

Après avoir tenu cette assemblée à Alais, Rohan partit pour Nimes, le 7 mars. Comme il exerçait une autorité despotique, il érigea dans cette ville un nouveau siège présidial et le composa d'officiers qui lui étaient particulièrement attachés. Il révoqua tous ceux qui avaient été pourvus par le roi et les exila. Il exila aussi tous les habitants qui lui parurent suspects, régla le prix des monnaies, fit enlever le sel des salines d'Aiguesmortes, ordonna de démanteler Saint-Geniès et les autres lieux

(1) *Hist. gén. de Languedoc*, t. V, p. 560.

fermés du diocèse d'Uzès, situés sur les bords du Gardon, pour empêcher les catholiques de s'en saisir eux-mêmes et de mettre obstacle à la levée des contributions qu'il retirait d'un pays si abondant.

Peu de jours après, il se mit à la tête de ses troupes et partit pour le Vivarais (1), dans le dessein d'exécuter diverses expéditions qu'il avait projetées. Le long de sa route, il s'assura du château de Rousson, de ceux de Teyrargues et de Saint-Jean-de-Maruéjols, situés tous les trois dans le diocèse d'Uzès et nettoya tout le chemin jusqu'à Barjac.

Ces exploits dans le Vivarais durèrent jusqu'à Pâques, époque où il revint à Alais et à Nimes, pour demander encore de nouvelles troupes et de nouveaux subsides, afin d'aller faire le siège de Meyrueis, ville des Cévennes, sur la frontière du Rouergue.

Rohan avait également résolu une grande expédition dans le Haut-Languedoc, lorsqu'il apprit que Montmorency, à la tête d'une armée de huit à neuf mille hommes. faisait des progrès dans le Vivarais, avait déjà repris les places conquises par les réformés et commencé le siège du Pouzin, sur le Rhône. A cette nouvelle, il courut au secours de ce pays, après avoir chargé Clauzel de faire une levée de 500 hommes, dans les villes d'Uzès, de Nimes, d'Anduze, de Saint-Ambroix, d'Alais et de Barjac.

Mais ce secours arriva trop tard. Dès le 3 juin, Montmorency obligea la place du Pouzin à capituler (2).

Revenu précipitamment dans le Bas-Languedoc, Rohan attaqua et prit, en deux jours, la ville et le château de Vézenobre. Montmorency, pensant que cette place ferait une plus longue résistance, ne marcha à son secours

(1) *Hist. gén. du Languedoc*, t. V, p. 564.

(2) Ménard, *Hist. de la Ville de Nimes*, t. V. p. 580.

qu'après la prise de Mirabel, qui avait suivi celle du Pouzin ; mais lorsqu'il apprit l'inutilité de sa marche sur Vézenobre, il se retira à Beaucaire, dans le dessein de ravager les environs de Nimes et d'Uzès.

Le duc de Rohan partagea alors ses troupes et en envoya une partie à Uzès, afin de s'opposer au duc de Montmorency (1). Celui-ci commença, le 15 juillet, par forcer le bourg de Saint-Geniès, où se trouvaient cent religionnaires, qui furent tués ou faits prisonniers. Il brûla divers autres bourgs et villages, aux environs d'Uzès, d'Alais et d'Anduze.

Dans le mois de septembre, après une courte campagne exécutée en Rouergue, Rohan alla faire le siège d'Aimargue, força en peu de temps cette place à capituler, s'empara ensuite de Meynes, de Sernhac, de St-Bonnet, de Vers et de Remoulins, dans le diocèse d'Uzès. Ce fut pendant cette expédition que ses troupes, pour favoriser le passage du Gardon à son artillerie, pratiquèrent de larges échancrures sur le flanc du fameux aqueduc romain appelé *Pont-du-Gard*.

Lorsque les réformés apprirent que Louis XIII et son ministre Richelieu s'étaient emparés de la Rochelle, le 30 octobre, et y étaient entrés le 1er novembre, un profond découragement commença à gagner leurs troupes, et ils songèrent sérieusement à demander la paix.

Mais le duc de Rohan fit tous ses efforts pour les en détourner. Il alla de ville en ville ranimer le zèle de ses partisans (2), convoqua des assemblées, s'assura du concours du roi d'Angleterre, et enfin, grâce à la promesse que fit ce dernier, de ne jamais passer aucun traité avec la France sans que les réformés y fussent compris, l'as-

(1) *Hist. gén. de Languedoc*, t. V, p. 564.

(2) Ménard, *Hist. de la ville de Nimes*, t. V, p. 580.

semblée générale, convoquée à Nimes, le 1er février 1629, décida la continuation de la guerre.

Par ordre du duc de Rohan, le capitaine Saint-André de Montbrun partit pour le Vivarais, avec une partie de l'armée religionnaire, pour tenir tête à Montmorency, qui venait de former le siège de Soyou. Sur son chemin, Saint-André assiégea et prit Chamborigaud et Génolhac, dans le diocèse d'Uzès, avec quelques autres lieux qui pouvaient l'incommoder. Le reste des troupes religionnaires fut distribué à Saint-Ambroix, Barjac, Vallon, dans le but de tenir ces forces prêtes à se jeter sur Privas, que Louis XIII avait le dessein de venir assiéger lui-même (1).

Le roi avait quitté Paris, le 15 janvier 1629, pour aller combattre le duc de Savoie et les Espagnols, au sujet de la possession de Mentoue. Arrivé au pied des Alpes, il y trouva réunis 24.000 hommes de pied et 2.000 chevaux, sous les ordres des maréchaux de Toiras, de Créqui, de Bassompierre et de Scomberg, qui l'attendaient. Il se mit à leur tête, et le 6 du mois de mars, malgré tous les obstacles, il força le célèbre passage du Pas-de-Suze, battit le duc de Savoie, chassa ensuite les Espagnols de Casal et obligea le duc à demander la paix et à lui livrer passage à travers ses États. Louis XIII séjourna à Suze encore six semaines, et n'en partit que pour aller prendre le commandement de l'armée destinée à soumettre les religionnaires du Languedoc. Toutefois, avant de se mettre en route, il voulut conclure la paix, le 24 avril, avec le roi d'Angleterre, afin d'enlever tout appui aux réformés, qu'il allait bientôt combattre. Le roi d'Angleterre, Charles Ier, essaya bien, selon sa promesse, de faire introduire dans le traité une clause en faveur des réformés ; mais il fut obligé d'accepter les termes qu'on lui proposa.

(1) *Hist. gén. de Languedoc*, t. V, p. 568.

Le duc de Rohan se trouvait en ce moment dans le Bas-Languedoc, où il essayait de tous les expédients pour se procurer l'argent nécessaire à la continuation des hostilités. Impositions, emprunts, cotisations volontaires et forcées, tous les moyens furent employés. Il rendit à Uzès, le 15 avril, une ordonnance pour fixer le prix de la monnaie, dans son parti, à la même valeur que parmi les catholiques. Cependant, voyant que le nombre de ses adhérents s'affaiblissait de jour en jour, et ne pouvant plus compter sur l'appui de l'Angleterre, il se décida, le 3 mai, à conclure un traité d'alliance avec le roi d'Espagne (1). Mais, malgré tous ses efforts, il ne put ramener le sort des armes en faveur des siens. Le maréchal d'Estrée, à la tête de 6.000 hommes, l'obligea de lever le siège de Corconne, le 8 mai, et lui battit encore ses troupes à Calvisson.

Le 14 mai, Louis XIII passa le Rhône et mit le siège devant Privas. Après quatorze jours de résistance, les religionnaires furent contraints de lui abandonner la place.

La garnison du château fut taillée en pièces, la ville livrée au pillage et brûlée.

Après ce terrible châtiment, destiné à effrayer les réformés, Louis XIII vint mettre le siège devant la ville d'Alais, le 9 du mois de juin. Mais à peine eut-il fait dresser ses batterie, que les habitants, dans la crainte de voir leur ville condamnée à subir le même sort que celle de Privas, demandèrent, dès le 16 juin. à capituler. Ils obtinrent leur pardon et le lendemain, le roi fit son entrée dans la ville.

Rohan se trouvait alors à Anduze, à quelques kilomètres d'Alais. La capitulation de cette dernière ville lui enleva tout espoir de relever le courage abattu de ses partisans et le força à demander la paix. Ce fut Louis de

(1(Ménard, *Hist. de la Ville de Nimes*, t. V, p. 583.

Montcalm, conseiller à la chambre de l'édit de Béziers, qui en fit avec habileté toutes les négociations entre le cardinal de Richelieu et le duc de Rohan (1).

On traita en même temps de la paix générale. Dans ce but, l'assemblée des églises réformées, qui se tenait habituellement à Nîmes, fut transférée à Anduze, pendant que le roi, de retour d'Alais, allait camper à Saint-Chaptes avec son armée.

Les députés religionnaires réunis à Anduze votèrent unanimement pour la paix. Ceux de Nimes et d'Uzès y mirent seulement cette condition : que le roi n'entrerait point dans leur ville. Ils craignaient que Louis XIII n'oubliât ses promesses de pardon et ne les châtiat sévèrement, lorsqu'il verrait chez eux les traces de leur rébellion et de leurs fautes passées. Mais, après réflexion, ils effacèrent cette condition et demandèrent, même avec instance, que le roi voulût bien honorer leur ville de sa présence.

Une députation partit d'Uzès, ayant à sa tête le duc de Crussol et M. de Bastide, pour aller présenter au roi la soumission de la ville et implorer sa clémence. Le roi reçut les députés à Saint-Chaptes, le 1er juillet 1629. Il accepta les présents qu'on lui offrit, pardonna aux rebelles et promit de venir à Uzès. Il s'y rendit, le 10 juillet, après avoir passé à Bezouce et à Collias.

Louis XIII arriva à Uzès, par l'ancienne route de Beaucaire, aujourd'hui appelée le chemin de Carrière (2). Il avait envoyé en avant un détachement de ses gardes, chargé d'occuper le fort de Saint-Ferreol et ordonné en outre qu'on abattit une partie des remparts, près de la porte dite du Portalet. Sa Majesté ne voulait entrer dans

(1) Ménard, *Hist. de la Ville de Nimes*, t. V, p. 585.

(2) D'Albiousse, *Hist. des ducs d'Uzès*, p. 126.

la ville que par cette brêche, comme un guerrier dans une place conquise (1).

Les consuls et les habitants prévenus de ses intentions, firent travailler toute la nuit à démolir le rempart à l'endroit indiqué. Ils disposèrent des meubles convenables dans toutes les pièces de l'antique donjon, appelé le *château du roi*, qui sert aujourd'hui de prison ; et enfin, dans le désir de plaire à Louis XIII, un peu aussi pour dissimuler la laideur de la brêche, ils construisirent un arc de triomphe en verdure, décoré d'armoiries, de devises à la louange du roi et surmonté d'un tableau peint à l'huile, représentant le monarque à cheval, armé de pied en cap, la lance sur la cuisse et couronné de lauriers.

Les quatre consuls en robe rouge, suivis du conseil de ville, haranguèrent le roi à genoux et lui présentèrent, dans cette posture, les clefs de la ville dans un bassin d'étain fin. Le roi leur ordonna de se relever et de remettre les clefs au maréchal de Bassompière, l'un des seigneurs de sa suite. Louis XIII, étant entré dans la ville, descendit de cheval et se rendit à son château par la rue de la fontaine de Saint-Théodorit, appelée communément *la fon de la villo*.

Le cardinal de Richelieu arriva en litière peu de temps après le roi. Il passa également par la brêche et fut harangué par les consuls, mais non à genoux. Il se rendit au château du roi et de là au logis du Merle, où on lui avait préparé un logement. Le maréchal de Bassompière, par ordre du roi, fit le tour et la visite des fortifications de la ville (2).

Sur ces entrefaites une contestation s'éleva entre les consuls et les officiers de la suite du roi, au sujet des droits et gratifications que réclamaient ces derniers, pré-

(1) D'Albiousse, Id. Goiffon, *Dictionnaire*, p. 389.

(2) D'Albiousse, *Hist. des ducs d'Uzès*, p. 117.

tendant être entrés dans une ville conquise. Grâce à l'intervention du duc d'Uzès, le chiffre des gratifications réclamées fut considérablement réduit (1).

Le 11 au matin, le roi donna un édit de pacification, daté d'Uzès, et que l'histoire a cependant toujours nommé : *paix de Nimes*, parce que ce fut dans cette dernière ville qu'on le publia solennellement pour la première fois.

Cet édit reçut également la désignation d'*édit de grâce*. Le cardinal de Richelieu le voulut ainsi pour rappeler aux réformés qu'ils ne devaient plus en attendre. C'était le troisième en moins de dix ans.

Le roi quitta Uzès le lendemain, 12 juillet, à midi,pour retourner au château de Collias. Sa Majesté fut accompagnée, à son départ, des acclamations de tout le peuple ; et ces acclamations redoublèrent quand, à la porte de la ville, le roi ordonna au maréchal de Bassompière de rendre aux consuls qui l'accompagnaient les clefs de la cité. Ceux-ci les reçurent à genoux, avec de grands remerciements et de vives protestations de fidélité et d'obéissance.

T. BOUZIGE.

(2) Id.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Marseille, *ce* 31 *juillet.*

⁂ J'achève de lire d'un trait — c'est dire avec quel vif intérêt — un livre, dont la presse locale elle-même s'est encore bien peu occupée, ce qui est, à mon avis, absolument hors pair.

C'est l'ouvrage que le R. Père Pralon, jésuite de la résidence d'Aix où il est bien connu pour son zèle intelligent à promouvoir nos meilleures œuvres provençales, à consacré à écrire la vie, les aventures on ne peut plus émouvantes, la vocation mouvementée et les œuvres merveilleuses d'un ancien officier des armées de Napoléon, choisi de Dieu pour relever en France l'ordre hospitalier de Saint Jean-de-Dieu.

Le Père Paul de Magallon est une figure de saint, et, pour emprunter l'expression de Mgr Gouthe-Soulard qui s'y connait et qui a vu de près le héros du Père Pralon, de tres-aimable saint. Son biographe l'a mise en une lumière saisissante. Le style pur, correct, imagé, agréable, rapide, est bien celui de la biographie. On sent à le lire qu'il tombe d'une plume d'ouvrier de race. On le lit sans effort et la narration, tantôt émue, tantôt sévère, tantòt rieuse, suivant l'occurrence, est bien le type de récit tel que je l'ose rêver.

Si le vénérable historien du Père de Magallon me le permettait, je lui demanderais de retoucher les passages où il est parlé de Mgr Mazenod. La vie de ce grand évêque, qui a tant aimé la Compagnie de Jésus au point d'é-

crire que le retour des Jésuites à Marseille, accompli sur ces instances, était le plus beau jour de son épiscopat, a démontré, je crois, surabondamment aujourd'hui que, loin d'être l'apôtre un peu fougueux que veut la légende, le fondateur des Oblats de Marie fut surtout un incomparable directeur d'âmes, attentif à suivre et non à précéder l'action du Saint-Esprit, un peu timide même et en tout cas d'une sagesse consommée.

C'est un petit coup de pinceau que je demande en retouche au peintre habile qui vient de fixer, en traits d'incomparable vigueur, une des figures les plus originales et les plus sympathiques de notre province du XIXme siècle.

Si j'ajoute que l'ouvrage, fort bien imprimé et gracieusement illustré, sort des imprimeries de la société de St-Augustin, j'aurai, ce me semble, dit tout ce qu'il faut pour qu'il soit le bien venu dans nos meilleures bibliothèques du Midi et d'ailleurs.

Le Propriétaire-Gérant,

GERVAIS-BEDOT.

Nimes. — Imprimerie Gervais-Bedot, place de la Cathédrale.

DISCOURS

PRONONCÉ A LA DISTRIBUTION DES PRIX

du Collège Saint-Stanislas de Nimes

(22 juillet 1893)

Mes chers amis,

Les honneurs de la présidence de cette fête se sont arrêtés cette année, par l'effet d'une bienveillance excessive, sur un de ceux qui était le moins préparé à les recueillir et, partant, le moins apte à en soutenir dignement l'éclat. Il n'a pas hésité cependant, à répondre à l'appel qui lui était fait ; il est des voix qu'il ne saurait entendre sans leur obéir tout de suite : et d'autre part, pouvait-il oublier qu'au jour à jamais néfaste (*excidat illa dies œvo !*) où le danger suprême vint menacer cette chère maison, il fut de service pour la préserver et assurer désormais sa glorieuse existence, sous la sauvegarde inexpugnable du droit et de la liberté, dans leur plus haute expression, le droit de pleine et entière propriété, et la liberté, qui en est la conséquence, d'user et de jouir de la chose sur laquelle il s'étend, sans autres limites possibles que celles du droit d'autrui ! (1) Mon dévouement sans borne à Stanislas, ce joyau de notre patrimoine social, ma filiale déférence envers la douce et fortifiante au-

(1) Allusion à la vente de Saint-Stanislas comme bien de la mense épiscopale et à son achat par « la Société civile de l'enseignement catholique dont M. de Castelnau est le président. »

torité de l'Évêque de Nimes, voilà donc mes seuls titres, mes chers amis, au fauteuil que j'occupe au milieu de vous : Je regrette peu de n'en avoir pas d'autres ; car ceux-ci me paraissent suffire à m'excuser auprès de vous d'oser vous présider et vous haranguer, vous qui êtes gâtés, ici, par les charmes et les délicatesses du commerce quotidien de maîtres d'élite, chez lesquels on ne sait vraiment ce qu'il faut le plus louer, des précieuses ressources de l'esprit ou des trésors inépuisables du cœur.

Monsieur le Supérieur de la Maison vous exposait, tout à l'heure, avec sa haute compétence et sa remarquable lucidité, quel est l'esprit qui anime ce collège ; et il vous disait combien ses collaborateurs et lui s'appliquent à le conserver et à le faire passer, puissant et fécond, dans les diverses générations qui viennent s'asseoir sur ces bancs. Un sens chrétien bien profond et bien pratique,... l'amour ardent du travail,... le culte de la modestie, vertu charmante qui est le cachet de la vraie distinction... le goût éclairé de la bonne modernité..., quelque impatience de la marche incessante en avant, voilà si je ne me trompe les principaux traits de l'esprit de Stanislas ; il s'incarne et se personnifie, laissez-moi vous l'avouer, avec une rare perfection, dans le chef auquel sont confiées en ce moment les destinées de la Maison. Eh bien, mes chers amis, je vous le dis avec toute la modeste autorité que peut me donner une vie qui en est à son second versant, voulez-vous marquer au milieu de vos concitoyens, être des hommes utiles et bienfaisants, devenir de glorieux ouvriers du progrès national, du bonheur et de la pacification de notre bien aimé pays, dans le siècle qui va s'ouvrir ? Gardez fidèlement, au sein de la société contemporaine à laquelle vous allez être mêlés, au sortir du collège, l'esprit qui vous a pénétrés et animés dans cette maison : restez des chrétiens sincères et pra-

tiquants ; soyez des passionnés de travail et d'étude ; conservez cette aimable modestie qui est le sel de l'égalité et qui devrait être une des premières vertus des démocraties, et puis, ne craignez pas, soyez franchement des modernes et des progressistes, comme il convient à des catholiques intelligents et éclairés ; sachez comprendre et aimer la société moderne dans tout ce qu'elle a de vrai, de bon, de conforme aux saines doctrines évangéliques ; c'est pour vous le seul moyen de pouvoir influencer votre temps et d'arriver à le gouverner !

Et d'abord, restez de fidèles et solides chrétiens ? Ne semble-t-il point, par le temps qui court, qu'au lieu de recommander aux jeunes hommes qui vont entrer dans la vie, d'affirmer leurs croyances et leurs pratiques chrétiennes, on devrait leur dire : Conservez votre foi et votre piété, c'est pour vous un devoir rigoureux ; mais ayez bien soin, qu'elles ne transpirent pas trop au dehors, car elles ne sont pas populaires ! Oh ! mes chers amis, si jamais vous entendiez ou lisiez de tels conseils, réprouvez-les bien vite, non seulement comme indignes d'âmes telles que les vôtres, mais encore comme absolument inopportuns et aveugles, même au point de vue humain, et cruellement funestes à l'avenir et à la vraie gloire de notre pays !

Certes, s'il est une époque, depuis les premiers siècles, où Jésus-Christ soit devenu, entre les hommes, ce fameux signe de contradiction qu'annonçait, il y a deux mille ans, le Vieillard du Temple, c'est bien celle où nous vivons. Les uns ont cherché à l'oublier ou à le faire oublier par l'indifférence ; les autres se sont efforcés de l'éviter, comme un inconvénient pour la satisfaction de leur égoïsme et de leurs passions ; ceux-ci ont voulu le fuir par haine ; ceux-là ne l'ont approché « que pour es-
« sayer de se persuader qu'il n'était qu'une créature
« humaine et en sont demeurés si incertains au fond de

« leur cœur, qu'ils n'ont voulu le laisser Dieu pour per-
« sonne. » Et, sous ces influences corruptrices, des hommes se sont levés « dont l'antiquité a ignoré l'espèce » pour appeler le sentiment religieux, un chancre dont il faut délivrer l'humanité ; et ils ont essayé d'agir et de légiférer en conséquence.

Mais voilà, qu'au milieu de cet épouvantable désarroi de la pensée humaine, la divine figure du Fils de l'homme rayonne encore à l'horizon avec ses attraits indicibles et ses adorables séductions. Et les jeunes s'inquiètent, et au milieu des ruines de tous les systèmes psychologiques, moraux et sociaux qu'on a voulu édifier, en dehors de la pierre angulaire, on commence à se demander s'il ne faudrait pas vraiment la remettre à sa vieille place ; car, sans elle, on ne peut décidément rien bâtir; on s'agite, on peine, on pleure, on saigne par tous les pores, et on meurt en vain !

Ah ! c'est que ne plus s'inquiéter de Jésus-Christ, disait Louis Veuillot, est impossible à la pensée humaine ; il faut, ou qu'elle travaille à s'en éloigner, ou qu'elle tende à s'en rapprocher. Or, quand elle s'en est éloignée, elle se trouve bientôt réduite à une telle détresse que c'est souvent à l'heure sombre où l'on peut croire que c'en est fait, et pour toujours, entre elle et le divin Consolateur, qu'elle est, peut-être, le plus près de crier vers lui, suppliante, éperdue !

Eh bien ! ne semble-t-il pas, que nous ne soyons pas loin de cette suprême angoisse et de cet appel suprême ? Croyez-moi, jeunes hommes, ce n'est pas le moment de donner congé à votre foi et à vos mœurs chrétiennes ; au lieu d'être pour vous une cause d'infériorité et de discrédit, vos croyances et vos principes vous signaleront dans les temps qui se préparent, (Dieu sait à travers quelles catastrophes) parmi les meilleurs et les plus utiles des citoyens. Il y a plus de cent ans, quand une révolution formidable, bouleversa, en France, la chose pu-

blique, l'Église, par la permission de Dieu et la faute des hommes, n'était qu'en vaincue et en victime sur le champ de combat ; aussi n'a-t-elle pu ramasser la société mise à terre. En est-il de même de notre temps, et en arriverait-il ainsi, le jour où la terrible secousse sociale dont quelques-uns voient déjà monter la menace à l'horizon, viendrait à se déchaîner et à faire trembler notre sol ? Non, certes ; sous la direction d'un Pape, visiblement assisté de Dieu, l'Église a pris nettement ses positions sur le terrain de la grande lutte moderne ; elle est toute prête à saisir le monde contemporain et à le sauver avec tout ce qu'il y a de vrai et de fécond dans ses généreuses aspirations de liberté et de justice sociale, dans ses élans superbes vers l'amélioration du sort des faibles et des petits, de l'irrémédiable débâcle dont le menacent l'excès des utopies et les criminels desseins des systèmes anarchiques. Et si, malgré tout, l'horrible orage éclate, mutile et couche à terre la société de l'ère moderne, l'Église est en état cette fois, de recueillir la pauvre blessée et de rendre à la nature nouvelle qu'elle tient de la marche du temps et du développement des idées, sa santé définitive et sa véritable vie ! Je salue en vous, fils de l'enseignement chrétien, les merveilleux artisans de cette œuvre de restauration sociale et de salut, si vous êtes fidèles à votre vocation, c'est-à-dire, si vous demeurez dignes par votre foi et votre conduite chrétienne, d'être les instruments de la pacification et de la gloire future de votre pays. M. Renan a écrit, quelque part, que l'âme d'une nation ne se conserve pas sans un collège dynastique ou patricien officiellement chargé de ce soin. M. Renan exagère : un peuple vraiment chrétien n'a besoin que de lui-même pour garder et conserver son âme ; son âme ! c'est-à-dire, le principe de sa vie morale et intellectuelle, la conscience de sa haute mission civilisatrice et de ses destinées, la source constamment ouverte en lui et

constamment pleine de l'idéal et de la grandeur, le sens intime et profond de ses devoirs éternels envers le Vrai, le Bien et le Beau par essence, Dieu lui-même rayonnant d'une façon éclatante dans son Verbe ! Pour conserver tout cela, dans les profondeurs de son être, un peuple catholique se suffit à lui-même à condition que les hommes responsables de la nation et qui se recrutent, sans cesse, dans son fonds inépuisable, par le travail et l'étude, gardent fidèlement, en eux, l'amour et le culte de cette grande Foi chrétienne à laquelle le monde devra, jusqu'à la fin, les merveilleuses fécondités de sa civilisation : car, a dit le puissant homme d'État qui dirige, à cette heure, les destinées de l'Angleterre, depuis la venue du Messie, le Christianisme a été toute la civilisation : son savoir a été le savoir du monde, son art, l'art du monde, son génie, le génie du monde ! »

J'ai parlé, tout à l'heure, de travail et d'étude : en effet, mes chers amis, il ne suffit pas que vous restiez des chrétiens de foi et de pratique, des chrétiens du *Credo* et du *Décalogue* ; il est encore indispensable à l'accomplissement de votre mission sociale que vous soyez, quelque carrière que vous embrassiez, des hommes de travail et de savoir. Pourquoi ? parce qu'à la fin de ce siècle, une nouvelle tendance se fait, de plus en plus jour, qui cherche dans le travail et le savoir le grand principe de la sélection sociale ; et certes, il ne faut pas s'en plaindre. Ce principe, qui est celui de la démocratie moderne, est un guide bien plus sûr que la naissance ou la fortune pour discerner le mérite personnel et la spécialité de ses aptitudes ; il saura, mieux que tout autre, organiser les premiers rangs hiérarchiques en y conduisant les plus vaillants et les plus vertueux ; car le travail, ne vous y trompez pas, est avant tout , et par dessus tout, un acte de vertu ; il ne cesse de convier l'homme à faire prévaloir, en lui, la bonne nature,

œuvre de Dieu, sur la mauvaise qui vient de la chûte originelle ; il ne peut vraiment illuminer l'intelligence sans fortifier et élever le cœur. Eh bien ! il faut que vous forciez l'entrée des premiers rangs hiérarchiques de la société moderne, si vous voulez prendre, tòt ou tard, la place qui vous appartient dans vos provinces et dans l'État et y exercer cette influence de régénération, d'ordre et de paix dont Dieu vous a donné la charge de par l'éducation que vous avez reçue et les principes qu'elle a sauvegardés dans vos âmes. Le travail s'impose, donc, à vous, jeunes gens catholiques, avec un surcroît de nécessité, si je puis ainsi parler. « Tant l'homme sait, disait Bacon, tant l'homme peut. » Or, il est indispensable que vous puissiez beaucoup ; il est indispensable que vous soyez et que vous paraissiez les meilleurs. « *Passe avant li melhor*, » disait la fière devise d'un jeune prince tué à l'ennemi dans ce continent noir qui, hier encore, dévorait une noble et vaillante victime. Or, ce qui fait les meilleurs, dans notre société moderne, c'est le travail opiniâtre et courageux : la peine, et encore la peine, voilà la vraie reine de l'avenir. Et, d'ailleurs, les nouvelles conditions économiques du monde moderne obligeront, de plus en plus, chacun de vous à chercher, dans le travail personnel et fécond, les moyens de conserver sa situation sociale et même de gagner sa vie. Les revenus du capital mobilier et immobilier tendent à diminuer et diminueront tous les jours davantage. Seules, les immenses fortunes pourront suffire à dispenser leurs heureux possesseurs de fournir une tâche personnelle productrice. Mais elles ne se préserveront du terrible danger d'être un mal pour l'homme et pour le peuple, et une terrible cause d'angoisse et de trouble pour la société, qu'autant qu'à leur tour elles se sépareront, de moins en moins, de la vertu, de l'effort, du sacrifice.

Le riche ne restera une valeur sociale respectable et res-

pectée qu'autant que son opulence lui donnera les moyens de développer en lui de nouvelles aptitudes et de nouvelles forces dans l'intérêt général, et lui laissera la notion bien claire et bien nette des sacrifices incessants que lui impose la solidarité humaine vis-à-vis de ceux qui doivent être les premiers bénéficiaires des charges de la fortune, les faibles et les petits ! Ne rompez donc jamais, mes chers amis, si vous tenez à devenir des autorités sociales bienfaisantes, dans les diverses sphères où s'exerceront vos activités, avec les habitudes de labeur que vous avez contractées ici. Cultivez soigneusement, en vous, le sentiment de votre responsabilité vis-à-vis de vous-mêmes et vis-à-vis des autres, noble sentiment qui ne cessera de vous imposer le travail et le sacrifice, quelles que soient votre position et votre fortune, comme premières conditions de l'accomplissement de votre mission ici-bas. Que votre volonté ne faiblisse jamais dans le déploiement de ses nobles énergies ; que votre cœur refoule, tous les jours, les lâches et égoïstes inclinations de notre nature vers les jouissances et la paresse pour aller vaillamment et sûrement à l'objectif qu'il faut atteindre, gagner sa vie, la développer sur tous les points où elle peut se produire, rendre son action de plus en plus salutaire à autrui, et s'avancer ainsi toujours davantage dans la possession et la pratique du Beau, du Bien et de la Vérité !

Mais au sein des succès que vous vaudra le travail, restez ce que vous êtes à St-Stanislas, au milieu des victoires de plus en plus nombreuses qui couronnent vos examens devant les jurys de l'Université ; restez, suivant les conseils éloquents de Mgr Besson, d'illustre mémoire, des jeunes hommes modestes. « Rien de plus grand dans l'univers, disait Bossuet, que les grands hommes modestes. » Or, dit un auteur, « nous serons modestes de la bonne manière, si rien, dans notre pensée et dans notre langage, ne tend à nous montrer à un degré plus haut que notre réelle valeur. »

N'allez pas, mes chers amis, vous croire supérieurs aux autres jeunes gens de votre âge, parce que vous avez reçu, sous ce toit hospitalier, une éducation qu'ils n'ont pas trouvée dans les établissements qu'ils ont fréquentés. Ne vous enfermez pas, vis-à-vis d'eux, dans l'esprit qui a présidé à votre formation, comme dans une sorte de maison de luxe, pour y vivre dédaigneusement à l'écart du prétendu commun qui a suivi d'autres enseignements. Ces jeunes hommes, s'ils sont bons chrétiens, valent plus que vous, car ils ont résisté à des dangers et supporté des assauts que vous n'avez pas connus; et si, hélas! ils n'ont ni vos principes, ni vos pratiques, dites-vous bien qu'à leur place, vous seriez peut-être plus dévoyés qu'ils ne le sont. Vous qui avez tant de peine, dans ces murs, et sous l'influence de vos maîtres, à rester ce que vous êtes, que seriez-vous devenus si vos familles vous avaient laissés en proie à ces fluctuations, à ces erreurs de doctrine et à ces pernicieux exemples qui en ont assailli tant d'autres? La morgue et la prétention sont à la vraie dignité et à la véritable distinction ce que M. Jourdain est au vrai gentilhomme, ce que Cathos et Madelon sont aux grandes dames du vrai savoir et du véritable bel esprit. Que cette modestie qui est le cachet de votre collège, vous suive dans toute votre vie, et qu'elle devienne, dans les carrières où vous serez appelés, une de vos principales vertus professionnelles. « Les mauvaises passions de la démocratie et du siècle, a dit M. Taine, sont la jalousie niveleuse, la rancune antisociale et les inconsolables regrets de l'homme qui n'est pas parvenu. »

C'est là l'envers de l'Egalité et, il faut l'avouer, ce mauvais côté de l'un des grands principes de la société moderne doit le relief excessif qu'il a pris de nos jours « a « cette escalade accélérée de l'escalier social par ces gens « pressés qui depuis le plus bas degré sont arrivés, en un

« clin-d'œil,jusqu'au plus haut » (1) sans autre ascenseur que le caprice extravagant de la fortune réservant plus que jamais aux moins dignes, toutes ses faveurs. Faut-il s'étonner que de tels exemples aient tendu jusqu'à la dernière intensité tous les amours-propres, aient enflammé les plus sottes espérances et donné congé à la sage modestie pour déchaîner à sa place les plus odieuses prétentions ?

A vous, mes chers amis, de rendre à l'Egalité son vrai caractère et de la préserver de toute contrefaçon,par la pratique de la modestie. Qu'au lieu d'aboutir, par une déviation funeste, à l'aversion de toute supériorité, à la crainte que la place qu'on occupe cesse d'être la première et à une poussée formidable et folle vers les sommets, l'Egalité devienne, ce qu'elle doit être, une égale justice pour tous, un égal respect de tous, et « ce sentiment de bienveillance dont parle Beugnot, qui fait, dit-il, qu'on s'aime et qu'on s'honore dans la personne de ses semblables et qu'on se trouve à l'aise à tous les degrés. « Dieu, écrivait le pieux et à jamais regretté M. Foisset, « ne fait rien sans dessein ; nous lui devons de garder le « poste où il nous a placés tant qu'il ne nous appelle pas « visiblement à un autre. » Avant lui, le célèbre Jouffroy avait dit : « Entre le ministre qui gouverne l'Etat et « l'artisan qui contribue à sa prospérité par le travail de « ses mains, il n'y a qu'une différence, c'est que la fonc- « tion de l'un est plus importante que celle de l'autre : « mais à les bien remplir le mérite moral est le même... « l'accomplissement du devoir, voilà et le véritable but « de la vie et le véritable bien ! »

On ne se contente pas d'être bon chrétien, modeste et distingué à Saint-Stanislas, on y est encore moderne au bon sens du mot. On a l'esprit large,on ne craint pas les audaces et les nouveautés de l'époque et on se plie habilement, au lieu de les anathématiser ex-professo et d'une

(1) Taine, *les origines de la France contemporaine*. L'ancien régime.

façon stérile, aux innovations acceptables des programmes du jour. Certes, je ne suis pas suspect d'une grande tendresse pour les lettres nouvelles. Je déclare hautement que toute mon âme appartient aux bonnes vieilles lettres humaines, qui, après avoir charmé ma jeunesse, font les délices de mon âge au déclin, et seront les rayons bienfaisants qui viendront encore faire sourire et doucement consoler mes vieux jours. Mais toutes les fois que l'impatience de l'utile, et la curiosité des choses nouvelles ouvrent dans l'enseignement des voies autres que celles qui ont été parcourues, n'est-il pas d'un grand intérêt que l'enseignement chrétien s'y jette aussitôt pour y conduire, lui aussi, les jeunes gens que tenteraient les études modernes et qui voudraient en faire la clef de leur avenir? Pourquoi ne pas tirer parti, pour le bien, de l'actualité et des créations de l'esprit utilitaire contemporain ? Pourquoi s'enfermer rigoureusement dans les limites infranchissables du vieux classicisme et ne pas faire place, dans nos établissements secondaires, à son jeune frère qui pour être de moins belle et moins bonne venue, n'est cependant pas indigne de tout accueil ? On l'a compris à Stanislas et on a eu raison. Il faut toujours être prêt à faire face aux nouveautés afin de pouvoir les régler et les diriger.

Ce serait d'ailleurs, et d'une façon générale, une fâcheuse tendance que de se méfier aveuglément de toute modernité et de s'immobiliser, toujours et quand même, dans le culte solennel et exclusif des siècles qui ont vécu. Ne devons-nous pas être, par excellence, nous les catholiques, les hommes du vrai progrès et de la véritable marche en avant? Ses découvertes scientifiques, le progrès littéraire et intellectuel, les améliorations sociales, la pénétration de plus en plus intime et profonde de la chose publique par les principes de justice et de liberté malgré les obstacles que ne cessent de lui opposer l'iniquité

et la tyrannie des hommes, l'expansion du sentiment sublime de la solidarité humaine et l'intelligence de plus en plus nette des devoirs qui en résultent, ne sont-ils pas la conséquence directe de cette civilisation dont le sacrifice divin du Grand Rédempteur est l'intarissable source et qui doit, sous l'influence toujours vivante de cette immolation ininterrompue, et d'un prix infini, grandir et se développer sans cesse !

Quel est donc votre rôle, dans l'ère moderne, jeunes gens chrétiens ? sinon celui de propulseurs infatigables de ce vrai et bon mouvement progressiste qui emporte la société vers un idéal dont nous ne connaissons pas le terme, à travers les oppositions formidables de ceux qui se croyant les initiateurs et les guides de cette marche à l'étoile voudraient la soustraire à la divine et mystérieuse influence qui la dirige pour la faire dévier du côté de leurs intérêts et de leurs passions de sectaires et de païens ?

Restez donc en contact incessant, mes chers amis, avec notre temps et avec les idées fécondes et généreuses qui, par la permission de Dieu, l'agitent et le tourmentent. Sachez pénétrer et aimer ce temps moderne comme l'ont pénétré et aimé les Ozanam, les Lacordaire, les Montalembert, les Pereyve, les de Falloux, les Cochin.., comme le pénètrent et l'aiment, de nos jours, les vaillants qui veulent lui donner sa voie, sa vérité et sa vie par une nouvelle effusion des bienfaisantes clartés du Verbe sauveur et libérateur, ami des travailleurs et des pauvres, principe éternel de tout progrès individuel et social. Et pour accomplir votre œuvre au sein du monde contemporain, ne sollicitez jamais des maîtres du jour ni privilèges, ni tutelle bienfaisante, ni faveurs ; ne leur réclamez que la *liberté* ; avec le levier de la liberté s'appuyant fermement sur la *pierre* fondamentale de l'Eglise, vous pouvez soulever la société nouvelle et la rétablir dans l'ordre, l'harmonie et la paix...

Ah ! l'ordre, la paix, l'harmonie, mais à qui donc, s'écrie-t-on de toutes parts, irons-nous demander ces grands biens ?

Au salon des champs-élysées de cette année, mes chers amis, deux toiles d'un sens profond et éminemment suggestif frappaient, dans la section de la peinture religieuse, l'attention des visiteurs.

La première, qui est l'œuvre d'un jeune prix de Rome, représente un champ de bataille, largement et puissamment traité. C'est le soir ; romains, gaulois et barbares du Nord se sont battus avec rage pendant toute la journée ; le sol est couvert de leurs cadavres ; et de ces corps entr'ouverts, de ce sang épandu par larges plaques, flétrissant l'herbe et salissant la terre, s'élève une vapeur lourde qui rampe sur cette scène atroce comme un voile sinistre. Dans le fond, une ville est en feu : les flammes de l'incendie sur lesquelles traînent çà et là les haillons d'une fumée noire et épaisse se tordent avec fureur... Tout n'est que deuil, carnage, destruction, désespoir. A l'autre extrémité, au sein d'une clarté douce et diffuse, apparaît le Christ. Il est là, Jésus, rayonnant dans sa blanche et lumineuse divinité ; il jette sur ce navrant spectacle le regard plein de larmes qu'il jeta sur Jérusalem quelques jours avant son sacrifice. A cette ineffable vision, les blessés relèvent la tête, leurs yeux éperdus s'emplissent d'une immense espérance ; leurs bras tordus et mutilés se tendent vers le maître. Ah ! ils ont entrevu la paix, la paix rendue au monde à bout de forces et près de périr, par celui-là seul qui peut en être le dispensateur sublime et dont tous les préceptes se résument en celui-ci. « Et vous, aimez-vous, donc, les uns les autres, comme je vous ai aimés moi-même, jusqu'à l'excès. »

Oui, voilà le vrai Maître de l'harmonie et de l'ordre universels ! !

La seconde toile met sous nos yeux, le porche d'une

église. Le Christ est assis sur le seuil. Il a recueilli sur ses genoux un pauvre,émacié, dévoré par la fièvre, image saisissante d'une misère et d'un dénûment absolus. Et il est là le divin samaritain, serrant entre ses bras. Lazare décharné. Il inonde ses guenilles et ses meurtrissures de sa lumière ; son regard est tourné vers le ciel comme pour appeler l'attention de son père sur cette scène adorable et provoquer encore la grande parole « Ah! oui,celui-ci est bien mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances; » et, sous cette action divine, le pauvre semble peu à peu se transfigurer et revêtir quelque chose de l'éclat de son céleste ami ! Ah ! c'est là la charité de Jésus apparaissant sur tous les chemins de la vie pour y rencontrer, y relever, y secourir tous les petits, tous les humbles, calmer leurs souffrances , les appeler à un sort meilleur, réconcilier les pauvres et les riches dans la bienfaisante pratique de la solidarité fraternelle et chrétienne.

Voilà le grand Consolateur, le Pacificateur incomparable de la société, celui qui a seul la solution des problèmes qui l'angoissent et la dévorent.

On a beau faire, on a beau dire, c'est donc au Maître qu'il faut conduire le monde moderne pour le guérir , l'ordonner, le pacifier et lui assurer la possession de cet Idéal qu'il entrevoit et qu'il poursuit! Et c'est vous, fils de l'enseignement chrétien, qui devez être au premier rang des ouvriers de cette grande œuvre de salut par une fidélité inébranlable à votre foi, et par l'influence sociale que vous mériteront votre travail et votre savoir joints aux charmes de la distinction des manières et aux irrésistibles séductions de l'aimable modestie !

L. de CASTELNAU.

LA TROUPE DE MONSIEUR

A NIMES

Le théâtre qui, à notre époque, tient une place considérable dans la vie du citadin, était, au XVII[e] siècle, bien éloigné d'avoir acquis une semblable importance. Même dans la seconde moitié du grand siècle, les jeux de paume étaient plus fréquentés que les salles de l'hôtel Guenegaud et de l'hotel de Bourgogne et, en dépit de leur nouveauté, les chefs d'œuvre de Molière et de Racine attiraient moins de spectateurs que de nos jours la centième représentation d'une pièce à la mode.

Les provinciaux, bien qu'ils n'eussent pas le goût blasé par la fréquence de semblables spectacles mettaient encore moins d'empressement à suivre les représentations des *Comédiens de Campagne*. Ces troupes avaient beau se succéder à de longs intervalles, à faire la parade revêtus de leurs plus beaux *accoustrements*, proclamer leur prochain départ, elles parvenaient rarement à conquérir le succès et semaine, sur leur passage, plus de dettes qu'elles ne récoltaient de lauriers.

Par sa position, par son importance, la ville de Nimes a du d'être visité à plusieurs reprises par les troupes qui exploitaient le Languedoc ; mais, si l'on en trouve quelindices dans les documents du temps, on n'a pas recueilli le moindre renseignement sur les acteurs qui les composaient. On a seulement acquis la preuve que toutes sans exception installaient leurs tréteaux dans le jeu de paume de l'avocat Jean Tournier. Ce jeu, qui était assis aux

Basses-Arènes, près la tour Vinatière , devait la préférence dont il était l'objet à son étendue et surtout à ce qu'il était, à l'époque, le seul couvert ; aussi peut-on affirmer, sans trop de témérité, que ce fut en cet endroit que pendant la durée des Grands-Jours la troupe de M. le duc d'Orléans donna ses représentations.

Ni les registres du Consistoire, ni les livres de raison de l'avocat Puech et du notaire Borrely qui signalent religieusement leurs pertes aux cartes, aux jeux de paume et de mail ne font allusion à la troupe patronnée par Philippe de France que l'on appelait *Monsieur :* aussi m'a-t-il paru que le document qui suit, en comblant la lacune qu'ils présentent, serait accueilli avec un certain intérêt par les nombreux amateurs de l'histoire du théâtre en France.

L'an mil six cens soixante-six et le dernier jour du moys de décembre appres-midi, tres chrestiens prince Louys par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre régnant, par devant moy, notaire royal et tesmoins bas-nommés comme ainsi soit que damoiselle Judith de Nevers, femme de M. Casteljac, comédien de la troupe ds Monseigneur le duc d'Orléans, eust faict informer d'authoritté de M[r] le Sénéchal de la ville de Montpellier, de certaines injeures profféries contre sa personne par M[r] Jacques Froche , l'un des comédiens de ladite troupe et ensuite obtenu decret de prinze de corps contre ledit S[r] Froche, et icellui faict constituer prisonnier, auquel decret il auroit obéi et eslargi soubz sa caution, lequel decret ladite damoiselle de Nevers deziroit poursuivre contre ledit sieur Froche, jeusques à sentence ou arrest deffinitif et prethandoit par ce moyen obtenir des grandes condempnations contre luy. Au contraire, ledit s[r] Roche prethandoit faire voir à ladite cour son innocence et se faire relaxer avec despans contre ladite damoiselle de Nevers, par plusieurs raisons qu'il n'a voulu faire mettre

sur le papier. Sur quoy seroint intervenus leurs amys comuns qui considérans qu'ilz estoint tous d'une troupe les auroint faict demeurer d'abord comme s'ensuit.

A ceste cause ont esté présentes ladite damoiselle Judith de Nevers d'une part, et ledit s[r] Jacques Froche, d'autre lesquelles parties, de leur gré, pure et franche volonté, ont renoncé et renoncent au susdit procès, circonstances et dépendances avec promesse qui n'en sera jamais faict aucune poursuite de part et d'autre, directement ou indirectement, soubz quel prétexte et occasion que ce soit, toutesfois soubz le bon plaisir de ladite cour ou il est pandant. Item en a esté accordé entre lesdites parties, que pour tous despans, dommages et inthérest préthendus par ladite damoiselle Judith de Nevers, contre ledit s[r] Froche, il luy sera payé la somme de dixhuit livres que ladite damoiselle de Nevers a tout présentement receu et retiré des mains dudit s[r] Froche, en louys d'argent nombrée, retirée et embourcée per icelle anvers de moy, dit notaire et tesmoings dont, comme contante et satisfaicte, en a quitté et quitte ledit s[r] Froche et promet ne luy en faire jamais demande, moyennant quoy elle a renoncé et renonce au susdit procès et poursuittes criminelles et promet ne l'en rechercher jamais en aucune manière, à peyne de tous despans, dommages et inthérests soubz l'obligé et ipotique de ses biens présents et advenir et ledit s[r] Froche, de mesme qu'ont soubmis aux forces et rigueurs des gens de M. le Séneschal de Montpellier et autres de la province... Faict et publicquement recette audit Nimes dans ma bouticque, présens M[r] Jean Juvenon et M[r] Laurens Boyval, comédiens de ladite troupe et moi Jacqnes Dugal, notaire royal de la retenue dudit Nimes requis, recepvant soubsigné avec partyes et tesmoings.

Judit de NEVERS.

Marin Prevost approuvant le présent contrat et promet ny contrevenir.

M. Prévost, J. Froche, J. Juvenon,
L. Boyval, Dugal.

(Minutes de Dugal, T. I, f° 205, étude de Me Léon Grill, notaire.)

Les signatures, apposées au bas de cette transaction, ne dénotent pas seulement des personnes exercées à manier la plume, elles apportent encore un complément de révélations. A première vue, Judith de Nevers et Casteljac avaient paru des noms de guerre ; c'était là une présomption qui est devenue une certitude en voyant le mari « approuvant le présent contrat et promet n'y contrevenir » déposer le masque et signer de son nom patronymique.

Le nom du mari a amené à connaître celui de la femme, Judith de Nevers, sous lequel se cachait Anne Billard, une ancienne actrice pe la troupe de Molière en province. A en croire Sobirol, elle aurait eu avant le mariage un enfant à Narbonne, mais le fait peut'être contesté. En tout cas, elle finit par épouser Marin Prévost, et en eut Jane Madeleine, tenue le 29 novembre 1661, par J.-B. Coquelin, valet de chambre et tapissier du Roy et Gresinde Louise, tenue le 16 février 1664, par Louis Bayard et la femme de Molière. A Paris, elle ne jouait plus et depuis 1662 elle distribuait les billets au bureau d'entrée du théâtre de Molière. Son mari avait un rôle moins effacé; il avait créé à Versailles, le 8 mai 1664, le rôle de Lycas dans la *princesse d'Elide* et paraît avoir été un des bons acteurs de la troupe de Monsieur.

Quant aux autres comédiens, sauf Juvenon qui appartenait au théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, ils semblent inconnus. Je l'affirme sous toutes réserves, car en pareille matière ce que je sais se réduit à rien.

Louis VEUILLOT

A PROPOS D'OUVRAGES RÉCENTS

suite

III

Quand la France fut aux pieds de César, la lutte changea d'aspect, mais ce ne fut point la paix. Quiconque voulait faire brêche à la Vérité était assuré de rencontrer tôt ou tard le défenseur inébranlable de tous ses droits.

M. Dupin en sut quelque chose. Il apprit qu'il n'est pas toujours bon de prétendre faire de l'histoire une polémique contre l'Église dans le but de lui attribuer une infâmie comme celle du *Droit du Seigneur*. Veuillot va donner une mémorable leçon à l'historien fantaisiste. Il s'enferme avec des in-folio, compulse les documents et sort terriblement armé de son cabinet de travail. Il lance d'abord un article qui retentit comme un coup de clairon, puis il pousse une charge sanglante. L'érudition, la plaisanterie, le ton sérieux ou badin, sont des armes meurtrières entre les mains du polémiste catholique. C'est un puissant historien qui se révèle, et il en a conscience sans doute, car le jour où il termine cette brochure il court à Notre-Dame des Victoires offrir « un beau cierge de vingt sous. »

En effet, le *Droit du Seigneur* est une réponse solide, brillante, spirituelle, écrasante. L'Eglise apparaît comme la gardienne délicate de l'innocence, et ce droit que l'on représente sous de fausses couleurs, dont on fait un acte d'injurieuse et infâme oppression, n'est plus qu'un droit de fisc semblable à ceux qui pèsent sur nous aujour-

d'hui. Mauvaise foi ou méprise, la maladresse de ses adversaires excite la verve du nouvel historien ; il entraîne, il étonne, il ridiculise, il fait rire ; c'est toujours Voltaire, mais Voltaire corrigé ; mais Voltaire catholique, Voltaire savant, Voltaire satirique, spirituel, mordant, Voltaire enfin défendant la vérité contre le mensonge.

Les Dupin, les Alloury sont tournés et retournés sous le fouet vengeur, et les catholiques relèvent la tête au spectacle de la déroute des ennemis. Quelle malice ! quelle science ! qu'elle vigueur ! Où Veuillot s'est-il montré plus éloquent, plus incisif, plus irrésistible ? Que de blessés ! quelles balafres ! quel champ de bataille !

Et Veuillot passait sans peine d'un [champ de bataille à l'autre. La guerre de Crimée lui arrache des pages émues. Il voit des tâches de sang souiller tous les siècles de l'histoire du monde depuis la première heure du genre humain, et, avec Bossuet, Joseph de Maistre, etc., il en montre la cause dans la justice et la miséricorde de Dieu. Mais « la guerre doit être juste dans sa cause et dans ses procédés. » Quels magnifiques portraits il trace des représentants de cette guerre ! Les Machabées, Albuquerque, Condé, Turenne, Bugeaud, Saint-Arnaud, sont dépeints avec toute la rondeur militaire, l'entrain français qui conviennent à des récits guerriers. Près d'eux, paraissent ceux qui, comme Napoléon Ier, dépassent dans l'exaltation de leur orgueil la mission providentielle à eux confiée par Dieu. Ne nous plaignons pas s'il nous donne à relire, ici, *la première garnison de Miliana*, il y a là, sous une apparence impossible, un dévouement qui étreint le cœur, un héroïsme qui fortifie l'âme et l'ébranle d'une généreuse secousse.

Mais quittons les éloquents et toujours tristes tableaux de *la Guerre et l'homme de guerre* pour entrer dans les riants aspects de *Çà et là*. Cette fois, l'art du récit est poussé au plus haut point. Ce n'est point peut-être l'or-

dre accoutumé du livre, mais c'est un bon recueil d'esquisses, d'historiettes, de croquis pris d'ici de là ; quand, d'ailleurs, en dehors de la rigoureuse méthode du livre, un ouvrage, quoique catholique et dévôt, est « plus agréable à lire que les livres les mieux pourvus d'épices voltairiennes ou galantes, » on a une belle et grande œuvre. C'est le vrai, le beau dans toutes ses variétés, dans le sujet, dans le ton, dans la langue ; c'est l'originalité d'un esprit qui se joue avec souplesse des difficultés, revêt toutes les formes, éclaire toutes les idées qu'il touche ou qu'il développe ; et ce n'est pas la chimère, c'est le réel . Prose ou vers, tout est bon à faire des tableaux vivants, des peintures de maître. Lisez *Dans la Montagne,* lisez *Miron*, lisez *A une Éplorée*. Oui lisez :

A une éplorée.

Cachez vos pleurs, Madame, et votre épaule
Si vous voulez ; — mais là, sincèrement —
Que le bon Dieu calme votre tourment ;
Ne chantez plus la romance du *Saule* !

C'est la coutume aux dames de la Gaule
D'avoir le cœur en plein déchirement,
Et de rogner trop sur le vêtement :
Leur deuil n'est triste, hélas ! que de son rôle.

Donc il faudrait qu'un ange vint des cieux
Pour étancher les pleurs de vos beaux yeux ?...
Et vous brillez un peu plus qu'une étoile !

Dame, Dieu fit les anges, s'il vous plaît,
Pour admirer la beauté qui se voile
Et consoler la douleur qui se tait.

N'est-ce pas un vrai poème en 14 vers. Contes, poèmes, chants, récits, tout est sorti d'une plume maîtresse.

Faisant des vers Louis Veuillot dit un jour :

Ce garçon dont Molière est l'unique psautier
Peut commenter Tartuffe en homme de métier.

Emile Augier prenant cela pour lui livre à la scène le *Fils de Giboyer* où il caricature certains catholiques de renom en compagnie de Veuillot. Attaqué pour cela, le dramaturge nie les caricatures qu'on lui prête, mais ne dément pas celle du journaliste. Celui-ci jette à la tête de son adversaire le *Fond de Giboyer* : il accepte le nom de Déodat, le détaille, le commente et s'en glorifie ; il sème le sel à pleines mains ; il agrémente ses variations ou les produit à l'aide de citations de la comédie d'Augier ; il refait un « mélange de Bourdaloue et de Turlupin » qui ne met point à l'aise l'inventeur de la formule. Il fait si bien que nous voyons le comédien se fouettant lui-même devant le public... c'est une nouvelle claque, à faire regretter le sifflet.

On avait cru la plume du polémiste brisée, mais la suppression du journal n'avait pas supprimé l'esprit, et le repos forcé n'empêchait pas l'éclosion de belles œuvres.

Un jour Veuillot se propose d'attirer l'attention sur le centre de la chrétienté ; il publie *le Parfum de Rome*, livre grand par l'idée, par le style, par les vues, par la beauté sévère. C'est un poème qu'il a en lui, c'est Rome faisant le charme et le tourment de sa pensée, comme il l'a dit lui-même. Aussi, l'âme du chrétien fervent retentit à chaque page ; c'est le résumé de Veuillot, la causticité de son esprit, la tendresse de son cœur, l'élévation de son âme, la sérénité de sa foi ; c'est Veuillot critique, poète, historien, philosophe. Ce livre « est tout, a dit l'abbé Maynard, ou au moins il touche à tout, et de chaque chose il dit le mot juste et décisif, de chaque question il donne la solution la plus frappante et la plus nette de pensée et de langage. De la poésie à pleines pages, de

l'esprit à pleines mains, du sublime à la hauteur de toutes les grandes choses, du grotesque à la taille de tous les ridicules de ce temps-ci, hommes et œuvres. »

La satire et l'apologie, la politique et la religion, la polémique et la piété se touchent, mais restent toujours dominées par l'idée souveraine : tout porte à Rome et mène vers la papauté. Ce livre est un monument de foi et d'amour en l'honneur de la ville des papes. Qu'il nous retrace avec une sombre éloquence l'histoire des persécutions anciennes, qu'il nous parle avec une éloquence rafraîchie des légendes douces et aimées des anciens âges, la foi plane au-dessus de tout ; elle prend l'accent du triomphe pour glorifier la Rome chrétienne, elle échauffe son style et son âme pour célébrer, près des ruines des vieux édifices, la jeunesse des édifices modernes. Là, s'élève l'apologie brillante et radieuse, ici, gronde l'invective redoutable et vengeresse.

Quelle page sur *le vrai infâme* ! L'imprécation bouillonne, se presse, s'accumule, échappe en traits enflammés et déchirants ; c'est le cri de l'âme blessée dans sa foi et dans son amour, égarée par la douleur de voir trahir le juste.

L'auteur ne recule pas devant les notes dures ou bouffonnes quand elles lui paraissent à propos. Est-ce un tort ? Peut-être. Combien d'autres, en tout cas, pures et suaves. N'est-il pas délicieux dans ce qu'il écrit sur le navire à vapeur ou à voile, sur l'obélisque du Vatican, etc.

Laissez-vous conduire sur la voie Appia, et lisez ces lignes adressées par Veuillot à ses filles : « Au-delà des aqueducs, loin, loin, on voit des montagnes couvertes de verdure et de neige. Rien n'est si grand. Je vous en ferai voir quelques desseins ; malheureusement le soleil n'y sera pas.

« Le soleil n'a pas vieilli comme ces ouvrages des hom-

mes. Il est aussi jeune et aussi joyeux que quand il les a vus s'élever. Il rit sur ces montagnes, sur ces neiges, sur ces herbes et sur ces sépultures, et il y fait pousser des fleurs.

« J'ai pensé à vous parmi ces merveilles ; j'ai prié pour vous. J'ai demandé au bon Dieu de vous donner la jeunesse éternelle sous le soleil de son éternité, et j'ai cueilli pour vous ces violettes au pied du tombeau de Cecilia Métella. »

Cela est simple et grand, comme ce soleil et ces ruines; et voici une autre œuvre, simple et grande, comme l'histoire d'un Dieu. La *Vie de Jésus* étonne et confond par son calme plein de noblesse. C'est une riposte à un pamphlet, mais c'est une réponse dédaigneuse et sereine. Veuillot s'acharne-t-il à réfuter le roman paradoxal de Renan ? Non, il ne réfute pas, il expose, et de cette exposition jaillit la lumière que de ténébreux sophismes travaillent en vain à obscurcir. Aux nuages d'une érudition pleine de dissimulation et de fourberie, il oppose les clartés de la simplicité évangélique ; il use de la science et de l'exégèse juste assez pour mieux donner l'Evangile tel qu'il a été vécu. Il voit le monde et le Christ à travers l'histoire, les prophéties, l'Evangile, et il reste allégé de ces recherches qui étouffent les aspirations de l'âme. Au lieu de s'alourdir d'un bagage scientifique écrasant, il fait des appels vivifiants au sens mystique et il offre des enseignements pratiques relevés par de pieuses considérations. Il dilate l'âme sous le souffle de la foi au miracle de Cana ; en affirmant avec une simplicité sûre d'elle-même la vérité de l'œuvre de Jésus, il découvre et exalte la majesté divine.

En même temps qu'il répondait par la simple exposition évangélique aux pamphlétaires du rationalisme, l'infatigable polémiste tonnait contre les adorateurs des comédiens dans une étude comparée de deux grands con-

naisseurs des misères humaines : *Molière et Bourdaloue.* Il contestait la leçon morale de *Tartufe* ; des contradicteurs trouvèrent la comédie plus moralisatrice que la chaire... Une seule réponse était possible, on éclata de rire. Mais parmi les incroyants eux-mêmes, on peut trouver des auxiliaires pour le critique chrétien. Un libre-penseur fameux, Henri Heine, n'a-t-il pas déclaré que la comédie de *Tartufe* «n'était pas seulement dirigée contre le jésuitisme de son temps, mais contre le catholicisme lui-même, bien plus contre l'idée du christianisme, contre le spiritualisme. » Comme chrétien Veuillot ne pouvait hésiter à préférer Bourdaloue à Molière, et il semble aussi qu'il avait d'autres bonnes raisons.

Il connaissait assez le monde pour juger quel était le meilleur, le plus pénétrant, le plus utile de ces deux hommes, Molière et Bourdaloue, l'un et l'autre profonds observateurs du mal mais inégalement inspirateurs du bien.

Hésitez-vous à reconnaître le titre de juge à Veuillot ? Lisez les *Odeurs de Paris*, elles vous donneront la mesure de sa puissance d'observation satirique de la réalité. Vous voyez « grouiller tout le Paris moderne, ses boulevards, ses théâtres, ses cafés-concerts, son mélange innomé de toutes les classes, de tous les mondes, de tous les préjugés, de tous les vices. »

Que voulait Veuillot par ce livre ? Répondre par un cri d'indignation à ceux qui annonçaient l'apostasie officielle des nations catholiques. Pour cela, il ne craint pas d'afficher son mépris pour un public perverti et gâté ; il va jusque dans l'intérieur enfumé des tavernes chercher les misères et les hontes de la vie sans Christ, et il promène sa verge redoutée sur la grosse comme sur la petite presse. Il démasque l'impiété, il fustige l'obscénité, il bafoue la trivialité. Alerte, vif, spirituel, ce livre a presque le succès d'un mauvais livre. Louis Veuillot écrivant

à sa sœur s'étonne : « 25.000 francs, dit-il ! Est-ce possible ? Cache, cache, cache-moi beaucoup de ces ordures-là dans le sein de Lazare. »

Qu'on lui reproche d'avoir fait une satire véhémente, pessimiste même ! N'est-ce pas le propre de la satire, son caractère et son droit ? Et ne devons-nous pas nous réjouir, s'il tourne le duel en ridicule dans une page où l'esprit étincelle, comme « le feu jaillit du fer » ? la description de *la Féérie* n'est-ce pas hier et aujourd'hui ? Les chapitres sur Thérésane sont-ils pas classiques dans leur genre ? N'y a-t-il pas une éloquence pathétique dans la *Confession de Sauret ?*

Quelques-uns se prétendirent asphyxiés par les *Odeurs de Paris*, mais ils l'avaient été d'abord par le *Parfum de Rome*. On nomme des victimes qui voulurent s'expliquer avec le terrible exécuteur, elles allèrent le trouver et revinrent enchantées ayant constaté que le polémiste ne gardait pas sa verve et son esprit pour ses livres seuls. Dans la conversation, comme dans ses livres, il avait des prodiges de malice et des éclairs de génie.

Du moins, craint-il les représailles ? Il ne craint rien, il ne s'émeut de rien ; colères, menaces, attaques le trouvent inébranlable. « J'ai parlé, dit-il, dans la préface de la troisième édition, comme j'ai senti, je ne m'accuse ni ne m'excuse de l'amertume de mon langage. » Veuillot ne fut jamais homme à reculer devant l'expression complète de sa pensée, fût-elle un peu farouche. Tout lui était bon pour la produire, le journal et le livre, la brochure et le pamphlet, les longs écrits et les petits articles. Tout le provoquait, tout l'attirait, piété, polémique, questions politiques et religieuses, disputes littéraires ; c'est ainsi que sa plume active et guerroyante donna, pour citer encore quelques titres, *Le Rosaire médité*, une *Étude sur saint Vincent de Paul*, la *Bienheureuse Germaine Cousin*, témoignages de foi et appels à la prière ;

l'*Illusion libérale*, *Rome pendant le Concile*, *Paris pendant les deux sièges*, avertissements contre l'erreur moderne, défense de la Papauté et de la patrie ; toujours le chrétien et le patriote.

Cette double inspiration a même fait de Veuillot un poète, le poète de l'indignation, de la foi et du patriotisme. S'il use de la rime, ce n'est point toutefois qu'il admette la supériorité du vers sur la prose. Prosateur hors ligne, sa préférence ne peut étonner, et il a voulu nous en donner les motifs dans les vers fameux de *Rimes et raisons* :

O Prose ! mâle outil et bon aux fortes mains !....
Le vers n'est qu'un clairon, la prose est une épée !

Mais sous ce prosateur se cache un poète, dans ces vers il y a le rythme. Poète, il l'est, à moins que poésie ne soit langueur, mais il n'est pas de ces poètes qui font leurs vers comme leurs ongles. On n'est pas balancé dans une cadence molle et lâche, on est enlevé dans un cri de l'âme, c'est le cœur qui gémit ou espère, qui éclate plaintif ou allègre. Écoutez :

Chansons de sang et d'espérance,
Refrains à redire en pleurant,
Allez à ce pauvre mourant
Qui fut le beau pays de France !

Chansons de sang et d'espérance,
Soyez un éternel tocsin ;
Soyez le fer dans notre sein,
Faites crier le sang de France !... etc.

Ecoutez encore ce cri plein de rage et de menace :

Ils sont venus comme des loups,
Nous au grand jour, eux cherchant l'ombre.
Moins fiers, mais plus savants que nous,
Ils ont eu la force et le nombre.

L'honneur jette son cri puissant.
Puisque la France est outragée,
Ses fils lui donneront du sang :
O mère, tu seras vengée.

Écoutez enfin ce chant d'allégresse rempli d'un saint espoir ; c'est l'*Alleluia.*

Peuples, chantez, le ciel est beau !
Dieu nous rallume un grand flambeau :
La France, enfin, sort du tombeau.
Alleluia.

La France avait son regard fier
Elle disait : J'ai tout souffert
Je n'ai plus d'or, mais j'ai du fer !
Alleluia.

Chants de 1871, Satires, Couleuvres, Filles de Babylone — de quelque nom qu'elles se revêtent — les pièces de vers de Louis Veuillot retentissent comme un clairon, relèvent les courages, raniment les espérances, percent la sottise et la nullité, célèbrent les merveilles et les grandeurs de la foi, chantent les gloires ou les anxiétés de la patrie, frappent enfin, sans pitié, les malfaiteurs de l'esprit et du corps, de l'intelligence et de l'âme. On a voulu ignorer et rabaisser le versificateur et le poète, les vers étaient trop piquants. Ne se permet-il pas, en effet, de pousser des pointes partout où est le faux, l'obscène, l'absurde, or les pointes ne sont pas commodes à qui veut reposer en paix.

Véhément en prose, Veuillot ne l'est pas moins en poésie. Quelle leçon il donne, dans *Lanterne*, au poète qui chante faux ! Et comment ne pas admirer l'entrain qu'il met à relever *un Satirique* :

Paul, au bruit du sifflet, se lève tout armé.
Ses vers avaient toujours senti le renfermé.

C'était je ne sais quoi ; c'était en strophes lourdes,
Un lointain brouhaha de grandes choses sourdes,
Un pourchas de sublime avec les monts, la mer,
Et le ciel et les champs : et le tout manquant d'air.

Bon travail d'ouvrier, mais, pour dire la chose,
Incomparablement plus long que grandiose,
Et d'un froid ! — Grelottant, maintes fois j'ai songé
Que Paul serait parfait s'il était défigé.
Cela se fit soudain, et comme par miracle ;
J'implorais un dégel, ce fut une débâcle,
Un seul coup de sifflet brisa l'épais cristal ;...
....

Puis il nous dit comment il conçoit la satire et dépeint admirablement la chose et la personne si nous pouvons parler ainsi :

.... point d'endroits languissants ;
Que tout soit lumineux, rapide et de bon sens ;
Que je n'entende pas dans l'œuvre satirique
Le fastueux froufrou du falbalas lyrique,
Ni rien de ce phébus jadis si prodigué.
....

Je me la peins, pour moi, sous les traits d'une femme
De trente à quarante ans, avec un œil de flamme ,
Un corps robuste et sain, des cheveux abondants ,
Le pied leste, la main fine et toutes ses dents ;
Très correcte d'habits comme de mœurs ; peignée,
Mais non point ficelée, encor moins renfrognée ;
Teignant d'un rire clair ses plus graves propos.
Volontiers gens de biens ont la bile en repos :
Ils veulent châtier le sot et l'incapable ,
Non l'étrangler : le sot n'est pas toujours coupable !
Et la satire cache aux plis de ses jupons
Le fouet qui ne sert que contre les fripons.

Cette personne présentée de si avenante manière, nous la reconnaissons dans l'œuvre de Veuillot. Certes, elle a

toutes ses dents, elle a le rire clair, elle a le fouet. Elle ne craint pas de couper quelques rayons à la gloire de Béranger, ni de faire éclater le sifflet à l'oreille de Voltaire, chantre essoufflé de la *Henriade* :

« Coligny languissait dans les bras du repos,
Et le sommeil trompeur lui versait ses pavots.
Soudain de mille cris le bruit épouvantable
Vient arracher ses sens à ce calme agréable... »

Vous entendez Voltaire en un morceau d'éclat.
C'est un aigle, dit-on. Aigle de pays plat!
Il cheville aussi dru qu'homme qui rime en France ;
Il a le lieu commun, abondant, têtu, rance.
Son épique en est plein, en déborde. et je crois
Qu'au bout du pont des Arts il ne fait pas si froid.

Il n'y a pas loin de Voltaire aux adorateurs de tout ce qui n'est pas chrétien, et la verge peut, sans grand effort, glisser du patriarche à *Nos Païens :*

Ces païens enragés que l'on voit par essaims
Envoler tous les ans de l'École normale;
Ces grands adorateurs de Vénus animale,
Qui parlent de reins forts et de robustes seins.

Regardez-les un peu : la plupart sont malsains.
Cuirassés de flanelle anti-rhumatismale,
Ils vont en Grèce avec des onguents dans leur malle ;
Assis, pour leurs raisons, sur de certains coussins.

Tel jure par Hercule et par les grâces nues,
Qui charge d'un dos rond des jambes trop menues
Et n'a ni cœur, ni voix, ni poignet, ni jarret.

Pied-plat ! que n'es-tu né dans ta Sparte si chère !
Bâti comme tu l'es, plein de honte, ton père
T'aurait fait disparaître au fond du lieu secret.

Ce sont là, sans doute, de mortels coups de boutoirs, mais n'allez pas croire que Veuillot manque de palmes

ou de cyprès. Il flagelle, mais il aime aussi ; il est fort et rude, mais il est aussi tendre et doux. Il expose avec calme son *Art poétique* « composition presque parfaite » où il mêle, harmonise et fond la finesse, la gaieté, l'imagination, le sentiment, l'éloquence et l'imitation là plus heureuse d'Horace, de Régnier, de La Fontaine, de Boileau, etc. Et les *Satires* méritent une place parmi les meilleurs ouvrages du genre, par le sentiment élevé et moral, la pensée délicate et forte, l'expression énergique et fine.

Croiriez-vous que le satirique ne sait pas pleurer ? Lisez *Marie* :

Un long hiver allait finir.
Déjà la bise était moins forte ;
Le premier souffle du zéphir
D'Avril entre-baillait la porte;

Il ramenait l'aimable escorte
Du printemps vert, prêt à fleurir;
On voyait le lilas s'ouvrir
Lorsque notre Marie est morte.

Le ciel aussitôt se voila ;
De nouveau la bise souffla,
Glaçant la terre moins parée.

Tout le printemps fut assombri,
Avril manqua dans la contrée,
Et les lilas n'ont point fleuri.

Quelles larmes ! Qui donc en a versé de pareilles ? Et qui maintenant, fera entendre un accent de foi plus fier que celui de *l'Epilogue* reproduit de *Çà et là*.

Placez à mon côté ma plume
Sur mon cœur le Christ mon orgueil;
Sous mes pieds mettez ce volume,
Et clouez en paix mon cercueil.

Après la dernière prière,
Sur ma fosse plantez la croix ;
Et si l'on me donne une pierre,
Gravez dessus : *J'ai cru, je vois.*

Dites entre vous : « Il sommeille;
Son dur labeur est achevé ; »
Ou plutôt dites : « il s'éveille ;
Il voit ce qu'il a tant rêvé. »

. . . .

J'espère en Jésus. Sur la terre
Je n'ai pas rougi de sa loi :
Au dernier jour devant son Père
Il ne rougira pas de moi.

Non, Louis Veuillot n'a pas rougi de la loi de Jésus, on peut en appeler à l'histoire de sa vie, à sa carrière d'écrivain, à ses combats de journaliste.

IV

Quelle idée le plus grand journaliste du siècle se faisait-il de l'homme voué aux luttes de la presse quotidienne? « Le journaliste est un citoyen armé pour la cause publique. Son péril est de ne guère relever que de lui-même ; mais s'il sait remplir ses obligations envers Dieu et envers la patrie, ce péril devient son avantage et sa force. Il me semble que le journaliste catholique est le dernier reste de la chevalerie. Il ne quitte pas les armes ; il va devant lui proclamant sa foi et portant secours. »

Devenu journaliste catholique, Veuillot se considère donc comme un chevalier de la foi.

Il collabore d'abord avec intermittence à l'*Univers* où ses articles sont remarqués. Il y fait ensuite une char-

mante série de feuilletons, sous le titre *Propos divers*. Il se montre enfin polémiste.

Le 25 septembre 1871, son article, à propos des *Mémoires de Mme Lafarge* fait grand bruit. C'est une exécution magistrale du feuilletoniste Jules Janin et de sa morale. D'autres articles atteignent Emile Chevalier et relèvent les folies des économistes. Sa verve provoquée par divers démêlés jetés dans la presse le met en pleine lumière.

Déjà posé en champion du catholicisme tout court contre le gallicanisme, le libéralisme et la révolution, Veuillot devient, en 1843, le principal rédacteur de l'*Univers*. Il va appeler auprès de lui son frère, converti d'hier, qui fait ses premières armes dans le journalisme de province. « Prions Dieu, lui écrit-il, de nous réunir à son service. Il nous faut deux plumes mais il nous suffira d'un encrier. » Quelques mois plus tard, un encrier suffisait aux deux frères qui se vouaient aux mêmes combats, aux mêmes douleurs, aux mêmes joies, aux mêmes victoires, éclairés de la même lumière, chevaliers de la même foi.

Une lutte mémorable était engagée contre l'Université. Louis Veuillot écrivit une *lettre à Monsieur Villemain*, ministre de l'instruction publique. La mêlée n'en devint que plus vive, et la publicité de l'*Univers* s'étendit.

Chaque jour la bataille pour la liberté d'enseignement devenait plus chaude. Le gouvernement inquiet agitait ses foudres. Le Conseil d'État frappa d'abus quelques évêques. Restaient les écrivains, on attaqua d'abord un ecclésiastique. L'abbé Combalot fut puni de prison et d'amende pour son *Mémoire aux Évêques*.

On fit, aux bureaux de l'*Univers*, un compte-rendu détaillé de ce procès. Louis Veuillot se chargea de l'introduction, il la fit véhémente. L'édition fut saisie, et le tribunal condamna le journaliste à un mois de prison et 3,000 francs d'amende ; le gérant du journal, Barrier, eut

les mêmes peines. Les sévérités même de ses adversaires aidaient Veuillot à faire de l'*Univers* l'organe reconnu des catholiques de France.

Malheureusement l'entente n'était pas complète dans les rangs catholiques. Une double tendance apparaissait déjà dans la rédaction du journal et les divergences qui se manifestaient sur la question même de la liberté d'enseignement préparaient une scission prochaine. Le premier dissentiment public fut provoqué par une brochure de l'abbé Dupanloup.

Au milieu de ces difficultés, Veuillot écrivait à M. de Coux, qui partageait avec lui la direction politique de l'*Univers* et représentait les idées divergentes : « mieux vaut suivre le Pape en nous tenant à sa soutane, que nous efforcer de le tirer en avant. Le Pape est assez sage pour n'être ni retenu ni poussé ; la sécurité est à son ombre. »

En écrivant cela il faisait allusion à la question des Jésuites de Rome, et il se souvenait qu'en France il avait combattu pour ces religieux et accablé leurs adversaires sous les traits les plus mordants.

Défendre les Jésuites, c'était frapper l'Université. Du reste, il donnait sans remords à l'adversaire le plus vigoureux, les plus fines lanières de la satire.

La presse hurlait, révolutionnaires et libéraux accusaient volontiers les Jésuites de tous les crimes. Un jour M. Portalis, en vint à parler, dans un discours, d'une peinture trouvée à Billom, en Auvergne, dans un collège des Jésuites. Une galère y était représentée ; cette galère n'allait pas à l'orateur, elle blessait sans doute son libéralisme. Mal lui en prit. Veuillot fit un article sur « M. Portalis et la galère jésuitique. » Le parlementaire dut regretter d'avoir mis le pied sur cette galère. Epargné par les flots, il ne l'était point par le fouet. Aussi, qu'allait-il faire dans cette galère ?

Ni toutes les facultés, ni tout l'esprit du vaillant journaliste n'étaient absorbés par cette grave campagne. Toujours en éveil pour la défense catholique, il cherchait partout une injustice à redresser, une justice à rendre. Il stigmatisait dans l'*Univers* la conduite brutale et odieuse des autorités russes contre les catholiques de Pologne, pendant que Montalembert faisait retentir la tribune française de ses plaintes éloquentes.

Il se portait au secours des Suisses catholiques menacés dans leurs libertés. Dans cette guerre du Sonderbund qui tenait l'Europe en suspens, il soutenait de ses courageux articles la résistance de ses frères, et il provoquait la générosité de la France. Lui-même payait son écot avec une grâce charmante. Dans l'intimité, il disait : « pour donner quelque chose aux Suisses j'ai été obligé de rattraper un vieux pantalon et un vieil habit qui penchaient déjà vers la conférence de Saint-Vincent de Paul et que je porterai tout l'hiver. »

A cette heure, le mouvement qui allait partager en deux camps les forces catholiques, accentué par la brochure de l'abbé Dupanloup, était encore activé par le mouvement libéral provoqué en Italie après l'élection de Pie IX.

Tout à coup la révolution de février éclate. Elle amène « le double résultat de dissiper les brouilles et de confirmer les dissentiments. » De Coux s'en va fonder l'*Ère Nouvelle* et Veuillot reste maître de l'*Univers* où le rejoint Montalembert.

Alors le pays désigne pour la présidence de la République, le prince Louis Napoléon. Veuillot porte son jugement : il voit dans cette élection une protestation du pays contre ceux qui voulaient lui imposer leur joug, une leçon donnée par le suffrage universel à ceux qui voulaient abuser de lui, un châtiment à l'adresse de ceux qui pour arriver à quelque chose ont joué leur conscience et l'avenir de la patrie.

Du reste, si les catholiques ne sont pas les maîtres de la place, ils y sont entrés. Le prince a pris pour ministre de l'instruction publique et des cultes un catholique, M. de Falloux.

Celui-ci ne tarde pas à déposer un projet de loi pour la liberté d'enseignement. A peine paru, ce projet soulève les plus vives polémiques : les universitaires gémissent et jettent feu et flamme ; les catholiques de l'*Ami de la religion* l'applaudissent et l'acclament ; les écrivains de l'*Univers* et leurs amis, critiquent sa modération et craignent d'en voir sortir la dissolution du parti catholique. Veuillot se voit même contester le droit de discussion et réplique avec une fermeté inébranlable, il présente et résume avec esprit les raisons de ses adversaires. On l'a classé parmi les théoriciens, il prend à parti l'homme politique, énumère ses hypothèses et laisse éclater un rire narquois devant cette pratique de l'hypothèse.

Bref, amendé, amélioré, le projet passe et l'*Univers*, après tout, se réjouit.

Mais une autre bataille était engagée dans laquelle le journaliste déploya toute sa valeur. Il devait, jusqu'à la fin, soutenir ce combat de sa plume, de son esprit, et de sa foi.

La question romaine s'agitait. Le drapeau de la France protégeait le Pape, et ce n'était pas sans une âpre discussion que l'assemblée législative avait accordé au gouvernement des crédits dans ce but. Montalembert avait appuyé la demande du pouvoir exécutif. Veuillot, dans son journal, allait plus loin, il voulait l'alliance du Pouvoir avec l'Eglise.

Quand le président se fit empereur, il accepta fermement la situation nouvelle. « Il n'y a, dit-il, ni à choisir, ni à récriminer, ni à délibérer. Il faut soutenir la gouvernement. Sa cause est celle de l'ordre social. »

Quelques-uns virent là une adoration de l'astre levant. Ce n'était qu'une attente généreuse : il fallait juger le nouveau Bonaparte à ses actes. On reprocha au journaliste de compromettre *les intérêts catholiques*. Mais, aux éloquentes brochures et aux articles félins il put répondre qu'il avait vu certains dangers du parlementarisme et qu'il était prêt à renoncer à son attitude de témoin, non de garant, dés que le régime napoléonien se montrerait, à son tour, l'avant-garde de la révolution.

Veuillot ne fut pas l'adorateur de l'Empire, il ne fut que le spectateur applaudissant ou sifflant de cette pièce qui eut ses beaux jours comme ses heures sombres. Et cela, il le fut à la mesure de ses idées chrétiennes et de sa foi catholique.

Tandis que s'accentuaient les différends politiques, Veuillot dut soutenir un autre débat. La querelle des classiques éclatait.

L'abbé Gaume avait dénoncé dans le *Ver rongeur des sociétés modernes* le péril que faisait courir à la jeunesse l'instruction par les auteurs païens. Il demandait la suppression de tels livres ou réclamait, au moins, une part dominante pour les auteurs chrétiens.

Aussitôt les partisans des anciens répondent et jettent dans la mêlée leurs plus solides arguments. Les partisans des chrétiens insistent et répliquent vivement. On s'exalte. Louis Veuillot soutient la thèse de l'abbé, il demande une substance plus chrétienne. C'est, des deux côtés, la science, l'esprit, l'éloquence ; mais il y a des personnalités et de regrettables vivacités se produisent.

L'évêque d'Orléans se mêle à la lutte. Habitué à la polémique, il ne craint aucun risque. Dans une lettre officielle au supérieur et aux directeurs de son petit séminaire, il prend la défense des auteurs profanes et attaque rondement le système de l'abbé et ses partisans. L'Université applaudit Mgr Dupanloup, et ses journaux publient avec éloge la lettre épiscopale.

Cet écrit tombait-il par le fait même dans le domaine de la discussion publique ? Louis Veuillot le crut.

Il ne pensa pas blesser la soumission due aux enseignements d'un évêque, en examinant une lettre reproduite, expliquée, commentée par ses adversaires. Il le fit avec l'indépendance propre à son génie, et décocha plus d'une malice à l'auteur. Celui-ci, blessé, lança un mandement par lequel il défendit la lecture de l'*Univers* aux supérieurs et aux directeurs des maisons d'éducation de son diocèse. Le coup était rude. Veuillot s'inclina, publia la sentence et les considérations qui la précédaient, et, dans une lettre écrite au prélat il rétractait « certaines expressions trop dures qui lui étaient échappées. » Mgr Dupanloup ne retira pas la condamnation ; il s'efforça même d'obtenir contre le journal un avertissement collectif des évêques, mais son dessein n'aboutit pas.

Plusieurs évêques soutenaient Louis Veuillot qui, par par déférence pour eux et par respect pour ceux qui restaient fidèles aux classiques anciens, déclara que « toute polémique devait cesser. »

De Boulogne-sur-Mer, le 29 septembre 1852, il écrivit à son collaborateur du Lac : « Une dissidence si grave se manifeste aujourd'hui que la prudence et le respect nous font également un devoir de nous retirer du débat. Entre son Eminence le cardinal Gousset et son Eminence le cardinal Donnet qui émettent des avis contraires, nous n'avons rien à dire, rien à proposer. Si quelque chose est à décider l'Eglise le décidera. Notre rôle est d'attendre et de nous taire... Qu'aucun article ne passe plus dans le journal sur ce sujet devenu si délicat. Il faut agir franchement selon notre bonne coutume.. supprimez les articles préparés, n'acceptez aucune polémique, ne répondez à rien. Nous pouvons nous passer de nous défendre. En somme nous n'avons dit que ce que nous

avons dit. Les interprétations malveillantes ou inintelligentes tombent d'elle-mêmes. Si de notre part quelques exagérations ont été commises nous devons désirer qu'elles tombent ainsi. »

On avait appelé les partisans de la réforme « nouveaux barbares », et Veuillot, le fils de tonnelier, qui n'avait pas connu le collège avait donné de sanglante manière une leçon de français à M. Etienne, du Lycée de Versailles, et une leçon de latin à M. A. Nisard.

On sortait de l'orage pour entrer dans la tempête. La *Bibliothèque nouvelle,* fondée dans le but de réunir une apologie complète du catholicisme, par L. Veuillot, en compagnie de Mgr Rendu, évêque d'Annecy, dom Guéranger, dom Pitra, l'abbé Martinet, venait de publier l'*Essai sur le catholicisme*, *le libéralisme et le socialisme*, de Donoso Cortès. Cet ouvrage brillant, solide et profond, éveilla des susceptibilités ; ne montrait-il pas dans le libéralisme le précurseur du socialisme!

Un vicaire-général d'Orléans, l'abbé Gaduel, en fit une critique acerbe dans l'*Ami de la Religion*. A le croire c'était un tissu d'erreurs indignes de voir le jour. Le critique ignorait l'approbation donnée à cette Œuvre par des hommes compétents, et il profitait de l'occasion pour reprendre ces théologiens improvisés, ces écrivains laïques, cette presse religieuse qui veut gouverner, et il agrémentait les attaques théologiques de plaisanteries.

Donoso Cortès répondit en soumettant son livre, ses opinions et sa personne au jugement de Rome. La sentence lui fut favorable.

En attendant, Veuillot relevait le gant qu'on lui avait jeté. Joignant à son tour le plaisant au sévère, il accable l'imprudent critique de bonnes raisons et de railleries ; il défend l'utilité du journalisme contre le journaliste Gaduel, il montre que Bossuet ne détestait pas « les théologiens impromptus », il invoque Mgr Parisis qui appelle

« le journalisme religieux une sorte d'apostolat », il se souvient que l'Eglise « en bénissant les efforts des laïques qui la défendent se réserve de signaler au besoin leurs erreurs. » Puis, examinant la science du vénérable théologien, il en rit ; il rit de son esprit, il rit de sa littérature, il rit de sa logique et le livre pantelant à la risée publique.

Celui-ci, à bout de verve et de ressources, défère le journaliste à l'archevêque de Paris, Mgr Sibour. Veuillot accablé d'un deuil récent était à Rome. Il y priait quand lui fut communiqué une ordonnance de son archevêque, longuement et amèrement motivée, qui défendait la lecture de son journal aux communautés religieuses et aux prêtres de son diocèse.

Quelques évêques manifestèrent alors contre l'*Univers ;* d'autres parlèrent pour lui.

A Rome, Veuillot en appelle au Pape, et la parole pontificale rend hommage au talent et au zèle du journaliste catholique, l'encourage à continuer ses combats pour l'Église, lui demandant, toutefois, une charitable modération dans la polémique. En même temps, par une lettre encyclique, Pie IX recommande à la charité et à la sollicitude épiscopale d'exciter l'ardeur de ces écrivains catholiques animés d'un bon esprit, et de les avertir, s'il le faut, avec des paroles paternelles et avec prudence.

L'affaire était jugée. Mgr Sibour retira la sentence dont il avait frappé l'*Univers*, et Veuillot fut retrempé pour de nouvelles épreuves. Mais, à l'avenir, l'*Univers* c'était lui. Mr de Falloux allait le lui dire dans son *Histoire du parti catholique*, où il résumait ses griefs et ceux de l'école libérale contre l'ardent journaliste. Celui-ci répliqua par une autre *Histoire du parti catholique*, où il retournait contre ses adversaires les accusations portées contre lui. Et ce n'est pas sans gémir qu'il dut relever certaines expressions d'un ancien compagnon de luttes ; il y a un dé-

chirement dans ce cri : « M. de Montalembert, hélas ! n'est plus notre ami. »

Bientôt parut un formidable pamphlet, dont la conclusion faisait de l'*Univers* un « journal révolutionnaire, turbulent, sans respect, sans charité, plein d'injures et d'insultes, qui s'était jeté, au nom de l'Église, dans des contradictions et des palinodies. »

Vanté outre mesure, ce libelle, qui semblait attendu, fut même distribué gratuitement. C'était un violent réquisitoire, un tissu de citations tronquées, de phrases fausses, de coupures adroites et méchantes. L'*Ami de la religion* soutint les accusations formulées dans l'*Univers jugé par lui-même*, mais l'auteur du pamphlet avait gardé un prudent anonymat. Il y eut un concert d'attaques contre le journal de L. Veuillot, mais celui-ci trouva des consolations dans la bienveillante intervention de plusieurs évêques.

A l'*Univers* on essaya de répondre. Cela eut entraîné une éternelle dispute, et il n'était pas aisé de se reconnaître au milieu de tant de textes pris un peu partout, détournés de leur sens, tirés de leur encadrement, transposés avec art. On crut se trouver en face de la mauvaise foi, et Veuillot, ne pouvant découvrir l'auteur, qui restait caché, assigna devant la justice l'éditeur Dentu.

Alors, un prêtre, l'abbé Cognat, revendiqua la paternité de l'écrit, assumant seul la responsabilité d'une œuvre élaborée par plusieurs.

Louis Veuillot avait déclaré qu'il renoncerait à toute poursuite, le jour où l'auteur inconnu du pamphlet accorderait « la moindre satisfaction, même anonyme. » Il n'en obtenait aucune ; néanmoins, sur le désir de ses amis, L. Veuillot eut arrêté l'affaire, sans les attaques de l'abbé Sisson qui, dans l'*Ami de la religion*, accusait l'*Univers* de professer des erreurs doctrinales, en matière de foi.

Cette accusation provoqua même la protestation des évêques qui patronaient le journal, leur propre enseignement pouvant en être infirmé. Mgr Parisis s'écria : « La suppression de l'*Univers* serait pour la religion un malheur public. — Ce n'est pas un journal que je défends, c'est une grande institution catholique qui, depuis vingt ans, porte de plus en plus la défense de l'Église dans toutes les parties du monde. »

Soudain! Mgr Sibour est assassiné. Dans le deuil de l'église de Paris, le grand journaliste arrête le procès ; il s'efforce de sceller la paix sur la tombe de son archevêque.

Malgré tout, Veuillot sortait fort de ces luttes pour la vie, et rien ne l'empêchait de soutenir d'autres combats plus utiles à l'Église et plus graves pour la Papauté.

(A suivre) L. BASCOUL.

LÉGENDE DE LA BELLE FILLE

Vers le milieu du XIIme siècle, Gaudin, seigneur de Chemiré, avait une fille, nommée Damgerose, qui surpassait en grâce et en beauté toutes les demoiselles de son temps ; sa taille était si majestueuse, ses yeux si brillants et si doux, ses traits si délicats, qu'on ne pouvait la voir sans l'admirer ; aussi l'avait-on surnommée la *Belle Fille*. Dès qu'elle fut en âge d'être mariée, tous les châtelains d'alentour demandèrent sa main, les uns pour eux-mêmes, les autres pour leur fils ou leur neveu ; mais Gaudin n'était pas pressé de se séparer de son unique enfant ; il avait d'ailleurs pour son établissement les plus hautes prétentions, et, comme Damgerose, de son côté, accueillait tous ses prétendants avec la plus complète indifférence, il crut bien faire d'attendre que quelque prince du sang royal ou tout au moins un comte souverain vint la demander en mariage ; ce qui ne pouvait manquer d'arriver, suivant lui, tant la *Belle Fille* était en renom dans le pays du Maine.

Le temps s'écoula de la sorte et Damgerose venait d'atteindre sa dix-neuvième année, lorsque Damase, seigneur d'Asnières, qui guerroyait hors de France, ayant acquis gloire et richesse dans les pays lointains, retourna, jeune encore, à son château d'Asnières, près de Sablé. Peu après, il se rendit à cheval, suivi d'une troupe nombreuse de pages et de varlets chez Gaudin de Chemiré, son beau-frère, afin de lui rendre visite et de renouveler connaissance avec sa nièce Damgerose, qu'il avait laissée enfant.

Damase était grand et bien fait ; son visage, un peu hâlé par l'ardeur du soleil et par les fatigues de la guerre, respirait une mâle ardeur, il avait des manières lestes et hardies qu'on aurait blâmées chez un jouvenceau, mais qui seyaient assez bien à un vaillant capitaine ; d'ailleurs, nul ne maniait avec plus d'adresse un coursier fougueux et n'attaquait avec plus de vigueur les loups et les sangliers de la forêt. Dès qu'il vit son beau-frère, il l'embrassa cordialement, puis apercevant Damgerose qui, pour lui faire honneur, s'était parée de ses plus beaux atours, il fut sàisi d'admiration.

— Par saint Julien ! s'écria-t-il, après un instant de silence, je n'avais nulle part rencontré beauté plus accomplie et la fameuse Rosemonde, qui passait pour la plus jolie personne de son temps, ne paraîtrait qu'un laideron auprès de ma chère nièce.

La *Belle Fille* rougit en entendant ce discours ; mais elle y prit plaisir au fond de son cœur et ne s'en trouva que mieux disposée à accueillir gracieusement le galant châtelain.

Damase était non seulement un brillant cavalier, mais encore un aimable convive et quand il était de joyeuse humeur il contait avec beancoup de verve et d'agrément toutes les choses merveilleuses qu'il avait vues et entendues aux pays d'outre-mer. Il est vrai, comme le remarquait fort bien le père Anselme, l'aumônier du château, que la vérité et la décence n'étaient pas toujours scrupuleusement respectées dans ses discours, mais Damgerose ne l'en écoutait pas moins avec une grande attention, les yeux attachés sur lui et comme suspendus à ses paroles, et, lorsqu'il repartit pour Asnières, après un séjour d'une semaine au château, elle demeura triste et rêveuse sans savoir pourquoi.

Peu de temps après le vieux Gaudin rendit son âme à Dieu, enlevé par une maladie violente dont les rapides

progrès ne lui laissèrent pas le loisir de s'occuper du sort de son enfant chérie ; la *Belle-Fille* demeura donc seule à Chemiré, sous la surveillance de l'aumônier et de Brigitte, sa vieille gouvernante; mais son oncle Damase venait la voir souvent, si souvent même que le père Anselme en prit de l'ombrage, ne trouvant pas bienséant qu'elle reçut de si fréquentes visites d'un seigneur, dont la conduite équivoque et les discours peu édifiants n'inspiraient aucune confiance. Il pensa même qu'il était de son devoir de s'en expliquer avec elle, et un jour qu'il la trouva plus préoccupée encore que de coutume, suivant des yeux dans la campagne le seigneur Damase qui s'éloignait au petit pas de sa monture et se retournait de temps en temps comme pour lui dire un dernier adieu :

— Ma fille, à quoi rêvez-vous donc si profondément ? lui demanda-t-il.

Et comme elle se contenta de baisser les yeux sans lui répondre :

— Votre deuil est sur le point de finir, reprit l'aumônier, et vous allez atteindre votre vingtième année ; il est grand temps que vous choisissiez un époux qui puisse prendre en main la charge de vos affaires trop lourdes pour un vieillard comme moi, Hugues de Sillé, riche et puissant seigneur, qui a trois fois demandé votre main, vous paraît-il digne de l'obtenir, ou lui préféreriez-vous Herbert de la Guierche, cet aimable chevalier que ses vertus et son courage rendent si cher à ses vassaux ?

— Je ne veux ni de l'un ni de l'autre, murmura la *Belle-Fille* avec les larmes dans les yeux.

— Raoul de Courcemont vous plairait-il davantage ? c'est un digne seigneur qui a vaillamment combattu pour la défense de son pays ; il est beaucoup plus âgé que vous sans doute, mais ses cheveux blancs sont vénérables, et la victoire les a couronnés... Vous vous taisez, ma chère fille, je vois bien que le sire de Courcemont

n'a pas non plus vos sympathies. Si le seigneur Damase n'était point notre proche parent, ajouta le père Anselme après un moment d'hésitation, et en regardant la *belle fille* comme s'il eut cherché à lire sur son image les secrètes pensées de son cœur, je pourrais vous le nommer aussi, quoique à vous parler franchement, je ne lui trouve guère les qualités propres à faire le bonheur d'une femme, mais ce sont là des paroles oiseuses et que je n'aurais même pas dû prononcer, car eût-il toutes les perfections imaginables, les canons de l'Église s'opposent à de pareilles unions.

— Je ne me marierai jamais, mon père, répondit Damgerose en faisant de vains efforts pour retenir ses larmes.

Elle se leva en disant ces mots et courut toute émue s'enfermer dans sa chambre, tandis que le père Anselme, plus triste et plus inquiet qu'auparavant, s'en allait prier Dieu dans la chapelle.

La nuit suivante, dame Brigitte, troublée dans son sommeil par un bruit étrange dont elle ne pouvait se rendre compte, frémit en ne pouvant s'empêcher de penser que des esprits malins hantaient sans doute le château, et dans la crainte d'apercevoir quelque spectre hideux ou le visage grimaçant de lutins conjurés contre son repos, elle s'enfonça sous ses couvertures, ferma les yeux, fit le signe de croix, et demeura sans oser faire aucun mouvement jusqu'à ce que les premières clartés de l'aurore, pénétrant à travers les rideaux, vinssent enfin dissiper sa terreur. Elle se leva alors, fit lentement sa toilette et se rendit comme de coutume dans la chambre de sa maîtresse; mais, la trouvant déserte, elle s'imagina que Damgerose, levée plutôt qu'à l'ordinaire, avait été faire une promenade matinale; elle descendit donc dans le jardin, parcourut les charmilles, visita les cabinets de verdure, interrogea les domestiques; aucun,depuis la veille, n'a-

vait vu ni la châtelaine, ni Pierrette, sa sœur de lait. Alors un trouble inexprimable s'empara de la pauvre Brigitte, elle se rappela ses terreurs nocturnes et les bruits qu'elle avait entendus ; quelque génie malfaisant avait-il enlevé sa chère maitresse ? Ses pleurs et ses sanglots attirèrent le père Anselme, qui demeura frappé de stupeur à la nouvelle de la disparition des deux jeunes filles. On envoya à leur recherche tous les gens du château, le bon père lui-même monta sur une mule et parcourut tout le pays, battant la forêt, pénétrant dans les chaumières, questionnant, mais en vain, tous ceux qu'il rencontrait.

Après quinze jours de recherches inutiles, le père Anselme apprit enfin que deux femmes voilées, accompagnées de plusieurs hommes d'armes et d'un seigneur de haute taille, avaient été aperçues chevauchant dans la forêt, le matin même de la disparition de Damgerose ; puis il sut encore, par un des serviteurs envoyés à la découverte, qu'une jeune personne, toujours magnifiquement vêtue, habitait depuis, seule avec sa femme de chambre, un charmant chalet construit depuis peu dans les environs du château d'Ormières et qu'on avait cru reconnaitre la *Belle Fille* sous le voile épais qui cachait presque toujours son visage.

Le père Anselme eut préféré voir Damgerose étendue dans un cercueil que de la savoir en pareil lieu soit qu'elle y eut été entrainée de vive force, soit qu'elle y eut été attirée par séduction ; mais sans perdre un temps précieux en lamentations inutiles il prit avec lui son plus fidèle serviteur et partit à l'instant même.

Il était presque nuit lorsque les deux voyageurs enfilèrent la longue avenue qui conduisait au château d'Asnières et déjà le vif éclat des bougies allumées faisait étinceler les vitraux ; et à mesure qu'ils approchaient davantage ils entendirent le son des instruments de musique et les rires bruyants d'un grand nombre de person-

nes ; sans doute il y avait fête au château. Cet incident contraria fort le père Anselme, mais ne modifia nullement sa résolution, il s'avança en toute hâte sur la porte principale et frappa à coups redoublés.

Un domestique vint lui ouvrir.

— Qu'y a-t-il pour votre service, mon père ? dit-il en saluant avec respect ; si c'est l'hospitalité que vous cherchez ici, vous l'obtiendrez plus convenable pour vous dans le monastère que l'on aperçoit sur la hauteur.

— Je veux voir votre maître, répondit l'aumônier.

— Monseigneur est à table avec plusieurs de ses amis, et je n'oserais pas le déranger dans un pareil moment.

— Il le faut, néanmoins, car j'ai à lui parler d'une affaire importante qui ne souffre aucun délai ; allez donc, et dites-lui que le tuteur de sa nièce, Damgerose, lui demande un instant d'entretien.

Le serviteur hésita quelques minutes, mais le Père Anselme lui sembla si résolu à forcer la consigne que, moitié contrainte, moitié respect pour l'habit monastique, il se décida à s'acquitter du message.

Cependant, le religieux, assis sur un banc, près de la salle du festin, prêtait l'oreille aux bruits de fête ; tout-à-coup, il se fit un grand silence, puis une voix de femme s'éleva fraiche et mélodieuse sous les voûtes sonores, et il sembla au pauvre prêtre que cette voix, dont les fenêtres entr'ouvertes laissaient arriver jusqu'à lui les accents enchanteurs, était la voix de Damgerose ; mais c'était, sans doute, une illusion, car comment supposer que la *belle fille*, lors même qu'elle habiterait dans un pavillon du château d'Asnières, consentirait à s'y montrer en public ! Non, non, la châtelaine de Chemiré ne pousserait pas l'impudence à ce point.

Pendant que le Père Anselme se livrait à ces réflexions, les chants cessèrent. Soudain, un grand tumulte se fit entendre dans la salle, et une voix furieuse, dominant tou-

tes les autres, éclata en imprécations. Presque au même instant, le serviteur, chargé du message de l'aumônier, accourut près de lui, pâle et tremblant :

— Fuyez, mon Père, cria-t-il, fuyez au plus vite, pour éviter un grand malheur.

Et comme le Père Anselme ne se montrait nullement disposé à profiter de cet avis :

— Si ce n'est par prudence pour vous, que ce soit par pitié pour moi, ajouta ce jeune homme, en entraînant les voyageurs sous une épaisse charmille ; réfugions-nous au monastère voisin.

— Je ne partirai pas d'ici avant de savoir ce qui vient de se passer, dit Anselme d'un ton ferme.

— Je vais vous l'apprendre en quatre mots, répondit le serviteur. A peine vous avais-je annoncé que la jeune dame est tombée en pâmoison, que Monseigneur s'est mis aussitôt dans une si affreuse colère qu'il a juré de nous tuer vous et moi, et il est homme à le faire, si nous tombions sous sa main avant que sa fureur n'ait eu le temps de se calmer.

— Hélas ! s'écria douloureusement le bon prêtre, mon Dieu, ayez pitié de cette pauvre enfant !

Accablé de tristesse, il se laissa conduire au monastère, mais après y avoir pris le repos que la fatigue et une vive émotion lui rendaient nécessaire, le Père Anselme, revenu de sa stupeur, et trop convaincu, par les paroles du jeune varlet, que c'était bien Damgerose qui avait chanté, la veille, dans la salle du festin, chercha, à différentes reprises, à parvenir jusqu'à elle, mais il fut découvert par le fougueux châtelain, qui le menaça de le faire dévorer par ses chiens, s'il le voyait seulement rôder à six cents pas du château. Alors, le Père Anselme, perdant tout espoir de ramener lui seul au bercail la brebis égarée, prit le parti d'aller porter sa plainte à l'Évêque diocésain, qui aurait peut-être plus d'empire sur l'esprit de Damase.

Dans ce temps-là, Hugues de Saint-Calais occupait le siège épiscopal du Mans ; ce sage prélat accueillit avec bienveillance l'aumônier de Chemiré, il prit part à son chagrin le consola dans ses peines et écrivit au seigneur d'Asnières pour l'engager à rendre Damgerose ; mais celui-ci était trop esclave de ses passions pour les sacrifier à ses devoirs ; il répondit avec arrogance qu'il ne reconnaissait à qui que ce soit au monde le droit de revendiquer sa nièce et de s'immiscer dans ses affaires, qu'il garderait la *Belle Fille* tant qu'il aurait un cœur pour l'aimer et un bras pour la défendre. Le prélat vit bien alors qu'il fallait user de rigueur envers ce pécheur endurci, et, se servant du pouvoir que lui donnait sa qualité d'évêque, il lança contre lui les foudres de l'Église et le retrancha de la communion des fidèles.

Loin de se repentir de sa faute, Damase ne fit que rire du châtiment qu'elle lui avait attiré, et il dépêcha même au Mans un de ses hommes d'armes avec ordre de dire à l'Evêque qu'on avait beau lui interdire l'eau et le feu, qu'on ne l'empêcherait pas d'en faire usage.

Le prélat soupira profondément, surpris et affligé de tant d'impudence ; puis, poussé comme malgré lui par une inspiration divine :

— Répondez à votre maître, dit-il, que si dans six mois, il n'a pas renvoyé de chez lui la fille de sa sœur, le feu et l'eau lui ôteront la vie.

Le messager se retira effrayé des paroles de l'Evêque et plus encore du ton prophétique avec lequel il les avait prononcées, mais en vain les rapporta-t-il fidèlement à son seigneur, Damase ne témoigna que du mépris pour les menaces du prélat.

Le Père Anselme, retiré dans un monastère, ne cessait de prier Dieu pour la conversion de sa pupille qu'il aimait d'une sainte affection, mais les jours s'écoulaient sans rien changer aux dispositions de Damase qui, joyeux,

festoyant avec ses voisins, et paraissait ne faire aucun cas des censures de l'Eglise. Néanmoins le seigneur d'Asnières, qui d'abord ne quittait pas d'un seul instant la *Belle Fille*, commençait à se livrer sans elle aux plaisirs de la chasse.

Un jour, s'étant levé plus matin qu'à l'ordinaire, et voyant le soleil se dégager des ombres de la nuit, brillant et sans nuages, il appela son fauconnier et lui ordonna de le suivre. Ils montèrent donc à cheval et chevauchèrent l'un et l'autre jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés dans la plaine, et bientôt le faucon décapuchonné s'éleva majestueusement dans les airs. La chasse fut heureuse, Damamase y prenait d'autant plus de plaisir qu'il s'en était longtemps abstenu, et cet exercice lui ayant donné un grand appétit :

— N'as-tu rien dans ton bissac qui puisse me réconforter ? dit-il à son compagnon.

— J'ai du pain, du vin et du fromage. répondit le fauconnier, mais ce serait un maigre repas pour un seigneur comme vous.

— Donne toujours, reprit Damase, le vin et le fromage sont tout-à-fait mon affaire à moi, à qui l'eau et le feu sont interdits, ajouta-t-il en riant à gorge déployée.

Or il y avait six mois, jour pour jour, que l'évêque Hugues avait prononcé contre lui la sentence d'excommunication.

Il but et mangea de bon appétit, mais à peine avait-il achevé cette collation que le ciel se couvrit de nuages et que la foudre gronda dans le lointain.

— Voici une bourrasque que je ne prévoyais pas, dit-il, en regardant autour de lui pour chercher un abri.

Il n'aperçut qu'une seule maisonnette de l'autre côté de la rivière, l'aspect du ciel devenait de plus en plus menaçant, et comme de larges gouttes d'eau commençaient à fouetter les feuilles des arbres, il sauta dans un

bateau amarré sur le bord de la Sarthe, et poussa au large, ordonnant à son serviteur de ramer au plus vite, afin de gagner la maisonnette et de s'y mettre à couvert ; mais la recommandation était inutile, la barque glissa d'elle-même sur l'onde agitée, comme poussée par un pouvoir magique et arriva rapidement au milieu de la rivière. Alors l'éclair sillonna la nue comme un serpent de feu, un coup de tonnerre ébranla les échos d'alentour et le bateau, broyé par la foudre, laissa couler à fond les deux hommes.

Aussitôt après les nuages se dispersèrent, le soleil reparut radieux et les flots argentés de la Sarthe continuèrent à couler doucement entre les rives verdoyantes.

Et lorsque l'heure de midi fut venue, Damgerose, surprise et inquiète de l'absence du seigneur de Chemiré, envoya de toute part à sa recherche. Un petit pâtre, qui avait tout vu et tout entendu, blotti derrière un buisson pendant que Damase prenait son dernier repas, raconta l'évènement aux domestiques du château. Le corps du fauconnier, emporté par le courant de la rivière, fut recueilli près de l'île de Sablé et reçut la sépulture chrétienne, mais celui du châtelain d'Asnières ne put jamais être retrouvé.

La *Belle Fille* frappée de stupeur et touchée de repentir en apprenant cette affreuse nouvelle, déchira ses habits d'or et de soie, foula aux pieds tous ses bijoux, et, revêtue d'une robe de bure, elle alla se jeter aux pieds de l'évêque du Mans, se confessa à lui et en obtint l'absolution. Elle se retira ensuite, avec deux de ses parentes et Pierrette, sa sœur de lait, dans une de ses terres, y fit bâtir un oratoire sur le penchant d'une colline et y vécut cinquante ans dans la prière et la pénitence. Quelques personnes croient que cet oratoire de Damgerose dont parlent plusieurs anciens chroniqueurs est l'église actuelle du bourg de Chemiré-le-Gaudin, auquel on a plus

tard ajouté les deux chapelles latérales de Sainte-Anne et Saint-Jean ; et le château de *Belle Fille*, vieux manoir flanqué de quatre tours, qui a appartenu successivement aux familles de Courthardy, du Bellay, de Lonages de Lignerollès, de Hautefort et de Nepveu subsiste toujours non loin de l'église.

Comtesse E. D. de la ROCHÈRE.

L'ÉGLISE ET LA COSMOLOGIE MODERNE

Sobriè et justè
(S. Paul).

Sobriè et justè ! Telle a été toujours la devise de l'Église. Nul n'a mieux compris qu'elle cette pensée du grand Apôtre : *Non tâm sapere quam sapere oportet, sed sapere ad sobrietatem*, l'important n'est pas de penser, mais de penser sagement. Ce n'est pas elle qui voudrait se vanter, comme feu M. de Girardin, de produire une idée par jour. Encore moins pourrait-on lui reprocher le culte exclusif de la rhétorique ou de l'emphase. Ses décisions dogmatiques tiendraient en quelques pages seulement, mais substantielles et précises, au point de défier toute critique. Il ne s'y trouve point d'inutilités.

Même discrétion au for extérieur ! Je sais bien que la politique, comme le loup de la fable, accuse souvent l'Église d'empiéter sur ses terres. Mais toutes les subtilités d'une avocasserie imbécile ne nous persuaderons jamais que ce soit elle le bourreau.

Quant à la science, on ne citerait peut-être aucun acte officiel de l'autorité ecclésiastique où elle soit dénommée la servante de la théologie. Le concile du Vatican nous dit, bien au contraire, qu'il ne saurait y avoir désaccord entre la raison et la foi, double rayon d'un même soleil, deux sœurs issues d'un même père. Qu'on nous prouve que l'Église ait jamais dogmatisé autrement que sur l'objet de la foi !

Sur les questions mixtes, on la trouvera toujours conciliante.

A s'en tenir strictement, du reste, au *non possumus* apostolique, nul ne pourrait dire qu'elle excède son droit de légitime défense. Quand l'aurait-on connue d'humeur impatiente ou aggressive? Elle ne prêche pas le divorce, mais la paix, et il faut être bien difficile pour ne point s'accommoder de tant de bienveillance. La science s'est vue déjà bien des fois forcée de revenir à elle, après avoir déserté trop légèrement son foyer. Cela prouve bien qu'il n'y a pas entre les deux sœurs d'incompatibilité sérieuse et que, de leur nature, elles sont faites pour s'harmoniser. Cela s'est dit très souvent, mais peut bien se redire encore. Puisse notre travail en apporter la preuve, sur un sujet autour duquel se sont accumulés à plaisir bien des préjugés et des nuages. Puissions-nous, du moins, au cours de cette étude, ne jamais nous départir nous-mêmes de cet esprit de prudente réserve et de sagesse qui distingue notre mère et dont voudrait bien s'autoriser notre modeste critique : *Sobriè et justè !* — Voici nos divisions :

I.— 1° Profession de foi préliminaire; 2° Simple histoire; 3° Principes et tendances: l'*optimisme*, ses inconvénients; 4° Le plan divin : certitudes, probabilités ; 5° Critique de la théorie de l'épreuve successive.

II.— 1° Aveux de la science; 2° La fin du monde, au sens chrétien, est possible, inévitable même ; 3° La rénovation du monde s'impose pour le bonheur de toutes les *humanités* possibles; 4° Conditions physiques de ce bonheur, d'après Aristote et saint Thomas : *perfectio motus est in immobili.* L'enfer, le ciel.

I

1° Le système de Copernic, si grandiosement éprouvé par Laplace, a révolutionné la science. Le revirement est

complet, du tout au tout. La contradictoire des anciennes théories d'Aristote et de Ptolémée ne saurait s'affirmer d'une manière plus nette, mais peut-être aussi trop absolue. Sans doute, la justesse du point de vue a facilité les calculs et singulièrement agrandi l'horizon de nos connaissances astronomiques. La nouvelle école rend compte des divers mouvements des planètes, de leur état actuel, de la durée de leur révolution, de la nature même du soleil, de la lumière zodiacale; en un mot, de la plupart des phénomènes cosmiques. Il en est cependant plusieurs qu'elle ne peut expliquer : par exemple, le mouvement rétrograde des satellites de Neptune, d'Uranus et de l'un des deux satellites récemment découverts de la planète Mars. Aussi, beaucoup de savants hésitent-ils à se prononcer sur la théorie comme sur le fond même de la question. Des chrétiens surtout qui, à la suite de saint Augustin et de tous les Pères de l'Église, n'entendent pas se déprendre du sens littéral des Écritures, sans des raisons absolument péremptoires, témoignent à cet égard d'une répugnance invincible. Ils nourrissent la pensée, l'espérance, je pourrais ajouter même le pressentiment, de voir la science amenée un jour, par ses heureux développements, à constater la réalité physique des textes incriminés par Galilée et à justifier de tous points la sentence portée contre lui, en montrant son parfait accord avec les phénomènes de la nature.

N'a-t-on pas vu, dans le siècle passé, toutes les sciences lever l'étendard de la révolte contre l'autorité des livres saints? On ne semblait les cultiver que pour les séduire, les exploiter au profit de l'incrédulité et les enrôler comme des complices de l'irréligion; chacune d'elles était interrogée, bien moins pour révéler ses secrets que pour déposer en faux témoin contre la vérité du récit mosaïque. Qui n'a entendu les ricanements impies de cette science de mauvais aloi? Qui ne connaît ses scandaleux et

insolents triomphes ? Mais aussi qui, de nos jours, ne s'est donné la sainte joie d'applaudir à ses humiliantes *déconvenues ?*

Les sciences, plus respectées, plus approfondies, mieux comprises, étudiées sans préconceptions et avec loyauté, sont venues tour à tour rendre hommage à la vérité biblique. C'est ainsi que la cosmogonie, la géologie, l'ethnographie, l'anthropologie et l'archéologie ont proclamé dans leurs véritables progrès une si parfaite concordance des phénomènes de la nature et du récit des livres sacrés, qu'on peut dire avec le grand Cuvier : « L'exactitude de « Moïse se vérifie tous les jours d'une manière remar« quable, » et avec le docte et pieux Ampère : « ou Moïse « avait dans les sciences une instruction aussi profonde « que celle de notre siècle, ou il était inspiré. »

L'Astronomie elle-même n'a-t-elle pas confondu les facéties de Voltaire, et par le système des nébuleuses, n'a-t-elle pas apporté un témoignage inattendu autant que solennel à la valeur scientifique des premiers versets de la Genèse ?

Lorsque Newton publia sa théorie de l'*émission* de la lumière par le soleil et les autres corps lumineux, cette hypothèse scientifique semblait incompatible avec le récit de Moïse : Vouloir, en effet, concilier le récit mosaïque et le système de l'émission n'était-ce pas poser l'effet avant la cause ? Mais les observations d'Young et de Fresnel ayant substitué à l'hypothèse de l'émission l'hypothèse beaucoup plus probable et mieux prouvée des ondulations, la vérité de la Genèse fut constatée par le progrès de la science.

N'est-il donc pas permis d'espérer qu'un jour il surgira un astronome de génie qui, poussant l'observation de la nature plus loin qu'on ne l'a fait jusqu'ici, arrivera, par le dévoloppement de la science, à cette conclusion légitime que le sens littéral de certains passages de l'Écriture

est l'expression vraie, scientifique des phénomènes réels qu'ils décrivent. On aboutirait ainsi à la justification complète, absolue, radicale de l'Inquisition. Dans l'affaire de Galilée, l'Église aurait affirmé en astronomie la vérité physique ; cette vérité serait contraire aux conclusions scientifiques données depuis plus de deux siècles par les philosophes coperniciens, désormais convaincus d'erreur.

Ces méfiances, à l'égard du système de Copernic, apparaissent sous le patronage d'un nom vénéré dans le monde théologien, le nom du Père Faure. Il les exposa dans ses notes, si admirables, d'ailleurs, sur l'Enchiridion de saint Augustin. On les retrouve, beaucoup plus explicites et plus résolues, dans les œuvres de plusieurs écrivains catholiques de notre époque. Elles y sont accompagnées souvent d'aspirations vers des progrès nouveaux, de pieux pressentiments d'une ère de restauration, où la science, mieux informée, restituerait enfin la vérité méconnue et discréditée de l'astronomie biblique.

Mais l'analogie sur laquelle paraissent fondées ces préoccupations scientifiques est-elle juste et rationnelle? Nous ne le pensons pas.

Mettons en regard, dit un éminent écrivain, en regard du système de Copernic, tous les systèmes éphémères de cosmogonie, de géologie et des autres sciences naturelles du siècle dernier ; ceux-ci, conçus dans une hostilité flagrante et avouée contre la foi, fondés, en outre, sur la base équivoque des conjectures, se démolissent les uns les autres ; comme la neige exposée aux rayons du soleil, ils s'évanouissent devant une observation plus loyale, plus complète de la nature et devant une étude plus consciencieuse des phénomènes. Tous ces systèmes, ajoute le cardinal Wiseman, se sont élevés les uns à côté des autres, semblables aux colonnes mouvantes du désert, s'avançant en front de bataille ; mais, comme elles, ce n'était que du sable.

Il n'en est pas de même du système copernicien. Soutenu à travers trois siècles, par des savants profondément religieux, Copernic, Newton, Kepler, Cassini, de Vico, Secchi, Le Verrier, il a toujours acquis des degrés croissants de probabilité par des observations plus précises, des instruments plus perfectionnés, des calculs plus exacts, une étude plus approfondie ; ses développements concordent avec l'explication plus nette et plus synthétique des phénomènes célestes, et de nos jours, grâce aux preuves directes qu'en ont donné les astronomes, il s'élève à une sorte de certitude physique. La rotation de la terre autour de son axe, son mouvement de translation autour du soleil sont des phénomènes qu'on ne saurait s'empêcher de reconnaître aujourd'hui comme des réalités, tant ils s'harmonisent merveilleusement avec toutes les lois de la science astronomique dont ils sont la cause ou le corollaire. Les nier, ou même les contester sérieusement, ne serait-ce pas se mettre en quelque sorte au ban de la science ?

Il est donc aisé de prédire que toutes les méfiances, toutes les pieuses illusions, toutes les espérances, tous les pressentiments dont nous avons parlé ne pourront troubler la légitime domination et le règne de plus en plus assuré du système de Copernic, dans toutes les écoles d'astronomie. Tel est du moins notre sentiment.

2° Oh ! mais, de cet aveu, ne la donnons-nous pas trop belle aux ennemis de l'Église ? N'allons-nous pas justifier le reproche qu'ils lui adressent d'avoir trop longtemps soutenu l'erreur ? Singulière apologétique que celle qui donnerait ainsi des armes à une critique déjà si insidieuse, si perfide ? Il serait plus juste de dire que nous nous sentons assez forts pour lui donner des points ou, mieux encore, pour prendre le taureau par les cornes et le forcer à s'incliner devant l'incomparable majesté de l'épouse de Jésus-Christ, à rendre hommage à sa prudence et à sa

haute sagesse. Nous n'y aurons pas grand'peine. Laissons simplement parler les faits ; n'admettons rien qui ne soit de l'histoire sur une question qui, du reste, ne tient que fort indirectement au dogme.

Rien ne vaut, en matière de foi, que par la sanction du Pape. Or, les décrets contre Galilée n'ont jamais eu cet honneur. Ni Paul V, ni Urbain VII ne sont intervenus dans l'affaire par aucun acte officiel. Et ce ne fut pas, ainsi que l'ont pensé quelques écrivains, oubli ou hasard. « Rien, « dit fort à propos M. Morel, n'avait été plus profondément « médité que cet oubli. »

Rien, pouvons-nous ajouter, n'avait été plus sagement calculé que ce hasard. C'est un fait qui ressort de l'ensemble de la procédure et du témoignage de Descartes, intéressé dans le débat, puisque certaines de ses démonstrations étaient liées au système de Copernic. Il écrivait au docte père Mersenne :

« Ne voyant pas que cette censure ait été autorisée par le Pape, ni par le Concile, mais seulement par une congrégation de Cardinaux inquisiteurs, je ne perds pas tout-à-fait confiance. »

Voici maintenant la solution théologique d'un autre contemporain, le célèbre Père Caramuel Lobkowitz :

« Dans le cas présent, on ne pourrait pas dire que l'Eglise de Rome ait erré ; car ce n'est point un concile général, ni le Pape, parlant *ex cathedrâ*, qui a défini et proposé à l'Eglise universelle ce point de doctrine....., mais seulement le tribunal des éminentissimes cardinaux. »

Gassendi (1) pensait de même, et il le dit assez clairement, malgré la réserve habituelle de son langage, à cause des sévérités de Richelieu et du Parlement de Paris. Tout cela est l'exactitude même : l'Eglise n'a jamais

(1) Dans son ouvrage sur le mouvement imprimé par un moteur transporté.

formulé l'erreur, pas plus qu'elle n'a condamné la vérité.

Il est surabondamment prouvé par l'histoire que les papes ont toujours fait preuve à l'égard des personnes comme des idées de la plus large tolérance, disons mieux d'un libéralisme des plus intelligents. Quelle n'a pas été en particulier, leur indulgence pour toutes les fantaisies platoniciennes de la renaissance ou la vérité pourtant se mêlait à tant d'erreurs. C'est jusque là qu'il faut remonter pour surprendre dans ses origines, le magnifique développement de la science astronomique qui bat son plein de nos jours.

Nicolas de Cuse, un cardinal, ouvre la marche. A son retour de Constantinople, où il venait d'accomplir plusieurs légations au nom du pape Eugène IV, ce maître homme ressuscita en Italie le prétendu système de Pythagore sur le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil.

Le chanoine Copernic ne vient qu'après lui ; mais il enseigna aussi librement à Rome même avec beaucoup de succès et beaucoup de gloire. Aussi modeste que savant il dut céder aux instances de ses admirateurs pour l'impression de ses œuvres et ne craignit pas de dédier à Paul III sa théorie astronomique ; *de revolutionibus orbium cœlestium*. — Un pseudo-érudit, M. Mézières, à la suite de biographes qui se copient les uns les autres, prétend bien que Copernic ne retarda jusqu'à ses derniers jours la publication de son ouvrage que pour échapper aux censures de la cour romaine. Mais la chose est si peu vraisemblable que, vers cette même époque, Widmanstad ayant exposé, en présence du Souverain-Pontife et de plusieurs cardinaux, l'opinion de Copernic, le Pape, au lieu de le blâmer, lui fit présent d'un riche manuscrit grec.

Cette bienveillance traditionnelle de Rome pour le gé-

nie ne doit jamais subir d'éclipse et Galilée lui-même en éprouvera les effets. L'accueil qu'il reçut dès l'abord dans la ville sainte fut un véritable triomphe. A peine arrivé, au mois de mars 1611, il se vit tout de suite entouré des plus honorables sympathies. Ne pouvant contenir son admiration, le cardinal del Monte s'empressait d'écrire au grand duc de Toscane sous la date du 31 mai 1611 : « Galilée doit se féliciter de son voyage ; il a eu « tant d'heureuses occasions d'exposer ses découvertes « que tous les hommes instruits et habiles de la cité les « regardent non seulement comme très vraies et très « réelles mais encore comme très merveilleuses. » — Le cardinal Barberini, qui devait bientôt cindre la tiare sous le nom d'Urbain VIII, exprimait son enthousiasme dans des vers très élogieux qui n'étaient dépourvus ni d'inspiration ni surtout d'heureux souvenirs classiques. Il y exaltait quelques-unes des découvertes les plus remarquables de Galilée.

Ces marques d'intérêt, ce tribut d'admiration ne lui étaient pas prodigués à la légère. Le célèbre Clavius voulut vérifier par lui-même l'exactitude de ses observations et fit ressortir l'honneur qui revenait à l'astronome florentin de cette glorieuse priorité.

Tout allait donc au mieux et s'il survint dans la suite à notre homme quelques misères temperées cependant, il faut bien le dire, de force ménagements, elles ne sont imputables qu'à son obstination et à son orgueil. Qu'on nous prouve que la Sainte Inquisition visait directement dans son décret la question scientifique, le système Copernicien lui-même et nous n'hésiterons pas à déclarer après le père Bouix qu'elle outrepassa ses droits et se rendit coupable d'un étrange abus de pouvoir. Mais n'est-ce pas plutôt Galilée qui sortit de ses limites en se mêlant d'interprêter à son propre sens l'Écriture sainte ? Pourquoi vous ériger en maître, lui criait-on de toutes

parts, quand vous n'êtes encore qu'à l'hypothèse ? Notre devoir ajoutait Bellarmin. président de l'index, est de nous en tenir à la lettre du texte sacré jusqu'à preuve physique du contraire. Cette preuve, sa vie durant, le florentin ne put jamais la donner. Il ne défendait donc en somme qu'une opinion personnelle, intuition de génie peut-être mais qui ne pouvait encore absolument se donner comme la contradiction de l'erreur.

3° L'infatuation de soi-méme, cette passion maîtresse de l'hérésie n'affectera jamais le magistère de l'Église pas plus que la fermeté de son attachement aux principes ne saurait tourner à l'aigreur où à l'obstination aveugle. Les mêmes inquisiteurs qui défendaient contre Galilée le sens littéral des écritures ne se déclarèrent-ils pas, par la bouche de leur éminentissime président, disposés à recourir à l'interprétation allégorique, sur preuves physiques et sérieuses ? Il y a loin de là à l'exclusivisme absolu qu'on leur prête fort gratuitement il faut bien en convenir. Nous l'avons vu, du reste : les Papes tiennent toujours en réserve des trésors de prudence et de mansuétude pour modérer ou empêcher les effets d'un rigorisme inintelligent. Jamais le Saint-Siège n'a condamné ou répudié la vérité, même quand elle ne s'offrait à lui qu'à l'état de simple présomption comme dans la première aurore des idées coperniciennes. Sa tolérance ne fut prise en défaut pas plus avant qu'après le procès qui nous occupe. L'histoire en fait foi.

Quelques années seulement après la condamnation de l'illustre astronome, le cardinal Barberini ne faisait aucune difficulter d'accepter le don d'une sphère nouveau système, sous les yeux même du Souverain-Pontife et de l'inquisition. Le savant Argoli professait en toute liberté la doctrine du mouvement terrestre dans son *Pandosium Sphœricum*, et *Stephano degli Angeli* n'hésitait pas à se faire l'ardent champion des nouvelles doctrines contre

tout l'arsenal d'arguments dirigé contre elles par le docte et intransigeant Ticcioli. Rome n'inquiéta ni ces savants ni leurs imitateurs. *Tradidit mundum disputationibus eorum*. Elle laissa et laissera toujours les intelligences s'exercer dans le champ libre des opinions non seulement sur le fond du système mais même sur tous ses dérivés.

Par exemple, libre à tous de professer la doctrine de la pluralité des mondes habitables ou habités. Galilée, lui, n'y croyait pas ; mais on y avait cru avant lui. Elle s'était fait jour dès les premiers siècles dans l'enseignement d'Origène dont la vaste imagination, trop éprise d'ailleurs de l'idéalisme platonicien, se trouvait à l'étroit dans les limites de l'actualité physique. Qu'ils le veuillent ou non nos modernes théoriciens doivent saluer en lui un modèle, disons mieux, un ancêtre, un père. Je n'ose les accuser de plagiat, mais enfin l'Origénisme se retrouve tout entier dans leurs livres, *Terre et ciel*, *le Lendemain de la mort*, les *Merveilles Flammarion*, *etc.*; nous y voyons défiler, sans en excepter une seule, le long cortège d'erreurs qu'il traîna toujours à sa suite. La Cosmogonie de ces messieurs y compris tout le détail des doctrines annexes, n'est rien autre chose qu'une copie fidèle, trop exacte même de celle du *Periarchon*. L'inspiration n'est pourtant pas la même. A l'exemple de Laplace le scepticisme contemporain semble ne prendre occasion du progrès astronomique que pour sonner le glas du catholicisme et de la religion. Le chef du didascalée alexandrin croit fermement, au contraire, à la possibilité d'une alliance entre la Science et la foi que vise principalement son œuvre. Il ne juge point que chacune d'elles ne puisse assurer son triomphe que sur la ruine de l'autre. Comment se fait-il donc que, contre son intention, tel soit, en rigueur logique, l'aboutissement inévitable de son argumentation. C'est que, quand il s'agit du rapport de l'infini et du fini, objet unique de la science, il

faut grandement se méfier des séductions de l'*optimisme*. A sa suite on en vient fatalement à confondre les termes du susdit rapport, à les brouiller entre eux, à les supprimer l'un par l'autre. *Ne quid nimis!* Qui veut trop prouver ne prouve rien ; il a bien son prix cet antique adage. L'exagération tue la vérité comme le corps lui-même peut mourir de pléthore. Simplicité et grandeur vont assez bien de conserve. D'autre part, comment admettre un nombre infini de mondes actuellement réalisé sans verser en plein dans l'idéalisme panthéistique c'est-à-dire dans l'irrationel et le contradictoire au premier chef. C'est dans ce Pandemonium de l'erreur que se font des accouplements de mots ou d'idées véritablement monstrueux, tels que ceux-ci par exemple : l'éternité du temps, l'infini de l'espace, l'identité de la force et de la substance. Là aussi s'élabore cette étrange *Genèse* qui nous parle d'une création sans créateur s'opérant par le seul fait d'un mouvement toujours à l'œuvre, *ab æterno*. L'Église est dans son droit quand elle condamne ces abus de langage et la haute fantaisie de telles doctrines. Elle doit défendre contre tout sophisme l'intégrité de l'essence divine dans laquelle on ne veut plus voir aujourd'hui qne le sujet d'une inéluctable nécessité. Sans doute il excite en Dieu une activité incessante et de nature où se produisent et s'entretiennent à l'infini les relations de l'auguste Trinité. Mais en fait d'opérations *ad extra*, comme parlent les théologiens, il n'y a plus de nécessité métaphysique ou morale qui tienne, sa création ne pouvant s'emparer d'aucunes manières à l'être souverainement indépendant. Mais quoi! réplique-t-on avec Origène l'œuvre ne doit-elle pas être adéquate au génie de l'ouvrier? Attribuons donc, en bonne logique, à l'univers l'infinité dans le temps, le nombre et l'espace (ἄνασχον και συναίδιον τῷ θεῷ τὸπᾶν...) Leibnitz et Malebranche ont pris à leur compte cette pensée du maître Alexandrin ; quoique bien modi-

fiée par eux, elle ne reste pas moins absolument inacceptable. On l'a surabondamment démontré depuis Fénélon jusqu'à Bayle, nul ne saurait prétendre, sans heurter de front les principes de la raison, que Dieu soit tenu de créer le meilleur des mondes possibles. De cette manière la puissance divine se trouverait épuisée par la production du monde ; tout ce qui s'accomplit ici-bas, y compris le mal, deviendrait nécessaire ; et la liberté humaine disparaitrait aussi bien que l'absolue indépendance de Dieu.

Nous pourrions presque nous croire autorisés à clôturer ici la première partie de nôtre développement. N'avons-nous pas déjà suffisamment prouvé que, dans ses controverses comme dans ses définitions, l'Église s'est toujours inspirée de considérations plus hautes qu'une simple hypothèse scientifique, si séduisante fût-elle ; considérations avec lesquelles la science elle-même est bien obligée de compter sous peine de donner dans les exagérations les plus graves, les plus intolérables ; nous l'avons vu et le verrons encore au cours de ce travail.

L'idée de Dieu, telle que l'expose l'enseignement catholique est éminemment scientifique, sorte de pierre de touche infaillible pour éprouver l'or pur de la Vérité. Le Panthéisme au contraire fausse la science, bien loin de nous en donner la clef. Il n'est autre chose, au demeurant, que la contre-partie de la doctrine chrétienne. L'Église l'a toujours eu, dès l'origine, en face d'elle ; en sorte que, si nous n'avions d'ailleurs la certitude qu'elle est conduite par d'autres maîtres, nous serions presque tentés de dire qu'elle s'est contentée, pour la gouverner, de prendre la contradiction de l'erreur ennemie, le tout pourtant sans exagération comme sans faiblesse parce que nul n'a jamais mieux compris qu'elle le sens profond de ce mot de Bossuet que toute erreur est fondée sur une vérité dont on abuse. En voudrait-on la preuve au point

qui nous occupe ? Le panthéisme au premier degré, dans ce qu'il y a de vulgaire et d'élémentaire aussi, ne paraît point se proposer d'autre but que d'enfler outre mesure le cœur de l'homme en exagérant à plaisir sa grandeur réelle ainsi que celle de tout ce qui le touche. C'est pourquoi l'hypothèse géométrique devait lui convenir plus qu'à d'autres. Quand on entend faire de l'homme un Dieu, on est bien près de voir le paradis dans la planète qu'il habite. Les mille théories humanitaires écloses dans ces derniers temps tout autant que leurs vieilles et nombreuses congénères ne nous ont-elles pas répété sur tous les tons qu'il n'y a point d'autre ciel que cette terre, ou tout irait au mieux dans la meilleure des républiques. Chansons que tout cela, à l'usage des ventrus sans doute, mais le nombre en est bien petit en regard de la multitude des *sots*. La Sainte Église Notre Mère ne nous a jamais nourri de semblables illusions. Bien loin qu'elle veuille exalter l'orgueil de l'humanité, ne semble-t-il pas au contraire qu'on doive lui reprocher de trop insister sur ses hontes et sur sa misère. Le mystère du péché originel paraît à plusieurs bien sombre et presque désespérant. Pourquoi donc, clament-ils, soutenir si aveuglément le sens littéral des vieilles fables de l'Antique Genèse ? Mieux vaudrait assurément accepter, sur le dogme de la chûte, les explications d'Origène et de..... M. Reybaud, renouvelées de Platon et du dogme traditionnel de la préexistence des âmes. On arriverait ainsi du même coup à relever nos espérances, tout en expliquant bien des choses au point de vue scientifique, comment se peuplent les mondes, quelles relations de fraternité s'établissent entre eux, comment s'opère le salut commun etc... A merveille, Messieurs, vous répondrons-nous comme à Galilée ! Mais votre théorie pêche par la base ; elle n'est pas démontrée. Donnez-nous donc une preuve, une seule si non matérielle et physique

au moins d'observation psychologique. Mais cet heureux phœnix est encore à trouver ! Nul de nous n'a la moindre souvenance du prolongement de sa personnalité dans le passé, de la préexistence dans un autre monde. Votre théorie porte donc à vide, simple opinion. Elle parait du reste trop systématique, trop logiquement troussée, pour être autre chose qu'une rêverie idéale sans correspondance dans l'ordre réel. Au surplus elle ne se réclame pas d'une saine philosophie mais de la doctrine indienne des avatars, de la métempsycose. Cela n'est point la science, mais l'utopie de la science.

3° L'optimisme, toujours l'optimisme avec son cortège d'idées décevantes ! Voilà l'ennemi ! s'écrie l'Église, véritable protée transformé quelquefois en ange de lumière. Mais j'éprouverai l'esprit, suivant le mot de l'apôtre, et je saurai s'il vient de Dieu. Elle parle, notre mère, et agit de même. L'histoire nous la montre récusant les théories optimistes de ses meilleurs serviteurs même pour le dogme de l'Incarnation, cependant l'honneur et la gloire de notre planète. Voici, du reste, ce qu'il y a d'authentique dans son enseignement à cet égard. L'Incarnation ne saurait être jugée ni métaphysiquement ni moralement nécessaire. Dieu n'était pas tenu de donner pour royaume à son fils le meilleur des mondes possible, pas plus que le verbe divin n'était moralement contraint de prendre sa nouvelle naissance dans la plus grande et la plus belle des planètes. De fait il choisit la plus humble, et s'unit à la dernière classe des spirituels déjà d'ailleurs bien déchue par le péché. (*Deus non angelos apprehendit sed semen Abrahæ*). Un tel renversement, une telle *excentricité* (qu'on nous passe ce mot qui va bien à notre sujet) devait toujours paraître bien extraordinaire, illogique même. L'apôtre saint Paul ne se dissimule point que son Evangile scandalise fortement les Juifs et que les Gentils ne savent y voir qu'une folie. N'importe ! Il n'y sera pas changé un iota.

Mais rassurons-nous ! Cet astre géant qui se lève au firmament de la science, en dehors de tout ses calculs, a aussi sa force centripète. Pour mieux dire, de soi ce merveilleux soleil se pose comme un centre d'universelle attraction. Quel est donc ce mystère ? Le voici : Dieu ne s'est point proposé d'autre but pratique dans son incarnation que de ramener toute la création intelligente à l'unité d'une même foi, d'une même loi, d'une même grâce, *unus Deus, una fides, unum baptisma !* Nous n'avançons rien ici qui ne soit pleinement théologique. Voyons plutôt.

Chacun sait que l'épreuve des anges a été l'adoration en perspective de l'humanité sainte de Notre-Seigneur (*et dixit adorent eum omnes angeli ejus*). Pour eux, comme pour nous, la gloire étant au prix de la grâce ils n'ont pu l'obtenir qu'en vue des mérites de l'Homme-Dieu. Ainsi l'humilité se trouve-t-elle doublement de commande même pour les plus bienveillantes intelligences ; elle s'impose comme universelle loi, comme joug salutaire aussi sous lequel la divine Providence entend courber toute créature. Tel est le plan divin, admirable synthèse, en dehors de laquelle, nous le verrons bientôt, la science profane ne peut nous offrir que des billevesées, de pures excentricités.

Notre argumentation suppose bien, pourtant, que les cieux planétaires sont exclusivement peuplés par les anges ? L'Eglise, en effet, ne nomme point d'autres classes d'êtres que celles-là en dehors de l'homme. Mais ne répugne-t-il pas essentiellement de localiser, de parquer de purs esprits dans un point quelconque de l'espace matériel ? Nous répondrons avec l'ange de l'école que les anges peuvent être dits résider quelque part *per contactum virtutis*, c'est-à-dire au point d'application du pouvoir qu'ils exercent sur la nature (1). S'il est constant,

(1) Rien n'est fixé à l'égard de la manière dont s'exerce cette adminis-

d'ailleurs, que l'univers matériel s'est gouverné et administré par eux, comme l'enseigne, d'après Origène, la tradition catholique tout entière, rien n'empêcherait donc, ce semble, de conjecturer qu'ils doivent se trouver en grand nombre dans les planètes supérieures tout comme sur la nôtre où ils rendent de toutes manières tant de signalés services.

Cette explication paraîtrait-elle trop subtile, suspecte même? En voici une autre à laquelle nous tiendrions davantage, sans prétendre, pourtant, l'imposer abso-

tration angélique, ni des limites où elle a été renfermée. Toutefois une théorie a prévalu autrefois dans l'Eglise ; elle a été enseignée par plusieurs docteurs et sanctionnée par des saints. Voici en quoi elle consistait : — de même que plusieurs personnes ont prétendu qu'il n'y avait pas de contact réel, mais que toutes les molécules qui constituent la matière existaient à l'état de fluide subtil, éthéré, ou du moins de quelque chose de la nature d'un fluide ; ainsi tout l'univers matériel est pénétré d'un courant subtil par la vie immatérielle, intellectuelle et individuelle des anges, qui gouvernent, qui administrent toutes choses, qui leur impriment le mouvement et fixent les lois matérielles qui les régissent.

Saint Thomas enseigne formellement que les anges sont dans l'espace ; qu'ils ont été créés dans le ciel empyrée ; qu'ils ne jouissent pas du privilège de l'ubiquité et que, sans être obligés de traverser tous les espaces intermédiaires, ils doivent cependant se mouvoir pour changer de lieu. — Il a même été jusqu'à dire que les anges étoient le principe de tout mouvement ; il les a représentés comme remplissant les fonctions des tourbillons de Descartes, et il a argumenté contre Aristote, fait bien singulier, et qui montre qu'il obéissait à une théorie supérieure, à celle du philosophe grec. Le saint docteur va plus loin et suppose, d'après sa méthode d'argumentation, que tous ces anges appartiennent à un chœur unique, à celui que l'Ecriture appelle le chœur des *vertus*. — Telle est aussi l'interprétation de l'illustre Origène ; — Au dessous des anges proprements dits vient se placer une deuxième catégorie d'intelligence qui, sans être positivement détachés de Dieu, n'ont pourtant pas mérité une situation égale à celle des anges. Le Créateur les fait servir à l'ornement du monde visible, en leur confiant un ministère de secours à l'égard des esprits inférieurs. Par suite de cette disposition, elles animent le soleil, la lune, les étoiles, corps brillants, éthérés, qu'elles conservent jusqu'à la transformation du monde actuel. A partir des esprits sidéraux, commence la série des natures raisonnables. (*Périarchon*, l. I, ch. V, n° 3 ; l. II, ch. VIII, IV).

lument. — Pourquoi sous ce nom d'anges ne se trouverait pas désignée, au moins en partie, une classe moyenne de créatures simplement supérieures à l'homme. A celle-là, du moins, on pourrait alors attribuer un corps glorifié, subtil et brillant comme la flamme, tel, en un mot, que le réclamaient, Origène et Leibnitz pour tous les membres de la cour céleste, en prenant au sens littéral telle description mirifique du livre de Daniel ou plus spécialement cette parole du roi prophète : *Qui facit angelos suos flammam ignis et ministros suos ignem urentem.* Peut-être faudrait-il voir autre chose qu'un artifice de style, que le feu du parallélisme biblique, dans l'opposition des deux mots soulignés. D'autant, qu'une telle distinction nous permettrait de sauver quelque chose d'une pensée de maître, dont se sont accomodés de bien grands esprits et qui n'a été condamnée que fort indirectement par l'Eglise, seulement au quatrième concile de Latran. (*Cap. I, de fide catholica*).

Nous raisonnons ainsi dans l'hypothèse fort probable que les étoiles sont impraticables pour des natures comme la nôtre. Mais voudrait-on soutenir, à l'encontre peut-être de l'universalité des savants que les mondes supérieurs sont peuplés par des êtres physiquement et moralement constitués comme nous ? Alors, de deux choses l'une : ou bien notre terre seule est coupable et victime du péché d'origine ; — ou bien toutes les humanités dont on préconise l'existence sont également déchues.

Sur le premier cas, nous nous contenterons de reproduire les explications du docteur Chalmers (*Astronomical discourses III*) : « Supposons, dit-il, que parmi les « myriades innombrables des mondes, l'un d'eux soit « visité par une épidémie morale qui s'étendrait sur tout « son peuple, et qui l'entraînerait à une mort immuable, « ce ne serait pas une tâche sur la perfection de Dieu, « s'il balayait cette offense loin de l'univers qu'elle a

« déparé. Nous ne devrions pas être surpris, non plus. « si, parmi la multitude des autres mondes qui charment « notre oreille par l'hymne de leurs prières, il laissait le « monde égaré périr solitairement dans la culpabilité de « sa rébellion. Mais, dites-moi, oh ! dites-moi, si ce ne « serait pas un acte de la plus exquise tendresse, dans « le caractère de Dieu, s'il cherchait à ramener à lui, ces « enfants que l'erreur a réduits et, quelque peu nom- « breux qu'ils soient, lorsqu'on les compare à la multi- « tude de ses adorateurs, s'il leur envoyait des messagers « de paix, pour les appeler, plutôt que de perdre le seul « qui dévie de son chemin ! »

La *permission* du péché originel, ajouterons-nous, ne serait-elle pas ainsi doublement justifiée, excessive, en quelque sorte, au regard de la plus méchante incrédulité ?

Dans le second cas, nulle nécessité de modifier notre conception du plan divin de rédemption. Dieu pourrait-il, sans blasphème, être jugé à court de moyens de *publicité* pour annoncer son Evangile a des mondes baignés d'ailleurs par cet éther qui est la source unique de la lum.ère et de l'électricité ? Voici, du reste, sur ce point, d'après un éminent apologiste, une nouvelle et péremptoire solution. Ainsi s'explique sir Frowter (More Wordls Thau onc., etc, ch. IX) : — « Lorsque le Sauveur mourut, « l'influence de sa mort s'étendit en arrière, dans le « passé, à des millions d'hommes qui n'avaient jamais « entendu son nom, et, en avant, à des millions qui ne « devaient jamais l'entendre. Quoiqu'elle ne rayonnât « que de la cité sainte, la rédemption s'étendit aux terres « les plus lointaines et à toute race vivante dans l'ancien « et dans le nouveau monde. La distance dans le temps « et dans l'espace n'atténue point sa vertu salutaire. Toute- « puissante pour le larron sur la croix en contact avec la « source divine, elle conserva la même vertu en des-

« cendant les âges, soit pour l'indien et le peau-rouge de « l'occident, soit pour l'arabe de l'orient. Par une puis- « sance de miséricorde que nous ne comprenons pas, « le Père céleste étendit jusqu'à eux son pardon salu- « taire. Or, pourquoi cette même action n'aurait-elle pu « s'étendre, d'après la même loi, *aux races planétaires*, « *du passé et à celle de l'avenir ?*

« Supposé que notre globe eut été brisé en deux par- « ties, de même que la comète de Billa parait l'avoir été « en 1846, et que ces deux moitiés, l'ancien et le nouveau « monde, eussent voyagé, soit comme étoile double, soit « indépendamment l'une de l'autre, les deux fragments « n'auraient-ils point partagé les bénéfices de la croix ? « Si donc les rayons du soleil de justice, portant la gué- « rison sur leurs ailes, eussent traversé le vide qui aurait « alors séparé le monde Américain et le monde Européen, « toutes les terres de l'espace, baignée dans l'auréole du « même soleil n'ont-elles pu en recevoir les bienfaisan- « tes *émanations* ? » — Emanations, effluves voilà bien des mots qui devraient pourtant convenir à des gens dans les théories desquels, par le mouvement, tous les mondes ont été formés d'une unique et subtile matière proprement dénommée cosmique. Pourquoi un tel système ne trouverait-il pas son analogue dans celui de la distribution, purement gratuite du reste, de la Grâce, élément surnaturel dont l'émission et le mouvement dérivent uniquement de Dieu. Jusqu'où ne pourraient pas, dans le monde spirituel, s'étendre les ondulations d'un tel fluide, sous l'action d'une telle puissance ?

5° Qu'on nous passe cette incidente, comme nous en passons bien d'autres à nos adversaires ! Mais, à renier la théologie de la centralisation du salut, ils devraient, au moins, nous donner, en son lieu et place, des théories plus acceptables, que celles que nous connaissons. Elles aboutissent toutes à l'excentrique système des *purifica-*

tions successives dont le principal *suppôt*, comme chacun sait est la métempsycose Pithagoricienne prismatiquement réfléchie avec de nombreuses variantes par le génie de Platon. Il n'a rien de bien nouveau puisque, chez ces Messieurs, il ne nous donne qu'une traduction hélas trop fidèle de l'enseignement d'Origène. Celà remonte comme on voit jusqu'au IIe siècle. Faut-il que le génie de ce siècle XIXe soit misérable pour vivre ainsi d'emprunt ou d'aumône. Le Grand Alexandrin avait de l'esprit à revendre puisqu'il le gaspillait en mille fantaisies ; tandis que nous nous contentons nous-mêmes de la menue monnaie de son génie, au mépris de tant d'autres conceptions qui valent cependant leur pesant d'or. Arrivons pourtant à nne discussion qui s'impose. Qu'il soit bien entendu, toutefois, que nous ne devons ni ne voulons, comme tant d'autres, uniquement cueillir nos arguments sur le *terre-à-terre* d'une commisération piteuse pour le genre humain, mais que notre raison comme notre volonté vont à s'inspirer plutôt d'un sentiment profond autant que légitime de la grandeur de Dieu et de la petitesse de l'homme. Où étais-tu, pauvre et chétive créature, quand le divin soleil lançait les mondes dans l'espace en gerbe d'étincelles, assignant à chacune d'elles son orbite et sa loi ? Quis consiliarius ejus fuit ?

C'est dommage, Garot, que tu n'es point entré,
Aux conseils de Celui que prêche ton Curé.

Tout en eut été mieux sans doute ???..... hélas! non. Car c'est au cours de tes projets que se vérifie trop souvent l'adage: le mieux est l'ennemi du bien. De soi, en puissance, l'optimisme pourrait-il convenir à d'autres qu'à l'Etre infini et parfait ? Or tu ne songes qu'à te donner du large au mépris des droits de Dieu. En voici la preuve en termes aussi simples et modérés que possible ?

Le panthéisme se pourrait définir, la *mobilisation* de

la Vérité ! Voudrait-il aussi *mobiliser* la morale ? Sans doute, car il s'ensuit qu'elle n'aura plus rien de fixe ni dans son objet, ni dans ses moyens, ni dans sa sanction si l'essence divine ne tient en soi qu'un inconsistant devenir ; (La métaphysique et la morale sont unies par trop de liens pour que l'une ne partage pas les variations de l'autre). Aussi la théorie de l'épreuve successive en tout digne de ses origines, ne voyant la liberté véritable que dans la perpétuité du mouvement, ne craindra-t-elle pas de nous jeter en plein dans l'indéfini et l'indéterminé, même s'il s'agit du salut et du bonheur de nos âmes. La situation qui leur est faite nous parait fort ressembler à celle de certains réprouvés que le Dante nous représente comme toujours secoués par un vent violent sans pouvoir jamais reprendre leur assiette. Quoi de plus incertain ! Origène et ses suivants professent d'une part la possibilité du salut des démons et des damnés, de l'autre l'amissibilité de la béatitude et de la grâce même pour les élus. On comprend très bien d'ailleurs, qu'avec de telles idées l'incarnation et les mérites de Jésus-Christ soient presque jugés inutiles où simplement de luxe. En bonne règle, ce devrait-être là pourtant le point principal, l'objectif de rigueur, sous peine d'incohérence et d'*excentricité*. La science nous montre la multitude des soleils, entraînée dans un mouvement d'ensemble autour d'un axe *idéalement tracé* dans les cieux. Pour nous cette force mystérieuse autant que réelle d'universelle attraction, c'est le Verbe divin dont la puissance, au dire de l'apôtre, porte le poids des mondes (*portans omnia verbo virtutis suæ)*. Raison dernière de toutes choses sur la terre comme dans les cieux, il lui a plu cependant de se poser plus spécialement dans l'incarnation comme le soleil du monde moral : *Nec est in alio aliquo salus*. Rien de plus net, rien de plus sûr que la doctrine catholique à cet égard. Voilà bien la lumière, voilà le salut non seu-

lement pour l'universalité des êtres spirituels, mais pour la création tout entière dont s'annonce la régénération. Ceci nous mène au seuil de notre second développement.

(A suivre) M. COUDER.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

POÈME DE St ANTOINE DE PADOUE, par une Pauvre Clarisse. Sainte-Claire de l'Ave Maria. Grenoble, in-12. XI-344 pages.

La bibliothèque franciscaine vient de s'enrichir, c'est le mot, de la troisième édition du *Poème de Saint Antoine.* Dante avait célébré, en vers immortels, le patriarche de l'Ordre séraphique, et M. de Ségur avait composé son *Poème* sur saint François. Une pauvre Clarisse du monastère de l'*Ave Maria* vient de chanter l'aîné et le plus illustre de ses fils, Saint Antoine, le thaumaturge de l'Ordre. Elle a renoué ainsi la tradition, qui paraissait interrompue, des poètes franciscains. Ceux-ci ont joué un grand rôle aux XIII[e] et XIV[e] siècles. Ils ont narré les origines si poétiques de leur Ordre, dans le ton naïf de la légende. Il paraît que les cloîtres du XIX[e] siècle gardent encore le secret heureux de cette poésie, fille du ciel, dont ils sont les vestibules. L'obéissance peut, à chaque instant, la faire éclore. Les filles de S. François, comme ses fils, paraissent avoir hérité de leur patriarche le don poétique. La pauvre Clarisse a senti que la vie de saint Antoine comme celle de saint François était, en elle-même, un poème tout fait. Elle a voulu l'écrire dans la langue que le patriarche aimait tant. Le cours du progrès a compliqué cette langue, en la perfectionnant. La pauvre Clarisse a repoussé les complications trop modernes, et a fait un retour à la naïveté de ses devanciers franciscains. Ouvrez au hasard le Poème : n'est-ce pas partout le charme de la légende méridionale ?

Le damoiseau partit... et par toute la ville,
La nouvelle il porta du pas le plus agile.

On dit que saint Bonaventure, revoyant la langue d'Antoine miraculeusement conservée, après plusieurs années de sépulture, s'écria : *o lingua benedicta* ! Bénie, dirons-nous, la langue retrouvée du XV[e] siècle ! Bénies, ces envolées vers un passé mystérieux ! Les Vies des Saints ne devraient être lues qu'ainsi. Celle de saint Antoine augmentera le nombre de ses dévots. Le culte que porte la pauvre Clarisse à ce « frère bien aimé », sera

contagieux. On voudra aimer saint Antoine comme on l'aime à l'*Ave Maria*. On lui confiera le bienfaisant patronage des *choses perdues* : ne retrouvons-nous pas, dans son *Poème*, avec les agréments littéraires d'antan, des émotions suaves qui paraissaient à jamais disparues ?

CHOIX DE DISCOURS ET D'ALLOCUTIONS des plus célèbres orateurs contemporains sur la TRÈS-SAINTE VIERGE, par M. l'abbé Guillermin. Paris, Bloud et Barral. 2 vol in-8 écu, 369 et 376 pages.

Voici un sermonnaire où les âmes pieuses feront bien de chercher leurs lectures spirituelles. Elles y trouveront une varieté distinguée de ton et de style, et s'y mettront sous la conduite de nombreux et excellents guides. Ce concert de louanges à Marie est quelque chose comme un nouveau Concile du Vatican. L'on y voit la glorification anticipée de la Vierge, sa Conception-Immaculee; l'on y trouve, admirablement détaillées, les harmonies, les raisons profondes, les (ondements dogmatiques, l'épanouissement évangélique de cette merveilleuse préservation originelle. L'on y suit, daas leurs touchantes circonstances, la Nativité de Marie, sa Présentation, son Annonciation, sa Maternité divine et sa Maternité humaine, son Assomption, son Couronnement. Sa Royauté, son Patronnage, son Culte, ses Amabilités, le Chapelet, le Rosaire, les Apparitions de la Salette et de Lourdes, les Pèlerinages, le Réveil enfin de la France chrétienne à l'appel de Marie, complètent le tableau et en sont le cadre le plus précieux. Et par qui sont traités tous ces attachants sujets ? Par de véritables Pères du Concile, ou par des personnages contemporains qui auraient été dignes de l'être. Autour de Léon XIII, le pape du Rosaire, ce sont les cardinaux Pie, Mermillod, Giraud, Thomas, Bourret, Dechamps, Goossens, Place ; les archevêques et évêques Dupanloup, Freppel, Darby, Besson, etc. ; les prédicateurs les plus célèbres de nos jours : Hamon, Monsabré, Combalot, Pereyve, le le P. Félix et notre ami le chanoine de Guers. Nous avons appelé cet ouvrage un concert : c'en est un, en effet, aux voix nombreuses et variées, les unes plus vibrantes, les autres plus mélodieuses. Le Moyen-Age l'eût appele un *écrin*, tant il s'y découvre de perles rares et de pierreries finement ciselées ; ou

une *chaîne d'or*, dont chaque anneau serait taillé sur un modèle différent. Il restait à sertir ces perles et à unir ces anneaux d'or. Nous aimons la manière modeste, mais sûre, dont l'auteur a réussi à donner de l'unité à son recueil. Il y a mis de lui-même aussi peu que possible, juste de quoi combler des lacunes par trop criantes, compléter le plan d'ensemble, ménager la transition entre les sujets. Ni l'*Introduction* ne manque d'à-propos, ni les *Plans* d'allocutions, de mérite. Ue recueil de *Traits oratoires* bien choisis, et une *Table alphabétique* très commode com-plètent heureusement ces deux volumes, qui font suite aux *Allocutions de mariage* et aux *Retraites de première communion* du même auteur, dont la *Vie de Mgr Darboy* nous avait déjà fait apprécier la sagacité, l'expérience et cette puissance de travail qu'il met si utilement au service des prédicateurs contemporains.

L'INTENDANT INFIDÈLE, drame en quatre tableaux, par l'abbé E. DURAND. Saint-Amand, Imprimerie Saint-Joseph, in-12, 40 pages

Nous donnons l'*Intendant infidèle* comme le type du drame de collège. La marche en est claire, les péripéties émouvantes, le dénouement fécond en surprises : ce qui explique qu'à peine paru, il ait atteint déjà sa troisième édition. Composer de tels divertissements est une manière on ne peut plus louable d'employer ses loisirs et d'exercer les facultés créatrices d'un esprit que n'absorbent pas tout entier ces ouvrages d'érudition à l'un desquels l'Académie de Nimes faisait naguère un accueil si flatteur.

E. BOUISSON.

Le Propriétaire-Gérant,

GERVAIS-BEDOT.

Nimes. — Imprimerie Gervais-Bedot, place de la Cathédrale.

DANIEL O'CONNELL

« Il y a eu sur la terre, a écrit Mgr Dupanloup, un peuple dont le sang a coulé goutte à goutte pendant trois siècles, dont les enfants meurent souvent encore dans l'horrible agonie de la misère et de la faim, en face et sous la main d'une opulente nation ; et cela en Europe, en plein Christianisme, en plein soleil du xixe siècle. »

Quel est ce peuple dont on a pu, de nos jours même, comparer le territoire à un sol ravagé par le fer et le feu? Ai-je besoin de le dire ? C'est le peuple Irlandais. Et pourquoi tant de misères, tant de souffrances accumulées sur sa tête ?

« Evidemment, répondait l'évêque d'Orléans, la cause des maux de l'Irlande, et rien n'est plus glorieux pour elle, c'est son attachement à l'Eglise.» Au prix de l'apostasie elle eût pu, au xvie siècle, s'assurer la conservation des richesses naturelles de son sol et de ses libertés. « Mais grâces en soient rendues à Dieu, il n'en a pas été de la sorte et le monde a eu un autre spectacle ! Là, dans cette île évangélisée par le glorieux saint Patrice, dans cette île des saints qui a envoyé autrefois à l'Europe tant de missionnaires et de généreux apôtres, une race s'est rencontrée avant tout fidèle à l'Evangile, prête à sacrifier tout le reste aux droits sacrés de la conscience, et à souffrir, plutôt que de vendre son âme et l'âme de ses enfants, le martyre par le sang, le martyre par la faim et par l'exil, le martyre persévérant et séculaire d'une inénarrable pauvreté ; et cela aussi longtemps qu'il plaira à Dieu de

permettre les excès de l'oppression protestante pour faire éclater le miracle de l'héroïsme catholique. »

La Providence est souvent mystérieuse dans ses desseins ; elle n'est jamais inexorable. Elle avait marqué pour la première partie de notre siècle, la fin de quelques-uns des maux sous lesquels l'Irlande gémissait. C'est de cette époque que l'on pourra dire, en empruntant à Bossuet son expressif langage : à la fin, après trois siècles de persécution, la rigueur se ralentit et les Irlandais respirèrent.

« Le sort des nations est entre les mains de Dieu, disait un moine éloquent, fils du pays dont je parle, le P. Burke, et quand l'heure de sa miséricorde a sonné, quand un peuple est sur le point de reconquérir ses droits, le libre exercice de sa foi et de sa religion, Dieu lui donne, pour cette heure solennelle, un conducteur sage, d'un esprit élevé, cherchant le royaume de Dieu, puissant contre ses ennemis, triomphant et couronné de gloire. » Ce guide vaillant par lequel le ciel délivrerait son peuple fidèle, l'Irlande devait le trouver dans la personne de Daniel O'Connell.

C'est de cet homme, salué par la reconnaissance de ses concitoyens du titre glorieux de *libérateur*, que je voudrais entretenir aujourd'hui les bienveillants lecteurs de la *Revue du Midi.* Mais avant d'esquisser, en quelques traits rapides, le tableau des combats dans lesquels il consuma sa vie, il me paraît utile de faire au moins entrevoir l'abîme de maux dont sa patrie commençait à peine à sortir à l'époque de sa naissance.

Convertie à la foi chrétienne par saint Patrice, l'Irlande vivait depuis de longs siècles sous le régime de la tribu ou du clan lorsque, vers 1169, Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre, conçut l'idée de la soumettre à sa domination. Telle fut, entre les deux pays, l'origine d'une lutte opiniâtre qui se prolongera jusqu'aux temps modernes,

lutte où l'agresseur a pour principal mobile la cupidité, le désir de *gaigner*. Sans doute, en poursuivant la conquête du pays, les rois anglais entendent s'emparer de l'administration de ses intérêts généraux et présider désormais à ses destinées. Mais ils entendent surtout confisquer le sol Irlandais, en faire leur chose et le distribuer entre les seigneurs qui les ont accompagnés ou suppléés sur les champs de bataille. Ces luttes sanglantes remplissent cinq siècles de l'histoire de l'Irlande.

Vient la réforme. Les rois Anglais embrassent sa cause et ses doctrines, et, comme le dit énergiquement Bossuet, le peuple laisse aller sa foi au gré de ses souverains. L'Irlande, elle, entend rester catholique. De là un accroissement de haine contre elle et un redoublement de persécution. L'Eglise Anglicane est violemment implantée dans un pays où elle est odieuse; elle prend possession de la terre et des richesses, mais, dit un orateur protestant, le catholicisme garde les cœurs.

Parmi les plus implacables ennemis de l'Irlande, Elisabeth, cette reine si adulée et si peu digne d'estime, la belle vestale assise sur le trône d'Occident, comme l'appelle Shakespeare, mérite une place à part. Ce pays ne plie pas docilement sous ses volontés. Il faut le réduire, il faut en finir avec lui. Un conseiller de la reine, Spenser, poète sentimental à ses heures, lui propose le moyen suivant : « Le but sera atteint bien plus vite et avec beaucoup moins de peine sans qu'il soit nécessaire d'employer l'épée et le soldat. Il faut seulement empêcher les Irlandais de labourer et de faire paître leurs troupeaux, ce qui les contraindra bientôt à se dévorer les uns les autres. »

Cet horrible programme fut agréé et mis à exécution dans le Munster, après la révolte du comte de Desmond. Spenser lui-même, va nous donner des détails sur cette application. « Quoique cette province fut des plus riches

et des plus fertiles, il ne fallut que quelques mois pour la réduire à un état de désolation et ses habitants à une misère dont l'histoire n'offre pas d'exemple. On voyait ces malheureux sortir des profondeurs des bois et des creux des vallées pour chercher quelque nourriture, rampant sur les mains, car leurs jambes ne pouvaient les soutenir. Leurs regards étaient ceux de la mort ; leur voix était celle de spectres sortant du tombeau. Ils se nourissaient de carcasses d'animaux abandonnés sur les chemins, heureux quand ils en rencontraient, car souvent ils étaient réduits à déterrer les morts pour se nourrir d'une chair fétide. Quand ils trouvaient un carré de cresson ou même de trèfle, ils y accouraient en foule comme à un festin ; mais ces herbes étaient bien vite épuisées, et sur toute cette contrée naguère si belle et si riche on ne rencontra bientôt plus ni hommes ni bêtes. »

Pour anéantir les Irlandais, Spenser avait *créé la peste et la famine*. Ce n'est pas que sous Élisabeth le glaive et les supplices proprement dits, n'aient pas été employés. Le sang coula avec abondance et les exécutions se faisaient souvent avec des raffinements inouïs de cruauté. Quelquefois les soudards, en manière de distraction, embrochaient les enfants sur la pointe de leurs lances et les faisaient tournoyer au milieu des convulsions de l'agonie. « Si on les laisse pousser, ils deviendront des rebelles papistes » disaient-ils. On trouva des femmes pendues et à leurs cheveux tordus en corde, pendaient aussi leurs propres enfants étranglés.

« Lorsqu'à la fin de ce long règne, dit Mgr Perraud, l'Irlande épuisée ne fut plus, suivant l'expression d'un des lieutenants d'Élisabeth, lord Gray, qu'un amas de cendres et de cadavres, la reine vierge rendit gloire à Dieu et fit frapper une médaille avec cette légende : *Pacata Hibernia.* » Elle aurait pu ajouter, en guise d'explication, ces mots si connus de Tacite : *ubi solitudinem faciunt, pacem appellant*.

Les horreurs et les cruautés du règne d'Élisabeth, le long Parlement et Cromwell trouvèrent le moyen de les égaler, peut-être même de les dépasser. « Maudit soit celui dont l'épée ne sera pas teinte de sang, s'écriait, au Parlement, le sombre et fanatique Protecteur, celui qui ne fera pas d'eux (des Irlandais) des monceaux et des monceaux de morts et de leur pays un repaire de dragons, un étonnement pour les nations! Que l'œil qui aura eu pitié d'eux, que la main que leur aura fait merci n'obtienne ni pitié ni merci, et que celui-là soit maudit qui ne les aura pas amèrement maudits. »

Pendant quatre ans il promène le fer et le feu dans la malheureuse Irlande, expropriant en masse les habitants, les refoulant dans la partie ouest de leur île, c'est-à-dire dans la plus misérable et assurant la possession définitive des dix onzièmes du sol aux Anglais spoliateurs.

C'est sous ce tyran qu'une proclamation promet cinq livres sterling à celui qui apportera la tête d'un loup ou la tête d'un prêtre catholique. Les prêtres qu'on amènera vivants seront pendus jusqu'à ce qu'ils soient à moitié morts, ensuite on les détachera et on leur tranchera la tête; enfin, après les avoir écartelés, on brûlera leurs entrailles.

Le 6 janvier 1654, au rapport de Lingard, ordre est donné à tous les ecclésiastiques catholiques de quitter l'Irlande, dans le délai de vingt jonrs, sous peine de haute trahison, et défense est faite à toute personne de leur donner asile. Quiconque connaît la rètraite d'un prêtre et ne la révèle pas à l'autorité civile est passible de la peine du fouet en public, et de l'amputation des oreilles. Les magistrats doivent proposer le serment d'abjuration à toute personne âgée de 21 ans et le refus est punissable d'emprisonnement et de confiscation, etc., etc. Ces ordonnances furent exécutées à la rigueur et les prêtres, qui ne s'expatrièrent pas, dit Mgr Perraud, du-

rent se cacher dans les marais ou dans les cavernes des montagnes et n'en sortir qu'au milieu de la nuit et avec les plus grandes précautions pour aller porter les consolations de la religion aux malades et administrer les sacrements aux fidèles. Elles étaient donc bien applicables à l'Irlande ces paroles célèbres par laquelle Bossuet représentait l'état *déplorable* des catholiques anglais, au commencement du règne de Charles Ier : « L'erreur et la nouveauté se faisaient entendre dans toutes les chaires ; et la doctrine ancienne qui, selon l'oracle de l'Évangile « doit être prêchée jusque sur les toits, » pouvait à peine parler à l'oreille... Les prêtres et les religieux, zélés et infatigables pasteurs de ce troupeau affligé, « desquels aussi le monde n'étaient pas dignes, vivaient pauvres, errants, travestis... »

A la fin du XVIIe siècle, au milieu de ces calamités sans cesse renouvelées, l'Irlande a conservé une industrie qui qui est prospère et qui répand un certain bien-être dans les provinces du sud. Ce sont les manufactures d'étoffes de laine. Mais cette concurrence déplait aux fabricants anglais. Leurs plaintes trouvent un écho dans la Chambre des Lords et dans celle des Communes. Guillaume III répond à l'adresse de ces deux Chambres par ces paroles : Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour faire tomber les manufactures de laine en Irlande. La promesse fut religieusement tenue et aboutit à la ruine de l'industrie irlandaise.

Le XVIIIe siècle ouvre dans l'histoire des malheurs de l'Irlande une période nouvelle que l'on désigne sous le nom de période des *lois pénales*. Le but que l'on a jusqu'à ce moment poursuivi par les guerres d'extermination et les massacres, on le poursuivra désormais par des moyens moins sanglants, on le poursuivra par des prohibitions ou des injonctions légales. L'ensemble de ces lois pénales est un chef-d'œuvre en son genre. Burke,

le célèbre orateur anglais, l'a apprécié dans les termes suivants : « En fait d'ignoble perfection, c'était le plus remarquable monument d'iniquités qui eût jamais été élevé ; c'était une machine d'une adresse rare et d'un travail achevé, aussi bonne pour l'oppression, l'appauvrissement d'un peuple et l'avilissement en sa personne de la nature humaine, que tout ce qui avait jamais été produit par la perversité de l'homme. » Je me borne à signaler quelques-unes des dispositions de ces lois pénales :

Si dans une famille catholique le fils aîné se fait protestant, il acquiert, par là même, le patrimoine de ses parents qui n'en conservent que l'usufruit et ne sont plus à son, égard, que dans les rapports de fermier à propriétaire.

Aucun catholique ne peut-être tuteur d'enfants catholiques. Si la famille n'a pas désigné de tuteur protestant, cette désignation est faite par le chancelier d'Irlande.

Tous les catholiques exerçant la profession d'instituteur, sont bannis de l'Irlande, et s'ils rentrent dans leur patrie, ils encourent la peine de mort.

Le prêtre catholique qui célèbre le mariage d'un catholique avec un protestant, est puni de mort.

Tout évêque ou supérieur ecclésiastique ayant pouvoir de conférer les ordres religieux est également banni, et s'il revient en Irlande, peine de mort. Disposition qui tendait évidemment à tarir la source du sacerdoce.

Une pension de 20 livres sterling, puis de 30, puis de 40, est promise à tout prêtre qui apostasiera.

Il est défendu de mettre des croix sur les chapelles, d'élever des clochers sur ces édifices, de se servir de cloches, de porter le costume ecclésiastique, de faire aucune cérémonie extérieure, tout cela sous peine de déportation.

Défense, sous peine du fouet, de fréquenter les pèlerinages consacrés à saint Patrice ou à d'autres saints.

La vie parlementaire, les fonctions publiques, les professions libérales, excepté celle de médecin, sont interdites aux catholiques.

Les catholiques d'Irlande sont incapables d'acquérir des propriétés immobilières, etc., etc.

Telles étaient les lois vraiment oppressives sous lesquelles les Irlandais gémissaient, quand vint au monde celui qui devait consacrer ses efforts à les délivrer d'un joug inique.

Daniel O'Connell naquit dans le comté de Kerry, province de Munster, le 6 août 1775, le jour même où les colonies anglaises d'Amérique proclamaient leur indépendance. Rapprochement intéressant parce que, si le futur libérateur fit ses premiers pas dans la vie à une époque où la main de l'Angleterre pesait moins lourdement que par le passé, sur la malheureuse Irlande, ce fait avait sa cause dans l'insurrection américaine. On l'a souvent remarqué, l'Angleterre n'a jamais relâché la rigueur de son système d'oppression envers la contrée appelée par elle, comme par dérision, l'île sœur, que dans les moments où, menacée à un autre point de l'horizon de dangers plus ou moins graves, elle pouvait craindre de voir l'Irlande opprimée s'unir à ses ennemis ou tenter à leur exemple de secouer son joug.

« Après la dure leçon de 1776 et de 1783, dit Mgr Perraud, l'égoïsme parlait. Ainsi s'explique, entre autres concessions, le rappel de la loi Poynings qui, en 1495, sous Henri VII, le premier des Tudors, avait enlevé toute initiative au Parlement irlandais, en le plaçant sous la dépendance de celui de Londres et en déclarant obligatoires, pour le premier, les lois d'intérêt public, votées par le second. Je ne puis entrer dans les détails. Je fais seulement remarquer que l'année 1782 marque le point de départ d'une période, de courte durée d'ailleurs, pendant laquelle l'Irlande jouit d'une certaine indépendance,

pendant laquelle elle eut quelque part à la direction de ses propres affaires. Encore faut-il noter que les Chambres irlandaises n'étaient pas accessibles aux catholiques. Ces derniers étaient électeurs, mais non pas éligibles.

C'est pendant la même période qu'une loi, du 14 juin 1792, ouvrit aux catholiques, jusque là incapables d'exercer la profession d'avocat, cette carrière du barreau sur laquelle O'Connel allait jeter un éclat incomparable.

On a peu parlé du père de notre héros ; mais lui-même, devenu plus tard l'arbitre des destinées de son pays, devenu *le roi sans couronne* de l'Irlande, a écrit de sa mère : « Je suis le fils d'une sainte mère qui a veillé sur mon enfance avec les plus fidèles soins. Elle avait une haute intelligence, et le peu que j'en possède m'a été légué par elle. Je peux dire vraiment que c'est à elle que je dois la situation où m'ont élevé mes concitoyens. » De ses deux oncles paternels : l'un, Daniel O'Connell, était à la tête de la brigade irlandaise, au service de la France; l'autre, Maurice, devait être le protecteur de notre héros et de son frère.

L'Angleterre ne laissait guère aux familles catholiques d'Irlande d'autre liberté, pour l'éducation de leurs enfants, que celle de les envoyer aux écoles protestantes, ou de leur faire faire leurs études à l'étranger. Encore ce dernier parti n'était-il pas toujours légalement licite. On put le prendre pour O'Connell et pour son frère. Leur oncle les envoya chercher à Saint-Omer, puis à Douai une instruction qui ne mit pas leur foi en péril. Le collège de Saint-Omer était alors dirigé par des prêtres anglais, et le supérieur de l'établissement semblait entrevoir, dès 1792, quelque chose de l'avenir réservé à Daniel O'Connell. Il écrivait à son oncle : « Ou je me trompe comme je ne me suis jamais trompé, ou il est appelé à jouer un rôle remarquable dans la société. »

Mais les terribles événements de 1793 déterminèrent la famille des deux jeunes Irlandais à les rappeler. Ils quittèrent Douai, le 21 janvier. C'était le jour où un prêtre de leur nation accompagnait le roi martyr à l'échafaud, et lui disait : « Fils de saint Louis, montez au ciel. »

Ce qu'ils trouvèrent dans leur pays, ce fut tout autre chose que le calme et la paix. Les événements dont la France était le théâtre y échauffaient les têtes et y surexcitaient les espérances. Sous le nom d'*Irlandais unis*, une association, composée de catholiques et de protestants, se constitua, et non contents de l'indépendance législative du Parlement de Dublin, ses membres rêvèrent pour leur pays une séparation absolue, une nationalité entièrement distincte. Ce rêve qu'O'Connell devait, plus tard, condamner énergiquement, on finit par en poursuivre la réalisation à main armée ; on fit appel à la France révolutionnaire, qui répondit aux vœux des insurgés dans une mesure suffisante pour redoubler leur ardeur, pour alarmer et pour irriter l'Angleterre, dans une mesure insuffisante pour aider sérieusement les patriotes à atteindre leur but. Le résultat définitif fut la défaite des insurgés et une répression épouvantable, une de ces répressions comme l'Angleterre seule sait en exercer. « Le gouvernement britannique, dit Mgr Perraud, se montra d'autant plus cruel dans ses vengeances qu'il avait été plus menacé dans sa domination... Dans cette sanglante réaction, le rôle des soldats s'effaça devant celui des bourreaux, et les plus mauvaises passions furent, de sangfroid et par calcul, déchaînées contre les débris mutilés du parti national. »

« Enfin, poursuit le même auteur, on se fatigua de pendre et de mutiler les cadavres des victimes. Mais, pour frapper un grand coup et profiter de la stupeur et de l'atonie où tant de désastres avaient plongé la malheureuse Irlande, on résolut de lui enlever jusqu'au dernier vestige

de ses libertés politiques et de son indépendance nationale. La suppression du Parlement de Dublin fut résolue.

« Vainement des 32 comtés d'Irlande, 21 réclament contre cette suppression ; vainement le Parlement irlandais lui-même proteste, par un vote, contre le projet ministériel, Pitt et lord Castlereagh triomphèrent de cette résistance non par la force, maïs par la corruption. »

Ce n'était pas assez pour l'Angleterre de supprimer le Parlement de Dublin : elle voulut que ce Parlement consentît lui-même à sa suppression, et c'est pour triompher de son opposition, pour s'assurer au moins une majorité dans son sein, que Pitt et Castlereagh prodiguèrent l'or et les menaces. « A la honte des acheteurs et des vendus, on connaît les chiffres exacts du marché passé, en 1800, entre le ministère anglais et les misérables qui trafiquèrent contre tout droit et tout honneur de l'indépendance et de la dignité de leur pays. » Il paraît que, dans cette majorité protestante irlandaise qui vota l'union, sept membres, tout juste, obéirent à leur propre sentiment et n'avaient pas reçu de *compensation*, c'est-à-dire n'avaient pas été achetés. A chacun des autres, on pouvait appliquer ces mots de Virgile, par lesquels, un jour, O'Connell stigmatisait un de ses adversaires : *Vendidit hic auro patriam.*

Ainsi fut consommée, après six cent trente-un ans de luttes continuelles, l'*union* de l'Angleterre et de l'Irlande. L'Irlande est désormais unie à l'Angleterre, mais par une chaîne de fer. Je ne m'exprime pas en termes aussi énergiques que Byron : « L'Angleterre est unie à l'Irlande comme le requin à sa proie, a écrit le grand poète ; l'un dévore l'autre, et cela fait une union. » Dès 1806, cette union était flétrie par Fox, aux yeux duquel « elle avait été atroce dans son principe et abominable dans ses moyens. » De nos jours, elle l'a été par M. Gladstone,

qui a dit : « Je ne connais pas dans l'histoire de transaction plus noire et plus honteuse que l'acte d'union » et qui ajoute sans ambages : « Il faut restaurer le Parlement de Dublin. »

Mais qu'était devenu le jeune O'Connell, pendant cette période si tourmentée et si douloureuse de l'histoire de son pays ? J'ai dit qu'une loi de 1792 avait ouvert le barreau aux catholiques. Elle ne le leur avait pas pleinement ouvert, puisqu'un catholique devait se contenter d'être avocat au degré inférieur, si je puis m'exprimer ainsi, et demeurait incapable de revêtir la robe de « conseil du roi, » robe qui était réservée aux seuls avocats protestants. Mais si la porte était étroite, si, de plus, il était facile de prévoir que, la porte franchie, mille obstacles se dresseraient devant le jeune légiste, O'Connell n'avait guère l'embarras de choisir. Il résolut donc de faire son droit. C'est à Londres qu'il alla faire ces études nouvelles, et son oncle Maurice subvenait aux frais qu'elles entraînaient. Le jeune homme travaille avec ardeur et se prépare vaillamment aux difficultés et aux luttes de la carrière qu'il a choisie. Est-ce un pressentiment du rôle qu'il aura à remplir un jour au Parlement anglais ? Il fréquente assidument la Chambre des Communes, où deux hommes d'État, deux orateurs célèbres, Fox et Pitt, partagent son admiration. Le premier attire particulièrement le jeune Irlandais, parce qu'il parle de l'Irlande avec sympathie, parce qu'il souhaite que l'Angleterre soit juste envers l'île-sœur. C'est, d'ailleurs, un orateur de grand vol, vigoureux dans sa dialectique, véhément dans son éloquence. Reçu avocat en 1793, O'Connell rentre aussitôt au foyer paternel et, plein d'ardeur, il affronte les luttes du barreau.

On sait que, même pour le jugement des affaires civiles, les juges anglais, au lieu de siéger d'une manière permanente dans telle ville déterminée, se transportent

périodiquement dans les principales localités de leur ressort. L'ensemble des centres de population où un même tribunal a le devoir de siéger successivement, pour y juger les affaires, c'est ce qu'on appelle le *circuit* de ce tribunal. Nos cours d'assises présentent quelque analogie avec ce système en ce qu'une même cour d'appel fournit les magistrats chargés de les présider périodiquement dans les divers départements de son ressort.

Dès ses débuts, O'Connell entreprit de parcourir le circuit des assises de Limerik avec l'intention de plaider dans ses diverses localités, les affaires qui lui seraient confiées. Parti à cheval à quatre heures du matin, à midi et demi, il avait parcouru seize lieues et arrivait à Tralee. Après quelques moments de repos dans cette ville, il se remet en route pour Tarbert. Bientôt une averse l'oblige à chercher un refuge sous un pont. Un instant après, il voit arriver, sous le même abri, un voyageur qui lui est connu et qui lui demande où il va. — A Tarbert. — Et qu'allez-vous faire si tard à Tarbert. — Mais je ne suis pas en retard, je suis en route depuis quatre heures du matin. — Et d'où venez-vous donc ainsi ? — — De Carhan. Emerveillé de tant de vaillance, le voyageur complimente O'Connell et ajoute : « Vous arriverez, mon jeune monsieur, je vois que vous arriverez. » Le pronostic devait s'accomplir à tous égards.

Parvenu à Limerik, il y plaida avec succès, sa première cause. Dans une seconde affaire il n'est pas moins heureux et déjà il annonce le merveilleux talent qu'il manifestera, de plus en plus, dans l'art d'interroger les témoins. En Angleterre, les témoins appelés devant la justice sont questionnés non pas par le juge, mais par les avocats, et ce n'est pas toujours un talent vulgaire que celui d'obtenir d'eux une déposition précise, complète, sans réticences. Dans l'affaire en question, un des témoins interrogé par O'Connell, vient d'avouer qu'il a

pris sa part d'une pinte de whisky. Le jeune avocat lui demande alors vivement si sa part n'a pas été tout moins le contenant. Le témoin avoue que telle est la vérité Un éclat de rire universel remplit toute la salle. Il paraît que l'aveu fait par le déposant frappait son témoignage de nullité. En sortant de l'audience, un *sollicitor* aborde l'avocat et lui dit : « Jeune homme, vous arriverez, vous arriverez. »

La session d'assises se poursuit à Tralee et se termine à Cork. De Cork, O'Connell part pour Dublin, ayant pour compagnon de voyage Harry Dane Grady. Les deux amis arrivent à Fermoy où ils prennent quelques heures de repos avant de s'engager dans les passes montagneuses de Kilwort. Comme les régions qu'ils vont traverser sont infestées par les brigands, ils voudraient bien se procurer de la poudre et des balles pour charger les pistolets dont ils sont armés. Mais ce sont là des objets qu'il est difficile à des voyageurs, surtout s'ils sont papistes, de se faire délivrer. Un caporal et trois dragons entrent. Ils pourront peut-être tirer nos amis d'embarras. « Soldat, dit Grady, en s'adressant au caporal, est-ce que vous ne voudriez pas me vendre quelques balles et un peu de poudre ? — Monsieur, je ne vends pas de poudre. — Alors serez-vous assez bon pour m'en acheter un peu. — Monsieur, je ne suis le serviteur de personne autre que du roi. » Grady garde le silence, tout déconcerté. Mais O'Connell lui dit à l'oreille : « Comment, vous qui avez tant d'esprit, Grady, avez-vous commis l'erreur d'appeler soldat un caporal, et cela devant ses subordonnés? N'aviez-vous pas vu son galon?» Et donnant dans cette minime affaire, un exemple de cette admirable fertilité de ressources qu'il mettra plus tard au service des grands intérêts de l'Irlande et qui lui permettra de dire : je m'engage à faire passer un carrosse à quatre chevaux à travers le réseau des lois

anglaises, il opère une savante manœuvre qui, au bout d'un moment, le remet en présence du caporal. Et alors : Sergent, lui dit-il, je suis heureux que vous et vos camarades n'ayez pas eu la corvée d'escorter les juges par une pareille pluie. Cela était bon pour ces traînards de la *yeomanry* (1).

— Certes, monsieur, répondit avec empressement le caporal, flatté d'être ainsi promu sergent, il faisait bon de n'être pas sous ces torrents de pluie.

— Peut-être, sergent, auriez-vous l'obligeance de me procurer des balles et un peu de poudre. Nous manquons de munitions et vous savez qu'il ne nous est pas facile d'en trouver.

— Monsieur, dit alors le caporal, j'aurai grand plaisir à vous prier d'accepter une petite provision de poudre et de balles. Vous en aurez besoin, car il y a encore de ces coquins de rebelles dans la montagne.

Grady se réjouit de voir son ami plus habile et plus heureux que lui. Ah ! Daniel lui dit-il en souriant, vous ferez votre chemin dans la vie.

Qu'on me permette de rappeler encore quelques traits se rapportant à la carrière professionnelle d'O Connell. Un jour, il est chargé de la défense d'un homme accusé de meurtre. Le principal témoin à charge affirme simplement avoir trouvé un chapeau sur le lieu du crime. Ce chapeau, ajoute-il, appartient a l'accusé, qui s'appelle James.

Êtes-vous bien sûr que c'est le même chapeau, demande O'Connell ?—Oui,—l'aviez-vous bien examiné quand vous avez déclaré dans l'information qu'il appartenait à l'accusé ? —Oui.»— Et, prenant alors le chapeau, l'avocat en examine l'intérieur et, comme s'il lisait, épelle lentement et avec

(1) Sorte de milice que l'on peut comparer à la garde nationale française.

une apparente nonchalance, les lettres du nom de James. Puis, s'adressant au témoin, il lui dit à brûle-pourpoint : vous affirmez que ce nom était écrit dans le chapeau quand vous l'avez trouvé ? — Oui. — Vous l'avez bien vu ? — Je l'ai bien vu. — Et c'est bien le même chapeau ? — C'est le même chapeau.—La cause est entendue, reprend O'Connell, en s'adressant au juge, et en lui présentant le chapeau qui ne portait aucun nom à l'intérieur. — Le prévenu fut immédiatement acquitté.

Un autre don que nous pouvons remarquer dans O'Connell considéré comme avocat, mais un don qu'il ne s'empressa pas trop, je le suppose, de manifester à ses débuts, c'était l'art de désarçonner son adversaire par une réflexion imprévue, une joyeuse plaisanterie, un jeu de mots. Il ne faisait pas bon pour un témoin, pour un collègue au barreau, pour un juré ou même pour un magistrat de le contredire, lorsqu'on n'était pas armé de toutes pièces, contre lui, lorsqu'on n'avait à lui opposer qu'une observation peu concluante, un fait hasardé ou mal interprété, un texte ambigu. Il trouvait alors une soudaine et terrible repartie qu'il lançait à son contradicteur et qui le réduisait au silence. Un juge reconnait un jour, qu'à l'audience de la veille, il a eu tort de se refuser à entendre un témoin cité par O'Connell. Grand Dieu, s'écrie l'avocat, si votre seigneurie avait su autant de droit hier qu'aujourd'hui, quel inutile sacrifice de temps et d'ennui ne m'auriez-vous pas épargné ! Quel dommage et quelle injustice n'auriez-vous pas épargné à mon client ! » Et il paraît, ajoute Me Nemours-Godré, à qui j'emprunte ces divers récits, que sous cette terrible douche, le magistrat ne broncha pas.

Une autre fois le juge président lit la déposition d'un témoin en ces termes : « Un tel en sortant de la grange est allé à la *Mass house* (*maison de messe*. Il paraît que cette expression était employée en mauvaise part, dans un

sens méprisant.) — Pardon, mylord, interrompt O'Connell, le témoin n'a pas dit cela. — Il l'a dit, reprit le juge d'une voix rude, je le trouve dans mes notes. — Mylord, le témoin est un catholique et jamais un catholique n'emploierait cette expression insultante pour désigner l'Église où il adore son Dieu. Je prétends que cet homme n'a pas dit cela.» A ce moment un des jurés se lève et déclare que le témoin a employé le mot de chapelle. — « Comment se fait-il donc que le mot *Mass house* se trouve dans mes notes, répond le juge un peu décontenancé. — C'est qu'il vous a été dicté, mylord, par les préventions de votre seigneurie contre la religion de six millions de vos compatriotes. »

A cette présence d'esprit, à cette fertilité de ressources qui le servaient si bien à l'audience, O'Connell joignait une prodigieuse mémoire, une entente profonde de la législation et de la jurisprudence anglaises, fruit d'un opiniâtre labeur, une éloquence ardente, impétueuse quoique toujours maîtresse d'elle-même et qui excitait aussi bien le rire que les larmes. Aussi malgré l'infériorité où le plaçait son titre d'avocat papiste, conquit-il bientôt une place honorable au barreau de Dublin et s'éleva-t-il, en peu d'années, au premier rang parmi les avocats honorés, éloquents et heureux. Je dis heureux car le gain que lui rapportait l'exercice de sa profession s'éleva jusqu'à 225.000 francs en une année. C'est à ces avantages qu'il renonça un jour pour se consacrer exclusivement, dans la vie publique, à la défense des grands intérêts de son Irlande bien-aimée.

Son talent et son expérience d'avocat, il savait du reste les mettre gratuitement au service des opprimés et des pauvres. Il était en effet le défenseur attitré des prêtres, des religieux, des malheureux fermiers expulsés par d'impitoyables propriétaires. « Je suis l'avocat d'office des couvents, disait-il, ils me paient mes honoraires

par une prière.» Un jour, raconte M. Kervin de Volkaersbeke, apprenant que des paysans catholiques faussement accusés de tentative d'assassinat, vont être condamnés sans défense, il interrompt une partie de chasse, fait cinquante lieues en poste par de mauvais chemins, tombe à l'improviste au milieu du tribunal de Cork, écoute le réquisitoire du *sollicitor* général tout en déjeunant, à la hâte, entre deux avocats qui le mettent rapidement au courant de l'affaire, puis sans préparation, il entame un chaleureux plaidoyer qui impressionne le jury, trouble le ministère public et entraine l'acquittement de ses clients. Le lendemain il court rejoindre ses compagnons de chasse.

Mais si O'Connell a laissé un grand et glorieux souvenir dans l'histoire de son pays et de son époque, c'est bien moins à raison de ses succès ou de son éloquence au barreau, qu'à raison de son intervention éclatante non moins que bienfaisante, dans les affaires de l'Irlande. C'est là que son rôle a été vraiment grand et c'est sous cet aspect qu'il sera particulièrement intéressant, je l'espère, de considérer le libérateur de son pays.

Il n'avait pas été sans prendre, dans sa première jeunesse, quelque part à l'agitation des patriotes Irlandais. Comme quantité d'autre jeunes gens qui se laissaient séduire par l'idée de préparer un soulèvement contre le régime Anglais, il s'inscrivit dans la société des Irlandais unis. Mais son bon sens naturel, sa prudence, les avis de sa famille effrayée des dangers qu'une attitude ouvertement favorable aux insurgés ne manquerait pas de lui faire courir, le maintinrent dans une attitude à peu près passive. Son rôle commença à s'accentuer lorsque le projet d'union entre l'Angleterre et l'Irlande fut annoncé ; mais ce rôle fut toujours sage et honorable. Tout d'abord les catholiques tinrent un *meeting* pour affirmer leur aversion contre le projet, et ce fut O'Connel, alors jeune

homme de vingt-cinq ans,qui en fut le principal orateur. « Que tout homme de cœur proclame avec moi, s'écrie-t-il, que, si on lui offrait l'alternative entre l'union et le Code Pénal avec ses anciennes horreurs, il préférerait le Code Pénal sans hésitation comme le moins intolérable des deux maux ; qu'il aimerait mieux encore se confier à la justice de ses frères protestants qui l'avaient délivré, que de mettre son pays aux pieds de l'étranger. »

L'union fut votée, j'ai dit par quels moyens et dans quelles conditions. O'Connel partagea le deuil de ses compatriotes. « J'étais comme fou quand j'entendis les cloches de Saint-Patrice sonner un carillon joyeux en l'honneur de la dégradation de l'Irlande comme s'il s'agissait d'une glorieuse fête nationale. Mon sang bouillonnait et je me jurai, ce matin-là, que cette ignominie déshonorante ne durerait pas longtemps si je pouvais jamais y mettre fin. » Ce serment devait être tenu encore plus fidèlement que ne l'avait été celui d'Annibal. Toute sa vie O'Connel devait combattre pour la cause du rappel de l'acte d'union, et ce rappel c'était l'abrogation de l'acte frauduleux par lequel l'Angleterre avait enlevé toute autonomie à l'Irlande. Mais c'est là un point sur lequel nous aurons à revenir.

« Dans la pensée de Pitt, dit M. E. Hervé, l'union législative de l'Angleterre et de l'Irlande devait avoir pour conséquence l'émancipation des catholiques. C'était une compensation qu'il n'avait pas formellement promise aux catholiques d'Irlande mais qu'il leur avait fait espérer.» Il était bien naturel que les Irlandais demeurés fidèles à leur antique foi ne se vissent pas sans indignation déclarés, à raison de cette foi même, incapables d'exercer aucune fonction publique. En 1792 et 1793 on leur avait fait quelques concessions. On leur avait reconnu le droit d'occuper des emplois inférieurs dans l'administration et dans l'armée, le droit d'exercer la profession

d'avocat et, sinon le droit d'éligibilité du moins le droit de suffrage. C'était là un commencement d'émancipation. Mais qui peut se contenter, qui s'est jamais contenté d'un commencement de justice ? Les catholiques demandaient donc à sortir de l'état d'humiliation et d'infériorité où on les tenait encore. Pitt était assez disposé à leur donner une satisfaction plus ou moins complète, mais le projet de réforme échoua contre l'opposition énergique que lui fit le roi Georges III.

Il était, d'ailleurs, un point que le gouvernement anglais entendait régler et régler à son avantage, avant de songer à l'émancipation des catholiques. Ce point est ce qu'on appelait la question du *veto*. On désignait par ce mot un ensemble de garanties que le gouvernement anglais prétendait exiger du clergé catholique irlandais et du Saint-Siège en échange de ses futures générosités. La principale de ces garanties lui aurait donné le droit d'intervenir dans le choix des évêques. Lorsque cette prétention fut connue en Irlande, elle y produisit une vive émotion. Dans les susceptibilités de leur conscience et de leur patriotisme, les Irlandais se révoltaient à la pensée de voir l'anglais, c'est-a-dire l'étranger et le protestant concourir, ne fût-ce qu'indirectement, à la nomination de leurs premiers pasteurs. Aussi applaudirent-ils avec transport à la déclaration suivante que firent, en 1808, les évêques irlandais réunis en assemblée générale : « C'est l'opinion arrêtée des prélats catholiques d'Irlande, qu'il n'y a pas lieu d'introduire une altération quelconque au mode canonique observé jusqu'ici pour la nomination des évêques catholiques. »

Mais la diplomatie anglaise agissait à Rome, prodiguant les bonnes paroles, affirmant que ce qu'elle réclamait était peu de chose en comparaison de ce qu'elle était disposée à accorder aux catholiques du royaume-uni. Le pape Pie VII était alors prisonnier de Napoléon.

En son nom, un prélat romain, Mgr Quarantotti, adressa au docteur Poynter, vicaire-apostolique du district du centre de l'Angleterre, un rescrit déclarant que les catholiques pouvaient accepter avec empressement et gratitude l'émancipation qu'on leur offrait moyennant la concession réclamée par le gouvernement anglais. La publication de ce rescrit fut en Irlande le signal d'une vive agitation. Le *veto* avait quelques partisans, mais la masse de la population lui était fort opposée. Elle estimait avec Burke que « jamais les membres d'une secte religieuse n'ont eu ce qu'il fallait pour nommer les pasteurs d'un autre culte. » La question fut agitée, en 1813, au comité catholique où un des plus éloquents orateurs du parti catholique, M. Lalor Sheil fut le porte-parole des *Vétoistes*. Après lui, O'Connell se leva et avec son impétueuse énergie, déclara combattre le *veto* comme contraire aux intérêts de son pays et comme fatal à la religion. Au cours de son argumentation, supposant le *veto* en vigueur et le ministre intervenant dans la nomination des évêques Irlandais, il disait : « Si ce ministre est protestant sincère, le choix qu'il fera d'un évêque sera dicté par sa sincérité et il choisira pour évêque catholique l'homme qu'il croira le moins capable de servir la religion catholique, celui qu'il jugera capable de faire tort à l'Église et de la dégrader. Mais supposons-le protestant sans sincérité ; on ne devra pas douter de son attachement au pouvoir, en sa qualité d'homme d'État. Et l'homme d'État, qui choisira-t-il comme évêque ? L'homme qui pourra acheter la situation peut-être par de l'argent, certainement par des services. Et quelqu'un s'imagine-t-il que la religion catholique prospérera en Irlande si nos prélats, au lieu d'être ce qu'ils sont aujourd'hui, devenaient les instruments serviles de l'administration ? » Ces paroles eurent pour résultat un vote qui, par acclamation, repoussait le *veto*.

Cependant le Saint-Siège paraissait toujours incliner à faire au gouvernement anglais la concession qu'il désirait. Une lettre adressée, en 1815, par Mgr Litta, cardinal secrétaire d'État, au docteur Poynter, déclarait que si les catholiques Irlandais obtenaient l'émancipation depuis longtemps réclamée par eux, le Saint-Siège consentirait volontiers, lorsqu'un évêché deviendrait vacant, à soumettre aux ministres du roi une liste de candidats. Si, parmi eux, il en était un qui ne fut pas agréé par le gouvernement anglais, Rome accepterait son exclusion.

La diplomatie anglaise semblait triompher. L'alarme fut vive parmi les catholiques d'Irlande. Sous l'influence d'O'Connell ils nommèrent une députation chargée d'aller à Rome déposer aux pieds du Souverain-Pontife l'expression respectueuse de leurs inquiétudes. Mais cette démarche paraît avoir eu peu de résultats. Quelque mois plus tard leurs sentiments trouvaient un fidèle interprète dans le docteur Murray, archevêque coadjuteur de Dublin, qui, prêchant le vendredi-saint, un sermon sur la Passion et montrant le Sauveur attaché à sa colonne pour y être flagellé n'hésitait pas à ajouter : « J'appelle maintenant en suppliant sur cette victime liée et souffrante, l'attention des catholiques égarés qui paraissent disposés à mettre de nouveaux et honteux liens, non, à la vérité, sur sa personne sacrée, mais sur son corps mystique, c'est-à-dire sur son église qui lui a toujours été plus chère que sa propre vie. Saint Paul ne nous assure-t-il pas que pour ce corps mystique il se livra... afin qu'il put *s'offrir lui-même une église glorieuse n'ayant ni tache, ni ride... pour qu'elle fut sainte et sans faute.* Et pouvons-nous supposer qu'il lui serait plus douloureux de soumettre ses mains sacrées aux liens ignominieux que de voir son Eglise liée et enchaînée par des restrictions qui la rendraient moins capable de remplir la mission pour laquelle elle a été formée, la mission

pour laquelle il a sacrifié sa très précieuse vie. ? Je sais que nos frères trompés ne voudraient point consentir à sacrifier tout point considéré par eux comme essentiel, et qu'ils ne vont pas au-delà de ce qu'ils considèrent comme une conciliation salutaire et honorable ; mais malheureusement, on sait trop que la conciliation sur laquelle on compte est de nature à impliquer la dégradation et l'assujettissement du saint ministère. Et quel catholique vertueux voudrait acquérir la chance d'avantages temporels au pri : d'une telle et si réelle calamité spirituelle ? Oh! si le coup doit venir, qu'il vienne de ceux qui ont si longtemps cherché l'anéantissement de notre religion ; mais, au nom de Dieu, qu'aucun catholique ne se mette en avant pour prendre part à cette œuvre sans gloire. Qu'on ne trouve personne, parmi nous, pour dire de son Église ce que le disciple traître disait de son divin fondateur : « Que me donnerez-vous, et je vous le livrerai. »

Ces sentiments étaient entretenus au sein de la population catholique par O'Connell, qui allait de ville en ville, allumant tous les courages et réchauffant tous les dévouements. « Il était, dit M. Nemours Godré, la force visible de ce mouvement national qui , forcé de s'incliner devant le principat civil de l'Angleterre , voulait au moins garder jalousement et héroïquement les approches de la citadelle sacrée de la hiérarchie. » Se laissait-il quelque peu emporter par son ardeur religieuse et patriotique, obéissait-il à un zèle irréfléchi, quand il poussait ainsi les esprits et les cœurs dans une direction qui n'était pas celle que Rome eût préférée ? Je n'oserais ni l'affirmer , ni le nier. Ce que je sais, c'est que les vœux presque unanimes de la nation triomphèrent, et je ne puis croire que le St-Siège l'ait regretté. Aujourd'hui encore, la nomination des évêques irlandais est faite par le Pape, sans aucune intervention du pouvoir civil anglais. Elle est faite sur la présentation, par le clergé, de trois noms qu'accompagnent les

qualifications de *dignus*, *dignior*, *dignissimus*. Malgré leur pauvreté, les Irlandais préfèrent cette pleine indépendance, vis-à-vis du gouvernement, aux avantages pécuniaires qu'on leur a bien souvent offerts en échange de quelques restrictions. Aux propositions qu'on leur a faites, ils ont toujours répondu : *Pecunia tua tecum sit.* Gardez votre argent. Ils pensent, avec le cardinal Manning, que « le salaire enlève le prestige, que la liberté c'est peut-être la pauvreté, mais que c'est aussi la considération publique, la dignité, la force ; que le clergé n'est ni un instrument de règne, ni un appui dynastique, qu'il est une force sociale. » (1)

Cependant, sur le continent, l'empire napoléonien venait de crouler. La crainte d'une invasion française et la possibilité de complications extérieures avaient jusque là porté l'Angleterre à user de quelques ménagements envers l'Irlande. Délivrée de ses inquiétudes, elle laissa de nouveau son joug s'appesantir sur ce pays. Dès le moment où la nouvelle de la capitulation de Paris et de la chute de Napoléon était arrivée à Londres, le gouvernement britannique avait donné au vice-roi d'Irlande, représentant suprême de son autorité dans l'île *sœur*, l'ordre de supprimer un Comité dont O'Connel était l'âme, et que l'on désignait sous le nom de *bureau catholique*. Tel fut le point de départ de mesures oppressives dont Robert Peel fut l'inspirateur ou l'exécuteur, et au nombre desquelles on peut citer l'organisation de l'*Irish Constabulary*, corps de police militaire, indépendant des magistrats locaux,

(1) Cité dans le volume d'*Irlande en Australie*, par le R. P. A. Lemire. — Le cardinal ajoutait : « Un gouvernement ne compte pas avec ceux qu'il paie, car, quoi qu'on en dise, il sait que ceux qui reçoivent de l'argent peuvent difficilement imposer des conditions. De son côté, le peuple a conscience de cette situation délicate et ne suit pas volontiers les prêtres qui font de l'opposition à ce gouvernement ; leur attitude lui semble incorrecte. « Il va sans dire qu'en faisant ces citations, je n'entends nullement critiquer les stipulations par lesquelles le Saint-Siège a cherché à assurer, sous forme de traitement, une modique indemnité au clergé français, dépouillé de ses biens, pendant la période révolutionnaire.

ne relevant que du gouvernement anglais, et destiné à envelopper, dans son vaste réseau, l'Irlande entière.

Si j'ajoute que, depuis les discussions sur le *veto*, les Irlandais étaient divisés, que la misère était grande parmi eux et qu'en toute occasion, Peel se montrait énergiquement hostile à tout projet d'émancipation, il deviendra évident que les jours s'assombrissaient, et on trouvera naturel que les catholiques aient senti défaillir leur courage. Seul, ou presque seul, O'Connell reste debout. Rien ne le fera renoncer à l'espérance de voir sa chère Irlande sortir de son état d'abaissement, toute occurrence lui est bonne pour affirmer sa foi en un avenir meilleur et pour relever les cœurs abattus. Tantôt ce sont les obsèques d'un vieux champion des luttes de l'indépendance irlandaise, Curran, qui lui donnent occasion d'organiser une manifestation nationale, tantôt c'est l'attitude prise par quelques protestants amis de la justice autant que de la patrie irlandaise, qui le réjouit. Ce fait donne lieu à un *meeting* où des remerciements sont votés par les catholiques à leurs frères protestants d'Irlande qui, généreusement et cordialement, réclament leur émancipation. Dans un autre *meeting*, le plus nombreux et le plus imposant qui ait encore été tenu en Irlande, il proclame que « l'ère heureuse, l'ère glorieuse à jamais immortelle dans les annales de l'Irlande vient enfin, que le temps des divisions odieuses et dévastatrices est passé. »

A cette même époque, en 1819, un autre vétéran des luttes de l'indépendance, un ancien membre du Parlement de Dublin, le célèbre Grattan, présente au Parlement anglais, dont il fait partie, un bill d'émancipation en faveur de ses compatriotes catholiques. Le bill est rejeté à la Chambre des Lords. A la Chambre des Communes, il obtient un grand succès moral, puisqu'il n'échoue qu'à deux voix de majorité. Deux ans plus tard, en 1821, Plunket, lui aussi survivant du Parlement irlandais, lui aussi mem-

bre actuellement du Parlement anglais, où son éloquence lui donne une autorité considérable, reproduit la proposition de Grattan, et il échoue, comme lui, devant la Chambre des Lords ; il réussit du moins à faire accepter son projet par la Chambre des Communes. A tous ces faits, malgré la tristesse des temps, malgré d'inévitables traverses, O'Connell reconnait, salue avec joie et fait saluer par ses concitoyens l'aurore du jour de la libération.

A ce moment se place un événement qui a une certaine importance dans l'histoire de l'Irlande, en notre siècle. En cette année 1821, les Irlandais apprirent que le roi Georges IV, récemment monté sur le trône, allait venir les visiter. A cette nouvelle, les catholiques se demandèrent quelle attitude ils devaient prendre en présence de leur royal visiteur. Fallait-il profiter de la circonstance pour appeler son attention sur les inégalités et les injustices dont ils souffraient ? Valait-il mieux garder le silence ? O'Connell était d'avis que de respectueuses doléances présentées au milieu des démonstrations d'une loyale fidélité, n'auraient rien de déplacé et pourraient n'être pas inutiles ; mais cette opinion ne fut pas partagée par tous, et O'Connell renonça à se faire prévaloir.

Georges IV débarqua en Irlande, et la présence en ce pays du premier souverain du royaume uni, qui arrivât en roi pacifique, et non pas les armes à la main, suffit pour exciter la sympathie et même l'enthousiasme des populations. Charmé de l'accueil qui lui était fait, le roi ne pouvait montrer à ces populations un front dur et sévère. Avec une facilité qui ne laissait pas d'inquiéter ses ministres, il prodiguait les témoignages de sympathie, les bonnes paroles et même les promesses. Lord Eldon, qui était alors grand chancelier, prétend, dans ses *Mémoires*, qu'à un certain moment, « le roi lui-même avait fini par croire à moitié qu'il était sincère. » Il est vrai aussi que

ces promesses ne devaient pas gêner beaucoup, dans l'avenir, celui qui les avait faites.

O'Connell s'était fait un devoir de prendre sa large part dans les démonstrations par lesquelles la fidèle Irlande avait affirmé le respect qu'au milieu de ses souffrances, elle gardait à la monarchie. A la suite du voyage royal, on inventa et on exploita contre lui une ridicule histoire. On raconta que le grand patriote prétendait avoir reçu un gage de la bienveillance du roi à son égard. Ce gage n'aurait été autre chose qu'un bonnet, avec lequel, poursuivaient les narrateurs, O'Connel affectait de se montrer partout. Dans une réunion publique du comté de Cork, un orateur, du nom de Mabon, s'essaya à ridiculiser, avec ce conte, le prétendu donataire. Mais il dut bientôt se repentir de sa témérité. O'Connell se lève, prend la parole et ses joyeuses saillies font éclater dans la salle une irrésistible gaieté, aux dépens de l'infortuné provocateur.

Mais l'événement capital de la période qui nous occupe est la fondation, par O'Connel, de l'*Association catholique*, et c'est de cette fondation qu'au début de la seconde partie de cette étude, j'entretiendrai mes lecteurs.

(*A suivre*)

Ch. de LAJUDIE,
Professeur aux Facultés catholiques de Lyon.

L'ABBAYE DE FRANQUEVAUX

aux deux derniers siècles

Au bord de vastes étangs, dont le soleil fait miroiter les eaux blanchâtres, et non loin de la route départementale de Vauvert à Saint-Gilles, s'élève le petit hameau de Franquevaux.

Le voyageur qui le visite pour la première fois, est étonné d'apercevoir une vieille construction, rendue noire et sombre par la main du temps, et qui surpasse ses voisines, de la même manière que le chêne domine de sa tête altière, les arbrisseaux qui croissent à ses côtés. C'est là, avec les ruines de l'église, et quelques autres débris, tout ce qui reste de la célèbre abbaye royale de Franquevaux.

Dans ce lieu où, autrefois, une belle église laissait perdre dans les nues sa flèche gothique, l'on voit aujourd'hui quelques pans de murs en ruines, plusieurs arceaux à moitié détruits, restes de ce monument grandiose ; à l'endroit même où s'alignaient les cellules monastiques, une exploitation agricole est établie avec ses caves, ses greniers à foin et ses rustiques habitations ; dans le vallon agreste duquel les moines de Citeaux faisaient monter au ciel leurs psalmodies incessantes, l'on n'entend plus que le cri plaintif de l'oiseau qui fend l'espace, ou bien le refrain monotone du laboureur occupé à cultiver les vignes plantées dans les terres de l'abbaye.

Quel triste sujet de réflexions pour l'artiste comme pour l'historien à la vue de ces ruines ! L'abbaye de Franquevaux était autrefois une des plus célèbres du Bas-Languedoc. Protégée par les rois de France, les Souverains-Pontifes et les seigneurs du voisinage, ses possessions étaient immenses, son influence aussi considérable, ses bienfaits innombrables. Que de familles des environs, que de pauvres pélerins allant au tombeau de saint Gilles, n'avaient qu'à se louer de son hospitalité et de sa charité ! Le temps, de sa main de fer, a brisé tout cela, et de tant de splendeurs n'a laissé que des ruines.

Nobles ruines cependant, et qui ajoutent au paysage de ce lieu une teinte sombre et sauvage. D'un côté, il est vrai, l'œil aperçoit, sur le coteau des Costières, des vignes aux grappes vermeilles, mais de l'autre, s'étendent à perte de vue des marais aux roseaux pliants, des étangs dont les eaux stagnantes jettent leurs odeurs méphitiques dans la contrée. N'étaient les quelques macreuses qui, de temps à autre, sillonnent rapidement l'espace, l'on se croirait dans une solitude complète.

C'est dans ce lieu qu'au XII[e] siècle s'était établie une colonie de religieux, sous la conduite de l'abbé Gautier. Malgré l'aspect sinistre que présentait, à cette époque, le désert de Franquevaux, borné au midi par les marais et les étangs, et au nord par de grands bois de chênes verts, qui s'étendaient de Nimes à Aimargues et à Saint-Gilles, les religieux de Citeaux n'hésitèrent pas à vivre dans cette solitude.

Ils s'y étaient fixés, depuis quelques années, lorsqu'un seigneur du pays, Pons Guillaume, du consentement de sa femme et de ses enfants, leur donna le lieu sur lequel ils vivaient, et qui fut appelé depuis *Franca-Vallis*, *Franche-Vallée*, ou *Franquevaux*.

Les comtes de Toulouse, les vicomtes de Nimes, les seigneurs de Pasquières (Vauvert), du Caylar et de Lunel

firent, de nombreuses donations, au monastère naissant (1).

Un cloître fut bientôt construit, et une superbe église s'éleva dans ce lieu, grâce à la générosité des populations des environs. Elle fut consacrée, le 31 mars 1209, comme le constatait une inscription qui se voyait encore derrière l'autel, au commencement du XVII[e] siècle.

A la suite des libéralités qu'on lui fit, l'abbaye posséda de grands biens à Nimes, Beaucaire, Saint-Gilles, Fourques, Beauvoisin, Vauvert, Sommières, Campagnolles, Aiguesvives, au diocèse de Nimes ; à Cubières, Lozèret et Malmont, au diocèse de Mende ; à Saint-Sauveur-du-Pin, Saint-Jean-de-Prades et Saint-Gély-du-Fesc, au diocèse de Montpellier (2).

La Communauté, qui se composait, à l'origine, de douze religieux, en avait, en 1209, vingt-quatre (3) ; elle avait fondé des hospices à Nimes, à Lunel et à Sommières. Exempte des droits de leude, passage et partenage, elle vit confirmer toutes les possessions qu'on lui avait faites, par le pape Innocent III (1198) (4). Le roi saint Louis la prit sous sa protection et, par des lettres données à Alais, en août 1254, il enjoignit à tous ses baillis et sénéchaux, de la défendre contre toutes les violences de ses ennemis.

I

Deux événements concoururent, vers la fin du XVI[e] siècle et au milieu du XVII[e], à diminuer l'esprit religieux dans les monastères : l'établissement de la *commende*,

(1) Archives départementalds du Gard, série H, numéros 36 à 40.

(2) Archives départementales, H.

(3) Ibid., H, 95.

(4) Ibid., H, 81 et 83.

c'est-à-dire la nomination des abbés, accordée aux rois de France, et la sécularisation, qui affranchissait les moines de la règle et des habitudes régulières, pour en faire, en quelque sorte, des prêtres séculiers.

Franquevaux ne put résister au premier de ces maux. Pons du Ranc, chanoine sacristain du Chapitre cathédral de Nimes, fut son premier abbé commendataire (1483). Depuis lors, les abbés, nommés par le roi, devinrent simplement les seigneurs laïques de l'abbaye, pendant que les prieurs claustraux avaient la direction spirituelle des moines.

Pons du Ranc dénombra au Roi les possessions de l'abbaye, en 1539. Dans cet hommage, il reconnait être obligé de tenir dans le monastère sept religieux pour assurer le service divin, de les nourrir et vêtir, et de leur donner trois personnes pour les servir, et il estime que la dépense nécessaire peut s'élever à 300 livres (1).

Le vent d'émancipation politique et religieuse qui souleva les esprits, au XVIe siècle, amena la sécularisation de bon nombre d'abbayes. Malgré l'exemple donné par celles de Saint-Gilles et de Psalmodi, ses voisines, Franquevaux résista à la sécularisation, et ses religieux continuèrent de suivre la règle austère de Cîteaux.

Pendant les guerres civiles de cette époque, l'abbaye ne fut pas épargnée, et la tempête se déchaîna sur le désert de Franquevaux. Un mémoire des *Archives départementales* nous dit qu'en 1562, « les troupes religionnaires, « après avoir tué les religieux, pillèrent les effets et les « livres du monastère, et le détruisirent totalement, « comme nous l'apprend la tradition et une sommaire « aprinse, faite devant les officiers du comte de « Saint-Gilles, le 22e mai de l'an 1564... » (2)

(1) Arch. départ., *loc. cit.*, H, 99.

(2) Ibid., H, 95.

Les cloitres, les dortoirs, le réfectoire et un bâtiment des convers, situés au couchant, furent ruinés ; l'église, quoique sérieusement endommagée, resta pourtant debout.

II

Pendant de longues années, aucun religieux ne put revenir à Franquevaux.

Cet état de choses ne pouvait durer ; aussi l'abbé de Morimond y envoya-t-il un prieur, dès l'année 1600 ; c'était frère André Prades, que nous rencontrons, pour la première fois, le 7 août 1606, signant une quittance de 460 livres au capitaine Jean Soulet, rentier des biens de l'abbaye (1).

Cet acte nous apprend que le prieur avait, avec lui, un religieux et un domestique, et que la somme quittancée était destinée à la pension de ces trois habitants du cloître.

Leur tranquillité fut bientôt troublée par les bandes du duc de Rohan, qui opéraient dans les environs de Nimes. De crainte que les troupes royales ne fissent de l'église de Franquevaux un refuge ou une position stratégique, le généralissime des réformés envoya le capitaine Soulet pour la démolir (1622) (2).

Depuis l'établissement des abbés commendataires, l'histoire ne devrait s'occuper que de la vie intime des abbayes, c'est-à-dire de la succession des prieurs et des religieux, des événements qui les concernent, et laisser de côté les abbés, grands seigneurs ou favoris de la cour, qui ne venaient dans leur fief abbatial que pour y toucher

(1) Notariat de Vauvert. — Reg. Etienne Barjon, nore, 1606-1607, fo 247.

(2) Nous croyons que ce capitaine n'était autre que le rentier de l'abbaye, de 1606.

des revenus, ou bien y soulever des procès contre leurs voisins, quelquefois contre les religieux.

Il est de mode, cependant, de citer leurs noms ; c'est ce que nous ferons, en donnant, à la fin de cette étude, une liste complète des abbés de Franquevaux, et en mentionnant ceux que les événements pourront mêler à notre récit.

C'est dans cet ordre d'idées, que nous citerons un accord passé entre le prévôt de la Croix, prieur de Vauvert, et Jean du Bousquet, abbé de Franquevaux, touchant la dîme du domaine des Iscles, dépendant de la juridiction du prieur (5 janvier 1625).

Prades eut pour successeur, dès l'année 1623, frère Guillaume Guillemote, dont nous suivons les traces jusqu'en 1633. Pendant les guerres de Rohan ce prieur se réfugia dans le château de Vauvert, et nous rencontrons souvent son nom dans les actes notariés de 1626 à 1629 (1).

A Guillemote succéda frère Jean Darris (2), qui apparait dès 1639, et qui redevient sous-prieur à l'arrivée de dom Jean Damun, son successeur.

La subsistance des religieux et de leurs domestiques avait, de tout temps, suscité des difficultés entre eux et les abbés commendataires. Le 3 décembre 1648 un arrêt du parlement de Toulouse, homologuant une ordonnance de l'abbé de Morimond, supérieur immédiat de l'ordre, décida que tous les biens et revenus de l'abbaye de Franquevaux, seraient partagés en trois lots : le premier pour l'abbé, le second pour les religieux, et le troisième destiné à supporter les charges du monastère. Cet arrêt ne convint pas à l'abbé du Bousquet, qui n'eut pas de repos jusqu'à ce qu'il eut conclu avec les religieux une

(1) Notariat de Vauvert. Tempié et Bruguier, notaires.

(2) Ibid, Jean Tempié, notaire, f° 229.

transaction (21 mars 1651), aux termes de laquelle, lui et ses successeurs, s'engageaient à céder aux religieux :

1° Le domaine de Franquevaux pour leur nourriture et celle de leurs domestiques ; 2° l'albergue de quatre salmées blé, annuellement payée par la métairie de Valbonète (1) ;

En troisième lieu, il s'obligeait à leur payer une pension annuelle de deux cents livres (2) ; l'acte ajoute que les religieux seraient exempts de toutes charges extraordinaires et ordinaires que l'abbé prenait à son compte.

Malgré quelques réparations provisoires, le monastère était presque inhabitable. Un ordre de l'abbé de Morimond enjoignit de le réparer. Le prieur Jean Damun y fit commencer des travaux, dès l'année 1650 ; le 13 mars 1656 ce prieur traita avec deux entrepreneurs, qui s'engagèrent à reconstruire les murs du dortoir et du parloir, en belle pierre de taille, et de les percer de fenêtres à l'*italienne* (3).

D'autres réparations furent exécutées à la même époque, à l'église, pour la rendre propre au service divin. « Les deux arcades plus proches de la grande porte de l'église avaient été démolies par les ordres du duc de Rohan, on fit un mur de refend, aux piliers qui sont entre la deuxième et la troisième arcade, qu'on monta jusqu'à la voûte, on y forma une porte et ce nouveau mur fait actuellement la façade de l'église dont la nef de quatre arcades qu'elle était anciennement n'en présente que deux ; sur la porte de l'église on plaça deux grandes pierres qui étaient sur l'ancienne ; dans l'une est taillé un

(1) Valbonète, situé sur le territoire de la commune du Cailar, a longtemps appartenu à la famille de Brueys qui le vendit, vers l'année 1630, à Privat Bourry.

(2) Arch. départ. H. 96.

(3) Rostan Tempié, notaire à Vauvert, reg. 1655 à 1657, f° 61.

agneau qui porte une croix avec un cordon qui l'enceint, du haut duquel pend une main jointe à une portion de bras (1); dans la seconde, il y a cette inscription : *Annus incarnatione verbo* 1232 *abbas Rostannus*, et quelques autres lettres qu'on n'a sceu déchiffrer. On refit, en même temps, l'autel ou il était anciennement et on y mit un tableau de l'Assomption de la Vierge, et un petit tabernacle peint, et au presbytère de simples bancs pour dire l'office, ensuite on bâtit sans solidité les ailes du chapitre et une réfection des cloîtres (2)... »

(A suivre) A. de M...

(1) Ce sont les armoiries de l'abbaye : D'azur à l'agneau pascal d'argent passant à droite, portant du pied droit une croix d'or avec un guidon d'argent flottant sur la droite.

(2) Archives départementales, H, 95.

Louis VEUILLOT

A PROPOS D'OUVRAGES RÉCENTS

suite et fin

V

Après avoir fui la révolution, Pie IX, rentré dans ses Etats, les parcourait en triomphateur, au grand dépit des ennemis de l'Eglise, quand un incident déchaîna contre son gouvernement toutes les colères de la presse révolutionnaire, juive et libérale.

Un enfant juif, dont le père, en violation de la loi des Etats de l'Eglise, se faisait servir par une catholique, avait été baptisé en danger de mort. Plus tard, l'autorité ecclésiastique avertie du fait appliqua la loi qui ordonnait de mettre tout enfant baptisé dont le père était hérétique ou infidèle dans une maison d'éducation chrétienne, à Rome même, l'enfant demeurant libre de choisir un autre culte à sa majorité. Bientôt une immense clameur s'éleva contre la tyrannie des Papes, contre les voleurs d'enfants.

Des paroles de blâme échappèrent même à des catholiques. L. Veuillot, surpris par cet orage déchaîné contre l'autorité pontificale, se tut par défaut de renseignements. On l'accusa de rougir d'un tel fait. Les détracteurs du Saint-Siège n'attendirent pas longtemps. Renseigné sur l'affaire et sur les lois du pays où elle était engagée, le journaliste fondit sur les ennemis avec son ardeur accoutumée. Ceux-ci virent bien que Veuillot ne rougissait pas ; il acceptait le fait, en affirmait la justice,

et montrait au prix de quelles contradictions les journaux opposés faisaient entendre leurs amères critiques. Il jeta bas le masque de l'hypocrisie, de ces hommes empressés à défendre le juif Mortara, sans connaître ni le fait ni le droit, tandis que chez eux, ils oppriment le père de famille auquel ils refusent la liberté d'enseignement ; il dévoilait le cynisme de ces hommes qui poussent des cris de colère contre la papauté, appliquant des lois contre un père de famille coupable de les avoir violées, tandis qu'ils n'ont pas un mot pour ces Polonais dont la Russie contraint les enfants à devenir schismatiques ; et il avait ce trait sanglant : « Il faudrait au moins remercier l'Eglise de mettre tant de célibataires vierges au service des enfants que jettent dans la rue les libres troupeaux des célibataires mariés. »

Au besoin, pour la défense de l'Eglise, Veuillot se plonge dans les mystères du Talmud. Il répond aux écrivains juifs qui menacent d'envahir les colondes de l'*Univers* de lettres et de répliques : « Les écrivains juifs auront beau nous fatiguer de leurs réclamations et nous annoncer des procès : ces ruses ne les mettront pas à couvert des vérités que nous leur destinons. Ils les recevront, ils les recevront publiquement, ils les recevront tout entières, et la liberté de la presse qu'ils exercent envers les autres, s'exercera envers eux. Ainsi le meilleur pour eux est encore de garder la fierté et les usages de la profession. »

Le publiciste catholique n'épargna rien pour faire ce qu'il disait. Mais le feu de cette discussion allait s'éteindre dans les orages de la question romaine.

Les menées de l'empire donnaient à Veuillot l'occasion de montrer qu'en adhérant au nouveau régime, il avait fait un acte de soumission chrétienne, non un acte d'adoration.

Du reste, qu'avait-il dit au lendemain du coup d'état ?

« Nous ne sommes ni vainqueurs, ni vaincus, ni mécontents. Nous n'avons rien à dire lorsque rien de ce que nous aimons par-dessus tout n'est attaqué, ni menacé. Nous regardons passer les événements. Jamais ils n'offrirent à l'intelligence chrétienne de plus grandes et de plus consolantes leçons. » Et quelques mois plus tard : « Que le prince se souvienne de la confiance que le pays a mise en lui, non le pays qui jalouse et discute son pouvoir, mais le pays qui demande au pouvoir la justice, la force et la paix. Le prince peut beaucoup pour le mal comme pour le bien ; mais Dieu ne soutient longtemps que ce qui est juste, et la France n'a longtemps d'estime que pour ce qui est grand. »

Voyant les choses de haut, le grand journaliste ne taquinait pas le prince ou l'empereur sur les détails, mais il faisait entendre, quand il fallait, de fermes avis et de bons conseils.

Bientôt cependant l'empereur laissa voir qu'il suivait la politique indiquée un instant par le prince. La France impériale se rapprochait du Piémont, et une alliance allait se conclure entre les deux Etats.

Tout à coup, pendant que Louis Veuillot était à Rome, parut la brochure *Napoléon III et l'Italie*. Cet écrit devait sonder l'opinion et la fixer. Il proposait de créer une confédération italienne avec le Pape comme président honoraire. On démasqua cette ruse politique et Eugène Veuillot, dans l'*Univers*, en l'absence de son frère, en fit une excellente réfutation.

Louis revint vite au poste de combat. Voyant l'horizon s'assombrir, il réchauffait plus que jamais les courages. Un écrivain de quelque esprit et d'un grand scepticisme, Ed. About, ayant envoyé de Rome des *impressions* qu'i compléta dans la *Question romaine*, Veuillot releva ses exagérations. et dévoila les mensonges de ce voltairien placé par Vapereau sur « le chemin de la renommée et

de la fortune. » A la fin, les susceptibilités gouvernementales s'éveillèrent et le duc de Padoue donna un avertissement à l'*Univers* parce qu'il n'avait pas craint de rendre « les membres du gouvernement responsables des injures lancées contre le cardinal Antonelli par M. Ed. About. »

Peu de temps après la France et l'Italie marchaient contre l'Autriche. C'était la marche en avant de la révolution commandée par des monarques aveugles. Veuillot réclama contre certaines négligences au point de vue religieux dans l'armée. Le journaliste avait souci des âmes. Quand les hostilités cessèrent, il applaudit et accueillit avec joie un traité de paix, en apparence moins révolutionnaire qu'il n'était à craindre.

Victorieux, l'Empire accorda une amnistie. L'*Univers* pouvait recommencer la série des avertissements. Une étude intitulée *L'Europe en Asie* attira le premier ; six semaines plus tard un second le frappait pour avoir proposé un projet d'adresse au Pape, dans le but, disait l'arrêté, de chercher à organiser en France, sous un prétexte religieux, une agitation politique.

En attendant, le Piémont passait par dessus le traité de Villafranca sans protestation de l'Empire. Fallait-il pour cela que les catholiques français gardassent le silence ? Le gouvernement le désirait en même temps qu'il favorisait les écrivains libéraux et qu'il leur dictait ses desseins.

C'est ainsi qu'une brochure parut sous le titre *Le Pape et le Congrès*, au moment où le monde politique formait le projet de réunir un congrès pour régler la question romaine.

Sous l'étiquette de « catholique sincère », l'auteur du factum proposait de séparer les Romagnes de Rome et indiquait un moyen de dépouiller le Pape sans le faire crier. Chez les vrais catholiques il y eut un soulèvement

d'opinion; le représentant du Pape déclara ne pouvoir assister au congrès qui fut indéfiniment remis. L'*Univers*, défenseur des intérêts du Pontife-Roi, se vit menacé de suppression. Aussi L. Veuillot, publiant le discours du Saint-Père qui signalait la brochure *le Pape et le Congrès* comme « un monument insigne d'hypocrisie et un ignoble tissu de contradictions », s'attendait-il à la mort de son journal.

C'était le 11 janvier, l'*Univers* devait vivre jusqu'aux derniers jours de ce mois.

Napoléon III avait exprimé, par lettre, à Pie IX, le regret qu'il n'eût pas consenti « à une séparation administrative des Romagnes, depuis 50 ans sujet d'embarras pour le Saint-Siège. » Le courageux pontife répondit par l'encyclique *Nullis certe*. Le gouvernement impérial, profondément atteint voulait empêcher la publication de ce document. Encore une fois Veuillot brava le pouvoir, et l'encyclique servit de linceul à l'*Univers*.

« Une encyclique de Pie IX avait rendu la vie à l'*Univers*, écrivit le journaliste au Saint-Père, c'est pour une encyclique de Pie IX que la vie lui est ôtée. Dieu et Pie IX soient bénis de toutes deux. Notre œuvre était bien à vous, Très-Saint Père, et nos vœux, et nos travaux, et nous mêmes nous sommes toujours à vous. »

Félicité par le Pape, Veuillot se consola des brutalités du César. Tenu par l'autorité publique loin du journalisme, il ne renonça pas à la lutte ; ses livres, ses brochures, la *Revue du Monde catholique* en font foi. Sa plume sut retrouver les hypocrites de la politique, les ignorants de la presse et les fanatiques des lettres.

Il fit retentir comme une menace aux oreilles des puissants du jour le nom de *Waterloo*. Au pamphlet *La France, Rome et l'Italie* il opposa *Le Pape et la diplomatie* apprenant au conseiller d'Etat, de la Guéronnière, que notre diplomatie avait subi assez d'échecs pour être plus modeste.

C'est alors que le journaliste en congé offrit au monde une riche galerie de victimes dans *Çà et là*, *Le Parfum de Rome*, *Les Odeurs de Paris*, si bien que le gouvernement le fit suivre par sa police.

Enfin, le 19 février 1867, L. Veuillot cesse de « travailler en chambre » et peut relever *l'Univers*. Mieux que jamais peut-être, il aiguise sa plume contre les violences, les mensonges et les haines. Socialistes purs, révolutionnaires mitigés, libéraux catholiques, tous sont frappés, harcelés et marqués.

Cependant la question d'un prochain concile s'agitait. Un tel projet ne trouva pas le public indifférent et bientôt un grand mouvement se produisit dans l'Eglise catholique en faveur de la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale. Une discussion retentissante s'éleva. La *Civiltà cattolica*, à Rome, L'*Univers*, à Paris, étaient les principaux organes des promoteurs du dogme ; ses adversaires, mitigés ou non, se servaient d'autres organes ou en créèrent ; on inventa l'opportunisme théologique.

Du premier coup, L. Veuillot prend hardiment position parmi les partisans de l'infaillibilité. C'est toujours un polémiste, mais c'est encore un historien, un philophe, un exégète, un théologien. Comme on le redoute on renouvelle contre lui les accusations de laïcisme, et on le traite de théologien de canapé.

Veuillot ne voulait point mener l'Eglise, il s'attachait simplement à la soutane du Pape ; il ne se prétendait pas théologien, il l'était d'instinct, et sa science religieuse, on l'a vu bien souvent, était solide et sûre. On pourrait, en tout cas, lui pardonner quelque incertitude, une certaine faiblesse, même une erreur légère. Veuillot, en effet, est un homme de lutte et son arme est un journal ; il lui faut, à l'instant, à l'improviste, satisfaire aux exigences de la lecture quotidienne et de la question du

jour. Quel est, d'ailleurs, le théologien consommé, l'écrivain suréminent qui toujours sur la brèche et contraint de donner des raisons, des arguments, des mots décisifs, harcelé par des adversaires redoutables ne laisserait pas échapper quelques paroles irréfléchies ou insuffisamment pesées.

Et n'a-t-il droit à aucune tolérance cet homme de bonne foi, d'une conviction ardente, d'un dévouement absolu, qui se lance dans la bataille en intrépide chrétien, non pas sans faire de la théologie à ses heures, mais n'ayant ni les fonctions, ni les titres, ni les obligations du théologien, et forcé néanmoins par la puissance même du journalisme de traiter à l'impromptu des questions théologiques pour la défense du sacerdoce et de l'Eglise !

Cette défense alerte, cette réfutation primesautière, sera moins estimée peut-être par le théologien savant ou le pédant pompeux, mais comme elle sera plus saisissante pour le monde au milieu duquel tombera l'article de journal ! Ce sera, si vous le voulez de la théologie laïque, mais cette théologie pourra parler au monde en style laïque, elle s'imposera et fera la trouée pour la théologie professionnelle. C'est le mérite de Veuillot, et ce n'est pas sa moindre gloire d'avoir imposé aux mondains la nécessité ou même la mode de connaître ses écrits et les œuvres des autres en faveur de la religion.

Rappellerons-nous maintenant les détails de l'agitation produite autour du Concile ? Vous souvient-il de l'*Avertissement à M. L. Veuillot*, de Mgr Dupanloup ? C'était presque une réduction de l'*Univers jugé par lui-même ;* le calme du théologien se perdait dans la tempête polémique. C'était un ouragan ; mais certains signes l'avaient annoncé.

On avait accusé l'*Univers* de prendre « la plus étonnante des initiatives », de « n'avoir pas craint de livrer au public la question de l'infaillibilité personnelle du

Pape, » et on avait fortement blâmé « ces journalistes intempérants, ce journalisme téméraire » plus qu'imprudent à l'égard de « la masse énorme des esprits chez qui la foi est faible. »

On vit. à la fin, cette « multitude immense » réduite à un petit bataillon, dont les chefs désertèrent le combat de la dernière heure, tandis que les quelques évêques entraiués sur une telle pente, » celle de la proclamation du dogme, se trouvèrent compter dans l'éclatante majorité du Concile. L'opportunisme doctrinal avait éprouvé une défaite retentissante, et le théologien impromptu, à l'encontre de certains théologiens professionnels pouvait se réjouir du triomphe final.

Soudain éclate une guerre terrible. La Prusse se précipite sur la France. Veuillot écrit des pages d'un patriotisme superbe. Aujourd'hui encore, ce n'est pas sans émotion que nous revivons dans *Paris pendant les deux sièges* de cette vie douloureuse et sanglante qui tenait haletantes les poitrines françaises. Nous sentons les palpitations d'un cœur patriote et la douleur même nous plait tant sont beaux les accents de cette plume émue.

Mais, au milieu de nos désastres, le polémiste chrétien n'oublie pas les petites réparations. Des manifestations voltairiennes provoquent sa verve, et nous voyons sous ses coups grimacer le masque de Voltaire.

Après ce Français prussianisé, Veuillot eut l'occasion d'attaquer un Allemand francisé, Henri Heine. Avec quels sifflements, irrité des blasphèmes de cet écrivain trop vanté, il fait claquer le fouet vengeur ! Ecoutez : « Ce juif de fond, sali plutôt que nettoyé par les eaux du baptême luthérien, se donnait le style de mépriser l'irréligion populaire et se bouchait le nez pour ne pas sentir l'odeur démocratique. Il n'avait en réalité, ni foi, ni loi, ni opinion, ni patrie.

« Il était le Voltaire Allemand.

« Il avait, d'ailleurs, comme l'autre Voltaire, beaucoup de présomption, assez de lecture frivole, des prétentions à la profondeur tout en faisant des grimaces, une immense ignorance, une immense insolence, et des éclairs puissants. Pour ceux qui peuvent sans danger écouter les prêches du diable, il est, après Proudhon, l'un des meilleurs démonstrateurs de Dieu. »

Viennent les tentatives insurrectionnelles de la Commune et l'explosion de haine de la guerre civile, il marque au fer rouge les fous furieux de la ruine ! Quelles balafres sur ces visages sinistres ! Qu'ils détruisent la *Colonne*, voici la vengeance : « Ils ont jeté bas la colonne. Le dessein était si brutal, et, de leur part, si sot qu'ils y tenaient absolument, c'est fait.

« Le nouvel Opéra, fœtus monstre, conçu aux nuits d'orgie, avorté aux jours de sang, a vu cette chûte. Là les demoiselles Carpeaux, plus que nues par permission des ci-devant Autorités, mènent publiquement leurs danses. Au son des castagnettes de Montmartre et de Montretout, dansez, filles Carpeaux.

« Courbet a fait le coup. Courbet le bon peintre des chairs sales ! Il les peint si bien qu'à les voir seulement on en sent l'odeur. Comme l'admirable Carpeaux fait puer le marbre, ainsi l'admirable Courbet fait puer le châssis. Courbet des *Baigneuses*, Courbet du cochon attaché par la patte, Courbet le penseur qui a peint son ami Proudhon pensant un livre !

« On se refroidissait..— Ah ! Ah ! Je saurai raviver mon nom ; je le tâtouerai dans l'histoire ! il a renversé la colonne laissant debout le socle, à porter le nom de Courbet. *Courbet fecit !* Et il entre, en effet, dans l'histoire, ce belartiste, une scie et une corde à la main. Rochefort, Vallès, la bande des lettrés le suivent, portant le stylet, les fausses clefs, la pince, tous les engins des escarpes et des voleurs de nuit ! C'est l'Institut de la République ! »

Naturellement, l'Institut de la République ne toléra pas l'*Univers*. Mais l'*Univers* échappa à ses ciseaux et Veuillot à sa corde.

Quand Paris eut recouvré sa liberté, un groupe d'électeurs se souvenant des luttes du journaliste lui offrit une candidature politique. L. Veuillot répondit : « Je n'ai pas ce qu'il faut pour représenter Paris, et Paris n'a pas ce qu'il faut pour être représenté par moi.

Tout Veuillot est dans cette réplique.

Ecrivain de race, il voulut rester journaliste et son ambition ne fut jamais autre. Veuillot ambitieux est un mythe créé par la jalousie, la rivalité ou la haine. Il a dit un jour : « Je ne suis rien, je ne prétends à rien, je n'ai rien, je ne veux rien. Je n'appartiens à aucun parti, je ne me fais illusion sur aucun, je ne caresse aucune chimère ; je ne suis lié sauf envers l'Eglise par aucune reconnaissance et par aucune affection. L'Eglise est ma mère et ma reine. C'est à elle que je dois tout, lui devant la connaissance de la vérité ; c'est elle que j'aime, c'est par elle que je crois ; d'elle seule j'espère tout ce que je veux espérer : homme, la miséricorde divine ; citoyen, le salut de la patrie. »

C'est parce qu'il a vécu et travaillé dans ces nobles pensées que Veuillot est grand. C'est parce qu'il n'appartenait à aucun parti qu'il put mener librement, comme catholique non comme politicien, la campagne qu'il entreprit en faveur de la monarchie chrétienne représentée par l'homme de grande foi qui fut le comte de Chambord. C'est encore parce qu'il ne caressait aucune chimère qu'il subit un double choc, en 1874, l'un, venu d'Orléans, pour un incident grossi outre mesure par l'esprit de parti ; l'autre venu de Berlin en passant par les souterrains libéraux.

Deux mois de suspension frappèrent l'*Univers*, sous prétexte de menaces « de complications diplomatiques, »

à propos de la publication d'un mandement de Mgr de Périgueux. On se livra même à des manœuvres secrètes pour amener la suppression définitive du journal. Malgré un mémoire confidentiel, de Mgr Dupanloup aux évêques, la campagne avorta.

L'*Univers* n'en subit pas moins d'autres orages, mais, malgré toutes les suspensions, venues de France ou d'Espagne, malgré toutes les menaces, Veuillot restait inexpugnable. Il avait fait de son journal une forteresse redoutable, d'où il dirigeait les soldats du Christ. Du haut de cette tour, formidablement armée, il faisait retentir le monde de l'éclat de ses colères et de ses rires; il écrasait ses ennemis sous jes traits de ses sarcasmes et les livrait en spectacle à ceux qui rient du malheur des vaincus.

Défendre la cause de Dieu, telle fut l'ambition de L. Veuillot ; combattre pour l'Eglise, tel fut toujours et tel est le programme de son journal.

Huit jours à peine, avant sa dernière heure, celui qui partagea toutes ses luttes avec un dévouement que la mort n'a pas altéré, son frère Eugène, le quitte en lui disant par mégarde : « Je vais au journal. — Tu vas au journal, répond le malade, en serrant la main de son compagnon d'armes, tu vas au journal, moi, je n'y vais plus, » et des larmes lui viennent aux yeux.

Aller au journal, c'était aller à la défense de l'Eglise, et le géant pleurait de ne plus servir sa mère.

VI

Les larmes de Veuillot nous disent son cœur. Sous la cuirasse du rude polémiste, il y avait un cœur d'or. On pourrait commenter agréablement avec des traits de sa vie cette strophe de ses *Dernières volontés* :

Dans ma lutte laborieuse
La foi soutient mon cœur charmé ;
Ce fut donc une vie heureuee,
Puisqu'enfin j'ai toujours aimé.

Mieux que personne, le terrible écrivain connaissait les douceurs de l'amitié. « Il y a dans ce beau sentiment de l'amitié chrétienne, a-t-il dit, tous les caractères d'un don divin. On sent que cela vient du grand Dieu qui a voulu réparer nos cœurs par l'amour. L'amitié fortifie et tempère, elle nous donne quelque chose des qualités de ceux que nous aimons. » Et encore : « Toute sympathie m'émeut délicieusement, et c'est un bonheur dont j'ai beaucoup joui dans ma vie militante, parce que la sympathie m'est toujours venue du bon côté. Je n'ai pas traversé une circonstance pénible, sans qu'on m'ait tendu la main du sein de cette élite courageuse. C'est plus qu'il ne faut pour supporter les choses extérieures. »

« Le même homme, dit de Pène, qui avait senti l'aiguillon du polémiste, dont l'encre vous brûlait le visage comme du vitriol, dans la bataille de la presse, était, dans les relations privées, l'urbanité, la finesse, la bienveillance, la modestie personnifiée. » C'était un ami tendre et obligeant, un conseiller affable et doux, un juge affectueux et charitable, et même dans les polémiques les plus acerbes, on retrouve la trace de cette inclination.

On lui a reproché ses violences ; mais avait-il le temps de peser ses mots. Il écrivait dans le tapage de la mêlée, non dans le silence de la retraite. Le journal attend la copie, et dans la hâte, il peut bien échapper quelques vivacités ou quelques imprudences. Un tel reproche serait plus juste, adressé à celui qui écrit librement, à tête reposée, avec toute la réflexion qu'il peut ou veut y mettre.

Pourquoi, d'ailleurs, crier toujours : quelle violence !

Et pourquoi ne jamais dire : quel cœur ! Quel cœur, cependant, et combien de pages émouvantes et tendres dans l'œuvre de Louis Veuillot ! Combien de pages imprégnées de poésie, baignées de larmes, qui révèlent un L. Veuillot bon, généreux, attendri.

Est-il juste que les traits acérés dont il accablait ses adversaires fassent oublier cela ? La correspondance du grand journaliste viendrait dans ce cas imposer la vérité.

On y voit que « la haine vigoureuse » qu'il portait aux principes révolutionnaires, à l'impiété, à l'*illusion libérale*, passait par dessus les hommes. « Les noms et les vilenies même de ses pires adversaires provoquent de piquantes plaisanteries, sans lui arracher un seul cri de colère. »

Au moment de la lutte pour la liberté d'enseignement, il écrit à son ami, l'abbé Morisseau : « L'Université me met dans une telle fureur que je me soutiens contre tous les ennuis et tous les malaises imaginables. Sans elle, je serais dans les mains des médecins ; ainsi, ne la détestons pas trop, et que Dieu soit loué de toutes choses. » Voilà une fureur qui n'est pas trop injurieuse, n'est-ce pas ? et qui prend un tour bien plaisant.

Vers cette époque, Léon Aubineau, un fidèle, mort au poste de combat, après plus de cinquante ans de bataille, entrait définitivement dans le journal. Il a raconté sa première visite à L. Veuillot, et dit : « Il me donna un de ses livres, et, en souvenir de mes premiers articles de l'*Univers*, y inscrivit en riant, au dessus de sa signature : *de la part de Madame de Sévigné.* » Ces délicatesses ne sont pas rares chez Veuillot, et il n'en eut pas seulement pour ses meilleurs amis.

Un jour, Raymond Brucker s'oublie à le traiter d'imbécile, de crétin, de lâche, et aussitôt Veuillot se venge en lui mettant dans la main « de quoi s'acheter des culottes. »

Noble et plaisante vengeance, il faut en convenir. Veuillot eut beaucoup de ces vengeances-là.

Dans l'attaque de Mgr Sibour contre l'*Univers*, il vous paraît peut-être emporté, puisqu'il se défend. Eh bien, lisez ce qu'il écrit, au sujet de cette affaire, à l'évêque de Langres : « Quoique persuadé, malheureusement, que mon évêque n'a pas fait de son autorité un usage assez modéré, ni assez réfléchi, cette autorité ne m'en est pas moins sainte, et je crois que je lui dois d'autant plus de respect qu'elle s'exerce plus inopportunément, et qu'une certaine résistance pourrait avoir plus de succès. »

Pour un homme que l'on a représenté comme un contempteur de l'autorité épiscopale, voilà des sentiments qui tiennent du prodige ! Il est vrai que Veuillot ne déchire pas son journal, comme on le voudrait. Mais pourquoi ? En vertu de quels conseils ? de quels appuis ? Les conseils et les appuis de Mgr de Salinis, de Mgr Doney, de Mgr de Parisis, du nonce apostolique. Mais il a mieux fait encore !

En 1851, une polémique ardente éclate entre l'abbé Combalot et Mgr Dupanloup. Le célèbre missionnaire écrit une lettre à l'épiscopat, au sujet de laquelle Veuillot transmet son sentiment à son fougueux ami : « Je viens de lire avec douleur votre adresse, en réponse à Mgr Dupanloup. Permettez-moi de vous conjurer de cesser cette lutte.

« Mgr Dupanloup a tort et vous savez que je ne le dis pas pour feindre d'entrer dans vos sentiments ; mais c'est un évêque et sa qualité doit obtenir de vous les respects que nous pourrions être tentés de refuser à sa personne. Croyez m'en, cher et vénérable ami, n'allez pas plus loin, ni envers lui, ni envers d'autres. »

Certes, nous sommes loin de l'évocateur de la haine que l'on a voulu faire parfois de L. Veuillot. Mais voici autre chose à propos de cet illustre évêque si souvent l'adversaire du journaliste.

En juillet 1852, au milieu du violent orage qui assaillait l'*Univers*, Veuillot écrivait à un ami : « J'ai le bonheur de me trouver très calme intérieurement dans les plus dures extrémités. Cette fois-ci, pourtant, j'ai bien cru que l'*Univers* n'échapperait point au péril. Je n'espérais pas qu'aucun évêque osât le soutenir après l'initiative si violente de Mgr d'Orléans pour le renverser et le concours qu'il avait su enlever à un si grand nombre de prélats. J'y étais tout résigné, non que je craignisse le combat, mais parce que la retraite avec tous ses inconvénients me semblait préférable à un triomphe obtenu en apparence contre l'épiscopat. »

Telles sont les plaintes de ce haineux. Même quand on essaie d'arracher à l'épiscopat une déclaration qui condamne l'*Univers*, c'est-à-dire son œuvre, le journaliste chrétien domine les sentiments de la nature, et toute sa violence contre cet évêque qui « se croit envoyé de Dieu pour détruire l'*Univers*, » aboutit à une expression de lassitude résignée : « cette guerre contre laquelle je suis et veux être sans défense, est bien cruelle, bien fatigante. »

Plus tard, M. le comte de Guitaut écrivant à la sœur dévouée du polémiste, lui racontait, en rendant hommage à cette grande mémoire, ce souvenir touchant : « C'était au commencement des dernières polémiques religieuses. Naturellement M. Veuillot défendait, dans l'*Univers* la doctrine et les actes du saint Pontife Pie IX, comme plus tard il a défendu les décisions du Concile du Vatican. A cette occasion avait paru dans un journal une lettre violente et offensante, écrite par un célèbre évêque, et il me lisait un matin la réponse très spirituelle qui devait paraître dans l'*Univers*.

« La lecture achevée je lui dis : mon cher ami, tenez-vous beaucoup à faire paraître cette lettre ? Vous en avez le droit a tous égards, mais je me demande si en la

jetant au feu vous ne feriez pas au bon Dieu un sacrifice qui lui soit très agréable.

« M. Louis Veuillot hésita une seconde, puis se leva et alla brûler cette réponse qui était un vrai chef-d'œuvre.»

Cet homme pouvait écrire en toute vérité à son ami, de Latour : « au fond, je n'aime être mal avec personne ; et cette vie de guerre que je mène est beaucoup plus un effort de ma foi que de mon cœur. » Et à Mgr de Langalerie, évêque de Belley : « On dit volontiers que la haine perce dans tout ce que j'écris. Je ne l'ai jamais cru, parce que je n'ai jamais senti la haine dans mon cœur. Si j'y trouvais ce mauvais sentiment, je renoncerais aussitôt à des combats que je ne livrerai plus en chrétien. »

Jacquot (de Mirecourt) offrit à l'écrivain catholique l'occasion de montrer ses sentiments à l'égard de ses détracteurs. Ce pamphlétaire avait été d'une violence inouïe envers Veuillot. Or, que dit ce dernier ? il écrit, le 8 mars 1856 : « Il faut prier Dieu pour qu'il (Jacquot) réfléchisse quand il mourra de faim. »

Le libelliste fut à la veille de mourir de faim, il réfléchit, vint frapper à la porte du journaliste et fut reçu à bras ouverts.

Un littérateur plus délicat, M. de Falloux, ayant dénoncé L. Veuillot comme une cause de désunion et de faiblesse pour les catholiques, le rédacteur de l'*Univers* ne monte pas au diapason de la haine ; un peu de moue dédaigneuse lui suffit.

Il est chez Mme la comtesse de Ségur, au château des Noeuttes, d'où il écrit à son frère : « Il devient de plus en plus difficile de croire à la vertu de Falloux. Il a positivement dit à l'abbé de Ségur que je recevais de l'argent de l'empereur. Il l'a dit à d'autres et il ajoute d'autres choses, par exemple, que j'ai mené et mène une vie scandaleuse et que j'ai rempli Florence de mes débordements. Pourquoi Florence ? Car enfin il y a dix-huit

ans que j'ai passé dix jours à Florence, et le souvenir doit en être un peu affaibli.

« Le Falloux dit aussi que c'est le Pape lui-même qui l'a engagé à dégager l'Église des accointances de l'*Univers*.»

Trois jours après Veuillot écrit encore : « Ils sont enragés, mais nous aurons raison et ils se donnent trop de torts pour qu'il en soit autrement. Dans tous les cas nous ferons une belle fin, ils en feront une mauvaise.

« Il me semble d'après le langage du nonce qu'il a déjà reçu des nouvelles de Rome et qu'elles ne sont pas tout à fait dans le sens Falloux. »

Quatre ans plus tard l'*Univers* faisait une belle mort ; mais quelle mort faisait le libéralisme catholique à quatorze ans de là.

Parfois Veuillot amusait doucement ses amis aux dépens de ses adversaires. Il disait à Mgr Bastide, 15 septembre 1865, en lui rappelant son étude sur Raphaël : « Je traiterai la sainte Cécile avec une considération épouvantable afin d'atteindre M. de Falloux qui s'est récemment permis d'écrire sur la musique avant d'avoir conféré avec l'abbé de (La Treyche). Je l'écraserai entre deux cymbales félées. »

Certes, pareil écrasement n'est pas dangereux, et voilà bien une vengeance peu alarmante.

Il est ainsi fait, ce redoutable écrivain ; il rit même de ses inimitiés. Un jour, il écrit à la comtesse de Ségur : « J'ai besoin de donner quelques coups de trompette. Quand je suis resté quelque temps sans dire que le *Siècle* est bête, il me manque quelque chose. »

Rien n'a pu arracher du cœur de Veuillot la première amitié témoignée à Montalembert. Il a pu pousser contre l'école libérale des cris indignés, des apostrophes véhémentes, des satires mordantes, il est toujours resté dans son âme une grande pitié. Comme il voudrait retrouver son Montalembert d'autrefois !

« Je pense, écrit-il à sa sœur Elise, que Montalembert va toujours bien. Donnez-m'en des nouvelles. Pour la vingtième fois, peut-être, j'ai encore rêvé de lui ; toujours le même rêve : une réconciliation parfaite, un embrassement de frère. Je voudrais bien connaître Joseph, fils de Jacob, pour lui demander l'explication de ce rêve unique. J'ai moins rêvé de mon frère, de toi, de mes filles, que de ce diable qui *m'hait* si follement. »

Il lui arriva d'apercevoir sur la terrasse du grand orateur, dont il était voisin, des médecins qui se préparaient à une opération, et il se mit à prier de tout son cœur pour la guérison de cet adversaire qu'il combattait, mais qu'il aimait.

Comme on rapporte au journaliste des paroles méchantes attribuées à Montalembert, ou à ses amis, il écrit : « Je ne puis croire que leur déplaisir s'exprime parfois, comme on le rapporte, d'une manière qui ne serait pas digne d'eux. Il faut rabattre plus de la moitié de ce que l'on fait courir en ces occasions.

« Le premier péril véritable dissipera ces nuages ; il oubliera tout ce qui a pu lui échapper de désobligeant contre les rédacteurs de l'*Univers*, et s'il est possible que quelqu'un l'oublie davantage que lui-même, ce sera moi. »

Veuillot, le violent, ne met-il pas ici toute sa bonne volonté à ne pas croire aux paroles blessantes dites contre lui ? Ami de la justice, il ne l'est point de la haine.

Si vous le voulez, prenez Victor Hugo pour exemple.

Cet excentrique de génie, parlant de Veuillot, le traite de « sans cœur, sans style, sans esprit, » ce qui fait, en somme, peu d'honneur au goût du poète géant.

Il est vrai que le journaliste osait rire du poète, repré-

sentant du peuple, plaisanter son escalade à la Montagne de 1849 et démolir ses harangues à la tribune !

Jalousie de génie, ou vengeance de héros, Victor Hugo épuisa un répertoire innommé d'épithètes sonores. Ne pas s'extasier devant le poète, ne pas applaudir le tribun, quel crime ! Et le Titan entasse contre le journaliste mots sur mots, injures sur injures ! Tant de cris, tant de choses malsonnantes font trouver à Veuillot, — ce pamphlétaire cruel, au dire d'un critique récent, — que Hugo se venge à merveille, « dans le style d'Homère, autant du moins que la langue le permet, et, à cet égard, il eut un français particulier qui permet beaucoup. » Et cette boutade n'est sans doute pas « une exagération cruelle des représailles. » Vous en jugerez.

Au poète, qui déclare le journaliste « sans style et sans esprit, » celui-ci répond en louant les qualités littéraires de son contemporain, que « peu d'hommes possèdent au même degré. » Il le place « le premier parmi les poètes de ces jours-ci. » Et quand Hugo pleure sa fille, Veuillot cite une quarantaine de vers, et s'écrie : « Il n'y a pas de plus beaux vers dans la langue française ni chrétienne. »

En décembre 1870, venant de relire un volume de vers de Hugo, première manière, il disait : « C'est vraiment plein d'accents profonds, de belles sincérités, de belles douleurs, de belles grandeurs !... » Sans doute, le polémiste n'a pas toujours l'encensoir à la main, et il ne trouve pas le Dieu-Hugo sans faiblesse. Mais lui, Hugo, a des « fureurs haletantes, » pour employer une expression de M. E. Faguet, contre le grand prosateur. Écoutez-le ;

Les Veuillots traînent dans des ribottes
Les haillons de leur style et les trous de leurs bottes

Je n'oserais dire que ces deux vers sont sans style et

sans esprit, mais il semble bien qu'il y manque quelque choses.

Lisez encore quelques apostrophes du poète au journaliste : « Gredin, béat, va-nu-pieds, espion plus vil que les voleurs et que les assassins, pharisien hideux, simple jésuite et triple gueux. »

Veuillot honore la « mère vendéenne » du Titan, mais Hugo rejette maintenant cette légende, calomnie la mére du journaliste et la vie même de l'écrivain. Veuillot fait au poète la malice de l'appeler *citrouille* aux trois quarts pleine de diamants — et dans ce mot tout n'est pas mépris, mais Hugo dit du polémiste qu'il « crève sa poche au fiel », et voilà Veuillot vipère ! Il voit :

Les Veuillots aux lauriers préférer les chardons.

et vous comprenez ce que devient Veuillot ! Il déclare enfin que :

Veuillot certe aurait pu vivre avec saint Antoine.

et Voilà Veuillot... mais vous savez quel fut le compagnon de l'ermite fameux.

Blâmerez-vous maintenant le journaliste s'il a parfois le coup de boutoir, et s'il se contente de sourire au poète quand il dit en se qualifiant lui-même : « J'étais l'oie ! »

Pour la justice il ne faut pas que les pointes de critique ou du polémiste fassent oublier son cœur. On ne connaît pas Veuillot si l'on ignore la nature aimante de ce fougueux écrivain. Lisez surtout les lettres à sa sœur Élise. Quel cœur sous cette cuirasse ! Et n'est-ce pas lui qui a tracé dans le testament du journaliste ces lignes suaves à la louange de son admirable sœur ? « Elle a été la fidèle et dévouée compagne de ma vie, ma consolation et ma joie ; elle a élevé mes enfants avec un dévouement de mére, et c'est par elle que mon travail a été doux, tranquille et fécond. Que Dieu soit béni de m'avoir donné cette sœur ! Peu d'hommes ont reçu un pareil présent. »

En lisant ces quelques mots, ne vous souvient-il pas de cette page de *Çà et là* : « J'esquisserai ici ton noble et doux visage, embelli à nos regards comme aux regards des anges par les soucis qui l'ont fatigué avant le temps, toi qui par amour de Dieu t'es refusée au service de Dieu, et qui par charité te sèvres des joies de la charité. Tu n'as pleinement ni la paix du cloître, ni le soin des pauvres, ni l'apostolat dans le monde, et ton grand cœur a su se priver de tout ce qui était grand et parfait comme lui. Tu as eufermé ta vie en de petits devoirs, servante d'un frère, mère d'orphelins. Là tu restes comme l'épouse la plus attentive et la mère la plus patiente, te donnant tout entière et ne recevant qu'à demi. Tu as donné jeunesse, liberté, avenir. Tu n'es plus toi-même, tu es celle qui n'est plus, l'épouse défunte, la mère ensevelie : tu es une vierge veuve, une religieuse sans voile, une épouse sans droits, une mère sans nom. Tu sacrifies tes jours et tes veilles à des enfants qui ne t'appellent pas leur mère, et tu as versé des larmes de mère sur des tombeaux qui n'étaient pas ceux de tes enfants... Oh ! sois bénie de Dieu comme tu l'es de nos cœurs ! »

Où trouverez-vous une page plus noble, plus émue plus chrétienne ? Quel frère, quel époux, quel — père et quelle sœur !

Au moment où ce grand cœur, frappé dans ses affections les plus vives par les coups répétés de la mort, dut donner à Dieu l'une de ses filles souriantes, il y eut un réveil de la nature. Un évêque s'étonnant de voir un tel chrétien presque abattu et paraissant manquer de résignation. Veuillot lui répliqua : « Hélas, Monseigneur, j'ai un cœur d'épicier. »

Le chrétien châtiait ainsi sa faiblesse paternelle.

Ce seul trait ne suffirait-il pas à mériter quelque sympathie au terrible jouteur qui n'était pas plus un cœur d'épicier, qu'un cœur haineux.

Veuillot fut un homme de grande foi et de grand cœur, armé par Dieu pour les combats de son Église.

VII

Louis Veuillot écrivain, porte la marque ineffaçable de son origine ; c'est une sève plébéienne qui donne une réduction et une saveur particulière à tout ce qu'il écrit. Il introduit, en quelque sorte, la démocratie dans les lettres, et cette entrée devient un triomphe approprié à son temps et fait de lui un journaliste populaire, malgré les cris arrachés aux victimes de sa verve prodigieuse.

Il est vif et gai, grand et simple, éloquent et étincelant. Polémiste alerte et vigoureux, il manie la satire avec une hardiesse pleine d'aisance et d'à-propos. On ne sait qu'admirer le plus en lui de ses élans d'enthousiasme ou des éclats de sa raillerie. Quelle véhémence ! quelles colères ! quelles admirations ! La main est rude, mais elle est sûre et loyale. Comme il touche au point le ridicule ! Quelle énergie contre la sottise ! Quels coups de fouet sur la peau des pîtres de théâtre ou de littérature, de club ou de tribune !

Journaliste, il prend toutes les armes, pourvu qu'elles soient honnêtes. Il admet tous les tons et les mélange avec une adresse prodigieuse. Veuillot se définit quand il dit : « Le talent du journaliste, c'est la promptitude, le trait et avant tout la clarté. — La plume du journaliste a tous les privilèges d'une conversation hardie, il doit en user. Mais point d'apparât et qu'il craigne surtout de chercher l'éloquence. Tout au plus, peut-il l'étreindre un instant, quand il la rencontre. »

Nul n'a mieux que lui pratiqué cela. Il est savoureux et incisif, il a la pointe acérée de l'épigramme et l'écrasement du coup de massue, il fait éclater le sarcasme et

le quolibet qu'il sait élever jusqu'à l'émotion, jusqu'à l'éloquence.

Peut-être, en passant, a-t-il outré le ton de la discussion permise, mais le cas est fortuit, et c'est vraiment la justesse des coups jointe à une clairvoyance et à une habileté incomparables qui a fait sa force.

Par ses polémiques, il jetait dans le gros public, dans la classe qui lit les journaux, les réponses de l'Eglise aux calomnies entassées contre elle et la réfutation vengeresse des faits mis à sa charge. Il apprenait au public à rire des libres-penseurs, confondait leur ignorance et relevait leurs contradictions. Enfin, ceux-ci frémissaient sur l'attaque, restaient ahuris sous les traits aigus de répliques meurtrières, et les rieurs passaient du côté des catholiques.

Le point d'honneur était retourné, et cette polémique puissante apprenait aux défenseurs de la cause de l'Eglise à se montrer fiers et intrépides en leur montrant qu'on pouvait rire au dépens de l'ennemi.

Est-ce parce que Veuillot fit porter haut le nom de catholique, qu'on l'a accusé d'envahir le sanctuaire ? En tout cas, il l'envahissait comme le suisse ou le bedeau pour en chasser les profanateurs et les chiens. On a dit qu'il manquait de charité chrétienne, et, en effet, il en a manqué comme le soldat qui tire sur l'ennemi et qui ose transpercer de sa baïonnette l'envahisseur ou l'insulteur de sa patrie.

« Il y a deux races en ce monde, depuis Abel et Caïn, a-t-il écrit ; deux races adverses et ennemies : l'une qui est faite pour croire, pour respecter, pour aimer, pour adorer, pour porter humblement et vaillamment les jougs du devoir , l'autre, incrédule, haïsseuse, impie, qui blasphème et qui raille et qui ne se soumet qu'à la force, pour laquelle elle se sent moins de haine que pour le devoir, au fond, révoltée contre la société, c'est-à-dire

contre l'homme autant que contre Dieu. Les livres nés de cette race ne m'ont jamais plu et ne peuvent me plaire, puisque j'appartiens à l'autre.

« Dans la race dont je suis, il y a des tribus militaires ; je suis d'une de ces tribus. Parce que tout mon sang frémit contre le mensonge, on m'a appelé révolutionnaire, parce que j'ai refusé tout hommage aux idoles, on m'a outrageussment comparé au charlatan qui s'est fait un talent et une renommée d'aller par les rues et les places publiques hnrler contre Dieu.

« Grâce à l'éducation que la société inflige aux enfants du peuple, et que ce malheureux et moi avons également reçue, j'aurais pu, sans doute, devenir un révolutionnaire, mais non pas comme lui...

« Je n'aurais pas enfoui mon âme dans l'imbécile stérilité du blasphème. J'aspirais à la liberté et à la justice , je n'aurais pas cherché ces filles du ciel dans la boue ; je n'aurais pas cru que Dieu me laissait le soin d'inventer la liberté et la justice. »

Ce plébéien de génie devait admirer le beau partout où il le trouverait ; il en avait le sens intime, il le découvrait et le comprenait sous toutes les formes.

Qui n'a entendu le grand cri poussé par Veuillot, sur la mission de Bonaparte ? Qui n'a lu cette page superbe où l'on ne sait qui parle de Veuillot, de J. de Maistre ou de Bossuet ?

« Il y avait quelque part un berceau qui contenait la vengeance de Dieu. » Voilà l'origine du grand guerrier. Voici la fin de ce « prisonnier, que peut seule garder l'immensité des flots. Cinq années lui sont accordées pour se voir dans le passé et l'avenir , pour se justifier ou s'expliquer devant les hommes, pour s'abaisser devant Dieu. Durant cinq années, il reste debout sur le seuil du tombeau, il y descend pas à pas, environné d'admiration, d'amour, de pitié, sacré par l'expiation, comme il l'avait été par la gloire. »

Qu'il parle du maréchal Saint-Arnaud ! Comme il peint le double combat contre l'ennemi et contre l'envahissement de la mort. « C'est au dernier terme d'une maladie de langueur, lorsque la vie fuyait de ce corps épuisé et secoué par des crises terribles, comme l'eau fait d'une main tremblante, c'est dans cet état qu'il organisait cette expédition incomparable, qu'il bravait les périls, qu'il en surmontait les obstacles, qu'il plantait son drapeau sur le sol ennemi, qu'il restait douze heures à cheval, qu'il dictait ses ordres du jour et ses rapports aussi beaux que son triomphe, qu'il investissait Sébastopol, qu'il disait à ses soldats : « Vous y serez bientôt. »

« Il s'arrête là, aux portes de Sébastopol investi, au milieu de l'ennemi défait, comme s'il avait dit à la mort : « Maintenant, tu peux venir ! »

Quel maître de la parole eût fait une plus belle oraison funèbre ? Le soldat de la plume n'était-il pas le digne soldat de l'épée ?

Le sens du beau était inné dans cette intelligence d'élite. Aussi, lisez les pages écrites par L. Veuillot sur Mozart, il n'en est peut-être pas de plus belles, et celles sur Raphaël, il y a la touche d'un grand artiste.

Attiré par le beau, il l'aime et le saisit sans effort, dans toutes ses manifestations, et le montre de même dans des morceaux tantôt profonds, tantôt ingénieux, toujours originaux, quelquefois sublimes. Il hait noblement les périphrases et le fard, et il a l'esprit trop droit pour sourire au pédantisme. De là, une théorie du beau des plus simples et des plus vraies.

« Ne dis pas du mal du don de Raphaël, ni du don de Mozart, écrit-il à sa sœur. Le don d'écrire peut être supérieur en soi, à cause de certaines choses qu'il porte. Il est sûr que si je voulais expliquer l'incarnation en musique, ou te dire mes sentiments en peinture, je ne trou-

verais pas si bien que dans mon encrier. La parole est l'art supérieur. Mais à côté de Mozart, et surtout de Raphaël, quantité de grands écrivains et de grands orateurs ne sont que de tout petits garçons. Il n'y a pas de poésie qui égale la quintette ; dans la multitude de gros et bons volumes qui chargent le monde, peu disent autant et aussi bien que la chambre de *la Signature*. Tu verras cela. Au surplus, tout don parfait vient de Dieu, et alors, auquel donner la prééminence? C'est affaire au goût particulier. »

Veuillot excelle à voir et à rendre la nature. Tout le monde connaît sa lettre sur l'*Aurore*, un chef-d'œuvre que nul peintre n'égalerait. Et ce petit coin d'hiver, quel pinceau le rendrait comme la plume souple de l'écrivain : « Il fait du givre, et c'est bien joli. Tout est bordé de perles blanches ; les sapins sont transformés en candélabres, les toiles d'araignées semblent des lambeaux de point d'Alençon, accrochés dans les buis et dans les rosiers ; les feuilles rouges du houx ont un air d'ailes de papillon ourlées d'argent. »

Et ce tableau, qu'en direz-vous? « Nous n'avons pas pas suivi la procession à cause du soleil ardent qui aurait vaporisé nos faibles cervelles, mais nous avons reçu la bénédiction, à genoux, en pleine place publique, dans la bonne poussière du bon Dieu. Deux personnages m'ont particulièrement attendri : un caporal de pompiers, âgé de plus de quatre-vingts-ans ; un tambour des enfants, âgé de moins de six ans. Le caporal tenait son sabre d'une main tremblante et marquait le pas d'un pied tremblant. Le tambour tambourinait comme un petit enragé, accompagnant toujours. Ces simplicités autour du bon Dieu me donnent des envies de pleurer. »

Voilà bien ce qu'il y a d'admirable et d'inimitable dans la verve de Veuillot ; ce mélange d'esprit et de sentiment, de pathétique et de comique ; cette harmonie des extrê-

mes réalisee d'une manière parfaite, ce rire qui se termine par une larme, ces réflexions élevées, saisissantes, qui sortent naturellement d'un spectacle vulgaire même burlesque, qui les retrouvera ? On est étonné de la naïveté de ce grand esprit et on en est touché.

Jamais écrivain ne fut plus varié, il avait le génie du style fécondé par la haute intelligence qu'échauffait son grand cœur. Ce n'est point recherché ni banal, c'est naturel. Le mot trivial même devant lequel ne recule pas sa plume originale est relevé ; le néologisme et l'archaïsme, un peu risqué parfois, est ordinairement topique, plein d'expression et d'à-propos : il en fait une bonne fortune pour la langue. Il a le mot juste sur tous les sujets, et il met en relief par des saillies spirituelles et par des images ingénieuses le tour personnel de la pensée.

S'il écrit avec plus de familiarité, dans le laisser-aller de l'intimité, il reste piquant, délicieux, exquis.

Partant pour l'Algérie il envoie cet adieu à son frère : « Nous partons, sois exact à m'écrire. Fais-moi de ces lettres trop longues qu'on adresse aux voyageurs et aux exilés, qui prennent intérêt à tout. Songe que mon cœur est en vedette sur le bord de la mer africaine. »

Il lui est arrivé, comme à vous, d'être contraint de fermer sa bourse à un indiscret. Vous y êtes-vous pris comme lui? Écoutez : « Mon pauvre Brucker, je vous donne la main de bien bon cœur, et je ne suis fâché que d'une chose : c'est qu'il n'y a rien dedans. Je suis absolument sans ressources présentement, parce que vous n'êtes pas la seule fissure par laquelle s'écoulent mes minces économies. »

Toujours légère, cette plaisanterie est bien un peu gauloise quelquefois, mais elle est si française et c'est si bien cela !

Un critique, très éloigné d'être de son bord, Francisque Sarcey, a dit à propos de ses lettres : « Je vous défie de

rencontrer ailleurs une pareille variété de ton, de tournure et de mot. »

C'est, en effet, le beau dire français ; l'esprit court sous la plume, coule avec l'encre, sans préparation, sans recherche ; c'est clair, c'est concis, c'est ferme ; cela vibre et frémit ; c'est la nature qui parle, le bon sens qui affirme, la malice qui pique, l'éloquence qui saisit. Quel écrivain de notre temps « a su parler notre langue avec plus de sûreté, plus de grandeur, plus d'éclat, plus de force, de variété, de souplesse, de grâce que ce prince des journalistes ? « Qui eût plus de verdeur ou de verve ? Où trouver plus d'ironie ? Où découvrir plus de bonheur d'expressions ? Chez quel écrivain sont poussées plus loin ces qualités essentiellement françaises : la clarté, le trait, la couleur, le mouvement, l'esprit, l'émotion sincère et communicative ? Comme il connaissait sa langue et avec quelle délicatesse il la maniait, cet homme sorti du peuple, grandi par sa seule puissance, éminent par son seul travail éclairé d'en haut. S'il se plaisait quelquefois à faire revivre un mot ancien, c'est pour lui donner toute la fraîcheur de la jeunesse en lui gardant le parfum des vieux âges, a-t-on dit. C'est un artisan de style qui paraissait ignorer le labeur de son difficile métier.

Comme on lui disait un jour que son style échappait à l'analyse, et que sa manière déroutait la comparaison, il répondit : « Mon secret n'en est pas un. Avant de m'être rendu à Dieu, j'avais appris Voltaire par cœur ; après, j'appris par cœur Bossuet ; ce sont, chacun dans son genre, mes deux grands maîtres de style ; si je vaux comme écrivain quelque chose, c'est à eux que je le dois. »

De fait, nous avons véritablement dans L. Veuillot, un Voltaire retourné qui hérite de J. de Maistre et qui rappelle Bossuet, Molière, La Bruyère, etc. Il s'impose,

et bon gré mal gré, il faut reconnaître sa puissance.

En deux lignes, il fait un portrait fini ; il étonne par la hardiesse et la profondeur de ses aperçus, et il amuse par les jeux de sa malice et le sel de sa moquerie. D'un mot, il peint, il flagelle, il terrasse, il attendrit. Par une raillerie, il met en pièce un mauvais ouvrage ; d'un coup d'épingle, il crève une personnalité médiocre ou boursouflée.

Nous pouvons être dupes des charlatans, lui, jamais ; il les devine, et malheur à eux ! Leur fourberie ne peut échapper au châtiment du ridicule. Malheur aux déclamateurs ambitieux ! malheur aux faux écrivains !

Quand Veuillot part en guerre, il a la grammaire avec lui. Il faut le reconnaître, avec l'un de ses adversaires, qui l'admirait : « Le Pape et la grammaire lui ont, en somme, toujours donné raison. »

Si, maintenant, nous voulions trouver une autre conclusion à cette étude, nous dirions, avec Louis Veuillot : Dieu nous donne enfin un brave homme, qui ne se soucie pas de tondre le pré Montyon, mais qui fasse rondement la guerre.

L. BASCOUL.

DISCOURS

PRONONCÉ A LA DISTRIBUTION DES PRIX

du collége de l'Immaculée-Conception, à Sommières

le 24 juillet 1893

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Il est d'usage que les discours de distributions de prix soient d'avance communiqués aux Présidents pour que ceux-ci puissent les approuver et y répondre. Je n'ai point reçu le vôtre. Je me hâte de déclarer que je ne vous fais pas un reproche d'avoir ainsi dérogé à une tradition pourtant bien sage. Je sais que vos trop nombreux devoirs, vos occupations multiples et absorbantes, vous ont seuls empêché de préparer à loisir et d'écrire votre allocution. Vous ne pouviez donc me la soumettre. Mais, tout en l'excusant, je regrette fort l'inobservation, aujourd'hui, de cette bonne habitude. Avisé, je vous aurais demandé et j'aurais certainement obtenu de votre droiture et de votre courtoisie la suppression, ou tout au moins la modification, l'atténuation des passages trop flatteurs, des éloges immérités dont m'a comblé votre bienveillance. L'exagération de ce compliment obligé ne peut, à mon sens, je vous l'assure, trouver son explication et son excuse que dans l'entraînement et la chaleur d'une improvisation, qui nous a, du reste, permis d'admirer la vivacité de votre esprit, l'élégance et la vigueur de votre parole.

Ces réserves personnelles faites (la conscience de ma médiocrité me les commande), je suis heureux, mais non

autrement surpris, que, sans concert préalable et tout naturellement, nous nous trouvions, comme on va le voir, en parfaite unité de vues, en intime communion d'idées, en absolue conformité de sentiments. Et bien fier serais-je, si, par ma modeste personne, l'intervention inusitée d'un laïque dans cette cérémonie, à cette place, pouvait procurer quelque bien à cette jeunesse à laquelle vous prodiguez les ressources de votre intelligence, la fougue de votre zèle et l'ardeur de votre dévouement.

MESSIEURS,

MES CHERS ENFANTS,

Lorsque la mort foudroyante de Mgr Besson, de chère et glorieuse mémoire, nous surprit comme un éclat soudain du tonnerre dans un ciel serein, nous restâmes stupéfaits et désorientés. Toutes les œuvres catholiques semblaient menacées de perte par la perte même de celui qui en était l'actif instigateur, le créateur puissant et le solide soutien.

La Providence, toujours vigilante, quoi qu'on dise, lui avait ménagé un successeur digne de continuer noblement sa tâche, capable de poursuivre son labeur sans hésitation et de le soutenir sans faiblesse. Mgr Gilly, longtemps et intimement associé à l'administration de Mgr Besson, monta sur ce trône épiscopal qu'ont illustré tant de grands évêques.

Grâce à son tact, à son énergie, à son dévouement, tout ce qui paraissait compromis a été sauvé. L'enseignement catholique, en particulier, loin de disparaître ou même seulement de déchoir, s'est affermi et développé. Des hommes d'intelligence et de cœur se sont réunis et concertés. Une société civile a été constituée par eux

pour assurer l'existence de nos maisons religieuses d'éducation.

Comme les autres vit et vivra, prospère et prospèrera *L'Immaculée-Conception de Sommières*. Ma présence, ici, vous en est la promesse la plus formelle ; ma parole vous en donne la plus ferme et la plus catégorique assurance. C'est, en effet, à l'un des membres de cette société civile qu'a été offert le grand honneur de présider cette fête ; c'est en cette qualité que j'ai reçu et accepté cette flatteuse proposition ; c'est comme tel que je suis venu, pour vous affirmer nos engagements et pour resserrer les liens qui nousunissent.

Que cela vous suffise comme garantie de l'avenir. Je me garde d'insister, de crainte de paraître me complaire à une louange dont une part quelconque me reviendrait.

Donc votre collège vivra. Il vivra aussi longtemps que la loi, dont nous n'attendons ni secours particulier, ni protection spéciale, nous laissera du moins la liberté (et cette dernière liberté nécessaire ne saurait jamais, ce semble, pouvoir nous être ravie), la liberté du dévouement et du sacrifice.

Votre collège vivra et prospèrera. Comment en serait-il autrement, lorsque ce collège est placé sous le vocable de *l'Immaculée-Conception* ? Dieu abandonne-t-il jamais ses enfants ? Pourrait-il n'avoir pas sans cesse un regard complaisant, une tendresse exceptionnelle pour la Maison qui se recommande à lui sous les auspices et avec l'intervention de la Mère Immaculée de son Divin Fils ?

Non point que cela suffise pour écarter, pour éviter toute épreuve. L'épreuve est le lot de l'humanité, le lot de toutes les œuvres humaines. C'est le creuset où s'épurent les cœurs ; c'est le scalpel qui sonde les courages ;

c'est le stimulant qui excite les âmes. L'épreuve ! c'est d'elle que vient, après la tourmente, le bien-être du calme retrouvé ; après la tempête, la satisfaction de la tranquillité reconquise. C'est elle qui permet les récompenses, qui en fournit l'occasion et en fait la valeur. L'épreuve vous a atteints. Vous l'avez subie, au commencement de cette année, sous l'apparence d'une dangereuse épidémie. Je dis : *l'apparence*, parce que, comme le rappelait tout-à-l'heure si fièrement Monsieur le Supérieur, tandis que l'épidémie semait la terreur dans ce pays, elle s'arrêtait aux portes de cet établissement, qu'une admirable situation et la protection visible du Ciel gardaient de ses atteintes. Mais, quoiqu'il n'ait pas réellement subi les coups du redoutable fléau, ce collège n'en a pas moins supporté les funestes conséquences. La peur du mal, une prudence exagérée peut-être, envahissant l'âme des familles et retenant les parents, ont, non pas fait le vide dans cette enceinte, mais sensiblement éclairci les rangs des élèves, d'ordinaire si nombreux et si pressés. Enfin, les mauvais jours ont disparu.

L'année difficile se termine, comme on l'a justement dit, dans la joie, puisque nous voilà en fête, et sous les plus heureux présages, dans les plus légitimes et les plus douces espérances pour l'avenir.

L'Assomption aussi, votre sœur aînée, a connu l'instabilité des choses terrestres et éprouvé les vicissitudes extrêmes des créations de ce monde. Sans jamais s'éclipser cependant, son astre a tour à tour rayonné de succès et de gloire, ou pâli dans l'ombre de la mauvaise fortune et de l'adversité. Toujours vivante et vaillante, cette institution n'a cessé de lutter pour le droit et le bien. Elle a vaincu les difficultés et triomphé des vents contraires. Elle vient de célébrer allègrement une longévité enviable. Il y a quelques jours, nous assistions, émus et joyeux, à la sé-

rie des fêtes organisées pour le cinquantième anniversaire de sa fondation.

Votre maison arrivera également à son heureux cinquantenaire. Vous serez fiers de saluer cette date mémorable. Avec quel entrain vous allez solenniser cette échéance d'un demi-siècle ! Avec quelle sainte ardeur vous manifesterez à Dieu votre reconnaissance pour sa visible protection et pour les faveurs insignes dont il ne cesse de vous combler ! Nous joindrons aux vôtres avec enthousiasme nos actions de grâces et nos vœux.

Parmi les belles choses que nous avons vues ou entendues et admirées, au cours de ces fêtes splendides de l'*Assomption*, dont l'écho vibrant est certainement venu jusqu'à vous, et dont le récit attrayant vous a, sans nul doute, éte apporté par la parole sympathique de votre excellent Supérieur, il en est une, mes chers enfants, que les circonstances actuelles ramènent plus particulièrement à cette heure à ma mémoire : c'est l'entraînante allocution que nous adressait avec sa chaude éloquence, au moment de la dernière bénédiction dans la chapelle, l'Archevêque de Bagdad, Mgr Ephrem Rahmani.

Sur ce texte : « Croissez et multipliez, » qu'il appliquait au P. d'Alzon, il nous le montrait toujours grandissant et se développant, sans cesse multipliant de l'Occident à l'Orient ses fondations, multipliant sans relâche, dans tous les mondes, les œuvres de Dieu. Il proposait tour à tour, à toutes les parties de son auditoire, l'admirable exemple de ce vaillant apôtre ; et, s'adressant aux uns et aux autres successivement, il s'écriait et s'écriait encore : « Croissez et multipliez. »

Comme lui, je vous dirai, mes chers enfants : « Croissez et multipliez. »

Croissez en sagesse et en travail.

On a dit de votre âge : « Cet âge est sans pitié. » Faites mentir le fabuliste ; ne soyez pas impitoyables pour

vos maîtres. Votre docilité et votre application seront, de votre part, le meilleur remerciement pour le dévouement qu'ils vous prodiguent, le plus vif encouragement pour les efforts que nécessitent et que leur coûtent le soin de vous élever et la mission de vous instruire, la plus douce consolation des fatigues que leur cause leur saint ministère. A quel plus pénible labeur que celui de l'enseignement un homme peut-il se consacrer et s'astreindre ? Quelle tâche plus ingrate ? Quelle vocation exige plus d'intelligence, de prudence, de patience et d'abnégation ? Dieu voit, chacun sait, et vous mieux que personne, que vos professeurs ne se ménagent pas. Répondez complaisamment à leurs avances ; profitez largement et le plus qu'il vous sera possible de la dépense, du sacrifice qu'ils font d'eux-mêmes à votre intention et en votre faveur. Soyez des élèves dociles et disciplinés.

A la docilité, à la discipline, vous joindrez le travail et l'application, l'application soutenue, le travail consciencieux, actif et intelligent. Vous ne vous contenterez pas d'être des élèves soumis et silencieux ; vous serez aussi des élèves studieux et appliqués, votre esprit sera toujours en éveil et excité, tandis que votre corps sera calme et raisonnablement immobile. Vous recevrez, de cette façon, toute l'utilité des leçons de vos professeurs.

Le travail est la punition du péché de notre premier père ; mais il est en même temps la réhabilitation. Le Sauveur des hommes lui-même a travaillé de ses mains, comme le plus modeste des ouvriers.

Le travail chrétien est une prière, j'allais dire, au risque d'encourir l'anathème de quelque rigoureux casuiste, la meilleure des prières.

Le travail seul vous permettra de vivre, qui que vous soyez, et de tenir dans la société un rang honorable. L'avenir est au travailleur ; le monde est à lui et ne peut être qu'à lui. Avec l'avilissement continu et régulier de

l'argent, avec la diminution incessante et normale des rentes, dites-moi quelle fortune il faudra avoir demain pour vivre uniquement du produit de ses capitaux et du revenu de ses terres. Le salaire sera donc de plus en plus utile et nécessaire à tous, salaire de l'ouvrage manuel, salaire de l'œuvre intellectuelle. Travaillez donc pour vivre et pour vivre convenablement.

Si l'on a dit avec raison que *l'oisiveté est la mère de tous les vices*, ne peut-on pas ajouter, comme réciproque ou comme corollaire, que *le travail est le père de toutes les vertus ?* Il est la meilleure sauvegarde contre le danger de l'oisiveté, contre les vices qu'elle engendre ou laisse éclore ; il est le seul remède contre l'ennui qui nait forcément du désœuvrement et de l'inoccupation.

En travaillant, vous multiplierez les œuvres de Dieu. Combien y aura-t-il d'apôtres parmi vous ? J'entends des apôtres dans le sens strict du mot, comme fut le P. d'Alzon. Je l'ignore et personne, ici, ne le sait. Qu'importe? Il n'est pas nécessaire de revêtir la soutane du prêtre ou la robe du moine pour être apôtre dans le sens large de l'expression. Vous multiplierez les œuvres de Dieu en restant fidèles à cette Maison où vous êtes élevés et instruits comme doivent l'être des Français et des Chrétiens, c'est-à-dire des hommes. Votre fidélité sera pour vos Maîtres dévoués la plus douce et la plus précieuse des récompenses, la preuve la plus agréable et la plus utile de votre reconnaissance. Elle contribuera puissamment à la prospérité de cette école, qui fut l'abri tutélaire de votre enfance et de votre jeunesse, parcequ'elle montrera quelle profonde affection cette Maison aura su vous inspirer, à qui vous êtes redevables de la bonne éducation et de la solide instruction que vous aurez, ici, reçues. Apprentis, ouvriers, chefs d'ateliers, patrons, rentiers, propriétaires, dans quelque condition que vous vous trouviez, un jour, vous resterez toute votre vie des

enfants de *l'Immaculée-Conception* ; vous vous conduirez en Chrétiens et en Français.

Vous fonderez des familles chrétiennes.

Mais, avant de vous établir et même alors que vous serez établis, puisque maintenant, sous prétexte d'égalité, dans ces temps de démocratie débordante et d'armements à outrance, l'impôt du sang frappe de la même façon tous les citoyens et que tous les citoyens y sont soumis pendant de longues années, vous serez soldats. Vous vous souviendrez, à la caserne comme au camp, en garnison comme en campagne, que vous êtes les fils de l'Eglise en même temps que les fils de la France.

C'est en se conduisant de la sorte que nos jeunes prêtres, nos séminaristes, momentanément enlevés à leurs retraites, détournés de leur voie et arrachés à leurs études ecclésiastiques, ont conquis l'estime et le respect de leurs camarades et de leurs chefs. L'honnêteté, la réserve, la pratique des devoirs, même des devoirs religieux, n'excluent ni la franchise et la loyauté, ni la bonté et l'indulgence, ni l'entrain et la gaité, ni la hardiesse et le courage. Je sais bien que, pour désigner ou stigmatiser une troupe pusillanime, on disait, jadis : « *Les soldats du Pape*. » Depuis longtemps on ne le dit plus ; on dit maintenant, depuis que, dans l'année terrible, les légions catholiques ont forcé l'admiration de nos ennemis eux-mêmes, on dit, pour citer des modèles de bravoure : « *Les Zouaves de Charette ou de Cathelineau.* » Soldats consciencieux et disciplinés, pendant la paix, vous serez, pendant la guerre, si Dieu le permet, dignes des *Soldats de Charette et de Cathelineau ;* toujours prêts à verser votre sang pour la défense de la patrie, à donner votre vie pour l'honneur du drapeau ou l'intégrité du territoire en la faisant chèrement payer par les audacieux qui insulteraient l'un ou menaceraient l'autre; toujours prêts, enfin, dans tous les temps, dans toutes les conditions, dans

toutes les circonstances, à paraître devant le Souverain Juge, qui n'avertit pas toujours avant d'appeler à son tribunal suprême; témoins ces deux pauvres officiers, dont l'un notamment, le plus âgé, avait été cent fois épargné par la mort sur les champs de bataille, et qu'un accident, d'autant plus terrible qu'il était plus imprévu, a naguère foudroyés tous les deux sur un champ de manœuvres. De leurs corps mutilés, on n'a point retrouvé tous les débris; mais des médailles, des scapulaires par eux conservés au cou et sur le cœur consolaient, en quelque sorte, leurs familles chrétiennes en les rassurant sur l'état de l'âme de ces infortunées victimes.

A l'exemple de Celui qui est notre Maître à tous et comme il nous l'a si clairement enseigné, *vous rendrez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui est à Dieu*. En suivant ses préceptes, dont l'auguste et saint Pontife, qui trône au Vatican et de là illumine le monde, fournit des commentaires si nets, si sages et si profonds, commentaires qu'ici l'on vous apprend si bien à connaître et à pratiquer, vous préparerez, vous assurerez le règne de la véritable liberté, de la véritable égalité, de la véritable fraternité.

Jamais vous ne rougirez et ne vous défendrez d'avoir été élevés par ceux qu'avec une malice grossièrement et injustement méprisante, mais encore plus méprisable, on appelle des *Calottins* ou des *Ignorantins*. Vous vous en montrerez fiers, au contraire. Si l'on veut ainsi vous railler, si l'on vous jette à la face ces épithètes ou si l'on essaie de vous piquer par de telles allusions, vous vous rappellerez et vous proclamerez bien haut, ce que nul ne saurait contredire, que les moines furent toujours les gardiens et les propagateurs des sciences, des lettres et des arts; que de tout temps, pour désigner un savant, un travailleur infatigable, un chercheur opiniâtre, on l'a nommé un *Bénédictin*.

Vous savez bien et vous répèterez que l'esclavage et l'ignorance n'ont pas de pires ennemis que nos mission naires.

Vous n'ignorez pas (et vous en verrez constamment de nouvelles preuves), personne n'ignore (et les gens de mauvaise foi seuls résistent à cette affirmation) que l'Église catholique a toujours marché à la tête des civilisations.

Voilà la vérité, mes chers enfants; voilà ce que vous avez appris dans cette maison bénie du ciel; voilà ce dont il faut vous souvenir, ce dont vous vous souviendrez. Ainsi instruits, convaincus de ces choses, régis par ces maximes, pratiquant ces enseignements, dirigés et guidés par les conseils et par les exemples de vos maitres, de vos familles, de vos devanciers et de vos anciens, vous serez fidèles à votre foi et à votre pays; vous multiplierez, dans la sphère où la Providence placera votre activité, les œuvres de Dieu, avec cette devise, qui est la vôtre, de Chrétiens et de Français : « *Pour Dieu et pour la Patrie !* »

P. CLAUZEL,

Membre de la Société de l'Enseignement catholique du diocèse de Nimes.

JEAN REBOUL

POUR L'ANNIVERSAIRE DE SA MORT (10 MAI 1864)

Réalisme grossier, lâche positivisme,
Ont détrôné partout le spiritualisme.
Que les temps sont changés, depuis ce renouveau
Que la religion nous avait fait si beau !
Le Ciel s'était ouvert sur notre pauvre France,
Et, par cent bouches-d'or, lui versait l'espérance.
Olympio chantait la prière et l'encens
Qu'il réservait à Dieu, non à son propre sens.
Nul ne songeait, alors, à ces apothéoses
Ridicules autant qu'elles sont sottes choses,
Où tout un peuple, pris soudain d'un fol orgueil,
Lève contre le Ciel, pour trophée..., un cercueil.
Mais la mort rend hommage au maître de la vie !
Cherchez un autre biais pour grandir le Génie.
Musset l'a fort bien dit : Non ce n'est pas d'un homme
De ne voir que la terre et cette faible somme
D'honneurs ou de plaisirs qu'elle nous peut donner.
L'Infini nous attire et se fait deviner.
Ce sublime idéal, que je ne puis comprendre,
Il agrandit l'esprit, étend son horizon,
Et, sans lui, le Génie étouffe en sa prison.
Plus de ces rêves d'or, qui le mettaient... aux Anges !
Un sombre cauchemar, des visions étranges
Travaillent son cerveau ; les *Truands* et les *Gueux*,
Tout ce que la laideur a de plus monstrueux,
Les *Sylphes,* les *Follets,* les *Djins* et les Sorcières
Le mènent au Sabbat ; il en prend les manières ;
Et son style heurté, capricieux , brutal,
Accuse trop de fièvre en son état mental,

Toi qui rêves, tu n'as de sûr que ta démence ! (1)
Or, *Bouche-d'Ombre*, ici, parle d'expérience.....
Voilà ce que l'on gagne à renier le Ciel
Pour *Méphistophélès* et sa coupe de miel.
Heureux qui la repousse : elle est empoisonnée !
Celle que le Seigneur t'avait prédestinée
N'avait pas, ô Reboul, de ces fausses douceurs.
Tu nous l'as dit toi-même ; il est né de tes pleurs (2)
Ton vers si vigoureux et de forme si pure.
Ah ! c'est que, par la croix, l'âme se transfigure,
Et que, plus dégagée, elle monte vers Dieu,
Qui sera désormais son unique milieu,
Sa vie et son bonheur, sa lumière et sa gloire.
L'Évangile est ici d'accord avec l'histoire :
Baptisé dans les flots de l'amère douleur,
Le Génie y renaît à un monde meilleur ;
Et, sur ce fruit nouveau de la grâce divine,
Les Anges vont chanter et le Ciel s'illumine.
Un jour, Dieu l'égalant aux esprits bienheureux,
Il doit être immortel et rayonnant comme eux,
Pourvu qu'il soit fidèle, et que son innocence
Garde les dons heureux de la mystique enfance,
Idéale beauté que Jésus admira
Et qu'en lui, dans la crèche, un jour l'on adora.
Il fait bon s'abaisser sous la main d'un tel maître ;
C'est dans l'humilité que Dieu se fait connaître,
Et tel qui la méprise est un enfant perdu
Qui sera promptement au plus bas descendu.

(1) Victor Hugo : *Légende des siècles : Le Pape.*

(2) Tu veux que je chante la joie,
Que mes vers désormais aient l'éclat du plaisir ;
Des larmes, malgré moi, mouilleraient mon sourire,
Et d'involontaires douleurs
S'échapperaient des cordes de ma lyre :
Mon génie est né de mes pleurs. (Reboul, 1821).

« Le plaisir ne m'a point trouvé sur son chemin.
Le miroir, dont l'éclat renvoyait son image
De ses longs voiles blancs, n'a pas quitté les plis ! »
(Reboul, *passim*).

Or cette déchéance est chose fort commune :
On l'a vu plein de fiel et de basse rancune
LUI qui, comme Reboul, célébra de l'enfant
La prière naïve et le cœur innocent,
Lamartine a bien eu son heure de faiblesse :
Du chantre de Rolla qui dira la détresse ?
Toi, Jean, tu n'auras point le triste déshonneur
De te voir reprocher ton ancienne ferveur.
La foi d'un bon Nimois n'est jamais défaillante ;
Et ta lyre toujours se maintiendra vibrante,
A ce diapason qui jamais ne descend
A flatter les excès d'un peuple décadent.
Toute ville n'a pas son poète, et Pindare
Dans ses sentiers perdus par trop souvent s'égare.
Heureuse Nemausa dont le chantre admiré,
S'inspirant de Corneille et du texte sacré,
N'aima point l'antithèse et la vaine hyperbole,
Ni ce luxe de mots digne de Rocambolc,
Dont la prétention, dont le ballonnement
N'offre point de substance et ne tient que du vent.
A l'austère devoir, à la Vierge pudique
Il a voué son chant aussi pur que classique.
L'Homme-Dieu, son Église et le Saint-Sacrement,
La vertu réservée et son digne agrément,
Tout ce qu'on croit de beau, de noble, de sublime
Enlèvent son esprit sur la plus haute cîme ;
Et le vers, ciselé par un maître ciseau,
Reflète la pensée, en devient le flambeau :
Comme en un pur cristal la lumière y rayonne
Arc-en-ciel irisé qui lui sert de couronne.
Tout cela cependant n'a rien de manièré,
Rien qui sente le faux d'un romantisme outré.
S'il faut voir dans le vrai la seule chose aimable,
De le vouloir en tout Reboul est admirable !
Il aima son pays presqu'autant que son Dieu ;
Il aima *le Petit !* (1) dans le *juste milieu*,

(1) Le comte de Chambord, ainsi familièrement désigné par les Bourgadiers nimois.

Qu'il n'outragea jamais, il ne put se complaire.
Son bon sens lui montrait qu'il avait mieux à faire
Que d'aller s'escrimer au métier d'avocat,
Ondoyant et divers ou neutre par état.
Car l'erreur est toujours perfide, envahissante,
Tyrannique d'instinct autant qu'extravagante ;
Et tel qui sans péril croit pouvoir lui céder
S'est déjà dépouillé du droit de commander.
Du meilleur de nos rois on sait le sort funeste ;
Brisons-là !... Cette histoire est poignante du reste ;
De quelque illusion qu'il se veuille abuser,
L'auteur des *Girondins* ne saurait l'excuser.
Faut-il qu'un plébéïen montre plus de sagesse
Que le fils d'un martyr de l'ancienne noblesse !...
Aussi grand citoyen que poète inspiré,
Reboul ne veut en lui rien d'inconsidéré.
L'inconstance n'est point sa règle politique,
L'opinion d'un jour sa critique historique.
L'ambition n'a rien qui le tente, et deux fois,
On l'a vu refuser les rubans et la croix.
Combien d'autres sont pris à ce brillant mirage !
Lui, nommé député, sera toujours ce sage
Qui ne saurait jamais aduler le succès
Pas plus que rechercher les dons d'Artaxercès.
Ainsi tout s'harmonise en cette noble vie
Qui porte, sans fléchir, tout le poids du génie.
Ah ! qu'il est grand cet homme, en sa simplicité !
Il honore son siècle autant que la Cité.
Des noms les plus heureux c'est toute une pléïade,
Depuis Chateaubriand jusqu'à Victor Laprade,
Eh bien ! au milieu d'eux, le nom du boulanger
Comme un *astre choisi*, doit venir se ranger.
A nul autre inférieur pour la belle manière
Je le mets hors de pair pour son grand caractère.
Qu'il rayonne sur nous le double enseignement
Qui sort de sa vertu, de son noble talent !

Le Sage a fort bien dit : « Louez le cœur fidèle ;
Louange, honneur encor, que sa gloire étincelle (1). »
Lumière et vérité, son rayon nous apprend
A regarder au ciel, car du ciel il descend (2).

M. COUDER,
Curé doyen d'Alzon.

(1) Vir fidelis multum laudabitur. (Sap.)

(2) Astre choisi si je dois luire
Que mes rayons soient bienfaisants ;
Souviens-toi du ciel, o ma lyre.
Car c'est du ciel que tu descends.
(REBOUL).

Le Propriétaire-Gérant,

GERVAIS-BEDOT.

Nimes. — mprimerie Gervais-Bedot, place de la Cathédrale.

LE PAIN A BON MARCHÉ -- A BAS L'OCTROI

RÉCIT NIMOIS DE 1775

Outre sa dette consolidée de 283,356 livres, la ville de Nimes avait, en 1689, une dette flottante de 127,435 livres. Il serait trop long de raconter comment s'était formée la dette inscrite ; quant à la dette flottante, elle constituait le solde de tous les emprunts contractés dans la première moitié du XVIIe siècle, soit par les catholiques, soit par les protestants, solde dont la ville s'était chargée, non sans de longues discussions. La Royauté, désireuse de ramener en France l'unité de croyance, avait favorisé cette opération ; elle avait autorisé l'établissement de diverses taxes indirectes, analogues à nos droits d'octroi et de place, espérant ainsi supprimer à bref délai les derniers vestiges des divisions fratricides du XVIe et du XVIIe siècle ; et il est certain que si les fonds produits par les nouvelles taxes n'eussent pas été détournés de leur affectation primitive, on eut vite amorti la dette flottante.

Malheureusement le pouvoir central pratiquait déjà, sans vergogne, les procédés financiers les plus dangereux, anticipations, virements de fonds, etc. etc., et les villes imitaient la cour ; au lieu de disparaître, la dette flottante s'enfla, disons, à l'honneur de nos ancêtres, que la responsabilité de cette conduite ne retombe pas entièrement sur eux. Ainsi à peine venait-on de voter la subvention (c'était le nom donné à l'ensemble de ces taxes indirectes, d'octroi, de place) que parut un édit

(juin 1697) qui prescrivait l'établissement, dans les principales villes du royaume, de lanternes, en leur permettant de se rédimer de cette charge ; la ville de Nimes adopta ce dernier parti, mais il fallut compter aux traitants 52,140 francs ! On paya avec la caisse de la subvention. Ce premier virement fut un fâcheux procédé suggéré par les financiers royaux à nos édiles ; car, dès lors, la caisse de la subvention fut pour ceux-ci ce qu'a été quelquefois pour nos ministres la caisse d'épargne ! Et comme il fallait des ressources à la subvention, les taxes établies, concédées d'abord pour dix ans, persistèrent ! Que dis-je ? elles s'étendirent suivant la marche ascendante de la dette elle-même.

Le produit annuel de la subvention fournissant ainsi largement de quoi assurer le service des intérêts de la dette, la population ignora la situation réelle. Le pouvoir central, auquel incombait le contrôle des deniers communaux, accorda, toutes les prorogations de la subvention qu'on lui demandait ; il s'en rapportait à la vigilance des intéressés. Or personne ne se plaignait : les capitalistes étaient enchantés de voir les intérêts de leurs avances payés, à leur échéance, très régulièrement ; les fermiers de la subvention devaient gagner gros puisque à chaque renouvellement de l'adjudication le prix de ferme augmentait ; seul, Jacques Bonhomme aurait pu crier, mais il n'avait pas voix au chapitre, et peut-être même ce pauvre besacier ne croyait pas que le prix des denrées fut influencé par la subvention.

L'intendant de Montpellier, le bras droit du gouvernement, aurait dû, dira-t-on, y voir plus clair, et empêcher le renchérissement des vivres de première nécessité, en s'opposant à l'accroissement du passif communal. Sans doute, ce haut fonctionnaire avait un droit de contrôle sur les budgets municipaux, il avait qualité pour annuler des crédits ouverts à la légère. Cependant avant

de blâmer l'intendant, on devrait examiner si les ministres ne lui lièrent pas les mains. Prenant même la question de plus haut, j'estime que cent ans après, venir, sans avoir ouï toutes les parties, lu toutes les pièces du dossier, jeter un blâme soit sur l'intendance, soit sur les municipalités d'alors, ne me paraît pas digne de l'historien. Les hommes de ce temps, comme ceux d'aujourd'hui, ne prévirent pas, dès le début, les conséquences de tous leurs actes. On a dépensé pour la construction du lycée un million de plus que ce qu'on croyait ; au XVIIIe siècle, ce fut l'entreprise des travaux de la Fontaine qui procura à nos édiles des mécomptes sérieux.

Le 8 juillet 1757, la ville avait déjà engagé dans cette entreprise 643,937 livres. Ménard, dans le tome septième de son *Histoire de Nimes*, paru en 1758, dit tenir de l'Hôtel de Ville, que la dépense générale revenait déjà à un million. Et pourtant quel est le Nimois qui oserait blâmer nos ancêtres d'avoir créé pour les générations futures une si belle promenade, et ne serions-nous pas portés au contraire à leur reprocher de ne pas avoir fait assez grand, de ne pas avoir adopté le plan et le conseil des académiciens d'alors, qui soupçonnaient toutes les richessses archéologiques qu'auraient mises à découvert des fouilles plus larges et plus méthodiques, mais aussi plus coûteuses.

Voici du reste la situation budgétaire de Nimes en 1775.

Je laisse de côté, bien entendu, les deniers royaux et provinciaux, montant à près de cent mille livres.

Recettes		
Centimes communaux...............	28 356	110.856
Taxes indirectes.....................	66 500	
Produits divers.......................	16 000	
Dépenses		
Service de la dette.................	30 000	110.856
Autres dépenses ordinaires..........	50 000	
Dépenses imprévues ou amortissement	30 856	

Les 30.000 francs formant le premier chapitre de la dépense se subdivisaient en 3 0/0, 4 0/0 et 5 0/0. Remar-

quonsque les 283356 livres, déjà dues en 1689, n'avaient pas été remboursées en 1775 ; que la dette inscrite était donc restée stationnaire ; mais que la dette flottante était passée de 127435 francs à 475.562 livres.

Le second chapitre de la dépense nous offrirait l'occasion de faire connaître tous les détails de l'administration de la ville, mais ce serait un travail considérable, travail déjà fait par M. G. Maruéjol, dans la Revue *Nemausa* « Les dépenses ordinaires de la ville de Nimes au XVIIIe siècle » (*Nemausa*, tome I, année 1883).

Les prévisions du troisième chapitre, *amortissement* et *dépenses imprévues*, n'ont rien d'excessif : 1° le passif étant de 731735l, un amortissement trentenaire aurait nécessité un crédit de 25000 par an ; 2° les dépenses imprévues s'élevaient par année à plus de 5000l ! le calcul en est aisé ; la subvention avait déjà au moins 75 ans d'existence ; il était rentré 1 million et demi de ce chef, et malgré ce, la ville était encore endettée !

On comprendra maintenant l'émotion qui s'empara des édiles Nimois lorsqu'on publia l'édit royal du 3 juin 1775 qui abolissait tout droit perçu au profit des villes sur les farines et sur les grains. C'était la faillite à brève échéance ; si non la faillite, l'arrêt forcé de tous les travaux et améliorations en cours.

L'édit était formel : « il ne faut pas surcharger la den-
« rée la plus nécessaire à la vie ; les villes trouveront,
« dans un examen plus scrupuleux des dépenses budgé-
« taires, à combler ce vide, au besoin en taxant autre
« chose que le pain. »

Cela sonnait bien aux oreilles du peuple, mais la prudence la plus vulgaire eut exigé qu'avant de détruire l'équilibre des budgets municipaux, on eut préalablement

contrôlé toutes les dépenses, et vérifié si l'ensemble des annulations de crédits permettait un dégrèvement aussi considérable que celui édicté.

Turgot, au fond, avait mille fois raison ; il y avait pas mal de dépenses ridicules à biffer, mais Turgot et son maître savaient bien qu'il était impossible de porter la cognée dans la forêt des abus, et que le coulage, passez-moi l'expression, était autrement considérable à Versailles qu'à Nimes. Pourquoi alors ne pas commencer hardiment l'abattage autour du Roi, au centre ! Et comment espérer se faire obéir à distance, quand en face de soi, l'on était obligé de reculer devant cette coalition de tous les princes, de tous les courtisans, de tous les traitants, de tous les privilégiés.

Le premier effet de l'édit, à Nimes, le plus net, ce fut une assignation par le fermier de la subvention, en dommages-intérêts, pour résiliation d'un traité intervenu de bonne foi ; voici comment il motivait sa demande :

il avait été déclaré adjudicataire le 7 mai 1768, de la subvention, pour dix ans, à raison de 66.500 fr. par an ; d'après ses comptes, sur ces 66.500 fr., 35.000 livres s'appliquaient à la ferme de l'impôt sur la farine, la seule, disait-il, qui donnât un bénéfice de 5.000 l. par an, et comme on ne risque rien à réclamer plus, il demandait 40.000 livres de dommages-intérêts.

La ville, sans se préoccuper outre mesure de la requête du fermier, s'empressa d'envoyer au Roi un mémoire pour protester contre le nouvel édit ; ce mémoire qui figure aux Archives Municipales, est curieux à étudier, car il nous indique les principes économiques du Conseil municipal de Nimes à la veille de la Révolution :

1° La subvention établie à Nimes, sur la farine, est avantageuse ; 2° le produit de la subvention est pour le budget d'une absolue nécessité ; 3° le produit de la sub-

vention sur la farine ne peut pas être remplacé par d'autres taxes.

Le mémoire commence par un éloge dithyrambique des mesures prises, par Turgot, en faveur de la liberté commerciale des grains.

« Il fut un temps où la prudence crut devoir fermer
« toutes les issues par où les grains pouvaient s'échap-
» per.

« Elle entraîna une obstruction générale qui livra les
« provinces les plus fertiles à la misère et les autres à la
« famine. De meilleurs calculs firent accorder la liberté
« à la circulation des grains, et ils devinrent une source
« féconde de richesses pour l'Etat en même temps
« qu'une ressource assurée pour la subsistance des peu-
« ples. Mais bientôt une spéculation funeste établit un
« monopole terrible qui ne faisait passer les grains d'une
« contrée à l'autre que pour les dévaster toutes égale-
« ment. Des mesures heureuses ont aujourd'hui ruiné
« ces spéculateurs.»

Le style de nos ancêtres a un peu vieilli; qu'on rapproche quelques lignes de Michelet racontant les mêmes faits :

« Il y avait en France un misérable prisonnier, le blé,
« qu'on forçait de pourrir au lieu même où il était né.
« Chaque pays tenait son blé captif. Les greniers de la
« Beauce pouvaient crever de grains, on ne les ouvrait
« pas aux voisins affamés. Chaque province séparée des
« autres était comme un sépulcre pour la culture dé-
« couragée. Le vin était de même enfermé à vil prix.....
« on criait là-dessus depuis cent ans. Récemment on
« avait tenté d'abattre ces barrières. Mais le peuple igno-
« rant des localités y tenait.

« Turgot, entrant au ministère, se mettant à sa table,
« à l'instant prépare et écrit l'admirable ordonnance de
« septembre, noble, claire, éloquente. C'est la Marseil-

« laise du blé. Donnée précisément la veille des semailles, elle disait à peu près « semez, vous êtes sûr de « vendre ; désormais vous vendrez partout. » Mot magique dont la terre frémit. La charrue prit l'essor et les « bœufs semblaient réveillés. »

La municipalité Nimoise était donc à bon droit reconnaissante à Turgot de ce qu'il avait fait pour la liberté commerciale des céréales, mais elle ne comprenait pas que la suppression de l'impôt communal sur les farines était au fond une nouvelle prime accordée à l'agriculture, au producteur.

« Le droit établi sur la farine n'est pas à la charge des « vendeurs », dit l'auteur du mémoire, et la preuve, c'est « qu'au moment où l'on craignait partout la disette, il y a « toujours eu, sur le marché Nimois, regorgement de « grains, de farines, de pain ; les marchands de grains « de la ville ont pourvu à la subsistance des Cévennes, « ses boulangers ont fourni du pain à plusieurs lieues à « la ronde. »

Si le vendeur ne supportait pas l'impôt, c'était alors l'acquéreur, le consommateur.

« Pas davantage », disait-il, « avec une salmée de blé « on a 300 livres de pain, l'impôt est de 16 sols et demi « par salmée, ça fait un sou par 18 livres de pain, c'est-à-dire une somme insignifiante, imperceptible.

« Les boulangers vivent sous le régime édicté à « l'amiable en 1613 ; d'après le tarif convenu à cette époque et encore non abrogé, il faut pour influer sur « le prix d'une livre de pain qu'il y ait au marché une « hausse ou une baisse de 20 à 30 sous par salmée.

« La suppression de l'impôt ne peut donc amener la « diminution du prix du pain ; pour qu'une baisse d'un « denier se fut produit sur le pain, il aurait fallu que « l'impôt de la subvention se fut élevé à 20 sous, or, il « n'était que de 16 sols et demi.

« La détaxe a donc uniquement eu pour résultat mo-
« mentané d'augmenter le bénéfice de la boulangerie. »

Ici, le pétitionnaire passait volontairement sous silence les efforts tentés par les boulangers pour obtenir la révision *de l'essai du pain* fait en 1613.

Au lieu d'indiquer que la détaxe avait augmenté le bénéfice de la boulangerie, il fallait parler de la meunerie. Le 27 juin, on ferme les bureaux de la subvention. Les boulangers continuent à faire moudre leur blé, mais jadis, avant d'aller au moulin, on pesait le blé au bureau de la subvention et on repesait la farine au retour du moulin. La subvention supprimée, les bureaux du poids soit du blé, soit de la farine furent fermés. Les meuniers rendirent grâces au ciel. L'âge d'or luisait enfin pour eux; leurs larcins devenaient impondérables; quatre boulangers avaient envoyé au moulin 227 quintaux 60 livres de blé, mouture déduite, il devait leur être rapporté 217 quintaux 17 livres de farine ; or, sait-on ce qui leur fut livré ? 206 quintaux ; le meunier avait volé dix quintaux! et sa conscience ne lui reprochait pas grand'chose.

Dès le 2 juillet 1775, cinq jours par conséquent après la fermeture du poids public, les meuniers s'étaient tous réunis secrètement, et heureux d'être affranchis du contrôle du poids, ils avaient décidé que celui d'entre eux qui s'aviserait de rétablir à son moulin un système quelconque de pesage encourrait une amende de 50 livres au minimum.

C'était être nettement fripon, mais de tout temps les meuniers avaient eu la manche large. Je n'ai jamais compris comment Lafontaine avait osé choisir un meunier comme type d'un homme sans volonté.

Le Conseil municipal eut vent de cette coalition mons-

rueuse, et il fut pris, le 5 juillet 1775, la délibération suivante :

« Dans le moment que Sa Majesté a pourvu à l'avantage « de ses sujets par un moyen propre à leur procurer du « pain à meilleur marché, les meuniers ne craignent pas « de contrevenir au bon ordre, en rendant plus difficile « la preuve de leurs concussions. De tout temps, les « boulangers ont fait peser leur blé au poid public, et « les meuniers ont été tenus de rapporter la farine audit « poids.

« La Ville a donc décidé de continuer à avoir un poids « public et gratuit. Les meuniers qui résisteraient à cette « prescription de police seront poursuivis devant les « tribunaux. Il y aura comme par le passé deux bureaux « de poids : l'un à la porte des Carmes, l'autre à la Made- « leine. »

L'auteur du mémoire se garde bien de raconter tous ces détails secondaires, il continue d'exposer ses idées sur l'incidence de l'impôt; admettant pour un moment que l'impôt atteint le consommateur, il ajoute : « Est-ce que tout « citoyen ne doit pas contribuer aux charges de la cité « comme aux charges de l'Etat ; or, quelle contribution « plus douce que la subvention des farines ? Supposons « dit-il, une famille d'artisans, elle ne consomme pas au « delà de huit salmées de grains par an, et encore il y en « a beaucoup qui consomment moins. Qu'est-ce qu'un im pôt hebdomadaire de deux sols, quatre deniers. »

Il réfute, en passant, une objection chère de tout temps aux flatteurs de la populace :

« L'impôt doit être établi sur le riche plus que sur le « pauvre, or les impôts de consommation comme celui-là « atteignent surtout les pauvres qui consomment autant « de pain que le riche. »

Il répond : « Est-ce que la subvention constitue seule

« le budget des recettes de la ville ? Est-ce qu'elle sub-
« vient à toutes ses dépenses ? Non, la subvention n'est
« qu'une partie accessoire des recettes, c'est le foncier
« surtout qui est imposé. »

C'est le foncier surtout qui est imposé ; disait-il la vérité ? La contribution foncière s'élevait en tout à 128,000 livres ; sur ces 128,000 livres, il n'y avait que le cinquième environ qui entrât dans la Caisse communale. Je sais bien que de tout temps, le propriétaire qui paye la taille ne voit que le montant total de sa côte, il ne se rend pas très exactement compte de la part que prélèvent l'État, la Province (nous disons le département), et la commune.

Nous plaçant à un autre point de vue, nous devons constater que l'impôt indirect communal figurait dans son budget à cette époque, par rapport à l'impôt direct, dans la proportion de deux tiers. Nous n'essaierons pas de comparer cela avec la situation actuelle, d'autant qu'il faudrait faire d'abord le relevé de tous les impôts de l'époque, (outre la taille, il y avait la capitation, les vingtièmes, etc., etc.) de même qu'outre l'octroi municipl, il y avait l'équivalent qui frappait aussi sur la consommation.

Et puis, peut être penserez-vous comme moi, que toute cette distinction entre l'impôt direct et l'impôt indirect est pleine de subtilités. Depuis que l'impôt existe, on discute sur ses incidences, et l'on est loin d'être tombé d'accord. Nous ne devons retenir qu'un seul chiffre. La ville avait à cette époque là *quarante mille habitants* (1) et l'octroi était affermé 66,600 francs. Nous avons, depuis lors, considérablement revu et augmenté la carte à payer.

J'ai hâte d'aborder la dernière partie du mémoire : *Le produit de la subvention sur la farine ne peut être remplacé par d'autres objets.*

« Il n'est pas possible d'augmenter les droits sur le vin
« et sur les pourceaux.

(1) Quelques documents irrécusables donnent ce chiffre.

« La grande consommation de viande porcine se fait « par le peuple et le prix en est déjà réglé à un point de « cherté qui ne saurait accroître sans être excessif et « même un objet d'inquiétude.

« Le vin est dans ce moment à si bas prix, dans la « ville de Nimes, que le droit déjà existant ne permet « point aux étrangers d'en importer, de telle sorte que la « subvention n'atteint que le vin de crû, et c'est pour les « propriétaires une surcharge que le bien public veut « que l'on diminue plutôt que de l'aggraver, attendu que « les habitants payent déjà la taille de leurs vignes, en « même temps que la capitation, et que la culture des vi- « gnes mérite en soi une faveur toute particulière, en ce « que, d'un côté, elle fournit au peuple une denrée qui est « de première nécessité dans cette partie de la province ; « que, d'autre part, cette culture occupe des milliers de « travailleurs, qui ne se subsisteraient pas sans elle.

« On ne peut pas imposer les comestibles (1), par cette « double considération qu'ils forment l'aliment du peu- « ple et qu'ils sont soumis à l'*équivalent*, ferme de la « Province, qui ne pourrait que souffrir d'une subvention « particulière.

« Les agneaux et les veaux sont également sujets à l'é- « quivalent, et il y a cette considération de plus, qu'étant « portés à Nimes, des pays circonvoisins, si notre ville les « imposait, les éleveurs les conduiraient ailleurs, quitte « à payer un peu plus de frais de transport.

« L'huile n'est pas non plus susceptible de droit, soit « comme nécessaire à la subsistance du peuple, soit com- « me déjà fort chère, soit comme employée par l'industrie « des manufactures, qui en font la plus grande consom- « mation et qui ne sauraient être surchargées d'un impôt « particulier sans perdre tout accès à la concurrence. Le « même motif interdit tout impôt sur le charbon de bois,

(1) Le mot *comestible* ne figure pas dans le dictionnaire de Trévoux. Nous nous proposons, dans une autre étude, de revenir sur ce mot.

« dont la grande consommation se fait par les fab riques
« de laine et par les filatures de soie.

« Le bois trop rare, trop recherché dans toutes les
« villes voisines, fuirait Nimes, s'il y était assujetti à un
« impôt.

« Le charbon de pierre, fouillé dans les mines des
« Cévennes, est transporté en très grande quantité à Ni-
« mes, qui est l'entrepôt de tous les lieux et villes d'alen-
« tour; mais, d'un côté, ce charbon mérite d'être exempt
« d'impôt, pour faciliter aux fabriques des essais pour se
« le rendre utile ; d'autre part, ce charbon ne serait pas
« plutôt asservi à un impôt, dans Nimes, que, pour se ré-
« duire de cette taxe, on en ferait l'entrepôt dans quelque
« autre lieu, également à portée, et Nimes perdrait cette
« branche d'industrie.

« Les maisons qui se construisent dans Nimes, ni les
« matériaux qui y sont employés, ne peuvent pas fournir
« une contribution propre à remplacer la subvention sur
« la farine, parce qu'il y a à peine, dans Nimes, par an,
« trois maisons construites par des riches; toutes les au-
« tres sont élevées dans les faubourgs, pour l'habitation
« de la classe ouvrière, à laquelle le maçon fait toutes les
« avances, familles que Nimes a le plus grand intérêt de
« retenir, et qu'elle chasserait pour peu qu'une imposi-
« tion nouvelle rendît leur habitation plus difficile ou plus
« coûteuse.

« Augmenter les centimes communaux ; il y en a déjà
« trop.

« Le plus grand nombre des cotes de la capitation ne
« sont exigées, chaque année, que par la force de la gar-
« nison, et une quantité considérable est portée en re-
« prise par la faute ou l'impuissance des contribuables,
« parce que l'ouvrier, habitué à vivre du jour au jour, est
« incapable d'épargner vingt sous sur ses profits de toute
« l'année. Tel qui paye, par la subvention, cinq livres,
« réparties en deux sols par semaine, ne pourrait, par la

« garnison la plus rigoureuse, être amené à payer trente
« sols en une seule fois.

« Une surcharge sur les fabriques, par l'augmentation « du vingtième, leur ferait chercher un autre asile plus « propre à leur ménager les moyens de soutenir, dans la « concurrence, cet avantage qui enrichit notre Province « de l'or de l'étranger.

« La propriété non bâtie réclame, depuis longtemps, « quelque dégrèvement. Si l'agriculteur ne peut se tirer « d'affaire, il est réduit à économiser les frais de culture ; « la culture, de plus en plus imparfaite, donne des récol- « tes toujours plus mauvaises, et les campagnes ne pré- « senteraient plus que des hermures que la misère arro- « serait de ses larmes.

« La libre circulation vient de réduire subitement le « prix des denrées de près d'un tiers ; il faut donc que le « laboureur, forcé de céder ses productions à un prix plus « modéré, ne se voit pas encore ravir le résidu de ce prix « par l'impôt, sans quoi, réduits bientôt à lésiner sur la « culture, les fonds seraient stériles. »

Ces extraits sont suffisants ; ce mémoire, plein de gros bon sens, acquiert un regard d'actualité à l'heure où tout le monde s'occupe de la suppression de l'octroi, où chacun apporte au Parlement des propositions tendant à procurer au peuple souverain la vie à bon marché.

Que ceux qui tremblent sur les conséquences des lois en discussion se rassurent.

Un ministre avait ôté l'impôt sur les farines, son successeur le rétablit.

Telle est la leçon de l'histoire.

P. BARDON.

VENANCE DOUGADOS[1]

A peu près tous les auteurs récents de biographies générales ont consacré un article à Venance Dougados. Outre cela, sa vie et ses œuvres ont été décrites par M. de Saint-Surin, dans la *Décade philosophique* de messidor an V, n° 29, pages 90-91 ; par M. de Labouisse-Rochefort dans les notes qui suivent son *Voyage à Rennes-les-Bains*, puis dans les cinquante-sept pages préliminaires qu'il a placées en tête de son édition des œuvres du personnage ; enfin par M. Isidore Dougados, avocat, son neveu, dans la *Mosaïque du Midi* en l'an 1840, et plus tard, à l'aide de documents plus amples, a-t-il dit, dans la *Revue de l'Aude*, 2e année, 1846, pages 69 à 85.

Nous n'avons point vu l'article de M. de Saint-Surin ; nous avons lu les deux autres, et les avons trouvés animés d'un souverain esprit d'injustice pour notre ordre et pour la religion elle-même. La pensée qui domine dans

(1) Notre collaborateur le R. P. Apollinaire a confié aux presses de M. Gervais-Bedot un ouvrage intitulé *Bibliotheca Scriptorum Ordinis Capuccinorum Occitaniae et Aquitaniae*, destiné aux religieux de son ordre, et par suite écrit en langue latine, seule commune aux diverses nations où ils sont répandus. Là sont énumérés, avec leurs œuvres, nombre de personnages de notre Midi, qui ont honoré tout à la fois la religion, les sciences, les lettres et leur pays. Parmi divers appendices, se trouve une étude historique et bibliographique, écrite en français et riche de documents inédits, sur Venance Dougados, de Carcassonne. Infidèle à la religion, qui dès l'enfance l'avait comblé de ses bienfaits, ce malheureux fut cependant un poëte aimable et quelque peu célèbre. Ses admirateurs se sont injustement prévalus de cela pour flétrir sa bienfaitrice. Le P. Apollinaire rétablit à ce sujet la vérité historique, s'appuyant sur des documents authentiques qui ne sont point sans intérêt pour notre histoire. Nous sommes autorisés à en offrir la primeur aux lecteurs de la *Revue*.

ces écrits est que la religion et les évêques ont tort de ne pas estimer leurs sujets immoraux à l'égal de leurs sujets intacts, surtout quand un peu de génie poétique fait compensation au défaut de vertu. Sous cette idée dominante, les deux biographes ont tantôt raconté des choses vraies, tantôt suppléé par l'imagination à l'absence de certains documents ; souvent, ils ont masqué sous des couleurs fausses les évènements qu'ils rapportaient, et les caractères qu'ils rencontraient. Il ne peut pas être dans notre rôle de donner ici une biographie étendue de Venance Dougados ; nous ferons cependant quelques emprunts à son neveu, et, après lui, nous profiterons, nous aussi, de nouveaux documents qu'il n'a pas connus, ou qu'il a volontairement négligés, spécialement du dossier qui accompagna Venance devant le Tribunal Révolutionnaire.

Jean-François Dougados naquit à Carcassonne le 10 août 1762 (1). Il étudia chez les Pères Doctrinaires de cette ville. Avant la fin de ses humanités, son talent poétique lui avait acquis déjà dans son pays une certaine célébrité. Une harangue en vers qu'il lut à Mgr de Puységur, à son entrée à l'évêché de Carcassonne, lui mérita la bienveillante attention de ce prélat, et de bonne heure il fut revêtu de l'habit ecclésiastique.

« Une actrice alors en vogue, la Saint-Val, donnant des représentations à Carcassonne, le jeune abbé s'enveloppait sous les replis protecteurs d'un manteau pour aller l'entendre, et plusieurs fois une main inconnue jeta aux pieds de la divinité du lieu des vers fort galamment tournés, qui obtinrent les plus vifs applaudissements. Le poète ne tarda pas à être connu de l'actrice. Elle le manda gracieusement auprès d'elle, lui fit accepter un cadeau,

(1) Son acte de baptême est du 10 août, et non du 12, comme a dit son neveu.

lui fit un sermon de sa façon, et lui signifia que, ne voulant pas avoir à se reppocher la damnation éternelle d'un petit collet, elle allait quitter Carcassonne.

« Le jeune Dougados quitta l'habit ecclésiastique. »

Cette anecdote dépeint la conduite de cet infortuné pendant toute sa jeunesse. Il voulait d'une piété plus grande que celle du vulgaire ; mais il voulait aussi l'esprit, la gloire et les satisfactions du monde : celui-ci ne pouvait que gagner la victoire, et l'entraîner dans le malheur.

Après quelques fonctions d'enseignement à Cette et à Toulouse, il revint aux maîtres de sa jeunesse, et sollicita son entrée dans leur ordre : mais « ils avaient sur le cœur ses satires et ses madrigaux, » et ils eurent la prudence de ne pas l'admettre. Il reprit l'habit ecclésiastique, et bientôt se présenta aux Capucins. Ceux-ci n'avaient pas, comme les Doctrinaires, l'avantage de le connaître de longue main ; ils le reçurent. Il y avait alors à Mende un Frère des Écoles Chrétiennes qui portait le nom religieux de Venance ; il écrivait parfois au jeune Dougados, qui probablement lui était attaché par des liens intimes de parenté ou d'affection. Ce fut sans doute le motif pour lequel les Capucins donnèrent au postulant le nom de Venance. Le bon Frère des Écoles Chrétiennes mourut vers le 20 septembre 1784 ; le novice capucin prononça ses vœux solennels le 7 novembre suivant, au couvent de Béziers.

Bien que la biographie consacrée par M. Isidore Dougados à son oncle ait un peu trop souvent une tournure romantique, nous ne nous sentons pas la liberté de cacher à nos lecteurs les lignes par lesquelles il flétri son héros en croyant le louer par le récit de la façon dont il s'exerça aux mœurs et aux devoirs de la religion pendant le cours de son noviciat.

« Envoyé à Béziers pour faire son noviciat, il composa

des cantiques qui reçurent les honneurs de la musique, cette sœur de la poésie dans les principales églises du Midi. Mais, en secret, il sacrifiait à la Muse profane, et, sous le voile de l'anonyme, il publiait plusieurs pièces dans l'*Almanach des Muses*. Tibulle, Ovide, Racine, Voltaire lui faisaient déjà négliger le P. Latour, Molina et S. Augustin. »

De Béziers, après ce noviciat, Venance fut envoyé au couvent de Toulouse. Il figure sur un état de cette maison religieuse dressé en chapitre provincial le 9 juillet 1785; il y est indiqué comme suivant le cours de théologie professé par le P. Augustin de Saint-Géniès, dont nous parlerons ci-après, qui s'est rendu si tristement célèbre sous le nom de Chabot. Ici, M. Isidore Dougados, affirme que la supériorité des talents de l'élève inspira au maître une jalousie haineuse, et que de là naquirent pour Venance des tribulations sans fin.

Le biographe aurait dû fournir une preuve de cette assertion. Nous croyons posséder la preuve du contraire, au moins très suffisante. Ce n'est pas que nous ayons grande confiance dans la vertu de ces deux religieux, qui ont traîné leurs dernières années dans le sang et dans la boue ; mais, à défaut de plus amples documents, nous avons pu parcourir minutieusement l'analyse des papiers de Venance, dressée par le juge enquêteur de Perpignan, lors de l'arrestation de cet infortuné. Ce qui s'y trouvait de plus abondant était la correspondance de Chabot avec lui pendant un espace de six années, se terminant en mai 1793. Par le peu que dit le juge enquêteur de chaque lettre ou de chaque paquet, on voit clairement que les relations des deux personnages n'ont jamais cessé d'être affectueuses. Deux fois seulement, Chabot fait des reproches à Venance : c'est d'abord le 6 juillet 1788, à propos de son élégie de l'*Ennui*, qui mérita, en effet, les reproches de tous les esprits

sérieux ; c'est, en second lieu, dans une lettre que le juge qualifie de *maçonnique*, datée du « 5ᵐᵉ jour du 8ᵐᵉ mois, contenant des reproches du Fr. Augustin Chabot au Fr. Venance. » Ces reproches ne sont pas spécifiés Mais chacun comprendra que deux personnes qui ont commencé par se détester cordialement, ne correspondent pas pendant six ans, d'abord comme religieux, puis comme révolutionnaires, et enfin comme francs-maçons.

Deux historiens aveyronnais, M. Servières (*Hist. de l'Église du Rouergue*. Rodez, 1874) et M. Affre (*Biographie aveyronnaise*. Rodez, 1881), ont affirmé que la haine de Chabot fut surexcitée par de certaines satires que Venance se permit contre lui lorsque, avec son collègue Bô, Chabot fut envoyé en mission dans le Tarn et l'Aveyron, en mars et avril 1793. M. Servières cite même quelques vers. Nous ne croyons pas à leur authenticité. Il est vrai que Venance parut à cette époque en plusieurs localités du Tarn, où il venait chercher des volontaires et des munitions pour l'armée des Pyrénées (1), et il put y rencontrer Chabot ; mais Venance était alors trop emporté par sa fougue politique et guerrière pour s'amuser à faire des satires. Voire, Chabot était pour lui un objet d'admiration ; car, le 8 mai suivant, répondant à Fauchet, qui s'était plaint à lui de Chabot, il « tentait de les réunir par le seul motif du bien public, qui pourrait souffrir de leur mésintelligence. » Peu de jours après, Venance était lui-même à Paris, comblé d'honneurs par la Convention. Enfin, après son arrestation, écrivant à Fouquier-Tinville, le 21 août, il se recommandait de Chabot.

Les historiens précités, et quelques autres, attribuent à

(1) Parmi les papiers de Venance, le juge a noté celui-ci : « Procès-verbal de la délibération de la municipalité de Sorèze, en date du 22 avril dernier, relatif à des secours d'hommes et de vivres réclamés par Bourdes (commandant du bataillon du Gard) et Venance Dougados. »

Chabot l'arrestation et la condamnation de Venance. Les documents dont nous aurons à profiter prouveront qu'il n'en fut rien. Les crimes dont Chabot s'est couvert ne donnent pas à l'historien la liberté de lui en attribuer un de plus sans preuves.

Mais revenons à Venance. Il ne parait pas être resté bien longtemps au couvent de Toulouse. Envoyé à celui de Notre-Dame d'Orient, il dut, suivant une habitude franciscaine, interrompre ses études pendant la période du battage des blés, en l'an 1786, pour faire la quête de cette substance au profit de son monastère. Il parcourut, en compagnie d'un domestique et d'un âne, la région appelée la Salvetat. Au retour, il écrivit l'ouvrage qui tient la place la plus étendue parmi celles de ses œuvres qui ont été publiées : c'est *La Quête du Blé.* Cet opuscule, mêlé de prose et de vers, témoigne chez son auteur d'un grand talent, de beaucoup de connaissances littéraires, et de la plus charmante facilité d'écrire. Mais aussi un défaut absolu de piété et de sens religieux, et une dose trop accentuée d'esprit mondain s'y révèlent. On lit, entre les lignes, le dégoût et le mépris du saint état auquel le pauvre jeune homme avait eu le tort de se lier sans avoir le courage d'en embrasser les mœurs austères. Certes, les poètes, les savants, les écrivains et les artistes d'un talent égal ou supérieur au sien n'ont pas manqué à la religion des Capucins ; ils ont suffisamment prouvé que la frivolité n'est pas le caractère essentiel de la poésie : Venance ne lui en connaissait pas d'autre.

« Ce joli voyage poétique, dit M. Isidore Dougados, fut dédié à une jeune et spirituelle vicomtesse, originaire de Carcassonne, qui, dans son château de Moussegou, recevait nombreuse compagnie. Tout le monde voulut avoir copie du charmant opuscule. Les copies se multiplièrent prodigieusement, et bientôt le *Journal Général de France* imprimait *La Quête du Blé*, avec le privilège du roi, mais

avec des mutilations telles, que l'auteur, du fond de son couvent de Perpignan, où il était alors, crut devoir réclamer.

Voilà donc Venance transféré de Notre-Dame d'Orient à Perpignan. Un peu plus tard, nous allons le voir à Montpellier, puis à Béziers. De si fréquentes mutations ne sont pas habituelles chez nous pendant les premières annés de vie religieuse; l'assiduité nécessaire aux études y fait obstacle. Il a fallu certainement que Venance rendît par sa propre faute son séjour successivement impossible dans chacune de ces maisons. Ici, son biographe attribue ces changements à une persécution ouverte de ses supérieurs, qui, dit-il, l'exilèrent même jusque en Bretagne, et ce fut là que, se morfondant, il écrivit son élégie de l'*Ennui*. M. Isidore Dougados va bien loin dans ses imputations à l'encontre des supérieurs religieux; il les accuse d'avoir aussi enfermé cet infortuné dans le *Vade in pace*.

Malgré l'impossibilité où nous sommes d'explorer en originaux les lettres des supérieurs, qui probablement n'existent plus nulle part, et dans la nécessité d'apprécier tous les papiers de Venance seulement par l'analyse qu'en a faite le juge enquêteur, nous nous sentons très fortement autorisé à contredire M. Dougados. D'abord, ce n'est point une habitude des supérieurs de tourmenter leurs religieux, surtout les jeunes, quand leur conduite est régulière. En second lieu, Venance a reçu de ses supérieurs des lettres si nombreuses, que leur quantité suffit seule à montrer qu'elles émanaient de sentiments indulgents et charitables; notre expérience personnelle et celle de tous les confrères avec qui nous avons vécu, établit ce fait, que, pendant la jeunesse religieuse, ceux qui vont droit leur chemin ne donnent pas aux supérieurs la peine de tant écrire. En troisième lieu, c'est surtout dans les temps où M. Dougados affirme que son oncle a

été séquestré, qu'on le voit, au contraire, plus en relations avec le public. Enfin, dans la multitude des papiers qu'il a dû explorer le juge enquêteur n'en relève qu'un petit nombre où il dit être question d'*affaires* ou de *contrariétés capucinales* (sic), et elles ne sont pas de Venance, mais de ses correspondants Chabot et Sermet. Celui-ci, religieux carme de Toulouse, embrassa plus tard le schisme, et devint évêque métropolitain du Sud.

L'*Ennui* n'a pas le charme de *La Quête du Blé*. La frivolité y revêt le caractère de la tristesse, avec un commencement d'impiété et un éloge de Jean-Jacques Rousseau. M. Dougados prétend que le P. Provincial des Capucins de Toulouse écrivit à M. l'abbé de Fontenay pour le prier d'humilier Venance et son nouveau poème. L'abbé répondit en publiant cette lettre, avec le poème et l'éloge de celui-ci, lui donnant le pas sur une églogue de Florian. Il y a lieu de regretter que le biographe-neveu n'ait pas reproduit ladite lettre, et n'ait pas indiqué le journal, aujourd'hui peu ou point connu, dans lequel la publication fut faite. Mais il ajoute que Venance fut alors envoyé au couvent de Montpellier, où il paraît avoir passé la plus grande partie de l'année 1789. Il y fut attiré, dit-il, par la bienveillance de M. de Balainvillers, intendant de Languedoc, qui lui rendit plus d'honneurs et de faveurs que la méchanceté supposée des supérieurs religieux ne lui imposait de mauvais traitements. « Il est certain, ajoute M. Dougados, que sa vie était une infraction perpétuelle aux vœux solennels qu'il avait faits. La richesse de son esprit était peu conforme au vœu de pauvreté ; ses triomphes littéraires, au vœu d'humilité, et la cour qu'il faisait aux Grâces et aux Muses, au vœu de chasteté. »

En effet, en cette année 1789, Venance devint membre de plusieurs sociétés savantes. Ses papiers contenaient un fragment de discours prononcé, à une date non indiquée, devant le Musée de Bordeaux, lors de son admission, qui

eut lieu le même jour que celle du cardinal de Bernis. De plus, le 28 juin 1788, il était agréé comme correspondant par le Musée de Toulouse. Le 20 février 1789, l'Académie de Lyon le nommait membre associé. Le 29 septembre, l'Académie de Rouen l'accueillait dans son sein. Le 22 octobre, l'Académie d'Arras l'honorait du titre de correspondant.

Quels étaient donc ses titres littéraires, après les deux ouvrages, ou plutôt les deux bluettes, dont nous avons déjà parlé ? C'étaient quantité de pièces fugitives, anonymes ou non, insérées dans l'*Almanach des Muses,* dans le *Mercure de France*, et dans d'autres périodiques. Ainsi par exemple : il y avait à Montpellier un M. de Gaston, officier et poète agréable aux dames. Venance lui écrivit dans le *Mercure de France*, une épître en vers, où on lit ceux-ci :

Dans le boudoir comme au sacré vallon,
Charmez et célébrez les belles.
Apollon, il est vrai, rencontra des cruelles ;
Mais, sous le casque d'un dragon,
Il aurait su triompher d'elles.

M. de Gaston lui répondit dans la même langue, et trouva naturel de lui faire ce compliment :

L'amour ne fut jamais dragon.
Ce Dieu malin demande plus qu'il n'ose.
Il fut quêteur..........
L'amour, certain d'y gagner quelque chose,
Cacha ses traits au fond d'un capuchon.

On le voit : le culte des Grâces et des Muses marchait ferme. Venance s'en occupait plus que de sa sanctification, et, si nous pouvons charitablement supposer que, sous l'habit religieux, il n'offrit aux divinités terrestres que l'encens de ses vers, nous aurons la douleur de reconnaître que, par la suite, il les honora de bien d'autres sacrifices. La correspondance de l'infortuné, décrite par le juge enquêteur, met sous nos yeux des notes comme

celles-ci : « Billet écrit par une femme, sans adresse, signature, ni date , contenant l'expression d'une âme vivement affectée. — Deux lettres amoureuses, dont l'une adressée à Dougados, et qui paraissent écrites de la main d'une femme qui a voulu garder l'anonyme. — Soixante-une lettres ou billets qui paraissent écrits de la main d'une femme, la plupart sans date et sans adresse, toutes anonymes, ne contenant que l'expression de l'amour. »

Nous en passons, et des meilleures, d'autant que, plus loin , nous aurons à faire de plus douloureuses révélations.

Dans ces conditions, Venance fut-il présenté aux ordres sacrés ? Oui. Plusieurs des documents contenus dans ses papiers montrent que ses supérieurs , comme l'avoue le biographe-neveu, se préoccupèrent assez longuement de l'y préparer. M. Isidore Dougados insinue fortement que les démissoires leur furent arrachées par l'influence de puissants protecteurs. A nos yeux, ceci ne peut former contre eux qu'une présomption de trop grande indulgence. Venance fut envoyé à l'évêque d'Aleth ; mais le grand vicaire l'exclut, à l'ouverture même de la cérémonie , à ce qu'il paraît.

Cependant, 1790 arriva, avec ses lois destructives de toute vie religieuse. Venance était alors à Béziers. Une princesse polonaise, qui passait par cette ville, eut occasion de le connaître. Elle se prit d'estime pour lui, et voulut se l'attacher en qualité de secrétaire. Il accepta. Les démarches de cette personne, appuyées par d'autres , lui obtinrent de Rome, au dire de M. Dougados et d'autres biographes, un bref de sécularisation. Nous croyons devoir révoquer en doute cette affirmation : ce seul papier officiel manque parmi ceux que Venance conservait avec soin, et où l'on trouve les dates des principaux évènements et honneurs de sa vie : de plus, le fait suivant prouve qu'il n'a pas été obtenu, si tant est qu'il ait été demandé.

La princesse polonaise donnait à Venance un traitement de trois mille livres. Il la suivit jusqu'à Nice, et refusa de l'accompagner plus loin. Et voici encore une note du juge enquêteur : « *Lettre signée Frère Jean-Baptiste, provincial, datée de Toulouse, du 20 avril 1790, adressée à Frère Venance, à Nice, en Savoye, dont une partie raturée, et à côté de laquelle rature, qui paraît ancienne, on lit ces mots : Je me suis permis cette radiation, parce que je puis divulguer mes secrets, et non ceux d'autrui.* Et le surplus de la lettre est une invitation au Frère Venance à revenir à son couvent, pour pouvoir obtenir la pension accordée aux religieux par l'Assemblée nationale. »

Voilà donc un supérieur qui ne maltraitait pas Venance.

Celui-ci se rendit à cette invitation à une date qu'il ne nous est pas possible de fixer ; mais nous sommes certain, par plusieurs de ses papiers, qu'il fit reconnaître son droit à la pension, et qu'il en toucha les arrérages. Il n'y aurait pas eu droit, et les supérieurs ne le lui auraient pas fait accorder, s'il eût été sécularisé.

Mais l'infortuné sentait peu, ou même point, le besoin de se faire libérer par l'autorité suprême d'obligations qu'il s'était habitué à ne point respecter; son impiété, alors exaltée, préférait s'en dépouiller par elle-même. L'occasion était bonne : la Révolution était là.

Le 25 janvier 1791, il se faisait nommer membre du *Club des Amis de la Constitution*, à Carcassonne. A la même date, plusieurs places de professeur lui étaient offertes dans divers collèges, où l'enseignement devait être donné dans le sens révolutionnaire. Il choisit la chaire de rhétorique, d'histoire et de droit public du collège de Perpignan. Là, il trouva le moyen de dépenser sa fiévreuse exubérance, d'abord en occupant sa chaire, puis en pérorant dans les clubs, et encore en plaidant devant les tribunaux. Il y a, dans ses papiers, quelques plaidoyers, et

un diplôme de membre de la *Société des Amis de la Constitution* de Perpignan, du 9 juillet 1792.

Il est raisonnable de présumer qu'il fut assidu à occuper sa chaire jusqu'à la date ci-dessus, ou à peu près. Mais, dès septembre 1792, un passeport nous le montre passant à Nice, avec la qualité d'aide-de-camp, sans autre détail.

Une armée espagnole envahit le Roussillon, et menaça la ville de Perpignan ; Venance prit les armes. Les preuves d'intelligence et de valeur qu'il donna le firent bientôt parvenir au grade d'adjudant général, qui équivalait à ce que l'on appelle aujourd'hui colonel ou lieutenant-colonel d'état-major. Il parcourut les départements voisins pour y chercher des hommes et des munitions. Dans les sociétés populaires, et sur les places publiques, sa parole électrisait la jeunesse, et il recrutait de nombreux volontaires.

Mais ces secours ne suffisaient pas. La ville de Perpignan se plaignait du mauvais état de ses défenses et de l'insuffisance de sa garnison. Elle députa Venance vers la Convention pour lui faire entendre ses doléances. Venance fut bien accueilli ; il eut les honneurs de la barre ; son discours fut imprimé ; ses conseils furent même requis sur la meilleure manière de faire droit aux demandes de la ville de Perpignan. Les clubs révolutionnaires les plus avancés voulurent l'entendre, et Chabot le fit conduire à l'opéra par la citoyenne Robin, que nous ne connaissons pas autrement.

Tout ceci se passait au plus beau de la belle saison de l'an 1793. Dans ce voyage, Venance était monté au Capitole. Il allait maintenant être précipité du haut de la roche Tarpéienne. Il faut laisser les documents nous dire cette lamentable histoire ; car, l'honneur de notre ordre ayant été gravement offensé par Venance et par ses biographes, nous nous devons de tracer d'une façon défini-

tive et indéniable la physionomie du fils prodigue et ingrat, qui a flétri la religion, sa mère.

I. — *Extrait des registres des séances publiques de la Société populaire de Béziers.*

Du 22 juillet 1793, l'an second de la République française une et indivisible.

La séance a été ouverte par le cri de : « Vive la République une et indivisible ! » prononcé par le Président, et répété avec enthousiasme par l'Assemblée...

Un citoyen étranger ayant demandé la parole, le Président la lui a accordée, et, faisant des observations sur la réponse d'un mémoire de Bouyer et Brunel (1), dont on venait de faire lecture, il s'émancipa au point d'avilir la Convention et la Constitution par ces termes : « Cette espèce de Convention, cette fraction de Convention, ce que vous appelez Convention, qui vous a donné une Constitution que les circonstances vous ont forcés d'accepter. » Mais, ajoutant ensuite qu'il était à Paris aux Jacobins et aux Cordeliers, et que, dans cette dernière Société, il avait improuvé les mesures que les Parisiens avaient prises le 31 mai et le 2 juin (2), et qu'il y avait été applaudi. Ce citoyen a été reconnu pour le nommé Dougados, ci-devant Père Venance, ex-capucin, professeur de rhétorique à Perpignan. Étant rappelé à l'ordre par le président, et sur la proposition d'un membre, qui a trouvé que ces propos étaient contre-révolutionnaires et liberticides, il a été délibéré qu'il fût chassé de l'assemblée, ce qui a été de suite exécuté par le portier de la Société. Après quoi, il a été délibéré d'envoyer quatre députés vers le corps municipal, pour lui demander l'arrestation de cet incendiaire et l'apposition du scelet (sic) sur ses papiers.

La séance a été levée par le cri de « Vive la République une et indivisible ! »

Signé : VERNHES, président. CAYLAR, secrétaire.

II. — *Venance Dougados aux citoyens administrateurs du département des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.*

A Béziers, ce 25 juillet, l'an 2e de la R. F.

Citoyens administrateurs,

J'ai l'honneur de vous prévenir qu'au bout de deux jours, et à l'is-

(1) Brunel, maire de Béziers et député de l'Hérault à la Convention, vota pour la réclusion perpétuelle de Louis XVI. Envoyé en mission à Toulon, il se brûla la cervelle, par désespoir de s'être vu forcé de signer la libération des terroristes détenus.

(2) Du 31 mai au 2 juin 1793, eut lieu, dans Paris, la révolution qui a conservé les noms de ces deux jours ; au son du tocsin, les séides de la Montagne s'armèrent, envahirent la Convention, et la contraignirent à proscrire vingt-neuf de ses membres.

sue d'une procédure, la justice et ma fermeté l'ont emporté sur les coupe-jarrets. J'ai été rendu à la liberté, au grand regret de quelques méchants qui oppriment ici les lois et l'opinion, mais à la satisfaction de tout ce que la Révolution a vu éclore de patriotes purs et ardents. Je n'ai pas le temps d'en instruire la Société populaire; je vous prie de vouloir bien lui faire passer ma lettre ; elle peut être utile pour prévenir des mesures désormais inutiles.

Signé : VENANCE DOUGADOS.

III. — *Extrait du procès-verbal de la séance de la Société des Amis de la République, séante à Perpignan, du 5 août 1893.*

Un membre a demandé qu'on prît acte de ce que le citoyen Dougados avait dit, dans la séance du 31 du mois dernier : qu'on avait accepté la Constitution sans la connaître, et qu'il fallait inviter les citoyens et les autorités constituées à se rendre à la Société, pour discuter les articles de cette Constitution. Et la Société a délibéré de prendre cet acte.

Certifié véritable et conforme à l'original, par nous, secrétaire perpétuel et archiviste de ladite Société.

Perpignan, le 12 août 1793, 2e de la République.

Signé : L. XAVIER.

IV. — *La Société républicaine de Béziers à celle de Perpignan.*

Béziers, le 8 août 1793, l'an 2e de la République Française.

Citoyens, frères et amis,

Nous vous envoyons ci-inclus un extrait des registres de la Société Républicaine de Béziers et de sa séance du 22 juillet dernier, dans laquelle comparut le nommé Dougados, ci-devant capucin, et un extrait de la dénonce dudit Dougados au Comité de la Convention. Il est inutile que je vous rapporte dans ma lettre comment le susdit s'y est comporté, et ce qui s'y passa par rapport à lui. Vous le verrez en détail dans le procès-verbal de cette séance, que nous vous adressons, ainsi que les raisons de son arrestation à Béziers. J'ajouterai seulement, et comme l'organe de notre Société, qu'il y a été délibéré à l'unanimité d'inviter la Société de Perpignan à expulser de son sein le susdit Dougados, faute de quoi la Société de Béziers aura la douleur de se voir forcée à rompre toute correspondance et affiliation avec celle de Perpignan.

Recevez, frères et amis, l'assurance de nos sentiments fraternels.

Signé : VERNHES, président. CAYLAR, secrétaire.

V. — *Extrait du procès-verbal du Comité de Salut public de la Société républicaine de Perpignan, séance du 13 août, l'an 2me de la République française.*

Il a été fait lecture d'une lettre de nos frères de Béziers, qui nous ont fait part de la conduite de Dougados, dans une de leurs séances.

Ils joignent à cet envoi le procès-verbal de leur séance du 22 juillet dernier, ainsi qu'une dénonciation à la Convention contre Dougados et autres sectaires du fédéralisme. Le Comité a arrêté, à l'unanimité, que lesdites pièces, ensemble une lettre de Birotteau (1), du 6 juin, et un verbal de notre Société, du 2 du courant, seraient envoyés aux représentants du peuple, par les citoyens Lebe, Gazard et Henri, trois de ses membres, qui observeront aux représentants que les citoyens Antoine Frigola et Mailhac donneront des éclaircissements si on trouve à propos de les entendre.

Signé : GAILHAC, président. TASTU, secrétaire.

VI. — *Ordre d'arrestation de Venance Dougados.*

Les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales.

Vu les diverses dénonciations qui leur ont été adressées contre le nommé Dougados, ci-devant capucin, accusé d'avoir tenu des propos tendant à avilir la Convention nationale, à faire mépriser la Constitution que le peuple français venait d'accepter, à faire naître le fédéralisme ; accusé d'une connivence coupable avec ces représentants du peuple factieux, qui ont été dans les départements prêcher la désorganisation. Arrêtent que le commandant de la ville de Perpignan fera mettre de suite en état d'arrestation le nommé Dougados, ci-devant capucin, et le fera traduire au Castillet. Il en sera donné de suite connaissance à l'accusateur public, auquel seront transmises les pièces remises à l'appui de la dénonce. L'accusateur public fera apposer sur-le-champ le scellé sur les papiers du nommé Dougados, et le poursuivra comme accusé du crime contre révolutionnaire. Il rendra compte, dans le délai de trois jours, aux représentants du peuple, des suites et de l'état de la procédure. Le citoyen commandant rendra compte, dans les deux heures, de l'arrestation du nommé Dougados, ci-devant capucin.

Arrêté à Perpignan, le 13 août, l'an 2e de la République française.

Signé : BONNET. — FABRE. — CASSANYÈS.

Pour copie : BROUSSES, secrétaire de la Commission Nationale. Place du Sceau.

Perpignan, le 13 août 1793, l'an 2e de la République.

Les représentants du peuple à l'accusateur public du Tribunal Révolutionnaire (*sic*).

Citoyen,

Nous vous envoyons un arrêté et les pièces qui nous ont été remises à l'appui. Nous vous prions de mettre dans la poursuite toute

(1) Jean-Baptiste Birotteau, député des Pyrénées-Orientales à la Convention, fut arrêté à Perpignan, en sa qualité de Girondin, parvint à s'échapper des mains de ses gardes. Après un séjour à Lyon, il se retira dans les environs de Bordeaux, où Tallien le fit arrêter et condamner. Il mourut sur l'échafaud, le 24 octobre 1793.

la célérité possible, et de vous transporter de suite chez le nommé Dougados, pour apposer le scellé sur ses papiers.

Salut et fraternité. Signé : FABRE. — CASSANYÈS.

VII. — *Aux citoyens juges du Tribunal criminel du département des Pyrénées-Orientales.*

L'accusateur public remontre qu'il vient de lui être envoyé dans le moment un arrêté des représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales, qui lui enjoint de faire mettre sur-le-champ le scellé sur les papiers de Venance Dougados, accusé, d'après les pièces jointes audit arrêté (consistant primo en un extrait du procès-verbal de la Société républicaine de Perpignan; une enveloppe de l'adresse de la même Société ; un extrait du procès-verbal de la même Société de Béziers, du 22 juillet dernier, daté de Béziers ; l'extrait d'une délibération de la Société républicaine de Perpignan, du 2 du présent mois), d'avoir cherché à propager le fédéralisme, à avilir la Convention nationale, et à décrier la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par toutes les assemblées primaires du département, en disant qu'on avait accepté la Constitution sans la connaître, et qu'il fallait inviter les citoyens et les autorités constituées de se rendre à la Société, pour discuter les articles de cette Constitution.

Sur ce, requiert, au nom de la République, qu'il soit ordonné qu'un des membres du tribunal, commis à ces fins, se rendra incessamment à l'appartement occupé par ledit Dougados, pour y apposer le scellé sur tous les papiers dudit Dougados, pour ensuite être procédé à la levée dudit scellé et à l'inventaire desdits papiers, successivement à l'interrogatoire dudit Dougados ; pour, après cet interrogatoire, être requis ce qu'il appartiendra. Fait à Perpignan, le 13 août 1793, l'an 2e de la République française, à neuf heures et demie du soir. Signé : L. TASTU.

Ordonné ainsi qu'il est requis. Au surplus : le tribunal nomme le citoyen Fourmillargue (sic) aux fins du scellé et de l'inventaire dont s'agit. Fait au tribunal, le 13 août 1793, à neuf heures trois quarts du soir, l'an 2e de la République.

Signé : GISPERT-DULÇAT. — CLARA. — FROMILLAGUE.

VIII. *Interrogatoire de Venance.*

L'an mil sept cent quatre vingt treize, deuxième de la République française, à trois heures de l'après-midi (le reste de la date est oublié ; mais c'est le 14 août), dans la chambre du conseil du tribunal criminel du département des Pyrénées-Orientalles,

Pardevant nous François-Amable Fromilhague, juge,

Avons mandé venir le prévenu ci-après, auquel avons demandé son nom, surnom, âge, qualité et demeure.

Lequel a dit s'appeler Jean-François Dougados, dit Venance Dougados, être âgé de trente-un ans, habitant en cette ville de Perpignan, et être professeur d'histoire et de droit public.

A lui lu l'arrêté des représentants du peuple, en date du 13 de

ce mois, contenant le fait de la dénonciation. Et, interpellé de déclarer ce qu'il a à dire pour sa défense, a répondu :

Que toutes ses affections, toutes ses actions, que tout ce qu'il a dit et imprimé ne tend qu'à environner la Convention de la confiance nationale. Il a dit même, et à plusieurs reprises, que, quand même la Convention mériterait les reproches qu'on lui fait, ce serait à elle qu'il faudrait se réunir, parce que, et c'est son expression ordinaire, il vaut mieux se sauver sur une planche pourrie, que se noyer. Qu'il a combattu avec les armes du ridicule et de la raison le coupable complot de convoquer les suppléants à Bourges, en observant, entre autres choses, que ce rassemblement d'hommes n'aurait ni un pouvoir exécutif ni un trésor. Il a donc fait tout ce qu'on peut attendre d'un bon citoyen pour arracher la République au monstre qui la menaçait. Mais il observe qu'il n'a pas pour cela renoncé à ses droits d'homme libre. Il a dit et il soutient qu'il a vu des étrangers entrer dans la salle des législateurs, et voter avec eux. Il a dit et il soutient qu'il a vu de ses propres yeux la Convention environnée d'une force armée (1) ; il sortit lui-même, craignant que ce ne fût l'instant où on allait proposer de nommer un roi, comme tous les partis de la Convention s'en étaient réciproquement accusés avec acharnement. Il suivait sa route en pleurant ; la garde qui était autour de la Convention l'arrêta, lui demanda sa carte de section, et, comme il ne l'avait pas encore, c'était à cela que ses larmes étaient attribuées. Il fut cependant élargi, parce qu'on trouva sur lui ses pouvoirs de député extraordinaire. Au demeurant, la barre de la Convention et les papiers-nouvelles ont mille fois retenti de cette phrase devenue vanale (sic) : « que la Convention n'était qu'une arène de gladiateurs. » Qu'on ouvre les feuilles dn P. Duchesne, signées Hébert, de Camille Desmoulins et de mille et un autres folliculaires, on verra sans peine que ce n'est point provoquer le mépris de la Convention nationale avec toute l'énergie d'une âme républicaine, que de parler de ses torts, si elle en a, puisque c'est d'elle que dépend la liberté. Car c'en serait fait d'elle si la Convention était jamais dans de mauvais principes, puisqu'on ne pourrait l'accuser sans crime.

Il observe, sur l'accusation qui lui est portée, que le mot *acceptée* ne lui paraît pas le mot propre, puisqu'elle n'a pu l'être que le dix août, et que le vœu de la nation française n'était pas encore connu, et ne l'est peut-être pas encore. Fût-elle même acceptée, il a le droit, lui, homme libre, d'attaquer cette Constitution même par écrit : cette Constitution même reconnaît ce droit sacré, dans celui de ses articles où elle déclare que le peuple français peut changer la Constitution. Les *Droits de l'homme* disent que tout individu a le droit de manifester son opinion, soit par écrit, soit de toute manière que ce puisse être, et que la nécessité d'annoncer ses droits suppose la présence ou le souvenir récent du despotisme...

(1) C'est ce qui eut lieu, en effet, du 31 mai au 2 juin 1793.

Quant au reproche de fédéralisme, c'est pour en avoir combattu les principes, pour en avoir montré les déplorables résultats, que les commissaires et les chefs de l'armée Marseillaise délibérèrent longtemps s'ils le mettraient en état d'arrestation à Avignon, parce qu'il avait eu le courage de leur exposer les dangers de laisser les Pyrénées-Orientales à la merci des Espagnols, pour courir ailleurs verser le sang français. Ces mêmes propos, il les avait tenus à Valence, à l'armée qui marchait contre les Marseillais. Il fut mis en état d'arrestation par quelques soldats Olobroges (sic), pour avoir dit à un de leurs officiers qu'il eût mieux valu marcher au secours des Pyrénées-Orientales, comme ils en avaient l'ordre, que de marcher contre des frères, égarés peut-être, mais bien moins dangereux que les Espagnols, qui ravageaient le territoire de la République, et prenaient ses places fortes les plus importantes. Que ce n'est pas à lui que peut venir ce reproche de fédéralisme....

A lui demandé si, étant à Paris avec le citoyen Escalaix, tous les deux en qualité de députés extraordinaires de la commune de Perpignan, pour solliciter auprès de la Convention nationale des secours pour le département des Pyrénées-Orientales contre les Espagnols, il n'a pas dit publiquement qu'il improuvait les mesures que les Parisiens avaient prises les 31 mai et 2 juin derniers, notamment à la Société des Cordeliers, où il fut applaudi, et dans une autre occasion, parlant avec Chabot et autres représentants du peuple, et dans d'autres occasions parlant avec Birotteau et autres députés de ce département, et avec ledit Escalaix, qui tenait le même langage.

A répondu qu'il n'était pas vrai qu'il ait parlé publiquement aux Cordeliers...

A lui dit qu'il est tellement vrai qu'il a voulu faire mépriser la Convention nationale quelques jours après son retour de Paris, qu'ayant d'abord accepté de monter à la tribune de la Société patriotique de Perpignan, pour y lire différents papiers publics, il refusa constamment de lire le Bulletin de la Convention nationale, en disant que ce Bulletin était un tas de mensonges fait pour égarer les esprits...

Les réponses ci-dessus ont été écrites sous sa dictée...

Signé : GISPER-DULÇAT, — VENANCE DOUGADOS, — FROMILHAGUE, — L. TASTU, — CLARA, — LIO, — J. PAIRI.

IX. — *Apposition des scellés sur les papiers de Venance.*

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, deuxième de la République française, et le treize du mois d'août, à dix heures du soir.

Nous, François-Amable Fromilhague, juge du tribunal criminel séant à Perpignan, procédant en vertu d'une ordonnance rendue par ledit tribunal à neuf heures et trois quarts de ce même soir, sur pied de réquisition de l'accusateur public ici-présent, nous

sommes transporté au collège Saint-Laurent de cette ville, où étant, avons mandé venir Jean-François Dougados, dit Venance Dougados, détenu au Castillet de cette ville. Et, assisté de Jean Païri, greffier dudit tribunal, et de Sébastien Montès, huissier près ledit tribunal, sommes monté aux appartements du second. Et, ledit Venance Dougados, interpellé de nous indiquer son logement, nous a conduits dans un des appartements sis audit second étage. Et là, en présence dudit Dougados, de l'accusateur public, de notre greffier et huissier, ainsi que de la garde requise pour accompagner ledit Venance Dougados, avons procédé à la recherche de tous les papiers manuscrits qui se sont trouvés dans ledit appartement. Et, en premier lieu, sur une petite table, avons trouvé différents papiers manuscrits, dont nous avons formé une liasse dont l'enveloppe a été cachetée avec de la cire ardente, sous le cachet du tribunal, et numéroté n° 1...

Et, attendu qu'il est déjà près de minuit, avons ordonné que les liasses et pièces ci-dessus mentionnées, seront portées au greffe dudit tribunal, pour demain, à huit heures précises, être procédé à l'inventaire d'icelles, en présence du susdit Venance Dougados.....

Le juge Fromilhague venait de former sept liasses, contenant 348 papiers, groupes de papiers, cahiers et volumes. Il passa trois jours à les inventorier et analyser. Son œuvre subsiste en original dans le dossier de Venance, aux Archives nationales, série W. De l'aveu de tous, il ne se trouva là rien qui pût nuire à la cause de Venance. Toutefois, le 17 août, le tribunal criminel se déclara incompétent pour connaître de celle-ci, et envoya l'accusé devant le Tribunal révolutionnaire de Paris. Le même jour, un incident donna lieu aux premières pièces qui vont suivre.

X. — *Extrait des registres des délibérations de la Société populaire de Béziers. Séance publique du jeudi 15 août 1793, l'an II de la République Française.*

Un membre revenant de Montpellier instruit l'assemblée que le nommé Dougados, déjà dénoncé, s'est vanté, à son passage à Montpellier, d'avoir favorisé l'évasion du représentant Biroteau, de l'avoir conduit dans sa voiture jusqu'à Lyon, après lui avoir contrefait un passeport. Il cite pour témoins les citoyens...

Délibéré d'en donner avis à la Convention nationale et à nos frères les Jacobins de Paris.

XI. *Réquisitoire de l'accusateur public, au sujet de dépêches adressées à Venanee.*

Aux citoyens juges du tribunal criminel du département des Pyrénées-Orienteles.

L'accusateur public remontre qu'il vient de lui être adressé une dépêche des représentants du peuple contenant cinq lettres et paquets à l'adresse de Venance Dougados, poste-restante, à Narbonne, et timbrés de Montpellier. Ces lettres ou paquets pouvant servir à l'instruction de la procédure commencée contre ledit Dougados,

Le soussigné requiert, au nom de la République, qu'il soit ordonné que, par le commissaire déjà nommé pour l'apposition des scellés et l'inventaire dudit Dougados, lesdites lettres et paquets soient présentés à ce dernier, pour lui être ouverts et lus en présence dudit commissaire, déposés ensuite au greffe, etc.

Signé : TASTU.

XII. *Ouverture des dépêches*

Ce jourd'hui dix-sept août mil sept eent quatre vingt-treize, deuxième de la République, française à cinq heures de l'après-midi.

Nous, François-Amable Fromilhague,.juge du tribunal criminel séant à Perpignan, ensemble avec l'accusateur public, procédant en vertu d'une ordonnance rendue par le susdit tribunal, sur pied de réquisitoire dudit accusateur public, nous sommes rendu au Castillet de ladite ville, où, assisté de Jean Paîri, secrétaire greffier dudit tribunal, et suivi de François Trabi, huissier, avons mandé venir,par le gardien dudit Castillet, Jean-François-Venance Dongados, dans une des chamhres dudit Castillet, où étant, avons procédé à la vérification de quatre lettres et un paquet envoyés à son adresse, et à nous transmis par les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales. A quoi procédant, avons trouvé un paquet à l'adresse ci-dessus, timbré de Montpellier, contenant un mouchoir de soie à fond noir, raies bleues coupées de blanc sur le bord, et terminé par des raies rouges sur deux des bords. Et dans le même paquet avons trouvé un petit billet contenant l'expression d'un cœur sensible. Ledit fichu, du consentement de l'accusateur public, a été gardé par ledit Dougados, et le petit billet et l'enveloppe ont été paraphés et cottés n° 1.

La première lettre à l'adresse ci-dessus, contenue dans une enveloppe écrite de Montpellier le deux du courant, paraît être de la main d'une femme qui a gardé l'anonyme, et elle contient purement l'expression d'une âme sensible tendrement affectée.,.

(Suivent trois autres lettres dans le même goût, provenant aussi de Montpellier).

XIII. *L'accusateur public près le tribunal criminel des Pyrenées-Orientales à l'accusateur public près le Tribunal Révolutionnaire de Paris.*

Perpignan, le 18 août, l'an IIe de la République française, une et indivisible.

Citoyen,

En exécution du jugement rendu par le tribunal criminel de ce département dujourd'hier (sic), je vous envoye les pièces d'une procédure commencée devant ledit tribunal contre Jean-François Dougados, dit Venance Dougados.

Je vais, citoyen, entrer dans quelques détails à cet égard.

Venance Dougados fut envoyé à Paris dans le mois de mai dernier, pour solliciter des secours d'hommes et de munitions de guerre pour renforcer l'armée des Pyrénées-Orientales. Le citoyen Escalaix était associé audit Dougados pour cette mission.

Il résulte des différentes pièces contenues dans le procès, que Dougados a improuvé, à Paris, dans la section des Cordeliers, la conduite de la Convention nationale à l'égard de trente-deux membres dont elle avait ordonné l'arrestation ; qu'à son retour de Paris, il a assisté à une séance du comité illégal établi à Lyon sous la dénomination de Commission populaire républicaine de Rhône-et-Loire ; que, dans la séance, de ce comité du 4 juillet 1793, ledit Dougados se permit d'insulter de la maniére la plus atroce la rereprésentation nationale. Si je puis me procurer un exemplaire du procès-verbal de ladite séance, vous trouverez ce discours à la page 7 de cet imprimé. Vous y verrez encore que Dougados et Birotteau se sont présentés en même temps au comité, et que le pemier y a fait l'éloge du second, ainsi que celui de plusieurs autres députés que la Convention nationale avait mis en état d'arrestation.

Dougados était donc approbateur de la conduite de Birotteau. Bien plus, il était un de ses agents pour pervertir l'esprit public dans les départements. Cela résulte de la lettre de Birotteau à la Société populaire de Perpignan, sous la cote de n° 5. Cela résulte de la conduite de Dougados dans la séance de la Société populaire de Béziers du 22 juillet dernier (ici, répétition des procès-verbaux de ces deux cociétés ; et il est ajouté que Dougados avait tenu le même langage à Pézenas)...

... Et, interrogé l'accusé, pour le jugement duquel le tribunal est visiblement incompétent, soit à raison de la nature du délit, soit à raison de ce qne ledit Dougados n'est pas le seul dénoncé, et que des autorités constituées de Béziers se trouvent compromises dans la dénonciation. Tels sont, citoyen, les motifs du renvoi.

Vous verrez, dans l'inventaire des papiers de Dougados, cote n° 10, que ces papiers sont entièrement étrangers à l'objet de l'accusation, qui forment un volume énorme, et j'ai cru ne devoir vous les envoyer qne lorsque vous me les demanderez. Il en sera de

même du prévenu, qui ne sera transféré que sur votre réquisition ou l'ordre de votre tribunal.

Salut et fraternité.

L'accusateur public du tribunal criminel du département des Pyrénées-Orientales. L. TASTU.

XIV. *Venance Dougados à Fouquier-Tinville, accusateur public près le Tribunal Révolutionnaire.*

Perpignan, ce 21 août de la IIe République française.

Citoyen,

Vous ne me connaissez pas, vous ne pouvez me connaître, mais tenez pour certain que j'étais républicain, je ne dis pas avant le 10 août, mais avant 1789, Chabot, député à la Convention, me connaît bien; il vous dira quel homme je suis.

Au premier moment de la Révolution, je fus persécuté par les nobles, ensuite par les bourgeois, et toujours par les prêtres. A l'évasion du laquais de la baronne de Kolf, et son arrestation à Varennes, je demandai la république ; je fus persécuté. Je la demandai dans le corps électoral de l'Aude, lors des élections pour la Convention : je fus persécuté, et savez-vous par qui? Par ceux-là même, par les mêmes qui me persécutèrent dans tous les temps, et qui, tantôt feuillants tantôt jacobins, selon que tout cela s'accomodait à leur ambition et à leurs intérêts, me poursuivaient parce que j'étais jacobin et montagnard. Aujourd'hui, ils me poursuivent comme fédéraliste. Et remarquez bien que ce sont eux qui ont imprimé, disséminé des discours tendant au fédéralisme. Ils ont convoqué les assemblées primaires : leurs lettres de convocation sont imprimées ; elles sont entre les mains de tout le monde. Eh bien ! c'est moi qu'ils poursuivent, moi dont toute la vie n'est qu'un tissu d'actes patriotiques. Mes papiers ont dû vous être envoyés, et vous pourrez voir, dans tout ce que j'avouerai, l'âme la plus républicaine. Mais ils ont voulu s'échapper, et, pour y réussir, ils m'ont fait leur bouc émissaire ; mais votre probité et vos lumières sauront bien démêler la vérité.

Je ne puis entrer dans mille détails que mon affaire embrasse ; mais, non-seulement je ne suis pas un contre-révolutionnaire, mais encore je suis un bon citoyen. Non-seulement il est de votre justice de ne pas évoquer cette affaire à votre tribunal ; mais vous devez encore casser tout ce qui a été fait, et me rendre à mes devoirs et à ma famille, dont les efforts patriotiques méritaient une autre récompense. Non, je ne dois pas être jugé : une sentence, même en ma faveur, remplirait de joie ces modérés que j'ai tant combattus ; mais, si la fatalité du sort était telle que je doive soumettre ma conscience et ma tête à un tribunal, je vous demande le vôtre. Signé : VENANCE DOUGADOS.

Sur l'adresse : Au citoyen Accusateur public du Tribunal révolutionnaire, à Paris.

XV. *Venance Dougados à Fouquier-Tinville.*

Perpignan, ce 8 septembre, l'an 2me de la République française. Des prisons du Castillet.

Citoyen accusateur public,

Vous avez sans doute reçu les pièces manuscrites qu'on trouva chez moi. Vous devez y avoir vu un vieux républicain, un homme qui n'a attendu ni le 14e juillet 1789, ni le 10 août 1792, pour haïr et combattre le despotisme royal.

J'ai été vexé par ce que la Révolution a vu naître de plus vil. J'ai vu les opinions succéder aux opinions, la haine me poursuivre et me déchirer, d'abord comme républicain, parce que mes ennemis étaient royalistes, et maintenant comme anti-républicain, parce qu'ils avaient peur que ma présence ne leur reprochât éternellement leur versatilité.

La plus terrible expérience vient de prouver la bassesse des hommes qui me haïssent. J'ai toujours dit qu'ils fuiraient à l'approche de l'ennemi, qu'ils aimaient la Révolution qui les enrichissait, mais qu'ils l'abandonneraient dès qu'ils cesseraient d'y trouver leur compte. Eh bien ! à la nouvelle de l'approche de l'ennemi, quelques-uns ont été le joindre ; d'autres ont fui avec leurs marchandises et leur or, car ils n'ont été dévots aux assignats qu'autant qu'ils ont pu agioter. Les *Messieurs* ont fui, et les bons sans-culottes sont restés. Jugez, par ce trait seul, homme probe, quels sont les hommes à qui j'ai à faire. Voyez si c'est pour moi que sont faits les cachots.

Les sans-culottes pleurent sur ma détention, car ils ont vu toute mon âme, dans tout le cours de la Révolution. Ils ont manifesté hautement la volonté de me délivrer, pour les encourager par mes paroles et par mon exemple, si l'ennemi attaque les murs de Perpignan.

J'ai demandé à être transféré dans les prisons de l'intérieur, parce que, si l'armée espagnole se rendait maître (sic) de la ville, ce serait une recommandation puissante auprès de ses chefs que ma détention. J'ai avoué qu'il m'en coûtait beaucoup de passer comme ennemi de la patrie, mais que je me réjouissais d'avoir encore ce sacrifice à lui faire.

Cette demande a été inutile. Alors, j'ai dit à l'accusateur public, j'ai fait dire officiellement : Que, si l'espagnol se présente, rien ne me retiendra, et je volerai sur le rempart. Si je suis tué, je mourrai pour la patrie. Si nous repoussons l'ennemi, je rentre dans les prisons. Si nous succombons, je me brûle la cervelle. Et l'on sait bien que ma parole est celle d'un homme.

Salut et respect,

VENANCE DOUGADOS.

XV. *Le citoyen Buisson, accusatenr public près le tribunal criminel du département de l'Aude, au citoyen accusateur public près le tribunal révolutionnaire, à Paris.*

Carcassonne, ce 19e septembre 1793, 2e de la République.

Citoyen et cher collègue,

Venance Dougados, accusé de haute trahison, a été transféré, pour raison de convenance, et à raison de l'approche des Espagnols de la ville de Perpignan, des prisons de cette dernière ville dans la maison d'arrêt de Carcassonne. Il est recommandé à ma surveillance, et je dois vous dire que j'ai pris toutes les précautions que la loi me fournit pour prévenir son évasion. J'ai su que les pièces de son procès avaient été envoyées au Tribunal révolutionnaire, près duquel vous remplissez les fonctions d'accusateur public. Vous m'obligerez infiniment de présenter au Tribunal l'accusation portée contre Dougados. Il y a déjà quelque temps que ce prévenu de haute trahison est dans les fers, et vous saurez dans peu que Carcassonne, où il se trouve renfermé, étant le lieu qui l'a vu naître, la plupart de ses concitoyens s'intéressent à lui. Quant à moi, je désire ardemment, et pour l'intérêt de la société, qui réclame ou sa punition ou son absolution, et pour faire cesser ma responsabilité, qu'il soit statué sans retard sur son sort. Je suis enchanté que cette occasion me procure le plaisir de vous témoigner mes sentiments fraternels.

L'accusateur public près le tribunal criminel de l'Aude,

Signé : BUISSON.

XVII. *Venance Dougados à Fouquier-Tinville*

Des prisons de Carcassonne, ce 23e septembre, l'an 2 de la République française une et indivisible.

Citoyen accusateur public,

Me voici arrivé dans les prisons de Carcassonne, en proie à une maladie cruelle, et témoin du désespoir de ma famille, dont la probité et le patriotisme méritaient un autre sort. Il est vrai que tous ceux qui m'ont vu sur la route n'ont pas voulu croire à mon aristocratie ; que les patriotes ont été consternés, et que les aristocrates ont manifesté une joie féroce.

Il est bon que vous sachiez, citoyen, si vous ne le savez pas déjà par mes papiers, que je suis le ci-devant Père Venance, aussi connu des patriotes que des amis de la poésie. Entre plusieurs placards manuscrits, voici celui qu'on a trouvé ce matin sur la porte extérieure des prisons :

Cy-gît dans ces prisons un frère capucin
Qui prêcha si longtemps l'horreur et le pillage.
Passants, conduisez-le, cet infâme assassin,
Sous le fatal couteau qui fait tant de ravages.

Ce mauvais quatrain juge l'affaire : on voit bien l'esprit de son auteur. Vous savez quels sont ceux qu'on accuse de prêcher l'anar-

chie et la loi agraire. Ce reproche n'est jamais tombé que sur ces infatigables sans-culottes qui veulent la liberté et l'égalité à tout prix.

Je vous dois une réflexion sur une adresse que vous aurez trouvée dans mes papiers, faite au nom des Perpignanais sur le Tribunal révolutionnaire. Vous verrez dans ma conduite si j'aime la chose publique :

C'était le temps où ils commençaient les séances par le cri universel : « Périssent Marat et ses complices ! » Ces mots sont en tête de tous leurs procès-verbaux. C'était le temps où ils emprisonnaient Ducruix comme maratiste. Que pouvait faire un homme isolé ? Il n'était pas possible de résister au torrent de l'opinion ; il fallait donc le diriger convenablement, en paraissant lui céder. Si j'avais refusé de rédiger cette adresse, d'autres s'en seraient chargés, et elle serait partie. Je fis mieux : je la rédigeai, et elle ne partit pas. Par cette manœuvre patriotique, j'ai aussi paralysé plusieurs adresses delibérées dans cette séance. Et, quoique le Conseil général de la commune m'eût refusé le certificat de civisme, comme factieux et anarchiste, et que cette assemblée générale me l'accordât unanimement, je fis le sacrifice de cette pièce, devenue pour moi essentielle (1). J'usai de la même ruse pour inutiliser une adresse dont ces *Messieurs* me chargèrent pour réclamer contre le décret qui défendait d'emprisonner pour dettes. Cette adresse, dont le but est si incivique, ne partit jamais, parce que j'eus soin de m'emparer de la rédaction.

Quand un compatriote est opprimé, ses frères devraient tous se lever pour venir à lui. Sans cela, les aristocrates nous battront l'un après l'autre. Signé : VENANCE DOUGADOS.

XVIII. *Le même au même.*

Des prisons de Carcassonne, ce 3e octobre, l'an 2 de la République française, une et indivisible.

Citoyen accusateur public,

Quoi ! Absolument point d'ordre de vous qui me rende à la liberté ! Il faut donc que je sature une malheureuse famille, goute à goute (*sic*), de mes longs malheureux (*sic*). Mon père, cassé d'ans et de blessures, voulut partir pour les frontières, lors de la première levée ; mais son âge le fit refuser, malgré son ardeur. Mon frère est au lit, gissant (*sic*), travaillant d'une maladie qui fait trembler pour sa vie, parce qu'on n'a pas voulu qu'il marchât à l'ennemi avec la masse. Il n'a encore que quinze ans, et il s'est présenté à plus de 20 bataillons depuis la déclaration de guerre. Ma mère a tout fait pour la Révolution. Pour mes travaux, ils sont connus : il

(1) Il y avait pourtant, dans les papiers de Venance, un certificat de civisme à lui délivré par les administrateurs du district de Perpignan, le 30 mars 1793, et un autre par la municipalité de la même ville, le 13 mai suivant.

n'y a pas de village, il n'y a pas de bourg ni de ville qui ne connaisse ma voix patriotique. Mon séjour dans les cachots sera-t-il éternel ? Il y a ici des aristocrates enfermés ; mais ceux-là sont nourris et entretenus par ceux du dehors, et moi j'en suis insulté. Signé : VENANCE DOUGADOS.

XIX. *Attestation des médecins.*

Nous, officiers de santé de la Conciergerie de Carcassonne, soussignés, certifions que le citoyen Venance Dougados, y détenu, et que nous avons été visiter, invités par le citoyen accusateur public, ne peut faire la route de Paris *autrement qu'en voiture*, se trouvant affecté de symptômes vénériens si graves, qu'une journée à pied ou à cheval pourrait le forcer à s'arrêter, et pour longtemps, dans quelqu'une des prisons de la route, ce qui intervertirait l'ordre que l'on a de le conduire vite au Tribunal Révolutionnaire. A Carcassonne, ce 5 octobre 1793, an second de la République françoise, une et indivisible. REBOILT, médecin. VIOLATES, chirurgien, signés à l'original, que je certifie être en mon pouvoir et conforme à ce que dessus.

L'accusateur public près le tribunal criminel du département de l'Aude. Signé : BUISSON.

XX. *L'accusateur public près le tribunal criminel du département de l'Aude, au citoyen A. Q. Fouquier, accusateur public près le Tribunal Révolutionnaire, établi à Paris.*

Carcassonne, ce 9e octobre 1793, 2e de la République françoise, une et indivisible.

Citoyen et cher collègue,

D'après votre lettre du 27e septembre dernier, Venance Dougados, accusé de haute trahison, et détenu dans les prisons de cette ville, partira demain, pour être transféré dans les prisons de la Conciergerie, à Paris. L'état et le genre de maladie dans lequel l'ont trouvé les gens de l'art, par moi commis, lui ont fait accorder une voiture pour son transport. J'eusse désiré d'économiser les fonds de la République ; mais l'humanité souffrante, dans la personne même de ceux que le glaive de la loi a frappés, est faite toujours pour intéresser le magistrat sensible et juste. Venance Dougados n'est encore que prévenu, et, s'il faut en croire ses concitoyens, ses amis de la Société populaire de cette ville, dont on dit qu'il fut un des premiers fondateurs, il n'a cessé de donner, tant qu'il est resté parmi eux, des preuves du patriotisme le plus ardent, sans doute, mais le plus pur. Il fut républicain alors que l'idée même de la République était un crime. Il n'est aucun d'eux qui ne désire de toute son âme de le voir triompher de l'accusation portée contre lui. Mais, si par malheur il est coupable, et coupable surtout du crime de haute trahison, qu'il périsse ; que le glaive de la loi, cet instrument expiatoire des forfaits liberticides frappe sa tête, et qu'il soit à jamais enlevé à la société, qu'il aurait si indignement et si atrocement trahie.

Salut et fraternité. Signé : BUISSON.

La feuille de papier où l'accusateur a transcrit l'attestation ci-dessus des médecins, a servi de feuille de route au malheureux prévenu. On y voit que son départ de Carcassonne eut lieu le 10 octobre, à cinq heures du matin. Ses étapes y sont marquées, avec les visas réglementaires, ainsi que sa dépense quotidienne, qui varie entre une et deux livres. La feuille est épuisée par ces renseignements avant l'arrivée à Paris, et la suite n'existe pas. Venance a lui-même raconté ce voyage, dans un opuscule en prose, que M. de Labouisse-Rochefort a joint à son édition des œuvres de l'infortuné poète.

Arrivé à Paris, il fut soumis, le 4 frimaire, c'est-à-dire le 23 novembre, à l'interrogatoire habituel, que lui fit subir le juge Denizot, et dont voici quelques fragments :

XXI. A lui demandé s'il connaît les motifs de son arrestation ?

A répondu : Oui.

A lui demandé s'il n'a pas tenu des propos qui tendaient à avilir la représentation nationale, à faire mépriser la Constitution nouvelle, et à favoriser le fédéralisme.

A répondu que, quant au premier objet, jamais. Quant au second, avant qu'elle fût acceptée, il en a discuté, en société d'amis, quelques points, mais toujours en adorant les principes que ce projet renfermait ; qu'il a toujours combattu le projet de fédéralisme.

A lui demandé s'il n'a pas entretenu des correspondances avec certains représentants factieux dispersés dans les départements, pour y prêcher la désorganisation?

A répondu qu'il n'a eu d'autres (*sic*) relations qu'avec Chabot, si ce n'est avec Lecointre, pour lui parler contre le rapport de Fauchet, qui blanchissait Narbonne ; avec d'Anton (*sic*), pour lui demander des ouvrages éloquents pour les faire lire à ses élèves, parce qu'il voulait faire des orateurs et des républicains. Déclare, en outre, qu'il a écrit une seule fois dans sa vie à Birotteau, pour lui reprocher son bavardage, sa vanité et son acharnement contre les Jacobins...

Du jour de cet interrogatoire à celui du jugement, il se passa longtemps. Le pauvre Venance eut tout le loisir de se morfondre en prison. S'il eût été transporté dans

celle du Luxembourg, il aurait pu y fraterniser encore avec Chabot, qui y avait été enfermé le 28 brumaire (18 novembre). Enfin, arriva le 24 nivose (13 janvier 1794), où il fut appelé devant le redoutable tribunal, où toute défense était inutile. Voici les questions qui furent posées au jury, et la réponse de celui-ci :

XXII. I. Il a existé une conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple françois.

II. Jean-Baptiste (*sic*) Venance Dougados, ci-devant capucin, ensuite professeur d'éloquence, de poésie et d'histoire, demeurant à Perpignan, est-il complice de ladite conspiration, et a-t-il protégé la fuite de l'infâme Birotteau, qui était en arrestation à Paris ?

Signé : COFFINHAL.

La déclaration du juré est affirmative sur ces deux questions. Paris, ce vingt-quatre nivose de l'an second de la République.

Signé : COFFINHAL. WOLFF, commis-greffier.

Suit le jugement :

XXIII. Le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public, sur l'application de la loi, condamne Venance Dougados à la peine de mort, conformément à la loi du seize décembre mil sept cent quatre vingt douze, dont il a été fait lecture, et qui est ainsi conçue :

« La Convention nationale décrète que quiconque proposera ou tentera de rompre l'unité de la République française, ou en détacher des parties intégrantes, pour les unir à un territoire étranger, sera puni de mort. »

Déclare que les biens dudit Venance Dougados sont acquis à la République, conformément à l'article deux du titre deux de la loi du dix mars dernier.

Ordonne qu'à la requête et diligence de l'accusateur public, le présent jugement sera exécuté, dans les vingt-quatre heures, sur la place de la Révolution de cette ville, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la République.

Fait et prononcé, etc.

Signé : DENIZOT, — DELIÉGE, — MAIRE, — COFFINHAL. — TAVERNIER, commis-greffier.

Ce n'a point pu être sans un sentiment de profonde et compatissante douleur que nous avons suivi ce malheureux jeune homme, et que nous l'avons vu se perdre et descendre dans les abîmes de l'immoralité et du désordre

politique: il a porté le même habit que nous, et a fait partie de la même famille religieuse. Avec un peu de docilité, et surtout avec moins d'orgueil de ses talents, il aurait eu parmi nous les plus puissants moyens de leur donner le développement le plus honorable et le plus désirable. Le lecteur partagera notre sentiment. Surtout ; il pourra demeurer bien assuré que, si Venance eût suivi la direction que ses supérieurs étaient obligés de lui imprimer, il ne fût point entré dans le temple de Vénus , et n'eût pas porté sur l'échafaud un corps pourri et usé dès l'âge de trente-et-un ans. Au contraire, il eût pu, comme une centaine de ses frères , y monter avec l'auréole des martyrs de Jésus-Christ.

Mais, puisque c'est à propos de Bibliographie que nous avons été contraint de parler de cet infortuné, il faut bien que nous disions un mot de ses œuvres. Il serait difficile d'en dresser aujourd'hui un catalogue exact et complet , soit parce que beaucoup d'entre elles ont paru sous le voile de l'anonyme, soit parce que les périodiques où elles ont été insérées sont devenus plus que rares et introuvables ; aussi, les essais qui ont été tentés à cet effet sont-ils de la maigreur la plus extrême.

La Bibliothèque de la ville de Montpellier, section des Belles-Lettres, n° 1929, Recueil, possède l'*Ennui , élégie, par le P. Venance Dougados, de Carcassonne*, extraite du *Journal de Nimes* , du 23 octobre 1788.

Quérard (*France littéraire* , au mot *Venance*), signale une édition de ses *Poésies*, in-12 , 1806 , sans indication de lieu, puis celle de ses *Œuvres* , donnée par M. de Labouisse. Nous avons pu l'explorer. En voici la description :

Œuvres de Venance , publiées par M. Auguste de Labouisse. A Paris , chez Delaunay , libraire , 1810 , in-12.

250 pages chiffrées, dont les LVII premières en carac-

tères romains. 2 pages non chiffrées, contenant la table des matières. Lesdites cinquante-sept pages préliminaires renferment diverses biographies de Venance, toutes plus insensées et plus insolentes les unes que les autres. Quant aux œuvres, ce sont :

La Quête, datée du couvent de N.-D. d'Orient, 17 octobre 1786.

L'Ennui, élégie.

La Veillée, dédiée à Madame la baronne de Balainvillers, intendante de Languedoc.

Une multitude de quatrains et poésies légères.

Le *Voyage de Carcassonne à Paris*, sous la conduite des gendarmes, en prose.

La Quête figure aussi dans le tome I des *Voyages en France et en d'autres pays, en prose et en vers, par Racine, Lafontaine, Reynard, etc.*, 4e édition, publiés par Pierre de la Mésangère. Paris, Lelong, 1824, 5 in-18.

Venance devait avoir produit beaucoup plus, puisque, dès 1788, il cherchait à réunir, au moyen d'une souscription, les fonds nécessaires à l'impression de ses œuvres; il ne recueillit qu'un petit nombre de signatures. Plus tard, il entama des négociations avec plusieurs libraires; il ne paraît pas qu'elles aient abouti. Parmi ses manuscrits, il y avait une élégie intitulée l'*Insomnie*, des *Vers à une demoiselle qui se plaint d'être laide*, une *Histoire de France*, un *Discours sur le serment prescrit aux prêtres par la Constitution civile du clergé*, divers discours politiques, etc.

P. APOLLINAIRE.

DANS CENT ANS[1]

C'est le titre que M. Richet a donné à son livre. Il est suggestif, et bien fait pour piquer la curiosité. On médit volontiers des prophètes mais on aime les prédictions. Les astronomies populaires, sont généralement gratifiées, d'assez abondantes malédictions, surtout de la part de ceux, qui recherchent avec le plus de ferveur, en leurs petits almanachs, la certitude des phénomènes météorologiques. L'inconnu a pour tous ses attirances et ses fascinations. C'est au prix de sa vie, que le noble explorateur le poursuit. C'est à prix d'argent, que le naïf ou l'inconscient se figurent l'acheter. Elle a beau s'en défendre, le souci du devenir, a de tout temps tourmenté l'anxieuse humanité. De quoi demain sera-t-il fait ? Quels évènements, quelles joies, quels chagrins, porte en soi le mystérieux avenir ? Aux heures de crise nationale, ce souci s'impose avec une singulière intensité.

En 1870, tandis que la France se débattait sous l'étreinte de la plus affreuse défaite, l'esprit public était affolé, le désespoir avait envahi les âmes les plus fières, la désolation avait mis en deuil tous les foyers. Chacun brûlait de savoir comment prendraient fin d'aussi tragiques malheurs. C'est alors, que cédant à cette fièvre patriotique de l'inconnu, les journaux de l'époque exhumèrent à l'envi, tous les vieux pontifes de la divination. Depuis Nostradamus jusqu'à ses plus modestes descendants,

(1) Dans *Cent ans*, par Charles Richet; Paris, Paul Ollendorff, éditeur.

tous furent minutieusement consultés. Leur célébrité posthume en souffrit beaucoup ; car du sommet de l'art divinatoire, pas un seul, n'avait prévu hélas ! ni la persévérante défaite, ni la république conservatrice de M. Thiers.

Ce trop long préambule serait, de plus, fort peu aimable, si on pouvait nous prêter l'intention, d'avoir voulu le faire servir, comme d'introduction, aux pronostics de M. Richet. Son livre n'est point l'œuvre d'un esprit attardé dans les astres. En le lisant, nous avons apprécié la rare fortune de nous trouver en présence d'un auteur sérieux, qui connaît bien son temps, qui en a mesuré tous les progrés, et qui peut, par conséquent, en conjecturer de loin, et l'essor et les répercussions.

Malgré tout, les imaginations timorées, et par cela même, réfractaires aux larges envolées, seraient naturellement tentées de penser, que l'auteur a été bien audacieux, d'endosser ainsi le manteau prophétique. Eh bien ! ne leur en déplaise, M. Richet, ne paraît nullement gêné aux entournures. Il prophétise doctement et sans pédanterie. La fantaisie n'est pas non plus son domaine ; et c'est avec le secours de la méthode scientifique, qu'il essaie de soulever le voile opaque des lointaines destinées.

« Nous traiterons, dit-il, avec le plus de précision possible, et par une méthode presque scientifique, ces hypothèses sur l'avenir. Nous prendrons les courbes des grands phénomènes sociaux et nous les prolongerons suivant la ligne probable. Faire la statistique graphique de l'avenir, cela est certainement bien aventureux ; mais le silence n'est pas une solution, et à tout prendre, la courbe de la statistique prolongée sur la statistique passée, a une probabilité relativement assez grande, si l'on suppose ce qui est le plus vraisemblable, c'est-à-dire

l'homogénéité des phénomènes. Nous le répétons : ce sont des hypothèses, et qui sait si d'ici à peu d'années peut-être, les faits ne nous donneront pas un étonnant démenti. Nous espérons qu'on nous rendra du moins cette justice, que nous faisons la part la plus large à l'imprévu ; et que d'autre part, nul essai dans ce sens n'a été encore fait avec des statistiques authentiques et des faits positifs comme base. »

On ce saurait allier plus de modestie à plus de sincérité. Et l'auteur tient parole ; les déductions se pressent, les hypothèses se succèdent, sinon avec la sécheresse, du moins avec la rigidité d'une démonstration géométrique. La plume qui sonde l'avenir est vraiment la plume du statisticien et du savant. L'Histoire étant le miroir du passé, le monde *dans cent ans* devient aussi un miroir, dans le cadre duquel apparaissent, pour y défiler, dans un ordre admirable, les perfectionnements et les merveilles qui seront l'apanage du siècle futur.

M. Richet se livre tout d'abord à d'intéressants présages sur le sort des nations et des sociétés. Les nations auront à peu près les mêmes frontières, mais les peuples, qu'elles entoureront, auront d'autres sentiments que ceux d'aujourd'hui. Les vieilles rancunes, les haines de race s'effaceront devant le rapprochement des intérêts et la facilité des relations internationales. Les chemins de fer ne tarderont pas à acquérir une vitesse de 100 kilomètres à l'heure, ce qui ne les empêchera pas d'être supplantés par des machines volantes, qui permettront à l'homme de disputer à l'aigle les vastes plaines de l'air. Les rois rentreront dans le néant de la nuit historique, sauf en Russie et en Angleterre, où la monarchie aura encore quelque durée. Et même, pour la Russie, l'auteur fait des réserves ; si les moujiks se mettaient à lire la *Déclaration des Droits de l'Homme,* il ne répondrait plus de rien. Il est à présumer que, d'ici là, les moujiks seront assez intelligents

pour s'apercevoir que si les républiques proclament les droits de l'homme, elles s'offrent aussitôt l'impériale distraction de les violer avec impunité. Quant à la France, avions-nous besoin de le dire, elle reste vouée à perpétuité au régime démocratique.

Le tableau qui se déroule toujours, s'éclaire, par endroits, des douces teintes de la paix universelle :

« Le droit international n'existe pas, qu'est-ce que la guerre, sinon la négation du droit et le triomphe de la force ? Or, l'état de guerre latent et éclatant est l'état général des peuples les uns vis-à-vis des autres. En sera-t-il toujours ainsi ? A cette question, on peut répondre en pleine assurance : Non. »

Rien de plus souhaitable que la réalisation de cette assurance ; mais ce n'est pas demain qu'on en pourra goûter les bienfaits. La guerre sera toujours à la veille de sortir de l'incident le plus vulgaire et le plus inattendu. Et, au risque de ne point passer pour original et d'encourir le blâme de nous engager dans des sentiers trop battus, nous demanderons timidement la liberté de croire que les peuples, même dans cent ans, ne secoueront que difficilement ce lourd esclavage de préventions qui s'appellent : l'histoire, les souvenirs, l'amour-propre, le droit de venger un affront, les susceptibilités de l'honneur. Cette chaîne, aux solides anneaux, les tiendra rivés, pour un temps indéfini, au vieux système des revendications à main armée.

N'avons-nous pas vu récemment l'âme guerrière de l'Espagne se réveiller sous le coup d'une usurpation de territoire commise par le sans-gêne allemand ? Il fallut recourir d'un commun accord à l'arbitrage du Saint-Siége, pour démêler le différend et le conduire à une solution pacifique. C'est que les frontières ne sont pas seulement nominales : elles ont, aux yeux d'un peuple, un tout autre caractère que celui d'une sèche expression géographique;

elles constituent, et on se prend à espérer qu'elles constitueront toujours l'inviolable ligne de protection de la patrie.

Les haines de nation ont, en outre, la vie dure, et depuis plusieurs siècles, l'Anglais et le Prussien n'ont, pour ainsi dire, pas cessé d'être *nos bons amis*.

Toutefois, avec M. Richet, nous voulons aussi garder l'espérance que les conflits sanglants pourront être quelquefois évités par l'office accepté des tribunaux d'arbitrage. Mais les têtes montées, les patriotes en ébullition, — le cupide intérêt ne les tuera pas tous, nous pensons, — de belliqueux articles de presse, l'opinion pesant sur les décisions du gouvernement, tout cela ira plus vite que la procédure tâtillonne et la haute majesté des juges internationaux.

Les sociétés jouiront toutes du suffrage universel, l'impôt progressif et proportionnel sur le revenu sera partout établi, les armées permanentes seront abolies, la liberté des syndicats et des grèves sera pleinement reconnue, tous les citoyens seront soumis au service obligatoire. Eh bien ! quoiqu'il en ait, M. Richet ne peut s'interdire d'être pessimiste, les sociétés qu'il évoque ne l'enchantent guère ; lisez plutôt cette sombre esquisse :

« Ouvriers, bourgeois, paysans, le monde futur sera essentiellement démocratique et utilitaire, en somme, une société composée comme notre société actuelle. Elle aura les défauts et les mérites de la démocratie ; mais ils seront les uns et les autres portés à l'extrême, les places, recherchées avec ardeur et obtenues par l'intrigue et la faveur, la concurrence pour la vie impitoyable ; les hommes politiques faisant des bassesses pour obtenir le suffrage des foules, en un mot, le gouvernement peu estimé ; assez peu puissant d'ailleurs, mais forcé pour conserver le pouvoir de gouverner sans trop de prévarication et de satisfaire aux besoins du peuple. »

En effet, c'est bien là ce qui se passe déjà aujourd'hui, mais si ça doit empirer, si le chèque est la monnaie courante des parlementaires de l'avenir, c'est à désespérer, ô Montesquieu ! de la vertu des républiques.

Continuant la série de ses conjectures, l'auteur en arrive à se poser à lui-même ce point d'interrogation :

« Cette société matérialiste et utilitaire aura-t-elle une religion ? » Pour lui ce n'est pas douteux, la religion sera essentiellement laïque, Dans les pays catholiques, le peuple aura comme un sentiment religieux, et il y aura encore des pompes religieuses suivies sans conviction par la masse, avec une conviction profonde par quelques individus, épaves seules survivantes de la foi des anciens âges. »

M. Richet nous paraît combler d'un trop facile scepticisme les bons vivants de l'an 2000. D'un autre côté, la religion catholique ne saurait être laïcisée comme un simple hôpital ou une école primaire. Ce serait pure témérité à nous, de prétendre élever, à cet égard, un débat dogmatique. Il nous suffira de reproduire cette opinion bien accréditée, que la masse est tranchante, qn'elle dédaigne les demi-mesures et les demi-manifestations. Elle sera croyante ou athée. Si elle croit — et elle croira — elle suivra avec conviction les cérémonies du culte, si elle ne croit pas, elle s'en éloignera. Mais il est peu vraisemblable qu'elle aille se perdre jamais dans la casuistique du doute et de l'indifférence. De plus, l'auteur nous paraît donner trop librement congé à la méthode scientifique. Et à quel moment ? Au moment où parmi l'élite intellectuelle, la loyauté des plus hostiles est forcée de constater un retour vers l'idée chrétienne, au moment où les esprits les plus avisés sont d'accord sur la nécessité de réagir contre la dissolvante théorie de la table rase et de restaurer le salutaire prestige des choses de Dieu. On a même découvert un vocable nouveau pour

caractériser ce nouvel état d'âme. Les néo-chrétiens, prêtres, philosophes, littérateurs, forment un groupe nombreux et militant. M. Richet leur refuse sans doute le pouvoir de l'influence et le bénéfice de la longévité.

Nous n'aurions pas voulu entrecouper cet article de trop fréquentes citations; mais il nous sera bien permis d'opposer quelques témoignages aux pronostics de Monsieur Richet. Dans ses *Heures d'Histoires* M. de Vogüé, un jeune celui-là, parlant de la croyance religieuse s'exprime ainsi :

« Vous pouvez attacher un instituteur primaire à la personne de chaque jeune citoyen, vous ne remplacerez pas *cela*. Vous faites bien, lors même que le peuple devrait nous frapper avec cette épée à double tranchant dont nous le munissons, nous la lui devons. Mais il lui faut aussi. il lui faut surtout *cela*. »

M. Renan qui avait, par fugitive intermittence, des ressouvenirs d'orthodoxie et de sereines clartés, traitant lui aussi le même sujet, s'écriait : « *Cela* s'appelle l'Eglise, on ne s'en passera pas, sous peine de réduire la vie à une sécheresse désespérante. »

Nous nous souvenons également du vieux philosophe faisant mélancoliquement cet aveu : « Je croyais que l'honnêteté pouvait aller sans la religion ; maintenant, je ne le crois plus. » A l'encontre de ce sage, M Richet estime que, sans doute, les défaillances seront plus nombreuses, mais qu'au demeurant, la morale et l'honnêteté ne s'en porteront pas plus mal.

Par contraste à la religion décadente, il ouvre les plus riches perspectives à l'agriculture et à l'industrie. La culture sera scientifique et les produits rémunérateurs. Les voies de transports se multiplieront à l'infini. Plus de barrières, plus de douanes, partout le libre-échange et le laissez-passer. Les ouvriers des campagnes s'élèveront, en tout bien, tout honneur, à l'heureuse dignité si long-

temps convoitée de propriétaires terriens. Par contre, le sort des ouvriers des villes ne sera pas sensiblement amélioré. A travers les lignes, nous avons cru apercevoir les grèves en plein épanouissement, agrémentées çà et là de diverses bombes explosives. Allons! l'infâme capital ne sera pas encore hors de peines. La vapeur et l'électricité lutteront de concert pour évincer la main-d'œuvre. En revanche, les journaux pulluleront, l'imprimerie se fera à très bon marché. Les lampes, les horloges, les machines à coudre, les machines à écrire, les porcelaines, l'argent, les métaux, seront à vil prix.

A leur tour, les lettres, les sciences et les arts brillent d'un vif éclat dans ce panorama de l'avenir. Les ameublements seront luxueux et les toiles en honneur. La musique aura peut-être un homme de génie, qui lui fera rendre des harmonies inconnues. Le roman deviendra industriel, et les lettrés suivront le goût du public au lieu de le diriger. Le théâtre jouira de la plus grande faveur. Les orateurs ne parleront plus pour ne rien dire ; il n'y aura d'autre éloquence que l'éloquence du chiffre. La poésie, « ce parler des peuples enfants » ira rejoindre les déesses démodées de la mythologie. Et qui donc chantera la gloire des grands hommes ? « La gloire est née sans ailes, affirme Chateaubriand, il faut qu'elle emprunte celle des Muses, quand elle veut s'envoler aux cieux. » Enfin, ce qui est plus essentiel, la médecine réalisera d'importants progrès ; et les limites de l'existence humaine, seront notablement reculées.

Et cependant, conclut judicieusement M. Richet, les hommes ne seront pas plus heureux. Voilà qui est de nature à tempérer l'amertume des agités et des mécontents de la génération actuelle. Dans cent ans, qu'ils se le disent, les hommes ne seront pas plus heureux.

Au cours de cette incomplète et très cursive analyse, nous n'avons pas ménagé les objections à l'auteur ; au

point où nous en sommes, il y aurait injustice à lui ménager les éloges. Son travail est écrit de conviction, dans une langue claire, sobre et concise. Ce n'est pas un capricieux visionnaire, qui a dirigé notre curiosité vers l'avenir ; c'est un érudit, dont les vues consciencieuses méritent de retenir la méditation du penseur. En traçant l'horoscope du monde futur, il a du même coup, mis au jour un monde d'idées neuves, dont l'intelligence du lecteur, saura faire son charme et son profit. En somme, tout arrive, surtout l'imprévu. Les êtres de l'hypothèse rationnelle, ou même de l'ingénieuse fiction, deviennent souvent les êtres de la réalité. Le fantastique *Nautilus* de Jules Verne, n'est-il pas aujourd'hui, l'utile auxiliaire de notre marine, sous la forme appropriée du torpilleur ? *Le Tour du monde en 80 jours*, qui semblait devoir rester au premier plan des plus amusantes téories, est en train de devenir, par l'active évolution du progrès, un acte purement banal de la vie civilisée. Et pourtant, Jules Verne fut accusé d'écrire le roman de la science ! Qui sait ? Peut-être a-t-on déjà reproché à M. Richet, d'avoir écrit le roman de l'avenir !

Albert DELAUBE.

LE SAINT PÈRE DU CHAMBON

Les Cévennes, l'hiver surtout, ont une beauté spéciale, beauté triste, grave et douce, d'une tout autre nature que les beautés de la mer ou des plaines ; beauté qui recueille le cœur au lieu de l'ouvrir et qui semble participer du sentiment religieux dans le malheur — recueillement mélancolique — au lieu du sentiment religieux dans le bonheur — expansion, amour et joie.

Telle l'impression qui se dégage d'une course au Chambon, par une assez bonne journée de septembre, au lendemain de quelque orage ! Connaissez-vous le Chambon ? C'est une commune du canton de Génolhac. Elle compte huit cents habitants mais disséminés dans une douzaine de hameaux plus ou moins considérables, dont quelques-uns très éloignés du chef-lieu.

On arrive au Chambon par Bessèges et Peyremale, par Génolhac, Pont-du-Rastel, les Malenches, (de Sénéchas), mieux encore par Chamborigaud.

Le chef-lieu du Chambon, c'est-à-dire le hameau qui possède la mairie, les écoles, le presbytère et l'église, est dans un vallon très resserré, très encaissé entre deux hautes montagnes boisées et sur les bords du Luech.

Que vous descendiez au Chambon par Chamborigaud ou que vous y montiez par Bessèges et Peyremale, prenez le chemin, sinon le plus court, du moins le plus pittoresque. Suivez les capricieux et bizarres contours du Luech qui vient mêler ses eaux sombres et noires aux flots lim-

pides de la Cèze juste au-dessous des rochers de Peyremale.

Engagez-vous hardiment dans les sentiers tournoyant sur la rivière, taillés aux flancs de la montagne. Vous serez bientôt dédommagés du premier mouvement d'effroi qu'aura fait naître en vous soit le bruit étourdissant du Luech se brisant contre les rochers, soit la rencontre inopinée de quelque brave mineur à la figure noircie par le charbon mais au franc regard et au cœur d'or.

Ici les eaux tombent de toutes les corniches des deux montagnes et jaillissent en écume de toutes les fentes des rochers avant de se précipiter dans le Luech.

Leur bruit, semblable à celui des tuyaux d'orgue dans une cathédrale, résonne de partout et assourdit l'oreille. Les flancs des deux montagnes sont couverts de châtaigniers ou d'assez beaux groupes de pins ; en bas, des fermes isolées, des moulins babillards, de petits hameaux dont la fumée bleue court sur les précipices.

C'est dans ce cadre sans horizon mais non pas sans charme que la Providence à placé le tombeau d'un vénérable prêtre, Antoine Pellier, plus connu dans nos montagnes sous le nom de R. P. Chrysostôme et même encore sous celui de Saint-Père du Chambon.

Antoine Pellier, naquit à Barjac (Gard) le 1er novembre 1757, en ce beau jour vraiment prédestiné de la fête de tous les saints. Enfant pieux, novice fervent chez les Capucins qui avaient une maison de leur ordre à Barjac même, prêtre zélé, missionnaire vraiment apostolique, le jeune père Chrysostôme marcha sur les traces encore fraîches du père Bridaine. Aussi, comme lui, fut-il à la ville ainsi qu'à la campagne, partout, béni de Dieu, admiré des anges et des hommes !

La Révolution chassa le père Chrysostôme du monastère de Pont-Saint-Esprit, le traqua dans Saint-Marcel-de Carreiret où il s'était réfugié, l'arrêta par trahison, dans

l'église de ce village et finalement le déporta dans l'île d'Oléron avec des centaines de ses collègues. (13 mai 1799).

L'oisiveté forcée, plus encore que les mauvais traitements, répugnait à la nature ardente, à la volonté énergique du père Chrysostôme. Quoique heureux et fier d'être enchaîné pour le Christ et de souffrir pour son amour il ne pouvait songer, sans verser des larmes amères, à tous ces pauvres chrétiens abandonnés, privés des secours de la religion. Aussi, après plusieurs tentatives infructueuses qui ne lui valurent qu'un redoublement de cruautés et d'étroite surveillance, le père Chrysostôme, trompant enfin la vigilance de ses geôliers, s'enfuyait de l'île d'Oléron, le 24 juillet 1800. Trois jours après, il respirait l'air pur de la patrie.

Il vint d'abord à Saint-Marcel-de-Carreiret, mais il y séjourna fort peu, la place étant prise par un autre prêtre aussi zélé, aussi devoué que lui. Après un court vicariat à Aiguesmortes dont le climat ne fut pas favorable à sa santé, le père Chrysostôme fut nommé, sur sa demande, vicaire de Sénéchas pour le Chambon. Il y arriva en octobre 1805, pour évangéliser et édifier nos Cévenols pendant quatorze ans.

Vivement affligé des maux de l'Église de France et particulièrement de la pénurie de ses prêtres, au lendemain de la tourmente révolutionnaire, le Père Chrysostôme eut la sainte hardiesse d'établir un petit séminaire, dans l'agreste solitude du Chambon. Et le succès répondit à ses espérances, et son pieux désir se réalisa! Un petit séminaire ? Au Chambon ! A l'heure critique où Napoléon sacrifiait à sa gloire, sur les champs de bataille de l'Europe, toute la jeunesse française ? A l'heure même où il n'y avait pas assez de gendarmes pour faire la chasse aux réfractaires ? Quelle témérité, pour ne rien dire de plus ! Eh oui ! c'était la folie de la croix ! La folie de saint Paul ! Ici encore, elle eut un plein succès !

La petite Communauté du Père Chrysostôme, reconnue par Mgr Perrier, évêque d'Avignon et de Nimes, jalousée par l'Université renaissante elle aussi sous les auspices de Fontane, fournit nombre de prêtres excellents aux diocèses de Nimes et de Viviers.

Le Père Chrysostôme n'était pas seulement un apôtre à la bouche d'or : il fut aussi un organisateur modèle. Il y a vraiment plaisir à le voir composer des sermons aussi substantiels pour le fond qu'originaux pour la forme, et cette même plume, qui se jouait dans les difficultés de la poésie lyrique et religieuse, savait écrire des prospectus-réclames, véritables modèles du genre.

M. l'abbé Castelnau, ancien curé de Sénéchas, aujourd'hui décédé, a fixé, dans une intéressante brochure (Brusset, imp. Alais, 1874), devenue rare, les principaux traits de cette vie si bien remplie. Modestement intitulée *Essai biographique*, cette brochure, bien faite d'ailleurs, claire et limpide d'allure, se ressent d'un peu de précipitation et présente de regrettables lacunes.

Mais, au presbytère du Chambon, sous la garde du curé actuel, sont plusieurs caisses de documents authentiques, correspondance inédite, témoignages contemporains, recueillis par des mains pieuses, en vue d'une future et complète biographie de celui que nos Cévenols connaissent si bien sous le nom du *saint Père*.

Nous savons que Mgr Besson s'était réservé le plaisir et l'honneur d'écrire cette vie. La mort est venue briser cette plume éloquente et arrêter ce noble projet, hélas ! C'est vraiment grand dommage !

Tous ces papiers précieux, cette belle renommée, cette fleur de sainteté primitive, ce parfum discret qui monte du vallon cévenol sont bien faits pour tenter la plume d'un évêque de Nimes.

Déjà une charmante église a remplacé, sans la détruire, la trop pauvre chapelle où le Père Chrysostôme paissait

ses agneaux et ses brebis. La construction d'une telle église, au Chambon, malgré la disette de nos gens, malgré l'indifférence des pouvoirs publics, est un premier miracle dû, sans doute, au doux et pieux successeur du Père Chrysostôme, mais aussi, avant tout, peut-être, à la salutaire influence du saint Père, veillant, du haut du Ciel, à la destinée de ses chères montagnes.

Et qui peut assurer qu'il n'y aura pas, un jour, auprès du tombeau du Père Chrysostôme, glorieusement transféré du cimetière où il est en ce moment, dans la crypte de l'église neuve, un grand concours de peuples fidèles, venant de toutes parts, pour chanter ses louanges et recevoir, par son intercession, les bienfaits du Ciel ?

Les voies de la Providence sont cachées, et admirables sont les desseins de Dieu, alors même que nous ne les comprenons pas toujours. Le saint curé d'Ars, pour le centre; le saint Père Chrysostôme, pour le midi, et particulièrement pour les Cévennes, sont deux belles et grandes figures dont l'Église de France a le droit d'être fière !

Un fait est déjà certain. C'est la confiance ferme, inébranlable qu'ont les montagnards en la sainteté du Père Chrysostôme. Chaque jour, sur l'humble tombe enfouie au milieu des herbes folles, des cassis et des cognassiers qui gagnent le vieux cimetière abandonné, de loin, de fort loin même, viennent de jeunes paysans s'agenouiller, avec leurs compagnes, pour demander la guérison de leur enfant malade.

A les voir ainsi prosternés, sans fausse honte, sans respect humain, comme on devine vite que cet être menu, maladif, est leur propre chair, leur propre sang... Mais aussi quelle confiance en la bonne et puissante intervention du saint Père ! Bien souvent, avant de se lever, ils laissent leur offrande modeste; plus tard, ils reviendront, reconnaissants, déposer sur la tombe les vêtements de l'enfant guéri !

Un fait encore n'est pas moins certain. Malgré la fréquentation des grands centres industriels de Bessèges, la Grand'Combe, La Vernarède et la Jasse, malgré le contact forcé avec des ouvriers étrangers au pays, la foi s'est conservée plus pure, plus généreuse au sein de nos populations cévénoles que dans le reste du diocèse. Pourquoi ne pas voir, dans ce fait réel, indéniable, un spécial effet de la protection du saint Père ?

A côté des souvenirs précis, inévitablement, sont venus se greffer, luxuriante végétation, des récits plus ou moins authentiques, des anecdotes merveilleuses, légendes imprécises, flottantes, pareilles à ces brumes légères qui, le matin, s'élèvent de nos rivières, gagnent lentement le sommet de nos montagnes, paraissent, de loin, condensées comme un nuage, mais s'évanouissent à mesure qu'on s'approche d'elles.

Ici, dans cette ferme, sous le grand manteau de l'antique cheminée, l'aïeule vous raconte gravement que le saint Père, étant à déjeûner, faillit être pris par les sans-culottes, aux plus mauvais jours de la Terreur. — « Il était là, nous dit-elle, et sa main sèche et nerveuse montre la place, Comment en douter ? il était là, quand les soldats entrèrent brusquement, criant à ma mère : « Citoyenne, cette fois, tu es prise ! Le calotin est caché dans ta maison. Nous le savons ! » — « S'il est dans la maison, répondit ma mère, cherchez-le ! » — Puis, superbe de sang-froid, elle prit un de ces petits pains ronds, appelés ici goûters du berger, s'avance vers le Révérend Père, revêtu d'un grossier costume de paysan, et feignant d'être irritée, lui dit non, sans quelques bourrades dans le dos, pour mieux jouer son rôle. — « Paresseux, tu es encore là, et le troupeau est déjà dehors ! Tiens ! Tiens ! En route, et un peu vite ! »

Et le pseudo-berger, courbant les épaules, la tête

basse, sous cet orage imprévu, sortit sans être inquiété par les soldats.

A Peyremale, dont le Révérend Père assura longtemps le service, on se faisait un honneur de le recevoir pour le régaler, malgré sa sobriété de capucin bien connue. Dans une des meilleures familles, à qui l'honneur revenait, certain soir, la table était mise et le dîner à point. Quelle ne fut pas la surprise de la bonne Marthe, très empressée, toujours en l'air, en voyant le Révérend Père s'approcher du feu ! Voudrait-il, par hasard, s'occuper du pot au feu, lui, et mettre la main à la casserole ? Mais non ! Là, dans un immense chaudron, se cuisaient des pommes de terre pour les animaux. En tirer quelques unes, et les manger bravement dans le creux de sa main, assaisonnées d'un peu de sel, tel fut le repas du Père Chrysostôme ! On en parla longtemps à Peyremale ; on en parle encore, je crois, Dieu me pardonne !

Au Chambon, à mi-côte, en montant à Tarabias, on vous montre aussi la maison de l'omelette du Saint-Père ! Un jour de carême, lui absent, ses élèves eurent l'audace de se payer une omelette au lard pour se décarêmer. Le maître n'était pas seulement sévère pour lui-même quand il s'agissait d'observer les lois de l'Église ; ses petits séminaristes en savaient et pouvaient en dire long là-dessus ! Ils firent donc une omelette, les élèves du père Chrysostôme ! Mais pour l'attaquer, qui commence ! — A vous ! — Non pas ! — A vous !.. Merci, je n'en ferai rien ! — J'en ai bien envie, ripostait le plus jeune, peut-être le petit Reboul de Bordezac, mais je n'ose !... Et la pauvre omelette, déjà froide, toujours intacte, fait plusieurs fois le tour du carré. Soudain la porte s'ouvre, le père paraît, grondant, menaçant, punissant les coupables..... honteux et confus

« Jurant, mais un peu tard, qu'on ne les y prendra plus ! »

Pour première pénitence ils durent emporter l'omelette chez une pauvre vieille femme dont vous verrez encore la maison, si, visitant un jour ce coin de nos Cévennes, vous venez, vous aussi, vous agenouiller sur la tombe fleurie du Saint Père du Chambon.

A Peyremale, (ceci n'est plus de la légende), on conserve précieusement le calice dont le père Chrysostôme se servait pour dire la messe dans cette église. La coupe est en argent, dorée à l'intérieur ; le pied, en cuivre argenté, mais le fait seul d'avoir appartenu et servi au révérend père donne à ce calice une grande valeur.

Dans le registre de 1817, intercalée au milieu des feuilles écrites par M. Calmen, vicaire de Portes, pour Peyremale, il en est une de la main du père Chrysostôme, ainsi annotée. *Année* 1816. *Registre de quelques enfants baptisés à Peyremale, par Antoine Pellier, prêtre, vicaire Sénéchas , pour le Chambon, avec la permission de M. Bonnaure, curé de Portes. Et à la fin. N.-B. Je n'ai baptisé, au Chambon, qu'un seul enfant de la paroisse de Peyremale, sçavoir : Marie Clémence, fille de Chamboredon, du lieu de Chamboredon, née le* 15 *et baptisée le* 16 *août 1816. Elle est enregistrée au Chambon. Pellier, prêtre.*

L'écriture révèle bien souvent le caractère. Celle du Père Chrysostôme est toujours soignée, bien lisible, quoique ronde et irrégullère, un peu originale même. Les lettres majuscules sont parfois ornées de ces enjolivements imitant, de loin, les manuscrits du moyen-âge.

Deux ornements, un rouge et un vert furent également légués par le Révérend Père , à l'église de Peyremale, qui les reçut avec une pieuse reconaissance.

Le Père Chrysostôme aimait beaucoup les cérémonies du culte catholique. Scrupuleux observateur de toutes les rubriques, il faisait chanter grand'messe, tous les dimanches, avec diacre, sous-diacre et acolythes.

Par ses soins, en juillet 1816, une cloche de 290 kilogs fut achetée pour Peyremale à M. Delacolonge fils, fondeur de Lyon. La dépense s'élevait à plus de 1200 fr., mais elle fut couverte sur le champ par une souscription publique faite dans la paroisse. Le Révérend Père y fut aussi de son aumône et de sa personne.

Un vénérable nonagénaire, le plus vieux de la commune, nous a raconté quelle belle fête on fit pour recevoir, bénir et installer cette cloche, dans les premiers jours du mois de novembre 1816. — « Le Saint-Père y était avec ses élèves, dont les plus grands déjà en soutane, nous a-t-il dit plusieurs fois. Il fallait voir comme ils chantaient! Comme ils faisaient bien la procession !

Quand les bœufs, lentement, montèrent la cloche là haut par ce mauvais petit chemin que vous voyez, ils vinrent au devant avec le peuple. Les élèves chantaient ; les femmes priaient et pleuraient de joie; les hommes poussaient et criaient car les cordes se rompirent plusieurs fois ; nous autres, enfants, nous galopions devant, derrière, un peu partout, heureux de tout voir, de tout entendre, de nous rendre compte de tout. Tenez, c'est déjà bien loin, et cependant il me semble que j'y suis encore ! A! quelle bonne journée pour Peyremale. Quelle belle fête !... Et le respectable vieillard pleure d'attendrissement en nous parlant ainsi.

Antoine Pellier était d'une taille un peu plus qu'ordinaire, maigre, au front large, découvert et fuyant sous quelques cheveux gris, presque blancs. Le dessus de la tête était chauve.

Un dimanche matin, en revenant de Peyremale pour célébrer la grand'messe au Chambon, le Père Chrysostôme, déjà boiteux de la jambe gauche, fit une lourde chute sur les rochers du Luech, à l'endroit dit Chareneuve et se cassa la jambe droite. Ce triste accident, joint aux fatigues de sa vie apostolique, aux cruelles priva-

tions de l'exil, à ses mortifications volontaires, amena rapidement des complications sérieuses. Malgré son énergie, le dimanche 12 décembre 1819, le Révérend Père ne put se lever pour dire la messe, il envoya ses élèves dans tous les hameaux de la paroisse pour prévenir les gens d'aller l'entendre avec eux dans les communes voisines. En leur absence et à leur grand regret, Antoine Pellier, ce même jour, à l'âge de soixante-deux ans, rendit sa belle âme à Dieu.

Il fut pleuré comme un père par tous nos Cévenols et vénéré comme un saint ! Puissent un jour les petits enfants de ceux qui l'ont connu et aimé, voir l'Église consacrer et ratifier par les honneurs d'un culte public ceux qui lui sont rendus depuis lors du fond du cœur !..

E. DURAND,
Curé de Peyremale.

L'ÉGLISE ET LA COSMOLOGIE MODERNE

suite et fin

II

1° Chose piquante peut-être, mais bonne à constater ! La science matérialiste n'offre rien, en substance, qu'une métaphysique retournée. Par quelle fatalité est-elle donc amenée à infuser à la matière les qualités et attributs de l'essence divine ? C'est qu'il y a là tout un ensemble d'idées absolument nécessaires, sans lesquelles nous ne pouvons ni parler, ni penser même. Pour être vraies , il faut bien qu'elles subsistent quelque part. Sera-ce en nous ; voilà l'esprit humain qui se prend à idolâtrer dans le *moi* l'absolu, comme le veut l'*égoïsme* de Fitche, directoire de l'état de folie. La philosophie s'accommoderait admirablement de la subsistance, de ces notions en Dieu ; mais , en haine de l'Évangile et de ses prophéties si précises de la fin du monde, on préfère nous dire qu'il est immuable tout autant qu'infini ! Rien n'est plus commun aujourd'hui, dans une certaine école , que d'affirmer l'éternité de la matière. Il est rare qu'un savant positiviste manque une occasion de professer cette doctrine; mais, règle générale, suivie, d'ailleurs, dans cette école, pour beaucoup d'autres thèses, on se contente d'affirmer l'axiome , on n'essaie pas même de le démontrer. Seul, M. Littré, avec une crânerie dont il faut lui savoir gré, ose décréter qu'il est indémontrable, sans en donner d'autre raison que no-

tre *incapacité psychique*, de concevoir l'infini. Mais n'est-ce point là renier les témoignages des sciences exactes, toutes presque uniquement fondées sur cette conception ? Dans l'espèce, en effet, ce témoignage ne laisse pas d'être quelque peu gênant ; tuons donc la bête, de peur qu'elle ne nous dévore. Ce procédé, par trop sommaire, ne vaut pas entre gens raisonnables. Il est bien vrai, d'ailleurs, que notre intelligence conçoit l'infini ; elle en connait la nature, et l'idée qu'elle s'en forme n'est pas purement négative, puisque le principe de contradiction lui est applicable. Donnons-nous la simplicité d'en redire la formule : Le monde ne saurait être, à la fois, infini et fini. Force nous est de ramener nos hommes au B a ba des principes pour leur faire mieux comprendre la grossièreté de leur erreur. Voudraient-ils se sauver, comme parle M. Littré, de la fourche caudine de notre dichotomie ? Ils n'en ont pas d'autre moyen que de passer à l'idéalisme transcendental, ce qui, soit dit entre parenthèse, parait le comble de l'humiliation pour des matérialistes renforcés. Qu'importe, si cela va tout de même On professera donc l'inconsistance absolue de la matière, son identité avec la force, autrement dite le mouvement ; *toute réalité* ne sera plus qu'*un phénomène qui passe*, et le monde entier deviendra ainsi, sinon le royaume, au moins la proie de l'indéterminé. Voilà où il faut en venir pour éluder l'hypothèse absurde, au point de vue mathematique, du nombre à la fois infini et déterminé. Quelle subtilité ! quelle astuce ! mais aussi quelle déraison ! Ce n'est pas l'imagination qui fait loi chez nous, Messieurs, mais le bon sens. Il s'exprime en peu de paroles, sans tant de circonlocutions. Il n'éblouit pas ; il éclaire.

Passons maintenant sur un autre terrain, celui de la science expérimentale. Peut-être y trouvera-t-on une assiette plus sûre, pour le dogme, hélas ! déjà tant compromis de l'éternité de la matière ? Quelque extraordinaire

que cela puisse paraître, tel n'est pas cependant l'avis de M. Littré. Recueillons sa propre parole (1) :

« L'axiome essentiel du matérialisme, dit-il, est l'éternité de la matière, à savoir qu'elle n'a point eu d'origine et qu'elle n'aura point de fin. On sait que telle n'a point toujours été l'opinion des hommes, et qu'on a cru jadis aux créations et aux destructions de substance. Et, en effet, comment sommes-nous arrivés à cet axiome qui a maintenant un ascendant irrésistible sur notre esprit ? Par l'expérience *a posteriori*. Nos observations les plus délicates ne nous montrent que transformations. Rien ne se crée ; tout naît de quelque chose qui préexiste. Rien ne s'anéantit ; tout, après dissolution, retourne en d'autres combinaisons. Tant que nous nous tenons dans le contingent, dans le relatif, dans l'expérimental, notre certitude est complète, et aucun doute ne peut l'ébranler. *Mais si on prétend aller au-delà de cette expérience même, et transformer un axiome relatif en un axiome absolu, alors on dépasse la portée de l'esprit humain, et on lui attribue une vue de l'éternité et de la substance qu'il ne possède en aucune façon.* »

La conclusion ne doit pas dépasser les prémisses ! Rien de plus sage que ce conseil du maître ; rien de plus net que sa parole. Mais le sacrifice qu'elle impose est bien fort ; il y va du tout. Au lieu d'une certitude métaphysique, il ne nous reste plus qu'une simple présomption morale fondée sur un optimisme bâtard et sur des faits contradictoires. Rien ne se perd, rien ne se crée ? Peut-être ! Sous la constance apparente de la force et du mouvement, s'accuse, au regard de l'observateur sagace, une tendance, disons mieux, une loi qui en prépare l'arrêt. Voici en quels termes R. Claudies, professeur à Wurtzbourg, l'a formulée, sans réplique :

(1) *La science au point de vue philosophique*, par E. Littré, 3e édition, p. 322.

« L'œuvre (le travail) que peuvent effectuer les forces « naturelles, et qui est contenue dans les mouvements des « différents corps de l'univers, se transforme successive- « ment et de plus en plus en chaleur. La chaleur, tendant « constamment à passer des corps plus chauds sur les « corps plus froids et, par conséquent, à rendre les tem- « pératures égales de part et d'autre, se répartira peu à « peu, toujours d'une manière plus égale, et il s'établira « un équilibre déterminé entre la chaleur rayonnante « dans l'éther et la chaleur qui se trouve dans les corps. « Enfin, les molécules des corps tendront à prendre une « disposition telle que, eu égard à la température ré- « gnante, la disgrégation totale soit aussi grande que « possible. »

Appelant *entropie*, d'un mot forgé par lui, la somme de ces transformations de l'univers, dans un temps donné, Claudius se résume dans cette proposition : « l'*entropie* de l'univers tend vers un maximum ; » puis il conclut de la sorte :

« Bien qu'actuellement, l'univers soit encore très « éloigné de cet état limite, et bien qu'il tende vers lui « avec une lenteur telle que des périodes comme celles « que nous appelons temps historiques, peuvent être con- « sidérées comme de courts espaces, en comparaison des « périodes immenses dont l'univers a besoin, pour ef- « fectuer d'une manière successive ses moindres trans- « formations ; il y a une conséquence importante qui sub- « siste toujours : c'est qu'on a trouvé une loi naturelle « qui permet de conclure d'une manière certaine que, « dans l'univers, tout n'a pas un cours circulaire, mais « que les modifications ont toujours lieu dans un sens dé- « terminé, et tendent à un état limite. »

Cet état limite sera bien la *Fin du Monde* annoncée par N. Seigneur et par la tradition universelle. Tel est le sentiment de Balfour-Steward (la conservation de l'éner-

gie, p. 158). Il l'exprime en ces termes d'une originalité piquante : « Si nous pouvions, dit-il, considérer l'uni-« vers comme une lampe non allumée, il serait peut-être « admissible de le regarder comme ayant toujours existé. « Mais si nous le considérons comme une lampe allu-« mée, nous devenons absolument certain qu'il ne peut « brûler de toute éternité, et qu'un temps viendra où il « cessera de brûler. Nous sommes donc amenés à re-« monter à un commencement où les particules de ma-« tière étaient dans un état de chaos diffus, mais doués du « pouvoir de gravitation, pour aboutir à une fin où l'u-« nivers tout entier ne sera qu'une masse inerte, égale-« ment échauffée et d'où auront complètement disparu « toute vie, tout mouvement, toute beauté. » Ce sera, traduit M. E. Caro, un autre univers, je ne sais quel immense tombeau où dormiront les formes glacées des êtres, les germes de la vie éteinte, le cadavre d'un monde immobile an sein de ténèbres infinies.

Les citations se présentent ici en foule. Mais il faut se borner. N'est-il pas d'ailleurs suffisamment prouvé que la fin du monde, au sens chrétien, est possible ?

Ajoutons maintenant que, en dehors de l'entropie, Dieu ne manque pas de moyens, même conformes aux lois naturelles, pour détruire son œuvre. Il y a d'abord l'*encroûtement* du soleil qui se poursuit, il est vrai avec beaucoup de lenteur. Mais enfin doit venir le jour où sa solidification étant complète, les combinaisons chimiques ne s'opèreront plus à la snrface. Ne cessera-t-il pas dès lors de verser sur notre globe ses rayons de chaleur et de lumière ? — On sait d'ailleurs que le soleil est entraîné dans l'espace, avec tout son cortège de planètes, vers un point situé dans la constellation d'*Hercule*. Que dans ce mouvement de translation, la terre vienne à heurter quelque corps céleste considérable, ce qui n'est pas absolument impossible, aussitôt elle de-

viendrait nébuleuse par suite de la transformation de son mouvement en chaleur. — Encore une hypothèse toujours dans le sens du système de Laplace : Il se peut que la masse du soleil aille sans cesse en augmentant, soit par la chûte à sa surface de corps célestes, comètes ou aérolithes, qui, après avoir parcouru l'espace, pénètrent dans sa sphère d'attraction et vont contribuer à entretenir sa chaleur, soit peut être aussi par la condensation lente de l'immense rtmosphère vaporeuse qui l'entoure, en donnant lieu à la lumière zodiacale, et qui ne serait qu'un reste de la nébuleuse dont il est formé. Or, si sa masse augmente, sa puissance d'attraction doit s'accroître avec elle. Il ne serait donc pas impossible que cet astre finit par attirer à lui toutes les planètes qui l'accompagnent.

Nous n'en finirions plus, au point qui nous occupe, si nous voulions énumérer toutes les suppositions qu'autorise la science. Il en est une pourtant que nous ne pouvons omettre parce qu'elle a l'avantage de s'harmoniser admirablement avec l'interprétation scholastique du fameux *Stellæ cadent de cœlo* (véritable machine de guerre, aux mains de l'incrédulité) et même avec les prophétiques données de l'Apocalypse. La voici donc d'après le père de Bonniot.

Les astronomes enseignent que des corps ou mieux des corpuscules célestes, ne brillant pas d'ordinaire d'une lumière qui leur soit propre, voyagent en grand nombre, par bancs plus ou moins pressés, dans les espaces interplanétaires. Ces fleuves de corpuscules, dont le nombre est incalculable, ne paraissent pas appartenir à notre système solaire. D'après les travaux d'un astronome italien, M. Schiapparelli, il faudrait les assimiler aux comètes, lesquelles, comme on sait, sans échapper jamais aux lois de la gravitation, décrivent leurs immenses orbites dans toutes sortes de plans. Or, lorsque la terre, en accomplissant sa course annuelle, rencontre quelques-

uns de ces courants célestes, plusieurs des corpuscules qui le composent entrent dans son atmosphère, et la vitesse dont ils sont animés est telle (de 30 à 60 kilomètres par seconde), qu'ils s'enflamment par l'action de l'air qu'ils compriment, brûlent et disparaissent comme des traits de feu. Voilà ce que sont les étoiles filantes qui brillent un instant si court au-dessus de nos têtes, entre 80 et 160 kilomètres et plus de hauteur.

Jusqu'ici ces météores ont été à peu près inoffensifs ; mais ce n'est pas une raison qui doive nous rassurer pleinement à leur sujet. Ainsi, M. Schiapparelli a reconnu que les étoiles filantes d'août appartiennent à la Comète II de 1862. Or, ajoute-t-il, une pareille comète, « ayant « une révolution périodique d'un peu plus d'un siècle, est « un phénomène capable de donner de sérieuses inquié- « tudes. Oppolzer a calculé la distance minimum à la- « quelle la comète passe relativement à l'orbite de la « terre et l'a trouvée inférieure au diamètre de l'orbite « lunaire. La terre parcourt cet espace en un peu plus « de six heures. Un pareil rapprochement, si la comète « passait au nœud le 10 août un peu avant midi, pourrait « aisément devenir une véritable traversée que la terre « ferait dans les parties les plus denses de la comète. » Ce qui en résulterait serait sans doute comme une tempête de feu. « Il ssrait curieux , écrit à ce sujet M. A. Guille- « min, d'être ainsi bombardé par des milliards d'étoiles « filantes et de bolides. Comme la plupart s'éteignent à « une très grande hauteur, il n'y aurait que les morceaux « de résistance qui parviendraient jusqu'au sol, et s'ils « étaient très nombreux, il pourrait y avoir quelque dan- « ger, En tout cas, en traversant les hautes régions de « l'air, les étoiles filantes transformeraient leur force vive « en chaleur, et la somme totale de chaleur communi- « quée ainsi à la terre en un temps très court, pourrait « fort bien n'être pas sans influence sur la température

« des couches inférieures et du sol. Qui sait si nous « ne pourrions pas être ainsi tous brûlés ? » — Oui sans doute nous le serions étant donnée l'hypothèe fort probable du feu central, le peu d'épaisseur de la croûte terrestre et l'énormité des bolides dont l'Apocalypse annonce la chûte au dernier temps. (Ch. VIII, 8 — IX v. s.)

Cette conclusion étonnera peut-être ?

On ne s'attendait guère
A voir saint Jean en cette affaire.

Ce ne sont point pourtant des âneries scientifiques que nous débite l'aigle de Pathmos, puisque nos savants se retrouvent eux-mêmes dans ses livres.

2° Nous ne pouvons guère juger que par l'analogie de l'avenir des autres *systèmes* qui peuplent les cieux planétaires ; c'est pourquoi il n'est guère question que du nòtre dans les hypothèses précitées.

En essayant d'expliquer *naturellement* le cataclysme final, indubitablement certifié (par l'Évangile) sinon clairement défini, nous restons dans les bonnes traditions de l'École :

Nec Deus intersit nî dignus vindice nodus.

Il serait peu séant, dit Suarez, de demander à Dieu, sans raison suffisante, un déploiement extraordinaire de puissance. *(Non est ratio sufficiens ad multiplicanda tot miracula)*. Toute la patrologie est du même sentiment ; ses docteurs n'invoquent guère d'autre principe pour restreindre à de justes limites la prophétie de la chûte des étoiles. Une telle réserve prouve en notre faveur. Pourquoi cependant le cataclysme final ne s'étendrait-il pas à tout l'univers ? *Corruptio unius est generatio alterius !* Traduction libre : Il faut un désordre pour un bon ordre et la régénération des mondes s'impose pour le bonheur de *ceux qui les peuplent.*

Ceci n'est point un paradoxe, mais une certitude du sens commun. Quel homme, à moius d'être fou, fût-il même optimiste à outrance ou de profession, panthéiste, oserait soutenir que tout est au mieux de ses vœux dans le meilleur des systèmes possible ; qu'on y trouve le paradis ? Nous y verrions plutôt nous même une image de l'enfer sinon sa réalité. Soit d'abord une vue d'ensemble ! Quelle n'est point la vitesse qui emporte les astres dans une sarabande effrénée ! Angoissant et vertigineux ce mouvement, comme tous les congénères, porte encore dans ses flancs la désolation et la mort ; la force centifruge y lutte avec violence contre la force centripète, et de ce terrible conflit sortent de noirs tourbillons et d'horribles tempêtes : tempêtes de l'air ou tempêtes du feu, tourbillons du sang ou tempête de l'âme, c'est tout au moins dans la cause. L'analogie que nous indiquons est d'ailleurs trop frappante pour que la mystique moderne ne l'ait pas déjà signalée. Cédons, pour un instant. la place à l'illustre père Faber ! Il y a plus qu'un souffle de poésie dans lc passage qu'on va lire :

« Voyons, se dit-il, à quoi ressemble la terrible peine du *dam* ; je dis à quoi elle ressemble , car, heureusement, il n'est pas donné à l'imagination de l'homme de la concevoir dans la réalité. Supposons que nous puissions voir les immenses planètes et les mondes étoilés tournoyant avec une effrayante et, si c'est possible, avec une bruyante vélocité, sillonnant, sans rencontrer de résistance, les champs infinis de l'espace avec une impétuosité dont les plus gigantesques avalanches n'offrent qu'une faible image, et décrivant ainsi leurs évolutions, au milieu de déviations dont la pensée écrase l'imagination, nous contemplerions alors à découvert, et dans l'exercice de ses formidables opérations, la divine loi de la gravitation. C'est ainsi que nous découvririons les véritables rapports qui existent entre Dieu et nous, la vraie signification et la valeur réelle

de sa présence bienfaisante, s'il nous était donné de voir une âme damnée, au moment où la sentence de sa réprobation vient de lui être prononcée, quelques instants après qu'elle a été séparée du corps et lorsqu'elle est dans toute la plénitude de sa vigueur, dans toute l'horreur de son immortalité de souffrances. Il n'existe point d'animal dans les bois, et l'imagination païenne n'a pas inventé de chimère aussi horrible à voir. Cette infranchissable barrière n'a pas été plutôt placée entre l'âme damnée et Dieu, que ce que les théologiens appellent l'amour radical de la créature pour son créateur éclate en elle dans une véritable tempête d'efforts également vains et continus. Elle cherche toujours son centre, et jamais elle n'y arrivera. Elle s'élance sans cesse vers Dieu, et sans cesse une main invisible la rejette en arrière. Elle bondit et bat les murs de granit de sa prison avec une force telle, qu'il faut qu'une planète ait une solidité bien grande pour que son équilibre ne soit point troublé par les efforts de cette violence spirituelle. Toutefois, la loi de la gravitation est plus forte encore, et la planète se balance doucement dans sa brillante atmosphère. Rien ne peut ravir la raison à une âme séparée de son corps, sans quoi la pensée que Dieu sera éternellement l'objet de ses désirs et qu'elle la souhaitera en vain, le sentiment d'une attraction irrésistible et sans cesse combattue vers la Divinité, suffiraient pour le faire.

Parcourons dans tous les sens sa prison brûlante: cet esprit, doué de nombreuses facultés et d'une puissante intelligence, passe sa terrible immortalité, comme une bête féroce dans une cage de fer, à recommencer sans cesse et achever toujours un monotone circuit, *un triple mouvement* qui ne se compose que de *trois mouvements successifs*, mais qui les accomplit *tous les trois en même temps*. Dans sa rage, il voudrait pouvoir s'élancer sur Dieu, le saisir, le détrôner, le détruire ; dans son ago-

nie, il souhaiterait d'éteindre cette soif intérieure de Dieu qui le brûle et le dévore avec toute l'horreur d'une frénésie qui n'ôte point la conscience des douleurs qu'on endure ; dans sa fureur, il désirerait briser les chaînes indestructibles, les liens de feu qui s'opposent à l'expansion de son amour radical pour le souverain bien, et arrêtent les efforts désespérés du penchant irrésistible, invincible, qui l'attire vers son centre incréé. C'est au milieu de ces *trois tourments combinés* que s'écoule, dans des angoisses indicibles, l'éternité de l'âme damnée. Quelle que soit la violence inouïe avec laquelle il lance ses imprécations contre Dieu, elles viennent tomber, faibles et impuissantes, loin, bien loin du trône que couronne la paix, et autour duquel les Séraphins chantent des hymnes de louanges. »

Ainsi s'exprime l'illustre oratorien. Quel admirable talent de *moraliste* se révèle dans cette page si philosophiquement éloquente! L'antiquité ne nous a rien laissé, sur le sujet, de plus complet ni de plus profondément observé. Ce que nous y trouvons de plus topique, mais aussi de plus poignant, c'est l'analyse subtile peut-être, pourtant exacte et bien rendue, de cette contradiction intime, essentielle, que nous avons déjà signalée, et qui fait du mouvement le bourreau de la nature. La seule pensée des tourbillonnements astronomiques donne le vertige, l'esprit en demeure confondu. Eh bien ! il ne faudrait pas à Dieu un grand effort pour nous en donner la sensation, si je puis dire, nous faire *sécher d'horreur et d'effroi*, selon le mot de l'Evangile, et transformer notre planète en un véritable enfer. L'apôtre S. Pierre n'a-t-il pas écrit: « Le jour du Seigneur viendra comme un voleur; alors on verra les cieux tourner avec une effrayante impétuosité, et, s'il est absurde de supposer que les étoiles puissent tomber à la fois sur une aussi petite planète que la terre, les vertus des cieux étant ébranlées, elles paraîtront du moins ces

étoiles s'effondrer les unes sur les aures, au milieu d'un terrible fracas et de sinistres lueurs. — Nous nous sommes permis d'ajouter quelque chose au texte sacré. Mais notre paraphrase est d'autant plus innocente qu'elle n'offre rien d'anti-scientifique. Pour produire à l'œil l'effet de la chûte des étoiles il suffirait d'une accélération du mouvement de rotation de la terre que Dieu pourrait bien aussi faire coïncider avec cette rencontre d'un banc d'astéroïdes dont il est parlé plus haut. Tous les sens alors seraient saisis, dans un tourment indicible, sous le coup d'une catastrophe vraiment effroyable.

3° Nous ne craignons rien, disaient les fiers Gaulois, sinon que le ciel s'écroule! C'est d'en haut, en effet, que viendront toujours les plus terribles manifestations de la toute-puissance. Mais qu'est-il besoin que Dieu fasse gronder son tonnerre pour nous rappeler au sentiment de notre néant ? Qui de nous, fut-il bien endurci, n'a jamais entendu résonner, au plus intime de lui-même, cette terrible « réponse de mort » *(Responsum mortis)* dont nous parle si éloquemment le grand Apôtre ? Je me sens mourir, ajoutait-il, et à chaque instant. Il n'est pas de minute qui n'emporte avec elle dans la mort quelque lambeau de mon existence : *Quotidie morior* ! ! répond la science. La vie est un torrent ou s'agitent en tourbillon bien des forces contradictoires. Elle se désagrège et s'écoule avec une effrayante rapidité. Que vient-on nous parler de son *cours circulaire ?* Même dans la vie organique la nature suit une marche rectiligne(1). Il y a mieux! C'est à pic et par la perpendiculaire qu'elle descend à l'abîme sans que, sur cette pente fatale, il lui soit possible de stopper ou de se reprendre sérieusement. Aussi nos joies sont-elles bien éphémères et fugitives.

Le moment où je parle est déjà loin de moi ;

(1) E. Caro, *le Matérialisme et la Science*.

Notre bonheur va de même et se dérobe quand on croit le saisir. Pourtant l'espérance reste indéracinable au fond de l'âme humaine ; elle se sent faite pour quelque chose de mieux que le *rêve d'une ombre*. C'est pourquoi, *in spem contra spem*, en dépit de tant de déceptions, malgré tous les sophismes de l'impiété, elle a pleine confiance que l'ordre de chose actuel sera changé, que la nature entière sera transformée et qu'au lieu de s'étioler dans le vide d'une perpétuelle inconsistance, il lui sera donné à elle, noble fille du ciel, comme au Dieu dont elle porte l'image de s'épanouir d'aise dans l'immobilité et dans la vie. Ces deux termes sont loin de s'exclure. L'immobilité, pour l'esprit surtout, ce n'est point la mort pas plus que la spontanéité et l'immanence du mouvement n'impliquent impuissance ou inactivité. *Perfectuso motis est in immobili !* L'immobile est la perfection du mouvement. La physique moderne ne saurait renier ce principe d'Aristote dont se sont si largement inspirés Leibnitz et Baschowich. J'appliquerais volontiers à la *Monade* le mot si connu de Sieyès. Qu'est-elle pour le grand nombre des sots ? une abstraction, un rien. Que doit-elle être au regard du sage ? Qu'est-elle ou que sera-t-elle en effet ? Tout en toutes choses, c'est-à-dire la saule réalité vraiment digne de ce nom, la seule aussi qui mérite de passer à l'immortalité.

Leibnitz disait plaisamment de sa Monadologie qu'elle n'était qu'un jeu d'esprit ! Nul ne viendrait aujourd'hui ratifier cette humoristique boutade et peut-être aurions-nous été tentés de chercher dans le livre du maître une vue prophétique du renouveau final si elle ne s'était offerte à nous plus précise et plus nette nans la page suivante de saint Thomas. En voici la traduction par le Père Gratry. Celui-là aussi était un voyant en Israël ! —

« — Toute la création corporelle doit être transformée

avec l'homme. Toute trace de corruption et de génération disparaîtra.

... C'est ce que dit l'Apôtre : « Toute créature sera dé-
« livrée de la servitude dans la corruption pour entrer
« dans la liberté et la gloire des enfants de Dieu... » — Mais que faut-il pour cela ? Il faut que le mouvement du ciel s'arrête, et c'est pourquoi l'Apocalypse dit : *le temps ne sera plus*.....

En effet, le mouvement du ciel a un but. Ce but n'est pas le mouvement lui-même. Tout mouvement est une tendance, non pas une fin... Nous pouvons donc soutenir qu'au temps voulu le mouvement du ciel s'arrêtera. »

« Les mouvements du ciel cesseront avec la corruption et la génération, mais la substance des choses subsistera par l'immobilité de la Bonté divine qui a créé les êtres pour qu'ils fussent. L'être des choses aptes à la perpétuité durera perpétuellement. La substance des êtres demeurera dans cet état dernier du monde ; Dieu suppléera, par sa vertu, à ce qui manque à leur infirmité...

« C'est ainsi qu'il faut entendre le passage de saint Paul : (1 Cor. VIII, 31) *la figure de ce monde passe*. C'est-à-dire que la forme présente du monde que nous voyons passera, mais la substance demeurera. »

« C'est ainsi qu'il faut entendre ce que nous lisons au livre de Job (XIV, 12) : *l'homme, lorsqu'il sera endormi, ne se réveillera que quand le ciel aura été broyé ;* c'est-à-dire lorsque aura cessé cette forme des cieux qui les rend mobiles, et leur donne de tout entraîner dans leurs vicissitudes...

« Nous croyons que ce monde sera transformé par le feu et c'est ce que dit saint Pierre (II Pet. III, 7, 10. 13) : *Les cieux qui sont maintenant et cette terre sont réservés au feu, au jour du jugement de Dieu... En ce jour les cieux seront emportés, les éléments dissous par la cha-*

leur, la terre et tout ce qu'elle renferme consumés par le feu... Mais, selon, la promesse, nous attendons de nouveaux cieux et une nouvelle terre, dans laquelle la justice règnera.

« Puis, comme toute la création corporelle doit être disposée en harmonie avec l'état de l'homme, et que l'homme, comme nous l'avons montré, doit être non seulement délivré de la mort et de la corruption, mais encore revêtu de gloire, il s'ensuit que la création corporelle sera aussi transfigurée et glorifiée selon sa nature, et c'est ce qui est dit au livre de l'Apocalpse (XX-II): *J'ai vu un nouveau ciel et une nouvelle terre* : C'est encore ce que dit Isaïe (65-22): *Je vais créer, dit le Seigneur, de nouveaux cieux et une nouvelle terre : l'ancienne forme sera oubliée, sa tristesse ne pèsera plus sur vos cœurs ; vous serez dans la joie et le tressaillement de la vie pleine pendant l'éternité.* »

Nul ne s'attendait sans doute à trouver dans le texte de saint Thomas l'explication ou le détail d'une vision apocalyptique. Mais on pourrait peut-être reprocher à l'illustre docteur sa trop grande réserve si la *méthode négative* ne s'imposait hélas ! que trop inévitablement à notre esprit même à l'égard de choses qui paraissent pourtant nous toucher de bien près. Qu'on se borne donc à discuter les incompatibilités de la vie future sans trop prétendre de la définir ! La science a d'autres audaces que nous ne saurions absolument blâmer. Libre à elle d'expliquer, avec Leibnitz, la *nature* des corps glorifiés par l'idé d'un *corps principe* ou d'un principe impondérable quoique non incorporel (1). Voilà certes un trait de génie et nous sommes sur ce point, de la vie d'un éminent cri-

(1) Cette idée se retrouve souvent chez Leibnitz :
« Non est necesse ad animæ immortalitattem tuendam, ut sit substantia separata : potest enim semper induta manere subtili corpore, quale ego etiam angelis tribuo. »
(Epistola Leibnitii ad Bierlingium, janvier 1713, etc., etc.)

tique, M. Th. H. Martin. Mais qu'il soit bien établi surtout, comme condition essentielle ou *sine qua non* de notre bonheur avenir, que la vie morale et la vie physique ne seront plus désormais une lutte, un combat, une contradiction permanente, saus trève ni merci et qu'ainsi serons nous affranchis de toute servitude, absolument dégagés de toute *passivité*.

Dieu acte pur voilà la Monade suprême. Qui oserait prétendre à tant de simplicité ? La Monade humaine ne peut recouvrer pleine liberté d'action. Mais du moins sans supprimer, dans la machine, toute résistance, tout frottement, taut-il bien encore qu'elle n'ait plus d'entrainement à subir ni de la part de la chair et du sang, ni du côté des éléments Pour les damnés, contraire, nous avons vu qu'un des plus grand supplices serait d'être tenu sous le coup des forces contradictoires de la nature et de se voir ainsi le jouet d'un mouvement éternel. *In æternum ventilabitur cornu illud ! Ventilabis eos et ventus tollet et turbo !* La roue d'Ixion n'est qu'un jeu d'enfant auprès d'une telle torture, comme aussi le tonneau des Danaïdes, le rocher de Sizyphe, misérables fantaisies d'une imagination aux abois. La fable du Vautour de Prométhée offrirait plus de sens. Mais il faut bien avouer que notre poésie sacrée a plus de souffle et d'ampleur qu'une telle mythologïe. Ce n'est pas l'antique Jehova qui aurait ravalé la justice à de telles puérilités. Il ne donne sa loi qu'au milieu des éclairs et du tonnerre ; les montagnes fondent comme la cire sous le feu de son regard :

Au seul son de sa voix, la mer fuit, le ciel tremble ;
Il voit comme un néant tout l'univers ensemble,
Et les faibles mortels, vains jouets du trépas,
Sont tous devant ses yeux comme s'ils n'étaient pas.

C'est dès l'origine que se préparent le Ciel et l'Enfer, puisque tout vient du feu et doit y retourner. On sait

aussi que, dégagée de ses impuretés, la matière ignée, l'*éther*, doit être considérée comme le plus noble des éléments. Rien n'empêche donc que dans le Ciel, selon l'idée de Leibnitz, Dieu en forme le vêtement de ses élus. Ceci rappelle bien le *feu artiste* de Thalès, dont Pindare et l'Aréopagiste ont célébré la puissance. Instrument de justice et de grandeur tout à la fois, pourquoi ne pourrait-il pas être pour nous, selon le cas, la lumière de gloire ou la tunique ardente de Dejanire ?

Mais n'insistons pas ! On pourrait nous accuser de pessimisme, et ce reproche nous irait droit au cœur. Qui condamne l'optimisme n'est pas tenu de juger que le mondesoit absolument mauvais. Nous croyons fermement, au contraire, que le bien s'y mêle au mal dans de très avantageuses proportions. Dieu ne l'a ainsi constitué que pour en faire le théâtre de l'épreuve, et, de fait, bien dea âmes y ont trouvé leur purgatoire. Que faudrait-il pour en faire un enfer ? Simplement nous ôter l'espérance d'une vie meilleure. C'est à cela que tendent, depuis fort longtemps, les efforts désespérés de l'Impiété. Nous disons bien : l'impiété. Car tant d'acharnement, nous venons de le voir, n'est point fait de raison, mais de pure malice. Le mot de saint Augustin reste et sera toujours vrai : « Vous nous avez fait pour vous, ô mon Dieu ! Ce n'est qu'en vous seul que l'homme peut trouver son repos, et non dans l'agitation incessante du monde, *inquietum est cor nostrum donec requiescat in te.* » Ce qui fait la parfaite sérénité de l'essence divine, c'est qu'elle exclut tout changement, l'ombre même d'une vicissitude, *nec vicissitudinis obumbratio.*

Comment pourrions-nous, nous-mêmes, trouver le bonheur dans l'inconsistance et l'instabilité ? Le mouvement père du monde, quelle bonne plaisanterie ! Nommez-le plutôt son bourreau. *Omnis creatura ingemiscit et parturit*, toute créature gémit et est en mal d'enfantement,

telle est son œuvre, et nul n'a mieux décrit que l'Apôtre l'ordre de choses actuel. C'est pourquoi, dit encore l'Écriture, cet ordre sera détruit, *vetus ordo destructur*. De ses ruines sortiront de nouveaux cieux et une nouvelle terre, demeure permanente et stable pour l'éternité, *quia in æternùm non commovebitur*.

M. COUDER, *curé d'Alzon*.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

LE SPIRITISME DÉVOILÉ, ou **LES FAITS SPIRITES CONSTATÉS ET COMMENTÉS**, par A. JEANNIARD du DOT. Paris, Bloud et Barral, in-8 écu, 280 pages.

Le Spiritisme est à la mode aujourd'hui, au moins comme ensemble de pratiques, sinon comme théorie qu'on prend au sérieux, et qu'on discute. Mages, théosophes, néo-boudhistes, indianistes de toute école, fakirs occidentaux ou fakirs indoustanis étalent au grand jour, au sein des capitales les plus civilisées, Londres surtout et Paris, et parmi même les Académies de savants, une incontestable virtuosité de mise en scène, et des tendances mystiques très discutables en elles-mêmes, mais parfaitement naturelles à quiconque évolue en dehors de tout dogmatisme, et craint cependant de reposer sa tête bien faite sur l'oreiller du scepticisme. D'innombrables expériences sont répétées tous les jours, en présence de spectateurs éclairés, sagaces, scrupuleux, défiants et sincères, d'où résultent des faits matériels parfaitement subsistants, rigoureusement contrôlés, analysés et classés avec un soin infini. Précieux documents, et peut-être déjà suffisants pour que nous essayions d'asseoir dessus une opinion motivée. Nous souhaitons, sans doute, mais nous ne demandons pas, pour notre part, comme le fait M. Jeanniard du Dot, « plus ample informé. » L'heure nous paraît venue d'utiliser ces *documents d'attente*.

Sans être outre mesure pressé ou impatient, nous n'estimons d'expériences que celles qui servent à établir une théorie doctrinale, ou du moins à faire prendre en considération une hypothèse douée de quelque spéciosité. A vouloir réserver toujours, pour un avenir incertain, l'explication du fait, on ne ferait faire à la science le moindre pas en avant, et on s'exposerait à se confiner à jamais dans une opinion immuable, comme ces hérétiques qui s'immobilisent dans l'appel au futur concile. A récuser d'avance systématiquement toute explication d'apparence extra-naturelle, on n'édifierait rien, on ne contribuerait en rien à la philosophie spiritualiste; on se priverait du parti qu'on peut

toujours tirer d'une hypothèse féconde et plausible, qui, au reste, a pour elle le droit du premier occupant, et que bon nombre d'excellents esprits tiennent aujourd'hui pour suffisamment vérifiée. Enfin, à faire fi de la théologie catholique, et même de toute métaphysique et de cette psychologie vraiment scientifique qui lui est connexe, au risque de n'être compris de personne, de ne plus se comprendre même entre Spirites, tant le langage dont on est obligé de se servir est parfois absurde, discordant, contradictoire dans les termes. Qu'est-ce, en effet, par exemple, que le *corps* d'un *esprit*, que ce que les Anglais appellent sa *transe*, les Français, son *incarnation*, et tous ensemble, sa *matérialisation*, l'*extériorisation* de ses forces, sa *pesanteur*, enfin, opposée à la *lévitation*, que, par contre, ils attribuent aux corps, en dépit de la physique ? Qu'entend-on par une *manifestation occulte ?* N'est-ce pas là du pur galimatias, et l'ignorance même des plus simples notions de la langue, comme aussi des éléments de psychologie transcendante ou de cosmologie rationnelle ? Or, sans cette métaphysique, la science, que tant ils invoquent, croule par la base, et s'émiette en un positivisme étroit qui la remplace mal. Déchu à ce degré, le Spiriste occidental n'a qu'un parti à prendre et qu'un mérite possible à nos yeux, enregistrer des faits dont nous profiterons, se réserver sur leur cause.

Par malheur, il est des cas où, la science étant contrainte de se taire, les savants cependant parlent encore, comme dit M. Jeanniard du Dot. « Leur tort est de ne vouloir admettre que deux ordres de causes où ils rattachent tout, de gré ou de force : la nature physique et la nature humaine. Tout ce qui ne vient pas de la nature des choses vient d'une force de l'homme, connue ou inconnue. Quand on la connaît, on la nomme ; quand on ne la connaît pas, on la nomme encore. » (page 80). On dit que ce pourrait bien être une *force*, une *puissance* psychique, ou physiologique, d'ordre *neurique* (Barety), *rayonnant* (Id.) ou *ecténique* (Thury), du grec *ecténia*, qui signifie *tension*. Mais toute cette terminologie d'apparence scientifique ne saurait nous tromper. Si je considère, en effet, avec M. Jeanniard du Dot, premièrement, que la *force* qui se manifeste dans les faits spirites « ne peut pas être purement et simplement une de ces forces brusques, sourdes et aveugles, attachées par le Créateur à la nature physique, puisqu'elle se prête et condescend à ce simple désir humain ; qu'elle est physique, comme toute force qui atteint directement la ma-

tière, quel que soit son mode d'action, fût-il le fait d'une pure intelligence, et qu'en vertu de lois physiques, toujours en possession et en vigueur, elle ne peut augmenter le poids de la matière qu'en s'appliquant immédiatement ou médiatement sur cette matière, comme pourrait faire l'homme, ou la machine, ou la quantité additionnelle ; ne voyant ni substances pesantes, ni machines, ni mains qui agissent, et voyant pourtant l'action ; je conclus que cette force n'est pas dans l'homme, et qu'elle a pour auteur un être fort et libre et invisible, autant dire spirituel. Il reste, après cela, qu'elle puisse être mise au service de l'homme et à sa disposition par ceux qui la possèdent, c'est-à-dire qu'elle puisse librement s'exercer sur sa demande, soit sans aucun secours étranger, soit avec l'assistance d'un médecin, dont le contact sur l'objet n'est, après tout, qu'un signe de la présence active de l'esprit, tout au plus le canal de transmission de sa force. » (page 86).

Et cet esprit ou ces esprits, auteurs premiers et principaux des faits spirites, quels sont-ils? Admirez ici la justesse du mot de Pascal : « Incrédules les plus crédules. » Un spirite, naturellement libre-penseur, n'admet pas, malgré l'autorité de l'Église, qu'il puisse exister des démons, mais il croit un fakir ou un médium qui lui affirme l'intervention des esprits des défunts. Dans l'énumération des causes possibles et des esprits présumés auteurs des manifestations spirites, combien qui s'arrêtent à ce préjugé commode ! Leur siège est fait, on le voit. Ces philosophes offensent hardiment la logique : nous les prenons en flagrant délit d'*énumération imparfaite*. De là, l'impossibilité radicale où ils sont d'accomplir ce *discernement des esprits*, recommandé par saint Paul, et dont l'Évangile nous livre la pierre de touche : « Vous les connaîtrez à leurs fruits. » Le démon ne peut-il dissimuler son odieuse personnalité sous le couvert d'un défunt, lui qui se fait ange de lumière, dans *Job*, et dans Victor Hugo ?

> Je suis au paradis ainsi qu'un déclassé,
> Je me mêle, démon, à la foule des anges,
> Je souille leur blancheur au contact de mes fanges,
> Près des amphores d'or, je suis un pot cassé.

Mais, sous l'ange, perce bientôt le démon. L'auteur de l'*Histoire des Anges* en est convaincu, et le pose en principe pour tous les faits spirites. Son *Spiritisme dévoilé* vaut infiniment par l'autorité de saint Thomas, qui semble avoir prévu le Spiritisme moderne, ou, du moins, l'avoir entrevu à travers la sorcellerie de son temps.

Cette *diabolologie*, comme eut dit Rabelais, a des précisions doctrinales, et une rigueur vraiment théologiques. Elle est irréprochable au point de vue dogmatique. On ne saurait hésiter à l'accepter dans son ensemble. Et, s'il est toutefois possible de faire quelques réserves, elles ne portent que sur des points de détail, presque toujours hypothétiques et conjecturaux. A la lire, on se convainc qu'il n'est pas possible d'être à la fois spirite et chrétien, car le spiritisme a tous les caractères de l'ancien gnosticisme. A repasser l'exposé des expériences de MM. Eugène Nus, Paul Gibier, Crookes, Zœllner, on éprouve, à chaque instant, la sensation de ces enfants, qui, dans Virgile, rencontrent le serpent sous les fleurs. Car, c'est bien le serpent antique, qui se révèle au fond des curiosités « spectaculeuses » du spiritisme, bas, rempant, homicide dès le commencement, pervers, rivé au mal. L'esprit des évocations modernes est loin d'avoir la fierté superbe du Lucifer de Milton. Sa préoccupation constante est de se cacher et de cacher ses desseins. M. Jeanniard du Dot lui ôte hardiment le masque. Il le dépeint au naturel, d'après S. Thomas, et d'après les Spirites, ces démonologues sans le savoir, ces « sinistres *imprésarios* des enfers, » qui tiennent les ficelles d'un spectacle où le prêtre-medium convie les artificieux acteurs de l'abîme. Ainsi, les amphithéâtres d'expériences spirites deviennent-ils de véritables *théâtres*. Ainsi, les démons, qui sont, comme dit Alfred de Musset, « pleins d'imitation, » devenus singes de Dieu, amis du travestissement, mettent le prestige à la place du miracle, et captent l'admiration de nos contemporains, comme ils la captaient déjà du temps de Platon, par une action de contrebande sur les éléments, par un abus paradoxal et souvent monstrueux des lois immuables de la nature. « Si Dieu, dit Bossuet, de Satan, ne retenait sa fureur, on le verrait agiter le monde, comme nous remuons une petite boule. » (Sermon sur les démons). Son intérêt bien entendu ne le retient pas moins, car il sait qu'il n'aurait aucune action sur les hommes, s'il se démasquait à leurs yeux et les effarouchait par des manifestations trop évidentes. L'esprit de ténèbres n'opère que dans les ténèbres : il lui faut se couvrir de voiles, se faire de l'obscurité d'un salon comme un nouvel abîme où il puisse se dissimuler. Diplomate avant tout, il est, ainsi que les pires diplomates, faux, emprunté, « avare de ses secrets, comme les dragons fabuleux des cavernes antiques l'étaient de leurs trésors, » (p. 119). point franc, nullement ouvert, phraseur, rhéteur, par suite flatteur et trom-

peur, sournois, brouilleur d'idées, capricieux et politique. Bien fin qui le devine, ou parvient à le classer, tant il mêle, dans ses discours et dans ses actes, le burlesque au sublime, l'obscène au sérieux, paafois plaisant et bon garçon, toujours « mauvais plutôt que bon », comme le dit naïvement un amateur de tables tournantes. Qu'on nous dise si ce ne sont pas là les caractères des agents occulte du spiritisme, et qu'on ose voir en eux les âmes de nos défunts ! Si le démon n'est pas au fond de tout ceci, ne faut-il pas dire qu'il n'est nulle part, et qu'il a cessé d'être le « prince de ce monde ? » Et, s'il est vrai que le démon ne reprenne son empire perdu qu'à mesure que la foi s'affaiblit et que son flambeau, comme dit Fénélon, est transporté à d'autres nations, ne doit-on pas craindre que la recrudescence présente du spiritisme occidental ne soit l'un des signes avant-coureurs de la pire des catastrophe ? Nous sommes heureux que des hommes comme M. Jeanniard du Dot se fassent l'écho de ces appréhensions, et qu'ils mettent au service de leurs convictions religieuses une puissance d'exposition irrésistible, une critique impitoyable et sans merci, quoint point du tout contentieuse, une science capable de redresser ces « savants » qui manquent de philosophie, et ces indianistes qui n'ont pas hésité a forger des mots sanscrits et des textes fantastiques pour les besoins de leur cause. Contre ces orientalistes si osés, et contre ces savants emmurés dans leur patriotisme naturaliste, l'arme qui convient le mieux est encore celle de l'ironie. M. Jeanniard du Dot la manie fort hardiment, ainsi que la fine plaisanterie. Lisez son « analyse de Katie-King, » qui nous paraît être comme le chapitre central de son ouvrage, car il y a, dans la résurrection de Katie, une prétention évidemment diabolique à contrefaire et à contrebalancer la résurrection du Christ. Suivez sa discussion si serrée du naturalisme de Voltaire, son étude approfondie de la suggestion mentale, et vous serez étonné de constater la force que se prêtent mutuellement ces importantes parties de l'œuvre, Pour n'en dire qu'un mot en passant, il nous a toujours paru, et nous sommes heureux d'en retrouver la persuasion chez M. Jeanniard du Dot, — que suggestion, dans la force du mot, c'était usurpation, envahissement, par le « docteur », de la volonté de son sujet, que le « docteur, » n'agissant pas en vertu d'une puissance évidemment personnelle, pourrait bien n'être que l'instrument d'un tiers, qui serait le démon. et que, dès lors, suggestion signifierait *obser-*

sion, possession. N'est-elle pas souvent *tentation*, et, en tant qu'elle trouble, chez le sujet, la claire notion de la conscience morale, n'est-elle pas digne d'avoir le démon pour premier au auteur ? Nous louons M. Jeanniard du Dot d'avoir osé dire tout haut ce que bien des gens pensent tout bas, d'avoir crié aux uns : *Eheu ! fugite hinc, pueri, latet anguis in herba*, et d'avoir ôté le masque aux autres en leur disant : Arrière ! vous êtes des adorateurs de Satan ! Et nous le louerions encore, s'il n'eût fait que nous inspirer à nous-même, comme dit l'examinateur épiscopal de son livre, plus de défiance pour l'*ennemi de la nature humaine*.

E. BOUISSON.

Le Propriétaire-Gérant,

GERVAIS-BEDOT.

Nimes. — mprimerie Gervais-Bedot, place de la Cathédrale.

L'ILLUSION DÉMOCRATIQUE[1]

Il y a aujourd'hui, en France, une tendance assez prononcée parmi les catholiques, chez le jeune clergé et jusque dans les rangs de l'épiscopat, en vertu de laquelle on se porterait quelque peu à gauche, dans l'espoir assez chimérique de sauver ce qui est à droite. J'appelle cela une risette à la démocratie sociale et à ce Quatrième-Etat qui se prépare à prendre la place du Tiers-Etat avant 1789, devenu l'aristocratie de la finance et voué, par là, à toutes les haines des nouvelles couches que le suffrage universel ne rassasie point, non plus que la maigre pitance cléricale qu'on lui jette en pature.

Ce qui me gâterait un peu cette tactique, c'est que je la crois légèrement renouvelée des illusions de nos pères d'avant la grande Révolution. Alors aussi il était de mode de s'apitoyer outre mesure sur les abaissements et les souffrances du Tiers. La noblesse en faisait des élégies à inonder de larmes ces gracieuses et belles figures de marquises et de duchesses qu'on devait ne pas voir pâlir, peu à près, devant l'échafaud. Les cahiers des Etats sont remplis, à cet endroit, des doléances du clergé lui-même. Beaucoup d'évêques, dès 1789, donnèrent dans le mouvement par d'éloquentes pastorales. M. l'abbé Sicard a établi cela magistralement dans son récent travail sur l'épiscopat avant la Révolution. Le savant écrivain a sans doute voulu nous donner à entendre que c'est bien à tort que la génération présente accuse l'ancien clergé d'absolutisme, et d'avoir fait, outre mesure, cause commune avec les tenants des abus d'ancien régime ; surtout de n'avoir pas eu pour le peuple dont il devait

(1) Lu au *Salon des Œuvres*, le 29 novembre 1893.

être le père, la sollicitude qui fut toujours la caractéristique de l'Eglise. Cette démonstration ne laisse rien à désirer ; mais si elle a pu inspirer quelques secrets sentiments de honte aux descendants des Jacobins et des Terroristes qui abusèrent ignominieusement de la bonne foi et de la générosité de leurs victimes, j'oserai dire qu'elle a inspiré à d'autres une certaine pitié pour les illusions et la faiblesse de ce clergé dont M. de Toqueville a, d'ailleurs, admiré la science et la piété. L'excuse d'une telle attitude est tout entière dans l'ignorance des révolutions où vivaient nos pères, et dans la persuation où ils étaient que les réformes par eux demandées n'allaient pas même à ébranler un régime qui avait ses abus, mais à l'abri duquel la France s'était formée, avait grandi à son honneur et à l'honneur de l'Eglise dont, malgré quelques erreurs, elle n'avait pas cessé de mériter le titre de fille aînée.

Mieux instruits aujourd'hui de la marche des révolutions, et devant la déconvenue cruelle de nos pères, nous aurions peut-être le devoir d'hésiter à donner des gages au *Quatrième-État* qui forme ses rangs sous nos yeux, avec une audace que la force seule peut mater, au moins pour un temps. Sans doute, il sied à des chrétiens, comme M. de Mun, à des évêques comme Mgr de Ketteler, ancien archevêque de Mayence et autres de moins de notoriété, mais de non moins de talent et de zèle, de se préoccuper du sort de l'ouvrier, en un temps où l'industrie a pris de si grandes proportions, sans que les anciennes institutions protectrices du travail aient été rétablies ou remplacées. L'initiative retentissante de Léon XIII, dans son encyclique *sur la condition des ouvriers*, donnerait hautement raison au mouvement qui s'est produit, dans ces dernières années, en faveur de la classe ouvrière. Mais croit-on, comme on l'a dit ici même, dans des pages remarquables (1), que c'est là, pour l'Eglise, avoir pris nettement ses

(1) La *Revue* d'Août 1893.

positions « sur le terrain de la grande lutte moderne ? »

Ce qu'on appelle déja le Quatrième-État peut se diviser en deux parts : les travailleurs chrétiens ou simplement respectueux de la Religion ; et les travailleurs non chrétiens ou anti-chrétiens. Les premiers sont de beaucoup les plus nombreux, puisque ce sont en général les ouvriers des campagnes, paysans et autres, joints à un nombre respectable d'ouvriers urbains. Qu'il y ait des ouvriers chrétiens ou non anti-chrétiens dans les villes, je n'en veux pour preuve que les cercles catholiques de M. de Mun, et les quatre mille ouvriers de Montmartre qui viennent de voter pour l'abbé Garnier.

Devant cette première partie de l'armée ouvrière de «la grande lutte moderne», j'avoue que les positions sont prises, pas cependant aussi bien qu'en Allemagne où, depuis peu, une vaste organisation catholique groupe les ouvriers de ce nom, du plus petit hameau à la plus grande ville, pour les contenir et les opposer aux ouvriers libres-penseurs et véritablement socialistes. L'attitude de l'Eglise de France encouragée par le Saint Père, soutenue par de vaillants laïques, portera ses fruits au jour du péril et avant. Elle est aussi pour ramener un certain nombre d'égarés qui ne sont qu'égarés : tels ces farouches d'apparence qui, entrés dans une réunion publique avec l'intention de *blaguer* le *curé* orateur, s'étonnent d'abord de le trouver moins noir qu'il n'avaient cru, et finissent par l'applaudir, voire même par voter pour lui, comme à Montmartre.

Mais, qu'on ne s'y trompe pas : la masse des anti-chrétiens ne sera pas entamée par nous avec les seuls moyens en usage, un peu à la mode en ce moment. On sait parfaitement dans ce monde-là qui nous sommes, ce que nous voulons et pouvons donner. Or, ne pouvant, ni ne voulant abandonner une partie du dogme et de la morale, avec quoi seulement il serait possible à la faim socia-

liste de s'assouvir, nous serons tenus pour des auxilliaires négligeables, des donneurs de conseils ennuyeux, si non des traitres. Bien avant nous, Mgr. Darboy, archevêque de Paris, avait caressé la chimère d'apprivoiser certain populaire, au moyen des envolées patriotiques ou démocratiques dont il émaillait ses beaux dicours et ses mandements, d'une langue si énergique et si française. Surpris par la Révolution, captif de la Commune, en attendant d'en être la victime expiatoire, il se demandait naïvement ce que pouvait bien lui vouloir un peuple qu'il aimait et qu'il avait servi, du peuple lui-même et s'en faisant gloire. La Commune allait le lui dire. Amené à la barre du tribunal Révolutionnaire, il demanda timidement à Raoul Rigaut qui présidait :

— Que me reproche-t-on ?

— Rien, répondit le jeune homme ; si ce n'est que voilà dix huit cents ans que vous nous embêtez ...

Ce serait vainement, à mon humble avis, qu'on attendrait un bien notable, chez ce monde-là, des admirables encycliques de Léon XIII elles-mêmes. Celle *sur la condition des ouvriers*, répandue partout, lue de tout le monde, louée par toute la presse, a-t-elle fait hésiter un instant l'armée du désordre ? La crue socialiste qui vient d'effrayer la France aux dernières élections répond assez à la question, non moins que les scandales qui avaient accompagné le comentaire de l'Encyclique dans les églises de Paris. C'est que il y a loin, de ces barbares civilisés, aux barbares tout court, auxquels les compare un de nos évêques, dans un mandement très remarqué et digne de l'être. (1) Ceux-ci détruisaient pour détruire et presque au nom de Dieu, s'il faut en croire Attila ; ceux-là ne croient pas même en Dieu, et veulent détruire au mépris des lois qu'on dit divines. Ceux-ci, quoique

(1) L'Eglise et la démocratie, par Mgr. l'évêque de Beauvais.

en partie ariens, ne connaissaient pas le christianisme, moins encore savaient ils ce qu'il y a de tutélaire dans l'Eglise ; ceux-là connaissent la religion, pour l'avoir apprise au catéchisme et à ces admirables écoles chrétiennes qu'ils veulent fermer aujourd'hui. Ils savent les bienfaits de l'Eglise dans le passé et dans le présent, pour en avoir reçu eux-mêmes; ils ont abusé de la grâce sous toutes ses formes. Quand donc le clergé gallo-romain alla hardiment aux barbares, il allait à un peuple neuf, comme nos missionnaires vont aux sauvages, et avec certitude d'en obtenir ce que la civilisation chrétienne est assurée d'obtenir d'un peuple neuf; mais qu'attendre des blasés de nos jours; quels S. Léon les ferait reculer ? Le pire des barbares, à dit M. de Boulogne, c'est le barbare civilisé.

Ceci soit dit, non pour décourager les vaillants qui, à la suite de Léon XIII, s'arment pour combattre le bon combat, dans les conditions qu'ils appellent modernes ; mais pour qu'ils ne soient point tentés de s'en faire accroire à eux-mêmes, s'imaginant qu'avant eux ou à côté d'eux rien ne se fait ou ne s'est fait sur le domaine social. Je ne sais si Léon XIII est bien flatté du titre de *pape social* qu'on lui donne (1), ni même s'il l'accepte. Qui mieux que ce grand pape sait que ses devanciers auraient mérité la même qualification ? Depuis cette réponse de N.S.J.C. aux envoyés de Jean-Baptiste : « Les pauvres sont évangélisés », l'Eglise et ses chefs successifs n'ont fait que du socialisme, dans la bonne acception du mot. M. Guizot lui-même n'a pas craint de mettre cela en pleine lumière mêlée de quelques ombres, dans son histoire de la civilisation en Europe et en France. Avec les nuances des temps et des lieux, l'épiscopat n'eut jamais de plus grande préoccupation, et c'est pourquoi je

(1) Par exemple, Le Correspondant de 1893, *passim*.

n'aime pas à entendre appeler Mgr de Ketteler un *évêque social*, (1) cette expression se trouvât-elle sous la plume d'un de nos écrivaints ecclésiastiques les plus distingués et les plus dignes d'éloge. (2)

Oserais-je aussi signaler un danger inattendu de beaucoup, peut-être, et qui pourrait résulter des écrits et discours *sociaux* des catholiques, des évêques et même du Pape, au moment redouté de la levée de boucliers socialiste ? L'ignorance et la crédulité humaines sont si redoutables en temps de révolution ! Nous avons lu, dans M. Taine, que, à la veille de la grande Révolution, des émissaires se répandirent dans les campagnes des provinces les mieux conservées, excitant à la haine des nobles et disant : « Pillez, brûlez les châteaux ; le Roi, père du peuple, *le veut ainsi.* » — Et on pillait, et on brûlait, de bonne ou de mauvaise foi. Or, que s'est-il passé aux élections dernières, à propos de l'Encyclique du pape *aux Français*, les invitant à nommer des députés ou sénateurs cathotiques ? Les habiles et les pervers qui savent que le peuple, bon ou mauvais, n'entend rien aux distinctions politiques ou autres, qu'il n'entend qu'un mot à la fois et ne voit qu'une ligne, c'est-à-dire la droite, menant au bien ou au mal, ont dit un peu partout, dans leurs discours électoraux et proclamations: « votez pour des *républicains*; le *pape le veut.* » De là le succès, surtout au second tour, de beaucoup de républicains même radicaux, au témoignage de M. de Cassagnac, en particulier. Nul ne songe à rendre responsable le Saint-Père d'une telle manœuvre et d'une telle erreur ; nul ne l'incriminerait non plus sur l'abus funeste de ses hauts enseignements, au jour du péril social. Seulement, il est permis, en présence d'éventualités que l'histoire donne

(1) Correspondant du 25 juillet et du 10 août 1893.

(2) M. l'abbé Kannengiezer,

comme probables ou possibles, de ne pas faire fonds d'une manière exagérée sur une tactique qui ne produira d'heureux effets qu'à la condition d'être combinée soigneusement avec l'ancienne et d'en paraître la suite naturelle et le complément.

Les «positions» sont prises depuis longtemps, du moins les positions générales à la portée du grand nombre, clergé et laïques de France, pour ne parler que de nous. Que d'œuvres sociales fondées par nous en ce siècle, et sans bruit, atteignant tous les âges ! que d'écoles populaires vivant de la charité chrétienne; que d'asiles ouverts par la charité laïque et chrétienne à la fois, par le zèle de nos évêques et de nos prêtres, à la souffrance ou à la misère sous toutes ses formes ; que d'usines régies chrétiennement au grand contentement de l'ouvrier; quel exemple de modestie, d'abnégation, de charité donné par le clergé séculier et par cette foule d'ordres religieux des deux sexes dont, il y a cinquante ans, l'habit était à peine toléré dans notre patrie ; que de prières montant du cœur des fidèles et du fond des cloîtres vers Celui qui seul peut guérir les nations ! Et qu'a donc l'Église actuelle de France, dans ses allures, dans ses moyens d'existence, dans son rôle temporel, qui puisse exciter l'envie ou la colère de l'ouvrier et l'oblige à changer de cocarde pour se populariser ? On dit : « l'ouvrier ne connait pas le prêtre. » — Erreur: l'ouvrier, celui des villes même, le partageux qui erre sans travail, souvent par haine du travail lui-même, a connu le prêtre dans sa jeunesse; il connait le prêtre encore; et il va de presbytère en presbytère, tendant la main au curé, et en recevant, presque toujours avec respect, une aumône qu'il sait être prélevée, non sur l'opulence de celui qui la fait, mais sur son pain de chaque jour. — Mais l'ouvrier croit le prêtre riche. — Erreur encore ; l'ouvrier mauvais croit si bien le prêtre pauvre, qu'il ne cesse de demander qu'on le ré-

duise comme lui à la mendicité, en lui supprimant les quelques misérables sous du budget des cultes, ne voyant pas qu'il serait une des premières victimes de la mesure.

Surtout nous gardons nos positions au milieu des ouvriers des campagnes, des paysans, dont Mgr d'Hulst disait hier que c'est là, après tout, la grande armée ouvrière, armée qui, ajoutait-il, prête encore l'oreille à ses chefs naturels : les notables et les prêtres ; les notables, sur lesquels s'appuie sa faiblesse; les prêtres, fils de paysans, à leur tour, et ses amis les plus sincères. Un professeur protestant de l'Université de Breslau a dit : « Le prêtre catholique est le seul qui sache parler au cœur de l'ouvrier, qui aide de ses conseils la femme et les enfants ; qui les réconforte dans l'adversité et leur donne de la consolation et des secours. Pour lui, il n'y a pas de chambre trop étroite, pas d'ouvrier trop pauvre... Le peuple est maintenu par lui dans la foi.»

Ce que dit là ce professeur, le prêtre français des villes et celui des campagnes le font tous les jours ; et, faisant cela, on ne peut pas dire qu'ils se croisent les bras devant la question sociale.

Je voudrais encore que nos sociologues chrétiens parussent davantage tenir compte de ce qui a été fait jusqu'ici pour l'ouvrier, et, au besoin, qu'ils le lui rappellent dans leurs remarquables discours ou écrits. M. Emile Ollivier a là-dessus de fort judicieuses et fort belles pages(1). Il trouve l'ouvrier moderne bien mieux payé, bien mieux nourri, vêtu, logé; bien plus instruit que jadis ; joint à cela que le suffrage universel en fait une puissance devant laquelle les puissants eux-mêmes s'inclinent à certains jours. Il croit que Mgr de Ketteler qui, le premier, a pris en mains le drapeau social, au sens qu'on

(1) Correspondant des 25 décembre 1892 et 10 janvier 1893.

lui donne aujourd'hui, a trop cédé à son cœur et n'a pas été exempt d'une certaine naïveté. Il ferait même reproche à M. de Mun, tout en admirant son caractère et son talent. Ces vues de M. E. Ollivier paraissent suffisamment justifiées par les faits ; et que demander de plus pour l'ouvrier, après toutes les lois votées en sa faveur, en présence surtout de la force redoutable qu'il tient des lois sur les grèves et les syndicats ? Ne tombons pas dans le socialisme chrétien qui conduirait droit à l'autre, quelques « positions » que nous eussions prises pour l'arrêter.

Mais peut-être entend-on aussi, par « positions » prises, l'adhésion à la République, conseillée par le Saint-Père aux catholiques, et qui n'était que trop déjà dans le cœur de certains d'entre eux, ennuyés, pour eux-mêmes ou pour les leurs, de n'être que des vaincus, sans part au moindre grain de mil gouvernemental. Eh bien, soit ! les catholiques auront demain la majorité à la Chambre ; croit-on qu'ils auront désarmé par là les socialistes ? bien au contraire, puisqu'une république catholique serait la ruine la plus assurée de leurs projets les plus chers. Et puis, à qui ferait-on croire que les catholiques, une fois au pouvoir, ne se hâteraient pas de verser dans la Monarchie, par la crainte trop justifiée de perdre ledit pouvoir, aux élections d'après ? C'est là la plus grande peur des socialistes révolutionnaires ; et, de leur propre aveu (1), c'est cette crainte, hélas ! trop peu fondée pour le moment, qui leur fera demander tout d'abord la révision par une constituante, la constitution actuelle se prêtant trop à la Monarchie.

Et cependant, n'est-ce pas de la Monarchie, à la fois traditionnelle et moderne, que le parti ouvrier pourrait recevoir les satisfactions légitimes qu'il réclame, au mi-

(1) *Le Radical* du 13 septembre 1893.

lieu de beaucoup d'autres qui ne le sont pas ? Quel gouvernement plus capable de résoudre le problème social que celui d'un prince qui a fait, de la question ouvrière, l'étude de toute sa vie ; qui est libéral et chrétien, et auquel la leçon des évènements apporterait douceur et autorité (1)? Sous lui et son successeur formé à son école, les hommes se guériraient peu à peu de la corruption contractée, comme il l'a dit lui-même, au contact d'institutions pour lesquelles la France n'est pas faite, pliée qu'elle a été, depuis des siècles, à la forme monarchique qui lui donna gloire et prospérité. La République est comme un lit sur lequel la France ne trouve pas une bonne place.

Louis Veuillot a donné à l'un de ses livres admirables, au moins par la forme, le titre d'*Illusion libérale*. Ce titre m'a obsédé tout le temps que j'ai mis à écrire cet article. Il est difficile en effet de ne pas rapprocher, par un certain côté, les espérances de ce qu'on appellerait aujourd'hui, bien à tort d'ailleurs, le *parti catholique* en France, de celles de ces catholiques qui, à la suite de Montalembert et de Lacordaire, avaient tenté de capter les faveurs du siècle, je ne dirais pas par des concessions, mais seulement par des allures libérales. Ils eurent un moment de faveur et de vogue, surtout chez les ennemis de l'Église dont le *libéralisme* catholique faisait, pour le moment, les affaires. Mais ce ne fut là, et ce ne pouvait être là qu'une lune de miel. Le ménage ne tarda pas à se diviser ; et les choses en vinrent à ce point que le divorce s'imposa. Heureusement que l'indissolubilité n'avait pas affaire ici. Chacun reprit sa liberté : les anti-chrétiens, celle de combattre à outrance les chrétiens libéraux ou non ; les catholiques libéraux, celle d'enfermer leur co-

(1) Voir la dernière brochure du comte de Paris.

carde dont l'Eglise ne voulait pas, et de rentrer au giron un peu déconfits, mais toujours vaillants et fidèles.

L'illusion libérale et l'illusion démocratique sont sœurs. Je les crois également stériles. Si l'Eglise peut quelque chose, au jour du péril social, elle ne le pourra qu'en vertu du principe d'autorité qui est sa raison d'être, dût-elle le pousser, comme jadis, jusqu'à l'effusion de son sang, cette grande semence de vie chrétienne. N'est-ce pas à cet holaucoste que le catholicisme a dû de refleurir sur les ruines de l'Eglise après 1789 ? Oui, refleurir ; car, quoiqu'on dise, la religion, en France, avait fait des progrès admirables en ces derniers cinquante ans. Le temps d'arrêt que nous subissons ne vient pas de nous. L'Eglise de France reprendra sa marche en restant fidèle à elle-même, se pliant au temps, mais n'y sacrifiant pas.

En attendant, nous qui nous occupons de sociologie, gardons-nous de la passion oratoire et des formules naïves ou incendiaires, dans nos écrits ou nos discours. Les meilleures intentions, le passé le plus irréprochable ne préservent pas toujours de certains écarts de parole. Cela s'est vu récemment dans une grande réunion ouvrière du Nord, où M. de Mun a prononcé un discours. N'allons point promettre, avec l'abbé Lemire, un lopin de terre avec maisonnette et jardinet à chaque ouvrier, nous souvenant qu'Henri IV lui-même ne put pas donner à son peuple *la poule au pot.* Si nous assistons à un congrès, n'y disons pas, comme l'abbé Pâtureau, à Reims, que « le patronnat est une infâmie. » A flatter ainsi la bête démocratique, on en obtient quelques caresses, après lesquelles on est mangé tout le premier. Il y parait bien à la façon dont les socialistes sans épithète accueillent le socialisme chrétien.

— Que sont les socialistes chrétiens ? demande le catéchisme de la secte.

— Ce sont d'honnêtes réactionnaires qui consentent à

reconnaître que le pain de l'âme, pour l'ouvrier, serait beaucoup plus substantiel avec du bifteck.

C'est dire clairement que, du pain de l'âme, on s'en passe ; et que, du bifteck, on s'en paiera, sans avoir recours à la portion congrue que « les honnêtes réactionnaires » s'offrent à servir de leur main gantée.

A. DELACROIX.

L'ENTRÉE DE FRANÇOIS Ier A NIMES

(1533)

On connaît très bien l'itinéraire du voyage de François Ier, dans le Midi de la France, en 1533. Le roi de France quitta Lyon fin juin ; il était à Clermont-Ferrand le 9 juillet, à Riom le 10, à Issoire le 12, au Puy le 19, à Langeac le 20, à Espalion le 23, à Rodez le 24, à Toulouse le 1er août, etc., etc... Nous possédons des relations curieuses du séjour du Roi de France dans les principales villes ci-dessus nommées : Au Puy (voyez Étienne Médicis, t. I, p. 338-358) ; à Rodez (voyez Gaujal, *Études historiques sur le Rouergue*, t. II, p. 358-360) ; à Toulouse (voyez *Histoire générale de Languedoc*, nouvelle édition, t. XI, p. 238 et surtout les anciennes éditions) ; à Montpellier (voyez *les Annalistes*), sauf le *Petit Thalamus*, malheureusement déchiré à cet endroit. Mais tous ces écrits ne nous parlent que des fêtes. Nous nous sommes placés à un tout autre point de vue. De quelle manière organisait-on, en 1533, dans une ville comme Nimes, la réception du Roi. Où prenait-on l'argent ? Qui contrôlait les dépenses ? Nous n'avons pas besoin d'ajouter que notre travail est fait uniquement avec des documents authentiques. Il sera facile de vérifier nos assertions puisque nous ne nous sommes servis que de pièces qui sont aux Archives départementales du Gard (1) et aux Archives municipales de Nimes (2) et d'Alais (3).

(1) A. Dép., série C., numéros 623-624.

(2) A. Com., série LL., numéros 5 et 6.

(3) A. Com. non classées. Registre des délib. consul.

I

Un vendredi, un 13, au mois de juin, en pleine épidémie, oser convoquer les habitants à se rendre, à midi, à la maison commune ! Qu'y a-t-il de nouveau ? Le trompette, Jean Moreau, n'en sait rien ; il fait sa criée plus vite qu'à l'ordinaire ; sans être un peureux, il partage les appréhensions de ses concitoyens, il ne stationne pas au soleil.

Voici maintenant la cloche de l'Hôtel-de-Ville qui tinte, évidemment il y a conseil ; quelques personnes se hasardent à y venir et entendent le premier consul lire une lettre envoyée par Monseigneur de Clermont-Lodève, lieutenant du Gouverneur de Languedoc :

« Le Roi partira de Lyon le lendemain de la St-Jean ; il se » rendra au Puy, et du Puy à Toulouse ; la reine Éléonore » et les enfants du Roi quitteront Lyon vers la même époque ; descendant par la vallée du Rhône, ils iront re» joindre le Roi à Toulouse ; la Reine sera donc à Nimes » prochainement. » Comment doit-on recevoir la Reine de France, la sœur de l'empereur ? Les assistants sont en trop petit nombre ; on renvoie la délibération au dimanche ; le dimanche, malgré les appels réitérés de la cloche et du trompette, il n'y a pas plus de monde. Le premier consul sait ce qui lui reste à faire ; il ira demain prévenir la justice.

Le lieutenant-général du Sénéchal, Jean Albenas, seigneur de Gajan, déjà au courant de ce qui s'est passé, n'a pas besoin de jeter les yeux sur sa requête. On veut faire une dernière tentative de convocation. Soit, mais malheur aux défaillants ; chacun d'eux encourra une amende de 25 marcs d'argent et sera noté comme rebelle et désobéissant au Roi ; jusqu'à ce jour l'état sanitaire

laissait beaucoup à désirer, il a fallu prendre patience, tenir compte des préjugés ; mais, à présent, l'épidémie tend à décroître ; augmenterait-elle, rien ne peut dispenser la ville de ses devoirs envers la famille royale.

La requête appointée, le premier consul allait la faire signifier et publier lorsqu'un chevaucheur vint de la part de Mgr de Clermont lui enjoindre de se rendre « aujour- « d'hui mercredi au soir ou demain de grand matin à « Avignon, » (18 juin).

Jacques Andron demanda à ses collègues et à quelques conseillers municipaux l'autorisation de partir ; par cette précaution, il s'assurait le remboursement de ses frais de voyage.

D'après Mgr de Clermont, le Roi espérait, en revenant de Toulouse, pouvoir s'arrêter à Nimes. Clermont insista pour que la bonne ville de Nimes ne laissât pas échapper l'occasion de montrer les sentiments d'amour et de respect qu'elle avait pour son prince.

A peine de retour d'Avignon, le premier consul de Nimes manda les valets de la ville inviter de porte en porte tous les habitants à se rendre au prochain Conseil extraordinaire ; il alla lui-même, rue Saint-Étienne de Capdeuil, prier le Juge-Mage de venir présider cette assemblée soit à la maison commune, soit à l'évêché, à son choix. Le Juge-Mage, Jean de Montcalm, sieur de Saint-Véran, Tournemire et Candiac, répondit : « ne se pouvoir trouver au Conseil à cause d'une maladie appelée colique ; » Jean Agulhonnet, son commis, le remplacerait. Le consul supplia le Juge-Mage d'écrire lui-même à M. le lieutenant-particulier ; car Agulhonnet, n'ayant aucun pouvoir tant que le Juge-Mage était en ville, n'obtempérerait pas aux réquisitions verbales de la municipalité. Le premier consul et le Juge-Mage s'entretinrent ensuite des mesures spéciales nécessitées par l'élévation extraordinaire de la température. Le premier consul prit

bonne note des recommandations de M. le Juge-Mage ; il était onze heures quand on l'introduisit chez Agulhonnet qui n'accepta, en effet, la présidence du Conseil qu'après avoir lu et relu l'autorisation du Juge-Mage. Le trompette avait parcouru presque toute la ville :

« Du mandement du Sénéchal, et aussi de MM. le
» Viguier et Juge ordinaire de Nimes, à la requête des
» consuls de la cité et château des Arènes de Nimes est
» fait commandement à tout cap d'ostal qu'il ait à se
» trouver à la maison consulaire, au conseil extraor-
» dinaire, à midi, jour présent (dimanche 22 juin)
» sous peine de 25 marcs d'amende. — Item est com-
» mandé à toute personne de quelque état et condition
» que ce soit, que quand elle sortira de la ville, elle ait
» à porter certificat et bulletin du lieu d'où elle viendra,
» à peine de demeurer quarante jours dehors. — Item
» que toute personne ait à nettoyer les carrières *(rues)* et
» ses frontières *(le devant de sa maison)* sous même peine. »

Pour être, sans doute, agréable à Agulhonnet qui habitait place de la Cathédrale, on avait, à la dernière heure, décidé de se réunir à l'Évêché. Ce contre-ordre fit qu'il vint à la réunion très peu de gens, et Agulhonnet se demanda si l'on pouvait délibérer valablement. Me Jean Lageret le croyait ; on avait convoqué trois fois tous les habitants ainsi que le certifiait Jean Laval, un des écuyers de la ville, en conséquence il n'y avait pas à se préoccuper des abstentions ; dans l'assistance, il voyait M. le Prévôt de la Cathédrale, Robert Delacroix, le viguier, noble Pierre Robert, le contrôleur du domaine du Roi, et autres notables de la cité, qui seraient contrariés d'avoir été dérangés pour rien.

M. le Commis à l'université des causes de la cour du Sénéchal « attendu que l'assignation avait été faite dans la maison consulaire, et non à l'évêché » leva la séance et renvoya la suite de la discussion au jeudi, 26 juin.

Le 26 juin, Jean Albenas présida ; la salle de l'Évêché était encore à moitié vide, mais on était las de tous ces ajournements. L'assesseur des consuls expliqua en quelques mots pourquoi l'on avait changé le lieu de la convocation. Révérend Père l'archidiacre de Vauvert demanda la parole : « La réception du Roy et de toute la fa-
» mille royale ne pouvait se faire sans grande dépense ;
» il faudra beaucoup de choses... beaucoup de personna-
» ges savants qui y travaillent et donnent ordre, et les
» payer et satisfaire de leurs peines et travaux, autre-
» ment les consuls ne trouveraient personne qui y voulut
» entendre ni travailler... trois mille livres au moins... »

Le juge ordinaire et des conventions royaux, Pierre Leblanc, insista à son tour sur les conséquences de cette visite royale « dans une des anciennes villes du pays, la-
» quelle visite pourra être grand profit au pays... chacun
» se doit donc préparer de bien et soigneusement rece-
» voir son prince ; » pour réussir, qu'on nomme une commission qui se chargera de l'organisation de cette fête, et il indiqua comme aptes à figurer dans ce comité les quatre consuls en fonctions, quelques anciens consuls de chaque rang, le contrôleur du domaine, etc., etc. Un membre l'interrompit, lui faisant observer qu'il oubliait quelqu'un. Leblanc sourit gracieusement et accepta une place dans le comité. Le contrôleur du domaine du Roi, Tannnequin le Vallays, remercia aussi ; « que la ville,
» ajouta-t-il, se montre très honorée de la venue de toute
» la famille royale, du grand-maître de France, Anne de
» Montmorency, lieutenant-général pour le Roi en Lan-
» guedoc, du cardinal-légat *a latere*, Antoine Duprat, il
» y va de l'intérêt de la ville. Personne n'ignore les in-
» trigues des gens du Puy, ils cherchent depuis long-
» temps à obtenir la création d'un présidial chez eux, ce
» qui serait un amoindrissement de la cour présidiale du
» Sénéchal de Nimes ; les rusés, ils combleront de pré-

» venances, d'attentions le Roi pour lui arracher une pro-
» messe. A vous de déjouer leurs desseins ; les dépen-
» ses que vous allez voter ne seront pas perdues... Ça
» coûtera a-t-on dit mille écus, et qu'importe ! Peut-être
» l'Évêque vous les prêtera, en tout cas n'avez-vous pas
» un moyen de vous procurer ces trois mille livres, en
» convoquant l'assemblée diocésaine et en lui demandant
» le vote des crédits nécessaires ; Mgr de Clermont vous
» donnera toutes les autorisations voulues, d'après ce
» qu'il a dit à M. le premier Consul à Avignon... »

Faites attention, répliqua quelqu'un, appeler à notre aide le diocèse, c'est déclarer indirectement que le chef-lieu n'a pas su s'imposer de réels sacrifices, c'est se priver, en quelque sorte, d'avance, des faveurs particnlières de la royauté.

Plusieurs assistants demandèrent ensuite la parole. Celui-ci, esprit timoré, craignant de se compromettre, voulant attendre, avant de préciser la somme à dépenser, de savoir comment le Puy, Rodez, Toulouse, Carcassonne et autres villes opéreraient. Maître Jean Barrière, au contraire trop hardi, « homme bien savant, mais un peu porté vers le populaire, » parlant de répartir la dépense entre le tiers-état, le clergé, la noblesse, les officiers du Roi, « car aussi de droit ils y sont tenus » ; Mᵉ Jean Fabre, plus audacieux encore, demandant non seulement que « MM. d'église contribuent », mais « afin de soulager le pauvre peuple » voulant qu'on aille rançonner les marchands « attendu les usures qu'ils ont com-
« mises en vendant aux pauvres gens le blé trop cher. »

Jacques Rossel, Jacques Bonnaud, Jacques Albenas, Jacques Dupont, Gaillardet Boni s'expriment avec moins de passion ; la majorité les approuve et vote un emprunt de trois mille livres, émettant le vœu que les privilégiés concourent aux frais.

Vœu platonique ! l'Evêque Briçonnet, retiré au Vigan

depuis le commencement de l'été, refusa d'avancer de l'argent à la ville. On chercha inutilement des souscripteurs. Le Roi avait déjà visité Clermont-Ferrant, Riom, Issoire, Vic, quand la Commission municipale tint le 15 juillet une réunion générale, chez le Prévôt « à cause qu'il y avait dans la ville quelque danger de peste ». Pendant la quinzaine, on avait causé entre amis. Personne ne se souciait d'ouvrir au clavaire un crédit de trois mille livres ; était-il d'ailleurs sûr que cette somme suffirait ? Avait-on un projet complet, étudié dans tous ses détails? Le premier consul va satisfaire ces légitimes préoccupations :

« Parce que le Roi prend plaisir aux choses antiques, « on devrait lui donner le portrait des arènes en argent « fin, du poids de trente marcs ; à la Reine, une médaille « d'or fin de trois cents livres, au Dauphin deux chevaux-« légers du pays, à chacun de ses deux frères un cheval, « au Grand-Maitre une médaille de soixante écus d'or, au « légat des torches de cire blanche et deux petites barri-« ques de vin clairet. »

Après le chapitre des dons, le premier consul aborda celui des réjouissances. On peut, dit-il, dès maintenant, fixer le nombre de jeunes gens qu'on habillera pour aller au-devant du Roi. Cent personnes « accoutrées cinquante d'une livrée, et cinquante d'une autre livrée » suffiraient. Pour les *fainctes et ystoires*, le docteur Arlier Antoine, malgré son grand deuil, voudra bien s'en charger ; nul ne met en doute sa compétence en cette matière. Inutile d'ajouter qu'on sablera les avenues, qu'on tapissera les rues, etc., etc... Ce programme plait à la majorité ; le juge Leblanc fait quelques réserves; cette escorte de cent enfants lui parait insuffisante ; il en faudrait, dit-il, deux cents au minimum, avec de jolis pourpoints de soie, pour obtenir un ensemble gracieux. Leblanc avait l'habitude de la Cour, du Parlement, du grand monde. Son beau-

père, Jean de Vaulx, après avoir exercé pendant dix-huit ans les fonctions de Procureur de la sénéchaussée de Beaucaire, avait obtenu des Etats de Languedoc la permission de lui céder son office. Depuis 1518, Pierre Leblanc occupait ce poste de Procureur à la satisfaction de tous ; il y apportait beaucoup de tact, de savoir ; presque toujours en route : voyage à la Cour comme adjoint à la délégation des Etats chargée d'apporter au Roi les doléances du pays, voyage à Toulouse pour presser au Parlement l'expédition des procès intéressant la Province, tournées dans les diocèses qui formaient la sénéchaussée de Beaucaire à l'effet de faire des enquêtes, des statistiques, bases des rapports qu'il rédigeait ensuite soigneusement avant de les communiquer aux députés des États. Dans l'intervalle, à peine a-t-il le temps de converser avec sa femme Claude, son beau-frère Charles de Vaulx, de recevoir les premières caresses de ses enfants, Jean et Robert (1).

Pierre Leblanc avait si bien réussi que lorsqu'il s'était fait nommer (octobre 1524) garde des archives de la sénéchaussée pour le Roi, les États avaient déclaré, contrairement aux principes, qu'il n'y avait aucune incompatibilité entre cet office royal et celui de Procureur des États. Notons une marque plus personnelle de sympathie : le 13 décembre 1530, il avait demandé pour son fils Jean

(1) Jean Leblanc mourut en 1536 ; aux États d'octobre 1536, Pierre Leblanc demanda d'avoir pour successeur Charles de Vaulx, sieur de Serviès, licencié en droits, son beau-frère. Mais le 1er octobre 1543 Pierre Leblanc informa les Etats que Charles de Vaulx avait quitté l'étude du droit pour la carrière des armes : « se voyant en vieillesse et caducité, ne pouvant aussi bien s'acquitter de sa charge comme il en « avait la volonté et qu'il a un fils nommé Robert Leblanc, âgé de vingt-« cinq ans, licencié en droit, il prie les Etats de l'agréer comme son « successeur. » Robert Leblanc prêta serment le 2 juin 1544, et son père ne vient plus aux Etats à partir de cette époque. Robert Leblanc eut toutes les places de son père : juge royal ordinaire de Nimes, procureur aux Etats pour la sénéchaussée de Beaucaire ; Robert fut un meneur du parti huguenot au début de la Réforme. On pourra consulter sur sa descendance l'ouvrage de M. Puech: *Nimes en 1592.*

Leblanc, encore écolier à Toulouse, la survivance de son emploi ; les Etats, après avis conforme des députés de la sénéchaussée de Beaucaire, avaient accepté à l'unanimité, comme futur procureur, ce jeune homme.

L'observation de Leblanc fut prise en considération. Le premier consul acheva la lecture de son programme, l'avitaillement de la cité pendant le séjour du Roi et de sa suite. Que personne ne souffle mot de ce tout qui vient de se dire, telle fut sa conclusion, et la séance fut interrompue ; chacun alla jurer le secret entre les mains du Prévôt.

Tannequin le Vallays, en sa qualité de contrôleur du domaine, agent de la trésorerie, se plaça à un autre point de vue ; sachant que « l'argent est le nerf de la besoigne » il se permit de demander où l'on prendrait l'argent. Le budget ordinaire (1) de la ville pour l'année 1533 s'élevait à 3.038 l. 14 s. 4 d.; devait-on le doubler ? non, il valait mieux solliciter la participation financière du diocèse, amour-propre mis de côté ; lorsqu'après autorisation de les convoquer, (autorisation que Mgr de Clermont a déjà donnée au premier consul) tous les diocésains seront ici, on leur dira que le Grand-Maître peut faire beaucoup de bien « à ce pays dont il est le gouverneur, en ôtant les garnisons au diocèse » ; quelle bonne affaire si l'on pouvait être dispensé à l'avenir de loger des troupes dans le diocèse ! Tannequin le Vallays n'en pensait pas le moindre mot ; mieux que tout autre (2), il savait que dans ce duel entre le roi de France et Charles-Quint, les compagnies

(1) Cette somme comprend les deniers de l'Etat, du diocèse, de la commune. Les consuls ont chacun 40 livres de gages, le clavaire 40 l. ; l'assesseur 6 l. ; l'archiviste-secrétaire 25 l. ; le garde-gage et les quatre écuyers ou valets de ville, 20 livres chacun ; le trompette 2 l.; le maître des écoles, 75 livres (jamais on n'avait payé aussi cher le recteur des écoles) ; je note encore pour le prix des arbalétriers 2 livres, pour le prix des arquebusiers et des archiers 10 livres, etc., etc. (budget voté fin décembre 1532) Archives municipales, LL. 5.

(2) Il avait été plusieurs fois occupé à des devis de fortifications des places fortes de la région.

de gens d'armes allant du haut Languedoc en Provence, étaient obligées, à leur sortie du diocèse de Maguelonne, de traverser le diocèse de Nimes; avoir une seule voie stratégique, aussi malsaine que celle de Lunel à Arles, bordée de places fortes en mauvais état, comme Aigues-mortes par exemple, c'était concentrer la guerre dans une région fiévreuse, et s'exposer à des revers. Tannequin le Vallays craint ces objections; il regrette d'être obligé de quitter la réunion, M. le Grand-Trésorier l'attend,....

Il y avait dans les idées qu'il avait émises beaucoup de vérité; on les adopta. A partir de ce moment, les pouvoirs de la commission cessaient. Aussi nous ne nous arrêterons pas à insérer tous les autres discours. On discuta notamment par quelle porte le Roi ferait son entrée dans sa bonne ville de Nimes. Arlier tenait pour le portail des Jacobins (1), c'est par là, disait-il, que les Rois sont toujours entrés, aussi l'appelle-t-on le portail de France. Rozel préférait le portail de la Couronne, de là ajoutait-il, en passant devant la maison de Malmont, devant la maison d'Arnaud Delacroix, on est vite à la Cathédrale.

En résumé, on avait été avisé du voyage du Roi depuis plus d'un mois. On avait beaucoup parlé; la pénurie de la caisse municipale avait tout enrayé. Le conseil diocésain allait apporter, dans les préparatifs de la réception, plus de méthode.

II

En voyant la cité de Nimes en possession d'une maison commune, d'un conseil, d'une personnalité civile et juri-

(1) Le portail de France était rue Bachalas; ce n'est que sous Louis XIV qu'on a appelé porte de France la porte d'Espagne (chemin de Montpellier). (Cf. Puech, « Nimes en 1592. »)

dique, le lecteur n'a pas été surpris. Si loin que nous puissions plonger nos regards, nous apercevons, à chaque siècle, la ville s'administrer, s'imposer. Il était donc inutile d'exposer. à l'occasion de l'entrée de François Ier à Nimes, les règlements concernant le vote des deniers communaux.

Nous allons pénétrer aujourd'hui dans une assemblée moins connue, l'assiette ; il nous importe de savoir ce que représente cette institution. Sous François Ier, la province de Languedoc comprend trois sénéchaussées : Toulouse, Carcassonne, Nimes ; les sénéchaussées se subdivisent en diocèses, les diocèses en vigueries, les vigueries en communautés ; lorsque les Etats de Languedoc ont voté la somme demandée par le Roi, il s'ouvre dans chaque diocèse l'assiette qui fixe la part contributive de chaque viguerie, de chaque commune. Voilà la fonction principale de l'assiette en sa session ordinaire et annuelle ; des sessions extraordinaires ont lieu, soit que les États convoqués eux-mêmes extraordinairement aient accordé à la couronne des aides supplémentaires, soit que des circonstances imprévues exigent de la part du diocèse le vote immédiat de fonds destinés à ses propres dépenses. L'assiette joue, en un mot, le rôle de notre Conseil général départemental.

De même qu'aux États on voit arriver des représentants du pouvoir central, de même à l'assiette, il y a des délégués, des commissaires députés pour la présider ; mais n'étant pas rétribués, ils se dispensent d'y venir ; aussi a-t-on coutume de ne désigner pour présider l'assiette que des fonctionnaires habitant le chef-lieu du diocèse (1). A Nimes, on n'a que l'embarras du choix.

(1) États de Languedoc, session de 1522, séance du 27 mars, conclu de n'avoir d'autres commissaires aux assiettes que les consuls des villes et ordinaires « et il a été voté par édit perpétuel que si les commissaires des états déléguaient pour faire les assiettes en chaque diocèse d'autres

D'abord le sénéchal ; c'est lui qui reçoit les ordres de la cour ; il est souvent absent, c'est vrai, mais il a des auxiliaires, l'un qui porte le titre de lieutenant-général-clerc, l'autre celui de Juge-Mage. Pour le plus grand bien des administrés, il serait à souhaiter que ces deux suppléants vécussent constamment en bonne harmonie ; c'est ce qui semble exister à Nimes, au moment où s'ouvre notre récit. La question de savoir quel est celui d'entre eux qui doit présider l'assiette a été tranchée amiablement ; le Juge-Mage et le lieutenant-général président à tour de rôle ; compromis verbal, de telle sorte que lorsque Gailhard de Montcalm succèdera à Jean de Montcalm (19 novembre 1536) il n'admettra pas ce partage et revendiquera le droit (1), lorsqu'il sera en ville, de présider constamment, et le lieutenant-général-clerc ne réclamera que pour la forme. N'est-ce pas, en effet, le Juge-Mage, qui, de tout temps, a décacheté le courrier du Roi quand le sénéchal n'y est pas. Jean de Montcalm, le Juge-Mage actuel, est le mari de Florette Sarrat, fille d'un an-

personnes *que les ordinaires*, ces délégués n'auront aucun gage ni salaire. »

« Et parce qu'il a été aussi fait doléance que les commissaires des as» siettes ne veulent pas admettre que l'on s'occupe à l'assiette d'autre chose que de la répartition des deniers votés par les Etats, (*et non des centimes diocésains*) a été conclu qu'il sera remontré aux commissaires royaux, que c'est aller contre les privilèges du pays.... »

La Royauté passe outre, et chaque année on note un nouvel empiètement du pouvoir central. Déjà vers 1533, c'est très sensible. En novembre 1540, l'assiette n'ose rien faire parce que le général Saint-Ravy qui doit présider est en retard ; Saint-Ravy Guillaume écrit de Montpellier, le 12 novembre 1540 : Mes très honorés seigneurs, j'ai reçu la lettre par laquelle il vous a plu m'écrire touchant l'assignation de l'assiette et de l'assemblée, laquelle est à présent en votre cité de Nimes et me déplaist bien fort de ce que ne my puis trouver, causant la maladie de laquelle suis de présent détenu, et vous mercie de très bon cœur de l'avertissement que m'en avez fait en vous avisant que si je puis faire quelque service, le ferai de très bon cœur que sera la fin de la présente, après m'être humblement recommandé à Mgr le Juge-Mage et à vos bonnes grâces, priant le Créateur vous donner sainte vie et longue. Votre serviteur : Guillaume Saint-Ravy.

(1) Voir P. V. Assiette, 31 décembre 1537.

cien premier président du Parlement de Toulouse ; il a plusieurs fois été à la cour, au nom des États, mais l'heure des infirmités a sonné pour lui, et c'est Jean Albenas, lieutenant-général-clerc qui occupe le plus souvent le fauteuil de la présidence, ou bien encore Agulhonet qu'on appelle M. le lieutenant général laïc, mais auquel le Juge-Mage ne donne que le titre de commis (1).

A la cour du sénéchal, il y a quelques avocats décorés du titre de conseillers ; il y a surtout l'avocat du Roi (2), Tristan de Brueys (3), sieur de Saint-Chaptes, et le procureur du Roi, Raymond de Burino. Enfin, n'oublions pas le juge des crimes.

Après la cour du sénéchal, marchent les officiers ordinaires (4): Pierre Leblanc, licencié en droit, juge ordinaire et des conventions royaux, dont nous avons déjà parlé,

(1) Voir A. D. du Gard, série C, numéro 624, page 500, sur le droit jusqu'alors très douteux, du procureur du Roi d'assister à l'assiette, année 1537.

(2) Cette confusion du pouvoir judiciaire et du pouvoir administratif a des inconvénients dont on se préoccupe déjà en haut lieu. Jadis le Juge-Mage ne s'occupait pas de l'assiette, mais jadis aussi le lieutenant-général ne s'immisçait dans les fonctions judiciaires qu'en cas de flagrant délit, et en l'absence du Juge-mage. On remarquera que nous écrivons laïc et non lai, conformément aux pièces justificatives.

(3) Tristan de Brueys, époux Marguerite Delacroix, fils de feu Pierre Brueys, en son vivant avocat du Roi et de Pierrette Fabre, fille elle-même de Fabre Etienne, contrôleur de la trésorerie de Nimes.

Il eut plusieurs enfants, Robert de Brueys qui fut aussi avocat du Roi, Denis Brueys qui fut conseiller au présidial, et puis juge criminel à la mort de J. Robert, Antoine de Brueys qui fut conseiller au presidial en remplacement de Denis, et enfin Guy, prieur de Pouls. Nous n'avons pas trouvé de document biographique sur le procureur du Roi.

(4) Le viguier chevauche dans la viguerie pour le bien de la justice ; il organise le guet, chasse les vagabonds, les gens de mauvaise vie ; c'est un magistrat de *robe courte*. Le Prévôt des maréchaux s'occupe des malfaiteurs étrangers, des voleurs ; il n'a pas action sur les domiciliés en Languedoc.

Le viguier et le juge ordinaire, c'est ce qu'on appelle *les ordinaires*. Nous avons vu comment sont conçues les proclamations : du mandement du sénéchal et aussi de MM. le viguier et Juge ordinaire, ce qui indique que le Viguier a le pas sur le Juge ordinaire.

Tous ces fonctionnaires ont des lieutenants, lieutenant de viguier, lieut. de juge.

et le viguier, Pierre Robert. La ville de Nimes possède encore un trésorier du Roi, un contrôleur du domaine, un maître des monnaies, un maître des œuvres, etc. etc.

Tous les gens du Roi ont-ils le droit d'assister aux délibérations de l'Assiette ? Non, mais ce n'est pas aujourd'hui qu'on soulèvera un incident à ce sujet, s'ils y viennent. A l'assiette, le plus souvent, il n'y a guère, outre le président, *que les viguerains*, c'est-à-dire les intéressés, les mandataires légaux de ceux qui doivent payer l'impôt.

D'abord les quatre consuls de Nimes, ils y viennent tous les quatre, mais ils n'ont qu'une voix. En 1533, le premier consul d'Alais, noble Christophe de Rocheblave, ou le second consul, Gabriel Michaélis, à son défaut, représentera toute la viguerie d'Alais ; Claude de Vilas, celle de Sauve ; Etienne Casalis, consul d'Aimargues, celle d'Aimargues ; Pierre Malboys, celle de Marsillargues ; Etienne de Lafabrègue, consul du Vigan, celle du Vigan, etc., etc. Les petites communes avaient renoncé à leur droit, parce que leur part dans le contingent imposé à la viguerie était déterminée par un barrême inviolable. Criaient-elles, leurs doléances ne trouvaient point d'écho.

La composition de l'assiette était entachée d'une autre anomalie. La viguerie d'Alais comprenait huit communes, celle de Beaucaire autant, mais celle de Sommières en avait quatorze, celle d'Anduze trente-neuf, celle du Vigan trente-cinq, celle de Sauve trente-trois, celle d'Aimargues cinq, et celle de Marsillargues deux seulement ! Et pourtant chaque viguerie quelle que fut son importance, n'avait qu'une voix. Enfin, comme l'année consulaire ne commençait pas dans chaque pays à la même date, il n'était pas rare de voir dans le cours du même exercice budgétaire, des changements regrettables dans le personnel des assiettes d'une seule année.

En définitive la représentation diocésaine avait ses im-

perfections, et il faudra s'en souvenir lorsque, vers la fin de cette étude, nous rencontrerons des refus opiniâtres par certaines communes d'obéir à des votes très réguliers, à des résolutions en droit inattaquables ; elle avait une supériorité marquee sur les États de la province, c'est qu'à l'assiette, il n'y avait à cette époque que des contribuables, et non comme aux États deux ordres privilégiés, la noblesse et le clergé.

III

Le 27 juillet 1533, l'assiette fut réunie ; les viguerains y étaient tous (1) ; comme fonctionnaires royaux, il n'y avait que le juge ordinaire, l'avocat du Roi, le contrôleur de la trésorerie, et le lieutenant-général Albenas.

Jean Lansard, greffier et clavaire de la maison consulaire de Nimes, lut les lettres missives de Montmorency et de Clermont adressées aux officiers du sénéchal et aux consuls de Nimes « par lesquelles leur est mandé donner ordre et pourvoir a la venue prochaine du Roy, notre souverain seigneur, la reyne, MM. les enfants, Mesdames. »

(1) Viguerie de Nimes : Jacques Andron, docteur en droit ; Louis Vidal, bourgeois ; Antoine d'Aspères, marchand ; Gilles Guiraud, laboureur, consuls de Nimes.

Viguerie d'Alais : noble Christophe Rocheblave, consul d'Alais.

Viguerie de Beaucaire : Guiraud Raymond, consul de Beaucaire, assisté de Laurent Belon, nataire.

Viguerie de Sommières : Raymond Teissier, consul de Sommières, assisté de Guillaume Girost, notaire.

Viguerie d'Anduze : Jean de Cantalupa, notaire. délégué des censuls d'Anduze.

Viguerie du Vigan : Étienne de Lafabrégue, consul du Vigan.

Viguerie de Sauve : Claude Devilas, consul de Sauve.

Viguerie d'Aiguesmortes : Etienne Casalis, consul d'Aimargues ; n'oublions pas que cette viguerie ne comprend que Vauvert, Saint-Laurent d'Aigouze, le Cailar, Aimargues et Aiguesmortes ne paye rien.

Viguerie de Lunel : Pierre Malboys, consul de Marsillargues. La viguerie ne comprend comme contribuables dans le diocèse de Nimes que les communes de Marsillargues et du Grand-Gallargues.

« Jean Albenas, docteur ès droit, seigneur de Gajans, « lieutenant général de magnifique et puissant seigneur « monseigneur le sénéchal de Beaucaire et Nysmes, icelles « lues, a dict et remonstré que, pour pourvoir aux affai- « dessusdites, la ville et diocèse soy doyvent efforcer et » esvertuer de tout leur pouvoir à honnestement reculhir » ledit seigneur et sa compagnie.

« MM. les quatre consuls de Nysmes par l'organe de « Me Jacques Audronis, premier consul aussi ont ex- « pousé et dict avoir reçu lettres missives de Messei- « gneurs le grand maistre et Clermont par lesquelles « leur est mandé bien promptement pourvoir aux venue « recueilh, réception et entrées du Roy, et aussi muni- « tions et aultres choses à ce nécessaires, et à ces fins « ont obtenu lettres de Mgr le sénéchal pour faire ap- « peller les diocésains, lesquelles ensemble le double « des lettres missives de MMgrs le grand maistre et « Clermont leur ont envoyées pour soy assembler et trou- « ver ici, pour mettre sur toute la ville et diocèse une « bonne somme de deniers.

« Me Pierre Leblanc, juge ordinaire et procureur du « pays a dit que pour autant que les dites lettres missives » (de Montmorency et de Clermont) se adressent aux offi- « ciers ordinaires de Nysmes, il s'est trouvé à la présente « assemblée ; il est d'avis que l'on doit pour bien et hon- « nêtement reculhir le Roy et sa compagnie, mettre sur « tout le diocèse la somme de douze mille livres.

« L'avocat du Roy a requis MM. les consuls et diocé- « sains de faire réception honorable et bien pourvoir de « toutes choses, et M. le lieutenant les contraindre à ce « faire, et de la dite réquisition a demandé acte estre « faicte par le notaire-clavaire.

« Le contrôleur a été d'opinion que pour le présent, « sauf de y mectre davantaige si besoin est, l'on mecte « sur tout le diocèse la somme de 12,000 l. t. »

Le Blanc, Tristan de Brueys, Tannequin le Vallays, on le voit, sont très larges ; heureusement qu'ils n'ont que voix consultative.

Ils n'insistèrent pas. La parole fut ensuite donnée au député d'Alais. Celui-ci commença par déclarer qu'à ses yeux l'assiette n'avait pas à se mêler des cadeaux que la cité de Nimes voulait offrir au Roi ; le diocèse en corps ne devait voter que les fonds strictement nécessaires. Le député de Beaucaire par l'organe de Me Laurent Bellon, se rangea à son avis, et fit une remarque dénotant chez son auteur de la clairvoyance. La viguerie de Beaucaire, dit-il, tenait à donner au Roi un témoignage de sa satisfaction ; il voterait donc, en son nom, dix mille livres, si besoin était, mais à la condition que si le Roi fesait quelque don à la ville de Nimes, tout le diocèse participerait *au profit comme à la dépense ;* il demanda de plus à ce que d'ores et déjà on spécifia que le crédit s'appliquerait à tous les frais faits dans les diverses localités où le Roi passerait.

Où se procurer ces dix mille livres ? On envoya chercher le receveur du diocèse, Jean d'Airebaudouze ; lu seul pouvait prêter pareille somme. Jean d'Airebaudouze, en financier avisé, commença ses jérémiades habituelles ; loin d'avoir ses coffres garnis, il ne savait comment réunir les 5,500 livres qui lui étaient nécessaires, pour le paiement du quartier de la taille du diocèse échéant le 1er août ; à voir le peu d'empressement des contribuables à se libérer de leurs côtes, chose bien connue de MM. les viguerains, il y avait de quoi s'inquiéter ! Après de longues supplications, il promit pourtant d'avancer immédiatement au diocèse 5,000 livres, aux conditions suivantes ; 1° on dresserait sur le champ des rôles supplémentaires pour chaque commune, qu'il mettrait de suite en recouvrement, moyennant une remise de quinze deniers par livre (6 0/0) ; 2° outre cette remise fixée d'après

le taux en usage, il aurait *comme prêteur* une commission de 250 livres (5 0/0), commission fit-il remarquer, qui n'avait rien d'usuraire, étant la représentation à forfait de l'intérêt qu'il payerait lui-même à ceux qui lui avanceraient les 5,000 livres ; enfin 3°, si le premier décembre , les rôles n'étaient pas soldés, il se réservait une nouvelle indemnité. D'autre part, pour éviter aux diocésains tout souci, s'ils avaient besoin de plus de 5,000 livres, il s'arrangerait de façon à leur ouvrir un nouveau crédit de 5,000 livres, avec une petite commission *minimum* de 250 livres, alors même que le diocèse n'userait pas de tout le crédit. On en passa par ce qu'il voulut ; le contrat de suite rédigé, signé par les viguerains et approuvé par le Président de l'assiette.

On avait maintenant des fonds ; on aborda la question de leur emploi. Le premier consul de Nimes reprit la parole ; son discours ressemble à celui qu il avait prononcé au Conseil municipal : « MM. le Roy est un grand « ystoriographe, il aime fort les antiquités. Si on lui « fesait faire en argent les Arènes de Nismes en la sorte « qu'elles sont, car c'est la plus antique chose qui soit en « Languedoc et en France, ça coutera huit cent livres, « mais c'est le cadeau de tout un diocèse à son Roi. On « pourrait offrir à la Reine Eléonore une coupe d'or de « 250 l. t. ; au Dauphin, deux chevaux-légers du pays ; à « ses frères Mgrs d'Angoulême et d'Orléans, un cheval ; « avec les selles et les harnais, les quatre iront à quatre « cent livres ; au grand maitre, une médaille d'or de « quatre cent livres ; au légat-chancelier, une douzaine « de torches en cire blanche et deux poussons de vin « clairet (1).

(1) Le procès-verbal de l'assiette fut corrigé soit au point de vue du style, soit au point de vue des responsabilités. Ainsi le consul avait dit : antiquailles au lieu d'antiquités. A chacun des chiffres des dons, on ajou-

« Pour les fainctes ou entrées, on en a déjà causé au « Conseil municipal de la ville de Nimes, mais il sera « bon que quelques délégués du diocèse y pourvoient « aussi ; s'il n'est pas plus explicite, on en devine la « cause ; il ne faudrait pas que les villes de Carcassonne, » de Béziers, de Montpellier soient instruites de leurs « inventions, le secret le plus absolu est indispensable. »

Le premier consul termina son discours en disant qu'il n'y avait pas à s'occuper aujourd'hui de l'organisation de la compagnie qui irait au devant du Roi ; il valait mieux songer à l'approvisionnement de la ville. Bien acheter le foin, l'avoine, la paille, le blé, assurer la conservation des entrepôts, contrôler les entrées et les sorties ; le zèle de tous les membres de l'assiette est trop connu pour douter un instant de leur empressement à accepter ces fonctions, quelques pénibles qu'elles soient.

Le lendemain (28 juillet) on fut d'accord que provisoirement la présence de tous les diocésains aux délibérations n'était plus indispensable, le programme était arrêté ; en confiant à quelques-uns le soin de l'exécuter, on économiserait les frais de leur séjour ; les diocésains qui n'habitaient pas la ville s'en rapportèrent à leurs collègues d'Alais, de Beaucaire et d'Anduze.

La Commission se mit à l'œuvre ; elle élut d'abord un trésorier Léonard Teissier, maître des monnaies, très-fier de cet honneur ; il aimait beaucoup le faste ; son salon était très-beau (1).

On conclut ensuite une série de marchés. Pour la décoration, on traita avec maître Augustin Malpo, peintre,

ta : « *et plus si besoin est.* » Je crois que ces mots furent ajoutés lorsque les Viguerains refusèrent de payer toutes les notes qu'on leur présenta.

Le mot *pousson* est le même que le mot poisson qui à Paris désignait un quart de setier.

Enfin disons qu'on appelle à Nimes « la clairette » une qualité de raisins avec lesquels on obtient un excellent vin blanc doux.

(1) Voir P. V. des états de Languedoc (session d'octobre 1535).

avec Deydier de Bannes, avec Ymbert Bouchon dit la pointe, et son fils Dominique ; ils acceptèrent de travailler à raison de vingt sous par jour. Jean Bérenger, coûturier, se chargea de confectionner les costumes des nymphes, d'après les dessins qu'on lui remettrait. Martingaut, le fustier, eut l'entreprise, avec le peintre Jean Polet, de la construction du *charriot triomphant*.

(A suivre) A. BARDON

DANIEL O'CONNELL

suite et fin

Je l'ai dit en terminant la première partie de cette étude sur le grand patriote Irlandais, l'événement capital de la période qui précède immédiatement la grande date de 1829, fut la fondation, par O'Connell, de l'*association catholique.* Unir ses concitoyens dans une puissante organisation, grouper, comme en un faisceau et pour les appliquer à la lutte incessante que l'Irlande avait à soutenir contre la tyrannie Anglaise, toutes les forces vives de la nation, soumettre ces forces à une direction unique qui les ramènerait toujours à une action commune et disciplinée, telle fut la pensée du fondateur. L'Angleterre avait bien entendu étouffer, à son origine, tout mouvement concerté des catholiques Irlandais, et dans ce but, elle avait interdit, en Irlande, toute société, toute réunion qui se composerait de délégués, soit d'une région, soit d'une catégorie quelconque de citoyens. Il y avait là, pour l'exécution du projet formé par O'Connell, une grave difficulté. C'était le cas de faire passer le carrosse à quatre chevaux à travers les mailles de la législation Anglaise. Le libérateur y réussit. L'*association catholique* ne procéderait pas par représentation. Personne n'y trouverait place à titre de représentant ou de délégué. Tout associé ne représenterait que lui-même, mais tout Irlandais pourrait faire partie de l'association. La population entière de l'Irlande était ainsi très-légalement conviée à s'unir sous la direction puissante, hardie et cependant prudente d'O'Connell.

L'association devait comprendre deux catégories de membres : celle des membres ordinaires, composée de personnes appartenant à un certain rang, exerçant une certaine influence et pouvant payer une guinée par an, et celle des membres associés embrassant la masse de la population. Au simple associé on ne demandait qu'un *penny* par mois. Tout prêtre devait être, de droit, membre honoraire. Il est impossible de dire tout ce que le fondateur eut à dépenser d'énergie, d'industrie, de constance pour donner et conserver la vie à ce corps de plus en plus grandissant, pour soutenir malgré les difficultés du temps : misère, famine, désordres agraires, lois de coercition, découragement des catholiques ; malgré l'apathie de ses propres adhérents, malgré les critiques moqueuses dont il était quelquefois l'objet de leur part, cette vaste association populaire qui avait ses correspondants et ses souscripteurs jusque dans les plus humbles localités. Ces efforts si méritoires furent couronnés de succès, puisqu'il réussit à réunir d'innombrables adhérents et à assurer, à l'agitation catholique, à la propagande par les *meetings* ou par la presse, des ressources annuelles qui s'élevèrent, en moyenne, à plus de 250 000f. Grâce à cette organisation simple et forte, grâce aux ressources qu'elle procura, O'Connell put donner à l'Irlande, pour devise, ces mots : « *Tous pour un, un pour tous.* » « Le comité, dit un auteur, fait sienne la cause du dernier des tenanciers jusque-là voué à l'injustice ; il demande compte aux juges de leurs sentences iniques et les menace à leur tour de poursuites. Par son organe, l'association enregistre les plaintes, provoque des enquêtes sur chaque réclamation, qu'elle parte du Connaught ou de l'Ulster, elle pourchasse les abus, devient l'arbitre des procès entre catholiques, fait rayer des listes électorales les orangistes (1) qui y sont indûment portés, paie

(1) Les *orangistes* étaient les protestants exaltés, ceux qui volontiers criaient dans les rues : « *à bas le papisme* ! *Le pape en enfer* ! »

les frais d'inscription des électeurs catholiques, perçoit, 1 million 250 mille francs d'impôts librement consentis, recommande les candidats qui ont des titres à la confiance publique. Une loi est-elle présentée au parlement de Londres, l'association lui oppose son parlement à elle, ses *meetings* ; la loi y est examinée, discutée ; si elle est condamnée, aussitôt on la signale au peuple et un vaste mouvement de pétitions est organisé pour demander son rejet. Un fermier est-il jeté en prison pour ne pas avoir payé la dîme, l'association le fait élargir en soldant sa dette ; elle vote des félicitations et des secours aux électeurs consciencieux expulsés par les *landlords* (1), et voue les noms de ceux-ci au mépris public ; enfin elle dispose d'une presse et couronne son œuvre par la fondation d'écoles catholiques et d'un séminaire. Trente mille agents recueillaient les contributions ; les frais extraordinaires que nécessitaient tant d'œuvres étaient couverts par les dons que les fidèles jetaient dans un plateau, le dimanche, au sortir de la messe... »

O'Connell résumait ses vœux, il indiquait le but que poursuivait son infatigable activité par ce cri : *Justice pour l'Irlande* ! Il voulait la justice pour son malheureux pays, mais il n'entendait ne la réclamer que par des moyens honorables, prudents, conformes à la légalité. « Celui qui commet un crime, disait-il, fortifie son ennemi. » — « Irlandais, s'écriait-il encore, celui qui vous prêche l'insurrection est un traitre, fuyez-le, arrêtez-le, livrez-le à l'autorité. Le spectacle le plus agréable aux ennemis de votre foi serait de vous voir violer la loi. Vos oppresseurs ne désirent rien tant que de vous voir en armes, de vous entendre pousser des cris séditieux contre l'autorité pour avoir de nouveaux prétextes de vous asservir. »

(1) Seigneurs Anglais, possesseurs de la plus grande partie du sol de l'Irlande.

Mais, il fallait s'y attendre, les progrès et les œuvres de l'association catholique ne tardèrent pas à porter ombrage au gouvernement Anglais et à l'effrayer. Quelques paroles un peu vives prononcées, dans un meeting, par O'Connell, à propos de l'insurrection de la Colombie et du Pérou contre l'Espagne et de la révolte des Grecs contre le joug Ottoman, deux faits qui occupaient alors tous les esprits, fournirent à l'autorité l'occasion d'agir contre lui. Il fut décrété d'accusation et traduit devant le grand jury. Mais quoique, en Irlande, sous la domination Anglaise (le fait est trop certain), la justice fut presque toujours un instrument dirigé contre la liberté et les droits des catholiques, le jury écarta l'accusation.

Désespérant d'atteindre personnellement celui qu'il regardait comme son ennemi, le gouvernement s'attaqua alors à son œuvre, à l'association catholique. A la rentrée du Parlement, au mois de février 1825, le roi, dans le discours du trône, fit, à cette association, l'honneur de prononcer, à son endroit, des paroles menaçantes. A ces paroles sorties de la bouche de Georges IV, les catholiques de Dublin répondirent par la convocation d'un grand *meeting* où O'Connell rappela que l'associatiou s'était toujours fait un devoir d'agir légalement et constitutionnellement et déclara que la supprimer serait violer les droits de l'Irlande et les libertés garanties par la constitution Anglaise. Quelques jonrs après, par ordre du gouvernement, était déposé à la Chambre des Communes un *bill* portant suppression de l'*Association catholique*. L'Association résolut de résister et elle chargea O'Connell et Sheil d'aller la défendre à la barre des Communes. A ces deux légistes elle adjoignit un certain nombre de notables Irlandais.

Cette députation se dirigea vers Londres, éveillant dans toutes les villes qu'elle traversait une attention qui ne tardait guère à devenir bienveillante. La Providence

avait accordé à O'Connell des dons extérieurs qui charmaient et prevenaient en sa faveur ceux qui le voyaient et l'entendaient. « Il avait, dit le P. Ventura, des yeux vifs et doux, d'un bleu lumineux, une bouche bien découpée qu'entrouvrait facilement un sourire spirituel et bon ; un visage toujours joyeux et comme rayonnant, une stature superbe, une voix souple et sonore qui tantôt grondait comme la foudre, tantôt tombait mélodieuse et douce comme un chant de son pays. » Je ne sais s'il avait conscience de ces avantages. Mais nous savons par les lettres qu'en ce moment même, il écrivait à Mme O'Connell, à quels mobiles il désirait obéir. Il demandait à Dieu la grâce de n'agir que pour des motifs purs et désintéressés.

A Londres, il est introduit à la Chambre des Communes, dans la galerie réservée aux étrangers de distinction et de là il entend Peel qui, de sa voix puissante, prononce contre l'Irlande un de ses plus virulents discours, Peel qui, le doigt dirigé vers lui, dénonce l'association catholique comme un danger public. Mais ce réquisitoire ne restera pas sans réponse. O'Connell et ses collègues fournissent à Brougham, le principal orateur de l'opposition, les éléments d'une réplique écrasante.

Au dehors, les délégués sont l'objet d'attentions flatteuse. « Ils sont devenus, dit M. Nemours Godré, les *lions* de la saison, à Londres. C'est à qui pourra entendre et voir de près ces rebelles qui donnent de si violentes colères oratoires aux ministres de la majorité. » Diverses réceptions sont organisées en leur honneur dans la haute aristocratie catholipue et même dans une fraction de l'aristocratie protestante. Le vieil évêque Anglican de Norwich témoigne le désir de faire la connaissance d'O'Connel et celui-ci écrit : « C'est un beau vieillard, un *gentleman* charmant. Il est plein d'anxiété pour l'émancipation catholique, et je prie Dieu qu'il vive pour être un catholi-

que lui-même (1). » Brougham « un homme franc et viril, » donne un grand dîner en son honneur. « Une foule de lords et de membres du Parlement nous tombent dessus, écrit encore O'Connell. On fait de moi l'orateur de toutes les réunions. » Mieux que tout cela, Cobbett, le fameux agitateur, lui ménage l'occasion de s'adresser au peuple Anglais lui-même en organisant un *meeting* à Wistminster. C'était, en quelque sorte, lui fournir l'occasion de planter le drapeau irlandais au sommet de la forteresse ennemie. Ce *meeting*, qui prit des proportions considérables, eut lieu sous la présidence du duc de Norfolk. Parler de l'Irlande aux Irlandais, exciter l'indignation ou le courage de ses concitoyens, soutenir ou enflammer leurs espérances, c'est ce que le grand patriote avait fait jusque là et ce qui était relativement aisé, mais échauffer des auditeurs anglais en les entretenant de cette Irlande pour laquelle ils éprouvaient tout autre chose qu'une inclination bienveillante, c'était autrement difficile. O'Connell y réussit pourtant et son succès fut éclatant. « Les plaintes des Irlandais peuvent être désagréables, osa-t-il s'écrier, au risque d'effaroucher quelques-uns de ceux qui l'écoutaient, mais tant qu'ils le pourront, ils secoueront les chaînes dont on les a liés, quelque fâcheux que puisse être le son de ces chaînes aux oreilles de leurs maîtres. »

Cependant il ne réussit pas à prévenir la suppression de l'*Association catholique* ; il ne fut même pas admis à prendre la parole en sa faveur à la Chambre des Communes, mais cet échec auquel il était préparé, ne l'affecta pas outre mesure. Il avait dit : « l'Association est condamnée, mais l'émancipation est certaine. » Et en effet, « la chère cause, » « la cause sacrée » gagnait visible-

(1) Le vieil évêque anglican ne se fit pas catholique, mais son fils et sa fille réalisèrent en leurs personnes, le vœu d'O'Connel.

ment du terrain. Si O'Connell n'est pas admis à la défendre devant la Chambre des Communes, il est invité à s'expliquer « en comité » c'est-à-dire devant une commission de cette Chambre et ses explications font tomber bien des préjugés, comme le colonel Dawson, le beau-frère de Peel, lui en donne l'assurance. Les évêques d'Irlande sont appelés à déposer devant le comité et la déposition de l'un d'entre eux, de Mgr Doyle, évêque de Kildare, arrache à M. Brownlow, député protestant d'Armagh, une déclaration publique de sympathie pour la cause irlandaise. Bref, un irrésistible courant se forme en faveur de l'Irlande. Le gouvernement même semble se résigner à l'émancipation. Par l'initiative de M. Plunket, avocat général, une proposition de loi en ce sens est soumise à la Chambre des communes. Elle est votée en première et en seconde lecture. L'Irlande frémissante croit toucher au moment de la libération, mais toutes ces espérances sont renversées par le mauvais vouloir du roi et de la Chambre des lords (avril 1825). Au lieu de saisir la victoire, il faut se résigner à de nouveaux combats.

Malgré tout, le voyage de la délégation irlandaise, à Londres, faisait faire un pas considérable à la cause de l'émancipation et O'Connell pouvait écrire : « Nous faisons notre chemin à la Chambre et dans la population, en dépit de Peel et de la faction orangiste. Je suis content d'être venu à tous égards, parce que je sens que nous avons beaucoup fait pour éveiller de justes sentiments en Angleterre, et, avec l'aide et la bénédiction de Dieu, nous ferons bien davantage. »

Cependant l'*Association catholique* avait baissé la tête devant l'orage et elle s'était dissoute après deux ou trois années d'existence. Le gouvernement anglais pouvait la croire morte, mais, suivant une expression qu'O'Connell aimait à emprunter aux Livres-Saints, elle n'était qu'endormie. Penser que le grand tribun allait passer défini-

tivement condamnation, c'eût été le bien mal connaître. C'était le cas pour lui, ou jamais, de conduire sa calèche à six chevaux à travers les mailles pourtant bien serrées, de la loi de suppression. Cette loi de suppression, il s'y soumet et il accepte, puisqu'il le faut, les prohibitions qu'elle contient ; mais ce qu'elle n'interdit pas expressément lui demeure permis. A l'association condamnée à disparaître il substitué une association qui a pour but : *de promouvoir la paix publique et la concorde, d'encourager un système d'éducation religieuse éclairé et établi sur la base de la charité chrétienne et d'une parfaite justice, de favoriser la construction des églises catholiques, de travailler, par une légitime propagande, au progrès de la tolérance religieuse et au soutient d'une presse libérale.* Les Irlandais comprennent qu'il s'agit de reprendre la lutte avec des armes à peine modifiées et ils la reprennent avec ardeur.

La première bataille fut livrée aux élections de l'année suivante (1826). Dans toute l'étendue de l'Irlande surgissent des candidatures protestantes encore, mais favorables à l'émancipation des catholiques et partout ou presque partout, même dans les régions ou l'organisme est puissant, ces candidatures l'emportent sur celles de la suprématie anglicane. A Waterford la grande famille des Beresford considère, depuis un temps immémorial, la députation comme un bien à elle appartenant. Il s'agit de lui montrer qu'elle se trompe. M. Villiers Stuart consent à poser sa candidature et, accompagné par O'Connel, il parcourt le comté, recueillant partout les vives sympathies que l'éloquence enflammée de son patron, sait lui procurer. Le jour du vote arrivé, les deux parrains de la candidature Beresford proposent leur candidat à la foule attentive des électeurs. Ils veulent insister sur ses mérites, sur les titres qu'il présente à la confiance de la population du comté, mais, hélas! la source de leur élo-

quence est bientôt tarie et nos orateurs s'embarrassent fort tristement dans leurs belles phrases. O'Connell ne se refuse pas le plaisir de les achever. Il se lève et demande gravement à l'assistance trois *hourrahs* en l'honneur des *éloquents* gentlemans. Un immense élat de rire accueille cette proposition et voilà une candidature bien malade. Les électeurs font le reste en donnant à M. Villiers une majorité écrasante. Le candidat combattu par les catholiques avait pourtant fait largement les choses. Il avait dépensé, paraît-il, 2,500,000 francs pour cette élection.

Le succès obtenu à Waterford par les partisans de l'émancipation eut, dans le pays, un retentissement dont on se ferait difficilement une idée exacte, et les Irlandais y virent le gage de succès plus décisifs encore.

Cependant, ces espérances parurent démenties par les événements, lorsque, en 1827, une nouvelle motion faite à la Chambre des Communes, en faveur de l'Irlande, fut écartée, et lorsque, en cette même année, un ministère qu'O'Connell avait vu avec joie arriver aux affaires, disparut par la mort inopinée de son illustre chef, Canning. En 1828, après le ministère intermédiaire de Goderich, le fameux cabinet Wellington se constituait, et rien ne semblait moins propre à inspirer la confiance que ce nouveau ministère. « Qu'une calamité soit tombée sur la cause catholique et sur la cause de l'Irlande, disait Brougham, on ne peut plus, je le crains, en douter... Un gouvernement très ami est remplacé par un autre d'apparence extrêmement peu rassurante. » C'est pourtant sous ce gouvernement que les catholiques devaient enfin triompher.

Au moment de la mort de Canning, O'Connell avait jeté un cri de douleur, mais il n'en continua pas moins à mettre au service de la *chère cause* son indomptable énergie. C'est alors que, sous son influence, s'ouvrit la campagne des *meetings de quatorze jours*. Pourquoi ce chiffre de

quatorze ? Parce que la loi abolitive de l'association catholique ne permettait pas de prolonger au-delà de cette limite la durée des réunions publiques. Le même jour, à la même heure, dans toutes les paroisses d'Irlande, les catholiques furent appelés à signer simultanément une pétition au Parlement, et la journée du 13 janvier 1829 vit deux mille *meetings* ainsi assemblés. Cinq millions de catholiques se levaient avec un merveilleux ensemble, pour revendiquer la reconnaissance de leurs droits jusque là méconnus. En même temps, un grand *meeting*, convoqué à Dublin, déclarait ennemi de la paix, en Irlande, le député qui ne promettrait pas de voter contre tout cabinet refusant d'inscrire l'émancipation dans son programme.

Quelques semaines après, au moment où un nouveau bill d'émancipation obtenait à la Chambre des Communes une majorité de six voix, mais était repoussé à la Chambre haute, le député du comté de Clare, Vesey Fitz-Gérald, fut appelé au ministère du commerce. Or, d'après les usages anglais, tout membre de la Chambre des Communes qui accepte un poste dans le ministère est soumis à réélection. Fitz-Gérald croyait, en se représentant devant ses électeurs, n'accomplir qu'une formalité, et ne soupçonnait même pas qu'on pût lui disputer son siège. Illusion que les faits vont bientôt dissiper.

O'Connell accepte la candidature qui lui est offerte. Le capitaine habile et expérimenté se met à la tête de ses troupes fidèles. Comme au temps et au pays de Jeanne d'Arc, les gens d'armes, je veux dire les électeurs, batailleront ; ils batailleront sous la bénédiction des évêques irlandais, et Dieu leur donnera la victoire.

Il paraît qu'une élection comportait des frais considérables. Dès le premier moment, et pour parer aux nécessités urgentes, la nouvelle *Association catholique* vota 5.000 livres sterling (125.000 francs), et quelques jours après, le chiffre des souscriptions obtenues parmi les notables catholiques atteignait 700,000 francs.

Fitz-Gérald s'aperçut bien vite que la situation était grave. Dans une lettre confidentielle, adressée à Peel, l'un des collègues de Wellington, il disait : « Ce sera, je le crains, une lutte formidable. » Le coup de clairon qui en donna le signal, et qui retentit soudain en Irlande et en Angleterre, fut la proclamation adressée par O'Connell aux électeurs du comté de Clare. Elle fut écrite à la hâte, dans le bureau d'un journal : « Comme catholique, disait-il, je ne puis prêter et je ne prêterai jamais les serments imposés aujourd'hui aux membres du Parlement ; l'autorité qui a créé ces serments (le Parlement) peut les abroger, et j'ai l'espoir et la confiance que si vous me nommez, les plus fanatiques de nos ennemis comprendront la nécessité d'épargner à un représentant choisi du peuple un obstacle qui l'empêcherait de remplir son devoir envers son roi et envers son pays.

« Le serment imposé aujourd'hui par la loi proclame que le sacrifice de la messe et l'invocation de la sainte Vierge Marie et des saints, qu'on pratique dans l'Église de Rome, sont impies et idolâtriques. — Naturellement, je ne souillerai jamais mon âme d'un tel serment. Je laisse cela à mon honorable adversaire, M. Vesey Fitz-Gérald. Il a souvent prêté cet horrible serment. Il est tout disposé à le prêter encore, et vous demande vos votes pour être à même de le jurer ; j'aimerais mieux être déchiré, membre par membre, plutôt que de le prêter. Électeurs du comté de Clare ! choisissez entre moi, qui ai horreur de ce serment, et M. Vesey Fitz-Gérald, qui l'a prêté vingt fois. Nommez-moi au Parlement, et il est probable que ce serment si blasphématoire sera aboli pour toujours. Si je suis votre représentant, je tenterai la lutte sur ce terrain contre les amis de M. Vesey Fitz-Gérald au Parlement. Ils peuvent m'envoyer dans une prison. Je suis prêt à y aller pour faire avancer la cause des catholiques et de la liberté universelle. La discussion qu'excitera toute tenta-

tive pour exclure votre représentant de la Chambre des Communes excitera, créera une sensation partout en Europe, et produira une telle explosion d'indignation contre l'intolérance britannique, dans toutes les contrées civilisées du monde, que la voix des grands et des bons en Angleterre, en Écosse, en Irlande, s'unira à l'universelle clameur des nations de la terre, dominera toute opposition et enlèvera à Peel et à Wellington le pouvoir de fermer plus longtemps les portes de la constitution aux catholiques d'Irlande... »

Vint le jour de l'ouverture du scrutin. Au cours des formalités préliminaires sir Edward O'Brien propose Fitz Gérald comme candidat. « Je vous remercie, Monsieur, dit O'Connell en se découvrant. » — « Eh quoi ! dit aigrement O'Brien, allez-vous prendre son nom ? — Non, Monsieur, je viens prendre sa place. »

Le scrutin dura cinq jours et divers incidents s'y produisirent. Un électeur se présente. C'est un malheureux tenancier emprisonné pour dette, victime probablement, comme tant d'autres, de la dureté de son *landlord*, car lorsqu'un tenancier Irlandais fait ses affaires, le propriétaire s'empresse d'élever le chiffre de son fermage et quand il ne le paie pas, il provoque son emprisonnement ou encore, il fait démolir la pauvre cabane qui lui sert d'abri et le jette sur les chemins, avec sa nombreuse famille. Le *landlord* a promis à l'électeur quittance de sa dette, à condition qu'il vote contre O'Connell. *Paddy Prunty* s'est tristement résigné en pensant à sa femme et à ses enfants et, comme le scrutin est public, il ne peut avoir l'espoir de déjouer la surveillance dont il est l'objet. Il va émettre son vote lorsque, soudain, au milieu de l'assemblée, une femme s'élance au devant de lui. « Pad, s'écrie-t-elle, souviens-toi de ton âme et de la liberté ! » — « Avec ses yeux animés, son visage amaigri, pâle d'émotion et drapée dans les haillons de sa man-

te, cette femme se dresse... comme une image de la malheureuse Irlande faisant appel à ses fils. » (1) Rappelé au sentiment de son vrai devoir par la parole héroïque que la compagne de sa vie vient de faire retentir à son oreille, Pad vote pour O'Connell et retourne en prison. « Souviens-toi de ton âme et de la liberté ! » Ces mots que la foi et l'amour de la patrie mettent sur les lèvres d'une humble fille du peuple, seront plus tard inscrits sur les drapeaux du parti national et gravés sur une médaille destinée à perpétuer le souvenir de l'émancipation des catholiques.

On signale encore une scène qui fut empreinte d'une solennelle grandeur. Le scrutin est ouvert depuis plusieurs jours ; un ecclésiastique parait sur les *hustings* (2): « Mes frères, dit-il à la foule, un catholique a eu le malheur de voter pour Fitz-Gérard ». Des huées et des clameurs indignées éclatent. « Silence, mes frères, reprend le prêtre, votre colère n'est rien auprès de celle de Dieu. Je vous annonce que ce malheureux vient d'être foudroyé par l'apoplexie... Une prière pour son âme ! » Il se fit alors un grand silence ; tous se découvrirent et tombèrent à genoux.

Cependant les opérations électorales suivaient leur cours, et les votes favorables à O'Connell venaient s'aligner en colonnes serrées, sur le *poll book*. Tout se passait, du reste, dans l'ordre le plus parfait. O'Connell avait demandé que, pendant l'élection, ses partisans s'abstinssent rigoureusement d'entrer dans une auberge ou de répondre aux provocations dont ils pourraient être l'objet de la part de leurs adversaires et, chose admirable, qui témoigne de l'ascendant prodigieux qu'il exerçait sur ses compatriotes, il fut scrupuleusement obéi. Il en était autrement dans le camp adverse où la confusion, le désar-

(2) Estrade d'où les candidats haranguent les électeurs.

(1) *La lutte de l'Irlande*, par Kervyn de Voikaersbeke.

roi, la colère ne tardèrent pas à dominer. Fitz-Gérard abandonna la partie avant la clôture du scrutin. Il écrivait à Peel : « Tous les grands intérêts sont à terre, et la désertion a été universelle. Quelle scène nous avons eue ! Quelle formidable perspective s'ouvre devant nous ! »

La victoire d'O'Connell fut éclatante puisqu'il obtint 2.057 contre 962 données à son concurrent. Ce résultat fut accueilli par la population avec un enthousiasme sans précédent. « Le retour d'O'Connell à Dublin, dit M. Nemours-Godré, ne fut qu'une série d'ovations triomphales. Soixante mille hommes avaient pris part, à Ennis, (chef-lieu du comté de Clare) au cortège du « Libérateur ». Sur toute la route les délégations, les processions à pied et à cheval, lui font escorte. Ce n'est pas un homme qui rentre dans la capitale de l'Irlande. C'est la liberté catholique, l'indépendance et l'avenir de toute une race, c'est la nation elle-même, qui connait enfin la joie de la délivrance. »

Ces évènements se passaient au mois de juillet 1828.

Telle fut cette élection de Clare qui, de l'aveu de Peel, faisait *doubler le cap* à la question catholique. « Le gouvernement était battu et la défaite était décisive, écrit M. Hervé. Ce que n'avaient pu obtenir ni l'autorité de Pitt, ni la persévérence de Grattan, ni l'éloquence de Canning, les électeurs à 40 shillings (50 fr.) l'avaient enlevé de haute lutte et emporté d'assaut. Désormais il dépendait d'O'Connell, dans une élection générale, de faire nommer quarante catholiques ou de se faire nommer quarante fois lui-même. Un gouvernement sensé ne s'expose pas à des manifestations de ce gerne. Robert Peel le comprit, et dès lors son parti fut pris. Jusqu'à l'ouverture de la session de 1829, il ne s'occupa que de préparer ses collègues et le roi lui-même à une concession devenue indispensable. Le vieux parti protestant se refusa tout d'abord

à croire que Peel, l'orangiste, Peel l'ancien secrétaire en chef pour l'Irlande, Peel qui s'était séparé de Canning, en 1827, à propos de la question catholique, Peel, enfin, l'espoir de la réaction politique et religieuse, reniât à ce point son passé. Quand le doute ne fut plus possible, la colère éclata : elle fut sans bornes. Peel fut traité d'apostat. Des manifestations protestantes s'organisèrent. Le cri de : *à bas le papisme* ! retentit dans les rues comme au temps de Charles II ou de la reine Anne. Des pamphlets furent répandus à profusion pour exciter les passions populaires contre les catholiques en rappelant les massacres de la Saint-Barthélémy et les horreurs de l'inquisition. Peel, impertubable et froid, ne se laissa pas ébranler par cette agitation. Il avait rallié le gouvernement à son opinion, il avait obtenu, non sans peine, l'assentiment du roi ; il était assuré de la majorité dans les Chambres: la moitié du parti tory le suivait dans son évolution et le parti libéral ne pouvait lui refuser son concours dans cette occasion. Dès l'ouverture de la session, il proposa la grande mesure qui mettait enfin les catholiques sur le pied d'égalité avec les protestants et transformait l'émancipation partielle commencée par Grattan et Pitt, en une émancipation complète... Quarante ans s'étaient écoulés depuis que Burke avait réclamé l'émancipation des catholiques, depuis que Pitt avait ambitionné l'honneur d'attacher son nom à cette grande réforme... »

La proposition que Peel, de concert avec Willington, présentait aux Chambres Anglaises, rencontra une vive résistance à la Chambre des Lords. Au sein de cette assemblée, le vainqueur de Waterloo tint un noble langage: « Sans la bravoure des catholiques (1), aurions-nous triomphé sur le continent ? s'écria-t-il... A l'heure du

(1) L'armée anglaise est composée, en très-grande partie, d'Irlandais.

combat m'est-il venu à la pensée de dire à mes soldats catholiques : notre pays, vous le savez, doute de votre loyauté et se défie de votre religion, au point de vous exclure du rang des citoyens. Si vous trouvez donc injuste qu'on vous force à répandre votre sang pour ce pays qui vous traite en ennemis, je vous autorise à quitter le service. Si je l'avais fait, ils seraient restés à leur poste parce que c'était l'heure du danger et de la gloire. Quand je rencontre de ces braves, je sens la honte me monter au visage à la pensée que ceux-là auxquels je dois la victoire et tant d'honneurs, sont toujours regardés comme incapables de jouir des bienfaits de nos lois. »

Ces belles paroles font contraste avec l'attitude générale du gouvernement Anglais qui, en proposant le bill d'émancipation, déclare n'obéir qu'à des considérations d'utilité politique et n'a garde de s'arrêter à la question de justice. On reconnait les droits des catholiques parce qu'on ne peut lutter contre la force des choses, parce que toutes les barrières sont brisées. On livre la place parce qu'elle a été emportée d'assaut et que toute défense est désormais impossible. « Comme en 1782 et en 1893, écrira Peel, les concessions étaient nécessaires pour éviter de plus redoutables dangers. » On prétend que le roi Georges IV, lui qui avait montré tant d'affabilité envers les Irlandais, dans son voyage de 1721, jeta avec colère la plume avec laquelle il venait de signer le bill. Il aurait dit : « Wellington est roi d'Angleterre, O'Connell est roi d'Irlande ; moi, je ne suis que le doyen de Windsor. »

La reconnaissance des droits des catholiques ne fut pas, d'ailleurs, aussi complète que M. Hervé semble le dire. Les charges de vice-roi d'Irlande (ou lord lieutenant) et de chancelier d'Irlande ou d'Angleterre leur demeurèrent interdites. « Il faut leur fermer, disait Peel, la source d'où jaillissent les grâces et les faveurs. Cette source continue à être exclusivement protestante et elle le sera toujours. »

Après cela, faut-il s'étonner que les catholiques irlandais, malgré l'immense satisfaction qu'ils éprouvaient d'avoir obtenu une grande et féconde victoire, se soient crus dispensés de témoigner une bien vive gratitude aux hommes d'état anglais ? « Vous avez accordé l'émancition aux catholiques, leur dira plus tard O'Connell, parlant devant un auditoire irlandais, j'en conviens, mais comment ? Absolument comme le voleur qui se trouve obligé de rendre l'argent qu'il avait pris.... Loin de vous enorgueillir et de vous faire un mérite de l'avoir concédée, vous devriez plutôt, s'il vous restait quelque pudeur, rougir de nous l'avoir si longtemps retenue. »

Une clause du bill d'émancipation portait que tout catholique élu, à partir de sa promulgation, serait dispensé du serment de suprématie. Mais O'Connell avait été nommé avant le bill lui-même. D'où la conséquence qu'il devait prêter le serment ou perdre son siège. Or, ce serment, nous l'avons dit, c'était l'apostasie. Le 15 mai 1829,, l'élu du comté de Clare, se présente à la Chambre des Communes pour y réclamer sa place. Il lui est répondu par le *speaker* (président) que la prestation du serment est indispensable. — Puis-je voir la formule de ce serment ? répond O'Connell, au milieu d'un silence si profond, qu'au dire d'un témoin de cette scène, on aurait entendu tomber une épingle. Un *clerc* de la Chambre lui tend la formule. O'Connell la lit attentivement et puis : » Je vois, dit-il, dans ce serment, une assertion de fait que je sais fausse. J'y vois une autre assertion d'opinion que je ne crois pas vraie. Je refuse donc de prêter ce serment. » Le siège de Clare fut déclaré vacant.

Une nouvelle élection devenait nécessaire. Fitz Gérald n'eut garde d'affronter une seconde lutte et O'Connell fut élu au milieu des démonstrations du plus vif enthousiasme. Il remercia ses électeurs dans les termes suivants. « En présence de mon Dieu, et avec le sentiment

le plus profond de la responsabilité qu'entraînent les devoirs solennels et redoutables que vous m'avez deux fois imposés, Irlandais, je les accepte ! et je puise l'assurance de les remplir, non dans ma force mais dans la vôtre. Les hommes de Clare savent que la seule base de la liberté est la religion. Ils ont triomphé, parce que la voix qui s'élève pour la patrie avait d'abord exhalé sa prière au Seigneur. Maintenant des chants de liberté se font entendre dans nos vertes campagnes ; leurs sons parcourent les collines, ils ont rempli les vallées, ils murmurent dans les ondes de nos fleuves, et nos torrents avec leurs voix de tonnerre, crient aux échos de nos montagnes : « l'Irlande est libre. »

Validé cette fois, O'Connell prend immédiatement à la Chambre des Communes, dit M. Nemours-Godré, « le rôle auquel lui donnent droit son éloquence sans rivale, sa connaissance des hommes et des choses, son dévouement éclairé et passionné pour son pays. Il ne laisse pas ser aucune faute de ses adversaires sans en tirer parti, aucune injustice sans la flétrir, aucune question de politique intérieure ou extérieure, sans donner l'avis le plus sage, l'avertissement le plus loyal. » Souvent allié aux wigs, c'est-à-dire au parti libéral, parce qu'il a foi en leur esprit d'équité et de modération, il prend parmi les hommes politiques, un rang des plus honorables. Un jour, il tient en ses mains le sort du cabinet Melbourne et c'est à lui que ce cabinet doit son maintien. Le 21 janvier 1838, la ville de Londres est témoin d'une solennelle manifestation en son honneur. Un grand banquet lui est offert, et le général de Lacy Evans qui le préside, déclare « qu'il est l'objet de l'attention de tout l'empire et de l'admiration des hommes les meilleurs et les plus élevés, non seulement de l'Angleterre, mais du monde entier. »

Un jour même, à Bandon (1), il force l'admiration des orangistes qui, par l'initiative du descendant d'un colon de Cromwel, rendent hommage, en une démonstration populaire, à son caractère et à son talent.

Mais ce qu'il avait le plus à cœur, c'étaient toujours les intérêts et l'avenir de sa chère Irlande. Ce que ses compatriotes avaient obtenu, sous sa direction, par leur concorde et leur discipline était considérable. Ce qui restait à obtenir était plus considérable encore. « Combien se trompent, écrivait-il, ceux qui croient que tout est fini avec l'émancipation ! C'est, au contraire, le moment de *commencer* la lutte pour les droits de la nation. Le rappel de l'union, ajoutait-il, sera mon *Delenda Carthago.* » — « Le *repeal* (rappel) ! c'était le rêve caressé pour tous les patriotes irlandais, par les protestants comme par les catholiques, dit M. Hervé. C'était la destruction de cette union législative de la Grande-Bretagne et de l'Irlande que Castlereagh avait fait voter, en 1800, par un Parlement vénal au milieu d'une population terrorisée. Le *repeal !* c'était l'Irlande restant sous le sceptre de la reine Victoria, mais redevenant un royaume séparé avec sa vie propre et ses institutions spéciales ; c'était un Parlement irlandais se réunissant, comme autrefois à *College green,* un Parlement dont O'Connel serait le *leader* (chef) incontesté, un Parlement qui ne ferait que traduire en projets de loi et mettre à exécution les idées et les plans du grand irlandais, de celui que ses

(1) La ville de Bandon était une des forteresse de l'Orangisme en Irlande. On prétend que jadis, sur sa porte principale, se lisait l'inscription suivante :

Turk, jew or atheist
May enter here, but not a papist.

(Turc, juif ou athée peut entrer ici, mais non un papiste.)

A cet avis, Swift répondit par un distique assez bien trouvé :

Whoever wrote this, wrote it well
The same is written on the gates of hell.

(Celui qui écrivit cela a bien écrit. La même chose est écrite sur les portes de l'enfer.)

partisans comme ses adversaires appelaient *le roi sans couronne*. » Ce que les *repealers* demandaient sous O'Connell, n'était autre chose que ce que réclament, de nos jours, les partisans du *home rule*. Les uns et les autres ont désiré pour leur pays ce que l'Angleterre a accordé au Canada et à l'Australie, ce que la Hongrie a obtenu de l'Autriche « le droit d'avoir ses propres lois, faites en Irlande par les représentants légaux et constitutionnels du peuple irlandais. » Cette dernière formule a été donnée par Mgr Walsh, archevêque actuel de Dublin.

Chose étrange ! c'est la faction orangiste. c'est-à-dire la faction la plus exaltée contre le catholicisme qui, vers 1810, avait donné le signal du mouvement pour le rappel de l'union. En 1800, pour faire accepter par l'Irlande la situation humiliée qu'on lui préparait, on lui avait dit que son indépendance était plus apparente que réelle, que le sacrifice de cete vaine apparence serait compensé, et au-delà, par la prospérité du commerce et de l'industrie, fruit de l'apaisement des passions politiques. Ces belles espérances ne se réalisaient pas. Au contraire, Dublin voyait son commerce languir, ses rues se dépeupler ; elle prenait l'aspect d'une ville morte. Par ces résultats, quoique exclusivement protestante, la *corporation*, c'est-à-dire la municipalité de Dublin, jugea et condamna la cause qui les avait produits. Le haut *shériff* convoqua, à un grand *meeting*, les citoyens de la capitale et présida la nombreuse assemblée. O'Connel y parut et même y joua un rôle considérable. « En ces dix années de deuil, dit-il, l'Irlande a vu ses artisans voués à la faim, ses industriels réduits à la mendicité et ses commerçants à la banqueroute, sa bourgeoisie condamnée à l'exil et sa noblesse tombée dans la dégradation. » Il affirma que les représentants de l'Irlande qui avaient voté l'union, avait outrepassé leur mandat, jamais leurs électeurs ne

leur ayant donné le pouvoir de disposer de leur pays pour toujours. Enfin, pour le succès de la patriotique entreprise qui commençait, il exhorta à la concorde tous les enfants de l'Irlande : « Profitez de la leçon que vos ennemis vous ont donnée, s'écria-t-il, ils ont écrasé votre patrie en fomentant les discordes religieuses, servez-la en renonçant à cette discorde pour toujours... Rallions-nous autour du drapeau de la vieille Irlande et nous pourrons conquérir aisément les plus grands bienfaits politiques, le roi, les lords et les communes d'Irlande. »

De longs applaudissements couvrirent ces paroles et, à l'unanimité, les assistants arrêtèrent qu'une pétition serait adressée au roi pour le rappel de l'union.

Telle fut l'origine d'un grand mouvement qui, suspendu pendant quelques années, devait être repris après 1829, et devait absorber les puissantes facultés d'O'Connell pendant la dernière période de sa vie. Observons qu'il y avait de la part du libérateur quelque mérite à rester sur la brèche et à poursuivre la lutte en faveur de la liberté Irlandaise. Il n'eût tenu qu'à lui de prendre un repos qui, après tout, eût été honorable et honoré. Peu de temps après l'émancipation, le gouvernement chercha à le gagner par des offres avantageuses. Une femme haut placée lui fit entendre jour que, s'il voulait renoncer à l'agitation, les ministres étaient disposés à lui conférer une de ces grandes charges judiciaires si largement rétribuées dans le royaume uni, ou toute autre dignité qu'il désirerait. O'Connell rejeta ces ouvertures et affirma, depuis, « qu'il n'avait jamais eu une si violente envie de jeter une dame à la porte. »

En déployant le drapeau du rappel, le libérateur entendait rester fidèle à la ligne de conduite qu'il avait toujours suivie et jamais il ne consentit à autoriser le recours à la violence. Un jour, le lord lieutenant Anglesey le fait illégalement arrêter et conduire en prison. La foule

frémissante n'attend, ne désire qu'un signe pour le soustraire à la force publique. Libérateur, lui crie-t-on du milieu de la foule irritée, dites seulement un mot ! » Mais il comprend que ce mot serait le signal d'un sanglant conflit, et il ne le prononce pas.

C'est en 1840 que le grand patriote donna à l'agitation pour le rappel un caractère plus accentué. C'est au mois d'avril de cette même année qu'à la place de l'*Associatiou catholique* qui avait dû disparaître en 1829, il fonda la *Repeal association.* « Oui, s'écria-t-il à la première séance, nous sommes assemblés pour prendre des mesures qui seront mémorables dans l'histoire de notre pays. Oui, ce jour du 15 avril sera mémorable dans les Annales de l'Irlande ; on en parlera comme du jour où le drapeau du rappel a été levé, et sans peur, légalement, constitutionnellement, je le tiendrai déployé jusqu'à ce que le jour du succès arrive ou que la tombe se ferme sur moi et qu'on inscrive sur cette tombe : *il mourut partisan du rappel.*»

La cause ainsi plaidée ne tarda pas à devenir populaire et O'Connell consumait ses jours à la propager, à soutenir les espérances, à enflammer les cœurs. Alors furent organisés pour l'expression pacifique, mais énergique des vœux de la nation des *meetings* qui prirent des proportions inouïes. Celui de Mullaghmast réunit, dit-on, 500,000 hommes. Celui de Tara, tenu le jour de l'Assomption, près de la pierre du couronnement des anciens rois d'Irlande, vit pour ainsi dire, l'Irlande entière acclamer le libérateur et l'entourer des démonstrations passionnées de sa tendresse. 750,000 hommes se trouvaient assemblés et six autels avait été dressés où, depuis l'aurore, des prêtres célébraient la messe pour cette immense foule.

O'Connel animait, soulevait ces formidables assemblées de sa parole brûlante. « Je le déclare hautement s'écriait-il, je ne transigerai jamais, et je ne m'arrêterai

que devant un Parlement irlandais à *College Green.* » Et l'Assemblée se levait tout entière, saisie d'enthousiame et criait : « Nous serons avec vous ! » O'Connell reprenait : « Peu m'importent, à moi, les whigs et les tories ! Rien ne me satisfera que le rétablissement de notre Parlement irlandais. On demandera peut-être : Mais à quoi bon ces immenses réunions ? Si elles continuent sans résultat et en pure perte, elles seront semblables à de vains bruits, *brutum fulmen.* Sans doute, ces réunions seraient superflues si elles ne devaient pas produire, à la longue, une résistance victorieuse, précisément parce qu'elle sera appuyée par des multitudes importantes, imposantes et incalculables. Je veux que l'Irlande entière proclame hautement, d'une extrémité à l'autre, qu'elle désire se gouverner elle-même. (Applaudissements. Plusieurs voix : *Oui* ! *Oui ! C'est cela !*) Déjà ces paroles ont retenti à mes oreilles, il y a huit jours au Cap-Clear ; elles ont été répétées à Longh-Combhier ; aujourd'hui je les entends encore ici. Toutes ces voix montent ensemble, et il sera impossible de ne pas prêter l'oreille quand le même cri, proféré par des milliers d'hommes, retentira de toutes parts, et surtout quand on verra ces populations, animées du même esprit, réclamer paisiblement leur droit, obéissant aux conseils amis de leurs chefs. Pour arriver à ce résultat heureux, mes amis, faites-vous inscrire. Il me faut trois millions de *repealers. (Vous les aurez et même plus !* lui crie-t-on). On me le promet ? » Et l'assemblé se levant tout entière, répond : Oui, oui. — « L'Irlande, cette chère patrie, sommeille, dit-il encore, mais elle n'est pas morte et j'embouche pour sa résurrection glorieuse la trompette héroïqne. » Et, dans une autre assemblée : « Quel grand jour mes amis, s'écrie-t-il que celui ou M. Pierre Somerset-Buller se rendra processionnellement au Parlement siégeant dans *College Green !* Irlandais, la patrie ne sera pas asservie. La

révocation de l'union approche. Ici même, je proclame la liberté et la prospérité de la vieille Irlande, » (Tonnerre d'applaudissements).

« Union et persévérance, disait-il au *meeting* de Dublin, et la victoire est à nous !... La cause du *repeal* a, sur celle de l'émancipation, cet immense avantage, que si les sommités de la société gagnèrent à la première, la seconde doit servir les intérêts et faire le bonheur des classes plus humbles et non moins intéressantes. C'est pour le peuple que je travaille aujourd'hui ; c'est à sa cause que j'ai dévoué tous mes efforts : c'est là une grande et noble cause. L'âge a blanchi mes cheveux ; mais je puise une ardeur toute juvénile, une vigueur toute nouvelle dans la considération de la grandeur et de l'importance de la cause à laquelle je me suis consacré corps et âme. » — « La lutte ne finira, déclare-t-il ailleurs, que lorsque les Saxons gouverneront l'Angleterre, et les Irlandais l'Irlande. Plus de transactions possible ! Je suis décidé moi-même à ne cesser d'assister à ces *meetings* imposants par le nombre des assistants que lorsque toute l'Irlande aura parlé. »

C'est pour faire parler l'Irlande entière qu'il convoqua pour le 5 octobre 1843, un *meeting* où il espérait réunir un million d'hommes, c'est-à-dire presque toute la population mâle, défalcation faite des vieillards et des enfants. L'Irlande serait là debout, tout entière ; il faudrait qu'on lui rendit justice. Cette formidable assemblée devait se tenir aux environs de Dublin, à Clonstarf, dans une vaste plaine où les patriotes irlandais aiment à se rappeler que leurs pères écrasèrent une armée d'envahisseurs danois. Déjà, de tous côtés, on répondait à l'appel du Libérateur lorsque parut une proclamation du vice.roi d'Irlande, lord de Grey, déclarant que le gouvernement « croyait de son devoir d'interdire une réunion ayant pour objet de provoquer, au moyen de l'étalage de la force physique,

des changements dans les lois et dans la constitution du royaume. » « Il y eut dans toute l'Irlande, écrit M. Hervé, un mouvement de stupeur, suivi d'un mouvement d'indignation. Le moindre incident pouvait amener une explosion générale. Le moment était décisif pour O'Connell. Un mot de lui, et toute l'Irlande se soulevait. Il parla, mais pour calmer ses concitoyens et non pour les exciter. Les Irlandais n'auraient probablement pas obéi à la proclamation du vice-roi. Ils obéirent à une proclamation signée d'O'Connell et les engageant à rentrer paisiblement chez eux. Jamais peut-être il n'y eut une preuve plus éclatante de l'ascendant extraordinaire que cet homme exerçait sur son pays. »

Par cette conduite sage et patriotique, O'Connell avait prévenu la guerre civile. Le gouvernement ne trouva pas de meilleur moyen de lui témoigner sa reconnaissance que de le décréter d'accusation. Traduit devant la cour du banc de la reine, à Dublin, il fut condamné à un an de prison et 50.000 francs d'amende. Les autres organisateurs des *meetings* furent frappés de peines moins sévères (1844)

Le verdict qui déclarait coupables O'Connell et ses lieutenants a été flétri même par les écrivains protestants. « Il émane, disait lord Russell, d'un jury déloyal, choisi à dessein pour prononcer une condamnation... Le résultat de tels procédés employés par le juge sera de rendre impossible le retour de semblables procès. » Et l'illustre Macaulay, membre de la Chambre des Communes, unit ses protestations à celle de lord Russell, contre les procédés honteux par lesquels la condamnation avait été obtenue.

Le libérateur interjeta immédiatement appel devant la plus haute juridiction du royaume, devant la Chambre des Lords. Mais la sentence était provisoirement exécutoire, et le condamné fut invité à choisir le lieu où il subirait l'emprisonnement. Il choisit le pénitencier de Richmond, près de cette ville de Dublin dont il avait été, dont il était

peut-être encore le lord-maire. A ce momeut, les évêques d'Irlande se réunissaient en assemblée générale. Ils composèrent une touchante prière, par laquelle ils demandaient au ciel de répandre ses bénédictions sur leur pays et de délivrer O'Connell, afin qu'il pût reprendre son glorieux rôle de directeur et protecteur du peuple irlandais.

Après de longs délais, la Chambre des Lords prononça, enfin, sa sentence, une sentence qui l'honore, puisqu'elle cassait l'inique jugement du tribunal de Dublin. L'illustre tribun sortit de sa prison, mais son rôle militant était fini, et il ne devait pas voir réaliser les espérances qu'il avait conçues, au sujet du rappel de l'union. Les années commençaient à peser sur sa tête. La mort de Mme O'Connell, survenue quelques années auparavant, avait assombri sa vie. Un petit-fils venait de lui être enlevé pendant sa captivité, et cette perte l'avait vivement affligé. En outre, de funestes divisions se déclaraient parmi les patriotes irlandais. De ces divisions sortait un parti nouveau, celui de la « jeune Irlande, » plus ardent, moins sage que lui, moins scrupuleux sur les moyens à employer pour atteindre le but. C'était un schisme politique. Accusé de perdre la cause nationale par ses hésitations, son inaction, sa timidité, O'Connell voyait les jours douloureux succéder, pour lui, aux jours glorieux.

La terrible famine de 1846-47 vint mettre le comble à ses angoisses. Rien d'effroyable comme les famines qui désolent périodiquement l'Irlande, et rien de plus lamentable, si l'on songe à leur cause. Au dire des économistes et des statisticiens, en cette année 1846-47, les récoltes donnèrent, en Irlande, un produit qui eût suffi pour nourrir 16 millions d'hommes, c'est-à-dire une population double de celle qui occupait le sol de ce pays. Comment donc s'expliquer que la famine ait paru et qu'elle ait sévi avec une intensité assez funeste pour enlever à l'Irlande, soit

par la mort, soit par l'émigration, plus de 2 millions d'habitants. L'explication, la voici, et elle n'est pas à l'honneur des *landlords,* c'est-à-dire des grands propriétaires anglais, qui possèdent presque tout le territoire de l'île. La condition qu'ils font à leurs tenanciers est si misérable que la plus légère perturbation dans le rendement de la seule récolte qui les fait vivre a, pour eux, les plus graves conséquences. A l'exception de la quantité de pommes de terre rigoureusement suffisante pour nourrir le cultivateur et sa famille, tout ce que le sol produit passe, sous forme de loyer ou de *rente,* entre les mains du *landlord.* Quand la récolte de pommes de terre est abondante, la population agricole vit sans trop de souffrances, mais que la récolte soit médiocre, la misère apparaît ; qu'elle soit mauvaise, c'est la faim avec toutes ses horreurs.

La famine de 1846-47 n'eut pas d'autre cause, et elle a laissé dans les imaginations une ineffaçable impression de douleur.

« La main de Dieu s'était appesantie sur l'Irlande, dit le P. Burke, dont j'ai déjà cité le nom. L'ange de la famine et de la mort avait étendu ses ailes sur le pays... Je me rappelle très bien ces scènes épouvantables. J'avais près de dix-sept ans... J'ai vu l'enfant mort couché entre les bras de sa mère morte ; j'ai vu le petit enfant, encore vivant, chercher sur le sein desséché de sa pauvre mère un lait tari par les privations. O Dieu, écartez de mes yeux un pareil spectacle !... Une bonne femme, qui vivait à quelques milles de ma ville natale, de Galway, avait coutume d'assister à la messe chaque dimanche, et de recevoir la sainte communion, le premier dimanche de chaque mois. La famine vint. Ses fils étaient allés chercher de l'ouvrage, ses filles avaient émigré ; la pauvre vieille femme était seule, avec un jeune garçon d'environ douze à quatorze ans. L'enfant demandait du pain, et la pauvre

mère n'avait rien à lui donner. Un jour, le pauvre petit, n'en pouvant plus, mit la tête entre les bras de sa mère, et il mourut... Elle était si faible qu'elle ne pouvait sortir de la maison pour demander l'aide des voisins ; elle resta là trois jours, à côté du cadavre. Enfin, le troisième jour, qui était un dimanche, elle entendit la cloche de la chapelle voisine. Elle se traîna alors comme elle put, pour aller jusqu'à l'église. Trois fois elle tomba sur la route. Des passants la relevèrent et lui donnèrent un peu d'eau. Elle rampa jusqu'à un point du chemin d'où elle pouvait apercevoir la chapelle, qui avait les portes ouvertes. Le prêtre était à l'autel. Élevant les mains et le regard vers Dieu, elle cria : « Louange éternelle soit au Fils de la Vierge. » Et elle tomba morte. »

M. de Montalembert rapporte un trait encore plus poignant : Un village était réduit aux dernières extrémités de la faim. Tout moyen de salut faisant défaut, le curé alla de hutte en hutte, et convoqua ses malheureux paroissiens à venir mourir à l'église, puisque la mort était inévitable. Quinze cents êtres humains, quinze cents spectres sortirent des huttes, se traînèrent jusqu'au lieu saint et se couchèrent sur les dalles. Le prêtre monta à l'autel, récita les prières des agonisants et, de sa main décharnée, bénit ce peuple de mourants. Puis il alla prendre sa place dans les stalles, et s'affaissa comme les autres.

Ah ! oui, O'Connell avait raison de dire : « Nous avons pour mission d'être sur la croix et de souffrir. » « J'ai vu l'Indien dans ses forêts et le nègre dans ses fers, a écrit M. Gustave de Beaumont, et j'ai cru, en contemplant leur condition digne de pitié, que je voyais le dernier degré de la misère humaine. Je ne connaissais point alors le sort de la pauvre Irlande. » Et quand il écrivait ces lignes, M. de Beaumont n'avait pas vu la famine de 1847.

Tant de calamités brisèrent le cœur et anéantirent les les forces d'O'Connell. En mars 1847, il parait à la Cham-

bre des Communes. Les malheurs qui se sont abattus sur son pays lui arrachent des larmes et des supplications. Sa voix, jadis sonore et redoutable, parvient à peine à l'oreille de ses collègues émus. « L'Irlande est entre vos mains, dans votre pouvoir, s'écrie-t-il ; si vous ne la sauvez pas, elle ne peut se sauver elle-même. Je vous en conjure solennellement, n'oubliez pas ce que je vous prédis aujourd'hui avec la plus profonde conviction, un quart de la population Irlandaise va périr si vous ne venez à son secours. » « Puis, dit le P. Lacordaire, il tourna les yeux vers Rome et, faisant un dernier effort sur l'âge et le malheur, il partit dans la simplicité et dans la joie du pèlerin. Mais il était trop tard. » L'illustre voyageur traversa Paris où il reçut une délégation de catholiques parmi lesquels se trouvaient Montalembert, Louis Veuillot et le docteur Teissier. « Hélas ! s'écria ce dernier, pauvre Irlande ! pauvre liberté ! cet homme est mort. » Aux paroles que M. de Montalembert lui adressa au nom de tous, O'Connell ne put répondre que par quelques mots entrecoupés : « Ne faiblissez pas, pour moi je meurs.... arriver à Rome... courage !... » A Lyon, plusieurs délégations sollicitèrent l'honneur de saluer le Libérateur de l'Irlande, mais il ne fut pas possible d'accéder à ce désir. Après Lyon, il sembla reprendre quelques forces. Ce n'était qu'une lueur passagère. La ville de Gênes était marquée par la Providence comme le terme de la course terrestre de son fidèle et courageux serviteur. C'est de là qu'après avoir reçu les derniers sacrements et les bénédictions de l'archevêque, cette belle âme s'envola vers les demeures éternelles. C'était le 15 mai 1874.

A ses derniers moments, O'Connell avait dit ; « Mon âme à Dieu, mon corps à l'Irlande, mon cœur à Rome. » Un de ses fils était auprès de lui et avait recueilli son dernier soupir. Le jeune homme poursuivit ensuite sa route vers la cité pontificale accompagnant ce cœur qui avait

si généreusement battu pour l'Eglise et pour la patrie irlandaise. Pie IX, posant les mains sur le fils du Libérateur, lui dit : « Puisque je suis privé du bonheur si longtemps désiré, d'embrasser le héros de la chrétienté, que j'aie au moins la consolation d'embrasser son fils, » et il fit déposer le cœur de celui dont il faisait un si bel éloge dans l'église Sainte-Agathe, à la Suburra des Goths, où il demeura confié à la garde des prêtres irlandais qui desservent ce sanctuaire. Le bas-relief du monument qui le contient représente le Libérateur paraissant au Parlement anglais, après sa première élection, et refusant de prêter le serment d'allégeance.

J'aurais voulu dire quelque chose des sentiments de foi et de ferveur chrétienne qui animaient O'Connell. J'aurais ainsi justifié les éloges dont le P. Ventura, à Rome, et le P. Lacordaire, à Paris, firent retentir la chaire en son honneur ; mais je craindrais de prolonger cette étude au-delà des justes bornes. Qu'il me soit permis de citer seulement de lui une lettre où se peint admirablement son cœur chrétien et paternel. Cette lettre était adressée à une de ses filles, dont la conscience était torturée par les terribles anxiétés du scrupule.

« Ma très chère, ma mignonne enfant,

« J'ai accompli votre désir, j'ai fait dire des messes à votre intention, et après ma communion, demain, j'offrirai mes misérables prières pour la fille sur laquelle mon cœur attaché s'epanche avec une tendresse que ne peut décrire ou comprendre qu'un cœur de père.

« Représentez-vous votre petit garçon chéri en agonie, et vous comprendrez le sentiment d'absolue misère que me cause votre état d'esprit. C'est, je crois, la plus dure épreuve que j'aie encore subie, que de vous voir, mon angélique fille, consumer ainsi en vain votre intelligence et votre cœur sur d'inutiles et stériles scrupules. Il est très vrai que vous êtes dans un état par lequel Dieu, dans son insondable volonté, éprouve ses élus. C'est un état de

grave danger, si l'esprit d'orgueil, ou l'estime de soi-même, ou l'entêtement s'en mêle pour jeter celui qui souffre dans l'abîme du désespoir. Le désespoir, c'est votre danger, votre unique danger. Oh ! Dieu généreux, protégez mon enfant du désespoir ! Et vous, si, avec humilité, avec soumission, une humble soumission à l'Eglise, en la personne de votre directeur spirituel, vous abandonnez toutes vos pensées et vous jetez vous-même dans les bras de Dieu, par obéissance et soumission, vous serez bientôt en paix, et cela pour la vie, et dans une éternité de bénédiction.

« Votre scrupule est-il de nature que vous puissiez le communiquer ? Si c'est ainsi, dites-le moi, et probablement vous-même, quand vous l'écrirez, vous verrez que ce n'est rien. Mon enfant peut-elle penser que le Dieu qui, dans les tortures de la croix, a versé la dernière goutte de son sang pour elle, est un tyran, ou qu'il ne l'aime pas ? Votre plus grand amour pour votre enfant n'est rien, comparé à l'amour que Dieu a pour vous.

« Pourquoi donc, mon enfant, ne pas vous confier à son amoureuse tendresse ? Confiez-lui généreusement toutes vos peines, ayez confiance en son amour, avec une humble soumission envers lui et envers son Épouse, sa sainte Église. Oh ! mon enfant bien-aimée, que, par sa douloureuse Passion et sa cruelle mort, il vous donne sa grâce !

« Si votre scrupule est tel que vous ne puissiez le communiquer à votre père, allez tout de suite consulter le Dr Mc Hale (1) à ce sujet. Avant de le voir, prenez la résolution de vous soumettre à ce que l'Archevêque vous dira. En attendant, priez doucement, en toute tranquillité d'esprit, une ou deux fois par jour ; dites, avec calme et fermeté : « O Dieu, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel, » et alors occupez-vous de votre famille et de vos enfants, détachez votre esprit sans précipitation ou violence des pensées qui vous rendent malheureuse au milieu de vos occupations domestiques.

« Vous auriez pitié de votre pauvre père, si vous saviez combien vous me rendez malheureux. J'ai peur, d'une peur mortelle, pour vous, de cette épreuve. Si vous la traversez avec humilité, soumission et obéissance, vous serez un ange pour toute l'éternité.

(1) Archevêque de Tuam et ami de la famille O'Connell.

« Ecrivez-moi, mignonne, mignonne enfant. »

Quelques jours plus tard, O'Connell écrivait encore à sa fille bien-aimée :

« Il n'y a qu'un remède, *un seul*, c'est la soumission aveugle, absolue à votre directeur. Ne discutez avec personne. Ne laissez personne discuter avec vous, mais soumettez-vous. Faites exactement ce que votre confesseur exigera. Dans votre cas, votre confesseur peut vous forcer, et je crois qu'il le devrait, à communier sans confession. Bien des personnes dans votre cas ont été guéries par une soumission parfaite. »

Les conseils donnés avec une si tendre sollicitude et avec une si parfaite connaissance du cœur humain ne furent pas perdus. La fille d'O'Connell les suivit, et elle retrouva la paix (1).

Je m'arrête. Mes lecteurs l'ont vu et ils le savaient déjà, la vie publique du Libérateur fut tout entière consacrée à sa chère Irlande, qu'il aimait à appeler, avec le poète : *la première fleur de la terre*, *le premier joyau de l'Océan*, et qu'il voulait grande, glorieuse et libre. Les vœux que formait l'ardent patriote seraient-ils en voie de s'accomplir ? Un homme d'État, qu'animent des sentiments d'équité envers

(1) Quand je parle avec admiration des sentiments chrétiens dont le Libérateur de l'Irlande était animé, je n'oublie pas qu'en une circonstance mémorable, il s'écarta gravement de la ligne du devoir. En 1815, poussé à bout par les provocations obstinées et par les violences de la faction orangiste, il accepta un duel avec un membre de la *corporation* de Dublin, nommé d'Esterre, qui s'était fait le champion de ce parti, et il eut le malheur de faire à son adversaire une blessure qui entraîna sa mort au bout de deux jours. Mais, du moins, dans la suite, il se reprocha amèrement la faiblesse qu'il avait eue, en ses jeunes années, de céder à ce que le P. Ventura a si bien appelé un « inexcusable préjugé, » et il en porta toute sa vie, au fond de son âme, un cuisant remords. Au moment du combat, il avait recommandé à son médecin de soigner d'Esterre, s'il était blessé, comme il le soignerait lui-même, au besoin. Puis, après le fatal dénouement, il offrit à Mme d'Esterre de partager son revenu avec elle, et tant qu'il vécut, il paya une pension à sa fille. Un jour, il est appelé à la session d'assises de Cork. Retenu à Dublin par de puissants motifs, il s'excuse. Mais il apprend bientôt que, parmi les affaires qu'il aurait eu à plaider, à Cork, il y en a une où Mme d'Esterre et ses enfants ont de graves intérêts engagés. Il part aussitôt, arrive à Cork, plaide le procès de Mme d'Esterre, et s'estime heureux de le gagner.

ce noble et malheureux pays, exerce, en ce moment, une influence considérable dans les Conseils de la nation anglaise. Puisse-t-il, malgré les obstacles qui se dressent devant lui , réussir à donner leur légitime complément aux services qu'il a déjà rendus au vieux pays d'Erin ! Puissent les circonstances lui permettre d'accorder enfin pleine satisfaction au cri qui sortait de la poitrine et des lèvres d'O'Connell : *Justice pour l'Irlande !*

Ch. de LAJUDIE,

Professeur aux Facultés catholiques de Lyon.

L'ABBAYE DE FRANQUEVAUX

aux deux derniers siècles (1)

suite

III

Quelques mois après la signature de la transaction de 1651, dom Jean Damun, prieur de l'abbaye, frères Jean Darris, sous-prieur et cellerier, Nicolas de Gervigny et Charles Audibert, religieux, affermèrent à Henri Barthélemy, de Saint-Gilles, le domaine de Franquevaux, pour quatre ans et 1200 livres par an (25 avril 1651).

Il est spécifié dans l'acte (2) que le fermier, en compensation des terres de l'enclos, dont les religieux ont toujours joui, paiera en plus 4 salmées blé ; qu'il donnera 12 chapons et 3 chevreaux gras par an ; les religieux se réservent la chasse, le pigeonnier, la garenne, les clapiers et la faculté de pêcher ou de faire pêcher quand bon leur semblera.

Le prix de la ferme du domaine était payable en deux termes : le premier à la fête de st Barthélemy ; le second, à la Toussaint.

La caisse du couvent était, en ce moment, complètement vide ; les religieux « sachant messire Estienne du Bosquet, abbé commendataire de lad. abbaye, sestre ab-

(1) A corriger dans la première partie de cette notice :
Page 189, dernière ligne, lire : *Posquières*.
Id. 190, ligne 19, lire : *donations*, au lieu de : *possessions*.
Page 195, lignes 3 et 4, lire : *Anno incarnationis verbi*.

(2) R. Tempié, n^re^. Vauvert. Reg. 1651-1653. f° 63, v°.

senté, hors de la province, du costé de Grenoble, pour certaines affaires domestiques, sans avoir laissé auxd. religieux de quoy subsister pour l'entretenement d'iceulx..., » (1) décidèrent d'emprunter quatre cents livres, en attendant le paiement du premier terme de la ferme de Franquevaux.

Plus tard, voulant bonifier les terres de leur domaine, ils empruntent la somme de mille livres, destinée à l'achat de bétail à laine (24 septembre 1661). La communauté se composait, outre le prieur, de deux religieux : dom Jean Darris, sous-prieur, et frère Pierre Héritier. Un acte d'obligation, de 1666, constate la présence à l'abbaye du prieur Damun, de dom Pierre Héritier et de dom Jean Dubert.

Jean Damun eut la consolation, pendant sa vie prieuriale, de recevoir, à deux reprises, la visite de dom François de Machault, abbé de Morimond et supérieur immédiat de Franquevaux.

L'abbé de Machault arriva à l'abbaye le 12 juin 1668, accompagné de frères Nicolas Teissier, prieur de Sénanques et syndic de l'ordre en Provence et Bas-Languedoc, Etienne-Benoît Roussy, prieur de Fesnières, et Mathurin Hénault, son secrétaire. Pendant son séjour, qui se prolongea jusqu'au 15 juin, Machault visita l'église, les lieux réguliers, le cloître, l'enclos du couvent, et rendit deux ordonnances, dont l'une concernait les intérêts matériels, et l'autre, les intérêts spirituels de l'abbaye.

La première ordonnance, datée du 12 juin 1668, enjoint expressément d'exécuter la transaction de 1651, de prendre sur le tiers des revenus destiné à l'acquit des charges, tiers dont l'abbé du Bousquet jouissait, la somme de 1.500 livres, pour la reconstruction du cloître et des autres bâtiments réguliers ; celle de 300 livres, pendant

(1) Ibid., f° 95.

quatre ans, pour l'achat des ornements et des livres nécessaires au service divin, après ces quatre ans, l'abbé devait payer, tous les ans, 150 livres, pour l'entretien des bâtiments, 60 livres, pour la sacristie, 10 salmées blé et 4 muids de vin, pour les aumônes et l'hospitalité. Le Parlement de Toulouse approuva cette ordonnance, par son arrêt du 27 juin 1668 (1).

Les conseils spirituels font l'objet de l'ordonnance du 14 juin de ladite année. L'abbé de Machault constate que la discipline régulière est bien déchue dans l'abbaye, soit par le petit nombre de religieux, soit à cause de la ruine des bâtiments du couvent.

Il ordonne, pour y remédier : 1° de porter à cinq ou six, au moins, le nombre des religieux et d'envoyer trois novices en l'abbaye de Morimond, pour y faire leur noviciat ; 2° d'observer le bref du pape Alexandre VII, et les décisions des chapitres généraux de l'ordre « dans tous les points essentiels, et particulièrement en ce qui concerne l'exacte observance du vœu de pauvreté, les exhortations de fuir ce monstre malheureux de la propriété, l'unique cause de tous les malheurs survenus depuis longtemps en nostre sçaint ordre, leur enjoignant, sur les peines et censures de nostre ordre, de garder une communauté parfaite, ne possédant rien en particulier, mais toutes choses en commun... » (2)

La deuxième visite de l'abbé de Morimond, eut lieu dans la seconde quinzaine du mois d'octobre 1676. Nous ne saurions mieux donner la consistance des conseils spirituels qu'il laissa à ses religieux, qu'en publiant, dans sa teneur, la charte de visite qui se trouve dans les archives de l'abbaye (2).

« Nous frère François de Machault, abbé de Morimond,

(1) Arch. du Gard, H, 96.

(2 et 3) Archives du Gard, H, 98.

au diocèse de Langres, premier père de l'ordre de Cisteaux, et supérieur des chevaliers de Calatrava, Alcantara, Montesia, Christ et Avis, et père immédiat de l'abbaye de Notre-Dame-de-Franquesvaux du mesme ordro, au diocèse de Nismes, visitant de nostre aucthorité paternelle, nostre dite abbaye de Franquesvaux.

« Nous confirmons nostre visite de l'année 1668 en tous les points et articles, et particulièrement le règlement que nous y avons faict qui regarde M. l'abbé commandataire pour les réparations, et nous témoignons à nostre vénérable dom prieur, en cas de delay ou long retardement de se pourvoir devant la justice.

« Nous enjoignons au vénérable dom prieur de faire fermer les portes tous les soirs, de s'en faire porter les clefs, et de prendre la peine, sy sa santé luy permet, de voir luy mesme sy les portes sont bien fermées.

« Comme dans un bon gouvernement la pluralité des officiers cause plus de désordres quelle n'aporte du bien, nous exhortons nostre vénérable dom prieur de nemployer point tant de personnes pour les affaires de son monastère, mais de se servir pour les affaires de sa maison de dom Lalane qui est un religieux fort sage et consciencieux et que nous avons envoyé icy exprès.

« Nous deffendons d'envoier aux ordres, ny aux estudes, sans nostre permission, soubs peine d'excommunication, ce dont nous nous reservons le pouvoir.

« Comme les personnes de nostre profession sont obligées à une extrême modestie, nous deffendons à tous la chasse, et ordonnons à dom prieur de faire jeuner au pain et à l'eau ceux qui contreviendront à ceste nostre ordonnance.

« Et pour l'observance des dictes ordonnances nous enjoignons que la lecture en sera faicte au refectoire tous les quatre temps de l'année.

« Donné en nostre dicte abbaye de Franquesvaux ce

23e octobre 1676, soulz nostre scein manuel, apposition du contre scel de nos armes et contre scel de nostre secrétaire.

« François abbé de Morimond.

« Par comm.t de mondict seig.r et revendissime

« Forgues, secrétaire. »

Le 10 mai 1672 une grande dame de Montpellier fit une fondation religieuse dans l'église de l'abbaye, restaurée depuis quelques années. Louise de la Fare, veuve de messire François du Bousquet, baron de Montlaur, président en la cour souveraine des comptes aides et finances de Montpellier, et belle-sœur de l'abbé commendataire, sollicita des religieux pour elle et pour sa famille, la cession de la chapelle Ste-Anne, située dans la dite église tout près du cimetière. Ayant une dévotion particulière à cette sainte, elle promit de donner tous les ornements nécessaires à la décoration et au service de la dite chapelle, à condition toutefois que le prieur et les religieux diront une messe tous les lundis de chaque semaine (1).

Dans l'intervalle compris entre les deux visites de l'abbé de Morimond les religieux de Franquevaux firent plusieurs acquisitions importantes. Jean Guilhaumon leur vendit la métairie de Tardine, moyennant la somme de 2.500 livres (2 mai 1671), et Pierre Lahondès celle de Fontieure (2), pour le prix de 1.600 livres (2 juillet 1672) (3). Ces deux domaines joints à celui de Franquevaux constituaient pour les religieux une vaste exploitation agricole qui nécessita, par la suite, divers emprunts destinés à leur culture.

Le prieur Damun qui avait vu disparaître les religieux

(1) R. Tempié nore. Reg. 1671 à 1673, fo 146.

(2) Ibid. fos 49 vo et 163 vo.

(3) Tardine et Fontieure sont situés sur le territoire de la commune de Vauvert.

Jean Darris, Pierre Héritier, Jean Dubert avant 1670, François Chanard avant 1674, avait sa communauté complètement renouvelée en 1675 ; elle se composait alors de frères Marc-Antoine Granier, Barthelemy Tallatoris, Charles Lalane ; en 1676 et au début de l'année 1677 elle s'augmenta de frères Jean Cugno et Jean Laserre. Le dernier acte qui fait mention du prieur Jean Damun est du 13 février 1677 ; c'est une délibération capitulaire approuvant un emprunt de 987 livres (1). Damum dut mourir peu de temps après.

L'abbé Étienne du Bousquet venait aussi de mourir. Pierre de Crousét le remplaça. Le nouveau prieur dom Jean-Pierre Salabert, fut délégué auprès de lui, par délibération capitulaire (2) du 9 août 1677, pour présenter à son approbation la convention du 21 mars 1651, enregistrée dans les minutes de Mᵉ Comte, notaire à Montpellier, le 15 octobre suivant, et pour réclamer énergiquement l'exécution de la charte de visite de l'abbé de Morimond, du 12 juin 1668.

Le nouvel abbé se souciait fort peu d'exécuter la transaction conclue par son prédécesseur avec les religieux de l'abbaye. Aussi fit-il de nouvelles conventions avec le prieur Salabert, par acte sous-seing privé du 28 janvier 1678. Nous verrons plus tard qu'elles furent annulées par les supérieurs de l'ordre.

Salabert était encore prieur de Franquevaux le 9 janvier 1679. Il avait reçu le 29 octobre 1678, et probablement aussi le dernier février 1680, la visite de frère Blaise Léaulté, docteur en théologie, prieur de l'abbaye de Tholonet, et vicaire-général de l'ordre de Citeaux en Provence et en Bas-Languedoc.

Au début de l'année 1681 nous trouvons dom Jean

(1) R. Tempié, notaire, 1674 à 1678, fᵒ 265.

(2) Ibid., fᵒ 312.

Lasere, prieur de l'abbaye. Il reçut, lui aussi, la visite du même Blaise Léaulté qui laissa au monastère la charte suivante :

« Nous frère Léaulté, docteur en théologie de la faculté de Paris, prieur de l'abbaye de Tholonet et vicaire-général de l'ordre de Cisteaux, en Provence, Comtat-Venaissin et partie du Bas-Languedoc, savoir faisons que visitant labbaye de Francvaux, au diocèse de Nismes, de la filiation de Morimond, accompagné de nostre venerable reverendissime confrere, dom Joachim de la Pierre, recteur de notre college de Sénanque, en Avignon, nostre vicaire substitué promoteur et scindic général, nous y aurions trouvé dom Marc-Antoine Granier, dom Barthelemy Talatoris et dom Charles Lalane, religieux, prestres et profez de ladite abbaye, soulz la conduite de dom Jean Laserre, prieur de ladite abbaye, dom Édouard Varenne, aussy religieux diselle, absent, ausquels après avoir visité le Saint-Sacrement, suivant la forme ordinaire de nostre ordre, nous aurions recommandé de garder plus exactement nos précédentes ordonnances de visite, soubs les paines portées et desquelles nous leur avons faict faire lecture à ce que n'en prétendent à cause d'ignorance.

« Et d'autant que dans l'acte de nostre présente visite nous avons reconnu par laddition des comptes que lesdits religieux estoint obbérés et devoint à divers particuliers la somme de 1565 livres dont ils payent les interests en partie, ce qui provient du grand ménage qu'ils ont faict jusques à présent et de la quantité des valetz dont la nourriture leur est à charge, pour à quoy remédier nous avons ordonné ausdicts dom prieur et religieux de payer le plus tôt que faire se pourra la dite somme, et pour cet effect arranter les biens et terres qu'ils font par leurs mains, à quelque laboureur solvable, qui leur en fera une rente assise et payera par advance et par quartier, afin que nous ayons une connaissance certaine de leurs

revenus et empescher la dissipation à ladvenir, pour à quoy parvenir leur estre nécessaire de vendre plus tôt que faire se pourra, partie de leurs bestiaux et s'en réserver seulement la quantité qui sera nécessaire pour leurs fermiers, et l'argent provenant de la vente dudit bétail, sera employé en premier lieu à payer les parties de la somme susdite de 1565 livres qui portent intérêts.

« Ordonnons a dom prieur destablir un religieux quil voudra choisir pour commander en son absence, avec la qualité de sous-prieur, estant dedans nostre ordre que chaque religieux gouverne tour a tour et les uns après les autres.

« Il establira ansuite un autre religieux pour faire les fonctions et la charge de cellerier, et un autre si il veut pour la despense journalière lesquels ne feront rien conformément a la règle, sans lordre dudict dom prieur qu leur baillera des mandats par ecrit suivant la necessité de leurs affaires, et qui nous serons representés a nostre prochaine visite en laddition des comptes.

« Et parce qu'il n'est pas juste ni honneste que les religieux sortent et aillent se promener sans permission de dom prieur, nous leur ordonnons à ladvenir conformement a notre sainte règle et a nos statuts, de garder la closture et non point sortir sans un ordre dudit dom prieur, ou de dom sous-prieur en son absence, et dautant qu'il ne parait aucuns vestiges de lancien enclos, nous permettons aux religieux de se promener jusques à cent pas de la croix du costé d'Aiguesmortes, dautant de pas despuis leur eglise allant du costé de St-Gilles, et du costé de Nismes daller jusques au bord du bois ou garrigue, sans néanmoins y entrer sans une permission spéciale que dom prieur ne leur refusera pas sans doute lorsquils nen abuseront point.

« Au surplus nous leur recommandons de saymer et et s'honorer les uns les autres, de vivre en esprit de

de bonne paix, dunion, afin quils soient bien avec Dieu duquel cest dit *que factus est in pace locus ejus.*

« Faict en nostre dite abbaye de Francquevaux et publié auxdits dom prieur et religieux, a ce quils nen predent cause dignorance et ayent a y obéir, ce 6e mars 1681 et sceljée.

« B. Léaulté, prieur et vicaire général,

« Delapierre, secrétaire promoteur et sindic (1). »

Le vicaire général de l'ordre de Citeaux avait reconnu en vérifiant les livres de compte de l'abbaye, que les dépenses étaient très grandes, et les revenus fort minimes, par suite de l'obstination de Pierre de Crouset, abbé commendataire, qui ne voulait pas prendre sur le tiers des revenus affecté aux charges, les sommes que la transaction de 1651 et l'ordonnance de 1668, allouaient aux religieux. Aussi ordonna-t-il à ces derniers de se pourvoir en justice.

Un grand procès était sur le point d'être entamé. L'abbé de Crouset qui n'avait pas le bon droit de son côté, engagea des négociations avec le prieur et les religieux, plutôt que de s'exposer à une condamnation certaine. Des amis communs intervinrent, et les deux parties transigèrent par un acte solennellement signé, le 20 juillet 1681, en l'étude de Me Labaume, notaire à Montpellier, par messire Pierre de Crouset, seigneur et abbé de Franquexaux, chanoine ouvrier de l'église cathédrale de Montpellier, et dom Joachim Delapierre, procureur et syndic général de l'ordre de Citeaux, acte ratifié le 22 du même mois de juillet, par le prieur et les religieux de l'abbaye (1).

Cette transaction qui mettait fin à toutes les contes-

(1) Arch. du Gard, H. 98.

(2) R. Tempié, notaire à Vauvert. Reg. 1678 à 1682, fo 386.

tations survenues entre l'abbé et les religieux de Franquevaux, contient les dispositions suivantes :

1° L'abbé rentrait dans tous les biens de l'abbaye, sauf les métairies de Fontieure et de Tardine acquises par les religieux et dont ils continueront de jouir ;

2° L'abbé devait payer tous les ans aux religieux la somme de 1800 livres, représentant le tiers des revenus auxqilels ils avaient droit ; celle de 100 livres pour la sacristie, le luminaire de l'église, le droit de visite et frais du vicaire-général et les contributions de l'ordre au chapitre général ; celle de 100 livres pour les réparations de l'église et des lieux réguliers ;

3° Les religieux se réservaient la jouissance de tous les lieux réguliers, et les bœufs, vaches et montons qn'ils possédaient ;

4° L'abbé se chargeait de payer toutes les charges ordinaires et extraordinaires, don gratuit, pension du moine lay, et autres dépendant du fait du roi.

5° Les religieux pouvaient chasser et pécher dans la terre, les palus et les marais de Franquevaux, et prendre du bois pour leur chauffage dans toute les terres de ce domaine ;

6° Enfin cette transaction devait être soumise à l'approbation de l'abbé général de Morimond, et de la Cour du Parlement de Toulouse.

Jean Laserre, prieur de Franquevaux, était encore en fonctions le 3 janvier 1682 ; il reçut ce jour là, la promesse de Jacques Mourgues, qui lui avait acheté vingt-quatre bœufs, de lui en payer le montant à une date postérieure ; les témoins de cet acte sont Antoine Fleury, sculpteur, de Marseille, et Étienne Lacroix, sculpteur, de Montpellier. Nous ignorons si ces artistes avaient quelque talent, et quels sont les travaux d'art qu'ils exécutaient au monastère.

Vers la fin de la même année, Balthazar de Perrin avait

succédé à Jean Laserre ; il fut remplacé lui-même, au début de l'année suivante, par Édouard de Varenne.

La communauté se composait à cette dernière date, outre le prieur, des religieux Barthélemy Tallatorys, sous-prieur et cellerier, Charles Lalane et Bernard de Miramont (1).

En 1684, Blaise Léaulté, vicaire-général de Citeaux, visita l'abbaye, et rendit, le 16 octobre, une ordonnance enjoignant aux religieux d'inféoder la métairie de Tardine, dont l'exploitation laissait des pertes ; le 8 décembre 1686, Tardine fut donné à nouvel achat à Jacques Rainaud (2).

Balthazar Perrin redevint prieur de Franquevaux, en 1686. Par délibération capitulaire du 11 janvier de cette année, lui et ses religieux, au nombre desqnels était Antoine Deydier, décidèrent de terminer à l'amiable les différents qu'ils avaient avec la communauté de Vauvert, pour les tailles arriérées des biens non productifs de leur domaine de Fontieure (3).

Le 12 avril 1689, le nouvel abbé de Morimond, Benoît-Henry Duchesne visita, pour la première fois, l'abbaye de Franquevaux. La charte de visite qu'il laissa aux archives du monastère, constate la présence du prieur Jean Fesquet, de dom Charles Lalane, de dom Jacques Delemps, et de frère Antoine Deydier, qui composaient alors toute la communauté.

L'abbé Duchesne, après la visite traditionnelle de l'église et des lieux réguliers, jugea à propos de donner aux religieux des conseils spirituels pour leur perfection dans la vie religieuse.

Il leur enjoignit d'être assidus aux offices divins, de por-

(1) L. Anthement, notaire à Vauvert. Reg. 1682-1684, fº 240.

(2) Arch. du Gard, H. 34, fº 228.

(3) Arch. communrles de Vauvert, BB, 12.

ter la robe longue dans le monastère et au dehors, de bien fermer les portes afin qu'aucune personne du sexe n'entre dans les lieux réguliers ; de prendre sur la somme qui leur est payée annuellement par l'abbé commendataire, celle de 500 livres pour éteindre les dettes passives ; de consacrer 900 livres à la subsistance de trois religieux, 100 livres à payer la pension de frère Deydier, étudiant à Paris, 100 livres aux gages et nourriture des domestiques, 300 livres aux charges de la maison.

Il leur défendit de sortir de l'enclos du couvent sans la permission du prieur, d'entreprendre aucun procès sans l'avis de la communauté, manifesté par délibération capitulaire et sans l'autorisation de l'abbé de Morimond, et de faire venir aucunes personnes, à moins qu'elles ne soient nécessaires et pour affaires urgentes (1).

La fin du XVII[e] siècle ne présente rien de bien saillant pour l'histoire de l'abbaye.

En 1700 dom Pierre Léaulté, prieur, dom Charles Lalane, dom Jean Forestier et frère Balthazar de Donis, tous religieux de Franquevaux, décidèrent d'inféoder les propriétés de la métairie de Tardine, que Jean Rainaud, précédent propriétaire, avait délaissees par acte du 4 juin 1695.

Les 21 et 25 novembre 1701, plusieurs de ces propriétés furent inféodées à divers particuliers. Dom Bernard Miramont, qui avait terminé ses études, était alors au nombre des religieux.

Dès le 19 juillet 1702, dom Gérard du Poisson, apparaît comme prieur de Franquevaux, avec Charles Labaume et Jacques de Crouset, religieux. Ils empruntèrent, le 21 octobre suivant, des Carmes déchaussés d'Avignon, la somme de 1,100 livres, destinée à payer les créanciers du couvent.

(1) A.ch. dép. du Gard, H. 98.

(2) F. Tempié, notaire à Vauvert. Reg. 1699 à 1703, f° 207.

L'abbé Pierre de Crouset mourut dans le courant de l'année 1702. Louis XIV donna l'abbaye de Franquevaux à Louis de Bétoulat de la Petitiére, par le brevet suivant:

« Aujourd'huy premier novembre 1702, le Roy estant à Versailles, bien informé des bonnes vie, mœurs et piété, suffisance, capacité et autres vertueuses et louables qualités qui sont en la personne de M. Bétoulat de la Petitière prestre du diocèse d'Aquilée,et voulant par ces considérations le grattiffier et traiter favorablement, Sa Majesté lui accorde et fait don de l'abbaye de Franquevaux de l'ordre de Cistaux, au diocese de Nismes, vacante à présent par le décès de Me [Pierre] Crouzet, dernier commandataire et paisible possesseur de la d. abbaye ; maiant à cet effect Sa Majesté commandé d'en expédier aud. sr de Bétoulat de la Petitière toutes lettres et depesches necessaires en Cour de Rome pour l'obtention des bulles et provisions apostoliques de l'abbaye, et cependant pour assurance de sa volonté, le présent brevet quelle a vouleu signer de sa main et aesté contresigné par moy son conr et secrestaire d'estat et de ses commandements et finances.

« Louis. — Colbert (1). »

La tranquillité qui régnait dans le vallon de Franquevaux fut troublée à l'époque de la guerre des Camisards. Les religieux restèrent dans le monastère jusqu'au moment où les bandes cévenoles envahirent les environs de Nimes. Ils se rèfugièrent alors à St-Gilles, pour être plus à l'abri des courses des gens de guerre. Ils avaient eu soin d'emporter les vases sacrés, les livres et ce que le couvent contenait de plus précieux, et du tout ils dressèrent un procès-verbal à la date du 8 janvier 1703.

(1) Arch. dép. du Gard. — Série G. 911, fº 173.

« Ensuite le 3e mars de la même année, dit un mémoire conservé aux archives de l'abbaye, les fanatiques vinrent en troupe et armés au monastère où ils massacrèrent à coups de hache, deux valets de ferme anciens catholiques, l'un nommé Guillaume de Loste, de la ville de St-Gilles, et le deuxième Antoine Langlois, du lieu de Générac, mirent en pièces le tabernacle, le tableau es tout ce qu'etoit l'autel, les bans du chœur et toutes les portes du monastère, ce que Dom Lalanne et dom Crouzet ayant appris, à défaut des officiers du roy et de St-Gilles, ils vinrent le même jour au matin à l'abbaye et de tout ce dessus ils dressèrent un procès-verbal qu'ils firent signer par quatre des habitants de St-Gilles qui les avoient accompagnés, et enterrerent les dits menrtris, à l'eglise et à la basse-cour de la première arcade de l'aile gauche en entrant par la grande porte d'icelle (1). »

La pierre tumulaire qui couvrait la tombe de Deloste et de Langlois a été retrouvée, il y a quelques années, et son propriétaire en a fait don, tout récemment, au musée de Nimes.

Une nouvelle incursion des Camisards eut lieu le 27 mars suivant. Après avoir tué le sieur d'Anglas, juge du marquis de Calvisson, ils abattirent la croix de pierre qui s'élevait près du grand chemin, et envahirent de nouveau le monastère dont ils détruisirent les membres de la ferme. La bergerie et l'enceinte de bois qui contenait vingt-sept bœufs furent brûlés avec ces animaux. Les religieux obtinrent, le 28 mars, une ordonnance de l'intendant qui commettait Me Aguier pour procéder à une enquête, que ce commissaire commença le lendemain, 29 dudit mois (2).

Les dépendances de l'abbaye ne furent pas plus respectées. Les Camisards incendièrent, vers la fin du mois de septembre 1703, le mas des Iscles et la grange de Campagnoles. L'intendant commis Me Trudel pour en dresser l'enquête.

(à suivre) M...

(1) et (2) Arch. dép. du Gàrd, H, 95.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nimes, novembre 1893.

A peine l'escadre russe a-t-elle quitté Toulon, qu'une poésie de notre Reboul, empreinte des sentiments russophiles les plus chaleureux, est mise au jour par des chercheurs d'inédit. Si nous eussions connu assez tôt ces vers adressés, il y a trente-cinq ans, à Mme la comtesse de Circourt, née de Klustine, nous aurions pu les inscrire sur nos arcs de triomphe et sur nos drapeaux : « *Russo é Francés, bons camarados.* »

***

Tandis que nous exprimions aux Russes nos sentiments cordiaux, les Italiens continuaient à faire entendre leurs revendications violentes, au sujet des événements d'Aiguesmortes. Que M. Prin ait présenté à la Chambre un *livre vert* à ce sujet, qu'il y donne exclusivement tort aux Français, qu'il vante son intervention personnelle, ainsi que celle de ses diplomates, tout cela ne prouve ni que le gouvernement français, ou les autorités locales aient fait preuve de la moindre mauvaise volonté, ni qu'il soit permis de doubler, de tripler même le nombre des victimes, ainsi qu'il s'efforce vainement de le faire, dans le but de grossir nos responsabilités. Au point de vue international, la canaille italienne, déchaînée contre notre ambassade de Rome, aurait suffi, s'il en eût été besoin, pour mettre le bon droit du côté de la France. S'il faut, au point de vue humain et social, qu'une vengeance soit

tirée des excès commis et des sévices exercés, la cour d'assises d'Angoulême, qu'on vient de saisir de cette importante cause, y veillera avec d'autant plus de soin impartial que le jury du Gard en a été dessaisi, pour cause de suspicion légitime.



On s'étonne qu'il y ait eu du sang versé à Aigues-mortes. On devrait s'étonner qu'il n'y en ait pas plus souvent de ci de là, tant devient audacieuse la propagande anarchiste, tant on s'accoutume à mettre aujourd'hui d'âpreté dans la revendication de ce que l'on prend pour son droit. La situation économique des classes inférieures ne s'en trouve pas meilleure. Le malaise général augmente. Pour nous, le fléau actuel, c'est la mévente des vins. Car nous avons enfoui des capitaux énormes, qui engagent notre avenir, dans les vignobles méditerranéens. Pour les entretenir et nous libérer, nous comptions sur la magnifique récolte de cette année. Nos foudres sont pleins. Mais le marché vinicole est absolument lamentable. Nos caisses demeurent vides. L'État-patron ne peut pas grand'-chose pour nous venir en aide. Mais, pour l'obliger, du moins, à faire le peu qu'il nous a promis, groupons-nous dans une communauté d'efforts, émettons des vœux, formulons des pétitions, organisons des meetings, non pour faire de la politique stérile, mais pour traiter, au mieux des intérêts du Midi, la question des transactions agricoles.



Tandis que le Midi comptait sur le très actif député de la deuxième circonscription de Nimes, pour faire valoir en haut lieu ses droits et ses intérêts, M. Emile Jamais mourait presque subitement à Aiguesvives. Sur son cercueil, bien des paroles ont été dites, que dictait l'esprit

de parti : mais bien des témoignages d'estime respectueux sont venus aussi s'y joindre, qui font au député disparu le plus grand honneur, car ils viennent d'adversaires politiques dont il avait su forcer l'admiration.

*
* *

Les souvenirs funèbres ne nous ont pas manqué, ce mois-ci. En huit jours, nous avons assisté à un service annuel pour Mgr Besson, à un autre service pour le R. P. d'Alzon. Enfin, nous avons appris, tout à coup, la mort inopinée de M. Icard, supérieur général de la Compagnie Saint-Sulpice. Le pieux vieillard, presque nonagénaire, appartenait, par sa naissance, au diocèse d'Avignon. Il était cher au diocèse de Nimes par l'affiliation de notre séminaire à la famille sulpicienne. Nous nous associons aux paroles émues que Mgr l'Evêque a consacrées à la mémoire de M. Icard, dans son allocution du jour de la Présentation.

*
* *

Il nous appartient aussi, par sa naissance et son éducation, le nouveau curé de Saint-Joseph de Marseille. M. l'abbé Mendre a été membre de l'Œuvre de la jeunesse, élève de Saint-Stanislas. Nous sommes fiers qu'il ait été appelé à recueillir la succession délicate de M. le curé Guiol.

*
* *

On trouvera, d'autre part, en tête du présent numéro, la conférence donnée au Salon des Œuvres par M. l'abbé Delacroix. La série qu'on nous ménage, pour cet hiver, ne pouvait mieux commencer. Puissions-nous avoir souvent de telles bonnes fortunes. La *Revue* y gagnera d'excellentes pages dont se délecteront ses lecteurs.

ÉCHO.

BULLETIN PARISIEN

Les élections générales viennent de renouveler, pour quatre ans et demi, le bail de la France avec cette moitié prépondérante du Parlement qui est la Chambre des députés. En nous choisissant des représentants, nous savions bien que nous nous donnions des maîtres. Car ce n'est pas le *Gouvernement*, ce sont les députés qui *gouvernent*. Encore ne sont-ce pas tous les députés, mais ceux-là seulement qui font partie de la majorité. Les autres sont quantité négligeable, puisqu'ils ne peuvent qu'émettre des vœux, non faire des lois. Les ministres, quand nous en avons, au lieu d'être les chefs effectifs, ou même les mandataires responsables de la majorité, en sont d'ordinaire les très humbles serviteurs.

Je voudrais, dans ce *Bulletin*, résumer les péripéties par lesquelles ne manquera pas de passer la politique intérieure de notre pays, durant cette législature. Les lecteurs de la *Revue* me sauront peut-être quelque gré d'avoir repris, à leur intention, la série interrompue des *Événements du mois* du sage et clairvoyant *Nemausus*.

La nouvelle Chambre se distingue par l'importance qu'y a prise l'élément socialiste, sous divers noms, aux dépens de tous les autres groupes. Sous prétexte de *progressisme*, bon nombre de transfuges de l'opportunisme ou du radicalisme sont allés grossir le dangereux et très actif parti. Des appellations nouvelles sont devenues nécessaires pour exprimer des nuances qui apparaissent encore imprécises et flottantes. Il y a les radicaux socialistes, les radicaux progressistes qui ne sont pas socialistes, et les socialistes qui ne sont pas radicaux. Il y a même des radicaux de gouvernement qu'on accuse de n'être pas progressistes.

Ne perdons pas le temps de la France, comme disait M. Barthou, à épiloguer sur des mots. Tachons de nous entendre du moins sur ces principes fondamentaux sans lesquels tout gouvernement deviendrait impossible, parce qu'il n'y aurait bientôt plus personne à gouverner.

Si l'appel à l'insurrection et à la lutte des classes, jeté du haut de la tribune par M. Jaurès, était entendu, si l'internationalisme devenait un des articles du *Credo* socialiste, si l'on n'avait d'espoir que dans la dynamite pour réaliser le rêve de l'avènement du prolétariat au pouvoir, qu'en serait-il, à brève échéance, de l'ordre social si nécessaire, et déjà si menacé ?

En fait de principes nécessaires de gouvernement, me trouvera-t-on trop exigeant si je me contente de ceux, du moins, que l'esprit, sinon la lettre, de la *Déclaration des droits* ont proclamés : le respect du suffrage populaire, de la propriété privée, de la liberté individuelle, avec son corollaire, la liberté du travail.

C'est cependant pour avoir osé rappeler, devant la Chambre nouvelle, ces choses si simples que M. Charles Dupuy a été taxé par les uns de rétrograde, ou de réactionnaire, voire de monarchiste, qu'il a fait aux autres l'effet d'un audacieux, trop hardi ou trop cavalier, et finalement qu'il a été désavoué par une majorité subitement formée.

Elle a été féconde en surprises, cette première rencontre du ministère et de la Chambre. Comme on dit des duels, elle était, de fait, inévitable. A ces pensionnaires du Palais-Bourbon, les uns rentrés de vacances, et les autres nouvellement recrutés par la propagande électorale, il fallait tout d'abord le mot du censeur. Malgré les précautions oratoires prodiguées, ce mot a été jugé trop long : on l'eût critiqué encore s'il eût paru trop court. La prose académique est peu propre aux besognes politiques. Elle y devient facilement lourde, pâteuse, enchevêtrée, bizarre. La périphrase y détone, et tout apprêt y est ridicule. Ajoutez à cela un plan d'études fait à souhait pour la tranquillité des familles, mais effrayant pour des « potaches » plutôt paresseux, sur le travail et l'assiduité desquels il ne fallait pas trop compter. Le *catalogue* des lois qu'on se résignait à ne pas présenter, au cours de cette année scolaire, a eu l'approbation de la classe sur presque tous les bancs. Mais la *Table* des matières qu'il conviendrait d'approfondir a paru horriblement exagérée. Une discussion s'est engagée à ce sujet entre le censeur Dupuy et l'agrégé Jaurès. Leur duo académique a vite dégénéré en querelle. Effectivement pouvaient-ils s'entendre ? L'un parlait socialisme, l'autre opportunisme. Pendant ce temps, l'indiscipline générale devenait plus audacieuse. Sur la sellette du censeur, un perfide bec de plume avait été traîtreusement posé, qui de-

vait évidemment piquer au vif son amour-propre. C'est alors que, pliant sa serviette, et prenant son chapeau, le censeur Dupuy s'est rendu chez le proviseur Carnot.

Celui-ci a mis une telle bonne volonté à accepter la démission de son subordonné, qu'on n'a pas manqué de dire qu'il en était heureux et qu'il y avait travaillé en-dessous. La vérité exacte est que M. Carnot s'empresse toujours, quand il le peut, de prendre le vent.

Ici, la chose était facile. Le ministère, viable tout au plus en temps de vacances et de divertissements franco-russes, était de ces monstres que la mort guette dès leur berceau. Il était impossible qu'une concentration, je devrais dire une agglutination aussi hétéroclite qu'un rassemblement de rue constituât un cabinet durable. Une certaine homogénéité est, dans un tout moral, de première nécessité. Le vase, fait de pièces rapportées, s'est cassé de lui-même, et les morceaux mêmes n'en sont bons à rien. Sous un chef modéré, des ministres radicaux, et des aspirations hétérogènes avec une déclaration homogène : quelle monstrueuse conception ! Quel habile homme, disait-on d'abord, que M. Dupuy, d'avoir osé la mettre au jour ! Mais, plus il parlait haut, l'autre jour, plus la dislocation de ce Cabinet hybride nous paraissait inévitable. Nous nous demandions qui d'entre les ministres serait *débarqué* ou jeté par-dessus bord, si ce serait M. Peytral ou M. Viette qui s'insurgerait le premier contre les bonnes paroles de M. Dupuy, si ces bonnes paroles pourraient passer en actes, si nous pourrions avoir enfin ce que nous réclamons depuis longtemps, à savoir un gouvernement qui gouverne.

Pour amadouer ses écoliers, le censeur Dupuy a ajourné, comme trop compliqués, les problèmes de la révision de la Constitution et de la séparation des Églises et de l'État, et rayé du programme, comme étant suffisamment résolus, ceux des lois scolaire et militaire. Il leur a proposé ensuite ces amusettes dans lesquelles on acquiert une gloire facile, la législation de l'assistance, de l'hygiène, de la protection de l'enfance, des caisses d'épargne et de retraite, des pensions civiles, du crédit agricole, du budget enfin, duquel tout dépend. Pour leur donner du courage, il leur a promis de bonnes vacances au jour de l'an, si, d'ici là, ils achevaient le vote du budget. Pour leur faciliter cette besogne, il leur a annoncé un boni sur la conversion du 4 0|0, et un amortissement proportionnel de la dette.

Il les a alléchés par la perspective d'un renouvellement avantageux du privilège de la Banque de France. Il a flatté leur patriotisme par l'assurance que la défense nationale serait sauvegardée, et leur virtuosité inventive par une allusion à la loi future sur les Associations. Après avoir dit que le Parlement recevrait du Ministère sa direction politique, il a protesté de son respect loyal pour les décisions des Chambres. Il a répondu au besoin d'apaisement qui se fait partout sentir, par une déclaration qui lui faisait honneur. Enfin, par une verte semonce à l'endroit du socialisme, il s'est donné un air de bravoure et de crânerie qui n'a pas été du goût de tout le monde, bien qu'il allât très-bien à sa rhétorique. Il a évoqué le spectre rouge de l'anarchie, et le spectre noir des houillères. Il a mis complaisamment en ligne tout l'armement social, les gendarmes, les juges, les geoliers. Il a placé l'ordre public au-dessus de tout, même de la légalité, tenant ainsi un langage presque monarchique.

Pour combattre efficacement le socialisme. M. Dupuy aurait mieux fait de se placer simplement sur le même terrain, que lui, et d'apporter un grand soin à l'aperçu qu'il nous a donné des lois économiques nécessaires. Il est certain qu'il y a là beaucoup à faire. Le groupe social est disposé à tout approfondir en cette matière, et à poursuivre hardiment ses avantages. C'est ce que signifie cette formule de M. Jaurès que la république sociale doit succéder à la république politique.

La politique, a-t-on dit souvent, est une bien vilaine chose. Donc, foin de la politique ! Or, c'était de la politique que faisait l'autre jour M. Dupuy à la tribune de la Chambre. Il en a été victime. A peine M. Jaurès répondait-il à ses « provocations » par ce fameux appel à la guerre des classes, que, devant le drapeau rouge à peine déployé, l'armée ministérielle se débandait sans attendre la charge de l'ennemi.

On a trop dit que M. Carnot n'était pas étranger à cette déroute. A la façon dont la crise s'est déroulée, il a été bien évident que M. Carnot, s'il en supportait assez crânement les ennuis, était incapable d'en avoir provoqué de gaieté de cœur l'ouverture.

Nous ne nous attendions pas, pour succéder au cabinet Dupuy, à un ministère de droite, ni même de centre gauche. Nous prévoyions même qu'un ministère d'affaires modéré et homogène devrait faire des concessions aux radicaux à notre détriment.

Nous aurions été relativement satisfait d'une combinaison Spuller, qui, indépendamment de l'honorabilité de l'homme, représentait l'opportunisme dans ce qu'il a de moins mauvais.

Le nom de M. Constans, lancé tout à coup et aussitôt fortement discuté, a été pour beaucoup dans la substitution de M. Casimir-Périer à M. Spuller. Nous voici en face d'un ministère à peu près homogène, et d'un homme nouveau. Nous sommes disposés à être indulgent pour quelqu'un qui accepte le pouvoir sans l'avoir désiré, qui ne cède à l'invitation du Président de la République, que pour sauver le bon renom du régime parlementaire, et mettre fin à la crise. Casimir-Périer l'ancien sut être quelqu'un sous la monarchie du « bourgeois » de juillet. C'est par ce beau côté qu'il faut que son petit-fils lui ressemble. Qu'il soit quelqu'un, qu'il fasse, du moins, quelque chose, car il y a beaucoup à faire.

ALBAN GUIRAULT DE L'ESPARON.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

LETTRES SPIRITUELLES, par Monseigneur GILLY. Paris, Bloud et Barral, in-18, 24-431 pages. — Nimes, Librairie Gervais-Bedot. Prix : 3,50, par la poste, 3,90.

Parce que ces *Lettres* renferment une *conduite* excellente de l'esprit et du cœur, qu'elles sont remplies d'une théologie profonde, bien qu'accessible, et claire, bien que touchant à presque tous les points du dogme et de la morale, de la foi et des « analogies de la foi », en ce sens qu'elles sont riches d'aperçus ingénieux sur les rapports des dogmes entre eux ; parce qu'elles renferment, — ce qui est infiniment rare, — des idées personnelles sur la direction des âmes, parce qu'enfin on y apprend méthodiquement « de quel point il faut partir pour s'élever jusqu'aux sommets les plus radieux de la vie parfaite, » nous ne voudrions pas, tant elles nous paraissent d'intérêt général, que les Dames Religieuses à qui elles sont adressées fussent les seules à en profiter, et nous nous permettons d'en recommander à toutes les âmes pieuses l'usage journalier. Car elles traitent de sujets absolument usuels, et sont faites de considérations tellement pratiques, que, si elles peuvent remplacer avantageusement tout *manuet de piété*, aucun, croyons-nous, ne saurait les remplacer elles-mêmes. Où trouver une plus éloquente recommandation de ces aimables vertus sociales qui rendent les hommes à la fois si parfaits et si agréables : l'esprit de paix, de charité et d'union, la sagesse pratique, la vigilance, l'amour de l'étude, la connaissance de soi, la discrétion, la fidélité ? Où trouver une plus vive satire, et d'un plus grand poids, des défauts qu'il convient d'éviter, la présomption, l'opiniâtreté, l'amour-propre ? Telle analyse délicate, le chapitre sur les *Caractères des saints*, par exemple, où celui sur la *Faiblesse des prétendues vertus humaines*, nous rappelle ce qu'il y avait de plus attrayant dans les derniers ouvrages de Mgr Gilly, et nous en font pressentir, — et désirer — je ne sais quel plus explicite développement dans quelque œuvre de plus longue haleine. Serons-nous prophète, ou serons-nous heureux en manifestant à ce sujet notre

humble attente pleine d'espoir, notre vœu aussi? Tout directeur d'âmes a beaucoup à prendre dans les *Lettres spirituelles*. Mais tout prêtre y sera d'abord frappé des applications multiples qu'il pourra faire à sa propre vie de ces considérations sur la vie des religieuses enseignantes : mêmes caractères de vocation, noviciat analogue, apostolat presque identique, et pareil amour des âmes. Tous apprécieront l'agrément, point banal, de certaines parties, comme les lettres *Sur le Temps*, ou *Sur l'art de profiter des mauvais sermons*. Le ton en est généralement grave, et le tour incisif, piquant, sentencieux, comme il convient à un ouvrage de haute moralité. Nous citons au hasard quelques pensées comme on en trouve par centaines dans les *Lettres* : « Tuer le temps, c'est tuer du même coup la grâce qui l'accompagne » ; — « la profanation du temps est pire que celle du pain » ; — et enfin celle-ci, d'un pessimisme très suggestif, contre lequel il nous serait difficile de nous inscrire en faux : « Moins l'homme agit en homme, et plus il est content. »

CONSEILS DE DIRECTION AUX ENFANTS DE MARIE, par Monseigneur GILLY. Paris, Bloud et Barral, in-18.

Ecrit à l'intention des Enfants de Marie du Prieuré, ce petit livre se répandra parmi les congréganistes de tous nos pensionnats et dc toutes nos paroisses. Il complète, explique, agrandit, éclaire d'un jour nouveau les excellentes dispositions contenues dans le *Manuel* de la Cathédrale, dont il n'est personne qui n'ait remarqué les analogies avec le *Manuel des Ordinands*, et ce cérémonial qui fait de la réception des Enfants de Marie quelque chose comme une ordination de prêtres, impressionnante, si l'on regarde aux engagements qui y sont pris, infiniment attrayante, si l'on considère le joyeux empressement de ce « tendre troupeau des premiers immolés, » cueillis, au matin de leur vie, comme « des roses naissantes. » Est-ce des saints Innocents que saint Jean a ainsi parlé, du clerc qui avance à la tonsure, ou de la jeune fille chrétienne qui est reçue dans la Congrégation ? Les *Conseils* se résument en celui-ci : Votre piété serait imparfaite, si elle n'était qu'affectueuse ; elle serait repoussante si elle n'était que solide. Elle détonnerait avec votre âge ou avec votre mission qui est de faire aimer la vertu. A l'appui de cette maxime se présentent une infinité de leçons ex-

cellentes, dictées par le bon sens et que nous ne nous étonnons pas de trouver dans la plume du successeur de Mgr Besson. C'est à lui, d'ailleurs, que Mgr Gilly se plaît à rapporter ces *conseils*, et mille autres semblables : Soyez modestes, et vous serez heureux ; On n'a que ce que l'on économise, etc.

DEVANT LA MORT, par l'abbé Henri BOLO, Paris, Haton, in-18, 276 pages, 2me édition.

En disant que « ni le soleil ni la mort ne se peuvent regarder fixement, » La Rochefoucauld ne soupçonnait pas que notre siècle poserait hardiment et résoudrait diversement le « problème de la mort. » Car, si l'auteur des *Maximes* a baissé timidement les yeux *devant la mort*, ils sont de deux sortes aujourd'hui ceux qui osent la regarder en face, et deux ouvrages viennent de paraître sur ce sujet, toujours d'actualité, qui, a plus d'un point de vue, souffrent d'être rapprochés, bien qu'ils aboutissent finalement à des conclusions opposées, l'un, dont nous ne parlerons pas ici, nous inspirant des idées pessimistes par l'affectation, — ou l'exagération, — de son optimisme même, l'autre, de M. l'abbé Bolo, nous promenant, au gré de sa plume ironiquement enchanteresse, du désespoir à la confiance, et de terreur à la paix. C'est ainsi que *Devant la Mort* a, dès son premier chapitre, des entraînements vertigineux de danse macabre, des affollements de parade funèbre. On dirait d'une variation mélodique sur je ne sais quel mode désordonnément folâtre, froidement impertinent, ironique, rieur, accompagnant je ne sais quelle procession sinistre, échevelée, délirante, de squelettes autour d'un charnier du moyen-âge. Nous y assistons, comme aurait pu y assister quelque misérable truand, « tapi dans la terreur, » avec cependant un soupçon d'ironie au coin des lèvres, et une velléité frondeuse à l'endroit de *Sa Majesté la Mort*. Car, du contraste de certains tableaux d'un réalisme impitoyable, dont la délicatesse, — légitime ou exagérée, ce n'est pas ici le lieu de l'examiner, — de nos contemporains nous avait déshabitués, et de certaines pages affriolantes, de tout ce cliquetis de mots sonores, on peut se demander quelle idée dominante, quel sentiment définitif rapporte le lecteur. Mais il suffit, qu'il y ait, dans ce livre, cette même science scripturaire à laquelle M. Bolo nous a accoutumés, ce pittoresque de

l'expression qui relève si bien chez lui des idées communes, et une hardiesse souvent heureuse, pour que tout le monde veuille le lire. Nous y louerons le tableau — tout miltonien ou apocalyptique — de la génération de la Mort, la sage appréciation, parmi toutes celles qui touchent à l'au-delà, de la question du spiritisme, dont nous sommes heureux de voir que M. Bolo réprouve les pratiques comme « entachées de satanisme, » ainsi que nous l'avons fait à cette place ; et nous ne nous en prendrons qu'à nous-même si nous n'avons pu nous habituer à certains termes, pas nobles du tout, malgré la fréquence de leur retour, ni pénétrer certaines obscurités telles que de savoir si ce n'est pas une offense au bon goût que de qualifier la *souveraineté* de Jésus, d'*écrasante*, *effrayante*, *terrible*, *gigantesque*, *inénarrable*, *formidable*, *palpitante*, *tragique*, *colossale*, le tout en deux phrases consécutives que nous nous permettons de trouver forcées, alors qu'elles ne voulaient qu'être saisissantes et pittoresques.

L'HOPITAL DE RIVIÈRES DE THEYRARGUES, par l'abbé Ernest DURAND, Paris, Blériot. in-8, illustré, 190 pages.

Le très actif historien de l'*Echange de Montpellieret contre la ville et la baylivie de Sauve*, et des deux *Marquises de Dax d'Axat*, vient d'exhumer de précieux documents relatifs à l'existence deux fois séculaire de l'hôpital de Rivières. De grands noms, mêlés à ce récit, y répandent un intérêt à la fois local et général : Saint-Simon et Bussy-Rabutin, Mlle de Portes et Mme de Sévigné, les Budos, les Crussol, les deux Conti, les évêques d'Uzès, Poncet de la Rivière et Bonaventure Baüyn, le conseiller d'Aguesseau et l'intendant Basville. Les titres nobiliaires de plusieurs familles encore existantes y sont mis au jour. Il y a là plus qu'une résurrection du passé d'un canton ; nous y voyons une contribution utile à l'histoire de l'avenir. Les érudits feront leur profit de tout, des pièces justificatives même et des notices alphabétiques des localités citées au cours de l'ouvrage. Les profanes voudront lire un récit toujours vivant, parfois spirituel, que l'Académie de Nimes a si fort recommandé en le couronnant à son dernier concours.

E. BOUISSON.

UN GUIDE POUR LES DIRECTEURS DE BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES

Le regretté cardinal Foulon avait fort remarqué les petites études bibliographiques, insérées dans la *Semaine Religieuse de Lyon*, et écrites avec autant de charme que de conscience par l'un des membres de ce chapitre primatial de Lyon, où l'on conserve tant de belles et précieuses traditions, y compris celles du discernement judicieux des choses de l'esprit.

Bon juge, comme on sait, le dernier primat des Gaules conseillait à M. le chanoine Signerin de recueillir tous ces bons fragments, de peur qu'ils vinssent à périr ou demeurassent ensevelis dans des collections rarement consultées.

Le digne et bienveillant successeur du cardinal, Mgr Coullié, a joint son vœu au désir de son vénérable prédécesseur, et c'est avec l'approbation motivée du nouvel archevêque de Lyon que paraît, chez l'éditeur Vitte, en un volume compact et cartonné, le *Répertoire Bibliographique des Bibliothèques Paroissiales* de M. le chanoine Signerin, que nous voudrions signaler à l'attention et à la confiance des lecteurs de la *Revue*.

Plus de 2.000 ouvrages y sont analysés, appréciés, avec l'indication de la classe de lecteurs à laquelle ils conviennent. Analyses et appréciations faites de main de maître, par un prêtre soucieux de guider ses confrères dans le choix des livres à conseiller ou à interdire.

D'excellentes tables de matières en font un Manuel commode, qui s'impose désormais à toute composition de nouvelles bibliothèques paroissiales, non moins qu'à la mise au courant et peut-être à l'épuration des anciennes.

Ant. RICARD.

Le Propriétaire-Gérant,

GERVAIS-BEDOT.

Nimes. — Imprimerie Gervais-Bedot, place de la Cathédrale.

UN CHAPITRE NIMOIS

DE LA VIE DU FRÈRE TRIVIER

Mgr Ricard va publier ces jours-ci, à la librairie Vitte, de Lyon, un nouveau livre qui intéresse vivement notre région. L'auteur, qui a reçu de Mgr l'Evêque de Nimes l'approbation la plus flatteuse, veut bien détacher, pour la *Revue du Midi*, les extraits de son ouvrage qui intéresseront plus particulièrement les lecteurs du Gard.

CHAPITRE III.

Premiers ministères. — 1832-1842.

I

Nimes vivait, à ce moment, sous la douce et forte houlette d'un pieux évêque, dont la mémoire est demeurée en bénédiction parmi les catholiques de ce beau diocèse, respectée aussi des protestants, que la grande vertu du pontife obligea plus d'une fois à lui rendre un public hommage. Aux côtés de Mgr Cart marchait et combattait un vicaire général, dont le nom retentit encore dans l'Eglise de France comme synonyme de vaillance, de zèle et d'indomptable foi. Gentilhomme de vieille roche, l'abbé Emmanuel d'Alzon avait voulu réserver au diocèse natal les viriles ardeurs de son ministère. L'Eglise de Nimes vit encore de cette vigoureuse impulsion imprimée par lui aux œuvres locales et à l'esprit chrétien, dans le bas Languedoc, tandis que ses fils portaient un peu partout et jusque sous le ciel d'Orient le feu qu'il avait allumé dans leurs âmes au foyer de l'Assomption (en 1838).

Tout le long de sa longue et féconde carrière, le frère Trivier devait se louer, comme d'une grâce insigne,

d'avoir débuté, dans sa mission, par les écoles de Nimes, et bientôt après ce début de s'être trouvé placé à l'ombre d'une houlette pastorale telle que celle de Mgr Cart et au contact d'un zèle ardent comme celui du père d'Alzon.

II

Il était sorti du noviciat le 24 septembre 1832. Malgré son extrême jeunesse, les supérieurs n'avaient point hésité à abréger le temps de la première formation religieuse. Les besoins d'ailleurs étaient pressants et le petit novice paraissait déjà si bien pénétré de l'esprit du saint institut, qu'on n'hésita point à l'envoyer à Nimes, pour régenter une classe élémentaire.

La ville, partagée en quatre paroisses, comptait une école de frères des écoles chrétiennes par paroisse, et chacune d'elles se divisait en quatre classes. Ces seize centres d'instruction enserraient la ville de Nimes dans un réseau merveilleux, auquel bien peu d'enfants catholiques échappaient. Le matin, tous les instituteurs de ces divers groupes partaient d'un point central, situé sur la paroisse Saint-Paul, appelé Maison de la Providence, où habitait la communauté, que dirigeait avec une habileté consommée le célèbre frère Facile, dont le nom retentit encore à Nimes sur les lèvres reconnaissantes de tant de bons chrétiens.

Le frère Trivier fut désigné pour faire la petite classe à l'école de la Providence. On remarqua bientôt ce nouveau venu, si recueilli dans les rues de Nimes au sortir de sa classe, si bon pour les enfants, et en même temps si ferme, que les enfants en oubliaient sa jeunesse, pour lui vouer ce sentiment de respect mêlé d'amour, qu'indique le terme de vénération, celui que le frère Trivier devait faire naître dans tous les cœurs mis en contact avec le sien, durant sa longue vie.

Ses frères en religion surtout admiraient comment leur

jeune confrère, tout en travaillant avec ardeur à sa propre perfection, complétait son instruction et développait, comme à son insu, chaque jour davantage, les rares aptitudes qu'il avait reçues du ciel pour la bonne direction de la jeunesse.

Sa formation pédagogique fut même si prompte et si complète, que, en 1836, le frère Facile n'hésita pas à lui confier la première classe de la maison. Il n'avait pas vingt ans ! et il devait remplacer un maître très aimé de tous les élèves et fort estimé des parents.

On raconte que, le changement accompli, le recteur de l'académie, M. Nicot, qui professait une grande estime pour le prédécesseur du frère Trivier, envoyé, à son vif regret, à Marseille, vint visiter la maison, peu après le départ de ce frère, et, apercevant le successeur sur son estrade de maître, il éprouva la même impression que le frère directeur des novices à l'arrivée du petit Edouard à Avignon.

— Eh quoi ! dit-il au directeur de la Providence, c'est à ce petit frère que vous vous en remettez pour remplacer un aussi brillant professeur ?

Sans s'émouvoir, le frère Facile répliqua, avec une modeste fermeté :

— Oui, monsieur le recteur, et le petit frère fera très bien sa classe !

La prédiction se réalisa. L'enseignement clair et méthodique du nouveau maître obtint rapidement des succès qui firent bientôt oublier ceux de l'ancien.

C'est que, fidèle dès lors pour lui-même aux recommandations de toute sa vie, il apportait à la préparation de sa classe un soin extrême. Le frère directeur donnait tous les jours à sa communauté des leçons, avec une capacité demeurée légendaire dans le district et au-delà. Le frère Trivier résumait diligemment la moindre de ses leçons, qu'il s'agit de français, de calcul, d'algèbre, de géométrie, d'histoire, de géographie, etc.

On venait à cette époque d'inaugurer le système des cartes murales pour l'enseignement de la géographie. Comprenant toute la portée qu'il en pourrait tirer pour captiver l'attention des élèves, le frère Trivier s'adonna à la confection de ces cartes avec un zèle qui le rendit promptement maître consommé dans l'application de la nouvelle méthode. Tout marchait à l'unisson. Application à une lecture parfaite, analyses, style épistolaire, dessin appliqué aux arts et métiers, calligraphie dans ses plus menus détails.

Le recteur, étant revenu inspecter la maison de la Providence, demeura stupéfait. Il ne tarissait pas de louanges au « petit frère, et les élèves heureux et fiers d'avoir provoqué un hommage public à leur cher instituteur, applaudissaient, avec un entrain tout méridional, aux paroles du chef universitaire de la région académique.

Rien n'échappait à la sollicitude du frère de la grande classe. Un contemporain nous a conservé un détail, que les hommes du métier apprécieront. « En ce temps-là, on se servait de plumes d'oie. Les tailler, les faire tailler, était toute une occupation minutieuse, ingrate, avant le temps consacré aux exercices d'écriture. A peine rentré en classe, le frère Trivier, lecture faite du Nouveau Testament, prenait son canif en main, faisait approcher devant lui quelques élèves désignés parmi les plus intelligents, chacun d'eux un canif à la main, et il leur montrait la manière de s'y prendre pour réussir cette taille de la plume. D'autres fois, pour gagner encore plus de temps, pendant la récréation de midi, tout en écoutant ce que disaient ses confrères, il taillait une douzaine de plumes, qu'il tenait sous son bras, pour les remettre aux premiers arrivés, lesquels, sur ce modèle, taillaient à leur tour pour les autres. »

III

M. d'Alzon avait établi, dans la chapelle du Lycée, des conférences religieuses auxquelles devaient assister, le dimanche matin, les quatre grandes classes et les quatre secondes de la ville. On récitait l'Évangile, on expliquait la sainte Bible. Le plus souvent, cette explication était donnée par M. le grand vicaire lui-même.

Pour être en état de répondre aux objections qu'il formulait du haut de la chaire, avec une précision que justifiait le contact des protestants et des rationalistes dans un milieu comme celui de Nimes, il fallait une bonne préparation. Le frère Trivier en comprit vite l'importance. Pendant la semaine, il avait lu avec attention les chapitres bibliques à expliquer, avec les commentaires qu'il se faisait prêter aux prêtres de la paroisse. Le dimanche venu, ses élèves répondaient merveilleusement aux objections, souvent très difficiles, que l'éminent catéchiste ne craignait plus d'apporter à la conférence. L'école de la Providence et la classe du frère Trivier remportaient, à chaque fois, de nouveaux triomphes dans cette lutte pacifique, et M. d'Alzon, ravi du succès de son œuvre, ne cessait d'en témoigner son contentement au bon frère Facile, qui le rapportait ensuite à la Communauté, au grand avantage de l'émulation entre ses religieux.

Bientôt on sut, dans Nimes, que le petit frère de la grande classe à la Providence faisait très bien toutes choses. Ses élèves lui gagnaient une vraie renommée. L'évêque s'adressa à lui pour lui fournir un petit auxiliaire à l'évêché.

Il s'agissait de procurer à Monseigneur un bon lecteur, chargé de lui faire la lecture, quand il se trouvait seul au palais épiscopal, pendant les repas de Sa Grandeur.

Le frère Trivier désigna un de ses élèves, et Monseigneur Cart en fut si content que, après l'avoir employé

quelque temps à cet exercice, il le fit admettre dans son petit séminaire. Devenu prêtre, le petit lecteur de Monseigneur Cart devait rentrer à l'évêché de Nimes, en qualité de secrétaire-archiviste. Il est aujourd'hui vicaire-général de Mgr Gilly. C'est M. le chanoine Goiffon, dont la reconnaissance pour son ancien maître s'est traduite par les plus touchants témoignage de fidèle vénération (1).

IV

Les anciens élèves du frère Trivier, à Nimes, se sont plu à faire revivre, dans des notes précieuses, les souvenirs qu'il laissa dans le cœur de tous ceux qui l'y ont connu.

« On possède une mémoire, nous écrit un de ses confrères de cette époque, pour se rappeler le passé des hommes qu'on aime. » Les traits, que cette mémoire nous a fait revivre dans ses notes, sont en effet bien dignes d'y tenir la place que leur a consacrée celui de qui nous les tenons, et qui était entré dans la communauté de Nimes, le 17 mai 1836.

Le très cher frère Théodose de Jésus, aujourd'hui

(1) A la première nouvelle de la mort de son ancien maître, le reconnaissant élève, devenu grand vicaire, écrivit un touchant article dans la *Semaine religieuse de Nimes* (numéro du 14 mai 1893). Il y rappelait des souvenirs du ministère exercé par le vénéré défunt à Nimes, où il professa d'abord à l'école de la Providence. Il fut ensuite l'un des maîtres fondateurs de l'école de la Calade et revint à la Providence, en qualité de professeur de la première classe. Son enseignement clair et méthodique obtint dès l'abord des succès qui firent bientôt oublier son brillant prédécesseur. Ses nombreux élèves ont gardé un précieux souvenir de ses leçons et beaucoup lui ont voué une profonde reconnaissance pour les situations élevées que les soins ses ont aidés à conquérir. » Dans une lettre écrite le 5 août 1893 au cher frère visiteur de Mureille, M. Goiffon manifeste encore plus à l'aise la fidélité de son souvenir : «... Je compte m'arrêter à Marseille l'un des premiers jours de septembre et je viendrai vous demander la permission de dire une messe pour le repos de l'âme de mon ancien et révéré maitre, et j'espère que vous voudrez bien me faire accompagner au lieu de sa sépulture pour que je puisse une fois encore prier pour lui. A ce moment, je serai tout à son souvenir... »

chargé à Marseille de la succession de son ancien maître nous permettra de citer ici quelques-uns de ces traits, que nul autre contemporain ne pouvait retracer avec plus d'autorité que lui.

« Je connaissais le frère Trivier depuis le 1er mars 1847. A cette date, élève de nos frères de Nimes, je me trouvais dans la cour de l'école avec un autre élève, quand parut sur le seuil de la porte de la communauté, cet excellent frère, alors dans la fraîcheur de ses trente ans. Cette figure douce et réjouie, éclairée par des yeux bleus, me frappa et me séduisit.

« Quelques jours après, c'est lui qui me recevait à mon entrée au noviciat, à Avignon, où il dirigeait notre maison de frères.

« Placé dans sa communauté, à ma sortie du noviciat, je ne l'ai plus quittée depuis cette époque. Il a été mon seul directeur pendant toute ma vie religieuse.

« Dès mes premiers rapports intimes avec ce modèle des directeurs, je lui donnai toute ma confiance et je l'aimai comme un père.

« Ce qui le caractérisait surtout, c'était sa bonté et sa douceur. Impossible de résister à cette tendresse paternelle. Comme il faisait aimer la vertu ! Avec quelle sollicitude il pourvoyait à tous nos besoins ! Il trouvait de ces délicatesses qui ravissent les cœurs !

« Toutefois, cette bonté n'était pas de la faiblesse (1). Dans l'occasion il savait montrer une remarquable énergie (2). Aussi était-il respecté et vénéré autant qu'aimé.

(1) Le frère Trivier, nous écrit un autre de ses disciples, avait une âme fortement trempée. Homme de courage et de volonté énergique, il ne connut que le devoir pendant sa longue et noble carrière de vie religieuse. Homme de sacrifice, il a combattu ,lutté contre toutes sortes de difficultés, pendant plus de soixante ans, et jusqu'à sa dernière heure, comme un vaillant capitaine de l'armée du Christ, sans jamais forfaire aux lois du devoir et de l'honneur.

(2) Jamais, nous écrit l'auteur de la note précédente, jamais nous n'avons entendu une parole de plainte sortir de sa bouche. Toujours rési-

Notre affection pour lui était vraiment filiale, au point que, s'il s'absentait parfois de la communauté, je languissais tout le long du jour comme un petit enfant séparé de sa mère.

« Cette bonté et cette douceur naissaient chez lui, beaucoup moins d'une disposition naturelle que d'une profonde humilité. Comme il était humble et modeste ! Comme il parlait peu de lui ! aussi avait-il une grâce merveilleuse pour inspirer la pratique de cette vertu.

« Je me souviens que, quelques semaines après ma sortie du noviciat, c'était pendant le mois de septembre, en promenade, une sorte de tournoi s'établit entre les jeunes frères sur l'histoire sainte. Dans l'ardeur de la lutte, je poussai un peu rudement un adversaire qui finit par verser des larmes ; il paraît que je laissai paraître quelque amour-propre dans l'attaque ou la riposte. Notre saint directeur s'en inquiéta, et, au retour de la promenade, en tête-à-tête, il me prêcha l'humilité d'une manière si pathétique que je demeurai tout confus, et depuis je me surveillai.

« Mais, je viens de le dire, toutes ces vertus n'étaient point des vertus humaines et naturelles. Elles procédaient d'un admirable esprit de piété qui a caractérisé toute sa vie.

« Comme sa tenue à la chapelle était respectueuse ! Sa voix, naturellement faible, dominait toujours dans les prières vocales. Particulièrement, les prières liturgiques lui étaient chères.

gné, soumis aux volontés divines, il bénissait Dieu quand l'épreuve venait le visiter. On le voyait alors calme, recueilli et toujours souriant priant avec une ferveur angélique, demandant à Dieu lumière et assistance pour continuer l'œuvre de dévouement à laquelle il a consacré toutes les œuvres de sa vie. Le souvenir de vertus qu'il nous laisse nous reste comme un modèle dans les jours difficiles de notre existence, Jamais, en effet, le découragement n'eut prise sur cette âme si fortement trempée. Toujours maître de lui-même, il allait parfois au devant des difficultés pour mieux les combattre et les vaincre.

« Avec quel bonheur il prenait part aux offices de l'Eglise! Aussi, encourageait-il de tout son pouvoir le chant liturgique. Nous l'avons vu bien souvent, au pensionnat, ravi de joie, quand il entendait les élèves chanter avec un bel ensemble les louanges de Dieu (1).

Dans son ardeur pour la décoration de la chapelle, où il voulait que tout fut beau et somptueux, selon l'esprit de notre bienheureux Père, nous admirions tout l'esprit de foi qui n'a cessé de guider ses actes.

« En un mot, le frère Trivier m'est toujours apparu comme l'homme le plus complet que j'aie connu. Chez lui, les qualités du cœur s'équilibraient harmonieusement avec celles de l'esprit. Bon sans faiblesse, ferme sans dureté ; chez lui, c'était toujours la force dans la suavité, ou la suavité dans la force. »

Le lecteur ne se lassera sans doute pas plus que les survivants de cette époque bénie des débuts du frère Trivier, à Nimes, de voir revivre le tableau des ministères qu'il y remplit durant les dix premières années de sa vie de religieux éducateur.

« Le soir, raconte un contemporain, il y avait, à la Providence, trois classes d'adultes. Chacune de ces classes était dirigée par un titulaire, aidé d'un second qui l'aidait à l'occasion et au besoin le suppléait. Le frère Trivier déploya, pour ces travaux du soir, un zèle extraordinaire, mais sans jamais s'en autoriser pour retarder le lever du matin.

(1) Le cher frère Trivier avait beaucoup de goût pour le chant liturturgiqre et se plaisait à seconder en cela le cher frère directeur. Nous avions, dans la petite chapelle de la communauté de la Providence, des grand'messes aux jours de fêtes solennelles. Il nous enseignait le plain-chant et guidait ensuite les frères dans l'exécution des diverses parties de l'office divin. Son bonheur était de figurer au lutrin et d'y prêter son concours, toujours fort apprécié. Pour les processions de la Fête-Dieu, qui se faisaient dans la maison à cette époque, il enseignait les hymnes aux processionnaires et exerçait les enfants de cœur à la manœuvre des encensoirs. (*Note du frère X..., ancien membre de la communauté de Nimes.*)

« Il faut aussi dire un mot du travail du jeudi. Le cher frère Trivier avait, en effet, donné une telle émulation pour le travail des jours de congé, que ses élèves se levaient ce jour-là à une heure plus matinale, afin de pouvoir présenter le lendemain un travail plus considérable. Ces labeurs de surérogation concouraient pour la plus chaine vente, où le frère distribuait des objets classiques à ceux qu'il savait en manquer et des objets de piété à tous. »

V

En 1840, le frère Facile venait d'être chargé par ses supérieurs de la direction de la maison centrale de Nimes, que le gouvernement confiait à l'Institut. Cette lourde charge devait absorber les préoccupations du zélé directeur. Sans hésiter, il jeta les yeux sur son jeune collaborateur, pour le suppléer à Sa Communauté, avec le titre de sous-directeur. Le frère Trivier avait vingt-trois ans. Personne ne songea à trouver cette promotion prématurée, nul non plus n'eut à s'en plaindre. Le frère Facile venait toutes les semaines pour faire faire la reddition des consciences aux membres de la Communauté et arrêter quelques comptes urgents. Le reste du temps, c'est le jeune sous-directeur qui gouvernait la Communauté, à la satisfaction de tous les frères.

Une fois, cependant, il mit quelque sévérité dans ses observations à un de ses compagnons qui se retira, visiblement peiné, dans sa cellule, après la prière du soir. Le sous-directeur l'y suivit, et, à la grande confusion du délinquant, lui demanda pardon de ce qu'il appelait sa rudesse.

En ce temps-là, le courant ne poussait pas encore vers les examens dits de capacité, devenus depuis tellement en faveur qu'on y court aujourd'hui comme à une mode, même sans autre but que la gloriole bien vaine d'un cer-

tificat dont la valeur ne justifie pas toujours cet affolement. Mais le frère Facile, voyant juste et loin, prévoyait, dès lors, que ces examens, d'abord facultatifs, finiraient par devenir obligatoires et pourraient être, entre les mains des ennemis de la liberté d'enseignement, un instrument de vexation et un titre d'exigences auxquelles il fallait parer.

L'intelligent et avisé directeur poussait donc ses frères à se présenter aux examens du brevet de capacité. Le frère Trivier, toujours docile aux directions de ses chefs, n'hésita pas un instant, et, le 4 mars 1837, devant la Commission siégeant à Montpellier, il conquit haut la main son brevet élémentaire, avec les félicitations du jury, dont le président voulut même faire un rapport spécial au frère Facile.

L'impulsion était donnée. D'autres suivirent, que le premier lauréat avait préparés, jusqu'à ce que, le 13 mars 1850, devant la Commission d'Avignon, devenu directeur, il n'hésita pas à concourir pour le brevet supérieur, qu'il conquit avec le même succès.

Devenu provincial, et en présence des exigences d'une loi que son ancien directeur à Nimes semblait avoir entrevue dans l'avenir sombre où nous sommes maintenant plongés, le breveté de Montpellier et d'Avignon ne saura qu'inventer pour promouvoir le mouvement de ses religieux vers les brevets. De nombreuses circulaires, que nous avons sous les yeux, témoignent éloquemment de cette sage sollicitude, et nous ne savons pas résister au plaisir de faire écho à la joie du bon provincial, quand, au mois d'avril 1883, au plus fort de la persécution anti-religieuse et anti-scolaire, il put écrire à tous ses frères :

« Nous éprouvons le besoin d'exprimer notre satisfaction aux soixante-dix frères brevetés qui, répondant à notre appel, ont pris part, la semaine de Pâques, aux exa-

mens établis sur divers points du district. Avec nos félicitions, nous vous adressons celles du T. C. P. assistant, qui a bien voulu envoyer une image aux premiers des concours... »

La circulaire se termine par la recommandation adressée aux directeurs « de redoubler d'ardeur » pour la formation des frères non brevetés, *en vue de la date fatale de 1884 !*

« Négliger cette formation, perdre le temps de l'étude serait pour tous, dans les circonstances actuelles, trahir les intérêts de l'institut, compromettre son avenir, et nous forcer à abandonner de nombreuses écoles, à la grande douleur de l'Eglise et de tous les gens de bien. »

VI

A Nimes, sur le premier théâtre de son zèle, le frère Trivier voyait s'élever autour de lui, sans que son humilité religieuse eût à en souffrir, ce concert de témoignages au milieu desquels il sera enseveli en pleine gloire, pour le plus grand bien de l'Église et l'honneur de son institut.

De plus en plus aussi, le frère Facile se reposait sur son jeune suppléant pour la conduite d'une Communauté aussi importante que celle de la Providence. De son vénéré directeur, le frère Trivier avait tout appris et tout retenu. « Il s'efforçait, nous écrit un de ses compagnons, de nous maintenir dans les bonnes pratiques de nos anciens : chant de cantiques avant le catéchisme, prières en usage dans l'institut, aux différentes heures de classe. Pour nous les faire aimer, il se plaisait à raconter un trait de la vie du cher frère Facile, son premier directeur (1). Lorsque

(1) Le frère Facile devint assistant du supérieur général. Lorsque son grand âge ne lui permit plus de s'occuper d'affaires, le frère Trivier obtint des supérieurs majeurs la faveur de le soigner au pensionnat de Marseille. Pendant de longs mois, on vit le disciple se faire un bonheur de donner à son ancien maître les soins que réclamait son état. A les voir tous deux, nous écrit un témoin oculaire, vous eussiez dit un bon patriarche guidant et soignant, en bon fils, un autre patriarche plus ancien que lui.

ce saint religieux fut envoyé à Apt, pour y établir une nouvelle Communauté, il se vit accosté dans la rue par un vieillard, qui lui dit :

« Mon cher frère, êtes-vous les mêmes frères que ceux que nous avions le bonheur de posséder avant la Révolution? Récite-t-on toujours aux heures de classe cette belle prière (1) : *Mon Dieu, je vous donne mon cœur, faites-moi la grâce de passer cette heure et le reste du jour dans votre saint amour et sans vous offenser !* »

« Sur l'assurance que lui donna le frère que rien n'avait été changé et qu'on suivait toujours les mêmes pieuses pratiques :

« Ah ! cher frère, répliqua le bon vieillard, soyez alors les bienvenus ici ! C'est cette belle prière qui m'a soutenu aux jours mauvais, c'est à elle que je devrai mon salut ? »

Le frère Trivier, cependant, atteignait l'âge où il pouvait enfin se consacrer définitivement à son cher institut. Déjà, le 13 septembre 1834, il avait fait ses vœux triennaux, renouvelés depuis chaque année à Nimes. Il fut admis à la profession religieuse, dans la chapelle de son cher noviciat, à Avignon, le 2 octobre 1842, à la clôture d'une retraite que l'illustre et vénéré frère Philippe était venu présider.

A côté du jeune profès s'agenouilla un vieillard, ancien frère des Écoles chrétiennes avant la Révolution qui prononçait sès vœux triennaux avec beaucoup de larmes, en songeant à ses premiers vœux émis près de soixante ans auparavant. C'était le frère Patrice, qui avait voulu revenir dans l'abri qui garda sa jeunesse. Tout le monde pleurait, à la vue de l'émotion du vieillard, et la ferveur du frère Trivier s'en accrut si fort, qu'il ne pouvait jamais rappeler ce souvenir sans verser de douces larmes.

(1) Précédée de l'exhortation traditionnelle : *Souvenez-vous que nous sommes en la sainte présence de Dieu.*

Au sortir de la cérémonie, son supérieur général allait mettre l'obéissance du fervent religieux à l'épreuve. Il lui demandait de rompre avec ses chères occupations de Nimes et de reporter ailleurs les ardeurs de son apostolat.

VII

Avant de quitter ce premier theâtre du zèle de notre apôtre, nous sommes heureux de citer les souvenirs qu'a bien voulu écrire, à l'intention de notre livre, M. le vicaire général Goiffon. Nul n'était mieux en position pour tracer le tableau des vertus et des mérites d'un si bon maitre.

« Le frère Trivier avait le don de la clarté de l'enseignement et savait captiver l'attention de ses élèves ; c'est ce qui explique les succès constants que les enfants de sa classe avaient dans tous les concours ; il avait un jugement tellement sain qu'il distinguait très rapidement les aptitudes de chacun, il en profitait pour préparer à tous l'avenir le plus conforme aux tendances.

« C'est surtout dans l'enseignement du catéchisme et de l'histoire sainte qu'éclatait cette clarté d'esprit et d'exposition qui fait saisir et aimer une science quelconque. D'une exactitude à toute épreuve sur ce point, quelque intéressant que fût le sujet qui précédait l'heure du catéchisme, tout travail s'interposait au son de la pendule, et tous nous restions suspendus aux lèvres du bon frère, écoutant ses explications toujours lumineuses, suivant avec intérêt le cours d'histoire sainte qui suivait les explications et cherchant à retenir le plus possible pour les rédactions qu'il récompensait, sans les exiger pourtant.

« Son enseignement catéchistique avait une telle valeur que l'excellent M. Raynaud, curé de Saint-Paul, dispensait du catéchisme paroissial les élèves du frère Trivier, sachant combien celui-ci soignait cette partie de son enseignement, et ayant fait l'expérience que les meilleurs

examens de première communion étaient la part des élèves du bon frère.

« Il faisait aimer la religion, par la connaissance profonde qu'il en donnait ; aussi, sa classe a-t-elle fourni bon nombre de vraies vocations religieuses et de vocations ecclésiastiques. Nimes et Beaucaire ont donné , sous son impulsion, un nombreux personnel au clergé.

« L'un des prêtres sortis de l'école de Nimes , aujourd'hui à la tête d'une des plus grandes paroisses du diocèse, disait, ces jours derniers : « Le frère Trivier est dans mes souvenirs l'homme qui me paraît entouré du plus haut prestige, et aucun de mes maîtres successifs n'a laissé dans ma mémoire autant d'estime pour sa science et pour son caractère. »

« Un autre élève , laïque intelligent et pieux, disait : « Frère Trivier faisait admirablement des classes intéressantes ; ses élèves étaient parfaitement disciplinés , on le considérait comme sévère, et il ne punissait jamais ; aussi, tous l'aimaient, et , parmi ceux qui ont passé sous lui, à l'école de la Providence , il n'est personne qui ne l'ait eu en vénération.

« Cette école de la Providence avait été mise sur un tel pied que ses succès étaient de tous les jours , et ses résultats avaient laissé dans les souvenirs du frère Facile une impression qui se traduisait souvent dans sa parole, les derniers temps de sa vie. L'ancien directeur de Nimes faisait de temps en temps des visites aux diverses écoles de Marseille, et lorsqu'on lui présentait un bon travail, il l'examinait attentivement, et répondait : *Oui, oui*, *c'est bien ! c'est presque comme à Nimes*. Or, pour le frère Facile, Nimes c'était la classe de la Providence qui primait toutes les autres.

« Le frère Firmilien, visiteur d'Avignon, avait compris tout ce que le frère Trivier pouvait donner. Quand il devint assistant, une de ses paroles d'adieu à son district

fut : « Je puis partir, j'ai formé un frère, c'est assez. » (1)

CHAPITRE IV

Beaucaire — Aiguesmortes — Avignon (1842-1855)

I

C'est un épisode demeuré légendaire dans les annales de l'Institut du bienheureux de la Salle que celui de l'arrivée du frère Trivier à Beaucaire, la nouvelle destination du jeune profès. On le raconte dans les retraites, et les supérieurs se plaisent à le redire, pour l'exhortation de leurs religieux, dans les temps troublés et difficiles où nous sommes arrivés.

Le jeune frère arrivait à Beaucaire, pour y prendre la direction de la grande classe. Or, raconte un témoin contemporain, le désordre battait là son plein, et un groupe de grands élèves, coalisés pour le mal, désespéraient leurs maîtres, qui ne savaient à quels moyens recourir pour réagir contre l'envahissement de la corruption parmi ces malheureux écoliers.

Le nouveau professeur savait à quoi s'en tenir. Il parut dans la classe, où les élèves l'attendaient, curieux de connaître leur nouvel adversaire. Mais sa physionomie modeste, ouverte et sereine, l'entrain qu'il met à ses leçons, dans cette première journée, impressionnent, même malgré eux, les plus dissipés de la bande. Vient le moment du catéchisme, puis celui de la réflexion. Le zèle, l'accent de foi, le ton pénétré du nouveau maître, frappent

(1) Le frère Trivier fit d'abord la petite classe de la Providence. L'auteur de ces notes a recueilli de la bouche de ses parents une parole qu'il avait prononcée en revenant de l'école, le jour où frère Trivier en prit possession. L'enfant, qui n'avait alors que cinq ans, retourna à la maison en courant. Oh! que je suis content, dit-il à son père, on nous a donné un frère petit, petit comme moi (1832).

En 1833 fut fondé le quartier dit de la Calade, le frère Trivier y professa les classes inférieures.

Au 1er janvier 1836, à la sortie du frère Aurience, le frère Trivier prit la direction de la première classe.

tellement son jeune auditoire que, au sortir de la classe, les élèves se réunissent. Le chef de file, qui jusque là avait usé de son influence sur ses condisciples pour entretenir le désordre, prend la parole :

— Mes amis, dit-il d'un ton ému, nous avons maintenant un frère qui est un saint. A partir de ce moment, nous ne ferons plus rien de mal. C'est entendu.

Ainsi fut fait. La grande classe de Beaucaire fut retournée en un clin d'œil et donna dès le lendemain le spectacle d'une sagesse parfaite.

Quatorze, parmi les élèves qui la composaient, ont embrassé l'état ecclésiastique !...

Ainsi se manifestait cette puissance de pieuse séduction qui marquera tous les pas du frère Trivier. Mais ces résultats merveilleux réclamaient de sa part une dépense de forces excessive.

Le T. C. frère Philippe, qui l'avait distingué, fut instruit de son état de fatigue, et désireux de ménager une santé si précieuse, le nomma, le 10 octobre 1844, directeur chargé de la grande classe à Aiguesmortes.

II

La petite ville qu'illustra l'embarquement du saint roi Louis IX, pour la dernière croisade, garde l'empreinte ineffaçable des pas du grand roi qui a foulé ses grèves, aujourd'hui reculées à grande distance. Le nouveau directeur des écoles chrétiennes l'invoquait, en arrivant dans ces murs qui semblent retentir encore des exhortations du généreux croisé à ses compagnons d'armes.

Les enfants l'accueillirent avec respect et se mirent vite à l'aimer. Ce sont aujourd'hui des hommes, et tous, quand nous les avons interrogés sur leurs souvenirs d'enfance, nous ont répondu qu'ils lui doivent les principes de foi robuste qui en ont fait de bons catholiques et de fervents pénitents.

L'un d'eux, devenu frère et directeur de l'école d'Aubagne, a bien voulu consigner ses souvenirs dans une note que l'on nous saura gré de reproduire dans sa noble et filiale simplicité :

« J'ai eu le bonheur d'être un de ses premiers élèves. Il avait conquis en peu de temps la confiance des familles et l'affection des enfants. Aussi, presque aussitôt après son arrivée, l'école communale, qu'on avait d'abord voulu conserver et qui était dirigée par un séculier, perdit tous ses élèves, et il fallut la fermer peu de mois après.

« C'est que tout était si bien réglé et si édifiant que la voix publique, parmi les enfants comme dans la population, disait :

« — Le frère Trivier est un saint !

« Sa classe était un modèle d'ordre, de travail et d'application. Les élèves savaient toujours imperturbablement les leçons et les récitaient entre eux avant d'entrer en classe.

« Chaque mois, le Conseil municipal venait visiter l'école et s'en retournait charmé de la bonne tenue et du travail des élèves. Mais c'est surtout au spirituel que le frère Trivier dépensait volontiers toutes ses forces.

« Avec quel zèle il faisait le catéchisme et les réflexions journalières ! Les élèves buvaient littéralement ses paroles, et, le dimanche, ceux qui avaient déjà quitté l'école pour se mettre au travail revenaient pour assister au catéchisme du bon frère.

« Très bon par caractère, il savait réprimer le mal sans donner jamais beaucoup de punitions. Aimé et craint tout à la fois, aucun élève n'eût osé lui faire de la peine.

« A l'époque de la première communion, c'est lui qui demeurait chargé de la préparation pendant la retraite. Les enfants sortaient de ses mains pieux comme des anges. Le clergé était enchanté. Devenus des hommes, ces premiers communiants lui conservent une tendre recon-

naissance. Ils lui attribuent leur persévérance dans la pratique religieuse. Ce sont eux qui aujourd'hui soutiennent l'école libre.

« Ce qui nous édifiait le plus en lui, c'était son admirable piété pendant la sainte messe, à laquelle nous assistions tous les jours. On le voyait prier tout le temps avec une angélique ferveur. Ce sont ces exemples de piété qui m'ont donné l'idée de me consacrer, comme lui, au bon Dieu.

« Aujourd'hui encore, à Aiguesmortes, après quarante-six ans d'intervalle, on se rappelle les vertus du cher frère Trivier. Ceux qui ne l'ont pas connu répètent ce qu'ils ont entendu dire à ceux qui les ont précédés.

« Je me souviendrai toute ma vie que, lorsque le bon frère nous annonça son départ, toute la classe se prit à pleurer. Nous l'accompagnâmes tous de nos larmes, et jamais nul de nous ne l'a oublié. »

A. RICARD,

Prélat, Vicaire général d'Aix.

L'ENTRÉE DE FRANÇOIS IER A NIMES

(1533)

suite

On décida de faire au portail de la Couronne, une porte monumentale à l'antique, en bois, dont les deux piliers auraient vingt pans de haut et deux pieds de large, « *en la forme qu'un homme y puisse demeurer dessus.* » Sur l'ancien marché aux Bœufs (1), on résolut de construire une colonne « *à perpétuelle mémoire,* » de dix-sept pieds et demi environ, portant à son sommet une salamandre en plomb dont la facture fut confiée à Jacques Rolland, potier d'étain. Le socle et le chapiteau devaient être en pierre ressière (pierre froide) d'Aubussargues (2).

On trouvera dans Ménard le traité passé pour « la portraite des Arènes, pour un colisée ou théâtre d'argent en semblable qualité de celui de Nismes, autrement appelé les Arènes, d'un poids de trente marcs d'argent fin ou plus s'il était besoin, avec Me Michel Pantaléon et son compagnon François Bernard, moyennant deux cent cinquante livres pour la main d'œuvre. » Pierre Pantaléon et Étienne Borret dit le Bourbonnais, se portèrent cautions des artistes, et promirent que ce travail serait terminé dans trente jours.

(1) Le marché aux bœufs se tenait à cette époque à la Calmette. Nous raconterons un jour les causes de ce transfert. — L'ancien marché aux bœufs est actuellement la place de la Salamandre.

(2) « 5 août, baillé à Jaime Rolland, trois livres tournois pour payer deux charettes de pierres portées d'Aubussargues pour faire la Salamandre. »

Le 3 août, la Commission s'occupa du dais du Roi et de la Reine; on irait à Avignon acheter du satin cramoisi, du damas, du taffetas, des franges, des passementeries, et même de la toile blanche, « *si elle n'était pas trop chère*; » par la même occasion, on louerait des trompettes, des hautbois et autres bonnes musiques.

Combien y aurait-il de bâtons au dais, et qui les porterait ? C'était à cette époque une affaire capitale. On tomba d'accord qu'il y aurait six bâtons, quatre tenus par les consuls de Nimes, un par le consul d'Alais, un par le consul de Beaucaire ; les six bâtonniers auraient *une robe écarlate, longue jusqu'à terre, à manches fermées, avec des chaperons de la même étoffe que la robe.*

Il nous avait semblé, à priori, que la Commission avait eu tort de s'attribuer les six bâtons ; elle aurait dû, à nos yeux, en réserver au moins un à quelque délégué des vigueries hautes. Les contemporains n'envisageaient pas les choses de la même façon. D'abord un membre de la Commission pria le secrétaire de noter que ces costumes seraient à la charge de leurs porteurs, et non aux dépens du diocèse. Gabriel Michaëlis, notaire d'Alais, qui remplaçait Rocheblave, fit remarquer, à son tour, qu'à la première séance de l'assiette, il n'avait été question, ni de robes, ni de fourrures, et que par conséquent, il lui était interdit d'engager les finances de la ville d'Alais, Le Conseil étroit (1) d'Alais lui-même ne voulut pas prendre la responsabilité d'une aussi grosse dépense ; on convoqua le Conseil général ; celui-ci réuni le 6 août : « Attendu « qu'il s'agissait de *honore Domini nostri Regis, de utilitate totius respublicæ* consentit à ce que le consul « fut habillé comme ceux de Nimes, mais qu'après l'entrée du Roi il rapporterait cette robe écarlate dont on

(1) Conseil étroit, ce qu'on appelle à Nimes conseil ordinaire, où il n'y a que les conseillers ordinaires convoqués. Au Conseil général il y a tous les habitants.

» ferait au moins quatre chaperons ; » et pour témoigner à Gabriel Michaëlis et à ses amis combien on leur savait gré de leur déférence envers le public, le Conseil général déclara qu'il donnait carte blanche au Conseil étroit s'il y avait quelque autre mesure urgente à prendre pendant le séjour du Roi en Languedoc. Michaëlis était déjà reparti pour Nimes, car la Commission n'avait pas cru devoir interrompre ses séances. Le lundi, 4 août, on lut une lettre du viguerain d'Aimargues, Étienne Cazalis ; il avait acheté,au nom de l'assiette, six cents setiers d'avoine, mesure d'Aimargues, à raison d'un demi-florin le setier (1). Messieurs les consuls de Nimes avaient profité de l'absence du député d'Alais pour déboucher une tiercerolle de vin clairet destiné à réparer les forces de tous. Le 5, Gabriel Michaëlis descendait de cheval ; son hôte le prévint que le valet de ville était venu dire que le comité ne se réunirait pas à la maison commune, mais chez le président, le lieutenant Albenas, où le prévôt de la cathédrale se rendrait. Michaëlis se douta de ce qui s'était passé la veille ; les Nimois devaient avoir quelque grosse dépense en vue ; il courut chez Albenas ; il ne s'était pas trompé ; un délégué était en train de démontrer que pour deux cent cinquante livres on ne pouvait pas avoir une jolie coupe en or, que la fabrication de cette pièce d'orfèvrerie serait longue, qu'il n'y avait donc qu'à doubler le crédit, qu'à donner à la Reine pour cent cinquante écus de médailles. Michaëlis s'insurgea : comment, on avait discuté, en séance plénière, le prix, la forme des cadeaux, et maintenant on voulait déchirer cette délibération ; il s'y refusait et demandait l'insertion au procès-verbal de son opposition.

La séance fut levée, reprise le même jour, puis de nou-

(1) Le florin, c'est toujours quinze sous ; quant au sétier, sa capacité varie ; peut-être serons nous appelés bientôt à donner là-dessus des renseignements complets.

veau levée, et enfin rouverte pour la troisième fois. On espérait convertir Michaëlis ; Michaëlis fut tenace; d'après lui, l'argent voté s'en allait déjà assez vite; il était honteux de vouloir élargir le crédit affecté aux dons et cadeaux, quand on avait à craindre d'être court ; une hausse du prix du blé, du foin, de l'avoine, de la paille, était certaine ; au lieu de songer à des médailles, il valait mieux se procurer l'indispensable. La commission le comprenait bien ; elle se multipliait pour acheter le plus tôt possible les denrées nécessaires ; ainsi ce jour-là, Pierre Malboys, à Marsillargues, retint, sur place, deux cents setiers d'avoine à 53 florins les cent setiers, trois muids de vin à dix florins le muids ; à Nimes on cotait couramment l'avoine cinquante sous la charge, la charretée de foin six florins.

Le six août, on lut une lettre de Mgr de Clermont ; il félicitait la commission de son zèle, approuvait ce qui avait été décidé pour le poële royal (1) ; il engageait néanmoins les diocésains à en commander un autre en damas rouge pour le dauphin ! Le chevaucheur du Roi, Gontran de Noyer, avait, outre cette lettre, une missive du Grand-Maître rédigée dans le même sens. Si encore les étoffes eussent été à bon marché ! on avait payé le beau satin cramoisi (trente-six pans) trente-six sous le pan, trente-six pans de satin cramoisi violet vingt-neuf sous le pan, trente-six pans de damas blanc quatorze sous le pan, sans compter cent pans de taffetas de diverses nuances à cinq sous trois deniers le pan(2). Toutes ces étoffes n'étaient pas pour les dais, c'est vrai ; une partie devait servir à l'accoutrage des «*filles et autres qui figureraient aux histoires et aux feintes*. Ah ! ces histoires, on en parla à la séance du sept août. Le viguier, le docteur Arlier n'avaient pas le temps d'assister à toutes les

(1) « Remis à Jean Maure et Jean Bertrand, bordeurs, 36 pans d damas blanc, trois carterons filet (fil) de soie blanche pour faire un poèle.

(2) Un pan égale vingt-cinq centimètres.

réunions, mais dès qu'ils étaient présents, on se dédommageàit en ne cessant de les interroger. Quelles filles avaient-ils choisies ? Quels seraient leurs déguisements ? Les voix s'abaissaient ; on eut cru être dans un antre de conspirateurs, on avait peur que les murs parlassent. Si Pézénas, Béziers, Montpellier allaient leur ravir le fruit de leurs longues méditations !

Tous lcs commissaires sont, du reste, surchargés de besogne. Gabriel Michaëlis, le même jour, prévient ses collègues qu'il va en poste avec le notaire Jean Nicot, à Alais, à Uzès, à Sauve, partout, partout, pour acheter de la toile. L'avocat Jean de Vray se charge de faire porter du bois, Jacques Rolland, du sable , Pons Balazu et Pierre D'Assas des tapis. Pierre de Malmont, licencié, et Bernard de Lacroix vérifieront la solidité des échafaudages. Etienne Got, l'hôte de la Vache, se charge de l'élargissement du chemin de Montpellier, au quartier des roques.

On enrôle des balayeurs pour nettoyer les rues, les places, les arènes; on commande des pots de terre à l'antique ; on loue des enfants qui iront couper le bois des arcs de triomphe, des femmes pour coudre les draps afin de faciliter plus tard leur pose. Pour que les peintres ne perdent pas du temps, on leur porte à manger et à boire, à leur chantier; peut-être malgré leur zèle faudra-t-il aller à Avignon embaucher quelques ouvriers, à douze sous par jour !

Le lecteur se souvient que dès le début, à l'hôtel-de-ville, à propos de l'organisation de l'escorte qui devait aller au devant du Roi, il y avait eu quelques tiraillements, l'un parlant de cent personnes, l'autre du double, et même du triple ; le diocèse s'étant substitué à la municipalité, on avait ajourné naturellement la solution de cette question. Le sept août, quelqu'un eut une occasion de revenir là-dessus ; Mgr de Clermont avait in-

sisté dans sa lettre « pour que l'on mande au devant du Roy gens de pied comme ont fait les autres villes de Languedoc.» ; on proposa donc à la Commission de voter pour l'escorte cent cinquante livres. Michaëlis et Cantalupa ne voulaient voter que cent livres. Les consuls de Nimes levèrent les épaules ; une telle parcimonie était insupportable. Michaëlis n'était pas homme à se décontenancer.Protestez tant que vous voudrez, s'écria-t-il; votez au Conseil municipal des fonds,cela vous regarde,mais ici la ville de Nimes n'a qu'une voix, et c'est la majorité qui gouverne. A écouter MM. les Nimois, on achèterait à droite, à gauche, avec la bourse de qui ? du diocèse ! Il y avait assez de commandes faites à la légère. Avant de retenir bêtes et gardiens pour une course de taureaux (1), s'était-on assuré que le Roi goûterait ce spectacle... La reine était espagnole, qu'importe...

Un peu au courant de cette sortie, le Conseil municipal de Nimes, réuni le dix août, se piqua d'amour-propre ; on autorisa les consuls à faire de nouveaux chaperons, à habiller *en drap de couleur* les quatre valets de ville ; le diocèse n'avait voté que 150 livres, et encore à la majorité d'une voix ; la ville en vota autant. Avec 300 livres on avait de quoi équiper trois cents personnes au moins. Les Nimois tenaient à ce que la réception fut brillante ; déjà des détails sur l'entrée du Roi au Puy, à Rodez étaient parvenus à leurs oreilles ; on racontait même qu'à Toulouse il y avait eu une pompe indescriptible.

La commission siégeait en permanence ; le samedi matin, 9 août,on alla voir les quatre chevaux amenés de la Camargue, par Henri de Larivière, Guillaume Berthomieu, Bernard Chapus, tous habitant à Arles. Sur les quatre, on

A. D. C 623 f° 726 « accordé que les députés puissent dépenser 150 l.t. « compris les 50 livres ordonnées pour bailler aux gardians qui devaient « mener les taureaux en cette ville de Nimes à la venue du Roy, et ce « pour frayer les gens de pied qmi iront au devant du Roy. »

en accepta trois, l'un gris pommelé qu'on paya 80 livres, l'autre bayard, 70 livres, et un noir 70 l. Le jury pria les Arlesiens de chercher encore une bonne bête, recommandation inutile d'après le délégué de la commission, car on avait amené *la fleur du pays*. On lui dit de voir ailleurs, et si ces nouvelles démarches étaient infructueuses, on se résignerait à offrir au plus jeune fils du Roi une médaille de même valeur.

Les nouvelles qui arrivaient de toutes parts accroissaient les angoisses des commissaires : le chancelier a une suite de cent chevaux, le grand écuyer, de deux cents chevaux ; et à Rodez on dit qu'il a passé dix-huit mille chevaux ! On peut emmagasiner du fourrage et des grains ; le 10 août, par un seul marché, Laurent Bellon achète deux cents salmées grosses d'avoine, au prix de six cent quarante livres. Pauvres commissaires ! Celui-ci envoie quelqu'un à Avignon louer cent cinquante arquebuses, coûte que coûte, un sou de location, vingt sous par arbalète non rendue ; celui-là traite avec un apothicaire, Guillaume de Tour qui s'engage à vendre de la poudre, tant qu'on en voudra, à vingt livres le quintal, poudre de canon ou poudre d'arquebuse ; de Beaucaire et de Sommières arrivent des pièces d'artillerie, il faut les remiser.

Imbert La Pointe présente la médaille destinée au Grand-Maitre avec sa facture : quatre cents livres, deux cents écus sols. Un député trouve le don mesquin ; il serait d'avis de suspendre la médaille à une chaine en or de cinquante écus sol ; l'orfèvre Alexandre Crozet, lui a promis de se contenter de quatre livres pour la façon ; le consul d'Alais dit que ça ne presse pas; on ne l'écoute pas.

Dix août, jamais dimanche moins gardé ; l'Église a octroyé la permission de travailler. Jean Lermite, le serrurier, achève de livrer les crampons en fer destinés à

poser les tentures (1). Pierre Talagrand, le ramelier, a toute une troupe de gens engagés à cinq sous par jour, qui coupent et charrient le bois dont on pare les arcs de triomphe. Geofroy et Petit Jean-Blanville, frères, indiquent la courbe que l'on doit donner à ces arcs. Ça porte malheur de travailler le dimanche, c'est le mot qui vers les deux heures s'échappe de toutes les bouches. Pierre Pascal, dit le bourdon, en tendant des tapisseries est tombé de son échelle, il est couvert de sang ; les consuls envoient à sa famille deux livres pour qu'on le soigne bien , hélas ! il sera mort demain ; il « s'était rompu le col.» Chacun dit cela, et tous continuent à travailler. Cet accident surtout ne refroidit pas l'entrain de la commission ; elle va désormais recourir aux mesures extrêmes.

Le onze août, le viguier Pierre Robert et le juge des crimes assistent à la séance ; on a besoin de leur ministère ; autorisent-ils une réquisition de toutes les toiles, de toutes les tapisseries qui peuvent se trouver en ville ? permettent-ils la saisie de celles qu'on ne livrera pas de bon gré ? La législation entoure cette expropriation momentanée de précautions minutieuses ; les magistrats ci-dessus procèdent à une enquête sommaire de *commodo* et *incommodo*. La commission croit-elle cette violation du droit de propriété indispensable ? Oui ; l'autorité judiciaire n'a qu'à appliquer le verdict.

Moreau prévient le public des résolutions adoptées. Ce brave crieur, toujours sur ses jambes dès l'aube, on lui vote cinq livres pour une livrée, il les a gagnées.

« Quiconque a des draps...

« Qui voudra vendre de l'avoine à trois livres par salmées n'a qu'à se présenter...

(1) Payé à Jean Lermite cinq livres deux sols tournois pour soixante-cinq crampons en fer pesant 102 livres et demie, à raison de 8 l. 18 s. 9 d. les 106 crampons.

« Quiconque aura poulasses, chasses, fruits et autres vivres peut les apporter à la place et les vendre au prix qu'il voudra. »

Outre ces publications dans l'enceinte de la ville, on envoie des messagers dans les bourgs de la banlieue, dans les Cévennes même ; peut-être cette suppression du tarif officiel des vivres amènera sur le marché tout ce qui manque. Dire que le foin est à sept sous le quintal, le bois à deux sous et demi le quintal, un faix de paille, quinze deniers !

Le mardi, 12 août, le soleil a disparu de l'horizon, le crieur parcourt encore les carrefours : « Qui veut tapisser *toute la nuit* les rues tant dessus qu'aux côtés, on leur baillera des torches. »

Le Grand Maître doit arriver demain matin à Nimes, mais déjà il est venu un fourrier du roi et l'Ambassadeur d'Angleterre, Mgr de Norfolk, le frère de la reine d'Angleterre, Anne de Bollein. Norfolk, ne vient pas pourtant du côté de Toulouse ; il est descendu chez le docteur Arlier; la commission a fait porter chez lui un demi-vaisseau de vin.

Toute la nuit le Viguier et de Malmont font patrouille pour activer le zèle des tapissiers.

Le mercredi, Montmorency fait son entrée ; lorsqu'il est allé se coucher, quelque tardive que soit l'heure (11 heures), la commission se réunit. Le Grand Maître va demain à Beaucaire, il faut donc renvoyer aux Beaucairois les pièces d'artillerie qu'ils ont prêtées, et conformément à ce qu'a fait voter jadis Bellon, leur fournir de l'argent, (cent livres au moins), de la poudre (un quintal et demi de poudre de canon et un demi-quintal de poudre d'arquebuse).

On parla ensuite de l'effet qu'avait produit sur Montmorency, sur son entourage, la médaille qui lui avait été offerte ! On n'a pas paru enchanté ! Arlier, Andron, Le

Vallays ajoutent qu'un Grand Maître de France méritait un cadeau de cinq cents écus. Les consuls d'Alais et de Beaucaire de leur côté dirent qu'il était déjà bien tard, qu'on n'était pas au complet, que demain on verrait ce que pensait de cela Cantalupa. Les autres, impatients, répondirent qu'il fallait aller le chercher ; la séance fut suspendue; Cantalupa était au lit; dans la nuit, Arlier supplia Bellon de céder ; tout ce que promit Bellon, c'est de ne pas être demain matin à l'ouverture de la séance au moment où l'on reparlerait de cela. La manœuvre réussit à merveille ; on vota au Grand maître, une chaine de 50 écus. Michaëlis lui-même ne vit pas tous les dessous de l'affaire. On profita d'une minute pendant laquelle il était sorti pour acheter la chaîne de Tristan de Brueys. Michaëlis ne connut cela que lorsque, deux mois après, Tristan de Brueys réclama soixante ducats d'or pour sa nouvelle chaîne et quatre écus sol pour la façon.

Bernard Pavée, sieur de Villevieille, fut prié d'aller à Montpellier s'informer de la date de l'entrée du Roi à Montpellier, de l'itinéraire qu'il comptait suivre de Montpellier à Nimes, afin de prévenir les villageois du diocèse de Nimes. Villevieille était de retour le lendemain ; il avait marché à bride abattue ; le Roi arrivait à Montpellier quand il était parti. Ce fut un affolement pendant trois jours (17, 18 et 19 août). La Commission ne siégea pas, mais on travailla ferme, on vit des choses incroyables. Pierre Fermaud, dit le Gendron, fit abattre quarante oliviers qu'il avait à sa propriété du mas de Quitard; Mathieu Guot, Pierre Mayrussargues, Guido Guiraudon, prudhommes-jurés, estimèrent cette coupe trente livres. On voulait couvrir de bois tout le pavillon de la couronne. Marguerite Astier, la femme de Georges Frayssin, garde-gage de la maison consulaire, astiquait du soir au matin les clefs de la ville. Guillaume Troplong et Antoine Roux, les mes-

sagers, couraient sans cesse. Le principal chantier était aux Arènes. Le Grand Maître de France avait conseillé, « pour que le Roi put apprécier la beauté de ce monument, de le dégager des constructions parasites,» et on s'était mis à démolir des maisons, à ouvrir des arcs, et tous ces travaux entrepris sans marché, sans cahier des charges préalables. Michaelis et Cantalupa, au nom des viguerains d'Alais et d'Anduze, n'y avaient plus tenu ; ils avaient protesté, tempêté, menacé de partir ; le rédacteur des procès-verbaux de l'assiette n'avait pas osé coucher sur le registre tout ce qui s'était dit ; on aima mieux, quand le calme fut revenu, mettre que la Commission n'avait pas siégé de trois jours. Le lieutenant général Albenas leur avait conseillé de s'en tenir provisoirement à leur protestation qui serait enregistrée :

« Ils n'entendaient point payer rien de ce que coûterait le nettoiement de la ville et des Arènes, laquelle protestation a été acceptée, et par ce n'entendent en rien contribuer, laissant la ville de Nimes libre d'exécuter à ses dépens ces travaux, si elle y tient. » (20 août)

Ils avaient beau crier ; à chaque pas, ils trouvaient des ouvriers. Près de la maladrerie, on comblait les fossés, « afin que le Roi et son train passassent plus assurément et honnêtement. » Dans les Arènes, on déchargeait de pleins tombereaux de frigoule (thym), d'aspic «et autres « bonnes herbes, pour que le Roy ne fut pas incommodé « par les mauvaises odeurs des immondices qui y étaient. » Et si, terrifiés du spectacle de la rue, ils pénétraient dans la salle des délibérations de la Commission, ils étaient encore plus stupéfaits. Un député disait que le cadeau voté pour la Reine (1) n'était pas convenable ; l'autre disait

(1) Conclu que des 150 écus sols que l'on a mis pour donner à la Reine une chaîne, l'on fera une médaille, si faire se peut, et si celle-là peut venir à bonne perfection, l'on en fera une autre, les deux montant 150 écus sol ou quelque peu davantage, jusqu'à huit-vingts écus, et si la première ne prend bien, l'on en faira du tout une belle chayne pesant 150 écus d'or.

qu'on avait oublié de voter un cadeau à Madame La Grand-Maîtresse ; l'argentier Alexandre Crozet promettait de livrer à la Commission deux autres médailles très riches. Le projet primitif des réjouissances publiques était lui-même considérablement revu et augmenté: feux de joie sur les Arènes, sur la tour Vinatière, sur la tour au devant des Augustins, etc., etc. Les pauvres délégués ruraux étaient désorientés ; les Nimois se comportaient en maîtres absolus des finances diocésaines ; on sauvait encore quelques apparences, parce qu'on avait besoin de leur concours. La Commission, en effet, ne perdait pas de vue la responsabilité qu'elle avait assumée, au sujet de l'approvisionnement, et là, elle n'avait eu qu'à se louer de l'habileté de ces délégués ruraux ; ce sont eux qui avaient, chacun, dans sa viguerie, recherché les marchandises, eux qui avaient requis la suppression des barrières fiscales, des entraves commerciales; à dater de la promulgation de l'ordonnance de police du 11 août, on avait vu les arrivages de grains augmenter ; au marché du vendredi 22 août, l'abondance du blé fut telle qu'on voulut se convaincre si les boulangers avaient su en profiter.

On les fit venir, le samedi 23 août; tous prétendirent qu'ils n'avaient pas trouvé du blé à acheter (1). La Commission les congédia en ces termes. « Si vous ne vous munissez pas de farine, de suite, au prix et au taux que les consuls vous ont donnés, gare au fouet. Les bouchers avaient ouï l'algarade ; on leur demanda en quoi consistaient leurs réserves. Jean Pichon dit qu'il avait un bœuf et cent six moutons, mais que son frère etait allé à la foire de Meyrueis « pour en mener d'autres » ; Bécamel et le Boiteux avaient cinquante moutons et 12 bovines ; Pierre Martin, cent moutons et un quintal de lard ; Jean Rieu, vingt moutons, Jaume Martin, trente moutons ; Serrannes,

(1) Laurent Crozet, Jean Domain, Pierre Roche, François Aubert, Nicolas Duluc.

trente-quatre moutons ; Arnaud Borrilon, onze moutons. C'était très insuffisant ; on commanda à Pierre Depois de se procurer dans les vingt-quatre heures dix bœufs, à peine de vingt-cinq marcs d'argent d'amende. Pour le gros gibier, il ne fallait pas y compter; il n'y en avait presque déjà plus dans la région. « Les consuls d'Alais, dit le rapporteur, ont fait chasser du mandement de la communauté grosse chasse, on n'a pris qu'un cerf qui a été porté à Lunel et offert au Grand-maître de France, au nom de tout le diocèse, à son entrée dans le diocèse de Nimes. »

Cette agitation fébrile que vient de nous montrer la population ouvrière, le tiers état, nous le retrouvons dans la noblesse, dans le clergé. La cathédrale se pare ; l'évêché fourmille de serviteurs.

Au couvent des Carmes, il y a un religieux qui depuis un mois travaille sans cesse, le frère Nicolas Nègre, ex-régent des écoles communales, il compose « des mètres » en l'honneur du Roi, de la Reine, du Légat. Me Imbert Pécolet, recteur actuel des écoles, ne quitte pas sa chambre de l'ancien hôpital de Sainte-Croix, près de la rue Corcomaire ; lui aussi se creuse la tête pour trouver des vers harmonieux ; que leurs plumes s'arrêtent ; voici les fourriers du Roi qui viennent marquer les logements. Arlier lui-même jette un dernier coup d'œil sur l'escorte qui va au devant du Roi, sur les nymphes qui sont dans le charriot triomphant.

On entend dans le lointain une rumeur extraordinaire ; du haut des Arènes on distingue un gros nuage de poussière qui marche droit sur Nimes. Les cloches se mettent en branle; l'artillerie du château, les arquebusiers à pied ont commencé leurs décharges.

Vive le Roi (lundi 25 août 1533).

« Le lundi, 25 du même mois, après midi, le Roy fit « son entrée à Nimes par la porte de la Couronne et lo-

« gea à l'Évêché, et y séjourna jusqu'au jeudi suivant. »

C'est tout ce que contient le registre ; nous serons aussi brefs que le greffier de l'assiette.

Le récit des fêtes données au Roi existe peut-être dans les archives de quelque famille, et nous souhaitons que quelque chercheur le découvre. En tout cas, quand Ménard a décrit dans son *Histoire de Nimes*, l'entrée de François Ier, il a eu tort de ne pas remonter aux sources et de trop se fier aux manuscrits d'Anne Rulmann.

Je cite Ménard : « Le Roi entra dans la ville PAR LA « PORTE DES JACOBINS... Les habitants érigèrent une co- « lonne de pierre, presque aussi belle que le marbre, « au-dessus de laquelle était une Salamandre de MÊME « MATIÈRE. »

Si Ménard eut dépouillé les archives, il eut su que le Roi était entré par la porte de la Couronne et que la Salamandre était en plomb. Quant à la colonne, tout le monde peut la voir ; elle est encore à la Maison-Carrée, devant le magasin de confiserie d'Aïasse-Rassiguier.

Mais continuons notre lecture. « Le Roi demeura quel- « ques jours à Nimes. Il y donna, pendant son séjour, « des preuves si particulières et si glorieuses de son « goût pour l'antiquité, que ce serait ravir à sa mémoire « un des traits les plus honorables dont l'histoire de sa « vie puisse être ornée que de n'en pas fixer ici le sou- « venir. Ce grand prince, avide des beautés qui règnent « dans les anciens monuments de cette ville, les visita « tous avec une attention particulière. Il entra dans les « plus bas caveaux de l'amphithéâtre. Il monta sur les « masures de la Tourmagne, afin d'en mieux concevoir la « forme et la symétrie. Il n'y eut en un mot, rien de re- « marquable en édifices et en monuments anciens qu'il « ne parcourut. *On le vit, un genou à terre, nettoyer lui-* « *même, avec son mouchoir, la poussière qui couvrait les* « *lettres des inscriptions romaines afin de les déchiffre*

« *et de les lire avec plus de facilité*. Plein d'admiration « pour toutes ces grandes et anciennes merveilles de « l'art, il parut comme indigné du peu de soin qu'on ap- « portait à les conserver et il *témoigna publiquement le* « *déplaisir qu'il ressentait de cette négligence*. De sorte « qu'avant son départ même, il ordonna la démolition de « quelques bâtiments qu'on avait laissé construire dans « les deux portiques de l'amphithéâtre, et qui coupaient « et masquaient l'ordre et la suite des galeries. Il or- « donna aussi la démolition de certains bâtiments moder- « nes qu'on avait ajoutés à la Maison-Carrée, soit dans « l'intérieur, soit au dehors de ce superbe édifice dont « les beautés se trouvaient par là comme anéanties et en- « sevelies dans un tas de mauvaise maçonnerie. »

Quel que fut le goût de François Ier pour les arts et la science, on aurait de la peine à nous faire croire à cet enthousiasme du Roi en face des inscriptions romaines. Mais comme nous n'avons pas pris la plume pour enlever à François 1er le brevet d'archéologue passionné que lui octroient Rulmann et son copiste Ménard, nous n'insisterons pas.

En tous cas, si forte qu'ait été l'émotion du roi en visitant les Arènes et la Maison-Carrée, la Tourmagne et la Fontaine de Nimes, elle fut moindre que celle de la population en voyant son prince et le magnifique cortège qui l'entourait : les cent suisses avec leurs grands *plumeaux*, les quatre cents archers français de la garde du roi avec leurs hocquetons, la garde écossaise commandée par d'Aubigny, les cent gentilshommes de la maison du Roi, les cent gentilshommes de l'hôtel du Roi, le Grand Ecuyer avec son beau collier en or de l'ordre du Roi, le Grand Maître de France, les membres du conseil privé, etc. etc. Il y avait des costumes de toutes nuances, on admira notamment un personnage revêtu d'une tunique d'un beau velours vert, c'était le capitaine de la porte de la chambre du Roi.

Ou tout ce monde va-t-il se loger ? les auberges, les maisons particulières, tout est plein. Les étables surtout sont insuffisantes. Jean Redon, le fustier, a ordre de faire poser des chevilles aux quatre coins de la ville pour attacher les chevaux du Roi et de son train.

François premier est descendu à l'Evêché. C'est de là qu'il donne l'ordre d'envoyer des fonds aux conseillers de Paris qui doivent se transporter à Alençon et y informer sur certains points concernant la foi.

J'aime à croire que l'Evêque de Nimes n'a pesé en rien sur la détermination du Prince ; le clergé local se préoccupe encore fort peu de l'hérésie de Luther ; ce qui l'intéresse, c'est le Concordat, c'est le droit accordé par le Pape au Roi de France de disposer de toutes les bonnes places, évêchés, abbayes, prieurés ; il faut avoir soin de se mettre bien avec le dispensateur des grasses sinécures. Déjà presque la moitié des abbayes de France sont tenues en commande ; quant aux prélats, le Roi leur a écrit il y a à peine quelques semaines, de résider dans leurs diocèses, de corriger et punir les religieux, d'alimenter les pauvres, il compte sur le concours de tous pour arriver à une réforme de l'Église, et c'est dans ce but qu'il attend avec impatience la visite du Pape.

Le tiers état aime son Roi sans arrière pensée ; on lui sait gré de ce qu'il a fait pour le bien du pays. Jetons en effet un coup d'œil sur les derniers actes du Roi.

En décembre 1532, nous le voyons s'occuper de restaurer le port d'Aiguesmortes ; en mars 1533 il a fait un règlement sur les monnaies ; en mars 1533 aussi, il a amélioré la procédure criminelle, il a prescrit à tous les magistrats de résider sur les lieux où doit s'exercer leur justice, etc. etc. Sans doute il est un peu dépensier, il aime trop le luxe, les bijoux, les objets d'art !...

L'heure du départ a sonné ; on distribue les étrennes aux huissiers de la Reine, aux hérauts d'armes, aux gardes

du corps, aux suisses, aux hautbois, aux fifres, aux trompettes du Roi.

Pendant ces quatre jours, les comptes se sont accumulés sur la table du trésorier.

L'assiette se remet au travail ; elle commence par expédier quelques fournisseurs que le trésorier n'a pas cru devoir régler sans l'avis de ses collègues. Que faut-il allouer à Antoine Delabarre, *gardian*, qui a pansé au logis du Cheval-Blanc, pendant une quinzaine, les quatre chevaux donnés au Dauphin et à ses frères ? Sept sols et demi par jour; à Yvonnet Advocat, fils de Pierre Advocat, éperonnier, qui a fourni les mors, les brides, les étriers ? trois livres, 12 sous ; à Étienne Borret et Jean Bonnet qui ont confectionné les selles? vingt-et-une livres, à Jean Guiraud, marchand, chez lequel on a acheté vingt-neuf pans de velours noir *pour le garniment de chevaux ?* quarante-deux livres.

Ce qu'on a dépensé pour la colonne de la Salamandre peut-être aussi définitivement calculé : Jean Salhen, le maçon *pour deux journées qu'il a vaqué à besogner la colonne*, dix-neuf sous, Jacques Rolland, potier d'étain, dix livres, quatorze sous, *pour avoir acheté du plomb et y celui fondu mettre dans la colonne faite à l'honneur du roi et aussi de la Salamandre étant au-dessus la dite colonne* (page 783 du registre). Antoine Bernard, pour deux journées de *charrette à trois bêtes pour charrier la pierre pour fonder la colonne du marché aux bœufs , etc., etc.*

Le défilé continue le lendemain. Chacun, en apportant son compte, prête serment *sur la sainte passion de Dieu figurée*, et jure de ne réclamer que ce qui lui est dû. Et malgré ce serment, tant pis pour ceux qui ont oublié quelques pièces justificatives ; c'est le sort de Danielle Freton, de Paulo Bernard, qui a loué son moulin près de la porte des Carmes et du collège Saint-Marc.

Encore ce sont les moins à plaindre ; ils ne sont qu'ajonrnés, mais il y a beaucoup de réclamants renvoyés impitoyablement, *l'escapolier* de la cathédrale par exemple, nommé Louis Gransel ; s'il a sonné les cloches, qu'il aille se faire payer au chanoine-sacristain. Pons Balazuc, ancien consul de 1531 , c'est vrai, il a prêté six arquebuses avec leurs carcans ; il serait à souhaiter qu'il mit la même promptitude à payer ce qu'il doit à la ville ; il n'ignore pas que lorsqu'on est nommé consul, on doit offrir un harnois ; or depuis 1531,il n'a pas trouvé le moment de se libérer ; le Diocèse invite Balazuc à passer d'abord chez le clavaire municipal. Un sans gêne, c'est Antoine Thibaud d'Avignon ; il a prêté à un quidam une arquebuse qu'il dit valoir au moins sept livres, et on ne la lui a pas rendue. Qu'il attaque celui à qui il a confié cette arme si riche.

Les peintres attendent leur tour ; ils ont déjà reçu de nombreux à-compte ; mais il leur tarde de toucher le solde. Noble Deydier de Banes, peintre des armoiries, un écu sol ; Augustin Malpo, peintre de la porte, du charriot, des colonnes de bois, seize livres 15 sous ; Jean Vallet, peintre, quinze livres ; Nicolas Audet, peintre, six livres. On arrête enfin complètement la facture de Claude de Menonville qui a fourni toutes les drogues (1) dont les peintres ont eu besoin.

(A suivre) A. BARDON

(1) «A Claude Menonville, pour les drogues qu'il a fournies aux peintres et aussi pour les torches qu'on a données au chancelier, ont été commis quatre députés qui avec un apothicaire appelé calculeront ce qui lui revient. (20 *août*).

DOCUMENTS HISTORIQUES SUR ALAIS

L'EXPÉDITION DE 1629 EN LANGUEDOC

La constitution du Languedoc, dans la forme qu'elle avait en 1789, sauf quelques modifications relatives à la tenue des Etats, datait du règne de Louis XIII. Jusqu'à cette époque, l'action du pouvoir central avait été peu sensible dans ce pays éloigné du siège de la monarchie. Les contributions réparties par les Etats y étaient levées en leur nom, et les gouverneurs de la province, derrière lesquels se groupait toute la noblesse, y exerçaient une autorité presque souveraine. Depuis François 1er, c'est-à-dire depuis environ un siècle, les Montmorency se transmettaient de père en fils, comme un héritage, cette charge dont ils s'étaient fait une véritable royauté.

Un tel état de choses ne pouvait durer plus longtemps avec un ministre du caractère du cardinal de Richelieu, ce terrible centralisateur qui ne voulait en France qu'un seul pouvoir debout, environné d'obéissance et de soumission. A cet égard, ni concession, ni pitié à attendre de lui. « Je n'entreprends rien, disait-il, sans y avoir bien « réfléchi, mais dès qu'une fois ma résolution est prise, « je vais droit à mon but, je renverse tout, je fauche tout, « et je couvre tout de ma soutane rouge. » Ce système devait d'autant plus fatalement, de sa part, recevoir son application dans le Languedoc, qu'il trouvait là tout ce qu'il haïssait le plus, la féodalité nobiliaire, l'indépendance provinciale, et le protestantisme avec son organisa-

tion républicaine, aspirant à former dans le Midi un Etat distinct.

Si depuis cinq ans qu'il était entré au ministère (1), Richelieu n'avait pas encore entrepris de dompter cette province rebelle, c'est qu'il avait eu à combattre autour du trône, des ennemis personnels, plus puissants et plus redoutables. Mais dès qu'il en eût triomphé par l'exil, la prison ou l'échafaud, il engagea cette lutte qui était depuis longtemps arrêtée dans son esprit, et qu'il avait hâte de terminer, pour reprendre la politique abandonnée d'Henri IV, l'abaissement de la maison d'Autriche. La téméraire levée de boucliers des protestants, en 1629, sous la conduite du duc de Rohan, lui fournit l'occasion de la commencer par eux, et de les écraser les premiers. Le tour de l'aristocratie viendra bientôt après, et le jour n'est pas loin où la tête du duc de Montmorency tombera sous la hache dn bourreau (2).

Tandis que deux armées, se subdivisant en plusieurs corps, avaient déjà pénétré dans le Bas-Languedoc et y commettaient d'horribles ravages, Louis XIII, après avoir défait le duc de Savoie, s'avançait par la route de Lyon, à la tête d'une troisième armée plus considérable.

Richelieu vint rejoindre le roi à son entrée dans le Vivarais, amenant avec lui de nouvelles troupes, qui portèrent les forces royales à 30.000 hommes, commandées par les plus grands généraux de l'époque. L'intendant Baville peint ainsi, dans ses mémoires, les populations que ces

(1) Richelieu fut nommé ministre en 1624, dans un conseil tenu à Compiègne. Il avait alors 39 ans.

(2) Le duc Henri II de Montmorency fut décapité à Toulouse dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, le 30 octobre 1632, devant la statue d'Henri IV, son parrain. L'exécution eut lieu en présence du grand prévôt et de ses gardes, des capitouls et des grands officiers de la ville, qui avaient reçu l'ordre d'y assister. On voit encore aujourd'hui, au musée du capitole de Toulouse, le couperet qui servit à l'exécution. Montmorency était âgé de 38 ans ; il avait épousé, en 1612, Marie Félicité des Ursins, dont il n'eut point d'enfants.

généraux allaient rencontrer : « on a toujours remarqué « une différence de caractère très-prononcée entre les « habitants du Vivarais et ceux des Cévennes. Ceux des « Cévennes sont légers, capables de toute impression, « faciles à émouvoir, mais ils rentrent facilement dans « leur devoir, tandis que les gens du Vivarais réfléchis« sent plus longtemps à ce qu'ils ont à faire ; mais quand « ils ont pris un parti, ils sont opiniâtres. C'est pourquoi « les révoltés du Vivarais ont donné plus de peine, pour « être soumis, que ceux des Cévennes. » Nous allons apprécier la vérité de ce portrait.

SIÈGE DE PRIVAS

La campagne devait s'ouvrir par la prise de Privas. Le duc de Rohan, occupé à tenir tête dans les environs de Nimes à l'armée du maréchal d'Estrées, avait envoyé, avec de l'artillerie et 600 hommes d'élite, pour commander dans Privas, le plus valeureux de ses lieutenants, le marquis Saint-André de Montbrun. La place était en outre défendue par un corps de la milice du Vivarais et par les habitants capables de porter les armes, tous décidés à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang : au total deux mille hommes.

Arrivé devant Privas, le roi fit offrir à Montbrun une forte somme d'argent pour qu'il lui remît la ville, mais Montbrun répondit à l'envoyé du roi, qu'il était homme d'honneur, et qu'aucune puissance, ni tout l'or du monde, ne pourraient lui faire trahir son devoir. Il rassembla aussitôt le Conseil, l'informa de ce qui venait de se passer, et, sur sa proposition, il fut résolu qu'on soutiendrait le siège, et que le premier qui parlerait de se rendre serait mis à mort sur le champ. Le roi, apprenant cette réponse : « Quoi ! s'écria-t-il, c'est ce nid de poules qui « prétend me résister ! » Le lendemain, il ordonna l'assaut ; après un combat de deux heures, les troupes

royales furent repoussées avec une perte de 500 hommes. Il fallut alors ouvrir la tranchée. Mais que pouvait la bravoure des défenseurs de Privas contre des forces aussi formidables ? Disons, pour abréger, qu'après une résistance héroïque de 14 jours, la ville fut prise, incendiée, et tous les habitants qu'on trouva dans les maisons, passés au fil de l'épée ; un seul enfant fut sauvé, un petit garçon de sept mois que les soldats avaient arraché du sein de sa mère en la tuant. On l'apporta à Richelieu, le cardinal reçut l'enfant, lui donna le nom bien choisi de *Fortuné de Privas*, et le confia à l'évêque de Saint-Paul pour le faire élever.

Afin d'achever la ruine des Privadois qui, par la fuite dans les montagnes, avaient pu échapper à la mort, Louis XIII rendit une ordonnance par laquelle il confisquait tous les biens en masse des habitants, avec réserve d'en disposer en faveur de qui bon lui semblerait, et défense, sous peine de mort, de venir s'établir en ces lieux sans sa permission. Il gratifia principalement de ces biens le vicomte de Lestrange, originaire du pays, et l'un des chefs de l'armée ; mais celui-ci ne profita pas longtemps de cette fortune (1). Enfin, cent prisonniers furent pendus et le restant envoyé comme un vil bétail aux galères.

Quant à Montbrun, il fut pris par trahison, conduit à la citadelle de Valence, et de là transféré à la tour de Crest, d'où il parvint à s'évader après quatre ou cinq mois de détention. Rentré en grâce plus tard, il servit fidèlement la France et laissa, à sa mort, en 1673, la mémoire d'un des plus grands capitaines de son temps. Louis XIV

(1) Une remarque à laquelle ce siège donna lieu, c'est qu'il sembla avoir porté malheur aux principaux chefs de l'armée. Ainsi, indépendamment du marquis de Portes, du marquis d'Uxelles et du comte de Ferrières, maréchaux de camp qui y furent tués, et du maréchal de Bassompierre que la mort seule de Richelieu tira de la Bastille après 12 ans de captivité, dans l'espace de quelques années, le duc de Montmorency, le maréchal de Marillac, le vicomte de Lestrange et Saint-Preuil périrent sur l'échafaud ; Cinq-Mars, fils de d'Effiat, eut le même sort.

lui avait offert le bâton de maréchal, s'il voulait abjurer sa religion : Montbrun avait refusé.

Le roi quitta Privas le 4 juin, et, à la tête de son armée, poursuivit sa marche vers le Bas-Languedoc, à travers les populations terrifiées, qui s'empressaient de venir implorer sa clémence. Le 7, il alla loger à Saint-Victor, chez un riche particulier nommé Castillon. Le 8, au matin, comme il se préparait à partir, il vit le fils de son hôte, enfant aux cheveux blonds, qui tenait les rênes de son cheval. « Merci, mon ami, lui dit-il, tu fairas un joly marquis. » Dès ce jour, le page improvisé prit le nom de marquis de Saint-Victor. Le soir, Louis XIII couchait au château de la famille de Cambis, à Salindres. Là, l'ordre du jour des troupes fut de venir prendre position, le lendemain, 9 juin, sous les murs d'Alais.

RAPPORT DU SIÈGE DE PRIVAS

« Le roi a pris Privas tout entouré de bastions, de demi-lunes et de cornes. Le siège a duré quinze jours, et cette place a été menée si rudement, qu'après avoir emporté une corne par la plus rude attaque qui ait jamais été donnée, où les ennemis perdirent 200 hommes, la ville et deux forts qu'elle avait, dont l'un nommé *Toulon*, était estimé un des meilleurs du Languedoc, le lendemain, se sont rendus à discrétion ; soixante ont été pendus, quelques cents menés aux galères et plus de 600 ont été tués en ce siège. Ensuite, toutes les boutières qui contenaient plus de 200 châteaux ou petites places, le tout fortifiés, se sont remises en l'obéissance de Sa Majesté, et plus de 6.000 habitants de ces lieux pleins de baumes et cavernes inaccessibles ont mis les armes entre les mains des commissaires de Sa Majesté.

« Cela fait, l'armée du roi s'avançant, la Gorce, place qui n'a qu'une tête fortifiée de deux bastions, deux demi-lunes et une corn n'a pas voulu souffrir la rigueur d'un

siège, mais s'est rendue. Valon, lieu circonvoisin qui n'est pas si bon, a fait de même. La Bastide et ses baumes, Vagnas, le pont d'Arcs, la tour de Salavas qui tient un passage sur la rivière d'Ardèche, et les Vans, ont quitté leur rebellion. Barjac, ville où on avait commencé une très-grande fortification, qui était imparfaite, a suivi le même exemple. Saint-Ambroix qui était quasi aussi bon que Privas, voyant l'armée du roi à l'entour de ses murailles, prête à l'investir, a ouvert ses portes et reçu en même temps un si bon traitement que son exemple doit servir à beaucoup d'autres.

« Alletz (1) qui n'est qu'à deux lieues de là, qui s'est estimée meilleure que grosse, était en résolution de faire de même ; mais Monsieur de Rohan y étant survenu avec force gens de guerre, et ayant emmené le baron d'Alletz prisonnier, qui y avait pouvoir et désir de se remettre en l'obéissance du roi, cette place s'est enfin résolue à soutenir un siège qui a été mené si rudement d'abord qu'ayant vu un fort qu'elle avait sur une haute éminence, emporté à coups de mains, ce qui semblait impossible, et les tranchées si promptement avancées, qu'on était au pied d'une demi-lune qui, seule, pouvait empêcher l'effet de la batterie qui était dressée pour battre la ville, a eu recours en la clémence du roi qui l'a reçue en grâce.

« Tout ce que dessus s'est fait depuis le 14[me] mai jusques au 17[me] juin. (Bibliothèque nationale, département des imprimés, n° 2747).

A la nouvelle du sac de Privas, qu'il avait apprise à Nimes, le duc de Rohan était parti sur-le-champ de cette ville, avait visité rapidement Uzès et Alais, et était venu s'établir à Anduze, d'où il avait adressé, aussitôt arrivé,

(1) L'ortographe actuelle du nom d'Alais date seulement de la fin du XVII[e] siècle ; elle fut adoptée après la création de l'évêché, en 1794, afin d'éviter la confusion avec Alet ou Aleth, autre ville épiscopale de la province de Languedoc.

aux consuls et communautés des Cévennes, le manifeste suivant :

« J'ai différé jusqu'à maintenant de mettre votre pro-
« vince en armes, ne voulant vous obliger à cet effort
« qu'à l'extrême nécessité. Mais, à cette heure, que le roi
« tourne droit à nous, et qu'il témoigne que c'est notre
« province qu'il veut premièrement attaquer, et que les
« ennemis menacent d'y exercer, s'ils y avaient l'avantage
« sur nous, toutes les cruautés dont ils sont capables, j'ai
« cru qu'il ne fallait plus user de remise. C'est pour-
« quoi je vous convie à armer tous, sans délai, à votre
« propre défense, tout autant que vous êtes de gens ca-
« pables de porter les armes, et que vous avez à cœur la
« conservation de l'Église de Dieu.

« C'est maintenant que je connaîtrai ceux qui affection-
« nent le salut public et qui sont de mes amis. Si nous
« sommes aussi lestes qu'il faut, nous les arrêterons à la
« porte et rendrons leur attaque si difficile et si péril-
« leuse qu'ils ne gagneront sur nous, s'il plaît à Dieu, et
« penseront de nous laisser en repos.

« Il ne faut pas attendre de rechange, car le besoin ne
« saurait être plus pressant. Il faut que ce qu'il y a de
« vigoureux accoure à moi et voie que celui-là sera lâche
« ou méchant qui manquera à une aussi importante occa-
« sion. Il s'agit de votre vie et de votre liberté à jamais.
« Au nom de Dieu, faites connaître que vous êtes dési-
« reux de maintenir les choses qui vous sont les plus pré-
« cieuses, et lesquelles, une fois perdues, nous ne re-
« trouverons plus.

« Le rendez-vous est à Alais. Il faut que les gens de
« guerre s'y rendent armés et munitionnés ; marchez jour
« et nuit. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte
« garde.

« D'Anduze, ce 6 juin 1629.

« Votre affectionné à vous servir,

« Signé : Henri de ROHAN. »

Malgré ce que la situation avait d'alarmant, cet appel ne resta pas sans écho. Beaucoup de localités envoyèrent leurs contingents, qui entrèrent successivement dans Alais et portèrent le nombre des défenseurs à 2.500 hommes. Mais, indépendamment de cette faible garnison, les fortifications d'Alais étaient trop insuffisantes pour lui permettre de soutenir un siège en règle. Le passage suivant des mémoires du duc de Rohan l'explique très bien :

« La ville d'Alais est située : d'un côté, dans la plaine, « et de l'autre, si proche des montagnes, que la moitié « d'icelle en est fort dominée. La rivière du Gardon « passe le long des murailles, laquelle nuit plus à la for- « tification qu'elle ne sert, parce que ce n'est qu'un petit « torrent, lequel est toujours guéable, et serre si bien les « murailles qu'il ne laisse nul moyen d'y faire aucun flanc. « Les maisons aussi, qui font partie d'icelle, empêchent « qu'on ne se puisse retrancher par le dedans, tellement « que, pour défendre de ce côté-là, il faut fortifier au-delà « de la rivière et occuper par des forts de petites monta- « gnes qui commandent tout le lieu, lesquels encore il « faut joindre à deux grands ponts de pierre qui traver- « sent la rivière : bref, c'est un grand travail et de gran- « des dépenses, et où il faut quantité de gens de guerre « pour garder cette ville, ce qui avait toujours empêché « de la fortifier... Si une de ces quatre choses manque, à « savoir : de bonnes fortifications, des munitions de « guerre, des vivres et des soldats, les autres ne servent « de rien. »

Les fortifications d'Alais consistaient tout simplement dans des fossés avec terrassements derrière, que l'on avait creusés autour des remparts, et en trois forts construits à la hâte, qui étaient à peine gardés et pourvus de quelques munitions de guerre : l'un appelé fort de la *Menudière*, bâti sur le rocher de la *Daude*, qui domine le fau-

bourg de Rochebelle ; l'autre, le fort du *Moulin à vent,* situé sur le monticule en face des Prés-Rasclaux , et le troisième, le fort du *Puech-de-Fabre*, sur le roc de *Duret,* lequel fort existait déjà, et qu'on s'était contenté d'un peu réparer.

Grâce à une photographie que nous possédons d'une très belle carte de l'époque, qu'avait notre excellent ami, Gratien Charvet , ce savant modeste et distingué , si regretté de tous au milieu de nous, il nous est facile de déterminer les positions qu'occupaient les divers régiments de l'armée autour de la ville, qu'ils investissaient d'une manière complète.

Le quartier général et logis du roi, avec ses gardes , était entre le mas de Boua,et Cauvel, sur la rive droite du Gardon, en face du parc d'artillerie, situé sur la rive gauche (1).

Un peu plus haut, du côté de la ville, campaient les mousquetaires et les suisses.

Sur le coteau de la montagne voisine, les régiments de Piémont et de Languedoc.

Au-dessous, sur le bord de la rivière, les régiments de Vaillac et de Picardie.

Sur le mont Saint-Julien, ou Ermitage, le régiment de Rambure.

Sur le flanc nord de Saint-Germain et sur la même montagne, le régiment de Perrault et d'Annibal.

(1) Louis XIII, en partant de Salindres, le 10 juin, était venu loger au château de Montmoirac , mais il le quitta pour venir s'établir au mas de Boua, où il resta jusqu'à la fin du siège.

« Je fus , le lundi 11, à Montmirant (Montmoirac), où le roi s'était venu « loger, et ne s'y trouva pas bien ; il en délogea pour aller du côté de Pi- « cardie, où étaient des eaux acides, bonnes à boire au roi. » (Mémoires de Bassompierre).

Bassompierre veut évidemment parler ici des eaux de la « Fontaine de Daniel, » qui ont été en réputation pendant fort longtemps , et qui attiraient chaque année, à Alais, de fin juillet à fin septembre, un très grand nombre d'étrangers. Elles formaient deux sources, coulant des deux côtés du vallon, l'une appelée la *Comtesse*, et l'autre la *Marquise* (Voir , si l'on veut, pour de plus amples détails sur ces eaux, l'ouvrage du docteur Granville, intitulé : *Bains d'Europe.*)

Sur les hauteurs, en arrière du Brésis, au-delà du mas de la Cavalerie, le régiment de Champagne.

Dans les jardins de la Prairie, quartier de Promelle, le régiment de Normandie et les Suisses, dont les travaux d'approche s'étendaient jusqu'à l'emplacement de l'allée actuelle des Platanes.

Le régiment de Falsbourg occupait le Tempéras et le chemin des Herbettes.

Le régiment de Logère, la hauteur du Colombier, en se développant vers les prés Saint-Jean et le parc d'artillerie.

Le parc d'artillerie enfin était placé au bord de Grabieu, dans l'angle formé par la direction du canal des moulins et celle de Grabieu, c'est-à-dire près du Moulinet et le mas des Allemandes, en face du logis du roi, situé de l'autre côté du Gardon, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Après ces données, qui nous ont paru nécessaires, nous emprunterons au *Mercure français*, journal du cardinal Richelieu, sa relation du siège d'Alais, qui est la plus complète de ce siège que nous connaissions :

LE SIÉGE D'ALAIS

« Le roy, à son départ de Saint-Ambroix, où il laissa deux « compagnies du régiment de Normandie et deux de celui « de Rambures, fut loger à Salindres, en la maison de la « baronne d'Alez, à une lieue de la dite ville d'Alez. Cette « femme, ses filles et ses prédécesseurs ont de tout temps « temps fait profession de la religion catholique, à la ré- « serve de son fils qui, par une ambition d'emploi, se fit « de la religion prétendue réformée, du vivant de son « père, qui en mourut de regret.

« A l'arrivée du roi, ledit baron, âgé de vingt ans, se « trouva gouverneur dudit Alez. Sa mère, plus soigneuse « de son salut que lui-même, se jeta aux pieds de Sa Ma- « jesté, en obtint pardon, pourvu que, sans différer, il remît

« la place en son obéissance. Sur cette assurance, elle va « trouver son fils, lui remontre le péril éminent où il était, « et l'invite de revenir au roi et de se remettre à son devoir: « lequel, déférant aux bons avis de sa mère, promit de li- « vrer la place dès que Monsieur de Rohan se serait éloi- « gné d'Anduze, où il s'était rendu après avoir visité la dite « ville d'Alez.

« Le sieur de Rohan, ayant été informé de cela, retourne « à Alez, fait prendre prisonnier ce gouverneur, et l'em- « mène à sa suite, lui substituant le sieur de Mirabel, « après avoir chassé de la ville tous les catholiques et tiré « un nouveau serment des religionnaires, auxquels il fit en- « tendre, à ce que l'on sut, par le rapport de quelques pri- « sonniers, que leur conservation et celle de la religion ré- « formée dépendait de leur courage; que s'il ne s'agissait « que de ses intérêts, il pourrait facilement se mettre à « couvert, ne tenant qu'à lui d'être en honneur auprès du « roi, avec le rétablissement de ses biens et de beaucoup « plus grands; qu'il en était tous les jours sollicité ; mais « qu'il continuerait et s'estimerait fort heureux d'employer « le reste de sa vie pour la manutention des Églises, de la « subsistance desquelles on ne pouvait prendre l'assurance « de leurs ennemis qui possédaient le roi, vu que contre « la foi donnée, on venait de faire pendre les ministres et « consuls de Saint-Ambroix ; qu'il ferait secourir la ville « de 2.000 hommes de pied, pour leur moyen, de conserver « les deux forts séparés desquels la place est commandée; « et, après cette harangue, se retire audit Anduze, à deux « lieues de là, accompagné de quarante cavaliers seu- « lement.

« Le lendemain, 9 dudit mois de juin, Sa Majesté envoie « sommer par trois trompettes la garnison et les habitants « de lui rendre ladite ville. Les gens de guerre leur repro- « chent le peu de foi, pour l'ignominieuse mort dudit mi- « nistre et consul de Saint-Ambroix. Mais cette fourbe fut

« réparée par un des catholiques réfugiés du dit Alez, le-
« quel, par ordre du roi, avait suivi lesdits trompettes jus-
« ques à une masure proche lesdits murs de ladite ville,
« d'où il leur fit entendre que c'était une imposture dudit
« sieur de Rohan, et que, si les habitants le désiraient, il
« leur ferait voir ces personnes pleines de vie et de li-
« berté. Ceux de la garnison s'impatientant de cette vérité,
« dirent aux trompettes qu'ils eussent à se retirer ; et, ne
« l'ayant fait assez tôt, leur lâchèrent quelques mousque-
« tades, sans les blesser.

« Les avenues de la place étant reconnues, les appro-
« ches s'en firent fort heureusement, dans la nuit du 9me au
« 10me jour ; mais quelques volontaires, outrepassant les
« postes que les enfants perdus leur avaient marqués, se
« licencièrent de se mettre à la tête desdits enfants perdus
« contre le commandement du roi, entre lesquels le baron
« Desfrane eut une jambe rompue d'une mousquetade qui
« avait jeté son cheval dessous lui (1). Avant les appro-
« ches, un suisse, qui cherchait des rafraîchissements
« sur un cerisier, fut partagé d'un coup de fauconneau
« dont le boulet pesait dix à douze livres.

(1) Bassompierre raconte cet évènement d'une manière un peu diffé-
rente et avec quelques détails de plus :

« Le samedi 9, le rendez-vous de l'armée fut une plaine proche d'Alez
« (le plan d'Alais). Je fus reconnaître la ville, puis je pris la gauche, où
« nous passâmes la rivière et vînmes camper sur le chemin d'Anduze (le
« chemin d'Anduze se trouvait alors entre les montagnes qui sont sur la
« route actuelle de Saint-Jean-du-Pin). De Marillac vint avec moi, s'offrit
« d'y faire le maréchal de camp. MM. de Lavalette et d'Harwin y vinrent
« aussi, et comme j'allais reconnaître la ville de plus près, du côté où était
« le poste du régiment de Normandie, les ennemis me firent une embus-
« cade qui fit de vingt pas sa décharge sur moi et étaient sur un haut,
« ayant une muraille qui nous empêchait d'aller à eux (la décharge était
« partie du fort du Moulin à vent). Le cheval du baron de Saint-Franc,
« brave gentilhomme qui m'accompagnait, y fut tué et lui blessé à la
« jambe, dont il mourut cinq jours après. Le cheval d'Argencourt fut aussi
« blessé, et le corps de garde avancé de Normandie (emplacement des
« platanes), étant venu pour les repousser, Campagnols, qui en était lieu-
« tenant, eut la cuisse rompue, dont il mourut... Je fus attaqué de la co-
« lique bilieuse, qui est un rigoureux mal ; le mardi 12, mon mal me força
« de quitter l'armée. » (Mémoires de Bassompierre).

« La place est longue, commandée de deux petites col-
« lines où les rebelles avaient fait construire deux forts ;
« mais commela garnison n'était que de douze cents hom-
« mes, ils ne pouvaient pas fournir à tout.

« Le duc de Montmorency, l'épée à la main, leur enleva
« un petit poste (le poste de Puech-de-Fabre, sur le roc de
« Duret), sur une croupe de montagnes assez éloignées de
« la ville, en la prise duquel il fut blessé d'un coup de
« pierre au bras. Sa Majesté lui envoya dire qu'elle avait
« plus de satisfaction de son courage que de sa conduite,
« et qu'elle voulait qu'il fût le général d'armée, et non pas
« le soldat.

« Le maréchal de Marillac, faisant les approches du quar-
« tier qu'il commandait, reçut une mousquetade au bras
« où la balle est demeurée (même affaire):

« Le 14, le duc de Montmorency envoya dire à Mirabel,
« qu'ayant servi et estimé feu M. le connétable son père, il
« se trouvait obligé de lui représenter le péril où il était,
« et qu'il n'y avait plus de salut pour lui s'il attendait le
« premier coup de canon ; qu'en le prévenant par une
« prompte résolution, il essayerait de le servir. Mirabel
« remercie ledit sieur de Montmorency de ses soins, sur
« lesquels il essayerait de prendre quelque bon expédient
« pour donner contentement au roi.

« Plusieurs assemblées de ville se font ensuite où les
« habitants secondent cette généreuse intention, dont l'ef-
« fet est différé ou diverti par l'arrivée d'un suffragant du
« sieur de Rohan audit Alez, sur l'avis que les factieux lui
« avaient donné : ce qui mit la ville en combustion et dé-
« sordre, qui fut reconnu par un grand bruit que l'on y
« entendit le soir du quinzième jour.

« M. le cardinal de Richelieu passa à cheval la nuit du 15
« au 16, à la tête de deux cents cavaliers, pour empêcher
« l'entrée des secours dont le gros avait paru. En effet,
« cette nuit, ils voulaient tenter le passage et se jeter dans

« la ville; ils avaient déjà laissé pour morte la pre-
« mière des sentinelles, mais la seconde, faisant sa dé-
« charge, donna l'alarme au corps de garde, de sorte que
« M. le cardinal y accourut et fit charger les ennemis dont
« les ténèbres favorisèrent la légère fuite; en sorte qu'il n'y
« eut que l'enseigne et trois soldats de prisonniers, les-
« quels soldats ont été pendus, et, quant à l'enseigne, qui
« fut blessé d'un coup de pique au visage, l'indifférence
« qu'il témoigna de mourir ou de ne mourir pas, pourvu
« que la façon n'en fut pas honteuse, Sa Majesté lui donna
« la vie, ayant jugé par son discours et son âge que c'était
« la seule fois qu'il avait porté les armes contre son ser-
« vice.

« Le 16, M. le Cardinal leur envoya une trompette pour
« savoir à quoi ils en étaient. Les assiégés demandèrent
« une heure de temps, et en laissèrent passer quatre. Là
« dessus on leur fit faire une surcharge par le sieur de
« Contenant, pour leur dire que s'ils ne rendaient obéis-
« sance, ils seraient le lendemain salués de huit pièces de
« canon qui étaient en batterie : et pendant ces pourpar-
« lers, il y eut quatre cessations d'arme. »

Le 17, la composition suivante fut accordée :

LA CAPITULATION

« 1° La garnison se retirera à Anduze avec armes et ba-
« gages, mèches éteintes et drapeaux ployés, et le régi-
« ment des gardes entrera dans Alez ;

« 2° Le roi pardonne aux gens de guerre, tant à cheval
« que de pied, et aux habitants de la ville d'Alez, soit mi-
« nistres ou autres, sur le repentir qu'ils témoignent avoir
« de leur rébellion, et accorde aux uns et aux autres la con-
« servation de leur vie et de leurs biens, nonobstant toutes
« confiscations, représailles et tous dons qui en pour-
« raient avoir été faits ; et permet aux dits habitants de
« faire revenir leurs femmes et enfants des lieux où ils
» les ont retirés et réfugiés ;

« 3. Sa Majesté accorde aux dits habitants, faisant profession de la religion prétendue réformée en la dite ville « d'Alez, le libre exercice d'icelle au lieu où ils ont accoutumé, pourvu que ce ne soit point l'ancienne église; « et la conservation de leurs charges, en se maintenant « dorénavant comme bons et fidèles sujets doivent faire ;

« 4· Comme aussi Sa Majesté leur remet et pardonne les « crimes par eux commis en faisant fondre des canons et « boulets, et faisant faire et battre de la poudre à canon, « et autres actes d'hostilité par eux faits ;

« 5· Permet, Sa dite Majesté, aux dits gens de guerre « tant de cheval que de pied, de sortir du dit lieu d'Alez « avec armes et bagages, mèche éteinte et enseignes « ployées, et sans battre tambour ;

« 6· Veut qu'ils soient conduits avec escorte en lieu de « sûreté, promettant tous de ne porter plus les armes « contre Sa Majesté, ni contre son service.

« Les sieurs de la Roque, de Gaspères, de Gastine, de « la Blaquières et Dentifrette.

« Pour le sieur de Mirabel, commandant en la dite ville « et autres gens de guerre étant en icelle, et de la Forest, « juge en la dite ville d'Alez : de Rabugnes et de Saint-« Eran, députés des habitants de la dite ville, ont très « humblement remercié le roi de la grâce ci-dessus qu'il « a plu à Sa Majesté de leur faire, et ont les dits gens de « guerre, promis de sortir de la dite ville dans ce jour. »

Le lendemain, Louis XIII fit son entrée dans Alais par la porte de la Roque : il descendit à la maison de Pierre de Ribeyrol, seigneur d'Entremaux, laquelle, porte aujourd'hui le numéro 93, de la Grand'Rue ; c'était alors la plus belle maison de la ville.

Le cardinal de Richelieu alla loger dans la maison de M. d'Héricourt, (impasse Richelieu) : ses gardes furent établis à proximité de sa demeure, ce qui a sans doute fait donner le nom de rue des *Vieilles Casernes* à une des rues de ce quartier.

PAIX D'ALAIS

La prise d'Alais acheva de jeter le découragement et l'effroi dans le parti protestant. La situation était, en effet, effrayante. Les armées qui occupaient le Languedoc y mettaient tout à feu et à sang ; à chaque instant le duc de Rohan recevait des dépêches dans lesquelles on lui demandait des secours d'hommes et d'argent, sans quoi, lui disait-on, l'on ne pouvait plus tenir, et l'on se voyait obligé de traiter. L'incendie des récoltes, sur la plupart des points, avait amené la famine, et à ce fléau était encore venu se joindre celui de la peste.

Dans de telles circonstances, la paix s'imposait aux protestants. Pour empêcher que chaque communauté ne fît la sienne en particulier, au détriment de l'intérêt général du parti, Rohan envoya à Richelieu M. de Montcalm, pour lui offrir de traiter au nom de toutes les églises réformées et de concert avec elles. « Je promets à M. le cardinal « que, moyennant qu'il plaise au roi accorder la paix à « tous ses sujets de la religion. La démolition des forti- « fications de toutes les villes tenues en ce royaume ; et « qu'au cas qu'il y eût quelques provinces qui ne voulus- « sent pas accepter la paix générale, je promets, dès à « cette heure, l'accepter avec la province des Cévennes, « et faire raser toutes les places qui sont aux dites Cé- « vennes, à savoir : Anduze, Sauve, Ganges, Le Vigan « et Meyrueis ». Richelieu accueillit favorablement cette proposition et permit à Rohan d'appeler à Anduze l'assemblée générale, qui se trouvait à Nimes, pour lui faire ratifier son engagement.

Le seul point qui souleva une vive discussion dans cette assemblée, fut celui relatif à la démolition des fortifications. L'on nomma une députation pour se rendre à Alais auprès du roi et le supplier de faire grâce de cette clause.

Louis XIII fut inflexible : « Je vous fais grâce leur « dit-il, mais ne me parlez pas de vos fortifications ».

Les députés, de retour à Anduze, déclarèrent nettement dans leur rapport à l'assemblée, qu'il ne fallait espérer aucune concession sur cet article qui semblait être la pierre d'achoppement.

« La ville d'Anduze et la province des Cévennes ayant « été de nouveau consultées, remontrèrent la perte évi- « dente de toute leur province, si la paix ne se faisait pas, « parce que chacun était résolu de la prendre en particu- « lier, et que de leur ruine, celle du Bas-Languedoc « s'ensuivrait ; que le feu était à leur porte et qu'ils ai- « maient mieux subir le dit article que de n'avoir pas la « paix (1). »

Après quoi, malgré l'opposition des partisans de la *guerre à outrance*, parmi lesquels brillaient au premier rang les députés de Nimes et d'Uzès, la paix fut votée, et signée le 28 juin.

Le roi quitta Alais le même jour, en y laissant en garnison le comte Annibal de Montmorency (2), avec son régiment, pour veiller à la démolition des fortifications, et en confiant à la municipalité Alaisienne, le soin de ses soldats malades ou blessés.

C'est dans cette circonstance que fut démoli le château des barons qui s'élevait au couchant du château comtal. Ce dernier fut respecté, mais il n'était pas destiné à lui survivre longtemps. Avant la fin de l'année 1632, il tomba pour ne plus se relever sous la pioche des soldats du maréchal de Tavannes, envoyés par Richelieu pour le détruire entièrement.

La publication de la paix eut lieu le 28 à Lédignan, où le roi était allé coucher en partant d'Alais.

(1) *Mémoires de Rohan*.

(2) Le comte Annibal de Montmorency était le frère naturel du duc de Montmorency.

Voici les termes de cette publication :

« De par le roy : on fait savoir que Sa Majesté a reçu « en grâce les ducs de Rohan et de Soubise et les habi- « tants des villes du Haut et du Bas-Vivarais et Guyenne, « et ceux du plat pays, gentilshommes et autres, qui « étaient encore en armes, adhérants audit duc de Rohan ; « lesquels moyennant ce, poseront les armes, feront le « serment de fidélité à Sa Majesté, raseront leurs forti- « fications, et se comporteront en bons et fidèles sujets « et serviteurs de Sa dite Majesté, comme il est porté « plus en long par les articles de ladite grâce, et partout « qu'il y ait cessation de tous actes d'hostilité, et que « tous les sujets de Sa Majesté desdits pays seront tenus « de vivre en amitié les uns envers les autres, avec une « entière oubliance des choses passées.

« Fait au camp de Lédignan, le 28 juin 1629.

« Signé : LOUIS. »

Par un article secret, le duc de Rohan reçut cent mille écus. « Et tant s'en fallut qu'on lui donnât récompense, « qu'on lui rendit seulement la moitié de son bien, et lui « donna-t-on cent mille écus qui n'était pas la moitié des « ruines des bâtiments de ses maisons et du rasement de « ses forêts ; encore y a-t-il à remarquer, qu'aux autres « traités, l'intérêt particulier marchait le premier, au lieu « qu'en cette occasion, jamais le duc de Rohan ne sut « que le roi lui voulût accorder aucune chose, qu'après « qu'il eut accepté la grâce de la paix (1). »

Sur ces cent mille écus, Rohan en distribua 80,000 à ses soldats, n'en gardant pour ses besoins que 20,000. Il quitta ensuite pour toujours le royaume (2).

(1) *Mémoires du cardinal de Richelieu.*

(2) Le duc de Rohan se retira à Venise : c'est là qu'il écrivit ses mémoires. Richelieu, voulant utiliser les services d'un si grand capitaine, lui confia, en 1653, le commandement de l'armée de la Valteline, mais ces deux hommes n'étaient pas faits pour se convenir. Tombé dans la

Le lendemain de la publication de la paix, le roi dépêcha à la reine régente, sa mère, un exprès, porteur de la lettre suivante :

MADAME,

« Je vous ai donné avis par mes dernières lettres de la réduction de ma ville de Privas en mon obéissance, et vous aurez su depuis comme l'exemple du juste châtiment éprouvé par les habitants de cette ville rebelle, avait donné sujet à ceux de Lagorce, Vallon, Barjac et Saint-Ambroix de recourir à ma clémence, crainte d'une pareille punition ; et comme ceux d'Alez, qui s'étaient résolus d'abord, de soutenir le siège à la faveur de leurs grandes fortifications et du secours fort proche qu'ils pouvaient recevoir d'Anduze, ont été ausst obligés à me demander grâce, avant que le canon ait tiré, laquelle je leur ait accordée, comme à ces autres villes qui s'étaient mises en leur devoir, avec les biens et le libre exercice de leur religion.

« J'ai ensuite donné un si bon ordre de faire exactement observer en tous les lieux qui se sont rendus, les choses qui leur avaient été promises, et de leur faire connaître la différence de la douceur, de la paix et de l'obéissance, d'avec les misères, calamités et ruines de la guerre et de la rébellion, que le duc de Rohan, comme aussi toutes les autres villes, tant des Cévennes que du Haut et Bas-Languedoc et Rouergue, jusqu'ici rebelles, invitées

disgrâce du cardinal, Rohan se rendit à Genève, et bientôt après, au camp de son ami Bernard de Saxe-Veimar, avec lequel il livra, en 1638, aux impériaux, la glorieuse bataille de Rhinfeld, où il reçut une blessure mortelle. Son corps fut transporté à Genève et inhumé dans le temple de Saint-Pierre. Des neuf enfants qu'il avait eus de son mariage avec la fille aînée de Sully, il ne laissa qu'une fille, mariée en 1645 au duc Henri de Chabot, qui prit le titre et les armes de l'illustre chef des Réformés.

Rohan était regardé comme le premier général de son siècle. Un détail utile à citer parce qu'il le montre sous un autre rapport, c'est que pendant les guerres de religion, il faisait toujours porter la Bible devant lui et allait descendre de cheval à la porte du temple, où il disait sa prière à genoux, sans parler, avant, d'affaires à personne.

comme je crois, plutôt par le favorable traitement que j'ai fait à ceux qui se sont volontairement soumis, que par l'exemple du châtiment des autres, ont envoyé vers moi les députés qui s'étaient trouvés en l'assemblée de Nimes, et depuis à Anduze avec le duc de Rohan, lesquels se sont venus jeter à mes pieds pour implorer ma miséricorde, avec toutes les soumissions que des sujets peuvent rendre à leur roy, m'ayant témoigné un repentir extrême de leurs fautes passées et une résolution ferme et constante de mourir plutôt que de se départir jamais de l'obéissance qu'ils me doivent :

« Sur quoi, après avoir mis en considération ce qui est du bien général de mon royaume, du soulagement de mon pauvre peuple, et l'appui et protection que les alliés de cette couronne peuvent à présent attendre de moi au dehors, j'ai résolu de leur faire grâce comme à mes sujets, et leur donner la vie, les biens et le libre exercice de leur religion, suivant mes édits : ayant néanmoins voulu et ordonné, pour la sûreté du repos de cet État, et pour ôter pour l'avenir la cause des altérations et troubles qui ont été ci-devant excités par aucun de mes sujets de la Religion prétendue réformée, que toutes les villes que je reçois à grâce, feront dans trois mois la démolition entière de toutes leurs fortifications vieilles et nouvelles, sans réserve quelconque ; leur ayant seulement laissé la ceinture de leurs murailles anciennes pour servir de clôture ; ce que les dits députés ont accepté, et promis que le tout serait exécuté, s'étant obligés de me faire donner tel nombre d'otages de chacune ville, et de telle condition que je voudrais commander, pour assurance de cette démolition. En telle sorte qu'ils déclarent que désormais ils désirent mettre toute leur sûreté en ma bonne grâce et protection sans la rechercher ailleurs.

« C'est sur ce fondement que je m'empresse de rétablir en ces provinces deça et en toute l'étendue de mon

royaume, la tranquillité tant désirée, dont j'ai bien voulu vous donner avis, afin que vous en informiez mes sujets et serviteurs qui sont sous votre charge ; m'assurant qu'ils auront tous beaucoup de joie de jouir du repos que je leur ai acquis par mes peines et mes travaux, qui, Dieu aidant, seront pour longues années.

« Sur ce, je prie Dieu, Madame, vous avoir en sa sainte garde.

« Ecrit au camp de Lédignan, ce 29 juin 1629.

« LOUIS. »

Nous donnons les vers qu'on va lire, comme un spécimen de tous ceux qu'inspira aux poètes de la cour, cette lettre du roi :

Qu'on ne vante plus les Romains,
Ni les plus hauts faits d'Alexandre ;
A ceux de LOUIS il faut rendre
Plus d'honneurs qu'à nul des humains.
Qui peut ignorer qu'en vingt mois,
Il n'ait dans Ré défait l'Anglois,
Pris la Rochelle, emporté Suze,
Sauvé Cazal, détruit Privas,
Réduit Alex, et près d'Anduze
Donné la paix dans ses Estats.

(A suivre.) J. Goirand.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nimes, décembre 1893.

Un douloureux évènement vient de plonger la *Revue* dans le deuil. La mort inopinée de M. l'abbé Delacroix, notre fidèle et distingué collaborateur, a singulièrement assombri cette fin d'année. Plus peut-être que sa belle et chère paroisse de Bagnols, que l'Académie de Nimes, que le clergé du diocèse dont il était l'ornement, nos lecteurs sentiront le vide laissé par notre ami, car plus qu'à bien d'autres il leur avait prodigué son fin esprit et son grand cœur. Nous donnions, hier encore, sa Conférence sur l'*Illusion Démocratique*. Nous savons aujourd'hui qu'il nous destinait de délicieuses impressions d'art, et nous en revendiquons d'ores et déjà l'héritage. L'œuvre de M. Delacroix, si à ses ouvrages proprement dits, à son *Fléchier*, à son *M. de Boulogne*, à son *Manuel de la Vie sacerdotale* l'on joint ses importantes contributions à la presse méridionale, mérite d'être présentée d'ensemble au public lettré : elle le sera. Pour aujourd'hui l'on comprendra que nous n'ayons pas le cœur d'en dire davantage : en présence d'une telle perte, et parmi de tels vifs regrets, c'est le silence seul qui convient.

*
* *

Après M. Delacroix, qui a été l'initiateur des conférences de cette année au Salon des Œuvres, nous avons écouté M. le docteur Mazel, sur le *Darwinisme*, et M. le chanoine Ferry sur le *Paganisme fin de Siècle*.

Nous réservons à cette conférence une place d'honneur

dans le prochin numéro. Elle sera pour nous, venant de notre Directeur, ce que nous appellerions volontiers un « leading article. »

***

La Maison des Œuvres emprunte le plus souvent ses conférenciers et ses présidents à l'Académie de Nimes. Ses clairvoyants directeurs ne sauraient puiser à meilleure source. Car, pour ne parler que des élus de ce mois, nous pouvons y saluer le nouveau secrétaire perpétuel : M. Clauzel, un nouveau membre honoraire : M. Paulhan, et trois nouveaux membres résidents : M. Falgairolles, le chanoine Jullien et le pasteur Enjalbert. Nous applaudissons à ces heureux choix.

***

Nous nous associons à la joie des paroissiens de Sainte-Perpétue, et nous saluons Mgr Londès, le nouveau protonotaire apostolique. Des souvenirs honorables de famille, et de longs services, joints à la recommandation de Mgr l'Évêque, justifient pleinement cette distinction. Telle est, d'ailleurs, la modestie bien connue de Mgr Londès, que le peu qu'il prendra des couleurs de la violette aura, aux yeux de tout le monde, la signification d'un véritable symbole.

***

Rome sourit à Sainte-Perpétue. La Réunion, devenue depuis quelques années un apanage de l'Eglise de Nimes, n'oublie point Saint-Baudile, à qui elle doit son évêque. Celui-ci vient de se choisir parmi nous un grand-vicaire. Mais, rassurons-nous, M. Germain n'ira pas à Bourbon. Il est grand-vicaire d'honneur de Mgr Fabre, comme il était chanoine d'honneur de Mgr Fuzet. La dignité, certes, a son prix ; mais le sentiment d'amitié qui l'offre, disons-le, est hors de prix.

*
* *

Nos lecteurs savent par suite de quelle préférence infiniment honorable, M. Melchior Doze, l'éminent peintre d'histoire nimois, fut chargé de décorer les quinze chapelles de l'église du Rosaire, à Lourdes. Il nous a été donné de voir, dans son atelier, sa première exposition, la *Nativité*, destinée à la 3e chapelle. Le gabarit en tôle dans lequel a été peinte cette réduction serait la plus délicieuse crèche de Noël. Elle demeure une œuvre capitale, de haut style, et d'une admirable délicatesse de sentiment religieux.

*
* *

L'art chrétien a parfois, de nos jours, de ces triomphes qui font revivre parmi nous les siècles de foi. L'orfèvrerie religieuse vient de produire un véritable chef-d'œuvre. Il le fallait d'ailleurs, pour assortir les diamants qu'avec une munificence princière la pieuse donatrice voulait y consacrer. L'inauguration de l'ostensoir artistique a été, au Vigan, une fête comme on en voit peu, rehaussée par l'éloquence de M. l'archiprêtre Martin.

*
* *

Une autre fête, je devrais dire un chant de triomphe et d'actions de grâces, a réjoui le Carmel de Nimes, et c'était bien légitime. Il y a eu cinquante ans, le 18 de ce mois, que les Carmélites sont arrivées à Nimes. Leur établissement fut accidenté, mêlé d'ailleurs à la création du collège de l'Assomption, comme on a pu le lire dans la brochure de notre Directeur : *L'Assomption, par un ancien*. Un nombreux clergé était venu entourer l'Evêque, à cette cérémonie de cinquantenaire, où sa Grandeur a prononcé une allocution que le Carmel n'oubliera jamais.

*
* *

La retraite annuelle des Dames de la Miséricorde a été

un nouveau grand succès pour le R. P. Godeau, dont le souvenir vit et vivra longtemps à Saint-Baudile. Toutes les qualités du professeur et de l'apôtre, de l'homme d'esprit et du parfait religieux ont paru à la fois, devant un auditoire, d'ailleurs, parfaitement capable de les apprécier. Nous nous associons sincèrement à tout ce que Mgr a adressé de délicats éloges au modeste jésuite, dans une improvisation dont les circonstances firent un véritable et très-brillant assaut d'éloquence.

*
* *

Cette retraite, plus suivie que jamais, nous a un peu *changés* de la politique, des élections de la 2e circonscription où M. Doumergue a obtenu la difficile succession de M. Jamais, des bruits alarmants relatifs à l'amoindrissement de notre garnison, des agitations agricoles provoquées par la mévente des vins, et même de ce verdict d'Angoulême, qui est une réponse un peu brutale aux prétentions italiennes. Mais nul de nous n'a pu se soustraire à la crise monétaire, à cette panique des sous que la juiverie de certains négociants agioteurs a provoquée et entretenue durant tout ce mois à Nimes. Les petites gens en ont réellement souffert : la perte qu'ils ont subie sur la déchéance nominative des sous argentins pèse lourdement sur la conscience des coupables.

ECHO.

BULLETIN PARISIEN

A peine la nouvelle Chambre a-t-elle renversé M. Dupuy, qu'elle le porte aussitôt au fauteuil de la présidence, et à peine a-t-elle accepté M. Casimir-Périer comme président du Conseil, qu'elle lui inflige immédiatement un échec moral. Telle est l'incohérence qui éclate partout dans cette politique *homogène*.

Je n'analyserai pas le programme compliqué, improvisé par le nouveau Cabinet, en vingt-quatre heures. Ces modérés ont la une proclamation excitante. Ces hommes d'affaires, qui se disent pratiques, ont promis d'aborder et de mener de front tant et de si difficiles questions. qu'il y aurait de quoi épuiser non seulement leur activité, si grande soit-elle, mais celle encore des deux ou trois cabinets qui leur succèderont. C'était là de la rhétorique pure et creuse, destinée à tromper tout le monde, à amuser le Centre et à endormir l'Extrême-Gauche. Cette composition oratoire, applaudie à outrance sur presque tous les bancs, ne valait manifestement rien. Car, comme disait un député, le Centre y applaudissait ses hommes, et les radicaux leur programme. Mais ceux-ci se défiaient de tels hommes pour exécuter leurs projets, et ceux-là se demandaient avec étonnement si leurs amis ne trahissaient pas leur politique. Aussi, une heure après qu'il s'était fait applaudir sur tous les bancs, a-t-on vu le cabinet Périer n'avoir que vingt-cinq à trente voix de majorité.

C'est à peu près le même chiffre de majorité, — 38 voix, — qui a élevé M. Dupuy à la présidence de la Chambre. Celle-ci paraît décidément scindée en deux parties à peu près égales. Les projets de loi n'y réuniront de majorité qu'autant qu'ils auront l'appoint des voix de droite ou des votes socialistes. Il est piquant de constater que c'est la Droite qui a sauvé le ministère, et élu le président. Quant au socialisme, la sauvagerie du fanatique Vaillant lui a porté un de ces coups droits dont il est difficile qu'un parti se relève.

Car, plus on y réfléchit, et plus on est convaincu que c'est le socialisme qui a engendré l'anarchie et armé le bras du dynamiteur. Je veux bien qu'en exagérant le socialisme, les anarchis-

tes en soient sortis, car à force de rêver d'une société irréalisable, ils en sont venus à être les adversaires résolus de toute société organisée. Mais, par malheur, le droit à l'insurrection fait logiquement partie des fameux *Principes*. Ce cri : Vive la dynamite! rappelle l'autre cri : Vive la Guillotine ! La formule : Ni Dieu, ni maître, remplace l'autre : Ni roi, ni prêtres. Les fauves de l'anarchie descendent en droite ligne des Jacobins de la Révolution. Ils font « bloc » avec leurs grands ancêtres.

Seulement, n'ayant plus de rois à frapper, ils s'attaquent aux représentants du peuple : ils tapent dans le tas. On peut vraiment s'étonner d'un attentat dirigé contre cette Chambre où il y a un groupe puissant de socialistes avérés, dont les théories ne diffèrent pas beaucoup de celles des anarchistes militants, et un esprit généralement révolutionnaire. La bombe de Vaillant pouvait frapper des radicaux, des socialistes, même des anarchistes. Le hasard a voulu que la principale victime fût un socialiste chrétien, et la plupart des autres, des personnes étrangères à tout parti politique.

Aussi bien, l'ignoble attentat était-il dans l'air depuis longtemps. Il y avait environ six mois que M. Bizarelli s'y attendait. C'est pourquoi des mesures avaient été prises à tout évènement, et des ordres donnés pour la fermeture immédiate des portes. M. le Garde des Sceaux croit savoir que l'anarchie s'est organisée, à l'heure actuelle, en une véritable association de malfaiteurs, pour le vol, le pillage et l'incendie. Des documents qu'il a entre les mains il résulte que les anarchistes forment des groupes, reliés les uns aux autres, et qu'ils ont même des relations internationales. Il y a, au fond du moindre attentat, plus de coupables que le gouvernement n'en veut ou n'en peut punir. Il y a d'abord cette secte abominable qui flatte, excite, exaspère les passions malsaines d'en bas. Il y a ces sinistres instructeurs de la tribune, qui *professent* l'art de faire sauter le bourgeois, qui mettent entre les mains de sauvages protagonistes les armes terribles que les progrès de la science ont fait découvrir. Il y a ces énergumènes de la presse, qui délayent la dynamite dans leur encre, ces provocateurs au mal, ces apologistes du crime, ces propagateurs de l'idée, qu'on ne saurait distinguer complètement des propagandistes par l'action.

Auguste Vaillant réalise parfaitement le type de ces derniers. Il a l'air mauvais, l'œil dur, fuyant, la pupille rétractile comme celle des félins : son regard cause une impression indéfinissable

de malaise chez les personnes qui l'abordent. Cet homme inquiétant parlait beaucoup et travaillait peu, vagabond par intervalles, voleur incorrigible, parce qu'il volait par principe, reprenant à la société, comme il disait, ce qu'elle lui avait volé à lui-même. Il a géré la *Revue socialiste*, du temps du fondateur Benoît Malon. Il a fondé un cercle philosophique à Choisy-le-Roi. Sa femme est en Amérique ; il vit avec Mme Marchal, qui élève sa fille Sidonie. Il a trente-quatre ans, l'âge des messies et des réformateurs. Il se fait photographier avant l'action. Il déclare qu'il « en a assez de cette société bourgeoise. » Il rêve d'un « chambardement » général. Il achète, au bazar, une gamelle, la bourre de clous de maréchal-ferrant ou de savetier, remplit d'acide picrique et de prussiate de soude un tube a étranglement, et sépare ces deux produits par un bouchon en coton. Il se rend à la Chambre, se place dans la 2e galerie de droite.

Or, l'attention générale était captivée, ce jour-là, par un jeune universitaire, M. Mirman, surnommé le député-soldat, peut-être parce qu'on ne sait pas encore s'il pourra être député ou s'il devra être soldat.

Au moment où l'orateur descend de la tribune, sentant la bombe près de faire explosion entre ses bras, Vaillant la lance dans l'enceinte. Son bras dévie, et au lieu du bureau qu'il visait, ce sont les bancs de droite qu'il atteint. L'abbé Lemire, — qui, cependant, avait voté pour l'amnistie —, se lève, étend les bras dans un spasme et s'écroule inanimé. Le comte Lanjuinais, député breton, petit-fils de ce pseudo-girondin qui échappa aux terroristes, M. de Cazenove de Pradine, qui a laissé un bras à Patay, un officier, plusiéurs députés, des huissiers de service, des spectateurs et des spectatrices sont couverts de sang. On ne sait pas encore que l'auteur même de l'attentat en a été victime, le nez emporté de bas en haut, la cuisse lacérée par les clous.

Les portes sont aussitôt fermées. Des civières, des matelas sont apportés ; les médecins-députés se prodiguent. Le président ne profère que ces simples mots : Messieurs, la séance continue. Un député dont la fille se trouvait dans une tribune lors de l'explosion prend la parole. M. Gustave Rivet retrouve assez de bonne humeur pour dire, au sujet du service militaire dû par M. Mirman : « Il me semble qu'en allant à la Chambre, nous aussi, nous allons au feu. » Sur cette parole, le député Mirman est validé. C'est alors que M. Casimir-Périer promet de venger

la Chambre, et que M. Ch. Dupuy prononce ces mots qui l'honorent et lui valent une ovation: « Dès que la séance sera levée, nous irons visiter nos blessés, et prendrons les mesures nécessaires. pour la sécurité de la Chambre. »

L'attentat, à peine connu, excite une indignation générale. On épie l'attitude des socialistes en renom, de M. Jourde qui veut monter à la tribuné, et que M. Dupuy arrête par un mot sans réplique, de MM. Baudin et Thivrier, qui, atterrés, ne trouvent rien à dire, de M. Jaurès et de M. Jules Guesde, qui, s'ils consensentent à faire connaître enfin leur sentiment, ne désavouent pas la dynamite en principe, mais estiment que les explosions privées la déshonorent. Il n'est pas un seul député qui ne répudie toute solidarité avec Vaillant. Par bienséance, du moins, ou par conviction, tous demandent une répression spéciale, inédite, inexorable, d'un crime inédit, spécial, commis, dit M. Magnard, dans le *Figaro,* « en dehors des concepts habituels de nos esprits, plus ou moins frottés de civilisation. Les anarchistes veulent revenir à l'homme des cavernes: qu'on les traite en conséquence. » Ce sont des fauves: contre eux un seul moyen s'impose, l'extermination. Ils constitueut sur la face du pays une lèpre contagieuse, qu'on l'extirpe. Ils ne reconnaissent plus la loi: qu'on les mette hors la loi. Ils ne veulent plus de société: que la société se défie d'eux, se défende contre eux. Dieu me pardonne! mais l'Empire avait du moins quelque chose de bon: c'était Cayenne. Pour peu que l'anarchie continue à monter, quelque Napoléon peut-être surgira à notre horizon. La situation présente est grosse d'un César.

Peut-être, espérons-le, le crime odieux et bas de Vaillant marquera-t-il le point tournant de l'histoire de l'anarchie.

On tient le coupable, on le punira sévèrement. Comme ces pâtres de Numidie, qui pendaient, dans le désert, les lions qu'ils avaient tués, on essayera de terroriser les anarchistes par un grand exemple.

Cela s'impose; mais, est-ce assez? Vaillant est le bras: ce qu'il faudrait atteindre, c'est la tête qui a dirigé le bras. Tandis que le gouvernement propose des mesures législatives, la modification de la loi sur la presse, des lois pénales contre les associations de malfaiteurs, une règlementation plus exacte du régime des explosifs, enfin le renforcement de la police de sûreté, M. de Baudry d'Asson dit le mot exact de la situation. Qu'on dépose avant tout un projet d'abrogation de la loi sur l'enseigne-

ment laïque et obligatoire, loi qu'on a appelée scélérate, et qui a fait tout le mal, puisqu'elle a enlevé du cœur des Français les croyances religieuses. Une aussi noble parole ne devait pas trouver d'écho dans cette Chambre qui a chassé les congrégation de l'école, laïcisé l'hôpital, entravé le recrutement du clergé, banni jusqu'au nom de Dieu des harangues officielles.

Si ceux qui président aux destinées de la France commettent, résolument et de parti-pris, le crime social d'enlever aux déshérités toute croyance et tout espoir, ils feront bien de s'assurer sur la vie. Qui sème le vent doit logiquement récolter la tempête.

ALBAN GUIRAULT DE L'ESPARON.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

LES EVÊQUES ET ARCHEVÊQUES DE FRANCE DEPUIS 1682 JUSQU'A 1801, par le P. Armand JEAN, S. J., Paris, Picard.

Comme il arrive trop souvent aux ouvrages d'érudition, ce remarquable travail n'a guère été signalé jusqu'ici au public que pour y relever quelques inexactitudes de détail, imputables le plus souvent aux sources officielles mêmes, comme les Annuaires du Clergé de France, qui devaient inspirer à l'auteur pleine créance.

On a oublié de faire ressortir l'immense quantité de faits, de dates, de renseignements authentiques, de noms propres, etc., qui font de ce travail un des meilleurs instruments de travail qu'on puisse souhaiter, *experto crede*...

La méconnaissance, dont certaines revues se sont rendues coupables vis-à-vis de ce service rendu par un jésuite laborieux et sagace, la *Revue du Midi* tient à ne pas la partager, surtout quand il lui est donné de pénétrer dans les secrets de l'inspiration hostile ou plutôt moins louangeuse que ne le méritaient l'œuvre et son auteur.

Durant la période que le R. P. Jean a fait revivre, les passions antireligieuses et des préjugés plus ou moins voisins de l'hérésie ont divisé l'Église de France. Gallicans et jansénistes y ont semé l'ivraie à pleines mains, secondant ainsi l'atroce guerre du dehors qui devait aboutir à l'athéisme officiel et aux persécutions sanglantes. Or, le gallicanisme n'est pas aussi mort qu'on le croit; mais surtout les héritiers de Port-Royal triomphent encore dans pas mal de centres réputés, académies ou autres. Le R. P. Jean n'a ménagé ni le gallicanisme, ni son puissant frère le jansénisme. Ceux qui l'ont critiqué ne le disent pas, mais c'est à ce courage qu'ils en veulent.

Ni la *Gallia Christiana*, ni la *France Ecclésiastique* n'ont donné ce que l'ouvrage signalé par nous a surabondamment complété. S'il reste des lacunes, elles disparaissent devant l'amoncellement des matériaux, qui les font oublier.

Nous recommandons volontiers aux grandes bibliothèques et aux bons travailleurs un outil indispensable, sans omettre de constater que le lecteur, curieux des choses d'histoire, y trouvera un grand nombre de pages d'un haut intérêt.

Ant. RICARD.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME QUATORZIÈME

7me Livraison, Juillet 1893

8me Livraison, Août 1893

9me Livraison, Septembre 1893

10me Livraison, Octobre 1893

11me Livraison, Novembre 1893

12me Livraison, Décembre 1893

Le Propriétaire-Gérant,

Gervais-Bedot.

Nimes. — mprimerie Gervais-Bedot, place de la Cathédrale.

